

REPRODUCTION PROHIBITED



3 1761 01871594 6



TRANSFERRED



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

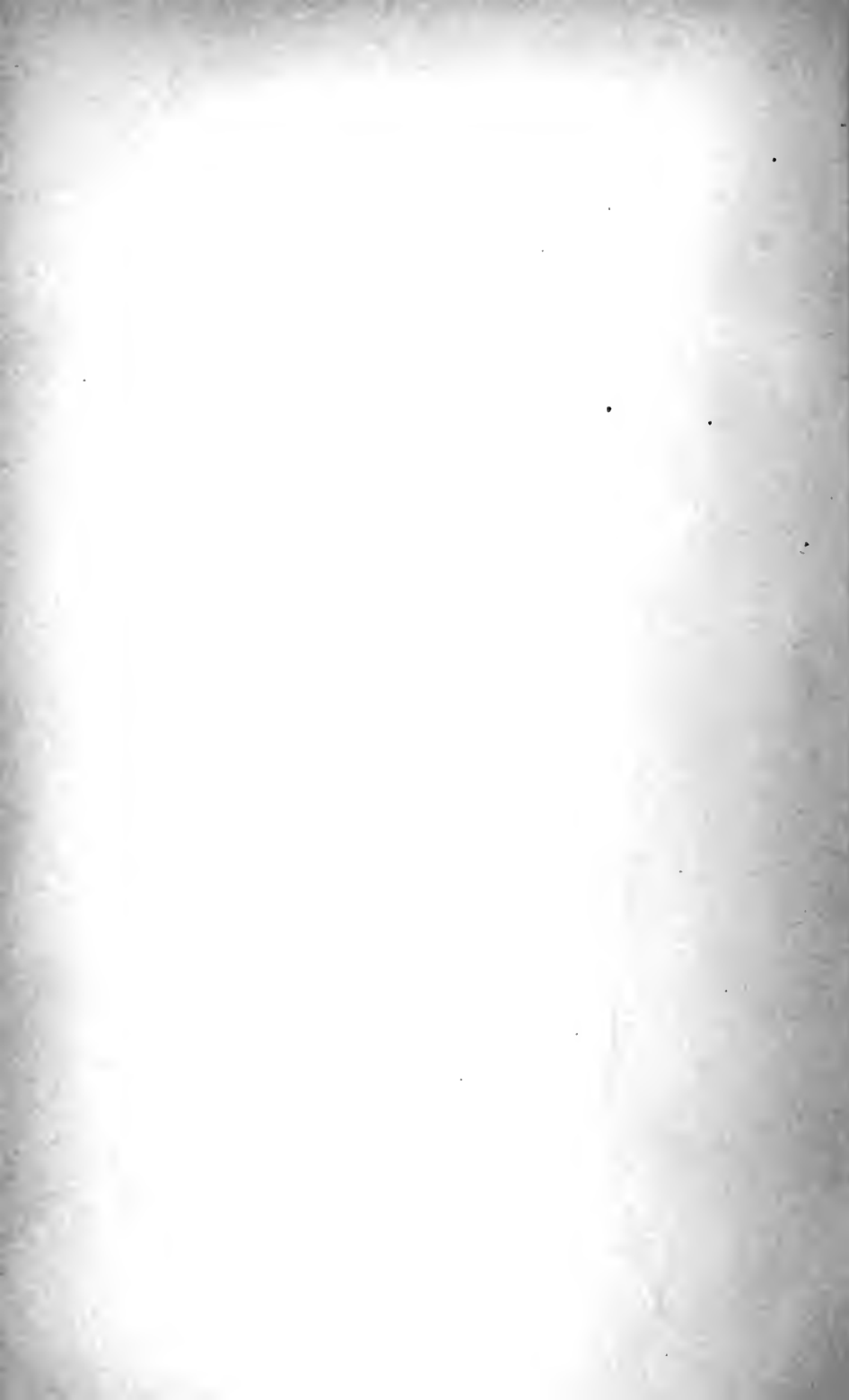




SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

TOME IV



SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE
ENTRETIENS, DOCUMENTS

I
CORRESPONDANCE

TOME IV (Avril 1650 — Juillet 1653)

ÉDITION PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

PIERRE COSTE

PRÊTRE DE LA MISSION



PARIS

LIBRAIRIE LECOFFRE. J. GABALDA, ÉDITEUR

90, RUE BONAPARTE, 90

1921

NIHIL OBSTAT

Clément VIDAL, Prêtre de la Mission.
Émile NEVEUT, Prêtre de la Mission.

PERMIS D'IMPRIMER

Paris, 18 novembre 1919.

F. VERDIER.

Suj. gén.

MAY 5 1956

IMPRIMATUR

Parisiis, die 19^o novembris 1919.

Ed. THOMAS,
Vic. gén.

ABRÉVIATIONS ET REMARQUES

L. a., *lettre autographe*, c'est-à-dire en son entier de la main de saint Vincent de Paul.

L. s., *lettre signée*, c'est-à-dire écrite par un secrétaire et signée par saint Vincent de Paul.

L'introduction indique ce que signifient les expressions Reg [istre] 1, Reg [istre] 2, et donne des détails circonstanciés sur les autres sources.





^t
D. ^{top}arisensis (May 1861)

Monsieur

Je vous remercie très humblement de ce que vous m'avez
eu agréable de signer la lettre pour le Pape et de me
l'envoyer; J'attends celle de M^{gr} de Bayonne.

J'en envoie un mémoire dans lequel vous verrez

les raisons qui m'ont fait donner ce nom

me semble qu'il est fort reuenant a votre dessein.
Et conforme a l'aui que je vous ay vuyoyé de m'gr
des F Paul: En que ie pourray faire icy et a
Rome pour votre seruice et le bien de la maison
qui vous reclame, Je le feray avec grande deuotion
comme estant en l'amour de Notre seigneur

Monsieur Votre tres humble et tres obeissant seruiteur
M^r Vincent Desaulx
P^rdygn^e F^r de la Mission,

Mon O bey.



SAINT VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

1206. — A MONSIEUR HORCHOLLE¹

De Paris, ce premier d'avril 1650.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus, ces jours passés, une de vos lettres ; je n'ai pu vous faire réponse plus tôt à cause de mes embarras et ne sais si mon inutilité durera toujours à votre égard. Je prie Dieu qu'il ne le permette pas ; car je souhaite fort de vous servir, et j'attends l'occasion de le faire en chose proportionnée à votre mérite et à mon affection. Dieu sait si M. le prieur et moi aurions consolation de vous revoir ici ; mais, pource que cela ne se peut sans incommodité pour vous et quelque préjudice pour la paroisse que sa divine bonté vous a confiée, j'estime que vous ne devez pas venir ici pour le sujet que vous me proposez. Il suffira que vous écriviez à quelqu'un de vos amis qui entende mieux que nous ce

Lettre 1206. — L. s. — Bibl. Nat., n. acq. fr. 5371, décalque. On trouve un autre décalque à la bibliothèque municipale de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

1. Curé de la paroisse Saint-Jacques à Neufchâtel-en-Bray, où saint Vincent avait lui-même établi la confrérie de la Charité le 12 novembre 1634 et d'où était originaire Adrien Le Bon, prieur de Saint-Lazare. (Cf. *Saint Vincent de Paul en Normandie* par V. E. Veuclin, 1890, Bernay, in-8°.)

qu'il faut faire pour vous faire nommer gradué sur une abbaye, afin qu'il le fasse ; et en cas que vous n'ayez personne à Paris de votre connaissance capable de cette petite négociation, nous tâcherons de la faire faire, si vous nous envoyez les pièces et les instructions nécessaires pour en venir à bout, vous assurant, pour mon regard, que je n'ai nulle expérience en tel rencontre; mais je suis plein de bonne volonté à vous témoigner la grâce que Dieu m'a faite de me rendre, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Au bas de la première page : M. Horcholle.

1207. — A JACQUES CHIROYE, SUPÉRIEUR, A LUÇON

Du 3 avril 1650.

Quand je vous ai écrit qu'il fallait obéir à Monseigneur de Luçon, j'entendais en ce qui concerne son service ou son bon plaisir. Or, il ne peut recevoir ni l'un ni l'autre de toutes les tracasseries, entreprises et dépenses que vous avez faites, n'ayant pas le moyen de les supporter par vos propres forces. Et si je vous ai prié de ne rien faire sans notre ordre, c'est afin que vous ne vous engagiez point à de plus grands frais que vous n'en pouvez faire ; et je vous prie derechef de vous en tenir là. Je crains que ces embarras de ménage ne ruinent la régularité et le bon ordre de la maison, bien que ceci doive être notre principal et à quoi vous devez particulièrement vos soins

et votre exemple. C'est en cela que nous trouverons la paix, l'union, le progrès en la vertu et les grâces pour bien faire nos fonctions. Il faut donc nous y attacher préférablement à toute autre chose et ne pas négliger le reste. Voilà la maxime que nous devons tenir.

Vous demandez d'être déchargé du frère ou du domestique. Encore faut-il considérer que l'un est notre frère et que le serviteur ne doit pas être toujours dans la maison ; c'est pourquoi je vous prie de préférer l'enfant de la maison au mercenaire, de garder le frère pour vous en servir, et de vous décharger de Jean. J'espère que peu à peu Vincent ¹ vous donnera contentement.

Je suis en grande peine de l'indisposition de M... Je vous prie de lui dire que son mal me touche sensiblement et que je demanderai souvent à Dieu qu'il lui redonne sa santé, ou la force de bien user de sa maladie. Je ne vous le recommande pas, estimant que vous n'épargnerez rien pour son soulagement. Les ouvriers de l'Évangile sont des trésors qui méritent d'être soigneusement conservés.

1208. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Avril 1650¹.]

Mon très honoré Père,

Je me donnai hier l'honneur de voir Madame de Lamoignon. Mademoiselle sa fille me demanda ce que les dames avaient fait à Bicêtre, et voyant la résolution qu'elles prirent de mettre les garçons dans un pavillon pour se décharger de la sépara-

1. Vincent Lescot, né à Argenteuil (Seine-et-Oise), entré dans la congrégation de la Mission en qualité de frère coadjuteur, le 28 juin 1644, à l'âge de dix-huit ans, reçu aux vœux le 29 septembre 1646.

Lettre 1208. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

tion nécessaire à faire, elle me dit que ce n'était pas la résolution que votre charité avait fait prendre, et qu'elle concevait bien tous les inconvénients de laisser là les filies, tant pour les garçons que pour les nourrices, lesquelles, quoique l'on essaie de les prendre femmes de bien, néanmoins il y a apparence que la plupart ne sont pas tant obligées, par la nécessité du temps, à se retirer, que par mauvaises conduites ; et puis que toutes ces manières de femmes ramassées de toutes parts sont de mauvaises paroles et grand libertinage. Et me dit cette bonne demoiselle qu'il fallait que vous tinsiez ferme à faire exécuter la proposition que votre charité avait si fortement soutenue, et demander à en essayer pour cette année du jubilé sans remettre à une autre fois. J'ajoute que ces remises donnent lieu aux esprits à se consulter et que, si vous manquez cette fois, ce dit-elle, il n'y aura plus moyen d'y revenir. Mais je crois aussi, mon très honoré Père, qu'il faut tenir ferme pour prendre une ou deux de vos maisons au plus pour sauver le louage ; autrement, s'ils font choix selon ce que je pense, la conduite en sera entièrement donnée et pour toujours à d'autres, et dans ce rencontre se découvrira entièrement leur dessein. Il m'est venu en pensée qu'elles croient que nous ne saurions quitter le service des enfants et que nous y soyons obligées par les mille livres que nous avons du domaine. Et vous savez le tort que l'on nous a fait lors, étant l'intention de celles qui en faisaient faire le don, que nous eussions la moitié purement et simplement pour la subsistance de la compagnie, et non pour nous obliger au service des petits enfants autrement que nous sommes à celui des autres pauvres et forçats. Il serait bon que, s'ils prétendaient avoir à nous disputer cela un jour, que ce fût plutôt en ce temps qu'en un autre.

Je fus hier par occasion voir Monsieur le procureur général², qui me fit l'honneur me recevoir fort courtoisement, et me dit aussitôt que j'allais pour une affaire qu'il avait entre les mains. Je lui dis que c'était pour lui en rafraîchir le mémoire. Il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières. Je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier. Il me dit cela être sans exemple. Je lui alléguai les filles de Madame de Villeneuve³ et lui prouvai qu'elles allaient partout. Il me témoigna ne pas désapprouver notre dessein, disant beaucoup de bien de la compagnie, mais qu'une chose de telle importance méritait bien y penser. Je lui témoignai la joie qu'il s'y portait de la sorte, et le priai que, si la chose ne

2. Blaise Méliand (1641-1650).

3. Les Filles de la Croix.

méritait ou devait être continué, qu'il la détruisit entièrement, mais que, si elle était bonne, que nous le supplions de l'établir solidement, et que cette pensée nous avait fait essayer au moins 12 ou 15 ans, durant lesquels, par la grâce de Dieu, il n'y avait paru aucun inconvénient. Il me dit : « Laissez-y-moi y penser, je ne vous dis pas des mois, mais quelques semaines » ; prit la peine nous mener jusques au carrosse ; aussi était-il dans sa cour ; mais nous témoigna grande bonne volonté, nous chargea de vous saluer très humblement, nous disait qu'il serait usurier s'il recevait les très humbles remerciements que nous lui faisons de l'honneur qu'il fait à toutes nos sœurs, quand elles osent s'approcher de lui dans leurs besoins, tant pour les pères forçats que pour les petits enfants.

Madame la marquise de Maignelay ne me fit réponse hier que verbalement, envoya notre sœur chez Monsieur le curé de Saint-Roch⁴, lequel, avec madite dame, l'assurèrent n'y avoir eu aucune faute en nos sœurs renvoyées, et que la seule considération de l'une des filles, qui y servait, n'étant pas propre pour demeurer en la compagnie, fit que Monsieur le curé renvoya l'autre, pour la garder ; que présentement elle est mariée et celles qui sont à sa place continuent à suivre ses exemples.

Madite dame demande pour demain deux filles. A cela s'opposent deux difficultés : l'une, qu'il est nécessaire de vous proposer celles que nous devons envoyer et que nous vous les faisons connaître, lesquelles ont besoin de faire la retraite auparavant ; et l'autre difficulté est que cette fille qui était demeurée et est présentement mariée, demeure dans la maison en laquelle nos sœurs doivent demeurer, et c'est un dangereux voisinage pour nous. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai en ce rencontre pour ne pas mécontenter Madame la marquise et pour ne nous pas faire de tort.

Donnez-moi votre sainte bénédiction pour tous nos besoins et me faites l'honneur de me croire, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Ce vendredi.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent, général des vénérables prêtres de la Mission.

4. Jean Rousse, de Pithiviers (30 juin 1633-13 octobre 1659).

1209 - A BERNARD CODOING, SUPERIEUR, A RICHELIEU

Du jour des Rameaux¹ 1650.

Je vous prie de vous excuser envers M. de Maison-neuve du changement qu'il demande du moulin et de la métairie de Tuet pour une rente de pareille valeur, tant pource que ce bien-là vaudra peut-être d'ici à trente ans le double qu'il ne vaut et que la rente ne peut jamais croître, que pource que la même rente se peut perdre, et non pas un bien-fonds.

Je vous ai déjà écrit qu'il faut laisser Saint-Cassien² comme il est, et je ne pensais pas qu'il fallût vous ajouter à cela que feu Monseigneur le cardinal de Richelieu, faisant la fondation de votre maison, pesa extrêmement sur cette seigneurie; et il m'envoya un homme exprès d'Amiens, où il était, pour me dire la réserve qu'il en voulait faire, parce qu'un duché est d'autant plus honorable que plus il y a de châteaux qui en relèvent, qui ont des fiefs et des rentes; et Madame n'a garde d'en détacher celui-là, quelque profit qui lui en pût

Lettre 1209. — Reg. 2, p. 179.

1. 10 avril.

2. Parmi les donations que la duchesse d'Aiguillon avait faites à la congrégation de la Mission par le contrat du 2 septembre 1643 se trouvaient « les terres, héritages et domaines ci-après déclarés, dépendants de la baronnie, terre et seigneurie de Saint-Cassien, sis au pays de Loudunois, que ledit défunt sieur cardinal aurait acquis de messire Jacques de Beauvat, chevalier, sieur du Rivau, par contrat du 17 mars 1642..., à savoir la grande et petite métairie dudit lieu, circonstances, dépendances, plus les dimes de Renoue et Loudun et celle de Saint-Cassien, avec la prévôté et four à ban, à la charge de nourrir les officiers à la tenue des plaids, la moitié du moulin Monsceau, le moulin de Saint-Cassien, les bois, prés et vignes, se réservant ledite dame audit nom les rentes de toute nature et droit du fief avec la tour et petite portion de cour, ainsi qu'elle sera marquée et désignée, avec un petit jardin et le lieu où se tiennent les plaids, ensemble la provision des offices ». (Arch. Nat. MM 534.)

arriver, et encore moins de consentir à l'amortissement des rentes que vos terres lui font. Je vous prie, Monsieur, de ne plus penser à l'un ni à l'autre. Vous ne seriez pas sans procès quand vous en seriez le maître, et au lieu que vous pensez les éviter, vous y tomberiez davantage.

Je vous répète aussi la prière que je vous ai faite, de ne remuer que peu de choses, et cela même que vous remuerez, de ne le jamais faire sans l'avis et le consentement des principaux officiers, comme sont M. du Rivau³, M. de Grandpré et M. le sénéchal⁴; ils sont constitués sur tout le temporel; si vous y touchez, vous touchez à leurs charges et à la prunelle de leurs yeux. Puis donc que Madame a fait savoir au premier qu'elle n'entend pas que l'on fasse changement à l'aumônerie de Champigny, demeurez-en là et témoignez à ce bon seigneur que vous ne voulez rien faire en cela, ni au reste, que ce qu'il jugera à propos. Portez-lui grande déférence et grand respect, et à tous les autres à proportion de ce qu'ils sont, pource que la puissance du maître réside en eux, ou pour le moins elle ne voit que par leurs yeux et n'opère que par leurs mains. Les rois mêmes n'ont pas voulu que leurs édits eussent de force qu'après avoir été vérifiés par les cours souveraines, pour n'être pas surpris.

Si vous dites que j'ai approuvé votre proposition et que Madame y a consenti, il est vrai, nous l'avons fait; mais elle et moi supposions que vous étiez demeuré d'accord de la chose avec ces Messieurs de delà; et tant s'en faut que vous l'ayez fait; vous voyez comme ils s'y opposent. Madame a donc raison de se rétracter,

3. Le chevalier Jacques de Beauvat, sieur du Rivau.

4. Pierre de la Barre, conseiller du roi, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel de Richelieu.

et vous n'en avez pas d'espérer qu'après cela elle agréé le changement proposé, car elle ne le fera pas contre le sentiment de M. du Rivau ; et quand elle le voudrait faire, nous ne le devons pas désirer, pour n'encourir la perte de sa bienveillance. Si pourtant vous pouvez persuader à ces Messieurs que la fondation ne changera pas de nature, quoique l'on change la manière de l'accomplir, et qu'en effet ils y donnent les mains, *in nomine Domini*, Madame en sera très aise, et moi j'en bénirai Dieu ; autrement, il n'y faut plus penser.

De plus, Monsieur, il est expédient que la compagnie ne se mêle aucunement de faire recevoir personne dans les charges, ni de faire des recommandations ni pour ni contre, quelqu'apparence de bien que vous y voyiez, à cause des inconvénients qui en arrivent, car cela excite jalousie et aversion dans les esprits, nous passerions pour gens de brigue et d'intérêt, et enfin nous serions à charge à ceux à qui nous devons obéissance et respect, comme les enfants à leurs pères et mères. Au nom de Dieu, n'écrivez plus pour aucune sorte d'affaires temporelles, quand elles ne vous regardent pas ; cela est du soin des officiers et non pas du nôtre.

Il ne vous a de rien servi de demander les terres vagues pour la fabrique, puisqu'elles lui sont refusées. Si vous pouvez facilement vous garantir de payer les réparations que la même fabrique doit, faites-le, à cause que ce paiement pourrait tirer à conséquence ; mais si cela ne se peut sans bruit ou sans procès, je suis d'avis que vous fassiez cette avance pour elle, seulement pour cette année, sauf à répéter, si l'occasion s'en présente.

1210. — A BENOIT BECU, PRÊTRE DE LA MISSION,
A RICHELIEU

10^e d'avril 1650.

Je suis bien aise que vous ayez été député vers M. du Rivau ; mais je l'eusse été davantage si l'on n'avait pas donné sujet à cette députation, comme l'on a fait, remuant des affaires commises à l'œil de sa charge sans lui en communiquer. Les règles de la prudence et de la justice requièrent de nous cette précaution, que nous concertions les choses de quelque importance avec ceux qui ont vue sur elles, ou qui peuvent mettre empêchement au bien que nous poursuivons, et qu'en effet nous désistions quand tel est leur sentiment ; autrement, nous serons traversés et leur indignation tombera sur nous. Tous officiers sont jaloux de leur autorité, et difficilement reviennent-ils des blessures d'une partie si tendre, quand une fois ils pensent les avoir reçues. Plaise à Notre-Seigneur, qui a reçu dans Jérusalem, à tel jour qu'aujourd'hui¹, un échantillon de l'honneur dû à sa royauté, que nous puissions le rendre tout entier à ceux qui nous représentent sa domination et sa justice, demandant toujours leur conseil et leur approbation en ce qui regarde le temporel ! Et estimons que nous ne faisons pas la volonté de Dieu, si en cela nous ne leur soumettons la nôtre. J'espère que votre maison en usera désormais de la sorte et qu'elle n'ira pas plus avant au changement proposé touchant l'aumônerie de Champagne, si M. du Rivau et tous les principaux habitants n'en conviennent. C'est la prière que je vous fais en votre particulier.

Lettre 1210. — Reg. 2, p. 310.

1. Dimanche des Rameaux.

1211. — A LOUIS THIBAULT, SUPERIEUR, A SAINT-MÉEN

12 avril 1650.

J'ai reçu deux lettres de M. votre père, par lesquelles j'ai appris deux choses : l'une, que Dieu a disposé de votre petite sœur, ce qui vous serait un sujet de douleur, si vous n'aviez appris à vous conformer au bon plaisir divin et n'étiez comme assuré du bonheur éternel de cette chère innocente ; l'autre est la persévérance de mondit sieur votre père et de Madame votre mère au désir qu'ils ont eu autrefois de se retirer du monde pour s'unir plus intimement à leur souverain créateur. Ils me demandent à cet effet mon avis, ensemble sur la disposition de leurs facultés. Dès que la première lettre me fut rendue, je fis réponse qu'à leur âge, étant si bons qu'ils sont, par la grâce de Dieu, et Madame Thibault étant infirme comme elle l'est, ils feraient bien de demeurer dans leur état présent, les ayant priés de me dispenser de leur donner conseil touchant leur bien. La seconde lettre que j'ai reçue témoigne qu'ils ne sont pas satisfaits de cette réponse, et voulant connaître plus clairement la volonté de Dieu sur l'un et l'autre points, ils me pressent de leur en dire mon sentiment plus au long : ce qui m'a obligé d'y penser mieux que je n'avais fait. Et je suis aux termes de leur mander que peut-être Dieu leur veut donner la consolation qu'ils ont tant désirée, maintenant qu'ils n'ont aucune attache sur la terre, leurs enfants étant au ciel, excepté vous, Monsieur, qui êtes encore dans la voie et qui travaillez avec bénédiction pour y en attirer d'autres ; de quoi ces bonnes gens ont un tel contentement qu'ils disent

n'en pouvoir recevoir un plus grand en cette vie. Et il me semble devoir ajouter que peut-être aussi sa divine Providence leur veut donner la joie tout entière en les approchant de vous et de votre vocation (que savons-nous?), en appelant le père dans Saint-Lazare et la mère chez Mademoiselle Le Gras, où ils seront débarassés du monde et en lieu de servir Notre-Seigneur d'une manière particulière et proportionnée à leurs forces.

Quant à leur bien, ayant dessein d'en donner une bonne partie à l'Eglise ou à la Charité, si tel est l'avis de leur conseil, soit qu'ils pensent que vous soyez religieux, et comme tel incapable de leur succéder, soit qu'ils craignent de vous donner sujet de tentation, en vous laissant du bien, ainsi qu'il est arrivé à certains autres de la compagnie, qui, ayant été bons missionnaires pendant qu'ils n'ont rien possédé, ont laissé l'œuvre de Dieu si tôt que quelques commodités temporelles se sont présentées à eux, je pense leur devoir dire : premièrement, que cela ne se doit pas craindre de vous, Monsieur, tant à cause de la grâce qui est en eux, qui attire sur vous l'esprit de force et de persévérance, que par la grâce que Dieu a mise en votre propre personne et en votre chère vocation, par laquelle il plaît à sa divine bonté de sauver un grand nombre d'âmes ; et en second lieu, que le vœu de pauvreté que nous faisons n'est que simple et n'exclut pas ceux qui le font de la succession de leurs parents ; que même nous avons pour règle que les particuliers de la compagnie qui auront des bénéfices simples ou d'autres biens, en laisseront la jouissance à la communauté, sauf à donner le fonds à qui bon leur semblera, par donation ou par testament, pour en jouir après leur mort, ou bien de le reprendre eux-mêmes, au cas qu'ils viennent à sortir d'avec nous.

Et pource qu'ils ne peuvent rien donner au corps duquel ils sont membres, selon plusieurs arrêts du parlement, ni vous ne pourriez disposer d'aucune chose de votre succession en faveur de notre compagnie, au préjudice de vos plus proches parents, supposé que vous eussiez cette dévotion pour elle, comme j'estime que vous l'avez déjà, il est expédient que M. votre père le sache, afin qu'en vous déclarant leur héritier, ils substituent la même compagnie en la même succession après vous, ou telle autre communauté qu'il leur plaira ; et ainsi votre intention et celle qu'ils ont d'appliquer leur bien en œuvres de piété seront exécutées.

Or sus, Monsieur, je ne fais que vous proposer tout ceci. tant parce que vous pourriez peut-être désirer mes sentiments sur la lettre que M. votre père vous écrit, où vous verrez ses dispositions, que pour vous prier, comme je fais, de me mander les vôtres ; car si vous improuvez mes pensées de la sorte que je vous les déclare, au nom de Dieu, Monsieur, n'y ayez aucun égard ; mais donnez tel conseil que vous jugerez à propos à mondit sieur votre père, à qui je vous prie d'écrire au plus tôt d'une façon ou d'autre pour le consoler.

1212. — A GABRIEL DELESPINEY

De Paris, la veille de Pâques [1650¹].

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus, ces jours passés, votre lettre écrite du lieu

Lettre 1212. — L. s. — Original à l'hôpital du Bon-Secours à Metz.

1. La présence de Guillaume Desdames à Toul limite notre choix

où vous faisiez la mission, qui me consolait beaucoup, comme toutes les autres, et plus sensiblement à cause du bon œuvre auquel vous et les vôtres êtes appliqués depuis longtemps. O Monsieur, que vous rendez de service à Dieu quand vous assistez ainsi le pauvre peuple souffrant, d'un secours si opportun et si salutaire ! C'est une marque de la bonté de Dieu sur lui et de la prédestination de plusieurs, de ce qu'au fort de leurs misères corporelles il les console de sa parole et les prévient de ses grâces, comme un pain sanctifiant qui donne la véritable vie. C'est le pain quotidien et le pain des élus, que nous devons souvent lui demander et tâcher de le rompre et de le distribuer aux enfants de la maison, qui sont les pauvres, afin qu'ils fassent un bon usage de leur pauvreté et qu'ils n'en perdent pas le royaume qui leur appartient.

M. Desdames² m'a écrit deux fois en votre absence. Je crois, comme vous, Monsieur, qu'il a soin des affaires et grand soin que toutes choses aillent leur bon train ;

aux années 1649, 1650 et 1651. En 1649, le saint n'était pas à Paris la veille de Pâques. Pendant la semaine sainte de l'année 1651, Adrien Le Bon, ancien prieur de Saint-Lazare, était gravement malade ; et, suivant toute probabilité, le saint l'aurait recommandé aux prières de M. Delespiney, s'il lui avait écrit alors. La lettre ne peut donc être que de 1650. En 1650, le samedi saint tombait le 16 avril.

2. Guillaume Desdames, né à Rouen, entré dans la congrégation de la Mission le 10 juin 1645, à l'âge de vingt-trois ans, reçu aux vœux le 10 mars 1648, ordonné prêtre le 31 mai 1648. Il fut placé à Toul peu après cette dernière date, puis envoyé en Pologne, où il arriva avec Lambert aux Couteaux en novembre 1651. Il y travailla au milieu de difficultés sans nombre, avec un dévouement digne d'éloges, d'abord comme simple confrère et, après la mort de Charles Ozenne (14 août 1658), comme supérieur de la Mission. René Almérás le rappela en France en 1669. Quelques années après, Guillaume Desdames revenait en Pologne et prenait la direction de la maison de Culm. L'assemblée générale de 1685 le ramena dans sa patrie. Il termina ses jours supérieur de l'établissement de Cracovie le 1^{er} juin 1692. (*Notices*, t. III, p. 166 ; *Mémoires*, t. I, pp. 24-33.)

et si cela se fait quand vous n'y êtes pas, il se fait encore mieux quand vous êtes présent ; car vous conférez ensemble et vous agissez, chacun de son côté, au soulagement de l'autre, et tout au bien commun. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne à tous l'esprit d'union et de support et qu'il augmente en vous celui de conduite, particulièrement au sujet du grand embarras où M. Plenevaux nous va mettre. Voici le temps de sa trêve passée et celui du combat venu ; je pense qu'il nous mènera de bonne sorte ; à la bonne heure ! Nous sommes à Dieu et à sa providence, prêts d'acquiescer à ses ordres au moment qu'ils seront connus. Piût à Notre-Seigneur qu'ils le fussent déjà !

M. l'archidiacre Le Lièvre n'est point encore arrivé ; au moins n'en ai-je rien appris.

Je ne puis que m'étonner du surcroît de garnison qui accable la ville de Toul, compatir à sa souffrance et prier Dieu, comme je fais, qu'il soulage son pauvre peuple, qu'il nous donne la paix ou la force de supporter la pesanteur de sa main.

J'embrasse fort cordialement votre petite communauté, laquelle j'offre souvent à Notre-Seigneur et plus souvent votre âme, qui est déjà tout à lui et de laquelle je suis, en son amour, Monsieur, très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Despiney, supérieur des prêtres de la Mission de Toul, à Toul.

1213 — A GERALD BRIN, PRÊTRE DE LA MISSION,
A LIMERICK

Avril 1650.

Nous avons été grandement édifiés de votre lettre, y voyant deux excellents effets de la grâce de Dieu. Par l'un, vous vous êtes donné à Dieu pour tenir ferme dans le pays où vous êtes, au milieu des dangers, aimant mieux vous exposer à la mort que de manquer d'assister le prochain ; et par l'autre, vous vous appliquez à la conservation de vos confrères, les renvoyant en France pour les éloigner du péril¹. L'esprit du martyr vous a poussé au premier, et la prudence vous a fait faire le second, et tous les deux sont tirés sur l'exemple de Notre-Seigneur, lequel, au point qu'il allait souffrir les tourments de sa mort pour le salut des hommes, voulut en garantir ses disciples et les conserver, disant : « Laissez aller ceux-ci et ne les touchez pas². » C'est ainsi que vous en avez usé, comme un véritable enfant de ce très adorable Père, à qui je rends des grâces infinies d'avoir produit en vous des actes d'une charité souveraine, laquelle est le comble de toutes les vertus. Je le prie qu'il vous en remplisse, afin que, l'exerçant en tout et toujours, vous la versiez dans le sein de ceux qui en manquent. Puisque ces autres Messieurs qui sont avec vous sont dans la même disposition de demeurer, quelque danger qu'il y ait de

Lettre 1213. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. VIII, p. 152.

1. Quatre prêtres, deux clercs et deux frères coadjuteurs étaient partis en Irlande en 1646. Le frère Lye, clerc, et un cinquième prêtre, dont le nom ne nous a pas été conservé, les y avaient rejoints. En 1650, il ne restait plus dans l'île que ces deux derniers, Edme Barry et Gérard Brin. (Cf. l. 877 et Abelly, *ibid.*, p. 149.)

2. Evangile de saint Jean XVIII, 8.

guerre et de contagion, nous estimons qu'il les faut laisser. Que savons-nous ce que Dieu en veut faire ? Certainement, il ne leur donne pas en vain une résolution si sainte. Mon Dieu, que vos jugements sont inscrutables ! Voilà qu'au bout d'une mission des plus fructueuses et peut-être des plus nécessaires que nous ayons encore vue³, vous arrêtez, comme il semble, le cours de vos miséricordes sur cette ville pénitente, pour appesantir davantage votre main sur elle, ajoutant au malheur de la guerre le fléau de la maladie⁴. Mais c'est pour moissonner les âmes bien disposées et assembler le bon grain en vos greniers éternels. Nous adorons vos conduites, Seigneur !

1214. — A GABRIEL DELESPINEY. SUPÉRIEUR, A TOUL

30 avril 1650.

Il est nécessaire qu'en cette misérable saison nous empruntions pour nous nourrir et pour soulager les pauvres.

3. Il s'agit de la mission de Limerick, dont le succès fut prodigieux. Près de 20 000 habitants firent leur confession générale et communèrent. Les magistrats, touchés par la parole des prédicateurs, prirent des mesures sévères contre les blasphémateurs.

4. Huit mille personnes environ moururent de la peste, rien que dans la ville de Limerick. Le frère de l'évêque, qui allait visiter les malades avec les missionnaires, succomba, lui aussi, victime de son dévouement. (Abelly, *ibid.*, p. 153.)

Lettre 1214. — Collet. *op. cit.*, t. I, p. 315, note.

1215. — A LOUISE DE MARILLAC

[Fin avril ou mai 1650¹.]

Monsieur d'Annemont m'a écrit la même chose ; voici sa lettre². Je m'en vas lui écrire que je souhaite et prie Dieu que l'affaire réussisse en faveur de ces bonnes religieuses, si c'est le bien des pauvres, et que très volontiers nous agréons que l'on renvoie les Filles de la Charité ; et je pense, Mademoiselle, que vous ferez bien d'écrire conformément à cela pour, en quelque façon, honorer et pratiquer le conseil de Notre-Seigneur, qui est que, si l'on nous veut ôter la robe, il faut donner notre manteau. Je crois que Dieu sera plus honoré de cela que du service que vos filles pourraient rendre à Dieu en cet hôpital. Au nom de Dieu, Mademoiselle, soyons bons en face de Jésus-Christ ; il en userait de la sorte assurément.

Lettre 1215. — L. a. — Dossier de la Mission, décalque. Saint Vincent a écrit ces mots à la suite de la lettre de Monsieur d'Annemont, dont Louise de Marillac lui avait donné communication.

1. La lettre de Monsieur d'Annemont à Louise de Marillac est datée du 27 avril 1650.

2. Par cette lettre, M. d'Annemont informait le fondateur que l'on songeait à remplacer, à l'hôpital de Nantes, les Filles de la Charité par des religieuses et il lui offrait ses services pour prévenir cette mesure.

1216 — A UN RELIGIEUX¹[Entre 1643 et 1652².]

Je ne doute point que Votre Révérence ne fît merveille dans la prélature, si elle y était appelée de Dieu ; mais ayant fait voir qu'il vous voulait en la charge où vous êtes, par le bon succès qu'il a donné à vos emplois et à vos conduites, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en veuille tirer ; car si sa Providence vous appelait à l'épiscopat, elle ne s'adresserait pas à vous pour vous le faire rechercher ; elle inspirerait plutôt à ceux en qui réside le pouvoir de nommer aux charges et dignités ecclésiastiques, de vous choisir pour celle-là, sans que vous en fissiez aucune avance, et alors votre vocation serait pure et assurée ; mais de vous produire vous-même, il semble qu'il y aurait quelque chose à redire, et que vous n'auriez pas sujet d'espérer les bénédictions de Dieu dans un tel changement, qui ne peut être désiré ni poursuivi par une âme véritablement humble, comme la vôtre.

Et puis, mon Révérend Père, quel tort feriez-vous à votre saint Ordre de le priver d'une de ses principales colonnes, qui le soutient et qui l'accrédite par sa doc-

Lettre 1216. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XIII, sect. VII, p. 461.

1. Ce religieux, qui s'était fait un nom par ses vertus et ses prédications, désirait devenir suffragant de l'archevêque de Reims. Il avait fait des démarches pour cela et sollicité l'appui de saint Vincent A l'entendre, il n'avait d'autre ambition que celle de se dépenser plus longtemps pour le bien de l'Eglise ; car, disait-il, le jeûne et les autres austérités de son Ordre l'épuisaient, et la dignité épiscopale, en l'exemptant de ces pénitences, lui permettrait de conserver ses forces. Saint Vincent était trop avisé pour se laisser prendre à ces prétextes.

2. Temps pendant lequel saint Vincent fut membre du conseil de conscience.

trine et par ses exemples ! Si vous ouvriez cette porte, vous donneriez sujet à d'autres d'en sortir après vous, ou pour le moins de se dégoûter des exercices de la pénitence ; ils ne manqueraient pas de prétexte pour les adoucir et diminuer, au préjudice de la règle ; car la nature se lasse des austérités ; et si on la consulte, elle dira que c'est trop, qu'il se faut épargner pour vivre longtemps et pour servir Dieu davantage ; au lieu que Notre-Seigneur dit : « Qui aime son âme la perdra, et qui la hait la sauvera ³. » Vous savez mieux que moi tout ce qui se peut dire sur cela, et je n'entreprendrais pas de vous en écrire ma pensée, si vous ne me l'aviez ordonné. Mais peut-être que vous ne prenez pas garde à la couronne qui vous attend. O Dieu ! qu'elle sera belle ! Vous avez déjà tant fait, mon Révérend Père, pour l'emporter heureusement, et peut-être ne vous reste-t-il plus que peu de chose à faire. Il faut la persévérance dans le chemin étroit où vous êtes entré, lequel conduit à la vie. Vous avez déjà surmonté les plus grandes difficultés. Vous devez donc prendre courage et espérer que Dieu vous fera la grâce de vaincre les moindres. Si vous m'en croyez, vous cesserez pour un temps les travaux de la prédication, afin de rétablir votre santé. Vous êtes pour rendre encore beaucoup de service à Dieu et à votre religion, qui est une des plus saintes et des plus édifiantes qui soient en l'Eglise de Jésus-Christ.

3. Evangile de saint Jean XII, 25.

1217 — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT, SUPERIEURE,
A MONTREUIL-SUR-MER¹

Paris, 9 mai 1650.

Ma chère Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le peu d'intelligence qui a été jusques à présent entre l'ancienne communauté de l'hôpital nous donnant juste sujet de craindre que vous ne trouviez assez de paix là dedans, nous avons pensé qu'il est expédient d'en sortir et de vous retirer ; aussi bien avons-nous besoin ici de vous et de votre sœur. C'est pourquoi je vous prie de prendre congé de Monseigneur le gouverneur, de Monsieur son lieutenant et de Messieurs de la ville, les remercier de l'honneur qu'ils vous ont fait, les prier de vous excuser, si vous ne leur avez donné tout le contentement qu'ils attendaient, et que vous êtes marries de ne pouvoir continuer vos services à l'hôpital, pource que la Providence en dispose autrement. Nous vous attendons, et je vous assure que vous serez reçues en votre maison avec grande affection. Pour moi, j'aurai grande consolation de vous voir, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma bonne Sœur, votre très affectionné serviteur et frère.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. J. M.

Lettre 1217. — Dossier des Filles de la Charité, copie prise par la sœur Hellot.

1. C'est par une note écrite au dos de la lettre que nous connaissons le destinataire.

1218. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce lundi au soir.
[Entre le 6 août 1649 et le 25 août 1650¹.]

Me voici enfin sur le point de partir demain, Dieu aidant, Mademoiselle. J'espère que vos prières m'attireront l'assistance de Notre-Seigneur pour mon voyage. Monsieur Portail fera pour l'affaire de la maison tout ce que vous lui manderez.

Je vous envoie la lettre de Madame la marquise de Maignelay. Je serai consolé qu'elle voie le bon M. Dupont et qu'il lui apporte la lettre lui-même.

J'ai parlé à M. le procureur général² ; il m'a promis toute protection pour les enfants, en tout ce que M. Biète³ lui dira, et de faire recevoir les sevrés aux Enfermés, avec deux filles, lesquelles la Charité entretiendra. M. Biète le pourra voir pour tous affaires. Il a gourmandé quelques commissaires, qui insistaient à faire prendre les enfants abandonnés entre les mains des nourrices.

Je n'ai pu parler à Marie Denise⁴ ; elle est allée à Colombes⁵.

Je tâcherai de dire un mot à la petite, laquelle je vous prie de conforter.

Voici une lettre d'une demoiselle de Sedan, qui est

Lettre 1218. — L. a. — Original à la maison des Filles de la Charité de Narbonne.

1. Cette lettre a été écrite avant la mort de la marquise de Maignelay (25 août 1650) et après l'ordination de Louis Dupont (17 septembre 1647), Antoine Portail étant à Paris, par suite après le 6 août 1649.

2. Blaise Méliand.

3. Peut-être Biet, chanoine de Notre-Dame, qui vivait en ce temps-là.

4. Fille de la Charité.

5. Localité des environs de Paris.

en cette ville, et une autre que ce bon aumônier lui écrit, et me voici, moi, sur mon partement et dans le désir de faire la volonté de Dieu toujours et en toutes choses. par sa miséricorde, et d'être, en son amour, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL.

Suscription : A Mademoiselle Mademoiselle Le Gras.

1219. — A LA PROPAGANDE

[Mai 1650^{1.}]

Em[inentissi]mi e Rever[endissi]mi Sig[no]ri,

Furono successivam[en]te concesse da questa Sacra Congreg[azio]ne le facultà di missionari a Bonifazio Nouelly, Giacomo Lesage e Giovanni Dieppe, sacerdoti della Congreg[azio]ne della Missione e mandati in Algeri tanto per soccorrere i poveri schiavi cattolici, quanto per estendere maggiorm[en]te la nostra s[an]ta fede in quelle parti, i quali essendo l'uno dopo l'altro morti di contagione nell'aiuto spirituale e corporale che hanno reso a quei popoli; ora il m[ol]to Rev[eren]do Padre Vincenzo de Paul, superiore generale di detta congreg[azio]ne della Missione non perdendosi d'animo per tanti soggetti suoi, morti in sì poco tempo di due anni incirca, e volendo continuare quella carità incominciata, propone di nuovo alla Sacra Congreg[azio]ne un altro chiamato Filippo Le Vacher, pur sacerdote dell'istessa Congreg[azio]ne della Missione, già mis-

Lettre 1219. — L. non s. — Arch. de la Propagande, II *Africa*, n° 248, f° 155, original.

1. La supplique fut présentée le 26 mai 1650; le décret approbatif est du 31 mai; les facultés furent expédiées par le Saint-Office le 30 juin.

sionario in Ibernia con altri suoi confratelli, e di presente applicato al servizio di un seminario di ecclesiastici nella città di Marsiglia; e supplica umilmente che le Em[inenz]e Vostre siano servite di concedergli la rinnovazione di dette facultà pel medesimo luogo d'Algeri, con aggiungervi qualche nuova facultà per mezzo della quale abbia autorità di aggiustare delle dissensioni e contrasti che assai spesso succedono tra religiosi schiavi, acciò possa rimediare agli scandali che ne nascono, e avrà il tutto per singolar grazia dalle Em[inen]ze Vostre.

Quas Deus...

Suscription : Alla Sacra Congregazione de *Propaganda Fide*, per Filippo Le Vacher, sacerdote della congregazione della Missione.

TRADUCTION

La Sacrée Congrégation de la Propagande a accordé successivement les facultés de missionnaires à Boniface Nouelly, Jacques Lesage et Jean Dieppe, prêtres de la congrégation de la Mission, envoyés à Alger, tant pour secourir les pauvres esclaves catholiques que pour contribuer à l'extension de notre sainte foi en ces régions, et morts l'un après l'autre victimes de la peste, en assistant corporellement et spirituellement les malades. Le très Révérend Père Vincent de Paul, supérieur général de ladite congrégation de la Mission, que la perte de tant de sujets, survenue en deux ans environ, n'a pas découragé, et qui ne veut pas abandonner l'œuvre commencée, propose de nouveau à la Sacrée Congrégation un autre de ses prêtres, Philippe Le Vacher, précédemment employé aux Missions d'Hibernie avec plusieurs de ses confrères, et présentement à Marseille, dans un séminaire d'ecclésiastiques. Il supplie humblement Vos Eminences de vouloir bien accorder à M. Le Vacher les mêmes facultés pour le même pays et en ajouter d'autres encore, en sorte qu'il ait assez d'autorité pour faire cesser les dissentiments et les démêlés qui s'élèvent parfois entre les religieux esclaves, et par là éviter des scandales. Le soussigné regardera cette faveur comme une grâce signalée de Vos Eminences.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Philippe Le Vacher, prêtre de la congrégation de la Mission.

1220. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 25 mai 1650.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres, du dernier avril et du 14 du courant, dans lesquelles j'ai vu les continuelles soins qu'il vous plaît avoir de notre affaire de Chancelade, dont je vous suis très obligé, et vous en remercie de tout mon cœur. Je serai dorénavant plus réservé à vous écrire, afin de ne vous donner la peine de me faire réponse.

Le Père Montal m'a écrit de Lyon qu'il s'étonnait fort que le Père Vitet fit effort sur nos deux titres, qu'il en écrivait à M. l'abbé Tinti¹. Ledit Père Vitet m'écrit aussi et me témoigne qu'il n'est plus dans le sentiment qu'il était pour cela, attendu même que cela n'a rien de commun avec la poursuite que nous faisons à Rome. Notre homme d'affaires était parti de Paris pour s'en revenir avant de recevoir la lettre que mon grand vicaire lui écrivait, etc.

Les diocèses circonvoisins me désertent le mien de prêtres, les envoyant chercher pour leur donner des bénéfices. Monseigneur de Sarlat² prit, il y a quelque temps, le vicaire qui servait l'église de notre séminaire St-Barthélemy; en quoi il ne me fit point plaisir. Hier il m'en prit un autre, et avant-hier Mgr de Périgueux³ un autre. Si j'en avais plus qu'il ne m'en faut, j'en serais bien aise; mais je pense que cela ne sera jamais, si cela continue....

Mgr de Tulle⁴ a failli mourir depuis peu d'une apoplexie. Il n'y a pas apparence qu'il fasse une longue vie en l'âge et en la disposition dans laquelle il est. Je vous prie de disposer

Lettre 1220. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Agent du roi de France à Rome. Par brevet du 15 décembre 1651, il fut nommé « agent et expéditionnaire général de Sa Majesté en Cour de Rome pour y poursuivre toutes bulles et provisions du Pape ».

2. Nicolas Sevin.

3. Philibert de Brandon.

4. Jean Richard de Genoulhac de Vaillac. Il occupa le siège de Tulle de 1599 à 1652, année de sa mort.

la reine, quand cet évêché vaquera, à le pourvoir d'un digne sujet ; car il est en très mauvais état, et faites-moi la faveur de dire à Sa Majesté que je l'en supplie de tout mon cœur, afin que par ce moyen nous puissions remettre la dévotion de la Vierge dans Rocamadour⁵, qui est la plus célèbre du royaume.

Quand vous verrez M. l'abbé Olier, je vous prie lui demander quelle qualité a M. le doyen de Carennac⁶, de mon diocèse, et s'il le juge propre d'être évêque, car je n'en vois point en Guyenne qui puisse remplir cet évêché mieux que lui. Je vous en ai parlé autrefois. C'est un personnage d'une grande piété et un exemple de vertu dans mon diocèse. Je vous dis ceci, afin que, si la reine vous demandait si vous saviez quelque sujet propre, vous voyiez si vous le devez proposer. C'est un petit évêché qui ne vaut que sept ou huit mille livres.

Il faut que je vous dise que le cœur me saigne de douleur du reproche qu'on me fait de jour à autre d'un jeune prélat de nos voisins⁷, de la vie qu'il mène. Il a loué depuis peu une maison hors de sa ville capitale pour six cents écus, pour tenir la meute et chiens courants. Enfin tous ses exercices sont la chasse, in brevibus⁸, un fusil sur le col. Vous aviez grande raison de vous opposer à sa promotion ; et plût à Dieu qu'on eût suivi votre sentiment !

Je prie Dieu qu'il inspire à la reine de nommer aux évêchés des sujets dignes de si éminentes charges. Cependant faites-moi la faveur de me croire, etc.

ALAIN,
év. de Cahors.

1221. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[1650¹.]

Monsieur Hurtel² nous échappa dimanche au soir,

5. Commune de l'arrondissement de Gourdon (Lot).

6. Commune du même arrondissement.

7. Probablement Jacques de Montrouge, nommé en 1647 évêque de Saint-Flour.

8. Probablement en habits courts.

Lettre 1221. — Ms. de Lyon.

1. Voir note 2.

2. François Hurtel, né à Nibas (Somme), entré dans la congrégation de la Mission le 26 novembre 1640, à l'âge de dix-neuf ans, reçu aux vœux le 1^{er} décembre 1642, ordonné prêtre en 1645, mort en 1650.

pour aller à la bienheureuse éternité, nous laissant autant d'affliction de son trépas que sa vie innocente nous a donné de consolation. Elle a été telle, que je puis vous dire n'avoir découvert en lui aucun défaut. Vous pouvez de là inférer le bien qu'il faisait et l'obligation que nous avons à Dieu de nous avoir donné ce sien serviteur pour confrère. Remercions-le, s'il vous plait, des grâces qu'il lui a faites et rendons à son âme nos derniers devoirs ; si elle n'en a pas besoin, d'autres en profiteront.

1222. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT¹

1650.

Si il est juste que celui qui a planté l'arbre ait le plaisir de lui voir porter le fruit, il est juste aussi que vous soyez participant des bénédictions que Dieu a données en abondance à nos petits travaux. Je vous puis assurer qu'aux missions que nous avons faites depuis celle de Joigny, je ne crois pas qu'aucun ait manqué de faire sa confession générale ; et c'est merveille de voir combien ce peuple est touché ; ce qui va jusqu'à un tel point que je me suis vu en disposition de ne les entretenir que durant les premiers jours seulement des sujets qui excitent à la pénitence, à cause de la grande tendresse de leurs cœurs ; car j'avais peur que cela ne fit tort à leur imagination.

**1223. — A DENIS GAUTIER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINTES**

De Paris, ce 3 juin 1650.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 1222 — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 7, 1^{re} éd., p. 47.

1. Les lettres 1196 et 1222 sont du même prêtre de la Mission ; la seconde, dit Abelly, a été écrite « environ deux mois » après la première.

Lettre 1223. — L. s. — Dossier de Turin, original.

M. de Lavau, présent porteur, a passé à Saintes, venant à Paris, et laissé en garde à M. Watebled¹ vingt-deux écus, à ce qu'il m'a dit ; je viens de lui en faire donner deux en déduction, et de lui promettre que vous lui ferez rendre le reste de ce qu'il a laissé. C'est ce que je vous prie de faire, la présente reçue, et de plus de lui rendre tous les bons offices que vous pourrez. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous continue les siens.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Gautier.

1224. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

Du 8 juin 1650.

J'ai été bien aise de voir les raisons pour lesquelles vous avez rétabli l'ancienne coutume de faire la prière pour le roi seulement après la messe, au lieu que depuis la visite elle se faisait devant la communion. Tout considéré, je pense que cela était à propos, ayant fait cesser par ce moyen le murmure des habitants, qui était un inconvénient plus à craindre que n'est le défaut d'uniformité aux usages du diocèse pour ce point, étant question d'une prière et non d'une cérémonie. Néanmoins, comme cette action regarde le roi, il était à souhaiter que vous eussiez pris l'avis de M. le gouverneur¹, afin qu'il n'eût pas sujet de se formaliser de ce

1. Pierre Watebled, supérieur de la maison de Saintes.

Lettre 1224. — Reg. 2, p. 144.

1. Le marquis de Fabert.

changement. Cette omission m'a fait douter que vous ayez su la prière que j'ai faite autrefois à votre prédécesseur², de ne rien innover de quelque importance, pour l'extérieur de la paroisse, qu'après en avoir convenu avec mondit sieur le gouverneur. J'espère, maintenant que vous en avez connaissance, que vous serez exact à suivre cet ordre. Surtout, Monsieur, il est de l'usage des supérieurs de la compagnie de proposer au général les difficultés notables qui se présentent ; car ainsi, prenant son conseil, ils évitent plusieurs inconvénients et sont assurés de faire la volonté de Dieu, laquelle je sais que vous cherchez en toutes choses, et par conséquent vous serez bien aise de savoir ceci.

1225. — A JEAN MIDOT, GRAND VICAIRE DE TOUL

8 juin 1650.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre avec une nouvelle reconnaissance des obligations que nous vous avons, et avec nouveaux souhaits qu'il plaise à Dieu de vous conserver longues années pour le bien de son Eglise, en laquelle j'apprends que vous avez une nouvelle dignité, dont je rends grâces à la Providence, qui vous l'a donnée. Les charges, d'ordinaire, honorent ceux qui les ont ; mais j'ose dire que vous honorez les vôtres. Vous voilà donc grand doyen, grand archidiacre et grand vicaire d'un grand

2. Charles Bayart, né au diocèse de Soissons, entré prêtre dans la congrégation de la Mission le 9 février 1644, à l'âge de vingt-sept ans, reçu aux vœux le 16 octobre 1648, supérieur à Sedan de 1648 à 1650, à Périgueux en 1650, à Montmirail de 1651 à 1652.

Lettre 1225. — Reg. 1, f^o 40, copie prise sur l'original, qui était écrit par le secrétaire et signé par le saint.

diocèse, grand en piété, grand à bien faire, enfin grand devant Dieu et devant les hommes. Plaise à N.-S. que votre âme aille toujours croissant en son amour !

Je vous remercie derechef, Monsieur, du secours que vous nous donnez à Rome et des lettres promises par le sieur Platel, de la part de ses parents ; quand il vous plaira de nous les adresser, nous les enverrons et en espérons l'effet que vous marquez ; déjà le supérieur de notre maison de Rome¹ m'a mandé que M. Jehot a recommencé ses soins pour l'accommodement, selon l'ordre qu'il vous a plu de lui en donner.

Très volontiers, Monsieur, et plus volontiers que je ne puis vous écrire, je vous rendrai les services que je pourrai pour la commission nécessaire à l'enregistrement de la reconnaissance dont est question. Je ne me souviens pas si c'est un brevet, ou comment cette pièce est conçue. Je vous supplie de me l'envoyer ; car aussi bien faut-il qu'elle soit attachée sous le contre-scel, ou pour le moins une copie collationnée, pour la montrer à M. de Brienne, à qui j'en parlerai, Dieu aidant. Il est vrai qu'il est maintenant en cour, où je ne vas si on ne m'y appelle ; ce qui arrive rarement et n'arrivera peut-être désormais, à cause que nous avons charge de résoudre ici les affaires de la congrégation ecclésiastique. Si donc je ne puis voir M. de Brienne, j'en écrirai à Madame la comtesse², afin qu'elle lui en parle. Pour qui m'emploierais-je donc, si je ne le faisais pour une personne qui ne cesse d'agir pour nous autant efficacement que charitablement, et à qui, pour cette raison, outre celles de son mérite et de mon affection, j'ai une étroite obligation de rendre obéissance ?

1. René Alméras.

2. La comtesse de Brienne.

A propos de M. du Saussay³, je ne puis comprendre comme il y peut avoir de la mésintelligence entre vous et lui ; il faut que quelque mauvais esprit la fomenté par des rapports. Vous êtes un homme des plus paisibles, des plus sincères et des plus aimables que je connaisse, et lui aussi ; néanmoins, je vois, d'un côté, que vous avez quelque défiance en son droit, et, d'un autre, quelque soupçon en lui que vous l'avez desservi. Oserai-je vous prier, Monsieur, de me dire vos sentiments là-dessus ; et aurez-vous agréable que je m'entremette pour vous lier d'amitié ? La connaissance que j'ai de sa douceur et de sa bonté me fait espérer qu'il n'y apportera aucune résistance et qu'outre la consolation de votre cœur, qui n'aime rien tant que l'union, il en arrivera plusieurs autres biens.

Attendant l'honneur de vos commandements, je suis, en l'amour de N.S..

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Depuis la présente écrite, m'étant trouvé chez Madame la duchesse d'Aiguillon, M. l'official y est venu, et nous avons parlé de vous. Je vous assure qu'il incline fort à une bonne intelligence ; il m'a même dit que nous trouverons en lui une entière correspondance pour cela. Voyez, Monsieur, ce qu'il vous plaît que je fasse.

1226. — AU SUPÉRIEUR DE LA MAISON DE GÈNES

Je suis bien aise qu'on fasse faire dans les missions des pénitences publiques. Vous ferez bien d'en mettre

3. André du Saussay, official du diocèse de Paris, venait d'être récemment proposé pour le siège de Toul.

Lettre 1226. — Ansart, *L'esprit de S. Vincent de Paul*, Paris, 1780, p. 213.

la pratique en vigueur tant que vous pourrez. L'usage en est également utile et nécessaire ; mais il faut qu'il soit sagement conduit ; je dis *sagement*, parce qu'il faut de la discrétion, pour n'y pas engager toutes sortes de personnes, ni pour toutes sortes de péchés. Faites-le donc, mais que ce soit selon le concile de Trente¹, pour les péchés publics et de l'ordre de Nosseigneurs les prélats.

1227. — A UN EVÊQUE

[Entre 1643 et 1652¹.]

Il est vrai, Monseigneur, que j'ai désiré votre modération, mais c'est afin que votre travail dure et que l'excès dans lequel vous êtes continuellement ne prive si tôt votre diocèse et toute l'Eglise des biens incomparables que vous leur faites. Si ce désir n'est pas conforme aux mouvements que vous inspire votre zèle, je ne m'en étonne pas, parce que les sentiments humains dans lesquels je suis m'éloignent trop de cet état éminent où l'amour de Dieu vous élève. Je suis encore tout sensuel, et vous êtes au-dessus de la nature ; et je n'ai pas moins de sujet de me confondre de mes défauts, que de rendre grâces à Dieu, comme je fais, des saintes dispositions qu'il vous donne. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de lui en demander pour moi, non pas de semblables, mais une petite portion, ou seulement les miettes qui tombent de votre table.

1. Sess. XXIV, chap. 8.

Lettre 1227. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 145.

1. Temps pendant lequel saint Vincent fut membre du Conseil de conscience.

1228. — A GUILLAUME CORNAIRE, PRÊTRE DE LA MISSION,
AU MANS

15 juin 1650.

L'ennui que vous sentez dans votre emploi peut venir de plusieurs causes : 1° de la nature, qui se lasse de voir et de faire toujours les mêmes choses ; et Dieu le permet pour donner lieu à la pratique de deux belles vertus, à savoir : de la persévérance, qui nous fait arriver à la fin, et de la constance, qui nous fait surmonter les difficultés ; 2° de la qualité de l'œuvre, qui est triste et qui, étant faite par une personne aussi triste, engendre le dégoût, surtout quand il plaît à Dieu de soustraire la consolation intérieure et la suavité cordiale qu'il fait ressentir de temps en temps à ceux qui servent les pauvres ; 3° du côté du malin esprit, qui, pour vous détourner des grands biens que vous faites, vous en suggère l'aversion. Enfin cet ennui peut venir de Dieu même ; car pour élever une âme à une perfection souveraine, il la fait passer par la sécheresse, les ronces et les combats, lui faisant ainsi honorer la vie languissante de son Fils Notre-Seigneur, qui s'est trouvé dans diverses angoisses et dans l'abandonnement. Courage, Monsieur ! donnez-vous à Dieu et lui protestez que vous désirez le servir en la manière qui lui sera la plus agréable. Il s'agit de triompher de vos ennemis : de la chair, qui s'oppose à l'esprit, et de Satan, qui est jaloux de votre bonheur. La volonté de Dieu est que vous persévériez dans l'œuvre qu'elle vous a donnée à faire. Confiez-vous en sa grâce, qui ne vous manquera jamais pour l'acquit de votre vocation, et considérez que cette œuvre est des plus saintes et sanctifiantes qui

soit sur la terre. Il meurt peut-être dans cet hôpital autant de personnes que dans un grand nombre de paroisses ; et comme vous les assistez à bien mourir, vous êtes aussi cause que leurs âmes sont reçues au ciel ; et ceux qui ne meurent pas, vous les disposez à bien vivre ; et par conséquent vous faites plus de bien, vous seul, que beaucoup de curés ensemble.

Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il donne à votre cœur la patience et la joie qu'il sait lui être convenables, et qu'il me fasse digne de participer au mérite de vos travaux et de vos prières.

1229. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

[1650¹.]

Vous serez affligé d'une nouvelle que j'ai à vous donner ; c'est la mort de notre bon Monsieur Delattre, supérieur de notre maison d'Agen, qui était venu faire un voyage à Amiens et qui, à son retour, a été surpris d'une fièvre continue, en sorte que, le lendemain de son arrivée à Bordeaux, Dieu en a disposé. Cette perte est très grande pour la compagnie. C'était un homme de bon jugement, expérimenté à la conduite et aux affaires, ayant été procureur du roi à Amiens, détaché des parents et du monde, si j'en vis jamais, aussi bien que de sa santé et de sa vie. Il faisait de grandes pénitences et était fort régulier. Nous vous en dirons une autre fois davantage. Cependant je prie toute la chère famille de Sedan de prier pour lui, encore que nous ayons tout sujet d'espérer que son âme est en possession de la gloire des saints.

Lettre 1229. — Ms. de Lyon.

1. Année de la mort de Guillaume Delattre.

1230 — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

22 juin 1650.

Je suis bien aise que vous ayez envoyé notre frère Jamin¹ à Saintes, à cause du grand besoin que cette maison en avait. Je sais bien que cela vous incommode, et j'avais prévu les raisons que vous aviez à me dire pour vous laisser ce frère ; mais il y a une providence générale qui oblige à telles mutations. Ceux qui les souffrent et qui n'en voient pas les motifs pensent qu'on leur fait tort, et s'en plaignent ; mais Dieu sait qu'elles se font pour le mieux.

Nous n'enverrons donc point de sœurs pour Champigny, puisque de toutes parts on se mécontente de ce dessein² ; en effet, je crains que vous n'ayez pas donné lieu à la Providence, mais que vous ayez tenté une chose qu'elle ne veut pas. Mon Dieu, Monsieur, qu'il fait bon s'attendre à elle en ces occasions, sans vouloir prévenir ses ordres !

Lorsque vous aurez quelque proposition à faire à Monseigneur de Poitiers³, je vous prie de m'en donner avis auparavant. Il y a trop peu que vous êtes en son diocèse pour avoir assez de connaissance des esprits et des affaires, et j'apprends que, si vous faites autrement, qu'il s'en suive quelques inconvénients.

A ce propos, je vous conjure derechef, Monsieur, de ne rien innover, changer ou détruire, soit au temporel,

Lettre 1230. — Reg. 2, p. 180.

1. Gary Jamin, frère coadjuteur, né dans le diocèse de Trèves, reçu dans la congrégation de la Mission le 29 janvier 1639, à l'âge de vingt-deux ans.

2. Voir lettre 1193.

3. Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay.

soit aux usages de la maison. Quand vous jugerez qu'il le faut faire, prenez la peine de m'en écrire, et nous verrons ensemble le temps et la manière de l'exécuter. Je n'entends pas parler des choses ordinaires qui vont et viennent et qui sont proprement du soin du supérieur particulier, mais de celles qui sont de considération, ou pour leur mérite, ou pour leur conséquence.

Vous ne me dites point quels pensionnaires vous avez, quelle pension vous prenez, si vous avez des séminaristes qui ne payent rien, qui est leur régent et leur directeur, et choses semblables qui méritent concert. J'ai vu commencer des séminaires qui ont fort peu duré, faute d'en avoir conféré.

Je voudrais encore qu'il y eût un peu plus de communication et de confiance entre vous et M. Maillard, procureur de votre maison. Je vous assure que vous y en pouvez avoir comme avec une personne aussi sage, fidèle et entendue que j'en connaisse parmi nous, et qui affectionne autant les intérêts de la compagnie ; je vous prie de n'en pas douter. Si j'étais à votre place, je pratiquerais le conseil que je vous donne, lequel je ne vous donne point pour avoir reçu de lui quelques avis, ne m'ayant aucunement écrit, mais par connaissance que j'ai de ce qu'il est.

1231. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

Du 9 juillet 1650.

Tant s'en faut qu'il soit mauvais de prendre avis, qu'au contraire il le faut faire, quand la chose est de quelque considération, ou quand nous ne pouvons seuls

nous bien déterminer. Pour les affaires temporelles, on prend le conseil de quelque avocat ou personnes externes à ce connassantes ; et pour l'intérieur, l'on en communique avec les consultants et avec quelques autres de la compagnie, quand on le juge à propos. Je confère souvent avec les frères mêmes et je prends leurs avis sur les choses qui sont à faire dans leurs offices ; et quand cela est fait avec les précautions requises, l'autorité de Dieu, qui réside en la personne des supérieurs et en ceux qui les représentent, n'en reçoit aucun détrimment ; au contraire, le bon ordre qui s'en ensuit la rend plus digne d'amour et de respect. Je vous prie d'en user ainsi et de vous souvenir qu'en fait de changement ou d'affaires extraordinaires, on les propose au général.

1232. — A RENÉ ALMERAS, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 15 juillet 1650.

Je suis de votre avis au sujet de ... ; je ne crois pas que jamais il revienne de l'état où il est ; au contraire, je crains qu'il nuise beaucoup à cette maison ; et non seulement je le crains, mais nous l'expérimentons déjà, et je vous avoue que ... et lui et encore quelqu'autre l'ont grandement ébranlée. L'un est dehors, après l'avoir supporté autant qu'il nous a été possible ; et il serait expédient que les autres en fussent bien loin ; ce serait faire justice à la compagnie d'en couper les membres gangrenés. Cela est vrai, et la prudence le requiert. Mais pource qu'il faut donner lieu à toutes les vertus, nous exerçons maintenant la patience, la longanimité et la charité même, dans le désir de leur

amendement. Nous appliquons des remèdes au mal par divers emplâtres de douceur, de menaces, de prières et d'avertissements ; et tout cela, sans espérance d'autre bien que celui qu'il plaira à Dieu d'y opérer par lui-même. Notre-Seigneur ne chassa pas saint Pierre pour l'avoir renié diverses fois, ni même Judas, quoiqu'il dût mourir en son péché. Ainsi j'estime que sa divine bonté a bien agréable l'extension de celle de la compagnie sur nos dyscoles pour leur faire reste de droit et ne rien épargner pour les gagner à Dieu. Ce n'est pas qu'enfin nous n'en venions au retranchement ; car c'est une nécessité.

1233. — AU CARDINAL FRANÇOIS BARBERINI

Paris, 15 juillet 1650.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont Votre Eminence a daigné m'honorer, avec le respect que je dois à l'un des plus grands et des plus saints princes de l'Eglise, et dans un véhément désir qu'il plaise à Dieu rendre digne notre petite compagnie, et moi particulièrement, de servir Votre Eminence. Sa divine bonté sait. Monseigneur, que notre joie ne serait pas moindre que notre bonheur, si nous en avions les occasions ; je vous supplie très humblement de nous les donner et d'avoir agréables les actions de grâces que nous devons à Votre Eminence de nous avoir tant supportés dans son abbaye de Saint-Sauveur. Elle l'a fait plutôt par un excès de bonté que pour aucun sujet de satisfaction que notre petite compagnie lui ait donné, laquelle par conséquent ne mérite pas

les remerciements que Votre Eminence fait. Je me donne néanmoins la confiance, Monseigneur, de supplier très humblement Votre Eminence de nous regarder comme ses petites créatures, de nous honorer de sa protection et de souffrir à la compagnie et à moi particulièrement la qualité, Monseigneur, de votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

1234 — A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

Du 17 juillet 1650.

Monsieur le premier président ¹ me dit avant hier que le roi doit aller à Richelieu, si déjà il n'y est ² ; ce qui m'oblige à vous dire mes pensées sur ce que vous aurez à faire, au hasard que la présente vous soit rendue assez tôt.

Vous irez, s'il vous plaît, le saluer au château avec 3 ou 4 de vos prêtres. Il n'aime point les harangues ; c'est pourquoi il ne lui en faudra pas faire ; mais vous lui direz que vous êtes venus pour présenter à Sa Majesté les services de la compagnie et pour l'assurer de ses prières, afin qu'il plaise à Dieu de bénir sa personne et ses armes et de le conserver tout un siècle, qu'il lui fasse la grâce de dompter les rebelles et d'étendre son

Lettre 1234. — Reg. 2, p. 181.

1. Mathieu Molé.

2. Louis XIV se rendait à Bordeaux, où la princesse de Condé av. it soulevé le parlement et le peuple contre la cour. Il arriva à Richelieu le 18 au soir, avant que Bernard Codoing eût reçu cette lettre. « Le clergé de la localité... », écrit l'abbé Bossebauf (*Histoire de Richelieu et des environs*, Tours, 1890, in-8°, p. 344), n'avait pas attendu les ordres du supérieur de Saint-Lazare pour présenter ses hommages au roi. Tout le corps de ville en grande tenue fit de même; et s'il y eut quelque chose à regretter dans cette belle cérémonie, c'est que l'on ne connut pas à temps le mot de saint Vincent : *il n'aime pas les harangues.* »

empire jusqu'aux extrémités de la terre, enfin de faire régner Dieu dans ses Etats. Ensuite il faudra s'adresser à la reine régente et lui dire quelque chose de semblable, et puis à Monsieur³, et, au sortir, tâcher de voir Monseigneur le cardinal⁴ pour lui faire la révérence, les offres, les souhaits, etc. fort brièvement. Surtout, Monsieur, gardez-vous de rien demander et de faire aucune plainte. Et en cas qu'on vous demande si vous êtes bien satisfait de vos paroissiens, dites que oui, que ce sont de bonnes gens, qui craignent Dieu ; car cela se peut dire en général ; qu'ils sont bons serviteurs du roi et qu'ils ont eu un maître et ont une maîtresse qui leur ont montré cet exemple, etc. Il ne faut qu'un mot comme cela pour mouvoir Leurs Majestés à leur faire quelque grâce, comme de confirmer leurs privilèges. Informez-vous de quelqu'un des aumôniers de la manière que vous devez recevoir le roi à l'église : si avec la croix, ou non ; si vous lui donnerez à baiser la même croix, ou non ; si vous lui présenterez le goupillon. Que s'il passe quelque dimanche à Richelieu, vous ferez vous-même le prône ou la prédication et concerterez auparavant les cérémonies de la messe et des vêpres, ferez tenir la maison nette et toutes choses en ordre ; et parce qu'on a coutume de loger les aumôniers chez les ecclésiastiques et les communautés des lieux où la cour arrête, vous les aurez peut-être tous, et peut-être aussi Monseigneur l'évêque de Rodez, précepteur du roi⁵, le

3. Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Il n'avait que dix ans.

4. Le cardinal Mazarin.

5. Hardouin de Beaumont de Péréfixe, docteur en théologie, prédicateur renommé, évêque de Rodez depuis 1648. Il résigna son évêché en 1662, à cause de l'impossibilité où il se trouvait de résider dans son diocèse, et monta deux ans après sur le siège de Paris, qu'il occupa jusqu'au 31 décembre 1670, jour de sa mort.

Père Paulin, son confesseur⁶, et plusieurs autres. C'est pourquoi vous ferez dresser beaucoup de lits, des plus honnêtes. Les personnes de la compagnie se pourront loger dans quelque salle tous ensemble, pour laisser les chambres libres. Je vous prie de faire un bon accueil à tout le monde, d'offrir tout ce que vous avez ou pouvez, et de faire à chacun le meilleur traitement qu'il vous sera possible, sans rien épargner. Si vous avez du temps, vous pourrez envoyer à Tours acheter ce qu'il faudra ; et s'il se passe quelque dimanche avant la venue du roi, vous ferez sagement d'exhorter la ville à le bien recevoir, à lui témoigner grande joie et grande affection par des acclamations et des louanges à Leurs Majestés, et en toutes les bonnes manières que faire se pourra. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous inspire les autres choses que vous aurez à faire en tout ceci.

1235. — LE PÈRE VIET A SAINT VINCENT

Monsieur,

Je me fusse donné l'honneur de vous écrire plus souvent que je n'ai pas fait, et vous rendre compte de ce qui se fût passé en notre affaire, si nous eussions pu retirer nos papiers d'entre les mains de Monseigneur Farnèse, secrétaire de la congrégation des Réguliers¹, lequel, en haine de ce que nous avons fait commettre Monseigneur le cardinal Palotta² et avons par ce moyen empêché qu'il ne fût juge, comme il désirait (mais nous ne le devions pas permettre), retient devers soi lesdits papiers, nous amusant par longueurs et remises,

6. Charles Paulin, ou plutôt Poulain, né à Orléans le 3 juin 1593, reçu dans la Compagnie de Jésus le 30 septembre 1610. Il fut recteur du collège de Blois, puis supérieur de la maison professe de Paris, prépara à sa première communion le roi, dont il était confesseur, et mourut le 12 avril 1653.

Lettre 1235. — L. n. — Original à l'évêché de Cahors, liasse 45.

1. Jérôme Farnèse, de l'illustre famille des Farnèse, né le 30 septembre 1599, créé cardinal en 1658, mort le 18 décembre 1668.

2. Jean-Baptiste Palotta, créé cardinal en 1629, mort le 24 janvier 1668 dans sa soixante-quatorzième année.



tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, en sorte qu'il est quasi incroyable qu'un prélat comme celui-là tiennne un tel procédé pour des considérations si abjectes que les siennes, lesquelles nous avons enfin découvert n'être autres que vengeance et désir d'argent. Je suis honteux d'écrire à Monseigneur de Cahors toutes ces remises, mais il faut que je le fasse pour m'acquitter de mon devoir.

Je suis très satisfait que l'expédient que nous avons appris ici, de demander plutôt la confirmation de la réforme que de parler d'érection, vous semble bon. Je ne suis pas encore bien certain de l'ordre que nous tiendrons pour l'exécution de ce dessein, auquel nous ne pouvons rien faire sans les pièces que ledit seigneur Farnèse nous retient. Nous faisons toutes les diligences possibles pour les avoir. J'espère qu'avec de l'argent nous en viendrons à bout, mais non pas autrement. J'attends l'ordre de Monseigneur de Cahors pour en recevoir au plus tôt, ayant déjà épuisé quasi tout celui que j'avais ordre de prendre de par deçà.

Je reçus par le pénultième courrier un paquet de Monseigneur de Cahors avec le bref d'appel de la sentence de Monsieur l'abbé de Grosbois, qu'il me renvoya ici pour le faire corriger, d'autant que le banquier qui le fit expédier ici n'avait pas suivi le mémoire que nous avions envoyé de Paris. Je l'ai fait corriger et expédier tout de nouveau ; mais je ne peux le retirer que samedi prochain pour l'envoyer d'aujourd'hui en huit jours. Je me suis servi d'un avocat en cette expédition, afin de la tenir secrète. Le Père Guérin avait eu avis du premier et l'avait fait révoquer. Je crains que cela ne cause de la confusion dans la poursuite qu'on fera en France. Je l'ai déjà écrit à Monseigneur de Cahors. On ne peut ici comprendre quelle raison le peut obliger de poursuivre en France et à Rome le même affaire. Il me semble qu'il y a autant de difficultés à ne le faire pas comme à le faire. L'un et l'autre dépend de la volonté de mondit seigneur.

Je vous remercie très humblement de l'honneur qu'il vous a plu me faire par votre lettre du 24 juin dernier et de la peine que vous avez daigné prendre de mander à Monsieur d'Alméras de nous donner ses assistances, qu'il m'a très volontiers offertes. De quoi nous vous restons obligés et nous en servirons dans l'occasion.

Je vous supplie nous continuer les vôtres et à moi la faveur de me croire, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

J. VITET,
chan[oine] régulier.

A Rome, ce 18 juillet 1650.

Suscription — *A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, à Paris, à St-Lazare.*

**1236 — A PHILIBERT DE BRANDON,
ÉVÊQUE DE PERIGUEUX¹**

Du 20 juillet 1650.

Je vous remercie très humblement, Monseigneur, du moyen que vous nous voulez donner de rendre quelque petit service à Dieu ; mais je vous supplie avec tout le respect qui m'est possible d'agréer que je vous représente que ce n'est pas assez de deux ouvriers pour un établissement conforme à votre souhait et à notre Institut. Vous avez en vue le séminaire et nous avons obligation aux missions ; notre principal est l'instruction du peuple de la campagne, et le service que nous rendons à l'état ecclésiastique n'en est que l'accessoire. Nous savons par expérience que les fruits des missions sont très grands, pource que les besoins des pauvres gens des champs sont extrêmes ; mais, comme leurs esprits sont grossiers et mal cultivés pour l'ordinaire, ils oublient facilement les connaissances qu'on leur a données et les bonnes résolutions qu'ils ont prises, s'ils n'ont de bons pasteurs qui les entretiennent dans le bon état où on les a mis. C'est pourquoi nous tâchons

Lettre 1236 — Reg. 2, p. 65.

1. Le registre 2 se contente de dire que la lettre est adressée à un évêque. Tous les détails désignent l'évêque de Périgueux : le voisinage de C. hors, les démarches faites par l'évêque en 1650 pour avoir des prêtres de la Mission à la tête de son séminaire, le nombre de ces prêtres et enfin l'obligation où se trouva le saint de les rappeler en avril 1651, à cause de ses péchés, dit-il, mais probablement parce que le prélat n'avait pas voulu accéder à la demande que le saint lui fait ici. (Cf. lettres 1133, 1272 et 1304.) Les deux prêtres placés au séminaire de Périgueux se rendirent à leur poste au mois de décembre.

aussi de contribuer à faire de bons ecclésiastiques par les exercices des ordinands et par les séminaires, non pour abandonner les missions, mais pour conserver les fruits qui se font par elles ; de sorte, Monseigneur, qu'il est à souhaiter, puisque vous désirez avoir des missionnaires, que vous en ayez au moins quatre pour les deux fonctions, tant à cause de la peine qu'ils auraient d'omettre la première, qui est celle des missions et qui est de très grande utilité, comme j'ai dit, même pour les paroisses les mieux cultivées, que pour l'occasion qu'on aura d'y mener les séminaristes déjà avancés, soit pour leur faire exercer les instructions qu'ils auront reçues au séminaire, soit afin qu'ils apprennent mieux les fonctions curiales et ecclésiastiques, en les voyant pratiquer aux nôtres qui évangéliseront les pauvres.

Si vous me dites, Monseigneur, qu'à Cahors nous ne faisons que le séminaire, je l'avoue ; mais il est vrai aussi que, Monseigneur de Cahors s'étant réservé à faire les missions par les chanoines réguliers de Chancelade qu'il a établis en sa ville, je ne fis pas réflexion alors à la conséquence, ni à la peine que nos prêtres auraient de ne vaquer pas quelquefois à leur principal emploi ; mais cette peine est telle qu'ils n'ont pas un sujet de tentation plus grand, ni plus ordinaire. C'est aussi l'unique de nos maisons qui est réduite au seul séminaire ; toutes les autres, Dieu merci, travaillent aussi aux missions.

La difficulté va à l'entretien de ces quatre ouvriers. Je sais, Monseigneur, que votre évêché est de petit revenu, qu'il est chargé d'une grosse pension, que vous faites d'ailleurs de grandes charités et qu'il n'est pas raisonnable que la bourse de Messieurs vos parents concoure toujours aux dépenses d'un diocèse auquel vous ne donnez déjà que trop en donnant plus que vous

n'avez, et vous donnant vous même au point que vous faites. Et partant je vous supplie de n'avoir égard à ma proposition qu'autant que la chose sera faisable. En voici un moyen : M. ..., de votre diocèse, où il a un prieuré, nous l'a offert ci-devant pour nous y établir ; peut-être qu'il sera encore en disposition de vous le remettre.

1237. -- A BARTHELEMY D'ELBÈNE, ÈVÈQUE D'AGEN

[1650¹.]

Monseigneur,

J'aurais peine que M. Grimal, prêtre de notre compagnie, vous allât faire la révérence et vous offrir les petits services de la compagnie avec les siens, si je ne faisais de même par la présente et si, en mon particulier, je ne vous renouvelais les offres de mon obéissance, comme je fais, avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable, ensemble la confiance que je me donne de vous dire que M. Pasquier nous presse pour exécuter la fondation qu'il a faite², nous demandant des ouvriers qui habitent chez lui, qui desservent sa chapelle et travaillent aux missions ; et parce que c'est vous, Monseigneur, qui l'avez porté à nous préférer à d'autres, et que nous ne pouvons ni voulons passer outre qu'autant qu'il vous plaira...

Lettre 1237. -- Reg. 1, f^o 33 v^o.

1. Ce fut en 1650 que François Grimal alla remplacer Guillaume Delattre comme supérieur du séminaire d'Agen.

2. Ce projet de fondation n'aboutit pas.

1238. — A MONSIEUR PASQUIER

[1650¹.]

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je ne puis assez humblement vous remercier à mon gré, ni selon la grandeur de l'obligation que nous vous avons. N.-S. suppléera à mon défaut, s'il lui plaît ; je le prie qu'il vous conserve longues années sur la terre pour le bien de son Eglise.

Outre le remerciement général, je vous en fais un particulier de la bonté avec laquelle il vous plaît vous vouloir informer de Mgr touchant son intention à l'égard de votre fondation, et du désir que vous me faites l'honneur de me dire d'agréer que vous et moi traitions cœur à cœur. Assurez-vous, Monsieur, que vous y rencontrerez secret et correspondance de mon côté et qu'à cet effet je tâcherai de vous faire rendre mes lettres en main propre.

Si tant est que Monseigneur et vous agréiez notre introduction dans votre maison, nous le ferons. Je dis *Monseigneur*, Monsieur ; sans cela nous n'y voudrions pas penser, [sinon] que² mondit seigneur et vous ayez agréé la chose et que nous l'ayons ratifiée.

J'envoie M. Grimal de delà et le prie de vous voir et de prendre vos ordres et les commandements de Monseigneur sur cela ; et les nous envoyant, nous tâcherons de vous donner quelques-uns, en attendant de ceux qui sont de delà.

Lettre 1238. — Reg. 1, f^o 33, copie prise sur la minute qui était en partie de la main du saint.

1. Cette lettre semble de même date que la lettre 1237.

2. Texte du registre : quoique.

Que s'il plait à Dieu que les choses aient changé, *in nomine Domini*, nous ne laisserons pas, Monsieur, d'avoir une perpétuelle reconnaissance des obligations que nous avons à la bonne volonté de laquelle il vous a plu nous honorer, quoique la Providence dispose autrement de l'effet.

1239. — A RENE ALMÉRAS, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 5 août 1650.

Vous m'avez beaucoup édifié de me dire que vous ne cherchez plus avec empressement, ni même avec désir, l'occasion de nous établir dans Rome ; c'est la disposition où nous devons être, et la bonne manière avec laquelle nous devons agir en toutes choses ; car en ce faisant, si les affaires réussissent, on juge bien que c'est Dieu qui les a faites. Je ne sais par quelle voie la Providence nous fera avoir une maison dans cette ville-là, si jamais nous y en avons ; mais je sais bien que, si nous n'y en avons point, vous n'en serez pas la cause, comme vous pensez, et qu'un autre n'y avancerait pas présentement plus que vous, l'heure n'en étant pas encore venue.

Ceux qui font mission au diocèse de Spolète auraient très bien fait de s'excuser de la commission que le seigneur évêque¹ leur a donnée envers les religieuses ; si après cela il eût persisté, à la bonne heure ; nous devons obéissance aux prélats, aux choses même qui ne sont pas de nos fonctions, quand ils le veulent absolument ; mais aussi devons-nous leur faire sentir

Lettre 1239. — Reg. 2, p. 231.
1. Laurent Castruccio (1617-1655).

auparavant que nos règles nous le défendent. Je vous prie de faire entendre ceci à tous vos ouvriers, afin qu'ils évitent tels emplois autant que faire se pourra.

1240. — A LOUISE DE MARILLAC

[Entre 1647 et 1651¹.]

Il m'est survenu un affaire qui m'empêchera de pouvoir assister à l'assemblée aujourd'hui. Au nom de Dieu, Mademoiselle, différons-la jusques à demain. Le sujet² que vous m'avez envoyé est fort à propos, si me semble.

Il m'est venu en pensée ce matin et hier, si me semble, qu'il est à souhaiter que vous formiez bien à l'oraison mentale celle qui a soin des nouvelles venues³, afin qu'elle les dresse bien à ce saint exercice.

Nous n'aurons point d'assemblée chez Madame de Lamoignon demain ; l'on la tint lundi dernier.

Bonjour, Mademoiselle. Je suis votre très humble serviteur.

V. D.

1241. — A UN ÈVÈQUE

Je ne puis, Monseigneur, vous exprimer la douleur que je sens de votre indisposition. Dieu, qui m'a donné à vous, vous fera, s'il lui plaît, connaître la tendresse qu'il a mise en moi pour tout ce qui vous touche. Ce qui me console est que votre maladie n'est pas sans

Lettre 1240. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre précède la mort de Madame de Lamoignon (31 décembre 1651). La note 3 dira pourquoi elle n'est pas antérieure à l'année 1647.

2. Le sujet pour la conférence.

3. La directrice du séminaire. Il n'y en avait pas avant le 30 octobre 1647. La première nommée fut Julienne Loret.

Lettre 1241. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 139.

remède, ni sans espérance de guérison. J'en ai ressenti quelque atteinte autrefois, ayant eu un doigt de la main tout à fait insensible; mais cela s'en alla dans quelque temps. Plaise à Dieu, Monseigneur, de vous conserver pour le bien de votre diocèse, au sujet duquel j'ai appris que vous aviez quelque pensée de le quitter! Mais si j'étais digne d'être écouté en vous exposant la mienne, je prendrais la liberté, Monseigneur, de vous dire qu'il me semble que vous ferez bien de laisser les choses comme elles sont, de peur que Dieu ne trouve pas son compte dans votre décharge. Car où rencontrerez-vous un homme qui marche sur vos pas et qui approche de votre conduite? S'il s'en pouvait trouver quelqu'un, à la bonne heure; mais je ne vois pas que cela soit à espérer, dans le temps où nous sommes. Et puis, Monseigneur, vous n'avez pas plus de difficultés en votre épiscopat que saint Paul en a trouvé dans le sien, et néanmoins il en a soutenu le poids jusqu'à la mort; et aucun des apôtres ne s'est dépouillé de son apostolat et n'en a quitté l'exercice et les fatigues que pour en aller recevoir la couronne au ciel.

Je serais un téméraire, Monseigneur, de vous proposer leurs exemples, si Dieu, qui vous a élevé à leur dignité suprême, ne vous invitait lui-même à les suivre, et si la liberté que je prends ne procédait du grand respect et de l'incomparable affection que Notre-Seigneur m'a donnés pour votre sacrée personne.

1242. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

Du 13^e août 1650.

Lorsque vos consultants sont de sentiment contraire,

c'est à vous à résoudre la chose selon que vous le jugerez raisonnable ; ou bien, si elle mérite qu'il m'en soit écrit, la suspendre jusqu'après ma réponse.

Sur ce que vous dites, que l'honneur ne vous apporte pas vanité, mais que le déshonneur vous attriste, je vous dirai, Monsieur, que vous savez faire mieux que moi l'anatomie de la volonté humaine, car vous êtes savant, et moi je suis une bête. Selon Sénèque, elle se porte à convoiter ce qui lui semble bon, et à rejeter ce qui lui paraît mauvais ; et saint Thomas dit que les hommes spirituels surmontent, à la vérité, la convoitise et s'en rendent les maîtres jusqu'à se priver volontiers de leurs propres satisfactions, mais que difficilement arrivent-ils à bien aimer le mal qui leur vient d'autrui. Nous sommes, en effet, plus susceptibles de la douleur que du plaisir, et l'on se ressent plus de la piqûre d'une rose que de son odeur. Le moyen d'égaliser cette disparité est d'embrasser aussi volontiers ce qui mortifie la nature que l'on se dépouille de ce qui lui plaît, et d'incliner son cœur à la souffrance par la considération du bien qu'elle apporte, et se tenir prêt à la recevoir, afin que, lorsqu'elle arrivera, on n'en soit ni surpris ni contristé. *Le combat spirituel*¹ conseille de se représenter les occasions fâcheuses qui nous peuvent survenir, de lutter contre elles et s'exercer au combat jusqu'à ce qu'on se sente vainqueur, je veux dire, résolu de les souffrir volontiers, si en effet elles arrivent. Il ne faut pas pourtant s'imaginer des maux extrêmes, dont le seul souvenir donne de la frayeur, comme certains tourments des martyrs, mais bien ceux du mépris, de la calomnie, d'une fièvre et semblables.

1. Ouvrage du théatin Laurent Scupoli, traduit en français par Santeul en 1608.

En deux ou trois cas l'on doit avertir la communauté de la faute d'un seul :

1° Quand le mal est si invétéré en celui qui en est coupable qu'on juge qu'un avertissement particulier lui serait inutile. Notre-Seigneur n'avertit pas Judas pour cette raison, sinon en la présence des autres apôtres ; et encore ce fut en termes couverts, disant qu'un de ceux qui mettaient la main au plat le trahirait. Au contraire, il avertit saint Pierre, lorsqu'il le voulut dissuader de la passion qu'il avait à souffrir, et lui fit même connaître que c'était une grande faute, l'appelant Satan, sachant bien qu'il en profiterait.

2° Quand ce sont des esprits faibles, qui ne peuvent porter une correction, pour douce qu'elle soit, bien qu'au reste ils soient bons ; car avec cette bonté qu'ils ont, une recommandation en général leur suffit pour les redresser.

Et en 3^e lieu, lorsqu'il y a danger que d'autres se laissent alier à la même faute, si on ne la reprend.

Hors cela, Monsieur, je pense que l'avertissement se doit faire à la personne seule.

Quant aux fautes qui se font envers le supérieur, il en doit voirement avertir l'inférieur ; mais il faut observer : 1° que ce ne soit jamais sur-le-champ ; 2° que ce soit doucement et à propos ; 3° que ce soit par raisonnement, lui disant les inconvénients de sa faute d'une manière gaie et amiable, afin qu'il connaisse que le supérieur ne l'avertit pas par humeur, ni pource que la faute le regarde.

Je n'ai jamais mis différence entre ceux qui ont fait les vœux et ceux qui n'en ont pas fait ; et il ne faut pas surcharger les uns pour épargner les autres.

Vous ferez très bien d'appeler parfois des prédicateurs externes pour prêcher dans votre église, pourvu

qu'ils soient bons et qu'ils ne détruisent pas les enseignements et bonnes pratiques que vous avez tâché d'inculquer à votre peuple. La répugnance que vous sentez au grand extérieur d'une paroisse ne vous doit pas empêcher de faire ce que font les bons curés pour contenter tout le monde, autant que faire se peut.

Ceux qui conduisent les maisons de la compagnie ne doivent regarder personne comme leur inférieur, mais bien comme frère. Notre-Seigneur disait à ses disciples : « Je ne vous dis plus mes serviteurs, mais je vous ai dit mes amis ². » Il les faut donc traiter avec humilité, douceur, support, cordialité et amour. Ce n'est pas, Monsieur, que j'observe toujours cela, mais j'estime faillir quand je m'en éloigne.

L'esprit de la Mission n'est pas de visiter par civilité les principaux des lieux où elle est ; car comme dans les petites villes comme Sedan, ils sont quasi tous d'égale condition, il les faudrait visiter tous et ne faire que cela ; et si vous n'en visitez qu'une partie, les autres croiront que vous les méprisez ; et partant, il vaut mieux s'en dispenser tout à fait que de tomber dans ces inconvenients. J'excepte M. le gouverneur, lequel vous devez visiter souvent, et, en son absence, M. le lieutenant du roi. J'excepte aussi ceux que vous avez obligation de voir pour quelque raison particulière, comme aussi les externes de marque qui pourront aller chez vous ; car alors, étant obligé d'aller chez eux, ce ne sera plus par civilité. A quoi j'ajoute que nos prêtres qui vont et viennent à Sedan doivent toujours aller saluer et dire adieu à M. le gouverneur.

Dieu soit loué, Monsieur, de ce que l'on dit que la

2. Evangile de saint Jean XV, 15.

compagnie sait ce qui est de Dieu, mais qu'elle connaît fort peu les hommes! Oh! qu'il est à souhaiter que cela soit vrai et qu'elle se conserve dans cet éloignement de l'esprit du monde et de ce qui s'y passe, pour n'avoir de conversation qu'au ciel! Et bienheureux sont ceux qui ne conversent sur la terre que pour en arracher les âmes, afin de les élever à Dieu, en qui je suis...

1243. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Je vous écris pour vous demander de vos nouvelles et vous en donner des nôtres. Comment vous portez-vous après tant de travaux? Combien de missions avez-vous faites? Trouvez-vous le peuple disposé à faire un bon usage de vos exercices et en tirer le fruit et le profit qui est à désirer? Je serai consolé d'apprendre ces choses dans le détail.

J'ai de bonnes relations des autres maisons de la compagnie, dans toutes lesquelles on travaille avec fruit et satisfaction, grâces à Dieu. Il n'y a pas jusques à Monsieur... qui ne soit en campagne depuis neuf mois, travaillant aux missions presque sans cesse; c'est une chose merveilleuse de voir les forces que Dieu lui donne et les biens qu'il fait, qui sont extraordinaires, comme je l'apprends de tous côtés. MM. les grands vicaires me l'ont mandé, et d'autres me l'ont dit ou écrit, et même des religieux voisins des lieux où il travaille. On attribue cet heureux succès au soin qu'il prend de gagner les pauvres gens par douceur et par bonté; ce qui m'a fait résoudre de recommander plus que jamais à la compagnie de s'adonner de plus en plus à la pratique

de ces vertus. Si Dieu a donné quelque bénédiction à nos premières missions, on a remarqué que c'était pour avoir agi amiablement, humblement et sincèrement envers toutes sortes de personnes; et s'il a plu à Dieu de se servir du plus-misérable pour la conversion de quelques hérétiques, ils ont avoué eux-mêmes que c'était par la patience et par la cordialité qu'il avait eues pour eux. Les forçats même, avec lesquels j'ai demeuré, ne se gagnent pas autrement; et lorsqu'il m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout gâté; et, au contraire, lorsque je les ai loués de leur résignation, que je les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire en ce monde, que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont donné gloire à Dieu et qu'ils se sont mis en état de salut. Je vous prie, Monsieur, de m'aider à rendre grâces à Dieu de cela et à lui demander qu'il ait agréable de mettre tous les missionnaires dans cet usage de traiter doucement, humblement et charitablement le prochain, en public et en particulier, et même les pécheurs et les endurcis, sans jamais user d'invectives, de reproches ou de paroles rudes contre personne. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne tâchiez, de votre côté, d'éviter cette mauvaise façon de servir les âmes, qui, au lieu de les attirer, les aigrit et les en éloigne. Notre-Seigneur Jésus-Christ est la suavité éternelle des hommes et des anges, et c'est par cette même vertu que nous devons faire en sorte d'aller à lui, en y conduisant les autres.

1244 — A MATHURIN GENTIL, PRÊTRE DE LA MISSION,
AU MANS

De Paris, ce 16 août 1650.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a bien longtemps que je ne vous ai pas écrit. Mon cœur me le saurait bien reprocher, si je l'avais pu faire ; car certes il est bien aise de communiquer avec le vôtre, qu'il chérit toujours avec de nouvelles tendresses ; et vos lettres me consolent pareillement beaucoup. Ne me dites donc plus, Monsieur, que vous ne m'osez écrire, estimant qu'il n'y a plus d'*auditus* pour vous. C'est votre mot, je m'en souviens bien ; mais je ne sais pas pourquoi vous l'avez ainsi pensé. Dieu sait, et vous aussi, Monsieur, que j'estime et affectionne votre âme comme celle d'un bon serviteur de Dieu et des meilleurs prêtres de la compagnie, et que tout ce qui me viendra de votre part, je le recevrai toujours en cette vue, et par conséquent avec respect et joie. Ceci soit dit pour une bonne fois.

Passons à votre dernière lettre, où vous me parlez du séminaire. Je vous remercie des avis que vous me donnez. J'ai peine à croire que les écoliers ne dépensent pas plus de quarante écus. Pour le savoir au vrai, je vous prie de voir ce que toute la maison, internes et externes, ont dépensé en pain, combien en vin, combien en viande, combien en bois, et ainsi des autres choses ; après cela, comptez les personnes qui ont vécu de cela, et voyez à combien cette dépense reviendra pour chacune.

Tout cela ne se peut faire au juste, mais à peu près. Et parce que les écoliers n'ont pas tant à leur repas que les autres, vous marquerez la différence et ferez une diminution raisonnable sur ce qui les regarde. Ayant mis tout cela par écrit, je vous prie de me l'envoyer, afin de régler ces pensions au plus juste prix ; car il n'est pas expédient que la maison contribue à la nourriture de cette jeunesse, étant incommodée comme elle est. Il vaut mieux qu'il n'y ait point de séminaire ; mais aussi est-il nécessaire de maintenir cet œuvre, si on le peut faire sans qu'il en coûte à la compagnie que la peine et l'entretien des régents. Vous voyez qu'il faut faire bientôt cette supputation, afin de dire aux écoliers, quand ils s'en iront en vacances, ce qu'ils auront à payer, en cas qu'ils reviennent.

Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il vous illustre de ses lumières et unisse nos cœurs en sa très sainte dilection, par laquelle je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Gentil.

1245. — A RENÉ ALMÉRAS, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 19 août 1650.

Puisque vous avez parlé de M. Authier à Monseigneur le cardinal d'Este¹ et à Mgr Massari², et leur avez fait

Lettre 1245. — Reg. 2, p. 266.

1. Renaud d'Este, frère du duc de Modène, avait reçu le chapeau de cardinal en 1641, à l'âge de vingt-trois ans. Après s'être occupé des affaires de France à Rome en qualité de cardinal protecteur, il monta sur le siège de Montpellier en 1655 et mourut évêque de Palestrina le 30 septembre 1673.

2. Secrétaire de la Propagande.

faire attention aux inconvénients qui arriveraient de la ressemblance de nom de sa compagnie et de la nôtre³, vous ferez bien de côtoyer cela. Ce ne serait pas pourtant mon propre sentiment, car je voudrais abandonner cet affaire à la Providence, mais c'est celui de quantité de personnes clairvoyantes, qui sont d'avis que nous devons tâcher d'empêcher cette source de confusion et de désordre ; ce qui me fait craindre que ma retenue vienne d'un esprit insensible. Elle est telle que je doute si je dirai rien de cela à Monseigneur le garde des sceaux⁴, ni à qui que ce soit, non plus que je ne l'ai fait jusqu'à présent, pas même à Monseigneur le chancelier⁵, sinon qu'un jour je lui proposai simplement s'il pensait qu'un même nom à deux congrégations différentes pût porter préjudice. Il me répondit aussitôt que oui, et grand préjudice, et qu'il ne le fallait pas souffrir ; que, pour lui, il l'empêcherait tant qu'il pourrait. Je ne voulus pas même lui dire certaines choses qui eussent pu le confirmer là dedans. D'ailleurs que ferons-nous ? Voilà que quasi tous ceux qui entreprennent de deçà des emplois rapportants aux nôtres, prennent qualité de missionnaires, et cela, pource que la miséricorde de Dieu, nous ayant appelés à cette profession, a eu agréable de donner quelque réputation à ce nom. M. Olier même, qui, du commencement, semblait affecter le nom de *prêtres de la communauté de Saint-Sulpice*, m'a témoigné désirer qu'on les appelât *de la Mission*, comme on fait, jusque-là qu'ayant établi deux ou trois séminaires, ce n'a été que sous ce nom. Si c'est un mal, il semble être nécessaire à notre égard, qui ne pouvons l'éviter, car

3. Les prêtres fondés par M. d'Authier s'appelaient *Missionnaires du Saint-Sacrement*.

4. Charles de Laubespine.

5. Pierre Séguier.

de nous y opposer, ce serait vainement⁶. Il vaut mieux commettre cela à Dieu et tâcher de nous distinguer des autres seulement par une grande soumission et déférence et par l'usage des vertus qui font un vrai missionnaire, afin qu'il ne nous arrive pas ce qu'a dit Notre-Seigneur, que les premiers seront derniers et les derniers seront premiers. Ne laissez pas, comme je vous ai dit, Monsieur, de veiller de delà.

1246. — A FRANÇOIS DE FLEURY¹

19 août 1650.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Il n'y a que Dieu qui vous puisse faire comprendre la joie que cette petite compagnie a reçue de l'heureux accouchement de la reine de Pologne² ; nous espérons et demandons à Dieu incessamment qu'il bénisse et sanctifie le roi et la reine, et qu'il leur donne des enfants qui fassent une tige royale, qui donne des rois à la Pologne autant que le monde durera.

Nous n'avions garde de partir plus tôt, Monsieur, nous n'avions point ordre précis de la reine, ni de vous, pour cela ; nous le ferons à la première occasion qui se présentera, si ce n'est que Sa Majesté juge à propos

6. Le saint ne devait pas tarder à changer d'avis.

Lettre 1246. — Reg 1, f^o 2 v^o, copie prise sur l'original autographe.

1. Aumônier de la reine de Pologne.

2. Malgré ses attaches au parti janséniste, Louise-Marie de Gonzague, ancienne dame de la Charité, épouse du roi Wladislas IV, puis de Jean-Casimir, avait saint Vincent en haute estime. Elle appela en Pologne les prêtres de la Mission, les Filles de la Charité et les Filles de la Visitation, les logea et veilla à ce que rien ne manquât à leur subsistance. Sa protection ne leur fit jamais défaut. Elle accoucha d'une princesse le 21 juillet 1650.

de différer au printemps, pour partir avec les filles de Sainte-Marie et celles de la Charité. Nous attendons vos commandements sur cela et sur tout ce qu'il vous plaira nous faire l'honneur de nous commander.

Je ne vous dis rien du sieur de Groni ; M. des Noyers, secrétaire de la reine³, vous aura pu dire sa conduite de deçà et comme il en est parti, il y a environ deux mois, sur une lettre qu'il nous montra et des provisions que la reine de Suède lui envoya d'un évêché qui dépend de ses Etats. Nous prions N.-S. qu'il soit sa conduite et qu'il me fasse digne d'être en son amour, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1247 — A NICOLAS PAVILLON, EVÊQUE D'ALET

20 août 1650.

Monseigneur,

Je joins ma très humble supplication à celle que vous fera M. de Saint-Nicolas¹, à ce qu'il vous plaise avoir pour agréable que Messieurs les abbés de Chandénier²,

3. Pierre des Noyers, mort à Dantzic en 1693. Sa correspondance a été publiée à Berlin en 1859. (*Lettres de Pierre des Noyers, secrétaire de la reine de Pologne, pour servir à l'histoire de Pologne et de Suède de 1655 à 1659*, in-8°.)

Lettre 1247. *Lettres et Conférences de Saint Vincent de Paul (Supplément)*, p. 528, l. 3135.

1. Hippolyte Fôret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, écrivit le même jour à l'évêque d'Alet. Sa lettre, que l'on conserve aux archives d'Utrecht, a été publiée en partie par Étienne Dejean, *op. cit.*, p. 143, note.

2. Les frères Claude-Charles de Rochechouart de Chandénier, plus tard abbé de Montiers-Saint-Jean, et Louis de Rochechouart de Chandénier, abbé de Tournus, tous deux amis intimes de saint Vin-

neveux de feu Monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld, se retirent auprès de vous pour y recueillir les miettes qui tombent de votre table à l'égard de la doctrine et de la piété. Ce sont deux ecclésiastiques, Monseigneur, des plus vertueux que nous ayons aujourd'hui dans Paris. Ils prendront une maison en votre ville³ et mèneront deux prêtres avec eux, qui ont beaucoup de piété. Si vous leur donnez la consolation qu'ils souhaitent, Monseigneur, vous contribuerez à les gagner à Dieu de plus en plus et au service qu'ils rendront à son Eglise. Ils sont capables d'y faire un jour beaucoup de bien et d'arriver aux plus hauts emplois. J'espère, Monseigneur, qu'ils ne vous seront pas moins reconnaissants de la grâce que vous leur ferez, que discrets pour en user sans vous importuner.

Je suis après pour faire admettre la résignation que vous m'avez fait l'honneur de me recommander touchant une cure de votre diocèse. Dieu sait le déplaisir que j'ai du mauvais succès de la précédente, et la joie que j'aurais de vous rendre utilement mon obéissance. Je vous en renouvelle les offres avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles, comme aussi, prosterné

cent, prêtres remarquables par leurs vertus et surtout par leur humilité, qui leur fit refuser les emplois les plus élevés dans l'Eglise, s'étaient établis, après la mort de leur oncle, au séminaire de Saint-Sulpice, qu'ils quittèrent en 1653 pour loger à Saint-Lazare. Ils étaient d'une lignée de dix enfants. Nous aurons l'occasion de parler de l'aîné, François, marquis de Chandenier. Charles, le second, avait embrassé la carrière militaire; il mourut en novembre 1653 des suites de ses blessures. Jean-Elie, chevalier de Malte, était mort de la peste le 20 juillet 1627. Une de leurs sœurs resta dans le monde, sans se marier; une autre mourut en bas âge; Marie, Henriette et Catherine entrèrent au second monastère de la Visitation. Nous donnerons plus loin quelques détails biographiques spéciaux sur les abbés de Tournus et de Moutiers-Saint-Jean.

3. Leur premier dessein était de loger dans la maison épiscopale; saint Vincent et Hippolyte Féret les en détournèrent.

en esprit très humblement à vos pieds, je vous demande votre sainte bénédiction, et à Dieu la grâce qu'il vous conserve tout un siècle et qu'il me fasse digne du bonheur que j'ai d'être, en son amour, Monseigneur, votre...

1248. — A LOUIS THIBAUT, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

20 août 1650.

Au temps que je me trouvais pressé du désir de vos lettres, j'ai reçu celle du 5. Je loue Dieu de votre retour au lieu du repos ; car ce m'est un repos à moi-même, qui me durera autant que vous jouirez du vôtre ; et son saint nom soit à jamais béni des bénédictions qu'il a si profusément répandues sur votre dernière mission et sur les ouvriers ! O Dieu ! Monsieur, que votre part sera grande au ciel, puisque tant et tant d'âmes en ont aux fruits de vos travaux !

Ce sera avec respect et tendresse que nous accueillons M. Greneda, lorsqu'il nous honorera de sa visite ; et cependant nous prions votre bon ange qu'il vienne à notre secours, afin que nous puissions recevoir ce bon Monsieur avec la bonne grâce que vous recevez chez vous les serviteurs de Dieu. Je n'aurai pas égard en cela au service qu'il nous peut faire, mais à celui que nous lui devons ; et si l'occasion se présente de lui rendre le mien, je le ferai avec grande affection ; autrement, que serait-ce ? Je pense que vous ni M. Serre ne me le pardonneriez pas.

1249. — LE PÈRE VITET A SAINT VINCENT

A Rome, ce 22 août 1050.

Monsieur.

J'ai reçu les deux lettres dont il vous a plu m'honorer, des 15 et 29 du passé. Quant à la première, je m'assure que le frère Bernard vous a déjà fait entendre, mieux que ma lettre ne pouvait faire, de quelle façon leur affaire a été traitée et terminée. Pour le regard du bref que j'espérais obtenir pour Monseigneur de Cahors à l'effet d'empêcher les indults, on m'a formé trois difficultés à la concession. La première, que l'évêque ou son grand vicaire pourraient ne vouloir pas souscrire l'indult, sans avoir de légitime raison pour couvrir le refus, qui pourrait plutôt procéder de quelque haine ou aversion de l'évêque contre l'indultaire. La seconde, que cela ferait jalousie aux autres évêques, qui ne font pas ces difficultés; d'où il pourrait arriver quelque désordre; ce qu'on ne craindrait pas si toute l'Assemblée du Clergé, ou pour le moins plusieurs prélats, faisaient cette demande. La 3^e, que la concession de ce bref mettrait en désespoir ceux qui obtiennent des indults.

Quoique ces raisons couvrent en quelque façon le refus, la principale néanmoins, qu'on n'a pas voulu dire, est l'intérêt de cette cour, qui perdrait quelques pratiques par la concession du susdit bref. J'ai donné avis de ce dessus à Monseigneur de Cahors il y a déjà longtemps, et j'espère recevoir sa réponse bientôt, sans laquelle on ne peut plus agir pour cela.

Pour ce qui concerne notre affaire, voici ce que nous avons fait depuis la dernière lettre que je vous ai écrite. Si tôt que Monseigneur de Cahors eut fait venir le bref d'appel que nous avions demandé contre la sentence de Monsieur l'abbé de Grosbois, je me confirmai par la lecture d'icelui dans le sentiment que j'avais du banquier qui nous avait servi en cette cour, et dès lors nous travaillâmes non seulement à le faire corriger, mais encore à en obtenir un nouveau avec un plus véritable exposé, mais un peu long. Cette longueur le fit rejeter; si bien que je fus contraint de corriger l'exposition du précédent. Et d'autant que le procureur général de Sainte-Geneviève¹ en cette cour avait fait révoquer nos commissaires,

Lettre 1249. — L. a. — Original à l'évêché de Cahors, liasse 45.
1. Le R. P. Guérin.

je m'étais ici conseillé sur ce que j'aurais à faire, et avant exécuter le conseil qui m'avait été donné, j'ai reçu la réponse de Monseigneur. Bref on a ici jugé nécessaire qu'il ne fallait point poursuivre à présent la révocation du bref obtenu par le procureur général de Sainte-Geneviève, mais seulement taire expédier le nôtre, sans nouvelle date, et changer quelqu'un des premiers commissaires que nous avions demandés, qui étaient Monseigneur de Chartres ou son official, Monsieur le doyen de Notre-Dame de Paris et M. l'official de Saint-Germain-des-Près. J'ai changé ce dernier et demandé en sa place le général de la congrégation de Saint-Maur. On me l'a refusé. On m'a encore refusé Monseigneur d'Utique². Dans cette extrémité, j'ai fait adresser le bref à Messieurs le doyen de Paris, archidiacre de Chartres et official de Sarlat. Je ne suis pas certain si Monseigneur de Cahors sera satisfait ; je crois que oui, puisque nous avons fait ce que nous avons pu. Je sais que l'official de Sarlat est au-delà des trois diètes, et partant ne peut demeurer juge, sinon qu'il fût à Paris, mais il peut subdéléguer quelque ecclésiastique de Paris constitué en dignité pour exécuter la commission, et c'est la principale raison qui me l'a fait nommer pour être commis. Je sais qu'il ne fera que ce que Monseigneur de Cahors voudra de lui. Je remets le tout à sa conduite.

Nous sommes encore à attendre nos pièces de Monseigneur Farnèse. Je prie Dieu qu'il lui pardonne le grand tort qu'il nous fait.

Je vous demande pardon de la longueur de ma lettre et vous supplie nous continuer votre protection et agréer la liberté que je prends de me dire, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

VITET.

J'oubliais à vous dire que depuis un mois en çà le Père Guérin, procureur de Sainte-Geneviève, fait des démarches exactes dans Rome pour savoir s'il n'y a point quelqu'un de la part de Monseigneur de Cahors contre lui. Il a pour cet effet employé M. Gueffier³, qui y fait toutes les diligences possibles et qui encore n'en sait rien et fait courir de très mauvais bruits contre mondit seigneur, particulièrement de ce qu'il plaide perpétuellement et retient une abbaye en titre avec un évêché. J'ai donné avis de tout à mondit seigneur.

2. Pierre de Bertier, coadjuteur de Montauban.

3. Etienne Gueffier, chargé d'affaires du gouvernement français à Rome depuis l'année 1632 ; il y mourut en juin 1660, âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

1250. — A BERNARD CODOING, SUPERIEUR, A RICHELIEU

24 août 1650.

Vous me mandez qu'un de nos prêtres a visité tout seul une partie de l'archidiaconé par commission de Monseigneur de Poitiers, M. l'archidiacre ne le pouvant faire; et vous désirez savoir mon avis, en cas qu'il vous arrive ci-après un cas pareil. A quoi je n'ai rien à dire, sinon qu'il faut obéir à Nosseigneurs les évêques, mais non pas rechercher ces emplois.

Au regard de M. Romillon, chapelain de l'aumônerie de Champigny, comme il est homme de bien, en qui on n'a trouvé rien à reprendre jusqu'à maintenant, et qui n'est pas mal voulu de delà, vous n'auriez pas bonne grâce de l'entreprendre au point que de poursuivre ou sa sortie de l'aumônerie, ou votre décharge du soin que vous en avez; car cela sent la rigueur, et ce serait traiter Madame trop âprement de la presser ainsi à faire l'un ou l'autre. C'est assez que vous ayez proposé le premier une et deux fois; elle est bien informée des déportements de cet homme, qui vraisemblablement n'est pas tel que l'on vous a dit; et ceux qui vous en ont parlé en mauvaise part n'ont peut-être d'autre fondement que leurs propres dissentiments à sa conduite ou à ses avis.

Vous ne devez non plus insister que les pauvres logent hors de l'aumônerie, ni empêcher qu'on les oblige d'y demeurer, au moins la plupart, pour trois ou quatre raisons. La première est que M. du Rivau ne vous le cédera pas et que ce serait témérité de penser l'emporter sur lui. Mon Dieu! Monsieur, déférez à ce bon seigneur

et ne faites rien, aux choses où il a quelque vue, que par concert avec lui. Deuxièmement, quoique vos raisons soient tres considérables, néanmoins il y en a de plus fortes de l'autre côté. Que savez-vous, Monsieur, si, laissant les pauvres çà et là en leur particulier, le revenu ne s'en irait pas, avec le temps, en d'autres usages, tantôt pour récompenser des serviteurs, tantôt pour obliger un ami qui recommandera quelqu'un, tantôt pour en tirer service ou reconnaissance, ou pour d'autres tels abus, qui feraient que ce ne seraient plus les pauvres qui jouiraient de ces pensions, mais d'autres, qui pourraient vivre d'ailleurs ? Et cet inconvénient n'est pas à craindre tandis qu'on obligera les pauvres à la résidence, parce qu'il n'y aura que ceux qui seront véritablement pauvres qui voudront se ranger à l'aumônerie. Troisièmement, on doit respecter l'intention des fondateurs ; c'étaient de bons princes, clairvoyants, qui n'ont rien ordonné qu'avec connaissance de cause. Enfin Madame ne veut souffrir aucun changement sur ce point.

Que ferez-vous à cela ? Pour moi, je vous avoue que, si l'on m'avait demandé mon avis, j'aurais tenu l'opinion que vous combattez ; car on est assuré de bien faire en suivant l'intention des fondateurs, quelque avantage qui paraisse à faire autrement. Je vous supplie, Monsieur, au nom de Notre-Seigneur, tenons-nous là et croyez que ce me sera une grande consolation si vous n'en parlez plus, et encore plus grande si, en cela et en toute autre chose, vous vous joignez avec M. du Rivau. Que si vous ne pouvez vous résoudre à prendre aucun soin de cette aumônerie à cause de l'aumônier, déchargez-vous-en sur quelqu'un de la compagnie et laissez-le faire.

1251. — AU PAPE INNOCENT X

Beatissime Pater,

En ego tenuis ac pusillae congregationis presbyterorum Missionis superior indignissimus, ad sacros pedes Sanctitatis Vestrae advolutus, dictam congregationem personamque meam, qua possum reverentia et animi submissione, Beatitudini Vestrae consecro. Apex ille majestatis et honor supremus qui Sanctitati debetur Vestrae ab omnibus fidelibus et a me praesertim, qui sum illi totaliter devotus et devinctus, hactenus a scribendo deterruit; tamen singularis humanitas et facilitas in absentium litteris recipiendis et in eis admittendis qui obsequia Vestrae Sanctitati praesentes reddunt, me confirmavit. Equidem, Sanctissime Pater, avebam plurimum debitum obsequium personaliter testari ministeriorumque congregationis, minimae quidem omnium ac Sedi Apostolicae obligatissimae et obsequentissimae, Suae Sanctitati rationem reddere. Demum, his peractis, solamen unicum fuisset ad Sanctitatis Vestrae pedes extremum spiritum effundere; illud quoque votis etiam nunc efflagito, quanquam, per infirmitates homo septuagenarius, id non ausim mihi polliceri. Restat igitur ut per epistolam Beatitudinem Vestram alloquar, quum annorum meorum detrimenta coram non sinunt paucisque congregationis nostrae functiones decurrere.

Instituti nostri, Sanctissime Pater, scopus pauperum

rusticanorum salus ; ad hunc pagos et castella docentes circumus, confessiones excipimus generales, lites componimus et disceptationes, pauperum aegrotantium opitulationem procuramus. Haec ruri.

Domini vero exercitia spiritualia tradimus, ordinandos ad dignam susceptionem sacrorum ordinum, decem diebus ante quatuor tempora, praeparamus; clericos in seminariis ad mores ecclesiasticos, doctrinam et ritus sacros erudimus.

Praeter operarios qui sunt in Gallia, nonnulli in Italia similia munia obeunt, quidam in Hibernia, aliqui in Barbaria ad christianos qui acrumnose detinentur vinculis animandos et sustentandos ; alii in India, qui quidem sub nomine Sanctitatis Vestrae pedem posuerunt in insulam Divi Laurentii, vulgo *Madagascar* nuncupatam, quae in sexcenta milliaria italica protenditur.

Caeterum, Sanctissime Pater, ubique terrarum ac marium simus, vestra auctoritate et favore sumus, in praeparationem Evangelii quoquo Sua Sanctitas mittat succincti, nihilo secius ac si Christus ipse mitteret, et sane in terra Christi vices Vestra Sanctitas gerit.

Quapropter ad divinam bonitatem toto mentis nisu recurrimus, quo Beatitudinem Vestram conservet, vivificet ad multos annos, Ecclesiamque sub tali ac tanto Pontifice sua benedictione magis ac magis cumulet gratiamque mereamur invenire coram Vestra Sanctitate et acceptum sit illi ministerium nostrum animarumque cedat utilitati.

Haec ut contingant, mente fusus ad sacratos pedes Beatitudinis Vestrae, supplico quantulumcumque hanc congregationem velut suam, propitio favoris et protectionis oculo, dignetur intueri et me imprimis, quem Deus optimus, maximus, pro sua infinita misericordia omnino et integre Vestrae Sanctitati submitit.

Beatissime Pater, Beatitudinis Vestrae humillimus,
addictissimus et devotissimus filius.

VINCENTIUS A PAULO,
superior congregationis Missionis.

Parisiis, quinto calendas septembris ' 1650.

TRADUCTION

Très Saint-Père,

Voici le supérieur très indigne de la chétive congrégation des prêtres de la Mission qui se prosterne en esprit aux pieds sacrés de Votre Sainteté et qui vous fait une humble offrande de ladite congrégation et de sa personne, avec toute la révérence et la soumission possibles. Le respect que tous les chrétiens ont pour Votre Sainteté et que je lui dois par-dessus tous, moi qui suis son humble et dévouée créature, m'a ôté la hardiesse de lui écrire dans le passé ; mais en ce moment je me donne à Dieu pour le faire, sachant combien gracieusement elle accueille et les lettres des absents et les hommages des présents.

J'ai toujours désiré lui aller rendre les miens en personne et lui faire connaître la plus petite de toutes les communautés de l'Eglise, celle qui doit le plus au Saint-Siège et qui est la plus soumise et la plus obéissante à Votre Sainteté. Ma consolation après cela eût été de mourir à vos pieds, et c'est encore mon souhait, bien que je n'ose me le promettre, à cause des incommodités de mon âge septuagénaire. Je n'ai d'autre ressource que de correspondre avec Votre Sainteté par lettre, puisque la décrépitude de la vieillesse ne me permet pas de lui dire de vive voix brièvement quels sont les emplois de notre congrégation.

La fin de notre Institut, très Saint-Père, est le salut des pauvres gens de la campagne, qui fait que nous allons de village en village les instruire, les ouïr de confession générale, terminer leurs différends et pourvoir au soulagement des pauvres malades. Tels sont nos travaux aux champs.

A la maison, nous donnons les exercices spirituels, nous recevons les ordinands pendant les dix jours qui précèdent les

quatre-temps, pour les préparer aux saints ordres. Dans les séminaires, nous formons les clercs aux bonnes mœurs, à la science ecclésiastique et aux rites sacrés.

Et outre les ouvriers que nous avons en France, il y en a qui remplissent les mêmes fonctions en Italie ; d'autres sont en Hibernie ; d'autres encore secourent les pauvres esclaves chrétiens en Barbarie ; quelques-uns ont pris possession, aux Indes, au nom de Votre Sainteté, de l'île de Saint-Laurent, vulgairement appelée Madagascar, qui a une longueur de six cents milles, mesure d'Italie.

Enfin, très Saint-Père, nous ne sommes nulle part que par votre grâce et sommes disposés à nous rendre partout où Votre Sainteté nous enverra, comme si Jésus-Christ même nous envoyait. Vous le représentez sur terre ; c'est pourquoi nous recourons à sa divine bonté, la suppliant de vous conserver longuement, de donner la prospérité à l'Eglise sous votre Pontificat et de nous faire trouver grâce devant Votre Sainteté pour rendre quelque petit service aux âmes.

A cette occasion, très Saint-Père, je vous supplie très humblement de regarder avec bonté et d'honorer de votre protection cette petite congrégation, comme toute vôtre, particulièrement celui que la miséricorde de Dieu a rendu parfaitement de Votre Sainteté, très Saint-Père, le très humble, très obéissant et très dévoué.

VINCENT DEPAUL,
supérieur de la congrégation de la Mission.

De Paris, le cinquième des calendes de septembre de l'année 1650.

1252. — LE PÈRE VIVET A SAINT VINCENT

A Rome, ce 29 août 1650.

Monsieur,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire par le précédent courrier, et ai adressé ma lettre à Monsieur Lemaire, banquier à Paris, lequel j'ai prié de vous la faire tenir à Saint-Lazare ou aux Bons-Enfants; mais Monseigneur de Cahors m'ayant fait savoir par ce courrier qu'il n'avait reçu de lettre de moi par le courrier qui partit d'ici le 27 juin, et qu'il craignait qu'on interceptât ses paquets, j'ai changé d'adresse et prié

Monsieur Alméras de vous faire tenir celle-ci, par laquelle je vous dirai, Monsieur, que notre poursuite est ici découverte. Le Père Guérin en a été informé chez Monseigneur Farnèse, auquel nous ne pouvons encore avoir les pièces, qu'il nous retient avec tant d'injustice: et nous sommes sans remède à cela. J'ai donné charge à une personne de composer avec lui pour la restitution de ces pièces. Je ne sais encore comme l'on fera. Il nous a jusques à présent payé de belles paroles, mais elles sont infructueuses pour nous. Le Père Guérin ne sait point encore que je suis ici, et attribue la poursuite au R. Père assistant des Augustins français. Il nous faudra nécessairement tirer notre affaire en longueur et gagner un autre pontificat. L'esprit du Pape n'est pas porté à la multiplication des religieux, et celui de Monseigneur Farnèse incline à les détruire. J'ai appris que c'est ce dernier qui a fait donner la bulle contre les religieux, le délai de laquelle sera tôt expiré. Nous verrons ce qui en sera. Je vous supplie, Monsieur, nous continuer vos assistances, et à moi l'honneur de me croire, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

J. VITET.

1253. — A MONSIEUR HORCHOLLE

De Paris, ce 2 septembre 1650.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Dès lors que je reçus votre lettre, je me proposai de vous y faire réponse au plus tôt, mais les embarras où j'ai été m'en ont dérobé la mémoire. Je vous dirai à présent, Monsieur, que je suis le plus malpropre de tous les hommes à vous servir au sujet de la cure dont vous m'avez écrit. La raison est que le seigneur du lieu, qui en est le patron, est fort avant dans les opinions du temps, et pour cela il n'agrèerait jamais aucun prêtre

Lettre 1253. — L. s. — Original communiqué par M. d'Haussonville, membre de l'Académie française.

que je lui pourrais présenter ; et s'il tarde si longtemps d'en nommer un, c'est peut-être qu'il en cherche, ou en fait élever quelqu'un qui soit coiffé de ces doctrines nouvelles.

J'attendrai de la bonté de Dieu une meilleure occasion de vous servir et la grâce de le faire, en sorte que je puisse mériter quelque participation à vos prières et vous donner sujet de croire que je suis véritablement, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Horcholle, curé de Neufchâtel, à Neufchâtel¹.

1254. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

2 septembre 1650.

Je crains que, si vous commencez à rendre compte, on ne le tire à conséquence, et qu'après Monseigneur le cardinal, l'archevêque qui lui succédera, vous trouvant dans cet usage, vous oblige à continuer ; et c'est néanmoins ce qu'il faut éviter sur toutes les choses du monde, comme une sujétion très fâcheuse. Avant que nous fussions dans Saint-Lazare, nos devanciers rendaient compte tous les ans aux évêques de Paris ; de sorte qu'en notre établissement Monseigneur l'archevêque nous voulut obliger à faire de même ; mais je le priai instamment de nous en dispenser ; ce que ne voulant pas faire, je lui dis que nous aimions plutôt de

1. Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure).

Lettre 1254. — Reg. 2, p. 63.

nous retirer, et l'eussions fait infailliblement, s'il eût persévéré. Il est difficile aux missionnaires qui vont et viennent d'écrire au juste ce qu'ils dépensent à la ville et aux champs, parce qu'ils font divers menus frais inévitables qui sembleraient superflus aux auditeurs du compte. Et puis on oublie plusieurs choses, en sorte que pour trouver votre compte, quand vous le rendez, et égaliser la mise à la recette, il faut faire des suppositions, comme font quelques compagnies ; et ces suppositions-là peuvent nuire et peuvent être péché. Je dis cela à Monseigneur de Paris, et je vous l'écris, afin que vous vous serviez de cette raison, s'il est expédient.

Je n'ai pas encore eu le temps d'examiner votre règlement de la Charité ; je vous dirai cependant que, quant aux protecteurs et conseillers, l'usage en peut être bon en Italie ; mais l'expérience nous a fait voir qu'il est nuisible en France. Les hommes et les femmes ensemble ne s'accordent point en matière d'administration ; ceux-là se la veulent arroger entièrement, et celles-ci ne le peuvent supporter. Les Charités de Joigny et de Montmirail¹ furent du commencement gouvernées par l'un et l'autre sexes ; on chargea les hommes du soin des pauvres valides, et les femmes des invalides ; mais parce qu'il y avait communauté de bourse, on fut contraint d'ôter les hommes. Et je puis porter ce témoignage en faveur des femmes, qu'il n'y a rien à redire en leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité. Peut-être qu'en Italie elles sont moins capables de ces choses ; et ainsi je ne vous donne point pour règle ce que je viens de vous dire.

1. Charités fondées en 1618 par saint Vincent lui-même.

1255 — LA FERRIÈRE-SORIN A SAINT VINCENT

Monsieur,

Les lettres dont il vous avait plu honorer défunt M. Granil, l'un de nous autres, pour apprendre de lui, dans l'esprit de confiance, les sentiments de Monsieur de Nantes¹ touchant vos filles que vous avez eu assez de bonté pour nous donner, a apparemment apporté quelque retardement à la charité que vous avez toujours témoignée pour cette maison, et empêché l'effet des promesses que vous m'avez faites en particulier, ayant résolu de donner deux de vos filles pour le soulagement des six qui nous restent, lorsque je pris la liberté de vous écrire, avant la tantesie de quelques personnes de condition de cette ville, qui, ou par intérêt, afin de trouver plus d'autorité dans la maison par le changement, ou par inclination qu'ils ont aux nouveautés, témoignaient souhaiter quelques ordres nouveaux; ce qui m'a été confirmé par vos lettres envoyées à défunt Monsieur Granil, que j'ai communiquées à Messieurs les frères, par l'ordre desquels je vous réitère les prières qu'ils se sont eux-mêmes donné l'honneur de vous faire par celle qu'ils vous ont envoyée, signée de leur greffier, accompagnée de l'une des miennes: par laquelle ils vous supplient de leur envoyer deux de vos filles, au lieu et place de celles qui sont décédées; ce qu'ils espèrent de votre charité, en ce temps particulièrement que la venue de l'automne commence à faire croître le nombre de leurs malades. Ce leur sera une grande consolation et surcroît des obligations qu'ils vous ont, et moi particulièrement, qui fais gloire d'être, Monsieur, votre très humble et très obligé serviteur.

LA FERRIÈRE SORIN,
l'un des frères des pauvres.

A Nantes, ce 4 septembre 1650.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général de la Mission, à l'hôpital de Saint-Lazare, à Paris.

Lettre 1255. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Gabriel de Beauvau de Rivarenes.

1256. — LE PÈRE VITET A SAINT-VINCENT

A Rome, ce 5 septembre 1650.

Monsieur,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire, par le précédent courrier, que le P. Guérin, procureur de Sainte-Geneviève¹, avait découvert notre dessein ; bien plus, il a su le nouveau bref que nous avions obtenu, et a fait assigner l'avocat pour en voir faire la révocation. C'est à quoi on travaille présentement pour la défendre et l'empêcher. Je ne sais par quel esprit bon ou mauvais cedit Père Guérin a été informé que Mgr de Cahors² envoyait ou avait envoyé ces deux religieux de son abbaye en habit noir, leur ayant donné une dispense pour cela ; ce qu'étant, il prétend en faire la plainte au Pape et les faire emprisonner, ce qui, outre l'affront, ruinerait ici mondit seigneur de réputation et lui ferait absolument perdre son affaire, lequel toutefois il ne veut point poursuivre par voies contentieuses. Je suis d'ailleurs averti que ledit Père Guérin a jour averti pour avoir audience de Sa Sainteté sur ce sujet. Cela donne beaucoup à penser à ces religieux, qui voudraient être en France, et on leur conseille de se retirer en diligence pour éviter ces susdits inconvénients ; mais ils craignent de déplaire en cela à mondit seigneur.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai à vous écrire présentement, vous suppliant me faire l'honneur de me croire toujours, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

VITET.

J'oubliais [de vous dire] qu'on tient ici qu'un religieux qui change son habit est excommunié et que le supérieur immédiat ne peut dispenser en ce cas. Je vous prie ne faire de réponse avant d'être informé de la dernière résolution que nous prendrons.

Lettre 1256. — L. a. — Arch. de l'évêché de Cahors, liasse 2, n° 51.

1. Jacques Guérin, procureur général de Sainte-Geneviève à Rome depuis 1639. Entré chez les Génovéfains en 1613, à l'âge de quinze ans, il avait embrassé la réforme et renouvelé sa profession en 1637. Ses liaisons avec le janséniste Gorin de Saint-Amour l'ayant rendu suspect, il dut quitter Rome en 1655. Il mourut à Angers, dans l'abbaye de Toussaints, le 18 mai 1681.

2. Alain de Solminihac.

1257. — A ETIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 9^e septembre 1650.

Oui, de tout mon cœur, Monsieur, je prie et ferai prier Dieu qu'il vous fasse connaître sa volonté sur la demeure ou la sortie de la compagnie de Sturla¹ ; laissons-le faire. La chose est trop agitée à Rome, et vous avez de trop fortes parties pour vous maintenir en ce lieu-là, si Dieu lui-même ne vous y conserve ; et s'il ne le fait pas, ce sera une marque que cet établissement ne nous est pas convenable, car vous ne l'avez accepté que pour en essayer et par pure condescendance à Monseigneur le cardinal. Et afin que l'événement, quel qu'il soit, nous trouve disposés à le bien recevoir, tenons-nous, s'il vous plaît, dans une grande indifférence. Je vous supplie, Monsieur, de prier Dieu qu'il nous la donne pour toutes les choses de ce monde.

Sur ce que vous m'écrivez, que vous trouvez moins de soumission dans les personnes de la compagnie que les externes n'en ont eu pendant qu'ils ont travaillé avec vous, je vous dirai, Monsieur, que, pour l'ordinaire, la nouveauté plaît, et que ces Messieurs, qui n'avaient encore fait, ni vu faire des missions, non plus que les autres fonctions de la compagnie, les ont trouvées si belles et si utiles qu'ils ont eu plaisir de s'y exercer. Ils se sont volontiers rangés aux ordres du supérieur, parce qu'il les entendait mieux qu'eux ; mais ce n'est que pour un temps ; ils ne continuent pas ; chacun se retire, comme vous commencez de le voir. Autrefois quantité d'ecclésiastiques sortaient de Paris pour

Lettre 1257. — Reg. 2, p. 219.

1. Sturla Marina, petite localité des environs de Gènes.

s'exercer avec nous à la campagne ; mais à cette heure que la nouveauté est passée, presque personne n'y vient. Bienheureux seront les missionnaires qui persévéreront dans des emplois si pénibles pour eux, mais si profitables pour le prochain ! Si les vôtres se lassent du travail, ou sont durs à l'obéissance, il les faut supporter ; tirez-en doucement ce que vous pourrez. A la vérité, il est bon de tenir ferme pour arriver à votre fin ; mais servez-vous des moyens convenables, attrayants et suaves.

Les frères ont grand tort de trouver mauvais qu'on leur demande compte de leur administration ; car ce n'est pas par défiance, mais parce que le bon ordre et l'usage de la compagnie le requièrent. Ils devraient eux-mêmes s'offrir à cela. Je vous prie, Monsieur, de les accoutumer à rendre compte tous les jours au procureur de la maison, et celui-ci une fois le mois au supérieur.

1258. — A LA MÈRE MARIE-AGNÈS LE ROY

De Paris, ce 9 septembre 1650.

Ma chère Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il n'y a que deux jours que je vous ai écrit touchant votre retour, et vous dis entre autres choses que je doutais qu'il y eût sûreté, et que néanmoins je m'en informerais de M. Le Tellier, comme je fis, au commencement de votre voyage, pour votre départ. Or Monsieur Le Roy, son premier commis, que bien connaissez, a

Lettre 1258. — Gossin, *op. cit.*, p. 458, d'après l'original autographe, que lui avait communiqué le chevalier Charles d'Infreville.

assuré une personne digne de foi, qui me le vient d'écrire, qu'il y a sûreté pour votre retour, si vous partez au plus tôt après ou incontinent après la présente reçue, et que, si vous attendez davantage, qu'il n'y aura plus de sûreté¹. Je vous assure jusques à Amiens, avec pourtant l'escorte semblable à celle que vous prites en allant ; et quand vous serez à Amiens, l'on trouvera le moyen de vous faire revenir avec sûreté. C'est, ma chère Mère, ce qui fait que je vous prie de partir au plus tôt, toutes choses cessantes. Je ne doute pas que votre présence ne soit très utile de delà et que ce ne soit mettre les vôtres aux hauts cris, et notamment nos chères sœurs ; mais le grand besoin qu'on a de votre présence en votre chère maison d'ici, où toutes vos filles vous demandent avec des instances indicibles, c'est, ma chère Mère, ce qui fait que je vous prie derechef de venir au plus tôt. Vous n'avez qu'à ordonner de delà ce que vous jugerez à propos pour les accommodements et pour le bon ordre de votre chère famille, et vous pouvez croire que notre chère Mère la supérieure² exécutera exactement ce que vous ordonnerez.

Vous trouverez votre famille accrue de la personne de Mademoiselle de Longueville³, elle quatrième, et peut-être de Madame de Saint-Pierre de Reims, sa sœur naturelle⁴, et notre chère sœur l'assistante des impatiences incomparables de votre retour. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit lui-même votre conduite, en

1. La France et l'Espagne étaient en guerre et les armées ennemies occupaient les provinces que la Mère Le Roy avait à traverser.

2. Marie-Marguerite de Lyon.

3. Marie d'Orléans, la future duchesse de Nemours. Venue dans le monastère comme pensionnaire, elle y resta quelques mois et ne le quitta qu'après avoir enrichi la sacristie d'ornements précieux.

4. Catherine-Angélique d'Orléans, abbesse de Saint-Pierre de Reims, puis de Maubuisson, morte le 16 juillet 1664, à l'âge de quarante-sept ans.

l'amour duquel et de sa sainte Mère je suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Je fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle à Madame Le Roy⁵ et à toute sa chère famille, et supplie très humblement notre chère sœur la supérieure de m'excuser de ce que je ne lui puis écrire, étant beaucoup pressé d'affaires, que je quitte pour vaquer à la visite de notre chère maison de la ville, du parloir de laquelle je vous écris, et me sers de leur cachet. Je salue aussi très humblement toutes nos chères sœurs et me recommande à leurs prières comme aux vôtres.

Suscription : A la Révérende Mère supérieure des filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques de Paris, étant de présent à Mons.

1259. — A UN AUMONIER DU ROI

[Entre 1643 et 1652¹.]

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre avec tout le respect que je vous dois, et avec toute l'estime et la reconnaissance que mérite la grâce que Dieu a mise en votre aimable cœur.

5. Belle-sœur de la Mère Marie-Agnès et fondatrice du couvent de Mons. Elle était venue à Paris pour obtenir l'envoi de la petite colonie à Mons et n'avait réussi à vaincre les résistances de l'archevêque de Paris et de saint Vincent lui-même, effrayés par l'insécurité des routes, qu'en sollicitant l'appui de la reine Anne d'Autriche. (*Année sainte*, t. II, p. 304.)

Lettre 1259. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. III, sect. IV, p. 44^S.

1. Temps pendant lequel saint Vincent fut membre du Conseil de conscience.

Comme il n'y a que Dieu seul qui, dans l'inclination naturelle que les hommes ont de s'élever, ait pu vous donner les vues et les mouvements que vous avez ressentis, de faire le contraire, il vous donnera aussi la force de les mettre en exécution et d'accomplir en cela ce qui lui est le plus agréable. En quoi, Monsieur, vous suivrez la règle de l'Eglise, qui ne permet pas qu'on se pousse soi-même aux dignités ecclésiastiques, et particulièrement à la prélature ; et vous imiterez le Fils de Dieu, qui, étant prêtre éternel, n'est pas néanmoins venu exercer cet office par lui-même, mais il a attendu que son Père l'ait envoyé, quoiqu'il fût attendu depuis si longtemps comme le désiré de toutes les nations ; vous donnerez une grande édification au siècle présent, où par malheur il se trouve peu de personnes qui ne passent par-dessus cette règle et cet exemple ; vous aurez la consolation, Monsieur, s'il plaît à Dieu de vous appeler à ce divin emploi, d'avoir une vocation certaine, parce que vous ne vous y serez pas introduit par des moyens humains ; vous y serez secouru de spéciales grâces de Dieu, qui sont attachées à une légitime vocation et qui vous feront porter des fruits d'une vie apostolique, digne de la bienheureuse éternité, ainsi que l'expérience le fait voir dans les prélats qui n'ont fait aucune avance pour se faire évêques, lesquels Dieu bénit manifestement en leurs personnes et en leurs conduites ; enfin, Monsieur, vous n'aurez point de regret, à l'heure de la mort, de vous être chargé vous-même du poids d'un diocèse, qui pour lors paraît insupportable. Certes, je ne puis écrire ceci qu'avec action de grâces à Dieu de vous avoir éloigné de la recherche dangereuse d'un tel fardeau, et donné la disposition de n'aller pas seulement au devant. C'est une grâce qui ne se peut assez priser ni chérir.

1260. — AU CARDINAL MAZARIN

14 septembre 1650.

Monseigneur,

Monsieur l'évêque de Mâcon¹ est un très bon prélat. Il se trouve travaillé d'un flux hépatique. Il a résigné son évêché en faveur de M. l'abbé de Chandénier², sous le bon plaisir du roi. Ce bon abbé est des meilleurs qu'il pût choisir dans le royaume. Il a fallu grande instance pour lui faire agréer le choix que ce bon prélat a fait de sa personne. Il est prêtre et a les autres conditions requises à cette dignité. Chacun espère qu'il rendra un jour autant de service à Dieu et à son Eglise qu'a fait feu Monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld, son oncle. Cet évêché ne vaut que huit à 9.000 livres. Ce bon prélat a désiré que je rende témoignage à Votre Eminence de son intention et du mérite de la personne qu'il choisit ; ce que je fais, Monseigneur, d'autant

Lettre 1260. — Reg. 1, f° 24, copie prise sur la minute autographe.

1. Louis Dinet, évêque de Mâcon (1621-1650), mourut le 3 octobre 1650 et fut remplacé le 11 novembre par Jean de Lingendes, transféré de Sarlat.

2. Louis de Rochechouart de Chandénier, abbé de Tournus, était aussi recommandable par ses vertus que par sa naissance. (Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLIX, p. 240.) Il fut l'un des membres les plus assidus de la Conférence des mardis. Les missions, surtout les missions aux pauvres, lui plaisaient ; il en donna plusieurs. C'est lui qui dirigea la célèbre mission de Metz en 1658. Après avoir décliné par humilité plusieurs évêchés, il accepta des emplois plus modestes, mais non moins délicats, comme celui de visiteur des Carmélites de France. Pour se conformer aux lois de l'Eglise, il résigna tous ses bénéfices, sauf un, celui de Tournus. Il mourut à Chambéry le 2 mai 1660, au retour de Rome, après avoir été reçu la veille dans la congrégation de la Mission. Les vertus de l'abbé de Chandénier firent l'objet de plusieurs conférences à Saint-Lazare. Les remarques de ceux qui prirent la parole nous ont été conservées dans le second volume des *Notices*, p. 511 et suiv.

plus volontiers que j'estime qu'elle fera un œuvre agréable à Dieu, utile à son Eglise et qui sera approuvé du public, s'il lui plaît de s'employer vers la reine à ce que Sa Majesté agréé cette résignation. Je vous supplie très humblement. Monseigneur, de l'avoir agréable, comme aussi le renouvellement que je fais à Votre Eminence des offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de N.-S..

1261. -- A BERNARD CODOING, SUPÉRIEUR, A RICHELIEU

14 septembre 1650.

Si votre pénultième lettre m'a donné de l'affliction, à cause des pensées que vous aviez de Messieurs... et ..., votre dernière ne m'a pas moins consolé, voyant que leur retraite vous a donné sujet d'en bien espérer. Je vous puis assurer que ce sont deux prêtres des meilleurs de la compagnie, en qui je me fierais autant qu'en qui que ce soit. Je le dis par connaissance que j'en ai, par témoignages qu'on m'en a rendus et par l'expérience faite de leur vertu, qui est de 15 ou 20 ans à l'égard du premier. On se trompe souvent dans les soupçons ; et nous avons perdu un très bon ouvrier, qui nous a quittés, pour avoir été soupçonné par quelqu'un sans beaucoup de fondement et quasi de même sorte que vous soupçonnez ceux-ci. Au nom de Dieu, Monsieur, estimez-les et leur ayez confiance. Je vous dis derechef que je voudrais me fier à eux comme à moi-même ; et si vous m'en croyez, vous les remettrez dans leurs offices et vous vous reposerez sur leurs conduites et sur ma parole.

1262. — AU FRÈRE JEAN BARREAU

[16 septembre¹⁷] 1650.

C'est avec grande douleur que j'ai appris l'état auquel vous êtes à présent réduit², qui est un sujet d'affliction à toute la compagnie, et à vous d'un grand mérite devant Dieu, puisque vous scuffrez innocent. Aussi ai-je senti une consolation qui surpasse toute consolation, de la douceur d'esprit avec laquelle vous avez reçu ce coup, et du saint usage que vous faites de votre prison. J'en rends grâces à Dieu, mais d'un sentiment de reconnaissance incomparable. Notre-Seigneur, étant descendu du ciel en terre pour la rédemption des hommes, fut pris et emprisonné par eux. Quel bonheur pour vous, Monsieur, d'être traité quasi de même ! Vous êtes parti d'ici comme d'un lieu de joie et de repos pour aller assister et consoler les pauvres esclaves d'Alger ; et voilà que vous y êtes fait semblable à eux, bien que d'une autre sorte. Or, plus nos actions ont de rapport à celles que Jésus-Christ a faites en cette vie, et nos souffrances aux siennes, plus sont-elles agréables

Lettre 1262. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § III, p. 102.

1. M. Charavay signale dans un de ses catalogues une lettre de saint Vincent au frère Barreau, datée du 16 septembre 1650 et longue de quatre pages in-4°, dont il donne l'analyse suivante : « Sur l'état d'esclavage où le Père Barreau est réduit à Alger, où il était allé pour assister les esclaves. Il lui promet de faire des démarches en sa faveur auprès de la reine. Il ajoute ce post-scriptum de sa main : *Oh ! mon cher frère, que vous êtes heureux de vous trouver dans l'état de la béatitude qui déclare heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. Je vous regarderai désormais comme bien-heureux de ce monde.* » Il est très probable que la lettre du 16 septembre n'est autre que celle à laquelle appartient l'extrait ci-dessus.

2. Nous ignorons les causes de ce nouvel emprisonnement du frère Barreau. Peut-être le rendit-on responsable, comme consul, des dettes faites par les Pères de la Merci ou par des esclaves libérés.

à Dieu. Et comme votre emprisonnement honore le ciel, aussi vous honore-t-il de sa patience, en laquelle je le prie qu'il vous confirme.

Je vous assure que votre lettre m'a si fort touché, que je me suis résolu d'en édifier cette communauté. Je lui ai déjà fait part de l'oppression que vous souffrez, et du doux acquiescement de votre cœur, afin de l'exciter à demander à Dieu la délivrance de votre corps et à remercier sa divine bonté de la liberté de votre esprit. Continuez, Monsieur, à vous conserver dans la sainte soumission au bon plaisir de Dieu, car ainsi s'accomplira en vous la promesse de Notre-Seigneur, qu'un seul de vos cheveux ne sera perdu et qu'en votre patience vous posséderez votre âme³. Confiez-vous grandement en lui et souvenez-vous de ce qu'il a enduré pour vous en sa vie et en sa mort. « Le serviteur, disait-il, n'est pas plus grand que son maître ; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi⁴. Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux⁵. » Réjouissez-vous donc, Monsieur, en celui qui veut être glorifié en vous et qui sera votre force à proportion que vous lui serez fidèle ; c'est de quoi je le prie très instamment. Et pour vous, je vous conjure, par l'affection que vous avez pour notre compagnie, de demander à Dieu pour nous tous la grâce de bien porter nos croix, petites et grandes, afin que nous soyons dignes enfants de la croix de son Fils, qui nous a sur elle engendrés en son amour et par laquelle nous espérons de le posséder parfaitement dans l'éternité des siècles. *Amen.*

3. Evangile de saint Luc XXI, 18, 19.

4. Evangile de saint Jean XV, 20.

5. Evangile de saint Matthieu V, 10.

1263. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[1650, vers septembre ¹.]

Voici une nouvelle qui nous a affligés : c'est la mort du bon Monsieur Gondrée, qui était à Madagascar. Mais, d'un autre côté, nous avons autant ou plus de sujet de nous réjouir de son bonheur, duquel il n'y a pas lieu de douter, étant mort dans un renoncement accompli de toutes les choses du monde et dans la recherche actuelle de la pure gloire de Dieu, après avoir vécu dans une singulière innocence et la pratique de toutes les vertus qui font non seulement un bon chrétien, mais un parfait ecclésiastique.

**1264. — A GUILLAUME CORNAIRE, PRÊTRE DE LA MISSION,
AU MANS**

Du 20 septembre 1650.

Je loue Dieu de la douceur d'esprit avec laquelle vous avez reçu la défense de Messieurs les administrateurs ¹ et du bon usage que vous faites des contradictions qui vous arrivent. Je ne doute point qu'elles ne vous soient suscitées par l'esprit malin, ennemi du bien que vous pratiquez ; mais il n'en aura que la confusion. Dites hardiment, comme saint Ignace, martyr, lorsqu'on le persécutait : « C'est maintenant que je commence d'être

Lettre 1263. — Ms. de Lyon.

1. Le bateau qui apporta en France la nouvelle de la mort de Nicolas Gondrée ne peut être que le *Saint-Laurent*, parti de Madagascar le 19 février 1650.

Lettre 1264. — Reg. 2, p. 312.

1. Les administrateurs de l'hôpital du Mans, dont Guillaume Cornaire était aumônier.

disciple de Jésus-Christ. » J'espère certes que la persécution que vous endurez pour un emploi si saint qu'est le vôtre vous fera mériter la grâce de supporter d'autres peines plus grandes, si sa Providence permet qu'il vous en survienne, comme elle le pourra faire pour votre plus grande sanctification. De tout mon cœur, Monsieur, je vous recommande à lui, vous et vos croix, le priant qu'il vous fortifie pour les porter jusqu'au haut de la montagne de votre perfection, ou bien qu'il soit lui-même votre Simon céleste, vous aidant à les porter, comme le Cyrénéen l'aida à porter la sienne.

Je trouve fort bonne la résolution que vous avez prise de continuer l'administration des sacrements aux malades, de faire quelque exhortation dans l'hôpital les têtes solennelles et le catéchisme les dimanches ; ce qui est digne d'un véritable enfant de l'Évangile ; mais ce sera faire bien davantage si vous ne désistez pas, pour la défense, de visiter les malades. Vous aviez coutume de les voir tous les jours, de les consoler dans leurs afflictions et de les encourager à la patience ; faites-le encore, s'il vous plaît. Enseignez aux uns à faire des actes de résignation, d'amour de Dieu et d'espérance en sa miséricorde, et excitez les autres à la contrition et à l'amendement ; bref, disposez-les à bien mourir, s'ils tendent à la mort, et à bien vivre, si Dieu les laisse encore en ce monde. Ce travail, si longtemps continué, est ennuyeux, à la vérité, à ceux qui n'en considèrent pas l'importance ; mais à vous, Monsieur, qui en connaissez le mérite et qui, grâce à Dieu, avez à cœur le salut des pauvres, ce vous doit être une consolation sans mesure, comme ce vous est un bonheur incomparable. Jusqu'à cette heure vous avez fait des fruits à milliers par cet exercice charitable, procurant la vie éternelle à tant et tant d'âmes qui ont passé par

vos mains. Seigneur Dieu ! Monsieur, pourrait-il y avoir rien au monde capable de vous détourner, ni seulement dégôûter d'une occupation si précieuse aux yeux de Dieu ! Combien pensez-vous qu'il y a à Paris de personnes de grande condition de l'un et de l'autre sexes qui visitent, instruisent et exhortent les malades de l'Hôtel-Dieu tous les jours, qui s'y portent d'une dévotion admirable, même avec persévérance ? Certes, ceux qui n'ont pas vu cela ont peine à le croire et ceux qui le voient en sont tout édifiés ; car, en effet, cette vie-là est la vie des saints et des grands saints, qui servent Notre-Seigneur en ses membres, et dans la meilleure manière qu'il est possible. Plaise à Dieu de se glorifier lui-même de votre vocation à cet emploi, de ce qu'il vous a choisi entre mille et vous a donné beaucoup de grâce pour y réussir !

1265. — A LA PROPAGANDE

[1650¹, vers septembre².]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

Per decreto della Sacra Congregazione sotto li 9 luglio dell'anno 1648 furono concesse le facultà di Missionari Apostolici nell'isola di San-Lorenzo, vulgo Madagascar, a Carlo Naquart, dichiarato prefetto della suddetta Missione, et a Nicolò Gondrée, suo compagno, tutti due sacerdoti della Congregazione della Missione,

Lettre 1265. — Supplique non signée. — Arch. de la Prop., II *Africa*, n° 248, f° 104, original.

1. Date ajoutée au début du document par une main étrangère.

2. Les détails contenus dans cette supplique montrent qu'elle a été écrite après l'arrivée en France du *Saint-Laurent*, qui était parti de Madagascar le 19 février 1650. D'autre part, elle est antérieure d'au moins un mois à la lettre 1278, qui est datée du 5 novembre. C'est au mois d'août ou de septembre, semble-t-il, qu'il faut la placer.

acciò potessero attendere alla conversione degli infedeli di quel paese. Ora essendo arrivati nella detta isola furono ben ricevuti da Andian-Ramach, re di quella contrada dove sbarcarono, il quale promise di ritornar alla fede cattolica, quando avesse seco preti, e fosse fabbricata lì una chiesa. Già in spazio di sei mesi hanno battezzato cinquanta tre infedeli, dei quali tre erano adulti, e convertito cinque eretici di quelli che da Europa vi sono andati. Morì frattanto Nicolò Gondrée; si che resta solo Carlo Naquart, prefetto della detta Missione; il quale scrive la messe esser abbondante, e gran campo da lavorare nella vigna del Signore, e domanda aiuto d'altri compagni; tanto più che non v'è alcun prete che lui in tutta quella isola. Perciò il Padre Vincenzo de Paolo, superiore generale della detta congregazione della Missione, si esibisce alla Sacra Congregazione per mandar altri soggetti³, e, caso che l'aggradisca manderà i nomi di essi per essere approvati, e ricevere le facultà ordinarie solite concedersi, e l'avrà per grazia singolare dalle Eminenze Vostre⁴.

Quas Deus, etc.

Suscription : Alla Sacra Congregazione de Propaganda Fide, per il Padre Vincenzo de Paolo, superiore generale della congregazione della Missione.

3. Le nonce envoya à Rome sept noms : ceux de Nicolas Duport, Claude Dufour, François Villain, Edme Deschamps, Jean-François Mousnier, Antoine Maillard et Jean David. (Arch. de la Mission, dossier de Madagascar.)

4. Les facultés demandées furent accordées, le 22 décembre 1650, pour une durée de quinze ans, dans des conditions qu'une note d'Edme Jolly nous fait connaître : « Touchant le décret de la Congrégation de Propaganda Fide pour l'envoi de Monsieur Duport et autres à Madagascar, est à noter que, comme on n'a point exprimé qui des sept dont Monseigneur le nonce a envoyé les noms, seraient envoyés, elle n'en a déclaré aucun missionnaire apostolique, mais a remis cette déclaration à mondit seigneur le nonce et à Monsieur

TRADUCTION

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Par décret du 9 juillet 1648, la Sacrée Congrégation a donné le pouvoir de missionnaires apostoliques pour l'île de Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, à Charles Nacquart, préfet de la Mission, et à son compagnon Nicolas Gondrée, tous deux prêtres de la congrégation de la Mission, pour travailler à la conversion des infidèles de ce pays. Dès leur arrivée dans l'île, ils furent bien reçus par Andian-Ramach, roi de la contrée où ils ont débarqué, qui a promis de revenir à la foi catholique après l'arrivée d'autres missionnaires et la construction d'une église. Déjà en six mois ils ont baptisé cinquante-trois infidèles, dont trois adultes, et converti cinq hérétiques européens. Depuis la mort de Nicolas Gondrée, Charles Nacquart, préfet de la Mission, reste seul. Il écrit que la moisson est abondante, vaste le champ de culture de la vigne du Seigneur, et demande des aides avec d'autant plus d'insistance qu'il n'y a pas d'autre prêtre dans cette île. Aussi le Père Vincent de Paul, supérieur général de ladite congrégation de la Mission, propose-t-il à la Sacrée Congrégation d'y envoyer d'autres sujets ; et, au cas où celle-ci l'agrèerait, il ferait connaître les noms des missionnaires, afin d'obtenir pour eux l'approbation et les pouvoirs accoutumés. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Eminences.

Que Dieu ait, etc.

Au dos : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour le Père Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

Vincent. Mais les facultés du Saint-Office ne se pouvant expédier en blanc, ladite Congrégation a ordonné qu'elles fussent expédiées sous le nom de Monsieur Duport, qui était le premier nommé dans la lettre, avec autorité à lui de les communiquer à ses compagnons, lesquels, suivant le décret susdit, lui seront assignés par Monseigneur le nonce et Monsieur Vincent. Cet article néanmoins des facultés qui donne autorité à Monsieur Duport de les communiquer, dit que lesdits compagnons lui doivent être assignés par la Congrégation *de Propaganda Fide* ; mais comme le décret remet cela à ces Messieurs susdits, il suffira qu'ils les nomment ; et il semble qu'il serait bon de faire, au bas du même décret de la Congrégation *de Propaganda Fide*, un acte de la nomination de ceux qu'on enverra, et que Monseigneur le nonce et Monsieur Vincent les déclarent missionnaires apostoliques, selon l'autorité que leur en donne la Congrégation. » Le départ projeté n'eut pas lieu.

1266 — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[De La Fère, ce 20 septembre 1650¹.]

Les potages donnés par les aumônés de Paris aux malades réfugiés à Guise², Ribemont³, La Fère⁴ et Ham⁵ ont sauvé la vie à plus de deux mille pauvres, qui, sans ce secours, eussent été jetés hors de ces villes, où ils s'étaient réfugiés, et fussent morts au milieu des champs sans aucune assistance ni spirituelle, ni corporelle.

Les religieuses de La Fère et des autres villes, pour la plupart, reconnaissent qu'on leur a sauvé la vie par les assistances qu'on leur a données; elles prient Dieu sans cesse pour les personnes qui leur ont envoyé ou procuré ces bienfaits.

Lettre 1266. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. III, 1^{re} éd., p. 398.

1. D'après la *Relation* de septembre 1650. Les dames de la Charité avaient eu l'heureuse idée de recourir à la publicité pour venir en aide aux provinces désolées par les guerres. Avec ce que contenaient de plus intéressant et de plus émouvant les lettres des personnes charitables employées au service des pauvres dans ces contrées, elles composèrent des relations, qui furent imprimées et répandues à Paris et dans les grandes villes. Cette publication dura de septembre 1650 à décembre 1655. Il en existe à la bibliothèque nationale (R 8370) un recueil factice in-4° de 130 pages, qui a pour titre : *Recueil des Relations contenant ce qui s'est fait pour l'assistance des pauvres, entre autres ceux de Paris et des environs et des provinces de Picardie et de Champagne pendant les années 1650, 1651, 1652, 1653 et 1654* (Paris, chez Savreux). L'abbé Maynard et Alphonse Feillet, qui en a publié le texte en 1856 dans la *Revue de Paris*, les ont largement utilisées, l'un dans *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence* (t. IV, p. 164 et suiv.), l'autre dans *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul* (Paris, 1862, in-12), ouvrage très documenté et très instructif dont la lecture ne saurait être assez recommandée à tous ceux qui veulent connaître l'état pitoyable de la France pendant les guerres de la Fronde et le rôle charitable de notre saint.

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vervins (Aisne).

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne).

4. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Laon (Aisne).

5. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Péronne (Somme).

1267. — LE CARDINAL MAZARIN A SAINT VINCENT*Du 29 septembre 1650.**Monsieur,*

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite sur le sujet de la résignation que M. l'évêque de Mâcon a faite de son évêché en faveur de M. l'abbé de Chandenier. J'en ai parlé à la reine, qui a jugé à propos que l'affaire fût remise à notre retour à Paris, pour les raisons que je vous dirai, qui sera bientôt, comme je l'espère, celle de Bordeaux étant présentement terminée¹. J'en écris en cette conformité audit évêque, à qui je vous prie de faire tenir la lettre ci-jointe, qui est en réponse à la sienne.

Faites un état certain de mon affection et croyez que je suis...

**1268. — A JACQUES CHIROYE, PRÊTRE DE LA MISSION,
A LUÇON***Du 2 octobre 1650.*

Je le savais bien, Monsieur, qu'il ne fallait attendre de vous qu'un prompt acquiescement à l'ordre de la Providence et une profusion de cœur envers la famille, telle que vous l'avez montrée en vous déchargeant de la supériorité sur M. Lucas¹ et vous rendant inférieur à celui qui avait été le vôtre, pour l'édification des autres. On m'a mandé de quelle sorte vous vous y êtes pris, laquelle ne pouvait être meilleure ni plus rapportante à mon souhait. J'ai appris aussi les dispositions

Lettre 1267. — Bibl. Maz., ms. 2216, f^o 455, copie.

1. Le roi, la reine et Mazarin étaient arrivés près de Bordeaux au mois d'août pour y réprimer la révolte du peuple et du parlement. La ville assiégée se défendit vaillamment. Après avoir perdu les deux tiers de son armée, la cour entama des négociations, qui aboutirent à la paix du 5 octobre.

Lettre 1268. — Reg. 2, p. 161.

1. Jacques Lucas.

où vous êtes tous de vous continuer toujours et en toutes choses les témoignages d'une mutuelle et sincère dilection, dont je rends grâces à Dieu ; et je le prie que vous ne soyez jamais autres qu'un cœur et qu'une âme. Je me le promets bien de votre côté, et M. Lucas me le fait espérer du sien. J'ai senti une particulière consolation de votre lettre, en la ressouvenance de la bonté de votre cœur, qui est très cher à mon âme, comme vous savez.

1269. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

Du 4 octobre 1650.

Vous me demandez de quelle manière vous devez vous comporter avec les esprits vifs, ombrageux et critiques. Je réponds que la prudence doit régler cela, et qu'en certaines choses il est expédient d'entrer dans leurs sentiments, pour se faire tout à tous, comme dit l'apôtre¹ ; en d'autres, il est bon de les impugner doucement et modérément ; et en d'autres, tenir ferme contre leur façon de faire ; mais il faut que ce soit toujours en la vue de Dieu et selon que vous penserez être plus convenable à sa gloire et à l'édification de votre famille.

1270. — A ANTOINE LUCAS, SUPÉRIEUR, AU MANS

De Paris, ce 6 octobre 1650.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 1269. — Reg. 2, p. 147.

1. Première épître aux Corinthiens IX, 22.

Lettre 1270. — L. a. — Original communiqué par M. Jean Tonello, prêtre de la Mission.

Voici un bon jeune homme, âgé de treize ans, d'honnête famille, qui s'en va dans votre séminaire, à raison de cinquante écus pour sa pension ; il m'est recommandé par un mien ami de trente ans, fort homme d'honneur et digne d'être servi. Je vous supplie, Monsieur, de le recevoir et d'avoir un soin tout particulier de lui, de ses études et de sa piété, que ses parents y souhaitent ; et outre le mérite que vous en aurez devant Dieu, vous ferez une action qui me sera de très grande consolation, et à M. Coqueret, mon bon ami, qui me l'a recommandé, à satisfaction, et vous prie de m'en écrire tous les trois mois, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lucas, supérieur des prêtres de la Mission du Mans, au Mans.

**1271. — AU CARDINAL ANTOINE BARBERINI.
PRÉFET DE LA PROPAGANDE**

Eminentissime Princeps,

Jam dudum est quod debiti mei ratio postulat ut pro gratiis quae hucusque homines nostrae congregationis Romae commorantes a Sacra Congregatione de Propaganda Fide obtinuerunt, Eminentissimo Domino meo Cardinali potissimum gratias quas possum referam. Ad hanc usque diem tenuitas mea et fulgor Eminentissimae dignitatis Vestrae quin hoc susciperem impedi-
verat; quod ego nunc aggredior ut gratum habeat

Lettre 1271. — L. s. — Arch. de la Propagande, *Anglia et Scotia* II, n° 297, f° 257, original.

Eminentia Vestra meque tenuissimum congregationis Missionis superiorem, cum singulis hominibus dictae nostrae congregationis, in suos devinctissimos et devotissimos serves in perpetuum oblatos.

Summopere desidero ut prioribus gratis hanc novam addere velit, concessionem scilicet facultatum necessariorum pro duobus sacerdotibus ex nostra congregatione natione hibernis ¹, qui, si ita Sacrae Congregationi de Propaganda Fide bene visum fuerit, in aliquas ex insulis quas vocant Hebrides, pro salute animarum procuranda, pergere vellent. Illi enim prae caeteris idonei sunt ad hoc munus, non solum propter scientiam, probitatem et animarum zelum, quibus multum commendantur, sed etiam quia harum insularum incolae lingua ut plurimum utuntur hibernica, et ibi nulli alii sunt sacerdotes. Si haec Missio Eminentiae Vestrae et Sacrae Congregationi arrideat, ut primum advenerit profecturi mandatum expectabunt, et ego interea cum congregatione nostra Deum supplices exorabimus ut ad multos annos pro bono universalis Ecclesiae Eminentiam Vestram conservet meque perpetuo adnectat, Eminentiae Vestrae addictissimum et obsequentissimum,

VINCENTIUM A PAULO,

indignissimum superiorem congregationis Missionis

Parisiis, nonis octobris ² 1650 ³.

1. Dermot Duiguin et François Le Blanc.

2. 7 octobre.

3. A cette lettre est jointe (f^o 261) la pièce suivante sans signature, mais qui semble de la même écriture que la lettre latine de saint Vincent :

Dormitius Duiguin, sacerdos congregationis Missionis, dioecesis Immolacensis in Hibernia, et Franciscus Le Blanc, etiam sacerdos congregationis Missionis, dioecesis Limericensis in Hibernia, ex familia Domini Vincenti a Paulo, superioris generalis illius, ambo

TRADUCTION

Eminentissime Prince,

Il y a longtemps que la reconnaissance me fait un devoir de remercier tout spécialement Votre Eminence, dans la mesure de mes forces, des faveurs que nos confrères de Rome ont reçues de la Sacrée Congrégation de la Propagande. La considération de ma petitesse et de votre si éminente dignité a fait que je me suis abstenu jusqu'à ce jour. J'ose aujourd'hui prier Votre Eminence d'avoir agréable l'offre perpétuelle que nous lui faisons de nos services, moi, très indigne supérieur de la congrégation de la Mission, et tous les membres de cette même congrégation, qui lui sommes très attachés et très dévoués.

Je souhaite vivement qu'à ses faveurs passées elle en ajoute une autre, à savoir la concession des pouvoirs nécessaires à deux prêtres irlandais de notre compagnie, qui désireraient aller évangéliser, avec l'agrément de la Propagande, les populations de quelques-unes des îles Hébrides. Ils sont plus aptes que d'autres à remplir cette tâche, non seulement par leur science, leur probité et leur zèle bien connus, mais aussi parce que les habitants de ce pays parlent l'irlandais et qu'on n'y trouve aucun prêtre. Si Votre Eminence et la Sacrée Congrégation de la Propagande sont d'avis d'autoriser cette Mission, ceux qui y sont destinés attendront vos ordres pour partir aussitôt. Cependant nous demanderons à Dieu, moi et toute notre congrégation, qu'il conserve longues années Votre

doctrina, pietate et animarum salute, zelo commendabiles, facultates petunt a Sacra Congregatione de Propaganda Fide ad Missionem in insulas quas vocant Hebrides et montanas Scotiae, ubi vulgus loquitur hibernice et ubi messis multa, pauci vero, imo nulli, sunt operarii et ubi incolae, defectu sacerdotum, ab octoginta annis vix ullum christianitatis retinuerunt usum, praecipue in aliquibus eorum insulis, ubi nusquam ministros haereticae pravitatis admittere voluerunt et verae fidei catholicos sacerdotes expetunt.

A cette même date du 7 octobre 1650, le nonce apostolique à Paris écrivait au cardinal Capponi (*ibid.*, f^o 260) :

Eminentissimo e Reverendissimo Signore Pron[ipote] Col[enäsimo]. Essendo ricercato dal P. Vincenzo a Paulo d'inviare il qui congiunto memoriale a V. E. per la Missione di Dormitio Duigün e Francisco Le Blanc, sacerdoti ibernesi, nell'isole Hebridi e monti della Scozia, sodisfacendo al mio debito, vengo a ricordare all'E. V., etc.

Eminence pour le bien de l'Église universelle et que je sois toujours de Votre Eminence le serviteur très obéissant et très respectueux.

VINCENT DEPAUL,

très indigne supérieur de la congrégation de la Mission.

De Paris, les nones d'octobre 1650.

1272. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 13 octobre 1650.

Monsieur,

Ce que je vous ai rapporté touchant la confirmation de l'union des bénéficiers que j'ai faite à notre séminaire, n'est pas que je désire que vous suiviez mon sentiment, etc. J'ai bien toujours cru, comme vous me mandâtes, que notre séminaire serait une pépinière pour tout ce quartier; ce que je vois bien par expérience: car encore depuis peu on m'a pris quatre braves ecclésiastiques; ce qui est cause que mon diocèse pâtira et pâtira de longues années...

Vous avez bien raison d'assurer Messieurs les prélats qui ont signé la lettre que vous me mandez, que je la signerai. Oui, je vous en assure, et de très bon cœur, et de mon propre sang, quand il sera besoin, et serai toujours prêt d'impugner par tout le monde cette mauvaise doctrine, palam et publice. Envoyez-moi donc cette lettre, je vous prie, et agréez que je communique ceci sous le secret à Messieurs de Sarlat¹ et de Périgueux², étant bien assuré qu'ils la signeront très volontiers. Il est expédient qu'elle soit signée du plus grand nombre de prélats qu'il se pourra; car je sais très assurément qu'à Rome [les esprits] sont dans la croyance que la plupart des prélats de France sont entachés de cette erreur, et cela empêche le Pape d'agir. Je veux croire que Monseigneur de Bazas³ et de Condom⁴ la signeront aussi. Pour Mgr de Pamiers⁵, il se gouverne tout par Mgr d'Alet⁶. Si vous

Lettre 1272. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Nicolas Sevin.
2. Philibert de Brandon.
3. Samuel Martineau.
4. Jean d'Estrades.
5. François-Etienne Caulet.
6. Nicolas Pavillon.

juges à propos de lui en écrire, je crois que l'un et l'autre ne refuseront point de la signer.

La paix de Bordeaux est faite, par la grâce de Dieu, et les gens de guerre qui étaient en ce quartier se sont retirés.

J'ai envoyé ce matin l'ordre pour faire la visite de mon diocèse, pour laquelle je partirai dimanche matin, Dieu aidant. J'ai besoin de l'assistance de vos prières, afin qu'il plaise à Dieu y donner sa bénédiction. Je vous les demande et vous prie d'envoyer au plus tôt des vôtres à Mgr de Périgueux⁷, puisqu'il les a demandés, quand il n'y en aurait que trois pour le commencement; car il ne tardera guère à en demander d'autres.

Je suis, Monsieur...

ALAIN DE SOLMINIHAC,
évêque de Cahors.

1273. — A ÉTIENNE BLATIRON. SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 14 octobre 1650.

Je suis certes en peine de l'incommodité de M... et bien étonné de ce qu'il demande d'aller à Milan, comme s'il n'y avait pas à Gênes de bons médecins et chirurgiens. S'il persiste, dites-lui que vous m'en écrirez, ainsi que je vous ai déjà mandé ; cependant faites-moi savoir, s'il vous plaît, la qualité de son mal, les accidents et les circonstances, afin que je le fasse consulter à Paris. Si c'est une loupe, qu'il se garde bien d'y faire toucher par les chirurgiens ; il vaut mieux qu'il la supporte avec patience que de se mettre en danger d'un plus grand mal. Il y a un homme en cette ville qui en a une presque aussi grosse que sa tête, laquelle il porte en écharpe. M. le lieutenant civil me vint hier voir bien désolé ; il lui en est venu une petite au col ; et pensant s'en défaire, il y a fait faire une petite incision et

7. Pour la direction du séminaire.

Lettre 1273. — Reg. 2, p. 220 et 51. Le second fragment commence aux mots *Quant à la retraite.*

ensuite couper beaucoup de chair en diverses fois ; ce qui a envenimé le mal, au point qu'il est à craindre qu'il ne se convertisse en cancer ; au moins en est-il fort dans l'appréhension. Il me le dit en secret, car personne n'en a connaissance que deux ou trois de ses gens. Il plaît à Dieu d'envoyer parfois aux hommes de telles infirmités. et il faut les endurer ; ceux qui n'en ont pas de semblables ne sont pas exempts d'en avoir d'autres ou de corps ou d'esprit.

Je vois bien qu'il vous faut une grande force pour porter le fâcheux exercice que l'immortification des autres vous donne ; c'est votre grande croix, et pour cela je prie souvent Notre-Seigneur ou qu'il l'adoucisse, s'il lui plaît, ou qu'il vous fortifie. Je ne doute point qu'il ne le fasse, vous voyant humblement soumis au poids de votre charge. La pensée de ce que Notre-Seigneur a lui-même souffert de la part de ses disciples vous encouragera notablement ; car plus nos peines ont de rapport aux siennes, plus lui sommes-nous agréables. Si ce n'était là ma consolation, où serais-je réduit ?

Quant à la retraite que M... veut aller faire chez les Carmes déchaux, vous avez très bien fait de l'en divertir ; et je vous prie de tenir bon, non seulement en cela, mais en toutes les choses qui ne sont pas de nos usages, pour empêcher que rien se fasse au delà. Si quelqu'un vous presse trop, comme fait ledit sieur ..., priez-le d'avoir patience et lui dites que, ne pouvant lui donner la permission qu'il demande, vous en écrirez au général de la compagnie, et le ferez en effet ; et ainsi, en attendant la réponse, le temps s'écoule et souvent la tentation s'évanouit. Là-dessus j'écrirai à ces personnes pour les prier de se désister de leurs singularités et de s'ajuster aux pratiques communes. Que s'ils ne le font pas, mais, au contraire, suivent leurs désirs contre votre

volonté en chose d'importance, comme d'aller faire les exercices hors de la compagnie, en ce cas-là, s'ils reviennent à la maison, il ne les faut pas recevoir ; car pour un que nous perdrons pour maintenir l'ordre, à l'honneur de Dieu, sa providence nous en donnera deux ; et cette rigueur donnera de la crainte aux autres pour ne se laisser emporter à telles libertés.

1274. — DES PRÊTRES DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[1650¹.]

C'est un sujet de grande compassion, de voir une grande multitude de malades partout. Il y en a plusieurs, et en très grand nombre, qui sont travaillés de dysenteries et de fièvres ; les autres sont couverts de gale ou de pourpre, ou de tumeurs et apostumes ; plusieurs sont enflés, les uns à la tête, les autres au ventre et d'autres par tout le corps. L'origine de tous ces maux vient de ce qu'ils n'ont mangé presque toute l'année que des racines d'herbes, de méchants fruits, et quelques-uns du pain de son tel qu'à peine les chiens en voudraient manger. Nous n'entendons que des lamentations pitoyables. Ils crient après nous pour avoir du pain, et, tout malades qu'ils sont, ils se traînent par les pluies et par les mauvais chemins deux ou trois lieues loin, pour avoir un peu de potage. Il y en a plusieurs qui meurent dans les villages sans confession et sans sacrements ; il ne se trouve même personne qui leur donne la sépulture après leur mort. Ce qui est si véritable, qu'étant, il n'y a que trois jours, au village de Lesquielle², du côté de Landrecies³, pour y visiter les malades, nous trouvâmes dans une maison une personne morte faite d'assistance, dont le corps était à demi mangé des bêtes qui étaient entrées dans le logis. N'est-ce pas là une désolation étrange, de voir des chrétiens abandonnés de la sorte durant leur vie et après leur mort ?

Lettre 1274. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 393. Nous n'avons pas ici une lettre unique, mais des fragments de lettres écrites de divers lieux.

1. Cf. *Relation* de novembre-décembre 1650.

2. Près de Guise (Aisne).

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avesnes (Nord).

1275 — AU PAPE INNOCENT X

Beatissime Pater,

Cum Sanctitati Suae et Eminentissimo Cardinali Vicario Romae suo exhibita a sacerdotibus congregationis Missionis obsequia, mentisque pariter ac corporis prostrationes pro consueta benignitate fuerint cordi, Ipsaque annuerit exercitiis eorum continuis, addictissimos et devotissimos dictae congregationis alumnos habet, meque imprimis superiorem. His ergo beneficiis plurimum incitatus ac partes officii mei intuens et magis agnoscens, pedibus Sanctitatis Vestrae scilicet me advolvendi praesensque obedientiam profitendi semper alui spem ; modum ac viam saepe si forte se aperiret tentavi, quam in dies per continuas corporis infirmitates video mihi interclusam. Id unum quod superest, ista praesenti omni cum reverentia et humilitate provolvor ad pedes Vestrae Sanctitatis adoroque velut vicarium Christi, eique rationes, quod facere debeo, functionum statusque dictae congregationis reddo.

Instituti Nostri, Sanctissime Pater, scopus...¹

VINCENTIUS A PAULO,
indignus superior congregationis Missionis.

Parisiis, pridie nonas novembris² 1650.

Lettre 1275. — L. s. — L'original se trouve à l'évêché de Sessa Aurunca (Italie).

1. Cette lettre se continue comme la lettre 1251, dont elle semble n'être qu'une refonte.

2. 4 novembre.

TRADUCTION

Très Saint-Père,

L'accueil favorable fait aux hommages empressés que les prêtres de la congrégation de la Mission, prosternés d'esprit et de corps, ont offert à Votre Sainteté et à l'Eminentissime Cardinal son vicaire à Rome, et la bienveillance avec laquelle Elle a agréé les travaux auxquels ils se livrent sans relâche, font d'eux et surtout de moi, leur supérieur, des fils très obéissants et très dévoués au Saint-Siège. Pénétré de reconnaissance pour ces bienfaits, considérant et comprenant les devoirs de ma charge, j'ai toujours nourri l'espoir d'aller me prosterner aux pieds de Votre Sainteté et de lui rendre en personne l'hommage de mon obéissance. J'ai souvent cherché les voies et moyens de réaliser ce projet, que mes continuelles infirmités rendent chaque jour plus difficile. Usant du seul moyen qui me reste, je viens me prosterner par la présente aux pieds de Votre Sainteté avec les sentiments profonds de respect, d'humilité et de vénération que je dois au vicaire de Jésus-Christ, et lui rendre compte, comme j'en ai l'obligation, des travaux et de l'état de ladite congrégation.

La fin de notre Institut, très Saint-Père, etc.

De Paris, la veille des nones de novembre 1650.

1276. — AU CARDINAL PAMPHILI¹

Eminentissime et Reverendissime Princeps,

Cum promotio Eminentiae Suae ad Cardinalatus dignitatem, rerumque publicarum cura a Sanctissimo Domino nostro Papa demendata, infiniti meriti et supremæ istius excellentiæ argumentum certissimum sit, his ego innixus, omni cum reverentia audeo salutare per

Lettre 1276. — Reg. 1, f^o 56 v^o et reg. 2, p. 6, copie prise sur une « copie non signée ».

1. Camille Astalli, neveu adoptif d'Innocent X, qui lui donna son nom de Pamphili, cardinal en 1650, surintendant général de l'Etat ecclésiastique, puis légat d'Avignon. Il perdit les bonnes grâces du Pape, se retira dans son évêché de Catane en 1654 et y mourut le 21 décembre 1663.

litteras Eminentiam Suam illique gratulari, necnon suppliciter rogare eandem, incredibili benignitate fretus, ut dignetur parvam congregationem Missionis, per continuum et liberum usum functionum suarum a Sede Apostolica approbatam et multis gratiis ampliatam, protegere.

Atque ut Eminentiae Suae ministerium nostrum vitaeque ratio constet, illa paucis expono; ita erit ut perspecta congregatione facilius uti possit, pro jure summo quod habet in omnes et in meipsum superiorem.

Instituti nostri scopus, pauperum rusticanorum salus. Idcirco pagos obimus et castella, Evangelii causa; confessionibus excipiendis generalibus, terminandis litibus et dissidiis, pauperibus aegrotis temporali et spirituali alimonia sublevandis vacamus. Haec ruri.

Illam domi. Tradimus exercitia spiritualia; ordinandos per decem dies ante quatuor tempora retinemus apud nos, ad praeparationem ad suos ordines; clericos in seminariis bonis moribus, ecclesiastica doctrina, ritibus informamus.

Praeter operarios qui in Gallia versantur, nonnulli in Italia eadem faciunt, hi in Hibernia, illi in Barbaria ad solatium et refrigerium eorum qui detinentur vinculis; quidam etiam penetrarunt in insulam Divi Laurentii, vulgo Madagascar, ad sexcenta milliaria Italica protensam.

Haec est summa nostrarum functionum, hoc curriculum ministeriorum, quibus, si Vestrae, Eminentissime Princeps, protectionis cumulus hic accesserit, uberiores, divina gratia promovente, fructus colligemus.

Eminentiae Suae humillimus et addictissimus servus.

Parisiis. pridie nonas novembris² 1650.

TRADUCTION

Eminentissime et Révérendissime Prince,

La promotion de Votre Eminence à la dignité cardinalice et le choix qu'en a fait notre Saint-Père le Pape pour la gestion des affaires publiques témoignent indiscutablement de la grandeur de ses mérites et de l'excellence suprême de ses qualités et m'engagent à venir lui offrir par lettre mes très respectueuses salutations et mes congratulations et la supplier humblement, plein de confiance en son extrême bonté, de daigner accorder sa protection à la petite congrégation de la Mission, approuvée par le Saint-Siège et enrichie de ses faveurs, pour qu'elle puisse continuer de vaquer librement à ses fonctions.

Et pour que Votre Eminence sache quelle est la nature de nos travaux et notre raison d'être, et par là puisse nous employer plus facilement, selon le droit absolu qu'elle a sur chacun de nous et sur moi particulièrement, leur supérieur, je vais lui donner en quelques mots les renseignements nécessaires.

La fin de notre Institut est le salut des pauvres gens de la campagne, qui fait que nous allons de village en village les instruire, les ouïr de confession générale, terminer leurs différends et pourvoir au soulagement des pauvres malades. Tels sont nos travaux aux champs.

A la maison, nous donnons les exercices spirituels, nous recevons les ordinands pendant les dix jours qui précèdent les quatre-temps, pour les préparer aux saints ordres. Dans les séminaires, nous formons les clercs aux bonnes mœurs, à la science ecclésiastique et aux rites sacrés.

Et outre les ouvriers que nous avons en France, il y en a qui remplissent les mêmes fonctions en Italie ; d'autres sont en Hibernie ; d'autres encore secourent les pauvres esclaves chrétiens en Barbarie ; quelques-uns ont pénétré dans l'île Saint-Laurent, dite vulgairement Madagascar, qui a une étendue de six cents milles, mesure d'Italie.

Tel est l'abrégé de nos fonctions, l'ensemble de nos travaux. Si vous daignez, Eminentissime Prince, nous accorder la faveur de votre protection, soutenus par la grâce divine, nous en recueillerons les fruits les plus abondants.

De Votre Eminence le très humble et très obéissant serviteur.

De Paris, la veille des nones de novembre 1650.

1277. — AU CARDINAL D'ESTE

Serenissime atque Eminentissime Princeps,

Accepi per litteras a nostris Romae degentibus Vestram Altitudinem illos admodum benigne excipere et sua benevolentia cohonestare gratiasque plures a Sacra Congregatione hominibus nostris Barbariam et Insulam Madagascar incolentibus obtinuisse; hæc me beneficia devinctissimum constituunt in perpetuum exigentque ut Romam me conferrem et gratiarum actionem personaliter rependerem, ni me senilis aetas, multis infirmitatibus obsessa, prohiberet, saltem per epistolam, quod possum, testimonia grati animi mei dignetur admittere, habens pro certo me et totam congregationem tot beneficiorum memoriam numquam deposituram, sed indesinenter Deum Optimum Maximum pro incolumitate et prosperitate Eminentiae Suae rogaturam, cui me et dictam congregationem multis nominibus acquisitam, rursus trado, in quem et in quam jus et dominium perpetuum habebit.

Eminentiae Suae Serenissimae humillimus et addictissimus servus.

VINCENTIUS A PAULO,

indignus superior congregationis Missionis.

Parisiis, pridie nonas novembris¹ 1650.

TRADUCTION

Sérénissime et Eminentissime prince,

J'ai appris par les lettres de nos confrères de Rome que

Lettre 1277. — L. s. — Original aux archives de l'Etat de Modène, chancellerie ducale, juridiction ecclésiastique, *Sanji e Beati*.
1. 4 novembre.

Votre Eminence les accueille avec grande bonté, leur accorde sa bienveillance et leur a obtenu diverses faveurs de la Sacrée Congrégation pour ceux des nôtres qui habitent la Barbarie et l'île de Madagascâr. Ces bienfaits, qui vous donnent droit à mon éternelle reconnaissance, demanderaient que j'aïlle moi-même à Rome pour y porter mes remerciements; mais, mon âge avancé et mes nombreuses infirmités m'en empêchant, je veux prier Votre Eminence, au moins par lettre, d'avoir agréable le témoignage de ma gratitude, l'assurer que nous ne perdrons jamais, ni moi ni ma congrégation, le souvenir de ses bienfaits, et lui dire que nous demanderons au Dieu infiniment bon et tout-puissant la conservation et la prospérité de Votre Eminence. Je lui offre de nouveau ma personne et toute la congrégation, qui lui est acquise à bien des titres et sur laquelle elle a, comme sur moi, un droit et un pouvoir perpétuels.

De Votre Eminence Sérénissime le très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,

indigne supérieur de la congrégation de la Mission.

De Paris, la veille des nones de novembre 1650.

1278. — A CLAUDE DUFOUR

De Paris, ce 5 novembre 1650.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais !

Je pense, Monsieur, que vous m'avez parlé d'autrefois du dessein dont la pensée vous est revenue depuis peu, et que pour lors, après avoir bien discuté les raisons qui vous mouvaient à être ch[artreux], elles cédèrent à celles qui vous demandaient en la condition que la providence de Dieu vous a mis. Et pource qu'ensuite vous m'avez témoigné par plusieurs fois que vous sen-

tiez des mouvements de vous appliquer au salut des peuples éloignés, l'occasion s'en étant présentée, je vous ai offert à Notre-Seigneur pour cela, et, qui plus est, j'ai envoyé votre nom à Rome, d'où il faut avoir l'approbation, après que M. le nonce d'ici ¹, auquel je vous ai premièrement proposé, vous a agréé, selon le pouvoir que Rome lui en avait donné. Vous voilà donc arrhé à l'adorable Providence pour cet effet.

La raison pour laquelle je ne vous en ai donné avis plus tôt est pource que nous sommes en doute si le navire partira à la fin de janvier, comme l'on dit, et que je sais qu'il n'y a point de façon ni des mesures à prendre avec vous. Ce lieu, c'est l'Inde orientale, où est M. Nacquart ; c'est une île de 350 lieues de long, qui se nomme Madagascar, ou autrement l'île de Saint-Laurent, qui est au delà la ligne et trois ou quatre degrés au deçà le tropique de Capricorne. Je vous envoie la relation que M. Nacquart m'en fait. O Monsieur, que vous serez consolé de voir l'apparence qu'il y a de voir de grands fruits ! Il y a bien des Chartreux qui voudraient sortir et qui le pourraient, ou pour le moins il se peut dire qu'il serait bien à désirer qu'ils sortissent de leur cloître, pour un œuvre d'une telle importance. Nous faisons état d'y envoyer trois ou quatre prêtres et deux frères, et commençons à faire leur petit trousseau pour cela. Nous avons ici un jeune homme de Bretagne qui en vient et est entré dans la compagnie à dessein d'y retourner ; c'est un fort bon jeune homme ². Or sus, Monsieur, ne pensez plus aux C[har-

1. Nicolas Bagni.

2. René Forest, frère coadjuteur, né à Boussay (Loire-Inférieure), entré dans la congrégation de la Mission le 5 octobre 1650, à l'âge de trente-trois ans. Il repartit à Madagascar en 1655.

treux] ; Notre-Seigneur vous appelle plus loin ; il vous y accompagnera et continuera par vous et avec vous la mission qu'il a commencée lorsqu'il était sur la terre. O Monsieur, quel bonheur que celui d'être choisi de Dieu pour un œuvre des plus importants auquel un prêtre puisse être appelé !

Je ne vous en dirai point davantage ; Notre-Seigneur vous dira le reste. Je suis, en son amour et celui de sa sainte Mère, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
ind. prêtre de la Mission.

L'on pourra faire lire la relation au réfectoire. J'en prie M. Coglée³ et embrasse votre compagnie, prosterné en esprit à ses pieds, et me recommande à ses prières.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dufour, prêtre de la Mission, à Sedan.

1279. — A UN EVÊQUE¹

[Entre 1643 et 1652².]

Vos lettres, Monseigneur, m'ont trouvé si plein de respect pour votre personne sacrée et d'affection de vous obéir, que j'ose vous dire que j'ai presque sans cesse devant les yeux le commandement que vous m'avez fait ; et je ne rencontre guère la personne que vous savez, que

3. Supérieur de la maison.

Lettre 1279. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 139.

1. Ce prélat, prêt à se démettre de son siège épiscopal, qu'il se croyait indigne d'occuper, avait prié plusieurs fois saint Vincent de lui chercher un bon successeur.

2. Temps pendant lequel saint Vincent fut membre du Conseil de conscience.

je ne lui en dise quelque mot. Je sais néanmoins, Monseigneur, que vous êtes autant au dessus de ce que vous pensez être, comme la montagne l'est de la vallée ; mais ne pouvant vous servir à votre gré, qu'en faisant ce que vous désirez, je tâcherai de le faire en cela et en toute occasion.

1280 — DES PRÊTRES DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[1650¹.]

Nous avons fait la visite des pauvres de ce lieu et des autres villages de cette vallée², où l'affliction que nous avons vue surpasse tout ce qu'on vous en a mandé ; car, pour commencer par les églises, elles ont été profanées, le Saint Sacrement toulé aux pieds, les calices et les ciboires emportés, les fonts baptismaux rompus, les ornements pillés ; en sorte qu'il y a plus de vingt-cinq églises, en cette petite contrée, où l'on ne peut célébrer la sainte messe.

La plupart des habitants sont morts dans les bois, pendant que l'ennemi occupait leurs maisons ; les autres y sont revenus pour y finir leur vie ; car nous ne voyons partout que malades. Nous en avons plus de douze cents, outre six cents languissants, tous répandus en plus de trente villages ruinés ; ils sont couchés sur la terre et dans des maisons à demi démolies et découvertes, sans aucune assistance. Nous trouvons les vivants avec les morts, de petits enfants auprès de leurs mères mortes.

1281. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[Saint-Quentin, 1650¹.]

Quel moyen de subvenir à sept ou huit mille pauvres qui

Lettre 1280. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 394.

1. Ces lignes ont été publiées dans la *Relation* de novembre 1650.
2. C'était au diocèse de Soissons.

Lettre 1281. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 395. Le texte que publie Abelly comprend trois fragments de lettres différentes ; nous donnons ici un de ces fragments.

1. Ces lignes ont été publiées dans la *Relation* de novembre 1650.

périssent de faim; à douze cents réfugiés; à trois cent cinquante malades, qui ne se peuvent nourrir qu'avec des potages et de la viande : à trois cents familles honteuses, tant de la ville que des champs, qu'il faut assister secrètement pour tirer plusieurs filles du dernier naufrage et éviter ce qui pensa arriver l'autre jour à un jeune homme, lequel, pressé de la nécessité, se voulut tuer avec un couteau, et aurait commis ce crime si l'on n'eût couru pour l'en empêcher: à cinquante prêtres, qu'il faut nourrir préférablement à tous autres? L'on en trouva un de la ville l'autre jour, mort dans son lit, et l'on a découvert que c'était pour n'avoir pas osé demander sa vie.

1282. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[1650¹.]

Dans plusieurs villes ruinées, les principaux habitants sont dans une honteuse nécessité. La pâleur de leur visage montre assez quel est leur besoin, et qu'il les faut assister secrètement, aussi bien que la pauvre noblesse des champs, laquelle, se voyant sans pain et réduite sur la paille, souffre encore la honte de n'oser mendier ce qui lui est nécessaire pour vivre. Et d'ailleurs, à qui pourrait-elle le demander, puisque le malheur de la guerre a mis une égalité de misères partout?

Et ce qui est plus digne de larmes est que non seulement le pauvre peuple de ces frontières n'a ni pain, ni bois, ni linge, ni couverture; mais il est sans pasteur et sans secours spirituel, la plupart des curés étant morts ou malades, et les églises ruinées et pillées, en sorte qu'il y en a bien cent ou environ dans le seul diocèse de Laon, où l'on ne peut célébrer la sainte messe, faute d'ornements. Nous y faisons notre possible, mais ce travail est infini; il faut aller et venir sans cesse, exposés au péril des coureurs, pour assister plus de treize cents malades que nous avons sur les bras dans ce canton ici.

Plusieurs monastères de filles sont dans une grande pauvreté; elles souffrent la faim et le froid et seront contraintes ou de mourir dans leur clôture, ou de la rompre pour vaguer par le monde en cherchant de quoi vivre.

Lettre 1282. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect., II, 1^{re} éd., p. 394. Le texte que donne Abelly comprend au moins trois fragments de lettres écrites à diverses dates; nous publions ici un de ces fragments.

1. Le second alinéa a paru dans la *Relation* de novembre 1650

**1283 — UN ECCLESIASTIQUE D'ORLÈANS
A SAINT VINCENT**

Je vous prie de m'octroyer, pour l'amour de Dieu et de la sainte Vierge, encore une autre retraite en votre maison. Je ne fais que soupirer après ce dessein ; et j'espère que, quand vous aurez reconnu pour quelle fin je la veux faire derechef, j'obtiendrai cette grâce de la miséricorde de Dieu et de votre bonté. Certainement, Monsieur, lorsque je pense aux bons sentiments que l'on conçoit chez vous, j'en suis comme ravi hors de moi-même, et je ne puis que je ne souhaite qu'il plût à Dieu que tous les prêtres eussent passé par ces saints exercices. Si cela était, nous ne verrions pas tous les mauvais exemples que plusieurs donnent, au grand scandale de l'Eglise.

1284. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

Le succès de la mission donnée à Saint-Gilles a été complet. Plus de dissensions, de divisions, ni de procès ; les voleurs ont rendu ce qui ne leur appartenait pas ; les pauvres ont reçu des secours ; la confrérie de la Charité a pris soin des malades ; la foi des catholiques est raffermie.

1285. — A LA DUCHESSÉ D'AIGUILLON

10 novembre 1650.

Madame,

Voici deux lettres de M. Lambert ; l'une s'adresse à vous, Madame, et l'autre à moi ; la vôtre par le dernier courrier, et la mienne est venue par le pénultième. Voyant ce que M. Lambert me mandait des poursuites

Lettre 1283. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. IV, 1^{re} éd., p. 284.

Lettre 1284. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. II, § 8, 1^{re} éd., p. 50.

Lettre 1285 — Reg. I, f^o 67, copie prise sur l'original.

et nouvelles calomnies qu'on met en avant contre nous, et l'excommunication qu'on allait faire publier, j'ai pris avis de M. Saveuses, conseiller au parlement¹, de ce que nous avons à faire. Il a été d'avis que nous envoyions M. Codoing² à Poitiers, pour comparaître devant M. l'official et être oui de sa bouche, pour éviter le blâme que nous l'avions fait évader par crainte de la justice : ce que nous avons fait à dessein, pour tant qu'il ne demeure pas à Richelieu. Je vous envoie aussi, Madame, la lettre que M. de Poitiers³ me fait l'honneur de m'écrire.

Il y a 3 jours que j'ai reçu votre lettre, que je pensais vous apporter moi-même ; mais, ne le pouvant faire aujourd'hui, je la vous envoie, Madame, qui suis, en l'amour de N.-S., Madame, votre...

1. Charles de Saveuses, né à Amiens en 1595, quitta la profession des armes pour entrer, le 5 mai 1617, chez les Carmes déchaussés, malgré la résistance de son père, qui obtint, le 20 août, un arrêt du parlement pour l'en faire sortir. Il étudia la théologie, fut ordonné prêtre en 1626 et s'adonna au ministère des missions dans les campagnes. La mort de son frère Jean-Robert, qui tomba sous les coups d'un assassin, laissait vacante la charge de conseiller au parlement. Il la prit au mois de mars 1629 et la garda quarante et un ans. Le prieuré de Saint-Omer-sur-Epte lui appartenait ; il l'échangea en 1658 contre un canonicat de la Sainte-Chapelle. Il mourut le 1^{er} juillet 1670 et fut inhumé le 3 dans l'église des religieuses de l'*Ave Maria*. Saint Vincent avait en haute estime ses vertus sacerdotales et son intégrité de magistrat. Parlant de l'un et de l'autre, le R. P. Jean-Marie de Vernon écrit (*Vie de Messire de Saveuses*, Paris, 1678, p. 155) : « Leur union était si parfaite qu'une même âme semblait être en deux corps. »

2. C'est la dernière fois que nous trouvons mention de Bernard Codoing dans la correspondance du saint. Nous ne savons ce qu'il devint.

3. Henri-Louis Chastaigner de la Rocheposay.

1286. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Entre 1647 et 1660¹.]

Mon très honoré Père,

Pour l'amour de Dieu, je vous supplie prendre et me donner l'heure que je vous pourrai parler, afin que, selon cela, je prenne le temps propre pour faire l'affaire dont je vous ai parlé après dîner, crainte que votre charité parte demain. Si vous trouviez ne vous pouvoir donner ce temps avant partir, et me permettre d'aller dans le coche, ou que j'empruntasse un carrosse, j'irais jusques-là dîner, et là je vous pourrais parler.

Je vous supplie m'accorder l'un et l'autre, en ayant besoin pour la gloire de Dieu, pour laquelle il m'a fait la miséricorde d'être, mon très honoré Père, votre très obligée, quoique indigne, fille et servante.

L. DE M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

1287. — A ETIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

24 novembre 1650.

Il y a sujet de remercier Dieu de la piété de ce bon sénateur qui vous a fait une aumône, afin de prier Dieu pour lui, et qui fait tant d'état de vos emplois que de vouloir se trouver aux exercices de la mission que vous faites présentement. Je ne sais, Monsieur, si vous et les vôtres considérez assez que l'on vous regarde comme serviteurs de Dieu et ouvriers de l'Évangile, je dis *bons serviteurs*, et que c'est pour cela qu'on vous estime et qu'on vous assiste ; car, en effet, il plaît à Dieu que, nos fonctions étant utiles à plusieurs, elles sont ap-

Lettre 1286. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Nous lisons au dos la date « 1644 » ; mais l'expression « Mon très honoré Père », que nous ne trouvons pas en tête des lettres de Louise de Marillac avant l'année 1647, nous porte à douter de son exactitude.

Lettre 1287. — Reg. 2, p. 35.

prouvées de tout le monde. Mais c'est quand elles sont faites dans l'esprit de Notre-Seigneur. Tâchons donc, Monsieur, d'entrer dans cet esprit le plus que nous pourrons; tenons-nous-y ferme, afin que la bonne odeur et les fruits des missions ne se réduisent à rien, mais qu'ils s'augmentent et perfectionnent pour le bien et la consolation des âmes.

1288. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

26 novembre 1650.

Je continuerai de recommander à la compagnie qu'elle s'intéresse devant Dieu à vos besoins, maintenant que vous avez sur les bras tant de gens réfugiés et de pauvres malades¹. Plaise à sa bonté de vous fortifier à proportion que le travail augmente ! Voilà de quoi attirer bénédiction sur la ville et sur vos personnes, si votre famille redouble son courage et sa fidélité pour le bon usage de l'affliction commune et pour la consolation des âmes que sa providence lui met en main. Je l'espère certes de la bonne part que Notre-Seigneur vous a donnée à sa charité.

Si la ville vous taxe pour l'impôt qu'elle a fait, ne refusez pas d'y contribuer ; car en ces rencontres pressants et nécessaires, les raisons pour s'en dispenser sont mal reçues, et l'on ne laisse pas d'user de contrainte.

Si vous m'en croyez, vous userez de condescendance envers ceux qui voudront faire quelque enterrement aux Capucins, puisqu'il y a plus d'inconvénient à le refuser qu'à le permettre.

Lettre 1288. — Reg. 2, p. 148.

1. Les armées espagnoles et les troupes de Turenne coalisées venaient de s'emparer de Mouzon ; elles étaient donc aux portes de Sedan, où les populations apeurées cherchaient un refuge.

**1289. — A CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SEDAN**

Du 26 novembre 1650.

Je n'ai jamais douté de votre entière soumission à Dieu et à ses ordres, ni de la confiance dont vous m'honorez, de laquelle je serais indigne, si je ne la réfèrais, comme je fais, à Dieu, qui vous la donne. C'est à sa plus grande gloire, Monsieur, et pour votre propre sanctification que je lui dédie votre vie et vos applications aussi souvent que les miennes; c'est son Saint-Esprit que j'invoque tendrement sur vous, à ce qu'en étant animé, vous en puissiez répandre les lumières et les fruits sur les âmes destituées du secours que les prêtres leur doivent, et sans lequel le sang précieux de Jésus-Christ leur serait inutile. Nourrissez donc bien, Monsieur, la charité qu'il vous donne pour elles; embrasez-vous du zèle de leur salut, et chérissez la disposition où vous êtes d'aller chercher la brebis égarée dans les Indes¹. C'est une grande grâce de Dieu, dont je le remercie; à quoi nous nous attendrons, en sorte que nous allons préparer toutes choses à cela. Je vous donnerai avis du départ un mois devant. Dieu sait de quel cœur je vous embrasserai.

**1290 — A JACQUES CHIROYE, PRÊTRE DE LA MISSION
A LUÇON**

Du 27 novembre 1650.

J'ai une grande consolation du désir que Dieu vous

Lettre 1289. — Reg. 2, p. 314.

1. A Madagascar.

Lettre 1290. — Reg. 2, p. 162.

donne de contribuer de tout votre pouvoir à l'union et au bon exemple de la famille. Je le disais bien qu'il ne fallait attendre autre chose de vous, Monsieur, qui avez reçu de sa bonté beaucoup de disposition pour la cordialité, le support et l'obéissance, et qui vous êtes si pleinement consacré au service de Notre-Seigneur, à qui je rends mille louanges des grâces qu'il communique tous les jours à votre maison par votre moyen. J'espère certes qu'elle ira de bien en mieux, car si un autre en est le chef, vous en êtes toujours le cœur. Continuez donc, Monsieur, d'avoir pour elle un cœur d'enfant, aussi bien que de père, par le respect et la soumission au supérieur et par l'usage des autres vertus qui unissent les cœurs et qui sont propres à un vrai missionnaire.

1291. — NICOLAS PAVILLON, ÈVÈQUE D'ALET,
A SAINT VINCENT

Monsieur,

Le donneur de la présente, qui est Monsieur de Ciron, chancelier de l'Université de Toulouse¹, s'en allant à Paris et désirant d'avoir l'honneur de votre connaissance, je me suis senti obligé de l'accompagner d'une de mes lettres, pour vous le recommander comme une personne qui n'est pas seulement considérable par sa condition, étant fils et père de président au parlement, mais plus par sa vertu et piété fort singulière. C'est un des ecclésiastiques que j'ai connu en ce pays être le plus à Dieu et désintéressé, duquel, comme il y a grande apparence, l'Eglise retirera de grands services. Il s'en va à Paris pour des affaires d'importance pour la gloire de Dieu, que vous saurez de lui. Je ne doute point que, sachant de quoi il s'agit, vous ne lui soyez favorable. Je vous supplie,

Lettre 1291. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

1. Gabriel de Ciron, chancelier de l'Eglise et de l'université de Toulouse, chanoine de Saint-Etienne, membre très actif de la Compagnie du Saint-Sacrement, ami de l'évêque d'Alet, dont il partageait les tendances jansénistes. Il fonda, avec Madame de Mondonville, l'Institut des Filles de l'Enfance et mourut en 1678.

Monsieur, de tout mon cœur de l'avoir en considération et tout ce qui le regarde. Cependant, taites-moi, s'il vous plaît, l'honneur de me croire toujours, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
[évêque] d'Alet.

De Toulouse, ce 30 novembre 1650.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général des prêtres de la Mission, à St-Lazare.

1292. — A ETIENNE BLATIRON, SUPERIEUR, A GÈNES

Du 2 décembre 1650.

Je loue Dieu de ce qu'il vous a inspiré de faire prêcher Monsieur Richard et qu'il a béni sa prédication. Nous commençons à reconnaître notre faute de n'avoir pas assez exercé par le passé notre jeunesse, non plus ici qu'aux autres maisons ; de là est venu que les anciens se sont consumés et que les jeunes ne se sont formés que fort tard. Nous ferons donc bien, Monsieur, de les appliquer désormais à tout. Je vous prie d'en user ainsi à l'égard des vôtres, les faisant prêcher et catéchiser à la campagne et les exerçant à toutes nos fonctions, même à la maison ; car ainsi par l'expérience ils se formeront suffisamment, ils s'encourageront et se rendront capables de rendre service à Dieu. Nos ordinations passées ont été toujours dirigées par l'un de nos plus anciens ; mais nous sommes résolus d'en laisser la conduite pour ce coup à M. Duport, qui est nouveau¹,

Lettre 1292 — Reg. 2, p. 35.

1. Nicolas Duport avait des qualités qui le rendaient digne de remplir cet emploi. Il était né à Soissons le 22 mars 1619, avait reçu la prêtrise le 15 juin 1647, était entré dans la congrégation de la Mission le 5 mai 1648 et avait prononcé les vœux le 6 mai 1650. Placé à Gènes en 1652, il y mourut de la peste le 24 juillet 1657. On trouve dans le ms. 774 de la bibliothèque municipale de Lyon (f° 232-233) un bref abrégé de ses vertus

et de donner le soin de la première académie à deux jeunes prêtres, dont l'un n'est prêtre que depuis un ou deux mois, et l'autre depuis deux ans. Nous n'en demurerons pas là ; mais j'espère de mettre de bonne heure tout le monde en besogne désormais, doucement pourtant et avec prudence. Nous avons grand besoin d'ouvriers et nous n'en aurons jamais assez, si nous n'en faisons.

1293. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

4 décembre¹ 1650.

Je ne doute point des grandes sollicitudes de M. le gouverneur² pour le service du roi et celui de la ville ; elles sont connues d'un chacun, et l'on parle de sa conduite comme des meilleures du royaume. Nous serions bienheureux si nous avions une pareille ardeur pour la gloire de Jésus-Christ.

La disposition que vous avez pour la sainte obéissance vous obtiendra, comme j'espère, les grâces dont vous pensez avoir besoin pour bien diriger la famille et la paroisse. Laissez-vous conduire à Notre-Seigneur ; il gouvernera toutes choses par vous ; confiez-vous à lui, et, à son exemple, agissez toujours humblement, suavement et à la bonne foi ; vous verrez que tout ira bien.

Je compatis à vos travaux, qui sont grands, et qui même croissent lorsque vos forces diminuent par les maladies du dehors et du dedans ; c'est le bon Dieu qui fait tout cela ; mais croyez qu'il ne vous laissera pas

Lettre 1293. — Reg. 2, p. 148.

1. Dans le registre 2 le copiste a écrit 14 au dessus du 4, probablement parce qu'il doutait de sa lecture.

2. Le marquis de Fabert.

une telle surcharge sur les bras, sans que lui-même la soutienne ; il sera votre force, aussi bien que votre récompense, pour les services extraordinaires que vous lui rendez dans cette occasion pressante. Trois font plus que dix quand Notre-Seigneur y met la main ; et il le fait toujours lorsqu'il ôte les moyens de faire autrement. Nous ne pouvons vous envoyer des hommes ; mais nous tâchons de vous secourir de nos prières. Nous en avons fait de communes et de particulières pour la conservation de vos malades, singulièrement pour M. Dufour, qui est en danger. Mon Dieu ! Monsieur, que j'en suis en peine et que je crains la privation d'un si bon serviteur de Dieu, pour le seul intérêt des âmes qu'il gagne à Jésus-Christ ! Cette considération vous le recommande assez et plus que je ne saurais faire, qui sais d'ailleurs que votre charité est si tendre pour lui, qu'il ne se peut rien ajouter aux soins que vous en avez. Ayez-en aussi pour vous, s'il vous plaît ; ménagez votre santé pour le service de Dieu et la consolation des affligés.

Vous me demandez si un supérieur particulier peut déposer par lui-même les officiers de sa maison. Oui, ceux qu'il a établis, mais non pas les autres, qui lui ont été donnés par le général ou par le visiteur, comme l'assistant.

1294. — *LE CARDINAL D'ESTE A SAINT VINCENT*

4 décembre 1650.

Al merito di Vostra Paternità et allo zelo che avete nelle materie che riguardano il servizio di Dio e l'ampliacione della

Lettre 1294. — L. s. — Original aux arch. de l'Etat de Modène, chancellerie ducale, juridiction ecclésiastique, *Santi e Beati*. Cette lettre répond à la lettre 1277.

santa fede contribuirò sempre con particolare prontezza a tutto quello che dipenderà dal mio arbitrio per riscontrar le soddisfazioni vostre e della vostra congregazione; e come quel poco che ho sinora fatto verso di voi, non è d'alcuna considerazione in riguardo al desiderio che tengo d'operar molto più, così l'espressione del vostro affetto e gradimento portatami dalla vostra del 4 di novembre me ne ha accresciuti gli stimoli onde mi saranno sempre care le occasioni di mostrarmi, che sono...

Suscription : Al Padre Vincenzo dei Pauli, superiore della congregazione delle missioni di Barberia.

TRADUCTION

4 décembre 1650.

Le mérite de Votre Paternité et le zèle que vous déployez en tout ce qui regarde le service de Dieu et l'extension de la sainte foi ne peuvent que m'engager à faire toujours mon possible avec une particulière promptitude pour vous être agréable et à vous et à votre congrégation. Les rares services que vous avez reçus de moi jusqu'à présent ne sont rien à côté de ceux que j'aurais désiré vous rendre. Les témoignages d'affection et de gratitude que m'apporte votre lettre du 4 novembre augmentent encore ce désir et me rendront plus précieuses les occasions que j'aurai de vous montrer que je suis...

Suscription : Au Père Vincent de Paul, supérieur de la congrégation des missions de Barbarie.

1295. — JEAN DEHORGNY, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT

Castiglione ¹, décembre 1650.

J'ai vu tous les exercices de la mission qui se fait en cette paroisse et tout ensemble à huit ou neuf autres voisines. Les peuples se rendent fort assidus aux sermons et aux catéchis-

Lettre 1295. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. IV, 1^{re} éd., p. 71.

1. Village de la province de Gènes.

mes et occupent continuellement les confesseurs. Il faut avouer qu'ils ne cèdent en rien à ceux des autres pays, mais plutôt qu'ils les surpassent en quelque chose. Deux concubinaires publics, portés d'un mouvement de pénitence, ont fait amende honorable publiquement dans l'église au milieu du sermon, en présence d'une très grande assemblée de peuple. Plusieurs usuriers se sont obligés, par écrit passé par devant notaire, de restituer tout ce qu'ils ont injustement exigé des pauvres gens auxquels ils avaient prêté leur argent.

La confrérie de la Charité a été établie en cette paroisse et en toutes les autres susdites.

Le supérieur de cette mission fait tous les lundis une conférence à dix ou douze curés des environs; j'ai assisté à l'une de ces conférences; le tout s'y passa fort bien; on en peut espérer beaucoup de profit pour eux et pour leurs peuples.

1296. — ALAIN DE SOLMINIAC A SAINT VINCENT

En décembre 1650.

Monsieur,

Mon official a ordre de suivre vos avis pour demander l'évocation; et puisque vous ne trouvez pas expédient que ce soit encore de trois mois, il surseoirà non seulement ce temps-là, mais encore tout autant que vous jugerez à propos. Cependant je vous rends très humbles grâces du soin qu'il vous plaît prendre de porter les Pères Vitet et Parrot à faire leurs exercices spirituels, dont je crois qu'ils ont besoin, vous priant leur procurer cette charité et faire connaître audit Père Vitet l'obligation qu'il a de faire casser cette sentence de Grosbois¹. Le parlement² vient de donner un arrêt par lequel il m'ôte la nomination du prédicateur pour la donner aux consuls d'une ville, dont mes devanciers et moi avions toujours joui et dont je paye encore ma part de gages. C'est pour vous dire que je ne dois jamais espérer de justice dans ce parlement. M. de Magnac m'avait prié d'agréer qu'un des ecclésiastiques de mon diocèse demeurât dans le séminaire qu'il a établi à Magnac en Limousin³, pour quelque temps, et que l'an qu'il demeu-

Lettre 1296. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Voir lettre 1187.

2. Le parlement de Toulouse.

3. Magnac-Laval (Haute-Vienne).

rerait là dedans (parce qu'il n'a encore aucun ordre sacré), lui serait comme s'il avait l'année dans notre séminaire à Cahors. Je lui ai fait réponse que je lui permettais bien d'y demeurer cette année-là, mais que, pour ce qui est du reste, M. le doyen de Carennac, son frère et moi en conférerions. Il m'a tourné écrire, s'étonnant que je lui aie refusé cela, et me prie de m'en remettre à votre jugement et à celui de M. le curé de Saint-Sulpice. Cependant je crois vous devoir dire que par nos statuts synodaux les clercs de mon diocèse sont obligés de demeurer six mois dans notre séminaire avant de prendre le sous-diaconat, et six mois avant la prêtrise. Depuis quelques années, je les oblige d'y demeurer un an entier avant le sous-diaconat, ce qui est pareillement exécuté; et par la conférence faite avec Messieurs les prélats qui se trouvèrent ici il y a environ quinze mois, copie de laquelle vous avez devers vous, il est porté, comme vous pourrez voir, s'il vous plaît en prendre la peine, qu'ils y demeureront un an avant le premier ordre sacré, et que ceux qui n'auront encore de séminaires établis les enverront aux circonvoisins. Après cela, jugez si je puis en dispenser celui-ci et faire cette brèche et conséquence que de l'envoyer dans un nouveau séminaire qui n'est encore formé, au lieu de celui de Cahors, qui fleurit avec tant de bénédiction. Vous savez ce que je vous en ai écrit et les combats que j'ai eus pour en dispenser le chantre de mon église cathédrale, lequel enfin s'y étant résolu y a passé ce temps-là avec une piété et satisfaction de tout le monde que je ne saurais vous exprimer. Que si néanmoins M. de Magnac ne pouvait goûter toutes ces raisons, comme c'est une personne de piété que je ne voudrais pas désobliger, je vous prie lui faire entendre que je lui permettrai de recevoir ce clerc dans le séminaire de Magnac et l'y retenir un an, après lequel, s'il leur est utile, en me présentant requête, je le leur transférerai tout à fait pour y demeurer à perpétuité, et en ce cas lui donnerai dimissoires, aimant mieux le leur donner entièrement que de faire une si grande brèche aux réglemens de mon diocèse.

Je suis toujours, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1297 — A PHILIPPE LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A ALGER ¹

[1650 ou 1651 ².]

Je loue Dieu de la bonne manière dont vous avez usé pour vous faire reconnaître missionnaire apostolique et grand vicaire de Carthage ; si vous avez procédé sagement en cela, vous le devez faire incomparablement davantage dans l'exercice. Vous ne devez nullement vous raidir contre les abus, quand vous voyez qu'il en proviendrait un plus grand mal ; tirez ce que vous pourrez de bon des prêtres et des religieux esclaves, des marchands et des captifs, par les voies douces, et ne vous servez des sévères que dans l'extrémité, de peur que le mal qu'ils souffrent déjà par l'état de leur captivité, joint avec la rigueur que vous voudriez exercer, en vertu de votre pouvoir, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes pas responsable de leur salut, comme vous pensez ; vous n'avez été envoyé en Alger que pour consoler les âmes affligées, les encourager à souffrir et les aider à persévérer en notre sainte religion ; c'est là votre principal, et non pas la charge de grand vicaire, laquelle vous n'avez acceptée qu'en tant qu'elle sert de moyen

Lettre 1297. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 6, p. 115.

1. Le destinataire de cette lettre, que ni Abelly ni Collet ne nomment, était missionnaire apostolique à Alger, grand vicaire de Carthage et succédait à plusieurs « prêtres défunts » de la congrégation de la Mission. Notre choix est donc limité aux quatre vicaires généraux de Carthage nommés sous saint Vincent, à savoir MM. Nouelly, Le Sage, Dieppe et Philippe Le Vacher, ou plutôt aux deux derniers. Il y a peu de probabilité que la lettre ait été adressée à M. Dieppe, qui n'était pas encore à Alger le 4 mars 1649, au moins à la connaissance du saint (cf. l. 1093), et mourut le 2 mai suivant. Reste Philippe Le Vacher. Si Abelly ne le désigne pas, c'est vraisemblablement parce que ce missionnaire était encore vivant quand parut son ouvrage.

2. Voir lettre 1219.

pour parvenir aux fins susdites ; car il est impossible de l'exercer en rigueur de justice sans augmenter les peines de ces pauvres gens, ni presque sans leur donner sujet de perdre patience et de vous perdre vous-même. Surtout il ne faut pas entreprendre d'abolir si tôt les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises. Quelqu'un me rapportait l'autre jour un beau passage de saint Augustin, qui dit qu'on se garde bien d'attaquer d'abord un vice qui règne en un lieu, parce que non seulement on n'en viendra pas à bout, mais au contraire l'on choquera les esprits en qui cette coutume est comme invétérée, en sorte qu'on ne serait plus capable de faire en eux d'autres biens, que néanmoins on eût faits, les prenant d'un autre biais. Je vous prie donc de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine ; vous gagnerez plutôt les ecclésiastiques esclaves en leur compatissant que par le rebut et la correction. Ils ne manquent pas de lumière, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction extérieure des paroles et du bon exemple. Je ne dis pas qu'il faille autoriser ni permettre leurs désordres ; mais je dis que les remèdes en doivent être doux et bénins, en l'état où ils sont, et appliqués avec grande précaution, à cause du lieu et du préjudice qu'ils vous peuvent causer, si vous les mécontentez, et non seulement à vous, mais aussi au consul et à l'œuvre de Dieu ; car ils pourront donner des impressions aux Turcs, pour lesquelles ils ne voudront jamais plus vous souffrir de delà.

Vous avez un autre écueil à éviter parmi les Turcs et les renégats : au nom de Notre-Seigneur, n'ayez aucune communication avec ces gens-là ; ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver, parce qu'en vous exposant, comme j'ai dit, vous exposeriez tout et feriez grand tort aux pauvres chrétiens esclaves, en tant

qu'ils ne seraient plus assistés, et vous fermeriez la porte pour l'avenir à la liberté présente que nous avons de rendre quelque service à Dieu en Alger et ailleurs. Voyez le mal que vous feriez pour un petit bien apparent. Il est plus facile et plus important d'empêcher que plusieurs esclaves ne se pervertissent, que de convertir un seul renégat. Un médecin qui préserve du mal mérite plus que celui qui le guérit. Vous n'êtes point chargé des âmes des Turcs ni des renégats, et votre mission ne s'étend point sur eux, mais sur les pauvres chrétiens captifs. Que si, pour quelque raison considérable, vous êtes obligé de traiter avec ceux du pays, ne le faites point, s'il vous plaît, que de concert avec le consul³, aux avis duquel je vous prie de déférer le plus que vous pourrez.

Nous avons grand sujet de remercier Dieu du zèle qu'il vous donne pour le salut des pauvres esclaves ; mais ce zèle-là n'est pas bon s'il n'est discret. Il semble que vous entreprenez trop du commencement, comme de vouloir faire mission dans les bagnes, de vous y vouloir retirer et d'introduire parmi ces pauvres gens de nouvelles pratiques de dévotion. C'est pourquoi je vous prie de suivre l'usage de nos prêtres défunts qui vous ont devancé. On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite, pour ce que l'on agit selon ses inclinations, qui emportent l'esprit et la raison, et font penser que le bien que l'on voit à faire est faisable et de saison ; ce qui n'est pas ; et on le reconnaît dans la suite par le mauvais succès. Le bien que Dieu veut se fait quasi de lui-même, sans qu'on y pense ; c'est comme cela que notre congrégation a pris naissance, que les exercices des missions et des ordinands ont commencé, que la

3. Le frère Barreau.

compagnie des Filles de la Charité a été faite, que celle des dames pour l'assistance des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris et des malades des paroisses s'est établie, que l'on a pris soin des enfants trouvés et qu'enfin toutes les œuvres dont nous nous trouvons à présent chargés ont été mises au jour. Et rien de tout cela n'a été entrepris avec dessein de notre part ; mais Dieu, qui voulait être servi en telles occasions, les a lui-même suscitées insensiblement ; et s'il s'est servi de nous, nous ne savions pourtant où cela allait. C'est pourquoi nous le laissons faire, bien loin de nous empresser dans le progrès, non plus que dans le commencement de ces œuvres. Mon Dieu ! Monsieur, que je souhaite que vous modériez votre ardeur et pesiez mûrement les choses au poids du sanctuaire devant que de les résoudre ! Soyez plutôt pâtissant qu'agissant ; et ainsi Dieu fera par vous seul ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui.

1298. — A UNE ABBESSE

[Entre 1643 et 1652¹.]

Je prends la confiance, Madame, de m'employer envers vous, afin qu'il vous plaise recevoir en votre abbaye une de vos religieuses, qui se dit prieure de..., et qui, ne pouvant demeurer en son prieuré à cause des misères du temps, demeure exposée à la nécessité, et sa condition à la censure et à la risée du monde et des gens de guerre. Peut-être, Madame, avez-vous des raisons pour ne la reprendre pas ; au moins ai-je cru que

Lettre 1298. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. v, p. 157.

1. Temps pendant lequel saint Vincent fut membre du Conseil de conscience.

vous en feriez difficulté; néanmoins je ne laisse pas de vous en écrire, la charité m'obligeant de rendre cet office à une personne de cette sorte, qui fait espérer qu'elle vous donnera satisfaction, et qui donne sujet de craindre que, demeurant hors de son centre, j'entends hors de son monastère, elle ne soit ni en repos ni en assurance. Que si vous n'agréez qu'elle y retourne, je vous supplie très humblement de me mander si, du moins, vous contribuerez quelque chose pour sa subsistance, au cas que l'on trouve à la mettre en pension en cette ville pour quelque temps. Au nom de Dieu, Madame, ne trouvez pas mauvais que je vous fasse cette proposition.

1299. — A UN RELIGIEUX, DOCTEUR EN THÉOLOGIE

Je compatis, mon Révérend Père, à vos peines, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous en délivre, ou qu'il vous donne la force de les porter. Comme vous les endurez pour une bonne cause, vous devez vous consoler d'être du nombre de ces bienheureux qui souffrent pour la justice. Prenez patience, mon Révérend Père, et la prenez en Notre-Seigneur, qui se plaît à vous exercer; il fera que la religion où il vous a mis, qui est comme un vaisseau agité, vous conduira heureusement au port. Je ne puis recommander à Dieu, selon votre souhait, la pensée que vous avez de passer dans un autre Ordre, parce qu'il me semble que ce n'est pas sa volonté. Il y a des croix partout, et votre âge avancé vous doit faire éviter celles que vous trouveriez en changeant d'état.

Quant à l'aide que vous désirez de moi pour procurer

le règlement dont il s'agit, c'est une mer à boire ; c'est pourquoi je vous supplie très humblement de me dispenser de faire présenter à Rome vos propositions.

1300. — A ÉTIENNE BLATIRON. SUPÉRIEUR, A GÈNES

23 décembre 1650.

Nous devons avoir pour maxime de n'aller aux maisons où nous n'avons que faire de la ville ou des champs, et nous abstenir de toutes visites, encore qu'elles servissent pour conserver l'amitié de quelques personnes, sinon qu'il y ait nécessité, ou que ce soit pour y voir des malades, ou consoler quelque affligé, y étant appelés.

**1301. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION DE LA MAISON
DE SAINTES**

Du 28 décembre 1650.

Vous me mandez que vous vous exercez à la douceur et au bon exemple, mais que vous avez peine de ne pas étudier ; vous ne considérez donc pas, Monsieur, que c'est fort bien étudier que de travailler à la vertu. Pouvez-vous faire au monde une meilleure étude, qui soit également utile pour vous et pour les autres ? Laissez faire ; tandis que vous ferez progrès en l'école de Notre-Seigneur, il vous donnera de plus belles connaissances que celles des livres ; il vous donnera son esprit, et par ses lumières vous éclairerez les âmes que le vice et l'ignorance tiennent dans les ténèbres. Je vous parle

Lettre 1300. — Reg. 2, p. 33.

Lettre 1301. — Reg. 2, pp. 314 et 8. Le second fragment commence aux mots : *Je suis bien marri de la faiblesse.*

ainsi, Monsieur, parce que je sais que vous avez d'ailleurs assez de science et que les plus savants pour l'ordinaire ne font pas le plus de fruit ; nous ne le voyons que trop.

Je suis bien marri de la faiblesse qui a échappé à la personne absente, de parler contre un moyen par lequel on se donne à Dieu d'une manière particulière¹. J'espère pourtant qu'il n'en arrivera aucun mauvais effet et que celui qui semble en être demeuré indisposé reconnaîtra que c'est une tentation. Si ceux qui osent blâmer une sainte pratique donnaient autant de temps à la considérer devant Dieu, que la compagnie en a employé pour découvrir sa volonté, ils n'en parleraient jamais qu'avec respect et dévotion. Mais quoi ! il n'y a point de bien qui ne soit combattu, et il ne faut pas le moins estimer pour être contredit.

1302. — A JEAN DEHORGNY

De Paris, ce 29 décembre 1650.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je ne puis vous dire la consolation que la lecture de votre dernière et le récit que j'en ai fait à la compagnie m'a apportée pour les grâces continuelles que Notre-Seigneur verse incessamment sur votre mission de Gênes¹. J'en rends grâces à Dieu et le prie qu'il les continue de plus en plus sur cette chère famille. O

1. Les vœux.

Lettre 1302 — L. a. — L'original est exposé dans la salle où se réunit à Paris, 6, rue de Furstenberg, le Conseil des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

1. Jean Dehorgny y faisait la visite.

Monsieur, que j'en ressens de joie au moment que je vous le dis, et que votre présence de delà y a fait du bien et qu'elle jette de profonds fondements de zèle de la gloire de Dieu dans les âmes de votre séminaire !

Eh quoi ! Monsieur, à peine ont-ils commencé que les voilà dans la disposition du martyr. Je prie Notre-Seigneur qu'il les anime de plus en plus de son esprit, en sorte qu'il plaise à sa divine [bonté]² de se servir d'eux comme du levain duquel il veut faire lever la pâte du pain de sa parole pour la nourriture des pauvres gens de la campagne. Je les embrasse tous, prosterné en esprit à leurs pieds, en la vue de mon indignité, dans laquelle la Providence m'a mis à leur égard, qui ne suis pas digne de délier la courroie de leurs souliers.

O mon Dieu ! Monsieur, que j'ai représenté à la compagnie avec ardeur et tendresse les avantages de la dévotion en ceux qui travaillent au salut des peuples, en comparaison de celui dont vous me parlez, que Dieu bénit tant³ ! Vive la piété ! et plaise à Notre-Seigneur faire comprendre cette vérité à la petite compagnie !

M. Alméras m'écrit quasi par toutes ses lettres qu'il est nécessaire d'envoyer à Rome un homme mettable, pour servir à la Sacrée Congrégation. Je lui dis qu'il fasse ce qu'il pourra avec les personnes que Notre-Seigneur lui a données. Si vous avez quelque vent que quelqu'un des vôtres puisse servir de delà sans préjudicier à votre famille, vous y penserez et m'en écrirez, s'il vous plaît.

Nous avons envoyé sept prêtres et six frères pour assister les pauvres Picards et les Champenois, dans l'extrême nécessité spirituelle et corporelle en laquelle

2. Mot oublié dans l'original.

3. Saint Vincent a probablement en vue Etienne Blatiron.

ils sont, ainsi qu'on était d'autrefois en Lorraine. Cela nous appauvrit de monde.

Un votre cousin nous est venu voir. D'abord il eut affection de demeurer parmi nous ; mais comme il eut vu la peine de nos frères et des domestiques, il crut qu'il n'en pourrait porter une semblable et a mieux aimé s'en retourner.

Et moi, Monsieur, je finis la présente en me recommandant à la miséricorde de Dieu par les prières que vous faites pour moi. Je vous supplie, Monsieur, de me les continuer ; j'en ai très grand besoin, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. I. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Dehorgny,
prêtre de la Mission, à Gênes.

1303. — A RENÉ ALMÉRAS, SUPÉRIEUR, A ROME

29 décembre 1650.

Très volontiers, Monsieur, je vous prie de vous décharger du travail de la recherche d'une maison, mais non pas de la direction de cette affaire, quelque jugement que vous fassiez de vous. C'est bonté de Dieu sur nous que d'avoir cette occasion d'honorer l'état de Notre-Seigneur, qui n'avait aucun logement sur la terre ; et c'est justice de notre part de vous renouveler, comme je fais, nos remerciements, ainsi que vous nous renouvez la donation que vous nous avez faite avec tant de bonté, pour nous aider à nous loger dans Rome ; et

je prie Notre-Seigneur qu'il vous attribue la gloire qui lui en arrivera, et vous en donne la récompense proportionnée à la grandeur du bien que vous faites en cela et en tant d'autres manières.

1304. — A ALAIN DE SOLMINIHAC, EVÊQUE DE CAHORS

De Paris, ce dernier jour de l'année 1650.

Monseigneur,

L'embarras non ordinaire auquel je me suis trouvé depuis quelque temps m'a privé du bonheur de vous écrire. Je le fais à ce dernier jour de l'an pour vous faire un renouvellement des offres de mon obéissance pour l'année prochaine et pour toute ma vie. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable et que je vous rende compte de l'arrivée de vos bons Pères en cette ville depuis il y a environ quinze ou vingt jours.

Ils sont revenus en assez bonne santé, Dieu merci. Le compagnon du Père Vitet a été pourtant un peu incommodé depuis son arrivée. Je les ai entretenus ensemble et séparément ; ils paraissent toujours fort affectionnés à leur vocation ; ils m'ont dit tous deux qu'ils ont couru risque à Rome à cause de l'habit. Le Père Vitet vous a rendu raison de tout ; il estime, à ce qu'il m'a dit en particulier, qu'il semble à propos que vous, Monseigneur, renvoyiez quelqu'un à Rome *in habitu sancto*¹, qui agisse ouvertement et contradictoirement avec le Père Guérin en vos affaires, et pense qu'il n'est pas nécessaire qu'ils soient deux religieux, qu'un suffira avec un serviteur.

Lettre 1304. — L. s. — Arch. du chapitre de Cahors, fonds Mas-sabie, liasse 2, n° 55, original.

1. L'habit des religieux de Chancelade.

Voici son raisonnement : pour terminer, dit-il, cette affaire, il faut que cela se fasse ou par le Pape immédiatement, ou par des commissaires de deçà, ou par le parlement. Quant aux commissaires, il les exclut, parce que le parlement est saisi de l'affaire et que l'arrêt dernier que Sainte-Geneviève a fait signifier à Chancelade, défend à toutes sortes de personnes d'en prendre connaissance, et cassera vraisemblablement ce que les commissaires auront jugé par un appel comme d'abus. De s'adresser au parlement, il y voit difficulté, causée par l'appréhension qu'il a qu'il ne soit déjà circonvenu par la multitude des conseillers qui ont leurs enfants chez eux, et par l'estime qu'ils ont de cette congrégation-là, et par son extension en la plupart des provinces du royaume, et qu'ils ne voudront pas donner lieu à une autre congrégation, que ces Pères ont toujours contredite et empêchée de s'étendre. Et pour le regard du recours au Pape, il voit bien qu'il y aura de la difficulté, mais il n'y juge pas de l'impossibilité, selon l'air qui lui a paru en cette cour-là, et l'assistance de Monsieur l'abbé Tinti et de plusieurs autres de sa qualité.

Voilà, Monseigneur, son raisonnement. Ce sera à vous, Monseigneur, à en juger. Il s'offre de bonne sorte à servir aux lieux et en la manière qu'il vous plaira, soit ici, soit à Rome, ou à Chancelade, ou tel autre lieu qu'il vous plaira

Son compagnon, que j'ai gouverné en particulier aussi, m'a dit que ce bon Père avait été un peu altéré par l'appréhension de vous avoir déplu en quelque chose, mais que pourtant il le croit ferme et invariable dans sa vocation. Ils attendent tous deux les ordres qu'il vous plaira leur donner.

Ils ont fait connaissance à Rome avec le sieur Feren-

tilli, qui est un des plus habiles prélats de cette cour-là, qui a une très grande estime de vous, Monseigneur, et beaucoup de bonté pour nous. Ils espèrent beaucoup de ses bons conseils et de sa faveur. Ils se louent de plus merveilleusement du Père assistant des Pères jacobins et espèrent faire quelque chose de bon par un certain biais qu'ils pourront prendre et que mondit sieur de Ferentilli approuve.

Nous avons envoyé des ouvriers² à Monseigneur de Périgueux³. Je vous prie, Monseigneur, de leur donner votre bénédiction en esprit, et à moi aussi, qui vous la demande, prosterné en esprit à vos pieds, qui suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre de la Mission.

Suscription : A Monseigneur Monseigneur l'évêque de Cahors, à Cahors.

1305. — *DES PRÊTRES DE LA MISSION A SAINT VINCENT*

[1650 ou janvier 1651¹.]

Nous avons distribué les ornements pour les églises, et les couvertures et habits pour nos malades. Il ne se peut dire quel effet cela a produit en toutes ces frontières, où l'on ne parle presque d'autre chose que de ces charités. Nos ouvriers ont eu un tel soin des malades, que, par la grâce de Dieu, dans la seule ville de Guise, de cinq cents malades qu'il y avait, il y en a plus de trois cents de guéris; et dans quarante villages des environs de Laon, il y en a un si grand nombre

2. Charles Bayart et Denis Laudin.

3. Philibert de Brandon.

Lettre 1305. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. III, 1^{re} éd., p. 398. Abelly a réuni ici des fragments de plusieurs lettres écrites de divers lieux.

1. *Relation* de janvier 1651.

remis en parfaite santé qu'à grand'peine y trouverait-on six pauvres qui ne soient en état de gagner leur vie ; et nous avons cru être obligés de leur en donner le moyen, en leur distribuant des haches, des serpes et des rouets à filer, pour faire travailler les hommes et les femmes, qui ne seront plus à charge à personne, s'il n'arrive quelque autre accident qui les réduise en la même misère.

Nous avons aussi distribué les grains qu'on a envoyés de Paris en ces quartiers. Ils ont été semés, et Dieu y donne grande bénédiction : ce qui fait que le pauvre peuple supporte ses maux avec plus de patience, dans l'espérance que la récolte qui en proviendra leur donnera un grand soulagement.

Nous donnons deux cents livres par mois pour faire subsister plusieurs pauvres curés ; et par le moyen de cette assistance toutes les paroisses des doyennés de Guise, Marle et Vervins sont desservies ; et au moins en chacune d'icelles la sainte messe se célèbre une fois la semaine, et les sacrements y sont administrés.

1306. — DES PRÊTRES DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[1650 ou janvier 1651¹.]

Nous n'avons point de paroles pour vous exprimer nos reconnaissances. Nous voyons bien que la main de Dieu a trappé cette province ; son abondance est changée en stérilité et sa joie en larmes. Ses villages, autrefois peuplés, ne sont plus que des masures désertes ; et l'on peut dire que, sans le secours des personnes charitables que Dieu a suscitées dans Paris, il n'y aurait pas le moindre reste du débris de ce triste naufrage, et que tous ceux qui en ont été sauvés sont redevables de leur vie à leurs libéralités.

Les trente-cinq villages de cette vallée et des environs rendent un million d'actions de grâces à leurs bienfaiteurs. Nous avons distribué les ornements pour les églises, et les habits pour les pauvres. Plusieurs de nos malades sont rétablis en santé et en état de gagner leur vie.

Nous avons tenu une assemblée des curés des environs, où

Lettre 1306. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. III, 1^{re} éd., p. 399. Sous ce numéro 1306, nous donnons des fragments de lettres différentes réunis par Abelly.

1. Cf. *Relation* de janvier 1651.

nous avons distribué à vingt-trois des plus pauvres les quatre cents livres qu'on nous a envoyées; ce qui les aidera à vivre et à desservir leurs paroisses; sans quoi il aurait été impossible d'y subsister.

1307. — A RENÉ ALMERAS, SUPERIEUR, A ROME

Du 3^e janvier 1651.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse faire un parfait usage de l'état souffrant où vous êtes, en sorte qu'il en soit autant glorifié qu'il le serait de vos travaux. Vous devez suspendre toute application, ainsi que je vous en ai prié, agissant seulement en la maison de la manière que l'âme agit dans le corps ; car elle donne le mouvement à toutes les parties, sans se lasser¹.

Je vous remercie de ce que vous avez vu l'expéditionnaire qui est chargé de notre supplique pour l'approbation de nos vœux. Dieu détermine certaines choses à certaines heures, qu'il ne veut pas en d'autres ; et dans l'incertitude du temps que Dieu aura agréable de nous accorder cette grâce, nous devons poursuivre notre pointe sans nous décourager, quelque apparence qu'il y ait de peu de succès, selon la maxime d'Hippocrate, qui veut que tant que le malade donne quelque signe de vie, on le sollicite² et on lui donne des remèdes. Si cet affaire ne peut réussir en la manière proposée, il faudra présenter une autre supplique en quelqu'autre temps et par quelqu'autre adresse. J'en ai parlé depuis peu à une personne de grand jugement, fort intelligent et expérimenté en ces matières, qui estime qu'il doit y avoir quelque lien entre nous, et de nous à Dieu.

Lettre 1307. — Reg. 2, pp. 268 et 8.

1. Ici se termine le premier fragment.

2. *Solliciter*, soigner.

pour remédier à l'inconstance naturelle de l'homme et empêcher la dissolution de la compagnie ; autrement, plusieurs y entrèrent seulement pour étudier et se rendre capables des actions publiques, et puis s'en aller ; et d'autres, qui auront eu bonne intention du commencement, ne laisseront pas de tout quitter au moindre dégoût, ou à la première occasion de s'établir dans le monde, n'ayant rien qui les retienne. Nous n'expérimentons que trop semblables injustices, et à l'heure où je vous écris, nous en avons un qui, après l'avoir entretenu et élevé dans les études depuis 13 ou 14 ans³, ne s'est pas si tôt vu prêtre qu'il nous a demandé de l'argent pour se retirer, et n'attend que ce moyen-là pour nous quitter. Quel remède donc apporterons-nous à ce mal ? Comment éviterons-nous que le bien qu'on nous a donné pour travailler au salut des peuples, se consume par ces gens-là, qui ont d'autres desseins, si nous n'avons de quoi les affermir par quelque puissant motif de conscience, tel qu'est le vœu de stabilité ou quelque serment ?

Cette manière de se lier n'est pas sans exemple. Il fut permis autrefois à une compagnie naissante, en Italie, de jurer pour demeurer en leur vocation, qui regardait le soin des pauvres orphelins. Il me semble que l'instituteur était vénitien⁴. Je vous prie de vous informer de la vérité de cette Institution, laquelle, avec le temps, passa en l'état religieux⁵ ; ce que nous ne pourrons jamais faire, car il faudra mettre cette condition.

3. Aux Bons-Enfants d'abord, à Saint-Charles ensuite et enfin à Saint-Lazare.

4. Saint Jérôme Emilien, fondateur de la congrégation des Clercs Réguliers, dits Somasques, né à Venise en 1481, mort à Somasque le 8 février 1537.

5. Elle fut érigée en Ordre religieux, avec vœux solennels, par bref du 6 décembre 1568.

1308. — ALAIN DE SOLMINIAC A SAINT VINCENT

A Mercuès, ce 4 janvier 1651.

Monsieur,

Je vous ai témoigné diverses fois par écrit et de vive voix le désir que j'ai de me décharger de l'abbaye de Chancelade, que j'ai retenue pour la défendre contre ceux qui en ont si grande envie, et pour n'abandonner pas les bons religieux, qui m'ont prié de ne la quitter pas pendant les poursuites de leurs parties. A présent il faut que je vous die que j'ai un si grand désir d'y renoncer qu'il me semble que je n'aurai point de satisfaction que cela ne soit, quoique je me trouve bien empêché pour cela et que je prévoie de grands maux qui arriveront à ces religieux si leurs affaires ne sont plus tôt terminés.

C'est pourquoi je vous supplie de tout mon cœur d'obliger le Père Vitet à ne cesser jamais qu'il n'ait fait casser la sentence de l'abbé de Grosbois, qu'il a laissé donner par une formelle désobéissance, et de ne partir point de Paris que cela ne soit. A quoi il est obligé par toute sorte de devoirs d'honneur et de conscience. Enfin il faut qu'il répare la faute qu'il a faite. Il écrit au Père Garat qu'il commence à s'ennuyer, et qu'il ne fera rien à Paris. Je prie Dieu qu'il lui fasse connaître son devoir et lui donne la grâce de le faire. Il est tout à fait nécessaire que vous ne disiez rien de ce grand désir que j'ai de quitter l'abbaye ; ce qu'il souhaite avec tant de passion qu'il lui est avis qu'il ne le verra jamais.

Vous avez su la maladie du bon M. Treffort. Il se porte bien à présent, grâces à Dieu.

M. des Vergnes, mon official, a écrit deux ou trois fois que M. l'abbé d'Estaing¹ lui avait dit que, dès lors qu'il aurait son brevet de l'évêché de Clermont, il me voulait venir voir. S'il me fait cet honneur, je ferai tout ce qui me sera possible pour l'obliger à vous demander des vôtres pour l'établissement d'un séminaire à Clermont ; car c'est un lieu très propre pour les vôtres. S'il vous va voir, je crois qu'il n'y aurait pas du mal de lui communiquer la conférence des prélats que nous fimes ici, et, s'il témoigne la vouloir pratiquer, lui en faire donner copie.

Lettre 1308. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Louis d'Estaing fut évêque de Clermont-Ferrand de 1651 à 1654. Il établit un grand séminaire dans sa ville épiscopale.

J'ai envoye à Mgr de Périgueux, selon son désir, une copie de l'établissement des vôtres à Cahors et des patentes du roi. Je crois que vous devez prendre bien garde aux lieux où vous vous établissez, et à ne prendre point de petits diocèses, pour plusieurs raisons. Il y en aura assez de grands qui vous en demanderont, auxquels vous n'en pourrez pas fournir.
Je suis toujours, Monsieur...

ALAIN,
évêque de Cahors.

1309. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[1650 ou janvier 1651¹.]

Nous venons de visiter trente-cinq villages du doyenné de Guise, où nous avons trouvé près de six cents personnes dont la misère est telle qu'ils se jettent sur les chiens et sur les chevaux, après que les loups en ont fait leur curée. Et dans la seule ville de Guise il y a plus de cinq cents malades retirés en des caves et des trous de cavernes plus propres pour loger les bêtes que les hommes.

1310. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du jour des Rois 1651.

J'ai une double et triple consolation de savoir que je vous écris au même jour que vous êtes né au monde, à la grâce et à la compagnie¹. Seigneur Dieu ! Monsieur, que cette sainte journée nous doit être mémorable et à vous et à nous ! je ne dis pas seulement pour le mystère que nous y célébrons, le Roi des rois étant reconnu pour tel en son enfance et en sa pauvreté,

Lettre 1309. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 393

1. La première phrase a paru dans la *Relation* de janvier 1651.

Lettre 1310. — Reg. 2, p. 200.

1. Etienne Blatiron, né et baptisé le 6 janvier 1614, était entré dans la congrégation de la Mission le 6 janvier 1639.

mais pour les titres glorieux que vous y avez reçus, de son sujet et de son serviteur domestique, dont j'ai rendu grâces à Dieu et lui en rendrai toute ma vie, autant pour votre bonheur particulier que pour l'intérêt de notre petite congrégation, qui, en vous recevant, a reçu de Dieu un présent inestimable, à l'honneur de ceux que son Fils a reçus des mages. A jamais puissiez-vous publier les grandeurs de ce petit Enfant qu'ils adorent, et attirer à sa connaissance et à son amour les âmes qui en sont éloignées, afin que la vôtre soit un jour du nombre de celles qui jugeront les douze tribus d'Israël pour régner avec elles en la gloire du Souverain!

**1311. — A CHARLES DE MONTCHAL, ARCHEVÊQUE
DE TOULOUSE**

[Janvier 1651¹.]

Monseigneur,

Je vous fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle avec toute l'humilité et l'affection que je le puis, en ce commencement d'année. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable et que je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait de vous ressouvenir de moi par la lettre que vous avez écrite à M. de Montchal, votre frère, et à M. Guillon. Ce sont, Monseigneur, des effets de votre incomparable charité pour moi, qui ne le mérite pas. Et finalement, Monseigneur, c'est pour vous dire qu'il y a une personne qui nous a donné 500 livres de rente pour nous établir

Lettre 1311. — Reg. 1, f^o 10 v^o.

1. Cette lettre a été écrite entre la lettre du 4 février 1650 à M. Almérás et la mort de Charles de Montchal (22 août 1651).

dans le parlement de Languedoc, à notre choix, et pour vous offrir le service de notre petite compagnie à cette occasion, ne l'ayant fait jusques à présent avec assez de témoignages d'affection, si me semble, pource que nous nous sommes donnés à Dieu, il y a quelques années, pour ne jamais demander aucune fondation, ayant remarqué la providence particulière de Dieu sur nous, en nous établissant elle-même, sans notre entremise, en tous les lieux où nous sommes établis ; en sorte que nous pouvons dire que nous n'avons rien que N.-S. ne nous ait offert et donné, voire même celle-ci, dont je vous parle ; et c'est la cause pourquoi, Monseigneur, vous m'avez vu si retenu en ce point toutes les fois qu'il s'est présenté quelque occasion en laquelle il fallait que j'agisse ; et Dieu sait qu'il n'y a point de prélat sur la terre auquel N.-S. nous donne plus d'affection d'être qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis, en l'amour de N.-S., Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je pense, Monseigneur, vous avoir déjà parlé de cet affaire.

1312. — A RENÉ ALMÉRAS, SUPÉRIEUR, A ROME

13 janvier [1651¹].

Je vous prie d'assurer M. Authier de trois choses : la première, que je n'ai jamais dit ni fait aucune chose

Lettre 1312. — Reg. 2, pp. 86 et 231. Le second fragment commence aux mots *Quant à ce que vous dites.*

1. Le registre 1 date cette lettre du 13 janvier 1650. Mais, quand on la rapproche de la lettre 1314, qui est elle-même datée du 15 jan-

contre lui, ni contre sa sainte congrégation, mais bien le contraire ; 2° que je n'ai point su l'affaire de M. Deslyons qu'après que Monseigneur le nonce² eût mandé à la Sacrée Congrégation ce qu'il en savait, et que ce fut lui qui me dit la chose ; la troisième est que je ne célèbre jamais la sainte messe que je ne prie Dieu pour sa compagnie en la préparation et au *Memento*, et que je la nomme toujours à Notre-Seigneur avant la nôtre chétive ; et de cela je vous donne pouvoir de lui faire serment devant Dieu, en la présence duquel je vous dis ceci.

Quant à ce que vous dites, que la vie vous est ennuyeuse et pesante, certes je n'en doute pas ; car il y a longtemps que vous portez votre croix et que vous combattez la nature, qui, se trouvant abattue, vous cause ce dégoût ; mais il ne lui faut pas adhérer ; c'est une paresseuse qui craint la peine et qui tend à vous ôter le mérite de la souffrance, lequel sera d'autant plus grand qu'elle sera longue. Notre-Seigneur disait lui-même qu'il était triste jusques à la mort, se trouvant dans les appréhensions de ce qu'il avait à souffrir. Vous êtes maintenant en état d'honorer le sien dans ce frémissement de la partie inférieure, ainsi que vous faites toujours dans la soumission de la partie supérieure à la volonté du Père éternel. Puisque vous savez le moyen de vous porter mieux, au nom de Dieu, servez-vous-en. N'entreprenez rien par-dessus vos forces, ne vous empressez point, ne prenez pas trop les choses à cœur, allez

vier 1651, on s'aperçoit sans peine que toutes deux ont été écrites à peu de jours d'intervalle. Sont-elles toutes deux de 1650 ou de 1651 ? Deux motifs nous portent à choisir la seconde solution : ce qui est rapporté ici de la santé de René Alméras correspond à ce qu'en dit la lettre 1307 ; de plus de ces deux distractions : écrire « 13 janvier 1650 » le 13 janvier 1651, ou « 15 janvier 1651 » le 15 janvier 1650, la première est beaucoup plus vraisemblable que la seconde.

2. Nicolas Bagni.

doucement, ne vous appliquez ni longtemps ni fortement, et enfin déchargez-vous de toute autre chose que de la direction et de ce que vous pourrez faire par divertissement.

Je vous prie de ne recevoir chez vous, ni donner ou prêter de l'argent à aucun qui aura été ou que vous penserez être de la compagnie, s'il n'a son obédience, ou lettre expresse de son supérieur. C'est une prière que je fais à toutes nos maisons pour cause.

1313. — A JEAN BARREAU, CONSUL DE FRANCE, A ALGER

15 janvier 1651.

Votre dernière lettre, qui est du mois d'octobre, nous a donné de grands sentiments de tendresse et de consolation, voyant que votre patience ne se lasse et ne s'étonne point, mais que vous acquiescez humblement à la peine présente et à tout ce qu'il plaira à Dieu en ordonner pour l'avenir. Nous l'avons déjà remercié d'une si grande grâce, et nous continuerons de lui demander instamment votre délivrance.

Le roi a été absent de Paris pendant six ou sept mois¹, et, à son retour, nous avons fait nos efforts pour vous procurer ce bien. Enfin il a été résolu qu'il sera écrit à Constantinople et que le roi fera plainte à la Porte de votre emprisonnement et demandera que les articles de paix et d'alliance accordés par Henri IV avec le Grand Seigneur en l'année mil six cent quatre²

Lettre 1313 — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. VII, § 3, p. 104.

1. Mazarin l'avait conduit en Normandie, en Guyenne et en Bourgogne, pour pacifier les provinces révoltées. Le roi, parti au mois de juin, était rentré à Paris le 15 novembre.

2. Sur ce traité voir Bontin Abel, *Les traités de paix et de com-*

soient exécutés, et, ce faisant, que les Turcs aient à cesser leurs courses sur les Français et à rendre les esclaves qu'ils ont ; autrement, que Sa Majesté se fera justice. Nous tiendrons la main à cette expédition, Dieu aidant ; ce sera à sa providence à faire le reste ; et j'espère que tout ira bien, si nous nous abandonnons à elle avec confiance et soumission, comme vous faites par sa grâce. Et peut-être qu'elle nous sera si propice que de vous tirer de prison et d'embaras par quelque plus courte voie que celle de Constantinople ; car ou le bacha, qui est votre partie, s'adoucirait, ou il arriverait quelque changement ou rencontre d'affaires qui produirait ce bon effet ³.

1314. — A CHRISTOPHE D'AUTHIER

15 janvier 1651.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je vous fais ici un renouvellement des offres de mon obéissance ; je vous supplie de l'avoir agréable, d'autant plus que c'est avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles ; à quoi je prends la confiance d'ajouter, Monsieur, que je n'ai en rien contribué à la difficulté que M. Deslyons a trouvée en son

merce de la France avec la Barbarie, 1515-1830, Paris, 1902, in-8°, p. 278.

3. Jean Barreau ne tarda pas à sortir de prison. Dès qu'il sut qu'on allait envoyer à Alger, pour le remplacer, un autre pacha du nom de Mahamet, le pacha Mourath, préférant toucher lui-même la rançon du consul que la laisser à son successeur, se contenta des 350 piastres qu'offrait le prisonnier. Le consul était resté en prison pendant sept mois. (Abelly, *ibid.*)

Lettre 1314. — Reg. 1, fo 41 v^o, copie prise sur l'original « signé et apostillé ».

affaire ; je ne savais pas seulement qu'il eût aucune pensée sur l'évêché de Babylone, jusqu'à ce que Monseigneur le nonce me dit par occasion, ces jours passés, qu'il avait reçu une lettre de la Sacrée Congrégation sur ce sujet et qu'il y avait fait réponse. Je serais encore à savoir aussi que vous, Monsieur, avez obtenu ci-devant le décret pour cet évêché, si M. Alméras ne me l'avait mandé, l'ayant appris de vous. Je vous dis plus : je n'ai jamais fait, ni dit aucune chose contre votre sainte congrégation ; au contraire, Dieu m'a toujours donné du respect pour elle et un grand désir de la servir. Et pour témoignage de ce, je n'ai jamais célébré la sainte messe, depuis que j'ai eu connaissance de son érection, que je ne l'aie recommandée à Dieu, deux fois actuellement, l'une en la préparation et l'autre au *Memento*, à ce que sa divine bonté la fasse saintement prospérer et l'accompagne de ses bénédictions en son intention et en ses emplois, la nommant même plus tôt que la nôtre, parce qu'en effet je l'estime davantage. Je parle chrétiennement, Monsieur, et en la présence de Dieu, qui sait que je dis la vérité. Et afin que vous n'en doutiez pas, donnez-moi, s'il vous plaît, les occasions de vous le faire voir autrement que par paroles ; employez-moi pour le service de votre congrégation ; j'espère que Notre-Seigneur me fera la grâce de m'y porter avec toute la vigueur que l'œuvre de Dieu requiert ; c'est ainsi que je nomme ce qui va au bien d'une compagnie dédiée à sa plus grande gloire, comme est la vôtre ; et alors le père et les enfants me feront peut-être l'honneur de croire que je suis de tous en général et de vous en particulier, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre...

VINCENT DEPAUL.

**1315. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR,
A RICHELIEU**

15 janvier 1651.

Je vous ai prié d'aller faire la visite à Luçon où M. [Lucas] est présentement supérieur et M. [Chiroyel] n'est qu'assistant. J'avais prié le premier d'envoyer quelqu'un aux villages de M. de la Marguerie, au diocèse d'Angoulême. Il m'a mandé que Monseigneur de Luçon¹ ne le trouve pas bon. Ces deux Messieurs ont coutume d'en user ainsi quand je leur écris quelque chose. Faites-leur sentir, s'il vous plaît, qu'ils n'en doivent pas user de la sorte en quoi que ce soit. Je suis assuré que Monseigneur est si bon qu'il ne désagrèera pas ce dont je les prierai, pourvu qu'ils lui disent dans l'esprit qu'ils doivent.

**1316. — EDMÉ DESCHAMPS, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT**

[*Décembre 1650 ou janvier 1651*^{1.}]

Nous avons aujourd'hui accompli à la lettre ce que Jésus-Christ a dit dans l'Évangile, d'aimer et de bien faire à ses ennemis, ayant fait enterrer ceux qui avaient ravi les biens et causé la ruine de nos pauvres habitants et qui les avaient battus et outragés². Je me tiens trop heureux d'avoir eu le

Lettre 1315. — Reg. 2, p. 102.

1. Pierre de Nivelles.

Lettre 1316. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. III, 1^{re} éd., p. 402.

1. Voir note 2.

2. L'armée de Turenne, battue par l'armée royale en décembre 1650 près de Saint-Etienne et de Saint-Souplet, avait laissé sur le terrain plus de quinze cents tués. Les cadavres, restés sans sépulture, remplissaient l'air d'infection. A cette nouvelle, saint Vincent écrivit à Edmé Deschamps, qui secourait les pauvres du voisinage, de se rendre de suite sur les lieux pour faire enterrer les morts.

bien de vous obéir en une chose qui est particulièrement recommandée dans l'Écriture Sainte. Je dirai pourtant que ces corps qui étoient épars çà et là dans une grande campagne, nous ont donné beaucoup de peine à ramasser, à cause que le dégel qui est venu sur la fin, nous a un peu incommodés. En quoi nous voyons que Dieu a favorisé cette pieuse entreprise par le grand froid qui l'a accompagnée; car, si c'étoit à recommencer, à présent que le dégel est venu, il n'y a personne qui voudût s'y engager pour mille écus, et cependant il ne nous a coûté que trois cents livres. Et par ce moyen, ces pauvres corps, qui doivent tous un jour ressusciter, sont maintenant ensevelis dans le sein de leur mère; et toute la province en a une obligation particulière aux personnes charitables qui ont contribué à cette bonne œuvre, outre la couronne que Dieu leur prépare dans le ciel pour récompense de leur vertu.

1317. — DES PRÊTRES DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[1650 ou janvier 1651².]

Il n'y a point de langue qui puisse dire, ni d'oreille qui ose entendre ce que nous avons vu dès le premier jour de nos visites : presque toutes les églises profanées, sans épargner ce qu'il y a de plus saint et de plus adorable ; les ornements pillés ; les prêtres ou tués, ou tourmentés, ou mis en fuite ; toutes les maisons démolies ; la moisson emportée ; la terre sans labour et sans semence ; la famine et la mortalité presque universelles ; les corps sans sépulture et exposés pour la plupart à servir de curée aux loups ; les pauvres qui restent de ce débris, réduits à ramasser par les champs quelques grains de blé ou d'avoine germés et à demi pourris, dont ils font du pain, qui est comme de la boue, et si malsain, qu'ils en sont presque tous malades. Ils se retirent dans des trous ou des cabanes, où ils sont couchés à plate terre, sans linge ni habits, sinon quelques méchants lambeaux dont ils se couvrent ; leurs visages sont noirs et défigurés ; et avec cela leur patience est admirable. Il y a des cantons tout déserts, dont les habitants qui ont échappé la mort sont allés au loin chercher

Lettre 1317. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 395.

1. Des prêtres de la Mission « envoyés du côté de Reims, Re-thel, etc. », dit Abelly.

2. Ces lignes ont été publiées dans la *Relation* de janvier 1651.

leur vie; de sorte qu'il n'y reste plus sinon les malades, les orphelins et les pauvres femmes veuves chargées d'enfants, qui demeurent exposés à la rigueur de la famine, du froid et de toutes sortes d'incommodités et de misères.

1318. — ALAIN DE SOLMINIAC A SAINT VINCENT

A Mercuès, ce 25 janvier 1651.

Monsieur,

J'ai cru vous devoir informer en particulier de l'accident qui m'arriva ces fêtes de Noël à Cahors. Je vous dirai que, mon vicaire général m'ayant fait consulter à quatre médecins de la ville, celui qui nous sert d'ordinaire en ayant fait le rapport aux autres, et de la quantité du sang que j'avais rendu, ils demeurèrent d'accord qu'il était arrivé par la rupture d'une veine dans le poulmon, laquelle demeurant ouverte après trois effusions diverses, èsquelles j'avais perdu beaucoup de sang, j'en devais mourir; et étant venus tous quatre à l'évêché comme j'étais sur le point de prendre mon carrosse pour m'en venir ici, ils m'annoncèrent publiquement la mort en bonne compagnie, car ils n'appréhendèrent pas seulement que cette veine ne se refermât pas, mais encore qu'après s'être fermée il se fit un ulcère, comme il arrive d'ordinaire, qui causerait enfin la mort. Néanmoins il est arrivé tout le contraire, car cette plaie s'est refermée sans aucun ulcère; et certes j'en devais mourir non seulement par ces raisons, mais encore par les grands efforts que je fis à crier pour faire venir quelqu'un la nuit de Noël, après être revenu de Matines, lorsque je rendais le sang en abondance. Notre-Seigneur sans doute m'a voulu laisser la vie pour réparer les fautes que j'ai commises en ma charge, et faire pénitence de mes péchés.

Voilà ce qui a donné sujet à envoyer des courriers extraordinaires pour demander notre évêché et encore notre abbaye, à ce que j'appris; et ce bruit avait tellement préoccupé les esprits qu'ils ne pouvaient perdre cette opinion, quoique j'aie toujours signé toute sorte d'expéditions.

Cet accident n'a pas eu les suites que les médecins avaient cru; mais ils demeurent tous d'accord qu'il y a beaucoup à craindre, au moins jusqu'après l'automne, que le même accident ne m'arrive encore, si je fais ou souffre aucune violence

Lettre 1318. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

du corps ou de l'esprit. C'est pourquoi ils m'ont ordonné de me tenir dans un grandissime repos; ce que j'ai fait jusques ici, n'étant sorti que pour aller dire la messe tous les jours à notre chapelle, et à la salle, depuis peu de jours, quand il vient des personnes de condition. Je continuerai selon leur avis.

Cependant, parce qu'il y a toujours du danger, j'ai cru qu'il était nécessaire d'en informer la reine, comme je vous en supplie, et faire ressouvenir Sa Majesté que, prenant congé d'elle l'an 1636, je la suppliai très humblement, lorsqu'elle apprendrait la nouvelle de ma mort, de vouloir faire choix d'une personne apostolique pour mettre en mon évêché; ce que Sa Majesté me promit et réitéra la promesse. Je crois qu'il vous souviendra que je vous en fis le récit.

Je ne vous saurais dire l'étonnement et le déplaisir de tous les gens de bien de mon diocèse lors de cet accident, non pas peur de perte de moi, ô Dieu! nenni, mais pour l'appréhension ou de demeurer longtemps sans avoir d'évêque, ou d'en avoir quelqu'un qui s'attacherait plutôt à jouir des grandeurs de cet évêché, que de maintenir le bien qu'il a plu à Dieu d'établir dans ce diocèse, qui demanderait un évêque qui soit plus qu'homme. Je vous prie, au nom de Dieu, d'en reporter bien l'importance à la reine, et que c'est un des plus grands services qu'elle saurait faire à Notre-Seigneur, que d'y mettre un apôtre, quand il plaira à Dieu nous retirer de ce monde; que j'en conjure Sa Majesté par la Sacrée Passion de notre Sauveur. Je sais bien que je n'ai pas mérité cet effet de sa bonté; néanmoins puisqu'il lui a plu me le promettre, j'espère qu'elle me l'accordera, d'autant plus volontiers que je crois qu'elle y est obligée, ainsi qu'elle-même me dit, lorsque je lui fis cette supplication. Elle peut se réserver absolument la disposition de cet évêché, et, si cela arrive pendant la minorité du roi, la lui demander. J'offre sans cesse mes prières à Dieu pour la conservation de Sa Majesté. Si elle m'accorde cette grâce, elle m'obligera à les redoubler.

Je vous prie aussi de lui représenter comme quoi le feu roi a laissé aux religieux l'élection de l'abbé de Chancelade, afin que, si on la lui demande, ainsi que j'ai appris qu'on a fait, elle les renvoie et die qu'elle la conserve au chapitre de ladite abbaye.

Je vous conjure de ne dire à personne, ni au Père Vitet, ni à notre official, ce que je vous écris de cet accident. Je vous demande aussi de tout mon cœur cet effet de votre affection en mon endroit, que si vous entendez dire que cet accident me soit arrivé derechef et m'ait emporté, que vous alliez tout incontinent trouver Sa Majesté pour la sommer de [tenir] sa

promesse et employer tout votre crédit pour faire en sorte que mon évêché soit pourvu d'une personne qui ait toutes les qualités que je lui souhaite, pour conserver aux religieux de Chancelade l'élection et nomination de l'abbé.

Obligez-moi de me mander ce que la reine vous aura dit quand vous lui aurez parlé ; et, s'il vous plaît, que ce soit dans une lettre particulière, afin que je la puisse garder et m'en servir en temps et lieu.

Et parce que vous avez la bonté de me recommander de me conserver, je vous dirai que j'en ai jusqu'à présent tout le soin qui se peut, par l'avis des médecins, que je suis absolument, ayant pris tous les remèdes qu'ils m'ont ordonnés. Il est vrai que je les ai priés de me laisser vivre comme j'avais accoutumé ; ce qu'ils ont fait, si ce n'est qu'ils m'ont ordonné de prendre un cordial au commencement du repas, et un peu de fruit à la fin, et d'ajouter deux heures de sommeil.

Après tout si faut-il mourir de quelque accident en faisant nos fonctions ; car autrement je vous assure que je crois que je vivrais plus d'un siècle. Je suis dans la 58^e année et vous puis assurer avec vérité que je n'ai jamais eu plus de santé qu'à présent, hors de cet accident, plus de force et de vigueur pour travailler et souffrir toute sorte de travail et de fatigue. Dieu nous donnera selon son bon plaisir, que nous adorerons toujours avec sa grâce et nous y soumettrons entièrement et dirons avec l'Apôtre : « Mihi vivere Christus est et mori lucrum. » Je le supplie qu'il vous continue ses grâces en parfaite santé, comme étant, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1319. — AU COMTE DE CHAVIGNY

De Paris, ce 27 janvier 1651.

Monseigneur,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous pour jamais !

Je prends sujet, à cette nouvelle année, de vous renouveler les offres de mon obéissance et de la donation perpétuelle que je vous ai faite de mon chétif

Lettre 1319. — D'après l'original, communiqué par M. L. Azzolini, de Rome.

cœur, et cela avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie, Monseigneur, de l'avoir agréable.

J'apprends tous les jours, Monseigneur, les progrès que vous faites en la vie exemplaire que vous avez commencée depuis si longtemps et que vous avez continuée avec tant de succès que la bonne odeur en vient jusques à nous; dont je rends grâces à Dieu, et le prie qu'il sanctifie votre chère âme de plus en plus.

Je vous envoie une relation de l'état pitoyable auquel sont réduits les pauvres gens de la frontière de Picardie et de Champagne¹. Je ne doute point que votre cœur miséricordieux n'en soit beaucoup touché et attendri. Je le suis toujours au souvenir de votre chère personne, laquelle je présente souvent à Notre-Seigneur, en l'amour duquel je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monseigneur Monseigneur le comte de Chavigny.

1320. — A QUELQUES ÉVÊQUES DE FRANCE¹

Février 1651.

Monseigneur,

Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de Nosseigneurs

1. Probablement la *Nouvelle Relation du mois de janvier 1651, contenant l'état des pauvres de Champagne et Picardie, où les armées ennemies ont campé, et de ce qui s'est fait pour leur soulagement*, court récit de quatre pages in-4°.

Lettre 1329 — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. XII, p. 418.

1. Les évêques d'Alet, de Cahors, de Pamiers, de La Rochelle,

les prélats du royaume d'écrire à N. S. P. le Pape pour le supplier de prononcer sur cette doctrine. Les raisons particulières qui les y ont portés sont : premièrement, que par ce remède ils espèrent que plusieurs se tiendront aux opinions communes, qui sans cela pourraient s'en écarter, comme il est arrivé de tous, quand on a vu la censure des deux chefs ² ; secondement, c'est que le mal pullule, parce qu'il semble être toléré ; troisièmement, on pense à Rome que la plupart de Nosseigneurs les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux, et il importe de faire voir qu'il y en a très peu ; quatrième enfin, ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours aux Souverains Pontifes pour en ordonner ³. Et c'est ce qu'on veut faire, Monseigneur, ainsi que vous verrez par la même lettre ⁴, laquelle je vous envoie, dans la confiance que vous aurez agréable de la signer, après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée ⁵, dont voici la liste...

de Luçon, de Boulogne et quelques autres, dit le P. Rapin (*Mémoires*, éd. Aubineau, t. I, p. 318). Nous savons par saint Vincent lui-même que la lettre fut aussi adressée à l'évêque de Dax. (Cf. lettre 1341.)

2. Voir lettre 867.

3. Sess. XXV, chap. XXI. « *Quod si... aliqua difficultas oriatur aut aliqua inciderint, quae declarationem... aut definitionem postulent, praeter alia remedia in hoc concilio instituta, confidit sancta Synodus beatissimum Romanum Pontificem curaturum ut, vel evocatis ex illis praesertim provinciis unde difficultas orta fuerit, iis quos eidem negotio tractando viderit expedire, vel etiam Concilii generalis celebratione, si necessarium judicaverit, vel commodiore quacumque ratione ei visum fuerit, provinciarum necessitatibus pro Dei gloria et Ecclesiae tranquillitate consulatur.* »

4. Cette lettre avait pour auteur Habert, évêque de Vabres. Une traduction française du texte latin a été publiée dans la *Collection des Procès-verbaux des Assemblées Générales du Clergé de France*, Paris, 1767-1780. 9 vol. in-f°, t. IV, p. 39 et suiv.

5. Grâce au zèle de saint Vincent et du P. Dinet, quatre-vingt-cinq évêques avaient signé la lettre quand elle fut envoyée à Rome.

1321 — A GABRIEL DELESPINEY, SUPÉRIEUR, A TOUL

4 février 1651.

Je vous supplie de prier Dieu qu'il me pardonne toutes les abominations de ma vie passée et particulièrement de cette dernière année.

1322 — A N***

5 février 1651.

Vincent de Paul parle dans cette lettre des missionnaires et des Filles de la Charité envoyés en Picardie et en Champagne pour venir en aide aux malheureux habitants de ces provinces.

1323. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Février 1651¹.]

Mon très honoré Père,

Il a été donné une sentence sur les informations de la vérité de l'exposition de l'enfant mentionné dans l'exploit signifié que j'envoyai hier à votre charité pour faire voir aux dames. Maintenant nous avons besoin d'avis pour l'exécution de cette sentence, à cause que nous avons à faire à forte partie. La chose la plus facile est de faire prendre les chevaux allant à Labrevoir. J'avais pensé, mon très honoré Père, si vous ne trouveriez point à propos que nous allassions prendre avis de Monsieur le procureur général², j'entends une de nos sœurs ;

Lettre 1321. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 96.

Lettre 1322. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 482.

Lettre 1323. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Nicolas Fouquet, né à Paris le 27 janvier 1615, devint procureur général du parlement de Paris en 1650 et surintendant des finances en 1653. Accusé de concussion et arrêté à Nantes le 5 septembre 1663, il fut jugé, condamné à la prison perpétuelle et enfermé au château de Pignerol, où il mourut en mars 1680. Il se rapprocha

ou si, pour les affaires semblables que l'on pourra avoir à l'avenir, il ne serait point mieux que Godefroy, l'un des sergents de votre justice³, y allât et fit entendre toute cette présente affaire. Nous sommes un peu pressées de cela, à cause que la mère de l'enfant est avec ma sœur Geneviève⁴, et nous craignons qu'elle ne nous échappe; et aussi que le sieur père y veut trouver invention de se tirer de cette affaire par son pouvoir; l'état de cette pauvre créature serait déplorable.

Nous sommes aussi bien pressées de cette pauvre fille, qui nous tient toujours en crainte. Je vous supplie très humblement prendre la peine d'en parler à Monsieur Portail; et, si vous le jugez à propos, pour avoir plus de connaissance de la vérité de ses déportements, nous ferons venir ma sœur Marie et celle de St-Nicolas⁵, d'avec laquelle elle sort présentement. et vous irons trouver, avec ma sœur Julienne⁶, le jour et l'heure que vous nous l'ordonnerez, pour faire toute chose avec plus de sûreté et charité.

Donnez-nous, s'il vous plaît, votre sainte bénédiction, puisque je suis, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

1324. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 13 février 1651.

Monsieur,

J'ai reçu vos deux lettres des 28 janvier et 7 du courant par le dernier courrier. Je vous priaï, comme je fais encore, de presser le Père Vitet d'aller au plus tôt à Chartres et faire exécuter promptement notre bref, et ne s'arrêter à faire des consultes sur ce qui peut arriver au parlement; car, s'il arrive

de Dieu dans ses dernières années et composa même des livres de dévotion. (Cf. J. Lair, *Nicolas Fouquet*, Paris 1890, 2 vol. in-8.)

3. Saint-Lazare avait droit de haute, moyenne et basse justice.

4. Sœur Geneviève Poisson.

5. Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

6. Julienne Loret.

Lettre 1324. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

que le parlement en veuille connaître, nous aurons recours au conseil qui est juge-ne pour connaître des affaires de règlement de juges. Mais je ne crois pas que cela arrive, car nos parties y ont renoncé, aussi bien que nous. Ainsi il faut de nécessité prendre la voie que nous prenons.

Je vous ai prie, comme je fais encore, de prendre garde à l'esprit du Père Vitet, lequel certainement est étrange et fâcheux. S'il ne vous parle plus de ces inconvénients du parlement, renvoyez-le et pressez-le tout autant qu'il se peut, pour avoir promptement une sentence de Mgr de Chartres¹; ce qui est absolument nécessaire, moi étant en cause, avant faire la démission de l'abbaye; et même il est nécessaire que lui et le Père Parrot y soient lors de l'élection. Ainsi je vous conjure, au nom de Dieu, de le presser fort d'avoir bientôt sentence, et néanmoins ne leur dire ni témoigner aucune chose de cette démission et élection, étant très important que personne ne le sache que lorsqu'il faudra procéder à ladite élection.

Je vous renvoie les trois copies de lettres adressantes à Notre Saint-Père le Pape, signées de Messieurs de Sarlat², de Périgueux³ et de moi, lesquelles je baisai par respect en les recevant.

Hier je reçus un gros paquet adressant à moi, et, l'ayant ouvert, je trouvai que c'était un libelle diffamatoire contre ladite lettre, lequel on adresse à tous Messieurs les prélats. C'est l'esprit de l'hérésie, qui ne peut souffrir les justes corrections et réprimandes et se jette incontinent avec violence dans les calomnies. Agréez que je vous die sur ce sujet que, me trouvant, il y a quatre ou cinq ans, à Toulouse, où était aussi Mgr l'évêque de Lombez⁴, dans les visites que nous rendimes il me témoigna qu'il était ennemi mortel de la doctrine de Jansénius et de ces nouvelles opinions. C'est un prélat savant, et, à mon jugement, il aura grand plaisir de signer cette lettre. Ainsi si vous prenez la peine de l'envoyer à Mgr de Pamiers⁵, qui est son voisin et de même archevêché, et le prier d'avoir soin de lui faire signer, et une autre pour Mgr d'Alat⁶, je pense qu'ils le feront.

1. Jacques Lescot, commissaire délégué pour régler le différend pendant entre l'abbaye de Sainte-Geneviève et celle de Chancelade.

2. Nicolas Sevin.

3. Philibert de Brandon.

4. Jean Daffis (1628-1655).

5. François-Etienne Caulé.

6. Nicolas Pavillon.

Enfin nous voici aux mains et où j'ai toujours cru qu'il en fallait venir. Il les faut pousser jusques au bout.

Vous me mandez par la vôtre du 7 du courant de me conserver et de suivre l'avis du médecin. Je l'ai fait jusqu'à présent, et ils en sont contents et ne demandent si ce n'est que je continue. Je vous assure que je le ferai, avec l'aide de Dieu, quand ce ne serait que pour me trouver dans le combat que je prévois qu'il faudra avoir. Quand je n'aurais que peu de vie, je veux la conserver pour cela, et j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous les vaincrons.

Je voudrais qu'on renvoyât une des lettres à Mgr de Maillezaïs⁷; car je sais bien qu'il est dans le bon sentiment. Mgr de Bordeaux⁸ pourrait la lui faire signer.

Il faut que je vous die que j'ai reçu avec douleur une lettre du prieur de Sablonceaux⁹, par laquelle il me conjure de leur donner une visite, laquelle il croit nécessaire au bien du diocèse de Saintes et au soulagement de son digne prélat¹⁰, entouré par les jansénistes, qui y sont en vogue, et qu'il y court déjà des Heures à la janséniste. Voilà les termes de sa lettre. Je ne comprends pas bien ces paroles « au soulagement de son digne prélat », s'il est de ce parti ou non. Oh! que mon diocèse est heureux! car je vous assure que nous vivons dans une si grande ignorance qu'on ne sait que c'est de Jansénius ni de son parti.

Je fais prier Dieu sans cesse pour le roi, la reine et la paix. Je redoublerai, sur l'avis que vous me donnez pour les affaires publiques, vous priant me croire toujours, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1325. — A ALAIN DE SOLMINIHAC, ÈVÈQUE DE CAHORS

De Paris, ce 18 février 1651.

Monseigneur,

J'ai grande joie de ce que votre santé va croissant,

7. Jacques Raoul de la Guibourgère.

8. Henri de Béthune.

9. Ce monastère dépendait de l'abbaye de Chancelade.

10. Louis de Bassompierre.

Lettre 1325. — L. s. — Arch. du chapitre de Cahors, fonds Masabie, liasse 3, n^o 2, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

et un extrême souhait que Dieu vous donne des forces assez pour continuer vos bons services à son Eglise encore un demi-siècle ; c'est la grâce que je lui demande souvent ; et la plus instante prière que je vous puisse faire, Monseigneur, est celle de vous ménager pour contribuer vous-même à votre conservation¹.

Je me réjouis encore de ce que l'état de l'affaire de vos religieux de Chancelade a de l'avantage sur l'exploit que ceux de Sainte-Geneviève leur ont fait signifier, comme aussi de ce que Monseigneur de Chartres² a été nommé commissaire. Je me suis donné l'honneur de lui écrire, de le supplier d'accepter le Bref de Sa Sainteté et d'avoir pour recommandé l'intérêt desdits religieux de Chancelade, desquels je lui ai rendu tous les bons témoignages que je dois à leur vertu et à l'utilité de leur congrégation.

Et selon le commandement que vous m'avez fait de voir la reine de votre part, je l'ai fait, Monseigneur, et Sa Majesté a reçu fort agréablement les nouvelles de votre santé et de votre résolution ; elle m'a dit que vous choisissiez telle personne que vous jugerez la plus capable et la plus propre à ce dessein, et qu'elle lui fera donner la confirmation du roi.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse connaître sa très sainte volonté. Je suis de toute la mienne, en son amour, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Je ne sais, Monseigneur, si M. l'abbé de St-Astier³ a

1. Voir lettre 1318.

2. Jacques Lescot.

3. Gabriel de la Baume de Foursat, abbé de Saint-Astier, au diocèse de Périgueux (1631-1655).

l'honneur d'être connu de vous ; il travaille beaucoup pour l'Eglise de Dieu.

Suscription : A Monseigneur Monseigneur l'évêque et comte de Cahors

1326. — ALAIN DE SOLMINHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 1^{er} mars 1651.

Monsieur,

Je vous suis très obligé de ce qu'il vous a plu d'écrire à Monseigneur de Chartres¹ et parler à la reine de ce que je vous avais écrit, et vous en remercie très affectueusement. Si mon zèle et mon affection pour le service de Sa Majesté pouvaient croître, je ne pourrais avoir un motif plus puissant que les bontés qu'elle me témoigne; et puisqu'elle a bien voulu se remettre à moi pour le choix de celui qui me doit succéder, et que d'icelui dépend le salut de tant d'âmes et le mien propre, je crois que je dois faire faire beaucoup de prières pour ce sujet, comme je ferai, et vous demande, pour cet effet, les vôtres et de ceux de votre compagnie, ensemble le secret et qu'âme du monde n'en sache rien. Après cela, je vous en écrirai.

Je fais ce que vous me mandez pour la conservation de notre santé, qui est fort bonne, grâces à Dieu; mais je vous prie aussi d'avoir soin de la vôtre et de vous souvenir que vous me l'avez promis, et surtout d'avoir toujours du feu dans votre chambre; car il n'y a rien qui vous soit plus contraire, et à moi, que le froid, à raison des grands froids que nous avons. J'en écris exprès à M. des Vergnes, mon official, de savoir comment vous vous ménagez et de m'en rendre compte. Cependant croyez-moi, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

Lettre 1326. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Jacques Lescot.

1327. — A ETIENNE BLATIRON, SUPERIEUR, A GÈNES

4 mars 1651.

Vous me confirmez dans l'espérance que Dieu bénira votre séminaire et qu'au défaut de celui de Saint-Lazare il fournira des ouvriers à nos autres maisons. Nous sommes plus retenus que par le passé à recevoir les postulants qui se présentent, particulièrement les jeunes, parce qu'il y en a très peu qui se donnent à Dieu de la bonne sorte.

1328. — A MARC COGLÉE

De Paris, ce 8 de mars 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je dois réponse à deux de vos lettres et louanges à Dieu de la santé de vos malades et des grâces dont il bénit votre conduite. Je satisfais à la première par la présente et prie Notre-Seigneur qu'il satisfasse à la seconde, qu'il vous confirme tous en la bonne disposition qu'il vous donne, et vous continue ses bénédictions.

Je ne croyais pas tarder un si long temps à vous envoyer le prêtre dont vous avez besoin. La cause de ce retardement est la désolation des frontières de Picardie et de Champagne, où nous avons 16 ou 18 personnes, qui travaillent au soulagement des peuples, particulièrement le prêtre que nous vous avons destiné; et il faudra

Lettre 1327. — Reg. 2, p. 43.

Lettre 1328. — L. s. — Dossier de Turin, original.

les y laisser jusqu'à ce que la saison adoucie modère les misères de ce pays-là. Cependant je vous prie, Monsieur, de couler le plus doucement que vous pourrez, laissant les choses comme elles sont. Peut-être vous enverrons-nous bientôt un visiteur, avec lequel vous pourrez parler de tout bouche à bouche et lui faire le changement que vous proposez, s'il est trouvé expédient.

Vous me demandez si un supérieur particulier peut déposer par lui-même les officiers de sa maison. Oui, ceux qu'il a établis, mais non pas ceux qui lui ont été donnés par le général ou par le visiteur, comme l'assistant.

Je souhaite fort que, pour ce coup, vous tâchiez de vous faire dispenser de vous trouver au synode. Voyez si vous avez quelque excuse raisonnable, et la faites savoir à M. le grand vicaire de Reims ; si vous n'en avez pas, vous ne laisserez pas de lui écrire pour le supplier d'avoir agréable que vous continuiez vos assistances à la paroisse, à cause du surcroît de peuple et de malades réfugiés, qui font qu'à peine le petit nombre de prêtres que vous êtes peut suffire.

Vous m'avez grandement consolé des bonnes nouvelles que vous m'avez données de M. le gouverneur¹. C'est une personne qui m'est en singulière considération devant Dieu et pour laquelle sa divine bonté m'a rempli d'estime et de respect. Je vous prie de lui faire un très humble remerciement de ma part du souvenir qu'il a eu de moi, et un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle, en reconnaissance du bien qu'il a fait à la Charité.

Nous vous enverrons la légende des saints en deux volumes pour la présenter à M. Demyon. J'ai donné

1. Abraham de Fabert.

charge qu'on l'achète et qu'on la fasse relier proprement.

J'embrasse votre cœur et votre famille le plus cordialement qu'il m'est possible, priant l'immense bonté de Dieu qu'elle se les rende toujours plus agréables et plus propres à l'avancement de sa gloire.

Nous n'avons rien de nouveau ici. Je recommande à vos prières la petite compagnie et moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Coglée, prêtre de la Mission de Sedan, à Sedan.

**1329. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR,
A RICHELIEU**

De Paris, ce 15 de mars 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je loue Dieu du bon nombre d'ordinands qui ont fait les exercices chez vous, et des grâces que Dieu leur a faites. Je le prie qu'il leur fasse celle d'en bien user.

La fille de Parthenay est arrivée et Mademoiselle Le Gras l'a reçue en sa petite communauté.

Je vous ai mandé que l'affaire de M. le prieur d'Assay¹ est accrochée et que la nature d'icelle requiert qu'on en sorte par une autre voie, laquelle je vous laisse

Lettre 1329. -- L. s. -- Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Commune située près de Richelieu.

à penser. Je ne vous répète point ce que je vous en ai écrit, ni le sujet du retour de M. Alméras, qui partira de Rome environ les fêtes de Pâques. Si vous n'avez point parlé de la petite assemblée que nous projetons et à laquelle je vous ai invité, je vous prie de n'en rien dire ; j'omis à vous faire cette recommandation par ma dernière ².

C'est chose étrange que de M. L. Il est nécessaire qu'il restitue les 13 livres qu'il a prises en mission ; si cela ne se peut sans note aux personnes qui les y ont données, ne laissez pas de les y ôter pour faire justice, et les appliquez à ce que vous jugerez plus convenable. S'il veut sortir, laissez-le aller, mais ne lui donnez du tout rien ; peut-être que, n'ayant de quoi voyager, il demeurera ; et peut-être reviendra-t-il de sa légèreté, surtout si vous lui faites considérer le tort qu'il ferait à la compagnie.

Je suis étonné comme vous que M. Drouard ne vous ait fait réponse, étant véritable que toutes vos lettres lui ont été envoyées. Il sera bon que vous lui écriviez derechef pour lui faire souvenir de cette pauvre famille dont vous me parlez, ensemble des provisions de l'office de notaire. Je ne laisserai pas de lui en dire un mot au premier rencontre. Surtout faites-lui une répétition de ce que vous lui avez mandé touchant les Filles de la Charité, de l'incommodité où elles sont, et combien il est à désirer qu'on assure leur petit fait. Je ne lui dirai rien de cet article, étant plus à propos que vous traitiez cela que moi.

Vous me mandez que vous êtes court de prêtres ;

2. Le saint avait l'intention d'appeler à Paris les principaux supérieurs pour traiter diverses questions concernant l'organisation intérieure de sa congrégation. La réunion eut lieu, ainsi que nous verrons plus loin.

cela étant, nous tâcherons de vous en envoyer deux dans peu de temps ; mais, en attendant, je vous prie de me faire savoir si vous estimez que M. Pennier³ soit capable de la conduite de la maison, parce qu'ayant à faire ici de vous, il faut penser sur qui vous vous déchargerez d'icelle. Je sais qu'il a un bon sens et d'autres bonnes parties, mais je ne sais pas bien celles qui lui manquent.

Je suis en peine de ce que l'incommodité de M. Manceau continue et de celle qui est arrivée à notre frère Lejeune⁴ ; je prie Notre-Seigneur qu'il leur redonne une parfaite santé et qu'il la conserve à ceux qui la possèdent, particulièrement à vous, Monsieur, en tant qu'il en peut tirer du service pour le bien des âmes et la consolation de la compagnie, en laquelle il n'est rien arrivé de nouveau.

Nous nous portons tous bien ici, grâce à Dieu ; seulement avons-nous cinq nouveaux prêtres, et moi une tendresse sensible à penser à vous et à vous offrir souvent à Dieu, comme je crois que vous faites mon âme, étant en lui au point que je suis, Monsieur, votre humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, prêtre de la Mission, à Richelieu.

3. Denis Pennier, né à Torigni (Manche) le 19 novembre 1619, entré dans la congrégation de la Mission le 12 août 1644, ordonné prêtre le 31 mars 1646, reçu aux vœux en décembre 1646. Il dirigea la maison de Tréguier de 1653 à 1654.

4. Jean Lejeune, frère coadjuteur, né à Meaux le 10 octobre 1630, entré dans la congrégation de la Mission le 28 septembre 1645, reçu aux vœux le 13 novembre 1648.

1330. — AUX FILLES DE LA CHARITE
DE SAINT-ETIENNE-A-ARNES¹

De Paris, ce 18^e mars 1651.

Mes bonnes Sœurs,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous fais la présente pour vous demander de vos nouvelles et vous en donner des nôtres. Grâce à Dieu, nous sommes en bonne santé et tout va assez bien tant en votre compagnie qu'en la nôtre. Nous prions souvent Notre-Seigneur pour vous, à ce qu'il vous conserve et vous bénisse dans le grand travail que vous faites. Une chose qui peut beaucoup attirer les grâces de Dieu sur vous et sur votre emploi est l'usage de votre pratique de dévotion, comme l'oraison du matin, ne fût-elle que de demi-heure, les examens particuliers, la lecture spirituelle, les élévations de votre cœur à Dieu et la pureté d'intention en toutes vos actions, paroles et pensées. Etre fidèles à cela, c'est être véritables filles de Notre-Seigneur ; c'est vous rendre dignes de son amour et marcher sûrement à votre perfection. C'est la grâce que je vous désire et les meilleurs avis que je vous puisse donner. Je ne sais si, à votre départ, je vous ai recommandé ces saintes pratiques. Si je ne l'ai fait, je le fais maintenant, encore que je sache que vous n'en omettez aucune de plein gré et que, dans les tracas et les sollicitudes que vous avez, vous vous remettez sou-

Lettre 1330. — L. s. — Original chez les Filles de la Charité de la rue d'Austerlitz, 10, Marseille.

1. Localité des Ardennes, dans l'arrondissement de Vouziers. Louise de Marillac venait d'y envoyer la sœur Guillemine Chesneau et la sœur Jeanne, qui avaient organisé un petit hôpital.

vent en la présence de Dieu, et cette présence vous fait trouver le temps de vous acquitter du reste chaque jour, autant que le lieu et le service des pauvres vous le permettent. Continuez donc, mes chères Sœurs, d'accomplir la volonté divine en toutes choses ; confiez-vous en lui, offrez-vous à lui, invoquez-le et ne doutez point qu'il ne soit votre force, votre consolation et un jour la gloire de vos âmes

Je suis, en son amour, mes Sœurs, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
prêtre indigne de la Mission.

Suscription : A nos chères Sœurs les Sœurs de la Charité qui sont à présent pour l'assistance des pauvres de Saint-Etienne et Saint-Souplet².

1331 — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 18 mars [1651¹].

Mon très honoré Père,

Permettez-moi de vous dire que je crois qu'il est nécessaire, pour le soulagement du mal que votre blessure a fait, de vous faire tirer du sang du bras de ce côté-là, quand ce ne serait que d'une palette, pour faire révolution du feu qui se peut jeter dessus par le remuement des humeurs fait par les purgations; mais il me semble absolument nécessaire que vous n'usiez d'aucune saline pour quelque semaine. Voilà une sorte de pommade que j'ai expérimentée être très bonne pour ôter le feu et adoucir le mal. Je voudrais, mon Père, que vous en essayassiez en frottant tout l'endroit où il y en a, et mettre par-dessus un linge plié, comme une compresse de trois ou quatre doubles, mouillée dans cette eau, après qu'elle

2. Commune de l'arrondissement de Reims (Marne)

Lettre 1331. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

aura perdu le grand froid sur quelque peu de cendre chaude. Il faut le changer au moins deux fois le jour. Que si le feu qui est au mal était si grand qu'il fit sécher le linge bientôt, il faudrait le remouiller plus souvent et prendre garde, s'il s'attachait au mal, à ne le pas tirer sans l'humecter, afin qu'il n'écorche rien. Mais, au nom de Dieu, mon très honoré Père, n'attendez pas l'extrémité d'un plus grand mal à envoyer guérir Monsieur Pimperlé, qui me guérit la jambe avec un certain onguent, qui y fit grande plaie et puis la guérit. Peut-être que, si vous vous faites saigner, et usiez 3 ou 4 jours de ce petit remède, que vous n'auriez point besoin d'autre chose. Je le souhaite de tout mon cœur et que votre charité demande miséricorde à notre bon Dieu pour mon âme, à ce qu'elle se puisse retirer de son engourdissement pour le servir plus fidèlement et me pouvoir dire avec plus de vérité, mon très honoré Père, votre très obéissante fille et très obligée servante.

L. DE MARILLAC.

**1332. — A LA SŒUR JEANNE LEPEINTRE, SUPERIEURE,
A NANTES**

22 mars 1651.

Votre lettre du 29 février m'a apporté une grande joie. Je loue Dieu de tout ce que vous me mandez, particulièrement de la bonté de ces Messieurs et de la douceur avec laquelle ils vous traitent. C'est ainsi que Dieu fait succéder le calme après la tempête. Je le prie qu'il le fasse durer longtemps et vous fasse la grâce de bien user de la tribulation, quand elle vous arrivera. Vous la devez attendre et vous y préparer en l'état de paix où vous êtes, laquelle n'est jamais si grande qu'on n'ait quelque chose à souffrir. C'est une nécessité à ceux qui servent Dieu, et Notre-Seigneur nous a recommandé de porter la croix chaque jour. Vous en avez plusieurs en votre emploi, pource que vous avez à faire à un grand

nombre de personnes du dedans et du dehors ; et comme il est impossible de les contenter toutes, aussi vous donnent-elles sujet d'exercices qui servent à accroître votre mérite à proportion que vous les ferez valoir par votre patience, que je demande souvent à Dieu pour vous et pour nos chères sœurs, que je salue avec vous, et suis...

**1333 — AUX ADMINISTRATEURS DU GRAND HOPITAL
DU MANS**

Paris, 22 mars 1651.

Messieurs,

J'ai reçu votre lettre avec un particulier sentiment de respect et de joie, tant à cause que c'est votre lettre, que pour l'affection que Dieu m'a donnée pour votre service, qui fait que les occasions de vous obéir me seront toujours chères. Avant que vous m'ayez fait connaître votre désir par écrit sur le changement de M. Cornaire, j'avais chargé M. Lucas de lui donner un autre emploi et de mettre à sa place M. Gorlidot¹ pour le service de l'hôpital : et ce, sur le seul avis que j'avais eu que cela vous serait agréable ; ce qui est maintenant exécuté. Dieu fasse la grâce audit sieur Gorlidot de bien travailler à sa gloire, au salut des pauvres et à votre contentement. et me donne à moi le moyen de vous faire voir combien je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, de tous en général et de chacun en particulier...

Lettre 1333. — Pé martin, *op. cit.*, t. II, p. 319, l. 780.

1. François Gorlidot, né à Charly (Aisne) le 10 janvier 1623, entré dans la congrégation de la Mission le 3 mars 1647, reçu aux vœux le 30 septembre 1649, ordonné prêtre en 1650.

1334. — A UN EVÊQUE

[Après 1638¹.]

Hélas ! Monseigneur, que faites-vous de communiquer tant d'affaires importantes² à un pauvre ignorant comme je suis, abominable devant Dieu et devant les hommes, pour les innombrables péchés de ma vie passée et pour tant de misères présentes, qui me rendent indigne de l'honneur que votre humilité me fait, et qui certes m'obligeraient de me taire, si vous ne me commandiez de parler. Voici donc mes chétives pensées sur les points de vos deux lettres, que je vous propose avec tout le respect que je vous dois et dans la simplicité de mon cœur.

Je ne puis mieux commencer que par le remerciement que je présente à Dieu de toutes les grâces qu'il vous fait, le priant qu'il se glorifie lui-même des heureux succès de vos fonctions, auxquelles vous vaquez avec tant de zèle et d'assiduité qu'il ne se peut rien davantage...

Je pense que vous n'aurez pas désagréable de savoir que Monsieur l'abbé votre frère est allé faire une petite retraite chez nos prêtres de Richelieu. Le supérieur m'a mandé qu'il a fort édifié cette petite communauté par sa dévotion, sagesse et modestie, et que même il a trouvé tant de goût en ses exercices qu'il leur a fait espérer d'aller passer les fêtes de Noël avec eux. Comme je sais, Monseigneur, que vous ne désirez rien tant que de voir vos proches se porter à Dieu, j'ai voulu vous faire part

Lettre 1334. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 140.

1. Date de la fondation de la maison de Richelieu.

2. « Une vingtaine de difficultés notables », dit Abelly.

de cette consolation, qui n'a pas été petite pour moi, voyant qu'en même temps que vous travaillez à établir son service en votre diocèse, lui-même l'affermir et le perfectionne dans votre famille.

**1335. — A PHILIBERT DE BRANDON, ÉVÊQUE
DE PÉRIGUEUX**

1^{er} avril 1651.

Monseigneur,

J'ai reçu commandement de Messieurs du Conseil ecclésiastique de vous supplier, comme je fais très humblement, de me faire savoir s'il est vrai que l'abbaye de Châtres¹, de votre diocèse, à présent vacante, a été tenue en confidence² par la maison de Peyraux depuis cent ans, comme l'on dit³, et si le frère du défunt abbé, qui est un de vos curés et pour lequel on poursuit ce bénéfice, a les qualités requises pour icelui. Je leur ferai rapport sur ce que vous me ferez l'honneur de me mander sur ces deux points.

Les diverses lettres que j'ai reçues de plusieurs ecclésiastiques de votre ville et de ceux qui ont le bonheur de vous approcher, Monseigneur, m'ont fait assez connaître que nous sommes tout à fait indignes de rendre service à Dieu sous un si bon prélat que vous êtes⁴; et quand je pense aux raisons que la Providence

Lettre 1335 — Reg. 1, f^o 39, copie prise sur la minute « non signée ».

1. Commune de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

2. Convention secrète et illicite par laquelle une personne donne ou fait donner un bénéfice à une autre, tout en s'en réservant elle-même la disposition ou le revenu.

3. La maison de Peyraux tenait l'abbaye de Châtres en confidence depuis le XIII^e siècle.

4. Charles Bayart et Denis Laudin n'étaient à Périgueux que depuis trois mois; l'évêque les y avait appelés pour leur confier la direction de son séminaire.

a eues de nous faire passer pour tels, je n'en vois point d'autres que mes péchés. C'est pourquoi, Monseigneur, j'espère que vous aurez agréable que Messieurs Bayart et Laudin⁵ s'en reviennent, selon l'ordre que je leur en donne. Cela n'empêchera pas que vous n'ayez toujours un souverain pouvoir sur nous et que je n'embrasse avec plus de joie que jamais les occasions que Dieu me donnera de vous complaire et de vous obéir, comme étant en son amour, Monseigneur, votre...

1336. — A BALTHAZAR BRANDON DE BASSANCOURT¹

1^{er} avril 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Selon le commandement que vous m'avez fait, je prie

5. Denis Laudin, né à Provins (Seine-et-Marne) le 15 janvier 1622, entré dans la congrégation de la Mission le 21 avril 1647, reçu aux vœux en septembre 1649, ordonné prêtre le 25 décembre 1649. Après son ordination, il demanda à refaire un peu de séminaire interne, ce qui lui fut accordé. C'est de là qu'il vint à Montauban. Nous le trouvons ensuite à Richelieu, où il remplit les fonctions de procureur (1651-1657), puis, toujours en qualité de supérieur, au Mans (1657-1668), à Troyes (1668-1675), à Angers (1675-1679), à Fontainebleau (1679-1690). Il reçut en 1682 le titre de visiteur de la province de Champagne, qu'il garda quatre ans durant. Il quitta Fontainebleau en 1690 pour aller à la maison de Saint-Cyr, dont il devint supérieur l'année suivante. Une grave maladie et l'état de ses yeux le firent rappeler en 1692 à Saint-Lazare, où il fut chargé de la direction des frères. Il y mourut le 12 avril. On trouve dans sa notice (*Notices*, t. III, p. 365 et suiv.) le détail de ses vertus.

Lettre 1336. — Reg. 1, f^o 41, copie prise sur la « minute apostillée non signée ».

1. Balthazar Brandon de Bassancourt, frère et vicaire général de Philibert Brandon, évêque de Périgueux, avait quitté l'emploi de maître des Comptes pour embrasser l'état ecclésiastique. Il fut ordonné prêtre le 21 mai 1633, ainsi que M. Olier, et entra peu après dans la communauté dite des Bons-Hommes, où il ne fit pas

Messieurs Bayart et Laudin de s'en revenir au plus tôt, puisqu'il ne plaît pas à Dieu de nous donner grâce pour le service de Monseigneur et celui de son diocèse ; il n'en faut point chercher d'autre raison que celle de mes péchés. J'espère néanmoins deux biens de cette retraite : le premier sera l'occasion d'honorer Notre-Seigneur dans sa parfaite soumission à la volonté de ceux qui le renvoyaient d'un lieu et lui refusaient l'entrée en un autre ; et le second est, Monsieur, le témoignage que je vous rends de ma prompte obéissance. Plût à Dieu que je fusse digne de la vous rendre en chose de plus grande importance ! Je le ferais de toute l'étendue de mon affection. Employez-moi donc librement, s'il vous plaît, en cas que je vous sois utile à quelque chose. Je vous remercie cependant de la charité et du support que vous avez exercés vers nous.

1337. — AUX SUPÉRIEURS DES MAISONS DE LA MISSION

[Avril 1651¹.]

Il a plu à Dieu de rendre la compagnie orpheline d'un père qui nous avait adoptés pour ses enfants ; c'est du bon Monsieur le prieur de Saint-Lazare, qui

long séjour. Les Conférences des mardis l'attirèrent dès le début ; il en fut un des membres les plus assidus. Il fut également du petit groupe des ecclésiastiques d'élite qui se rangèrent autour du Père de Condren et partagèrent leur temps entre les missions dans les villes ou les campagnes et la visite des malades dans les hôpitaux. Quand M. Olier commença à jeter les fondements de sa petite communauté à Vaugirard, M. de Bassancourt, séduit par la beauté de la nouvelle institution, alla le rejoindre dans sa solitude. Nul n'était plus apte que lui à former les jeunes clercs aux rites et au culte divin ; aussi M. Olier disait-il en le recevant : « Nous avons besoin de lui, ou du moins nous le souhaitons fort. » M. de Bassancourt, découragé par les difficultés de l'entreprise, suivit son frère à Périgueux.

Lettre 1337. — Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XLI, p. 191.

1. Voir note 2.

décéda le jour de Pâques², muni des sacrements, et dans une telle conformité à la volonté de Dieu qu'en tout le cours de sa maladie il n'a pas paru en lui le moindre trait d'impatience, non plus que dans ses incommodités précédentes. Je prie tous les prêtres de votre maison de célébrer des messes à son intention et tous nos frères de communier³.

2. Le 9 avril 1651.

3. Quand il vit que le prier entrât en agonie, saint Vincent réunit tous les missionnaires de la maison autour de son lit, et là, agenouillé comme les autres, il récita à haute voix les prières des agonisants. Après avoir recueilli le dernier soupir du moribond, il demanda aux siens de conserver toujours au fond de leur cœur la plus profonde gratitude envers celui qui venait de les quitter, de prier tous les jours pour lui et d'associer dans un même sentiment de reconnaissance les religieux de l'ancien Saint-Lazare : puis, s'adressant à Dieu, il le supplia d'appliquer à l'âme du défunt le peu de bien que la congrégation avait pu faire jusque-là. Le saint voulut que les funérailles fussent très solennelles ; et pour que la postérité ne perdît pas le souvenir des bienfaits reçus de M. Le Bon, il fit placer dans la chapelle de Saint-Lazare un châssis de marbre, sur lequel était gravée, au-dessous du portrait du défunt, l'épithaphe suivante :

D. O. M.

*Qui jacet hic non hic jacet, alto vivit in axe ;
Tantum animae tumulum liquit in hoc tumulo.*

Venerabili Viro D. Adriano Le Bon, Novi Castelli, Diocesis Rothomagensis, Presbytero, Canonico Regulari Ordinis Sancti Augustini, hujus domus quondam Priori, qui, cleri juvandi et procurandae pauperum rucolarum salutis accensus desiderio, nos Congregationis Missionis Sacerdotes in hujusce Domus possessionem accivit, an. salut. humanae 1652, 6 idus januarii.

Tanti beneficii memores, benefactori nostro de nobis optime merito hocce grati animi perenne monumentum ereximus. Fuit ejus pietas erga beatam Virginem non vulgaris ; in pauperes liberalitas vere christiana ; zelus animarum non mediocris ; studium missionum singulare ; quarum in opere eximia ipsi commendatio est. Corpus exiit 5^o idus April. 1651, aetatis 74.

*Dic bona verba Bono. fœa dicas ossa quiescant.
Hoc tibi qui dicat protinus alter erit.*

(Description historique de la ville de Paris et de ses environs, par Piganiol de la Force, nouv. éd., Paris, 1765, 10 vol. in-12, t. III, p. 427.)

Les quatre vers sont de Jacques de la Fosse.

Le saint fit dire un grand nombre de messes pour l'âme d'Adrien

1338. — A LOUISE DE MARILLAC

[1651 ou 1652¹.]

...Vous ferez bien aussi de parler à Mademoiselle Viole pour la maison des petits enfants; mais celle de Saint-Marceau² me paraît au bout du monde; faites chercher dans l'un de ces faubourgs³.

1339. — LE CARDINAL SPADA¹ A SAINT VINCENT

Rome, 1651.

L'Institut de la congrégation de la Mission, dont vous êtes le fondateur et le chef, acquiert tous les jours de plus en plus du crédit et de la réputation en ces quartiers; j'en ai reçu grand service dans ma ville et dans tout le diocèse d'Albano, où j'ai vu des fruits extraordinaires sur ces peuples, envers lesquels ces bons prêtres ont travaillé avec tant d'application, de charité, de désintéressement et de prudence, que chacun en est demeuré extrêmement édifié. C'est à moi de vous

Le Bon, tant à Saint-Lazare qu'ailleurs, et il ordonna que chaque année, le 9 avril, jour anniversaire du décès, un service solennel serait célébré dans l'église de Saint-Lazare. (Abelly, *ibid.*)

Lettre 1338. — Manuscrit Saint-Paul, p. 17.

1. Voir note 3.

2. Faubourg Saint-Marcel.

3. Après l'abandon du château de Bicêtre, Louise de Marillac installa provisoirement une partie des enfants trouvés dans sa maison; d'autres furent mis en pension dans des familles particulières. Peu de temps après, on en renvoya un certain nombre, les plus grands peut-être, au château de Bicêtre. Dans une assemblée du mois de mai de l'année 1651, les dames de la Charité s'occupèrent de trouver un local pour les autres; elles finirent par choisir une maison sur la rue du faubourg Saint-Denis, vis-à-vis l'enclos de Saint-Lazare, à la hauteur de ce qui est aujourd'hui la gare du Nord.

Lettre 1339. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. III, § 2, 1^{re} éd., p. 68.

1. Bernardin Spada, nonce en France de 1623 à 1627, cardinal en 1626, évêque d'Albano de 1646 à 1652, mort à Rome le 10 novembre 1661.

en remercier, comme je fais, en vous assurant que j'en ai un ressentiment très particulier et que je ne manquerai de le publier, pour le bien et propagation de ce saint Institut, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

1340. — A UN EVÊQUE

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je l'ai lue et relue, Monseigneur, non pour examiner les questions que vous me proposez, mais pour admirer le jugement que vous en faites, où il paraît quelque chose de plus que de l'esprit humain ; car il n'y a que l'esprit de Dieu résidant en votre personne sacrée, qui puisse joindre la justice et la charité au point que vous vous proposez de les observer en cet affaire. Je n'ai donc qu'à remercier Dieu, comme je fais, Monseigneur, des saintes lumières qu'il vous a données et de la confiance dont vous daignez honorer votre serviteur inutile.

Les choses que vous me proposez sont si élevées au-dessus de moi que je ne puis sans une grande confusion penser aux avis que vous me demandez. Je ne laisse pas, Monseigneur, de vous obéir, en vous disant...

1341. — AU PÈRE DINET

14 avril 1651.

Je vous supplie de m'envoyer quatre ou cinq copies de la lettre de nos Messieurs les prélats au Pape ¹; j'ai

Lettre 1340. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 140.

Lettre 1341. — Rapin, *Extrait des dix-huit tomes in-folio sur l'affaire des jansénistes qui sont au Saint-Office, à Rome*, Bibl. Nat. fr. 10576, reg. f^o 54 v^o.

1. Voir lettre 1318.

débité toutes les autres. Monsieur de La Rochelle² s'est excusé de signer celle que je lui ai envoyée, jusqu'à ce qu'il sache si le parti que nous combattons fera une lettre circulaire³ : « en ce cas, dit-il, je la signerai. » Monsieur de Dax⁴ me mande qu'il la signera volontiers et la fera signer à Monsieur de Bayonne⁵. Je n'ai pas réponse de Messieurs d'Alet⁶ et Pamiers⁷. Je crains que les paquets se soient perdus ; c'est pourquoi je désire leur en envoyer d'autres.

1342. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT¹

De Paris, ce 16 avril 1651.

Ma bonne Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu grande consolation de votre lettre, à cause de

2. Jacques-Raoul de la Guibourgère.

3. Onze évêques du parti adressèrent au Pape une contre-pétition, signée par l'archevêque de Sens, les évêques d'Agen, de Comminges, Valence, Orléans, Saint-Papoul, Lescar, Châlons, Amiens, Angers et Beauvais. Ce document a été publié par Rapin, *op. cit.*, t. I, p. 380 et suiv.

4. Jacques Desclaux.

5. Jean Dolce (1643-1681).

6. Nicolas Pavillon.

7. Etienne Caulet.

Lettre 1342. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La sœur Anne Hardemont alla fonder en 1647 l'établissement de Montreuil-sur-Mer, puis en 1650 celui d'Hennebont (Morbihan). Placée à Nantes en 1651, elle quitta cette ville l'année suivante pour se rendre à Châlons. Nous la trouvons à Sainte-Menehould à la fin de 1653, à Sedan en 1654, à La Roche-Guyon en 1655, aux Petites-Maisons de Paris en 1656, à Ussel en 1658. Supérieure en toutes ces localités, sauf à Nantes, elle avait bien des aptitudes pour la conduite ; mais, ainsi que l'écrivait saint Vincent à Louise de Marillac (l. 1405), son esprit était « un peu à craindre », et ce fut sans doute la cause de ses nombreux changements.

celle que vous donne le bon M. Eudo, votre père et bienfaiteur². Je lui fais un mot de remerciement de tant de charité qu'il exerce vers vous et notre sœur Geneviève, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne son esprit pour bien faire son œuvre.

Nous vous allons envoyer du secours : une de vos sœurs partira d'ici cette semaine, Dieu aidant, pour aller à Nantes et de là à Hennebont. J'espère que vous la recevrez cordialement.

Je suis bien en peine de l'indisposition de notre sœur Geneviève ; je prie Notre-Seigneur qu'il lui redonne sa santé et vous conserve la vôtre, puisque vous l'employez si bien à son service. Je ne doute pas que votre grand éloignement et la difficulté du langage du pays où vous êtes, ne vous soient un peu fâcheux ; mais aussi trouvons-nous occasion de souffrir en quel lieu que nous soyons. Dieu a mis cette nécessité partout, et la condition de ceux qui le servent y est la plus sujette, de sorte que tant mieux vous le servirez, tant plus sa bonté vous donnera de l'exercice ; c'est par les croix qu'il sanctifie les âmes, comme il les a rachetées par la sienne. Bienheureuse sera la vôtre, ma Sœur, si vous portez doucement les peines d'esprit et de corps que sa providence vous donnera, ou qui vous viendront du dedans et du dehors. Il vous en peut arriver de tous côtés, et ceux qui vous consolent aujourd'hui vous peuvent mor-

2. Louis Eudo de Kerlivio, vicaire général de Vannes, né à Hennebont le 14 novembre 1621, avait passé plus de quatre ans au séminaire des Bons-Enfants, où il s'était préparé au sacerdoce sous la direction de saint Vincent, dont il resta l'ami et devint l'imitateur. Il appela les Filles de la Charité à l'Hôtel-Dieu d'Hennebont, qu'il avait lui-même fondé, et donna sans compter pour la construction du séminaire de Vannes. L'ardeur de son zèle hâta sa mort, qui survint le 3 mai 1675. (Cf. *Vie des fondateurs des maisons de retraite* [par le R. P. Pierre Champion], Nantes, 1698, in-12.)

tiéer demain. Tenons terme, ma Sœur, à vouloir que le bon Dieu accomplisse son plaisir en nous. Tenons-nous prêts pour bien user de la tribulation et de tous les divers événements de la vie, afin de parvenir à la bienheureuse, en laquelle nous reconnaitrons que Dieu nous fait grâce de nous faire souffrir en le servant. Demandez-lui pour moi cette lumière par avance. Je vous assure que très souvent je vous offre à lui, parce que je suis, en son amour, de vous et de notre bonne sœur, que je salue affectionnément, ma bonne Sœur, très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A ma sœur la sœur Anne Hardemont, Fille de la Charité et servante des pauvres de l'hôpital de Hennebont, à Hennebont.

1343. — V N***

22 avril 1651.

Vincent de Paul parle des nombreux services rendus par les missionnaires aux populations en détresse des provinces ravagées par le fléau de la guerre.

1344. — A UN SUPÉRIEUR

Ce que vous me mandez souffre explication ; car ce que vous dites est vrai en ceux qui veulent que tout ploie sous eux, que rien ne leur résiste, que tout aille selon leur sens, qu'on leur obéisse sans réplique, ni

Lettre 1343. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 491.

Lettre 1344. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XXIV, sect. I, p. 347.

retardement, et, par manière de dire, qu'on les adore ; mais cela n'est pas en ceux qui aiment la contradiction et le mépris, qui se regardent serviteurs des autres, qui conduisent en la vue de la conduite de Notre-Seigneur, lequel supportait de sa compagnie la rusticité, l'émulation, le peu de foi, etc., et qui disait qu'il était venu pour servir et non pour être servi. Je sais, Monsieur, que, grâces à Dieu, ce même Seigneur vous fait agir avec humilité, support, douceur et patience et que vous n'avez usé de ce terme ¹ que pour mieux exprimer votre peine et me persuader votre décharge ; aussi tâcherons-nous d'envoyer quelqu'un à votre place ².

1345. — A PIERRE NIVELLE, EVÊQUE DE LUÇON

De Paris, ce 23 avril 1651.

Monseigneur,

Il y a quelque temps que je me donnai la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre que la plupart de Nosseigneurs les prélats du royaume désiraient envoyer à Notre Saint-Père le Pape, pour le supplier de prononcer sur les points de la nouvelle doctrine ¹, afin que, si vous aviez agréable d'être du nombre, il vous plût de la signer. Et comme je n'ai eu l'honneur d'en recevoir aucune réponse, j'ai sujet de craindre que vous ne l'ayez pas reçue, ou qu'un mauvais écrit que ceux de cette doctrine ont envoyé partout pour détourner nos-

1. Le destinataire de cette lettre avait écrit au saint dans un moment d'humeur qu'il préférerait conduire des bêtes que des hommes.

2. Le supérieur fut changé. (Cf. l. 1366.)

Lettre 1345. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XII, p. 419 et suiv.

1. La doctrine de Jansénius.

dits seigneurs les prélats de ce dessein², ne vous retint en suspens sur cette proposition. Ce qui fait, Monseigneur, que je vous en envoie une seconde copie et que je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de considérer la nécessité de cette lettre par l'étrange division qui se met dans les familles, dans les villes et dans les universités ; c'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Eglise d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne permet pas qu'il se fasse ; et puis, vous savez le temps qu'il faut pour l'assembler et combien il en a fallu pour le dernier qui s'est fait. Ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant.

Qui est-ce donc qui remédiera à ce mal ? Il faut sans doute que ce soit le Saint-Siège, non seulement à cause que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session³, lui renvoie la décision des difficultés qui naissent touchant ce qu'il a décrété. Or, si l'Eglise se trouve dans un concile universel canoniquement assemblé, comme celui-là, et si le Saint-Esprit conduit la même Eglise, comme il n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet Esprit, qui déclare comme il se faut comporter en ces occasions douteuses, qui est de recourir au Souverain Pontife ? Cette seule raison, Monseigneur, fait que je vous compte au nombre de soixante prélats qui ont déjà signé cette lettre, sans autre

2. *Considérations sur la lettre composée par M. l'évêque de Vabres, pour être envoyée au pape en son nom et de quelques autres prélats dont il sollicite la signature par Antoine Arnauld, Paris, 1650, in-4°.*

3. Sess. XXV, chap. XXI.

concert qu'une simple proposition, outre plusieurs autres qui la doivent signer.

Si quelqu'un estimait qu'il ne se doit pas déclarer si avant sur une matière de laquelle il doit être le juge, on lui pourrait répondre que par les raisons ci-dessus il paraît qu'il n'y doit point avoir de concile, et par conséquent qu'il ne peut y être juge. Mais supposons le contraire : le recours au Pape ne serait pas un empêchement ; car les saints lui ont autrefois écrit contre les nouvelles doctrines et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées.

Si d'aventure il repartait que les Papes imposent silence sur cette matière, ne voulant qu'on en parle, qu'on en dispute, ni qu'on en écrive, on leur pourrait dire aussi que cela ne se doit pas entendre à l'égard du Pape, qui est le chef de l'Église, auquel tous les membres doivent avoir rapport, mais que c'est à lui que nous devons recourir pour être assurés dans les doutes et les agitations. A qui donc se pourrait-on adresser et comment saurait Sa Majesté les troubles qui s'élèvent, si on ne les lui mande pour y remédier ?

Si un autre craignait, Monseigneur, qu'une réponse tardive ou moins décisive de Notre Saint-Père augmenterait la hardiesse des adversaires, je pourrais l'assurer que M. le nonce a dit avoir nouvelle de Rome que, dès que Sa Sainteté verra une lettre du roi et une autre d'une bonne partie de Messieurs nos prélats de France, elle prononcera sur cette doctrine. Or il y a résolution prise de la part de Sa Majesté pour écrire ; et M. le premier président⁴ a dit aussi que, pourvu que la bulle du Saint-Siège ne porte pas avoir été

4. Mathieu Molé.

donnée par l'avis de l'Inquisition de Rome, elle sera reçue et vérifiée au parlement.

Mais que gagnera-t-on, dira un troisième, quand le Pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se soumettront pas ? Cela peut être vrai de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu Monsieur [de Saint-Cyran]⁵, qui non seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles ; je le sais, Monseigneur, pour l'avoir fort pratiqué ; et ceux-là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leur propre sens ; mais pour les autres qui ne les suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire, il y en aura peu qui ne s'en retirent, plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime Père. Nous avons vu l'expérience de ceci au sujet du livre des deux Chefs⁶ et du *Catéchisme de la grâce*⁷ ; car si tôt qu'on a su qu'ils étaient censurés, on n'en a plus parlé.

Et partant, Monseigneur, il est grandement à désirer que tant d'âmes soient désabusées du reste, comme elles sont de cela, et que l'on empêche de bonne heure que d'autres n'entrent dans une faction si dangereuse que celle-ci. L'exemple d'un nommé Labadie est une preuve

5. Abelly a préféré omettre ce nom.

6. Voir lettre 867.

7. Petit opuscule anonyme in-8° de quarante-cinq pages, publié à Paris en 1650 et composé par Mathieu Feydeau, docteur en Sorbonne et vicaire à Saint-Merry. Le décret de condamnation du livre, raconte l'auteur (*Les Mémoires inédits de Matthieu Feydeau*, Vitry-le-François, 1905, in-8°, p. 49), fut publié « dans Paris avec beaucoup d'éclat. Les colporteurs couraient comme des fous par toutes les rues et criaient à gorge déployée : Voilà l'excommunication de tous les jansénistes ! et s'arrêtaient devant nos fenêtres, afin d'ex-citer la paroisse contre nous, y étant envoyés exprès. »

de la malignité de cette doctrine⁸. C'est un prêtre apostat, qui passait pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait beaucoup de dégât en Picardie et depuis en Gascogne, s'est fait huguenot à Montauban ; et par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion⁹, il déclare qu'ayant été janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on y tient est la même créance qu'il a embrassée. Et en effet, Monseigneur, les ministres se vantent dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté et que bien-

8. Jean Labadie était né à Bourg (Gironde) le 13 février 1610. Il quitta la Compagnie de Jésus en avril 1639, après y être resté quinze ans. C'était un beau parleur. Son éloquence, jointe à une certaine apparence de mysticisme, exerçait sur la foule une influence irrésistible. Il pouvait parler trois et quatre heures de suite sans lasser son auditoire. Après sa sortie de chez les Jésuites, plusieurs évêques l'invitèrent à prêcher dans leur diocèse et à diriger des convents de religieuses. L'évêque d'Amiens le nomma même en 1640 chanoine de son église cathédrale. Accusé d'avoir entraîné des personnes pieuses et même des religieuses dans un mysticisme sensuel dégradant, Labadie se retira à Port-Royal, puis dans un monastère de Carmes, près de Bazas. Il passa de là à Montauban et y embrassa le calvinisme en octobre 1650. L'Église calviniste, qui lui apparaissait alors sous un beau jour, ne fut plus bientôt à ses yeux qu'une Eglise pourrie, pleine de pasteurs ignorants, paresseux, corrompus, une Eglise qui avait un besoin urgent de réforme. Il le dit ouvertement dans ses conversations et ses prêches, ce qui lui fit des ennemis. Chassé de Montauban, d'Orange, de Genève et de Middelbourg, en Hollande, il fonda une secte à Vecre, puis à Amsterdam, dut fuir en 1670, avec une cinquantaine d'adhérents, et se réfugia d'abord à Herford (Westphalie) et de là à Altona, où il mourut le 13 février 1674. Après sa mort, ses partisans se retirèrent dans un château de la Frise occidentale, à Waltha, où ils vécurent ensemble du fruit de leurs travaux, vêtus de même, dans une même communauté de biens, fabriquant du drap, du savon et des articles de fer. Les Labadistes disparurent en 1744. Leur fondateur a formulé sa doctrine dans divers écrits peu connus. (Voir *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres* par Nicéron, Paris, 1727-1745, 44 vol. in-12, t. XVIII, pp. 386-411, et les rectifications de l'abbé Goujet, t. XX, p. 140-169.)

9. *Déclaration de sentiments de Jean Labadie, ci-devant prêtre, prédicateur et chanoine d'Amiens*, publiée à Montauban, chez Philippe Braconnier, le 1^{er} janvier 1651.

tôt ils auront le reste. Cela étant, que ne doit-on pas faire pour éteindre ce feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre religion ? Qui ne se jettera sur ce petit monstre qui commence à ravager l'Eglise et qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe en sa naissance ? Que ne voudraient avoir fait tant de braves et saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin ?

On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions. Aussi y avait-il bien de l'ignorance pour lors ; mais à présent que Nosseigneurs les prélats sont plus savants, ils se montrent aussi plus zélés. Tel est Monseigneur de Cahors¹⁰, qui m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libelle diffamatoire contre ladite lettre¹¹. « C'est, dit-il, l'esprit de l'hérésie, qui ne peut souffrir les justes corrections et réprimandes et se jette incontinent avec violence dans les calomnies. Nous voici aux mains où j'ai toujours cru qu'il en fallait venir. » Et parce que je l'avais prié de se conserver, au sujet d'un accident qui lui est arrivé, « je vous assure, me dit-il, que je le ferai, quand ce ne serait que pour me trouver dans le combat que je prévois qu'il nous faudra avoir ; et j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous les vaincrons¹². » Voilà les sentiments de ce bon prélat. On n'en attend pas d'autres de vous, Monseigneur, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Eglise et qui sans doute serez bien aise de requérir que Notre Saint-Père fasse faire le même partout, pour

10. Alain de Solminihac.

11. Les *Considérations* d'Arnauld.

12. Voir lettre 1324.

réprimer ces opinions nouvelles, qui symbolisent tant avec les erreurs de Calvin. Il y va certes de la gloire de Dieu, du repos de l'Église, et, j'ose dire, de celui de l'État ; ce que nous voyons plus clairement à Paris qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs. Sans cela, Monseigneur, je n'eusse eu garde de vous importuner d'un si long discours. Je supplie très humblement votre bonté de me le pardonner, puisque c'est elle qui m'a fait prendre cette confiance.

1346. — DES PRÊTRES DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[Avril 1651¹.]

Nous ne pouvons vous exprimer combien de malades sont guéris, combien d'affligés sont consolés. quel nombre de pauvres honteux sont tirés du désespoir par vos assistances, sans lesquelles tout serait péri et aux champs et à la ville.

Une aumône que vous nous avez envoyée de Paris la semaine sainte, a tiré plusieurs filles du danger éminent² de perdre leur honneur. Notre carême s'est passé à la campagne pour assister et faire assister spirituellement et corporellement les pauvres habitants de cent trente villages. Quarante curés ont eu secours de dix livres par mois chacun, et par ce moyen ont été mis en état de résider en leurs paroisses et y faire toutes leurs fonctions pastorales³.

Nous avons acheté de vos aumônes pour sept cents livres de faucilles, de fléaux, de vans et d'autres outils pour aider les pauvres à gagner leur vie par le travail de la moisson. Nos orges viennent fort bien, grâce à Dieu ; et par le moyen des semences que vous nous avez envoyées, nous espérons grand soulagement pour l'hiver prochain.

Lettre 1346. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. III, 1^{re} éd., p. 399.

1. Voir note 3.

2. *Eminent*, imminent.

3. Extrait de lettre publié dans la *Relation* d'avril 1651.

1347. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

S'il plaît à votre charité, mon très honoré Père, se souvenir de sa pauvre fille, qui s'attendait que ce serait pour ce matin sa confession, n'ayant rien eu qui la pût empêcher de s'y disposer, par la grâce de Dieu? Ce qui a paru infirmité n'est que précaution de mai et de trop de soin de ma conservation. Il est vrai que c'était aussi pour me conserver en état de prendre le plus de temps qui se pourrait.

En écrivant, je m'aperçois de ce chétif papier et liberté d'écrire. Je vous en demande pardon, mon très honoré Père, et, s'il vous plaît, votre bénédiction, en attendant celle de la miséricorde de Dieu, par votre charité, de qui je suis, mon très honoré Père, très humble et indigne fille et servante.

LOUISE DE MARILLAC.

1348. — A LOUISE DE MARILLAC

Je prie Mademoiselle Le Gras de ne point sortir aujourd'hui. Sa bonne volonté et son obéissance seront plus agréables à Dieu que le sacrifice auquel elle désire assister. Si demain elle est en état, nous aurons la consolation de la voir.

1349. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

De Paris, ce 26 avril 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Attendant que je puisse communiquer vos lettres aux

Lettre 1347. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

Lettre 1348. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original. Cette lettre répond à la précédente, à la suite de laquelle saint Vincent l'a écrite.

Lettre 1349. — L. s. — Dossier de Turin, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

dames qui assistent les peuples des frontières ruinées¹, et savoir d'elles si vous pourrez étendre votre distribution sur les huguenots comme sur les catholiques, et sur les pauvres gens qui pourront travailler aux fortifications comme sur les malades et invalides, je vous dirai que leur première intention a été de n'assister que seulement ceux qui ne peuvent travailler, ni chercher leur vie et qui seraient en danger de mourir de faim, si on ne les assistait pas. En effet, dès que quelqu'un a des forces assez pour s'occuper, on lui achète quelques outils conformes à sa profession et on ne lui donne plus rien. Selon cela, les aumônes ne sont pas pour ceux qui sont capables de travailler aux fortifications ou faire autre chose, mais pour les pauvres malades languissants, pauvres orphelins ou vieilles gens. Je pense que M. Berthe² vous aura pleinement informé de tout, particulièrement de la manière de faire ces distributions. Je serai néanmoins bien aise que les dames en ordonnent selon que vous le proposez, pour la satisfaction de Monsieur le gouverneur³, vers lequel je me sens toujours plein d'estime et de révérence. M. Berthe m'a mandé qu'il tâcherait de vous aller voir ; peut-être est-il présentement à Sedan. Vous lui ferez entendre les difficultés que vous trouvez en la séparation de vos Filles de la Charité. J'approuve par avance ce dont vous conviendrez ensemble.

Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer un certificat du mariage d'un nommé Pierre Thibaut, lequel se fit

1. Les dames de la Charité et principalement les présidentes de Lamoignon et de Herse, qui avaient charge de recueillir les aumônes destinées aux provinces ruinées.

2. Supérieur des missionnaires envoyés en Picardie et en Champagne.

3. Le marquis Abraham de Fabert.

en votre église il y a six ou sept ans au plus. Je ne me ressouviens pas du nom de la femme, qui est maintenant veuve et qui a besoin de faire voir à Paris, où elle est, comme elle a été mariée. Son mari fut tué à Vandy⁴ il y a un ou deux ans.

Il y a bien 15 jours que je vous ai envoyé la légende des saints pour le beau-frère de M. le gouverneur⁵; écrivez-moi si vous l'avez reçue, et saluez, s'il vous plaît, de ma part votre famille, qui m'est chère, pource' qu'elle est bien à Dieu et que je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Il est à propos que vous payiez ce à quoi vous serez taxé pour la conservation de la ville par l'ordre de M. le gouverneur.

Au bas de la première page : M. Coglée.

1350. — ALAIN DE SOLMINIAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 26 avril 1651.

Monsieur,

Monsieur Cuissot m'a dit qu'il vous avait écrit les soins et la diligence que j'ai apportés pour empêcher que les vôtres que vous aviez envoyés à Périgueux, ne se retirassent, mais je ne l'ai pu empêcher, pour l'avoir su trop tard, la chose étant résolue quand j'en ai eu avis. J'ai bien reconnu, par une lettre de Mgr de Périgueux et par la relation que M. Cuissot m'en a faite, que ce n'est pas lui qui en est la cause, mais M. de Bassancourt qui a prévalu. Je crois vous avoir mandé que je l'avais trouvé dans le dessein qu'il est à présent de con-

4. Petite localité des Ardennes, arrondissement de Vouziers.

5. M. Demyon.

Lettre 1350. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

duire le séminaire par des ecclésiastiques particuliers, lorsqu'il revint d'Alet; mais je l'en avais dissuadé et fait résoudre d'en donner la conduite aux vôtres. Je me doute qu'un traité que M. le curé de Saint-Sulpice a fait du séminaire, des séminaristes et de ceux qui en doivent avoir la conduite¹, y ait beaucoup contribué et peut-être en est la seule cause. M. le doyen de Carennac² me l'a envoyé. Je m'en vais lui écrire que je l'ai trouvé fort beau et bien dressé; mais, pour ce qui est de la pratique d'icelui, je la trouve non seulement très difficile, mais impossible. Il dit qu'il ne faut pas beaucoup de personnes pour le conduire, qu'il suffira trois ecclésiastiques et l'évêque, qui sera le supérieur, et décrit les qualités de ces ecclésiastiques et quels ils doivent être. Je crois avoir un des plus beaux et peut-être le plus grand clergé qui soit dans diocèse de ce royaume; je m'en vas demander audit sieur de Carennac, qui est de mon diocèse, qu'il m'en nomme un seul qui ait ces qualités: je dirai bien davantage, je ne pense pas que de cinquante ans j'en trouve un. Il y a bien de la différence de la pratique à la spéculation. J'ai (s'il me semble) des raisons invincibles contre cela et pour faire voir qu'il faut de nécessité donner la conduite des séminaires à des communautés. Saint Charles, que Dieu a donné à son Eglise pour un exemple de perfection à tous les prélats, en a usé de la sorte, ayant donné la conduite de ses séminaires aux communautés.

Mgr de Périgueux sera ici d'aujourd'hui en huit, où j'espère qu'il passera tout ce mois de mai. Nous saurons plus particulièrement comme les choses se sont passées.

Cependant agréez que je vous prie, comme je fais, de prendre la peine de lire le verbal ci-inclus, où vous apprendrez une histoire qui s'est passée en mon synode, inouïe jusques à présent dans l'Eglise de Dieu³. Ledit verbal ne contient qu'une

1. *Project de l'establissement d'un séminaire dans un diocèse par un prestre du clergé* [Jean-Jacques Olier], Paris, 1651, in-4°. La seconde partie de ce traité est restée manuscrite.

2. Commune de l'arrondissement de Gourdon (Lot).

3. L'évêque de Cahors avait des ennemis même parmi ses prêtres. « Un jour de synode, écrit son premier biographe (Chastenet, *op. cit.*, p. 358), ils forcèrent les portes de l'évêché, introduisirent dans l'assemblée des prêtres de Jésus-Christ des laïques armés pour y faire sédition et violence, excédèrent le portier et traînèrent par les cheveux un huissier qui était à la porte de la salle; on cria à pleine tête contre lui: tyrannie, tyrannie, oppression, oppression... Un prieur particulier, qui n'avait pas droit d'entrée au synode, envahit son trône et y fit les fonctions épiscopales. » Ce fâcheux incident s'était passé le 20 avril. (Abel de Valon, *op. cit.*, p. 176.)

partie de ce qui s'y est passé, ayant été dressé à la hâte, étant obligé de m'en venir ici, à cause de mon infirmité, et ceux qui l'ont attesté de se retirer en leurs bénéfices. Le chef de ces syndiques a voulu contraindre des prêtres dans mon palais épiscopal à prendre des lettres d'approbation de lui pour servir de vicaires dans mon diocèse.

Jamais la ville de Cahors n'a vu (à ce qu'elle dit) chose semblable, si pieuse et si dévote que la procession qui se fit le matin, à laquelle assistèrent six cents curés et tout le clergé de mon église cathédrale, avec un si bel ordre que tout le monde était touché de dévotion. Il y a tous les ans un grand concours de peuple de dehors qui vient voir ce synode, qu'on tient le plus beau du royaume: mais cette fois il y était bien si grand et de tant de personnes de dedans et de dehors du diocèse, et les places publiques et les rues par où la procession passait étaient si pleines qu'à peine pouvait-elle passer. Les fenêtres des maisons étaient aussi toutes pleines de personnes qui la regardaient passer. Mais ces syndiqués et leurs adhérents trois heures après ont bien rempli cette ville d'un si grand scandale qu'elle dit n'en avoir jamais vu de semblable. L'on a vu les gens de piété venir dans mon palais épiscopal pleurer à chaudes larmes, et tous, excepté ces rebelles, en ont eu très grande douleur, et criaient hautement: punition, châtement!

J'écris à Messieurs les prélats qui sont à Paris, et envoie à Messieurs les agents le verbal et partie des informations que nous aurons fait dresser, pour les leur présenter. Je pense que cet affaire est de si grande importance à tous les prélats et à toute l'Eglise que je ne sais s'ils voudront en informer la reine et le porter au Conseil d'en haut. Cependant je vous supplie, quand vous verrez Monsieur le chancelier⁴, lui témoigner la joie que j'ai eue très particulière de son glorieux rappel, comme son très humble serviteur, et prendre l'occasion de lui parler de cette prodigieuse histoire, et le disposer à nous donner sa protection, comme j'espère qu'il fera. Je serais bien aise que vous lui en ayez parlé avant que mesdits seigneurs les prélats lui en parlent.

Ma santé a été altérée, pour avoir voulu faire ce que vous m'aviez ordonné: d'obéir ponctuellement aux médecins, auxquels je fais avouer que le principal médecin c'est moi-même. Ils avouent bien tous qu'ils n'ont jamais vu une meilleure nature que la mienne et croient que j'enterrerai ceux qui ont voulu être nos successeurs. Dieu en disposera selon son bon

4. Pierre Séguier.

plaisir, que nous adorerons toujours, et nous y soumettrons avec un souverain plaisir.

Cependant je le supplie de nous donner autant de grâces que vous en souhaitez, Monsieur, votre...

ALAIN,
év. de Cahors.

1351. — A N***

29 avril 1651.

Vincent de Paul parle des services rendus par les siens dans les provinces que la guerre a réduites à la plus affreuse misère.

1352. — A LOUISE DE MARILLAC

[1651¹.]

Mademoiselle Le Gras proposera les substances des choses seulement, sans dire le pour ni le contre, s'il lui plaît².

Il semble qu'il est à propos de supprimer la première proposition et s'en tenir à ce que nous dûmes avant que M. P[ortail] fût appelé. Je lui en ai dit les raisons à lui-même.

Voici les sujets :

Le rappel de nos sœurs Chefdeville, Carcireux³ ;

Lettre 1351. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 491.

Lettre 1352. — L. a. — Arch. de la Mission, original.

1. Cette date correspond à un changement de la sœur Carcireux et à la nomination d'une nouvelle assistante.

2. Saint Vincent semble donner des instructions à Louise de Marillac pour un Conseil auquel il ne devait pas assister.

3. La sœur Françoise Carcireux était de Beauvais. De 1647 à 1651, elle fut employée à Bicêtre ; de 1651 à 1659, à Richelieu ; en 1659, elle fut envoyée à l'hôpital de Narbonne, où elle était encore à la mort de saint Vincent. L'importante fonction d'assistante de la communauté lui fut confiée de 1672 à 1675.

Si les officières nouvelles se conseilleront aux anciennes :

Le cabinet.

1353. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 2 mai [1651]¹.

Mon très honoré Père,

Je sais toujours tout si mal que je pense que cela est cause que je ne prends pas le temps assez à propos pour vous demander les avis dont nous avons grand besoin; ce qui me fait très humblement vous supplier me faire la charité, à votre premier loisir, de m'envoyer quérir, ou prendre la peine de passer étans.

Madame de Saint-Mandé a dit à de nos sœurs qu'il se devait faire une assemblée aujourd'hui pour les affaires des petits enfants. Je vous supplie très humblement de prendre garde à ce que les dames ne prennent la pensée de renvoyer le tout à Bicêtre². Il me semble que l'expérience de plusieurs choses nous doit empêcher, sous votre bon plaisir, de nous résoudre à cela. et je voudrais bien que nous n'eussions pas occasion de refuser. L'œuvre me paraît en si bon train que je ne puis m'empêcher, mon très honoré Père, de vous dire que j'appréhende que ces dames, rentrant à avoir égard sur toutes choses, ne troublent la conduite que Dieu y a donnée depuis qu'elles ne s'en mêlent presque plus.

J'envoyai vendredi un billet des besoins à Madame de St-Mandé, pour la presser d'avoir de l'argent. J'avais un peu de répugnance pour cette appréhension que je vous mandai, et néanmoins je crois que cela a fait prendre la résolution de l'assemblée.

Je supplie votre charité penser devant Dieu au moyen d'empêcher que cela ne gâte rien, et se souvenir que je suis, par

Lettre 1353. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Les enfants trouvés étaient donc rentrés à Paris. Nous avons dit plus haut (lettre 1338, note 3) qu'on leur trouva une maison au faubourg Saint-Laurent, non loin de la maison-mère des sœurs.

l'ordre de sa Providence, mon très honoré Père, votre très obligée fille et très obéissante servante.

LOUISE DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, général des vénérables prêtres de la Mission.*

1354. -- A MARC COGLEE, SUPERIEUR, A SEDAN

Du 3 mai 1651.

Pour la défense que vous proposez qu'on fasse aux Révérends Pères capucins de ne recevoir aux sacrements vos paroissiens pendant le temps pascal, ce n'est pas ici le temps d'en parler ; il est expédient d'attendre qu'il y ait un archevêque à Reims ¹.

La pratique touchant les mariages entre catholiques et huguenots doit être pour vous de n'en faire aucun sans la permission expresse de ceux qui gouvernent le diocèse.

Vous me demandez si, ayant à parler à un externe de quelque chose dont votre compagnon n'est pas capable, vous pouvez vous séparer de lui. Oui, Monsieur, vous devez vous en éloigner un peu, prenant l'externe un peu à l'écart.

Je suis édifié de la condescendance que vous avez pour les avis de M. Dufour, lequel, étant un bon serviteur de Dieu, reçoit grâce de lui pour vous bien conseiller.

Un supérieur se doit toujours garder la liberté d'officier, de prêcher et de faire les autres actions publiques et de les faire faire à tel autre qu'il jugera à propos ;

Lettre 1354. — Reg. 2, p. 149.

1. Léonor d'Estampes de Valançay, archevêque de Reims, était mort au mois d'avril.

n'en laisser jamais le soin à un seul qu'avec cette réserve. Pour cela, il est bon que tous s'y exercent par votre ordre, non également ; car ceux qui ont plus de grâce pour le faire y doivent être appliqués plus souvent que les autres.

Vous pouvez penser que, si j'avais quelque correction à vous faire, je le ferais tout simplement ; mais, grâces à Dieu, vous marchez de bon pied, et votre conduite me paraît bien bonne. Je ne me souviens pas même qu'on m'ait fait aucuns rapports de vous contraires à cela ; et quand on m'en ferait, vous ne devez pas craindre qu'on m'en fasse accroire ; je vous connais trop bien. Selon cela, Monsieur, vous devez vous garder du soupçon autant que vous pourrez, et aller droit à Dieu.

Non, je vous en prie, Monsieur, n'allez point manger chez Monsieur Petizon, ni ailleurs ; cela traînerait beaucoup d'inconvénients. Qui plus est, je souhaite fort que l'on aille le plus rarement qui se pourra chez M. le gouverneur. Je pense que le contraire contribue de peu à la fin pour laquelle on y va. On le peut visiter de fois à d'autre et s'excuser de sa table, non tout à fait pour encore, mais peu à peu.

Nous avons empêché, grâces à Dieu, que le gouvernement de Donchery² ait été donné à un huguenot.

Plût à Dieu que les sermons que vous avez faites à M. Fabert³ fussent à faire. Vous êtes allé un peu trop avant. Je vous prie d'être fort retenu en telles occasions ; car, bien que vous y soyez poussé d'un bon motif, il y a néanmoins quelque chose à désirer. Vous savez qu'il est fort sage, et devez estimer qu'il fait toutes choses avec considération, poids et mesure ; c'est néanmoins le

2. Place forte, près de Rethel.

3. Gouverneur de Sedan.

taxer du contraire que de vouloir exiger de lui d'autres usages que ceux où il est. Vous ne devez non plus penser qu'il n'agisse pas assez franchement envers la compagnie ; car il le fait autant qu'il le juge expédient. Si nous nous regardons comme indignes d'un bon traitement, nous trouverons que celui qu'il nous fait est trop avantageux pour nous ; car, en effet, il exerce beaucoup d'affection et de support en notre endroit, et l'expérience du passé nous en promet la continuation. Selon cela, le meilleur avis que je vous puisse donner et que je puisse prendre est de respecter grandement sa personne et de déférer fort à sa bonne conduite, de lui témoigner beaucoup de reconnaissance des grâces qu'il nous fait, et enfin de le congratuler de ses pieuses actions, plutôt que de l'exhorter d'en faire d'autres.

J'ai reçu une grande joie d'une de vos lettres reçues dans le cours de ma maladie, où vous m'écrivez que vous êtes prêt à quitter l'emploi que vous avez, à vous soumettre à un autre et à faire tout ce que la sainte obéissance vous marquera. Je loue Dieu de ce que vous tournez ainsi à toute main sous le bon plaisir de Dieu ; ce qui montre combien vous désirez être bon chrétien et parfait missionnaire, dont j'espère beaucoup pour l'édification de la compagnie.

S'il a été défendu à l'ancien curé de confesser chez lui et que, nonobstant la défense, il le fasse, avertissez-le vous-même jusqu'à deux ou trois fois, car Monsieur le grand vicaire de Reims n'ayant été établi que par le chapitre, n'est pas capable de l'en empêcher, et ne voudra pas lui défendre de continuer.

1355 — AU SUPERIEUR GENERAL DE LA CONGRÉGATION
DE SAINT-MAUR¹

De Saint-Lazare, ce 4^e de mai.

Je prends la hardiesse de supplier très humblement le très Révérend Père Général de la congrégation de S.-Maur d'avoir agréable de m'envoyer aujourd'hui à quelqu'heure deux de ses Pères qui aient connaissance de l'affaire de S.-Ouen², pour en pouvoir parler avec eux. Je ne lui ferais pas cette très humble prière, si j'étais en état de sortir ; je me donnerais l'honneur de l'en aller entretenir en personne ; mais une incommodité que j'ai m'oblige de garder la chambre et me fait prendre la confiance de lui renouveler par ce billet les offres de mon obéissance.

Lettre 1355 — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Dom Grégoire Tarrisse (1631-1648) ou dom Jean Harel (1648-1660).

2. Saint Vincent fut vicaire général de l'abbé de Saint-Ouen de Rouen ; en cette qualité, il présenta à la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen (Arch. dép. de la Seine-Inférieure, G 1247) et en 1650 à celle de Montaure (Arch. dép. de l'Eure, G 20). Veulin pense (*Saint Vincent de Paul en Normandie*, Bernay, 1890, p. 1) qu'il eut cet emploi vers 1643 et le garda environ dix ans ; il le garda peut-être davantage, car en 1657 (voir lettre du 30 avril 1657 à M. Horcholle) il était collateur de la cure de Bruquedalle en Bray. Au dire du frère Robineau, son secrétaire (ms., p. 26), le saint aurait reçu le titre de grand vicaire en juillet 1659, à l'effet de pourvoir, pendant la détention de l'abbé de Richelieu, aux bénéfices de ce dernier, qui était abbé de Saint-Ouen de Rouen et de Marmoutiers et prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris. Si l'on veut tout concilier, il faut admettre, semble-t-il, qu'il fut nommé deux fois à cet emploi. Sur les difficultés que le saint souleva, la seconde nomination ne fut pas maintenue. (Ms. du frère Robineau, p. 26.)

1356. — A UN CURE DU MANS

7 mai 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai vu, par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les raisons qui ont été rapportées de part et d'autre en la petite conférence de votre conseil et du nôtre, et comme vous persistez à nous demander la même chose, nonobstant qu'ils aient convenu que nous ne la devons pas en rigueur de justice. Certes, Monsieur, s'il n'y allait que de vous donner satisfaction, nous le ferions pleinement et avec plaisir, mais vous savez que ce serait faire brèche au concordat, où vous n'avez fait aucune réserve des bois, et que cette brèche servirait de planche à ces autres Messieurs les confrères pour nous faire une pareille demande, ou passer à d'autres prétentions. Je vous supplie très humblement, Monsieur, d'agréer que nous en demeurions là, comme nous avons fait depuis que vous nous avez fait la grâce de nous adopter pour vos enfants. Nous reçûmes pour lors une nouvelle vie, et à présent vous nous confirmerez en paix, aussi bien que dans la parfaite reconnaissance des obligations que nous vous avons. Pour moi, Monsieur, je serai toujours plein d'estime et d'affection pour votre personne, laquelle j'offre très souvent au bon Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre...

VINCENT DEPAUL.

Lettre 1356. — Reg. 1, f^o 29.

1. La lettre est adressée « à M. le curé de l'Hôtel-Dieu du Mans ».

1357. — A ALAIN DE SOLMINIHAC, EVÊQUE DE CAHORS¹

[Mai 1651².]

Je vous remercie très humblement, Monseigneur, de l'honneur que vous avez fait à votre séminaire de le consoler de votre chère présence et de vos instructions paternelles pendant l'ordination ; et je rends grâces à Dieu de la faveur qu'il a faite à ceux qui ont eu le bonheur de vous entendre, de voir en sa source l'esprit ecclésiastique. J'espère qu'ils s'en souviendront toute leur vie et que le fruit en durera plusieurs siècles.

Au reste, Monseigneur, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, avec joie, parce que c'est votre lettre, et avec douleur, voyant ce qui s'est passé en votre synode ; en quoi, Monseigneur, j'admire, d'un côté, la conduite de Dieu, qui exerce de la sorte la vertu d'un de ses plus grands serviteurs, et, de l'autre, le bon usage que Votre Grandeur fait de cet exercice. Je prie sa divine bonté qu'il vous fortifie de plus en plus dans cette épreuve, afin que par votre patience vous parveniez au but de vos saintes intentions, à la honte de ceux qui ont osé vous traverser.

1358. — UN SUPÉRIEUR A SAINT VINCENT

*J'ai admiré et admire votre réponse aussi belle qu'éner-
gique ; je la chéris, je la respecte, je me l'applique.*

Lettre 1357. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 143.

1. Abelly dit que cette lettre est adressée à « un saint prélat ayant pris la peine pendant les exercices des ordinands de leur faire lui-même un entretien tous les jours ». Ces mots font penser à l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac. Le contenu de la lettre change la probabilité en certitude.

2. Cette lettre répond à la lettre 1350

Lettre 1358. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XXIV, sect. I, p. 347.

1. Celui auquel est adressée la lettre 1344 ; c'est à cette lettre qu'il répond.

1359. — LES ÉCHEVINS DE RETHIEL A SAINT VINCENT

De Rethel, ce 8^e mai 1651.

Monsieur et Révérend Père,

Si le redoublement et répétition des prières contenues dans nos lettres du dix-septième mars dernier nous fait derechef franchir les bornes de la bienséance, le motif pressant nous fait espérer de votre bonté une excuse favorable de notre entrepise, qui n'a pour but que la gloire de Dieu dans la recherche d'un service charitable pour le soulagement des pauvres affligés de cette ville, où il se trouve un fort grand nombre de malades accablés d'une si horrible nécessité qu'il est impossible de le pouvoir exprimer, puisque les concussions, les brigandages universels des faux amis, les démolitions des bâtiments, les abats des arbres fruitiers, les violements, les massacres, les sacrilèges, les incendies tant des lieux sacrés que particuliers sont les crimes journaliers et tolérés qui se commettent à nos portes et qui passent pour traits de souplesse, sans y pouvoir apporter aucun remède. Ce n'est rien d'en faire le récit; il n'y a plume, pour riche qu'elle soit, qui puisse donner une entière connaissance de l'état pitoyable où la cruauté et le désordre effréné des soldats a réduit ce malheureux¹ pays. Bref, c'est une désolation, laquelle ne peut être mieux conçue que représentée².

Nous croyons qu'un Père de votre honorable compagnie vous aura donné à entendre ce que dessus, et comme en ce quartier on ne voit et n'entend-on parler que de pillage, que de nécessité, que de maladie et de mort, et particulièrement de la fa-

Lettre 1359. — Arch. mun. de Rethel, GG 80, copie.

1. La copie est en cet endroit rongée par la vétusté.

2. Nous lisons dans la *Relation* de mai-juin 1651 : « A Rethel et les environs est le fort de la calamité ; elle y est telle qu'on n'y voit et entend parler que de meurtres, pillages, sacrilèges, incendies, violences, maladies, famine. Le commun des habitants n'y mange que la chair des bêtes mortes et les épis du peu de grain qui a été semé... A Boul, notre hôpital se remplit de malades. La faim presse tellement nos pauvres qu'ils broutent l'herbe comme les bêtes, mangent les chiens et chevaux morts, et il est à craindre qu'ils ne déterrent les corps morts. » (Cf. *Les œuvres de saint Vincent de Paul dans le Rethelois* [par Léon Brétaudeau] dans la *Revue historique Ardennaise*, 1902, p. 5 et suiv.)

mine, qui est si grande que les pauvres sont contraints de manger la chair des bêtes exposées à la voirie. Tous ces épouvantables fléaux nous feraient tomber dans le désespoir, si Dieu ne nous faisait voir que nos fautes nous ont attiré l'ire de sa justice, pour la punition de nos crimes. Cette considération, pour apaiser son courroux, fait renaître nos courages presque abattus, pour supporter plus patiemment nos maux, et nous oblige, par un devoir de piété parmi tant de misères, d'implorer la miséricorde d'un chacun et particulièrement l'assistance de votre bonté naturelle, vous assurant, comme il est notoire à tout le monde (et à notre grand regret), que jamais il ne se rencontrera sujet plus digne de compassion, ni lieu en toutes les terres habitables du christianisme, où la charité puisse être distribuée avec plus de profit, plus d'éclat et de mérite envers la divine providence qu'aux pauvres nécessiteux de notre pitoyable ville. Recevez donc, Monsieur, en cette occasion, s'il vous plaît, l'importunité pressante de nos plaintes; donnez par votre entremise force et vertu pour l'accomplissement de nos désirs; l'estime universelle de vos mérites vous en a acquis le pouvoir; jetez, pour l'amour de Dieu, l'œil de votre compassion sur nos véritables misères, afin que, les fruits de la charité chrétienne étant distribués par votre prudente conduite avec plus d'efficacité à ceux qui ont le plus de besoin, nous ayons l'obligation entière à votre révérence d'un si favorable secours. C'est de quoi nous vous supplions de toute l'étendue de notre pouvoir. Dieu seul sera la récompense de vos charitables actions et nous conservera la mémoire de vos bienfaits, ensemble l'honneur de nous dire de cœur et d'affection vos très humbles serviteurs, Monsieur.

LES ECHEVINS.

1360. — AUX ECHEVINS DE RETHEL

De Paris, le 20 mai 1651.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec grand respect et égale affection de vous rendre mes très humbles services. La lecture en fut hier

faite à une assemblée des dames de la Charité, où était Monseigneur l'archevêque nommé de Reims¹. Chacun fut fort touché de l'état souffrant de votre ville et édifié de la bonté de ceux qui veulent contribuer à donner cinquante livres par semaine pour le soulagement des plus pauvres ; mais on ne peut rien ajouter aux deux cent cinquante livres que l'on y envoie d'ici tous les huit jours. Dieu veuille que l'on puisse continuer ! Il n'est pas croyable combien ces dames ont de peine à soutenir le faix d'une si grande dépense, qui va à plus de quinze mille livres tous les mois pour la Champagne et la Picardie. Je vous supplie très humblement de croire, Messieurs, que je ferai tout ce que je pourrai pour votre satisfaction et pour l'assistance de vos pauvres, tant de la ville que des villages circonvoisins ; car l'intention des bienfaiteurs est que les uns et les autres soient visités et secourus par le prêtre de notre compagnie qui est de là, autant que ce qu'on lui donne se peut étendre, préférant les pauvres malades et les plus abandonnés aux moins nécessiteux.

Mon Dieu ! Messieurs, que Notre-Seigneur a bien agréable vos sollicitudes au soulagement de ses membres affligés ! Je le prie qu'il en soit votre récompense, qu'il bénisse vos personnes et votre gouvernement, qu'il donne la paix à l'Etat et délivre son peuple du mal qu'il souffre.

Je vous fais offre de mon obéissance avec toute l'humilité que je le puis et que le doit, en l'amour de

1. Henri de Savoie, dernier duc de Nemours, né en 1625, fut nommé archevêque de Reims en 1651, mais ne prit jamais les ordres. Il se démit de son évêché pour épouser, le 22 mai 1657, Marie d'Orléans de Longueville, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut le 14 janvier 1659.

Notre-Seigneur, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Messieurs les échevins, gouverneurs de la ville de Rethel.

1361. — A JACQUES DESCLAUX, ÈVÈQUE DE DAX

De Paris, ce 21 mai 1651.

Monseigneur,

Je vous remercie très humblement de ce que vous avez eu agréable de signer la lettre pour le Pape et de me la renvoyer. J'attends celle de Mgr de Bayonne ¹.

Je vous envoie un mémoire dans lequel vous verrez les voies qu'on a tenues pour soustraire une communauté de religieuses de la juridiction des réguliers. Il me semble qu'il est fort revenant à votre dessein et conforme à l'avis que je vous ai envoyé de Mgr de Saint-Paul ². Ce que je pourrai faire ici et à Rome pour votre service et le bien de la maison qui vous réclame, je le ferai avec grande dévotion, comme étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Au bas de la page : Mgr d'Acqs.

Lettre 1361. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Jean Dolce.

2. Jacques-Adhémar de Monteil, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

1362. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 22 mai [1651]¹.

Mon très honoré Père,

L'impuissance de parler bien nettement, causée par la confusion des pensées que mon esprit produit dans la nécessité de vous dire les choses que je crois être obligée, me donne peine de ce que je vous ai dit de notre bonne sœur Julienne², à laquelle je supplie votre charité ne pas écrire, en sorte qu'elle pense qu'elle doive demeurer au lieu où elle est pour longtemps, comme en effet peut-être ne le jugerez-vous pas à propos.

Je crois aussi devoir dire à votre charité que j'ai un peu eu et ai de douleur de laisser ces petites prières, dans la pensée que la sainte Vierge désirait que je lui rendisse ce petit devoir de reconnaissance, et me console avec elle de lui représenter ce qui m'en empêche, avec résolution d'essayer de lui agréer en quelqu'autre manière, de la servir avec plus de ferveur; mais que mes résolutions sont faiblement exécutées et souvent négligées!

Aidez-moi par votre charité, me donnant souvent votre bénédiction et me présentant à Dieu, tout indigne que je suis, comme un bon père fait ses enfants prodigues, car vous savez que je la suis, et, mon très honoré Père, votre très obéissante servante.

L. DE M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

1363. — LES ÉCHEVINS DE RETHEL A SAINT VINCENT

De Rethel, ce 22^e mai 1651.

Monsieur

Vous savez que l'urgente nécessité fait entreprendre et oser

Lettre 1362. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Julienne Loret, alors supérieure à Chars.

Lettre 1363. — Arch. mun. de Rethel GG 80, copie.

toute chose à ceux qui sont dans les souffrances, pour couper racine à la durée de leurs malheurs, ou du moins pour rencontrer quelque sorte de soulagement dans leurs misères. C'est le sujet des présentes, qui fait sans crainte nous adresser com-
pètement à Votre Révérence pour, en représentant l'état pitoyable de notre ville, la mouvoir à compassion. Il est vrai que la bonté suprême nous afflige de guerre, de famine et d'une infinité de maladies, causant, par la nécessité des vivres, la mort à plusieurs personnes; mais aussi est-il vrai qu'à même temps il ouvre une belle et spacieuse carrière à l'exercice de la charité chrétienne. C'est ce qui nous fait espérer un favorable secours du zèle de votre piété, dont nous commençons à ressentir les effets par votre moyen et par le soin d'un Père de votre mission, qui travaille ici avec toutes les diligences possibles.

Mais nos desseins ont été malheureusement traversés et ruinés par l'arrivée du régiment de Navarre, composé de trente compagnies, qui, par les ordres du sieur de Besançon, peu affectionné pour notre ville, étant arrivé à nos portes vendredi dernier, força d'abord, les armes en main, comme si nous eussions été ennemis, le bourg bas de cette ville, où, après avoir pillé, battu, excédé, blessé et commis toutes les insolences imaginables, non content d'en extorquer par sa barbarie un traitement à discrétion des pauvres habitants ruinés et réduits à la mendicité, les contraignant, pour comble de leur malheur, à vendre les pauvres haillons qui couvrent leurs nudités, eux et leurs enfants mourant de misérable famine. Outre ce, les soldats dudit régiment ont, ce jourd'hui (qui était un jour de foire), volé et rompu bras et jambes aux marchands sur les grands chemins, sans qu'aucune denrée eût été apportée dans la ville. Bref, tout le pays n'est qu'un spectacle effroyable et plus que très horrible de voir tant de cruauté, et que de jour en autre tout va de mal en pis, sans pouvoir rencontrer aucune oreille favorable à nos justes et pitoyables plaintes. Ce défaut de rencontre, joint à la durée de nos misères, nous rend la vie plus barbare et meurtrière que l'épouvantable mort.

Et à vrai dire, si, comme chrétiens, nous n'observions les lois de la retenue, tant de confusion ferait finir nos jours par un malheureux désespoir; car l'augmentation de nos maux nous est d'autant plus sensible qu'elle est causée par des personnes qui seignent être nos amis, quoique par leurs dérèglements ils font véritablement connaître le contraire. C'est le sujet qui donne le plus de matière à nos plaintes, mais en vain, puisque personne jusqu'à présent, excepté Votre Révé-

rence et ceux de votre part, n'a eu compassion de nos malheurs. Nous vous prions de cœur et d'affection, par le redoublement de nos plaintes, de faire éclater nos misères, afin que, parvenant aux oreilles des suprêmes puissances envers lesquelles votre vie exemplaire vous a donné créance, nous en puissions avoir du soulagement. Nous implorons de votre bonté ce favorable secours, ensemble la continuation non seulement de votre assistance commencée, mais, par votre moyen, une augmentation de charité envers les pauvres, dont le nombre est accru par les insolences et ruines du régiment ci-dessus. L'urgente nécessité nous fait passer les termes de la bien-séance; mais, comme elle n'a point de loi prescrite pour réprimer son audace, elle porte quand et soi sur le front son excuse légitime. Cela nous fait espérer de votre part tous bons événements. Dieu vous en donnera la récompense, et à nous l'honneur de demeurer toujours vos très humbles et obéissants serviteurs.

LES ECHEVINS.

Suscription : Au Révérend Père Vincent, général des prêtres de la Mission de Saint-Lazare, à Paris.

1364. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[23 mai 1651¹.]

C'est pour savoir, mon très honoré Père, si je puis différer ma confession à demain au soir, ou s'il serait plus à propos que ce ne fût que jeudi, à votre plus grande commodité; si ma confession sera de plus longtemps que de la dernière, y a près de trois mois.

Pour vous rendre compte de l'emploi de cette journée, je vous dirai que depuis la lecture que j'ai faite dans le *Mémorial*² de Grenade, au lieu de La Guide des pécheurs³, j'ai eu

Lettre 1364. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le frère Ducournau a ajouté au dos de l'original : mai 1651. Le contenu de la lettre permet de préciser le jour.

2. *Le Mémorial de la Vie Chrétienne* par le P. Louis de Grenade, ouvrage écrit en espagnol, et traduit en français en 1578 par Nicole Colin, chanoine de Reims.

3. *La Guide des Pescheurs* par le P. Louis de Grenade, ouvrage écrit en espagnol, et traduit en français en 1574 par Paul du Mont, en 1577 par Nicole Colin.

l'esprit tout transi des peines qu'il représente, sans néanmoins les appréhender, par mon trop peu de crainte ; mais il me semblait être toute dans je ne sais quelle terreur sans distinction. Cela m'a un peu passé en la méditation des péchés, après avoir lu le premier chapitre de La Guide, lorsque je me suis aperçue que je m'étais méprise ; et ces seuls mots que Dieu est celui qui est m'ont toute mise dans la tranquillité, quoique j'aie bien treuvé en moi des crimes contre sa bonté. Continuerai-je cette lecture ? Attendrai-je vos ordres pour ma confession ? J'entends pour me préparer pour le temps de la faire, pour laquelle j'ai grand besoin de votre charitable assistance, comme aussi pour être détrompée de mes imaginations, qui me font, je crois, pécher si souvent que j'ai honte de me dire si peu véritablement votre obéissante fille.

L. DE M.

Je crains bien d'être trop importune, quoiqu'il me semble que votre charité me considérera comme un pauvre.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

1365. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 26 mai 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les dernières lettres que j'ai reçues de Gênes me donnent sujet de croire que la présente vous trouvera chargé de tout le soin de la famille et que non seulement vous tenez la place de M. Blatiron, mais encore celle de M. Dchorgny, lesquels nous attendons ici¹ ; et partant, Monsieur, je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne un double et triple esprit, ou plutôt la plénitude du sien pour faire seul l'œuvre de deux ou trois.

Lettre 1365. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Pour l'assemblée des principaux supérieurs de la congrégation.

Je vous demande pardon de ce que je ne vous ai pas fait réponse plus tôt au sujet de M. votre frère. Cela m'a échappé; et puis, il m'avait promis de vous écrire lui-même l'état de vos affaires; ce qu'il n'a pas fait, s'il ne vous a fait tenir la lettre par d'autres que par nous. Je m'attendais néanmoins à cela. Et à présent que j'ai voulu me ramentevoir² de ce qu'il m'en a dit, pour vous en donner connaissance, je n'ai pu m'en ressouvenir; ce qui m'obligera de lui parler derechef; après quoi je ferai agir selon qu'il sera trouvé expédient, en vertu de votre procuration, de laquelle on ne s'est pas encore servi. Avant que vous l'eussiez faite, Monsieur, votre frère pressait pour l'avoir, et maintenant qu'il sait que nous l'avons, il n'en dit mot.

Je salue la compagnie avec toute l'humilité et l'affection que je le puis, et j'embrasse tendrement votre âme. Je recommande la mienne à vos prières communes et particulières, comme aussi celle d'un de nos bons prêtres décédé à Richelieu, nommé M. Manceau le jeune, pour le distinguer de M. son frère, qui est encore parmi nous et dans la même maison³.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

2. *Me ramentevoir*, me ressouvenir.

3. Nicolas Manceau, né le 10 août 1613 à Laumesfeld (Moselle), entré dans la congrégation de la Mission le 30 novembre 1646, reçu aux vœux en avril 1651.

1366 — A UN SUPERIEUR¹

Nous envoyons Monsieur... en votre place, après les instances que vous en avez faites. J'espère que la famille verra en vos exemples la soumission et la confiance que chacun doit à son supérieur².

1367. — A NICOLAS PAVILLON ET ÉTIENNE CAULET

[Juin 1651¹.]

Messeigneurs,

J'ai reçu, avec le respect que je dois à votre vertu et à votre dignité, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sur la fin du mois de mai, pour réponse aux miennes, sur le sujet des questions du temps, où je vois beaucoup de pensées dignes du rang que vous tenez dans l'Eglise, lesquelles semblent vous faire incliner à tenir le parti du silence dans les contentions présentes. Mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous représenter quelques raisons qui pourront peut-être vous porter à d'autres sentiments ; et je vous supplie, Messeigneurs, prosterné en esprit à vos pieds, de l'avoir agréable.

Et premièrement, sur ce que vous témoignez appré-

Lettre 1366. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. xxiv, sect. 1, p. 347.

1. Le supérieur auquel est adressée la lettre 1344.

2. Le destinataire de cette lettre resta dans la maison après sa déposition.

Lettre 1367. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XII, p. 422. Nous donnons le texte d'Abelly, complété par Collet (*op. cit.*, t. I, p. 549), avec, en note, les variantes du texte suivi par ce dernier.

1 « La lettre des deux évêques, dont j'ai l'original, est du 22 avril », écrit Collet (*ibid.*, en note). Et il ajoute : « Il y a apparence que le saint ne la reçut que sur la fin du mois de mai. »

hender que le jugement qu'on désire de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission et obéissance que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain Pasteur, et que l'Esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion, je vous représenterai volontiers que, quand les hérésies de Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si on avait attendu de² les condamner jusques à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à se soumettre et à se réunir, ces hérésies seraient encore au³ nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser, et elles auraient infecté plus de personnes qu'elles n'ont fait. Si donc ces opinions, dont nous voyons les effets pernicieux dans les consciences, sont de cette nature, nous attendrons en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Eglise ; car c'est ce qu'il ne faut point espérer et ce qui ne sera jamais ; et de différer d'en obtenir la condamnation du Saint-Siège, c'est leur donner temps⁴ de répandre leur venin, et c'est aussi dérober à plusieurs personnes de condition et de grande piété le mérite de l'obéissance qu'ils ont protesté de rendre aux décrets du Saint-Père, aussitôt qu'ils les verront. Ils ne désirent que savoir la vérité, et, en attendant l'effet de ce désir, ils demeurent toujours de bonne foi dans ce parti, qu'ils grossissent et fortifient par ce moyen, s'y étant attachés par l'apparence du bien et de la réformation qu'ils prêchent, qui⁵ est la peau de brebis dont les véritables loups se sont toujours couverts pour abuser et séduire les âmes.

Secondement, ce que vous dites, Messieurs, que la

2. Collet : à.

3. Collet : du.

4. Collet : le temps.

5. Collet : et qui.

chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter, m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a point de réunion à faire dans la diversité et contrariété des sentiments en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers, qui ne peut être que le Pape, au défaut des conciles ; et que celui qui ne se veut point réunir en cette manière⁶ n'est point capable d'aucune réunion, laquelle, hors de là, n'est pas même à désirer ; car les lois ne se doivent jamais réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité.

Troisièmement, cette uniformité que vous désirez entre les prélats serait bien à souhaiter, pourvu que ce fût sans préjudice de la foi ; car il ne faut point d'union dans le mal et dans l'erreur ; mais quand cette union⁷ se devrait faire, ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande, et au membre de se réunir au chef, qui est ce qu'on propose, y en ayant au moins des six parts les cinq qui ont offert de se⁸ tenir à ce qu'en dira le Pape, au défaut du concile, qui ne se peut assembler à cause des guerres ; et quand après cela il resterait de la division, et, si vous voulez, du schisme, il s'en faudrait prendre à ceux qui ne veulent point de juge, ni se rendre à la pluralité des évêques, auxquels ils ne défèrent, non plus qu'au Pape.

Et de là se forme une quatrième raison, qui sert de réponse à ce qu'il vous plaît de me dire, Messieurs, que l'un et l'autre parti croit que la raison et la vérité sont de son côté ; ce que j'avoue ; mais vous savez bien

6. Collet : matière.

7. Collet : réunion.

8. Collet : s'en.

que tous les hérétiques en ont dit autant et que cela ne les a pas pourtant garantis de la condamnation et des anathèmes dont ils ont été frappés par les Papes et les conciles. On n'a point trouvé que la réunion avec eux fût un moyen de guérir le mal ; au contraire, on y a appliqué le fer et le feu, et quelquefois trop tard, comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'un parti en accuse l'autre ; mais il y a cette différence que l'un demande des juges et que l'autre n'en veut point, qui⁹ est un mauvais signe. Il ne veut point de remède, dis-je, de la part du Pape, parce qu'il sait qu'il est possible, et fait semblant de demander celui du concile, parce qu'il le croit impossible en l'état présent des choses ; et s'il pensait qu'il fût possible, il le rejetterait, de même qu'il¹⁰ rejette l'autre. Et ce ne sera point, à mon avis, un sujet de risée aux libertins et aux hérétiques, non plus que de scandale aux bons, de voir les évêques divisés ; car, outre que le nombre de ceux qui n'auront pas voulu souscrire aux lettres écrites au Pape sur ce sujet sera très petit, ce n'est pas chose extraordinaire dans les anciens conciles qu'ils n'aient pas tous été¹¹ d'un même sentiment ; et c'est ce qui montre aussi le besoin qu'il y a que le Pape en connaisse, puisque, comme vicaire de Jésus-Christ, il est le chef de toute l'Eglise et par conséquent le supérieur des évêques.

Cinquièmement, on ne voit point que la guerre, pour être allumée presque par toute la chrétienté, empêche que le Pape ne juge avec toutes les conditions et formalités nécessaires et prescrites par le concile de Trente, du choix desquelles il se rapporte pleinement à Sa

9. Collet : ce qui.

10. Collet : comme il.

11. Collet : été tous.

Sainteté, laquelle plusieurs saints et anciens prélats ont ordinairement consultée et réclamée dans les doutes de la foi, même étant assemblés, comme on voit chez les saints Pères et dans les annales ecclésiastiques. Or, de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement, tant s'en faut que cela se doive présumer ou craindre, que plutôt c'est un moyen de discerner par là les vrais enfants de l'Église d'avec les opiniâtres.

Quant au remède que vous proposez, Messieurs de défendre étroitement¹² à l'un et l'autre parti de dogmatiser, je vous supplie très humblement de considérer qu'il a été déjà¹³ essayé inutilement et que cela n'a servi qu'à donner pied à l'erreur; car, voyant qu'elle était traitée de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner¹⁴, et on n'a que trop tardé à la déraciner, vu que cette doctrine n'est pas seulement dans la théorie, mais que, consistant aussi dans la pratique, les consciences ne peuvent plus supporter le trouble et l'inquiétude qui naît de ce doute, lequel se forme dans le cœur de chacun, savoir si Jésus-Christ est mort pour lui, ou non, et autres semblables. Il s'est trouvé ici des personnes lesquelles, entendant que d'autres disaient à des moribonds, pour les consoler, qu'ils eussent confiance en la bonté de Notre-Seigneur, qui était mort pour eux, disaient aux malades qu'ils ne se fissent pas à cela, parce que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous.

Permettez-moi aussi, Messieurs, d'ajouter à ces considérations que ceux qui font profession de la nouveauté, voyant qu'on craint leurs menaces, les augmentent et se préparent à une forte rébellion; ils se

12. Mot omis par Collet.

13. Collet : a déjà été essayé.

14. *Se provigner*, se répandre.

servent de votre silence pour un puissant argument en leur faveur, et même se vantent, par un imprimé qu'ils publient, que vous êtes de leur opinion¹⁵ ; et au contraire, ceux qui se tiennent dans la simplicité de l'ancienne créance s'affaiblissent et se découragent, voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas un jour bien marris, Messeigneurs, que votre nom eût servi, quoique contre vos intentions, qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté et à ébranler les autres dans leur créance ?

De remettre la chose à un concile universel, quel moyen d'en convoquer un pendant ces guerres ? Il se passa environ quarante ans depuis que Luther et Calvin commencèrent à troubler l'Eglise jusqu'à la tenue du concile de Trente. Suivant cela, il n'y a point de plus prompt remède que celui de recourir au Pape, auquel le concile de Trente même nous renvoie en sa dernière session, au chapitre dernier, dont je vous envoie un extrait.

Derechef, Messeigneurs, il ne faut point craindre que le Pape ne soit obéi¹⁶, comme il est bien juste, quand il aura prononcé ; car, outre que cette raison de craindre la désobéissance aurait lieu en toutes les hérésies, lesquelles par conséquent il faudrait laisser régner impunément, nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des deux prétendus chefs de l'Eglise, qui était sortie de la même boutique, laquelle ayant été condamnée par le Pape, on a obéi à son jugement, et il ne se parle plus de cette nouvelle opinion.

Certes, Messeigneurs, toutes ces raisons et plusieurs

15. Arnauld écrit dans ses *Considérations*, p. 7 : « On peut dire que tous les évêques qui n'ont point signé cette lettre l'improvent et la désavouent. » Saint Vincent ferait-il allusion à ces mots ?

16. Collet : ne soit pas obéi

autres que vous savez mieux que moi, qui voudrais les apprendre de vous, que je révère comme mes Pères et comme les docteurs de l'Eglise, ont fait qu'il reste à présent peu de prélats en France qui n'aient signé la lettre qui vous avait ¹⁷ été ci-devant proposée ¹⁸, ou bien une autre qui a été depuis dictée par un de ces mêmes prélats, que l'on a fort goûtée, et dont, à cet effet, je vous envoie la copie, parce qu'elle vous plaira peut-être davantage ¹⁹.

1368. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 16 juin 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai consolation de vous écrire à vous seul en vous considérant à la place de trois. Oui, Monsieur, je parle à votre unique cœur avec toute l'étendue et la tendresse du mien, qui certes vous chérit uniquement ; mais je m'imagine aussi que j'écris à Messieurs Dehorgny et Blatiron en vous écrivant, pource que vous êtes en leurs

17. Collet : a.

18. Abelly s'arrête ici ; la suite est empruntée à Collet.

19. L'évêque d'Alet ne pardonna jamais à Vincent de Paul son attitude hostile au jansénisme. Alain de Solminihac remarqua, dans une « assemblée de quelques prélats et autres ecclésiastiques », que personne ne se montrait « moins affectionné » et « plus contraire » au saint que Nicolas Pavillon, et il chargea même le supérieur de son séminaire d'en aviser le saint prêtre. C'était en 1651. Celui-ci fut visiblement ému de cette nouvelle. « Sur cela, raconte Gilbert Cuissot, il commença à me dire : *O Monsieur, c'est grand cas que ceux que l'on a servis...* ; et voyant qu'il m'allait décharger son cœur, il s'arrêta tout d'un coup..., me fit parler d'autre chose, disant : *laissons cela là.* » (Note manuscrite de Gilbert Cuissot, arch. de la Mission.)

Lettre 1368. — L. s. — Dossier de Turin, original.

offices et qu'il me semble qu'ils agissent en vous, pendant qu'ils viennent travailler ici au bien de toute la compagnie: Cette pensée, jointe à l'affection que Dieu vous a donnée pour la même compagnie, vous fera supporter avec patience le faix qu'ils vous ont laissé. Je prie Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il redouble vos forces, qu'il vous soutienne de son esprit principal, qu'il vous réjouisse de l'espérance de sa gloire et du succès de vos travaux, qu'il comble la famille de paix et de confiance en sa divine conduite. Ce sont là mes souhaits ; mais il n'y a que Dieu qui vous en puisse faire sentir l'ardeur et les effets. C'est aussi à lui que je les adresse souvent, particulièrement en la présente retraite que je fais, laquelle je recommande à vos prières et à celles de votre petite communauté, laquelle j'embrasse en esprit, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres.

Je crois que je vous dois dire que M. votre frère est venu ici à dessein de retirer votre procuration et de s'en servir. Je n'ai pas osé lui confier, m'étant faite à moi ; mais je lui ai signé une quittance pour l'hôtel de ville de Paris, de 40 ou soixante livres, afin qu'il en retire les deniers, estimant que je ne ferais pas contre votre intention, la mienne étant de vous complaire et de vous servir en toutes les manières que Dieu le demande de moi en l'endroit de ses meilleurs serviteurs, puisque je suis, en son amour, Monsieur, le vôtre très humble et très affectionné.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

1369. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Juin 1651¹.]*Mon très honoré Père,*

Je supplie très humblement votre charité prendre la peine voir si cette lettre peut être envoyée à Montmirail. Monsieur Georget et Mademoiselle Amaury sont venus cèans pour demander la sœur Jeanne-Baptiste encore pour quatre mois, et paraissent fort mécontents de ma sœur Nicole, sans en avoir pu dire le sujet. Madame Fouquet était présente, qui, je m'assure, aura bien remarqué y avoir un peu de passion. J'ai essayé de leur parler avec le respect que je leur dois, et leur ai dit que la chose ne dépendait nullement de moi. J'ai essayé de leur faire entendre tout ce que votre charité m'avait ordonné au sujet des paroisses de St-Etienne² et St-Roch. Et sur ce qu'ils m'ont témoigné croire que vous ne leur accorderiez pas, je leur ai dit que la grande nécessité qu'ils disaient en avoir, en suite des fautes très notables qu'ils croyaient en ma sœur Nicole, vous les disant, que je ne savais pas, vous parlant plus clairement, quelle serait votre volonté en ce sujet. Il nous dit franchement qu'elle se voulait retirer de la compagnie et que c'était pour nous la conserver, et plusieurs autres choses qui n'ont guère de fondement. Il serait bien nécessaire que Madame Fouquet vous parlât et vous dit les sentiments de Monsieur le curé, qui ne sait, je crois, rien autre chose que ce que ces deux personnes lui ont fait croire être nécessaire à leur Charité. Si vous jugez à propos que j'aie l'honneur de vous voir pour vous dire tout plus amplement, s'il vous plaît me faire la charité de m'en avertir? Et me trouve toujours, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.

LOUISE DE MARILLAC.

*Ce lundi au soir.*Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent.*

Lettre 1369. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.
2. Saint-Etienne-du-Mont.

1370. — A LOUISE DE MARILLAC

[Juin 1651^{1.}]

Je pense, Mademoiselle, qu'il y a quelque chose à faire pour essayer de rompre le commerce des dames de Saint-Jean² avec Jeanne-Baptiste, notre chère sœur. Ou cela vient par l'ordre de M. le curé³, de Monsieur Georget, ou par tous les deux et par les officières, les uns et les autres suscités par la sœur sa compagne. Etes-vous en état de prier M. Georget de vous voir au plus tôt, et cette bonne sœur d'un autre côté? Peut-être sera-t-il à propos que vous priiez aussi l'officière⁴ qui a tant d'attache pour elle, de vous voir. L'entrevue avec M. Georget et la sœur vous donnera connaissance. S'il est besoin, vous pourriez dire à M. Georget que vous avez avis que quelques personnes de Saint-Jean écrivent à cette fille ; que vous ne savez si ce sont les dames ou un jeune homme qui la recherche en mariage ; que si c'est le jeune homme, c'est lui faire abandonner la résolution qu'elle a prise devant Dieu et maintes fois réitérée de vivre et mourir en sa condition, et du sujet qu'il y a de craindre que Dieu ne la châtie de ce qu'elle lui manquera de parole. Que si ce sont les dames qui la demandent, elles font un grand tort⁵ aux autres

Lettre 1370. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre semble répondre à la précédente.
2. Saint-Jean-en-Grève, paroisse de Paris.
3. Pierre Loisel, né à Compiègne le 6 juin 1606, reçu docteur en Sorbonne le 26 juin 1636, curé de la paroisse Saint-Jean du 26 juin 1637 au 20 mai 1679, jour de sa mort, chancelier de l'université et sept fois recteur, relégué à Compiègne en 1654 en punition de son attachement au cardinal de Retz.
4. Probablement Mademoiselle Amaury.
5. Mot oublié par le saint.

filles de la compagnie par le mauvais exemple qu'elle leur donnera, et que l'on a sujet de craindre qu'elle ne fasse comme celles de Saint-Roch, dont l'une s'étant mariée, elle s'est fort mal acquittée de son devoir, qu'elle s'est rendue misérable et a obligé les dames à la chasser et à revenir à demander d'autres filles à la Charité ; qu'elle fait bien là où la Providence l'a mise ⁶ ; que c'est au voisinage des pays ruinés, dont quelques-uns se rendent à l'hôpital, où elle est et où elle les assiste avec beaucoup de grâce de Dieu ; qu'il y a sujet de craindre que, si l'on l'ôte de là, qui est à dire du lieu où il l'a mise, que sa divine bonté ne lui ôte la grâce qu'il lui a donnée, avec laquelle elle fait le bien qu'elle fait, et que ce qui vous l'a fait éloigner est l'avis que vous avez eu que ce jeune homme l'embarrassait. Voilà les pensées qui me sont venues sur ce sujet, et qu'après tout il faut se résoudre à la perte de cette créature ⁷ et de toutes les autres que Dieu permettra qui abandonnent leur vocation.

1371. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[1651 ¹.]

Il y a un très grand nombre de pauvres gens de la Thiérache ² qui, depuis plusieurs semaines, n'ont pas mangé de

6. La phrase est un peu embarrassée. Il s'agit ici non de la sœur mariée, mais de la sœur Jeanne-Baptiste, que Louise de Marillac avait retirée de Saint-Jean, au grand mécontentement des dames de la Charité, pour l'envoyer à Montmirail.

7. Probablement sœur Nicole.

Lettre 1371. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 394.

1. Ces lignes ont paru dans la *Relation* de juin 1651.

2. Pays de l'ancienne Picardie auquel appartenait les villes de Vervins, Guise, Hirson, Aubenton, Montcornet et Marle.

pain, pas même de celui qu'on fait avec du son d'orge, qui est ce que les plus aisés mangent, et ne se sont nourris que de lézards, de grenouilles et des herbes des champs.

1372. — A FRANÇOIS DE SAINT-REMY

De Paris, ce 21 juin 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous remercie très humblement de l'honneur que vous et M. votre frère¹ me voulez faire². Je vous en suis très obligé ; mais vous me désobligeriez extrêmement si vous en veniez aux effets. Les lettres dédicatoires se font à la louange de ceux à qui elles s'adressent, et je suis tout à fait indigne de louange. A bien parler de moi, il faudrait dire que je suis fils d'un laboureur, qui ai gardé les pourceaux et les vaches, et ajouter que cela n'est rien au prix de mon ignorance et de ma malice. Jugez de là, Monsieur, si une personne si chétive que je suis doit être nommée en public en la manière que vous me le proposez. C'est le plus grand déplaisir que vous me sauriez faire. Oui, Monsieur, il me serait si sensible que je ne sais si j'en perdrais le ressentiment. Je ne laisserai pas d'avoir une parfaite reconnaissance de la pensée seulement que vous en avez eue, vous assu-

Lettre 1372. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Pierre de Saint-Remy, plus tard docteur en théologie, licencié en droit, chanoine et archidiacre de Châlons.

2. Sur le conseil de son frère François, Pierre de Saint-Remy s'était proposé de dédier à saint Vincent et à sa compagnie les thèses de philosophie qu'il devait soutenir à la fin de son cours. François en avait prévenu le saint, comptant lui être agréable. (Déposition de Pierre de Saint-Remy au procès de béatification de saint Vincent.)

rant que, s'il se présente occasion de vous servir, vous et votre famille, je le ferai de tout mon cœur³.

Quant au désir que vous avez de trouver un lieu propre à Paris, d'où M. votre frère puisse aller étudier en Sorbonne, je m'en informerai de M. le pénitencier⁴ et vous le ferai savoir.

Il est vrai qu'il y a eu quelque chaleur en une assemblée de Sorbonne touchant les opinions nouvelles ; mais les deux tiers des docteurs, les plus anciens et les meilleurs, ont été pour les opinions communes de l'Eglise, fort éloignées de celles du temps. Il faut espérer que, comme ces dernières ont été agitées d'autres fois et depuis assoupies, Dieu ne permettra pas qu'à présent elles tirent à conséquence, ains que bientôt il les étouffera comme ci-devant. Je l'en prie de tout mon cœur, qui suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur de Saint-Remy, archidiacre de Langres, chanoine et conseiller à Châlons.

3. Pierre de Saint-Remy n'osa déplaire à saint Vincent. Il se contenta de dédier ses thèses à Jésus-Christ prêchant dans le désert, comme au modèle des missionnaires et à l'auteur du bien qu'ils font.

4. Jacques Charton.

1373. — A JEAN MARTIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A GÈNES

De Paris, ce 23 juin 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre toute cordiale, qui m'a apporté une sensible joie, comme vos précédentes, et j'ose dire un peu davantage, tant pource que je vous vois acquiescer pleinement à la privation de Messieurs Dehorgny et Blatiron, nonobstant le pesant fardeau qu'ils vous ont laissé pour un peu de temps, qu'à cause de l'affection que vous avez pour votre vocation et pour vos emplois ; de quoi je rends grâces infinies à son infinie bonté. Je prie aussi Notre-Seigneur, Monsieur, qu'il redouble en vous son esprit : l'un, pour vous unir à lui, agir en sa sainte présence et pour son amour ; et l'autre, pour la direction des âmes qu'il vous a commises. Nous attendons ces Messieurs de jour en jour. Nous vous les renverrons le plus tôt que nous pourrons, quoique j'appréhende les grandes chaleurs ; mais, afin qu'ils en soient moins incommodés, nous les ferons mettre à couvert dans quelque coche ou carrosse.

Voilà que la cloche sonne pour avertir de l'arrivée de quelqu'un ; peut-être ce sont eux ; non, ce sont d'autres. Je prie Notre-Seigneur qu'il nous les ramène en bonne disposition. Celle que Dieu nous donne à présent est assez bonne, grâces à sa divine bonté, en l'amour de laquelle je suis, de vous et de toute votre famille, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Martin.

1374. — A JEAN MARTIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A GÈNES

De Paris, ce dernier de juin 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Plaise à Dieu que vos souhaits et vos prières attirent sur la compagnie l'esprit et les bénédictions de Notre-Seigneur, et que les grâces que je lui demande pour vous, vous soient abondamment données, surtout qu'il vous anime d'un double esprit, pour bien porter la double charge que vous avez ! Je vous offre souvent à lui pour cet effet, mais non jamais sans un sentiment particulier d'estime et de tendresse.

J'ai rendu vos lettres à Messieurs Blatiron et Damiens. Je ne doute pas qu'ils vous fassent réponse.

Nous nous portons tous bien, grâces à Dieu, en qui je suis et de toute la famille, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Martin.

1375. — A GABRIEL DELESPINEY, SUPÉRIEUR, A TOUL

1^{er} juillet 1651.

De tout mon cœur je prierai Dieu qu'il vous sanctifie ; que nous importe que ce soit par le calme ou par la tribulation ! Certes, nous savons que celle-ci est la meilleure et la plus courte voie.

Lettre 1374. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Lettre 1375. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 277.

1376. — ALAIN DE SOLMINIAC A SAINT VINCENT

De Chancelade, ce 2 juillet 1651.

Monsieur,

En même temps que vous m'eûtes mandé que, parce que je vous avais prié de faire ressouvenir la reine de ce que Sa Majesté m'avait fait l'honneur de me promettre pour mon successeur à mon évêché, qu'elle vous avait répondu, quand vous lui en parlâtes, que je choisisse celui que je jugerais le plus propre pour le service de Dieu, qu'elle le ferait approuver au roi, je fis faire des prières par tout mon diocèse et ailleurs, afin qu'il plût à Dieu me faire connaître celui qui lui agréerait le plus pour une charge si grande et importante ; et après avoir mûrement considéré ceux qui me sont venus dans la pensée, examiné leurs qualités et pris conseil de personnes de grande connaissance et piété, je me suis arrêté à Mgr l'évêque de Sarlat¹, pour les raisons suivantes : parce que c'est un prélat qui vit saintement, donne un grand exemple, est fort détaché, a une éminente piété, des vertus solides, est fort savant, prêche bien, fort zélé et un très bel esprit, bon jugement, une grande santé, bon corps, est fort pénible et laborieux et vigilant, a beaucoup d'expérience en la conduite d'un diocèse et dans une approbation universelle, et en grande réputation en cette province, dans mes maximes pour la conduite de son diocèse et des séminaires, n'est ni trop âgé ni trop jeune. Dans mon voisinage enfin je n'en connais point qui ait les qualités que mon diocèse requiert comme lui, ni qui en approche. Aussi est-il estimé, de tous ceux qui le connaissent, un très digne prélat. C'est pourquoi je vous supplie d'achever cette bonne œuvre que vous avez si bien commencée, puisqu'il plaît à la reine me faire cette grâce et à mon diocèse, et ne perdre pas le temps pour cela. Je vous envoie la lettre que j'écris à Sa Majesté, laquelle je vous prie lui porter, et lui faire entendre les raisons qui m'ont obligé de choisir Monseigneur de Sarlat; et parce que je ne puis pas demander de coadjuteur, étant en pleine santé et dans la résolution de mourir en faisant ma charge, il faudra que le roi me le donne et que j'y baille mon consentement, comme je fais dès à présent par celle-ci, attendant qu'il vous plaise

Lettre 1376. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Nicolas Sevin.

m'envoyer un formulaire, comme je vous en prie, pour le donner par acte public. Monsieur Serin, frère de mondit seigneur de Sarlat, auquel il en écrit, vous soulagera en cela et en tout ce qu'il pourra pour l'exécution de cet affaire. Vous le lui pourrez communiquer en lui recommandant le secret, qui est ici très nécessaire. N'en parlez donc pas, je vous prie, à mon official, ni aux Pères Parrot et Vitet, ni à personne qu'à la reine et à ceux devant lesquels il faut qu'il se traite. Vous rendrez en cette occasion un grand service à Dieu et à votre congrégation, que ce grand prélat aime autant qu'aucun de ce royaume, hormis moi, qui l'estime et la chéris plus que tous ensemble. Je vous prie de me faire savoir de vos nouvelles sur ce sujet et le succès de votre négociation.

Vous m'avez écrit d'agrèer que vous me fassiez ressouvenir de faire un abbé en ma place². Je vous prie de croire que je le désire avec passion; mais comme je vois visiblement que c'est là perdre cette abbaye de faire cette élection avant avoir fait casser la sentence de l'abbé de Grosbois, je suis contraint de la retenir jusque-là; et tous les bons religieux de cette maison sont dans les mêmes sentiments, comme vous apprendrez par la lettre que le supérieur de cette maison vous écrit, vous suppliant de n'en parler pas aux Pères Vitet et Parrot, ni à autre, et de me croire toujours, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1377. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 5 juillet 1651¹.

Mon très honoré Père,

La manière dont la divine Providence m'a fait vous parler en toutes occasions fait que, en celle-ci, où il s'agit de la pensée d'exécuter la sainte volonté de Dieu, je vous parle tout simplement sur les besoins que l'expérience nous a fait con-

2. Pour l'abbaye de Chancelade.

Lettre 1377. — L. a. — Dossier de la Mission, original. La maison-mère des Filles de la Charité conserve la minute de ce document.

1. A ne tenir compte que de la date mise en tête de l'original, on hésiterait entre 1651 et 1652; mais le frère Ducournau a écrit plus clairement cette date au dos de la lettre

naître, qui pourraient empêcher l'affermissement de la compagnie des Filles de la Charité, si tant est que Dieu n'ait fait entendre en voulant la destruction entière par les fautes générales et particulières qui y paraissent plus clairement depuis quelques années, dont je crois en vérité et devant Dieu, misérable que je suis, être sinon la seule cause, au moins la principale, tant par mes mauvais exemples que par mes négligences et peu de zèle pour la fidélité à m'acquitter de mon devoir. Et voilà un des principaux besoins de pourvoir pour l'avenir, dès maintenant, d'une personne de meilleur exemple.

Un second besoin est que la manière de vie soit rédigée par écrit, donnée aux lieux où seront des sœurs capables d'en faire lecture et la garder révéremment, sans la montrer et donner des copies aux personnes du monde. Et pour que chacune de la compagnie en ait connaissance, l'on pourrait, pour Paris, en faire lecture tous les mois par la sœur servante, les sœurs des paroisses s'y assemblant pour ce sujet, une partie tous les quinze jours et l'autre partie quinze jours après.

Et pour les sœurs de la campagne des lieux auxquels ne serait pas jugé à propos de la donner, tant à cause qu'elles ne sauraient pas assez bien lire, comme aussi pour n'en être pas assez assurées d'elles, la lecture pourrait leur en être faite des temps de la visite et quand elles viennent à la maison.

Et parce que dans la compagnie il y aura toujours des esprits assez grossiers et que l'exercice porte à l'action, il serait nécessaire que, sur chaque article, y eût explication de l'intention avec laquelle elle doit être faite.

Il est à croire que la faiblesse et légèreté de l'esprit a besoin d'être aidée par la vue de quelque établissement solide, pour en être aidée à surmonter les tentations qui leur arrivent contre leur vocation. Et le fondement de cet établissement, sans lequel, il est, ce semble, impossible que ladite compagnie puisse subsister, ni que Dieu en tire la gloire qu'il y a apparence vouloir lui être rendue, est la nécessité que ladite compagnie a d'être érigée soit sous le nom de compagnie, ou celui de confrérie, entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du très honoré général de Messieurs les vénérables prêtres de la Mission, du consentement de leur compagnie, pour, y étant agrégées, être participantes du bien qui s'y fait, à ce que la divine bonté, par les mérites de Jésus-Christ et les prières de la sainte Vierge, leur fasse la grâce de vivre de l'esprit dont sa bonté anime ladite honorable compagnie.

Voilà, mon très honoré Père, les pensées que je n'ai osé vous celer, les remettant entièrement au jugement que Dieu

voudra que votre charité en fasse, ainsi que sa bonté m'a fait la grâce de faire depuis vingt-six ans que sa miséricorde m'a mise sous votre sainte conduite, pour faire sa très sainte volonté, me faisant, en la manière qu'il sait, ce que je dois être toute ma vie, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obligée servante.

LOUISE DE MARILLAC.

Subscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, général des vénérables prêtres de la Mission.*

1378. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 7 juillet 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Eh bien ! ne voilà [t-il] pas un grand sujet de consolation et une égale obligation de rendre grâces à Dieu, que l'absence des supérieurs ne cause aucun relâchement en votre famille, ains accroissement de piété et de vertu ¹ ! Ce sont les paroles de votre lettre, qui m'ont comblé de joie et de reconnaissance vers la bonté de Notre-Sei-

2. Louise de Marillac n'était donc pas encore sous la direction de saint Vincent le 5 juillet 1624. Une lettre de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, du 26 juillet 1625, nous apprend qu'à cette date elle se confessait au saint prêtre depuis quelque temps déjà. (Voir t. I, p. 85, note 2.) Le 25 décembre 1659, elle le déclare elle-même dans une lettre qui sera publiée plus loin, il y avait trente-cinq ans qu'elle lui ouvrait sa conscience. C'est par conséquent dans les derniers mois de 1624 ou dans les premiers de 1625 qu'elle se mit sous sa conduite.

Lettre 1378. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Saint Vincent avait appelé à Paris, pour s'occuper avec eux de l'organisation de la compagnie, les supérieurs des maisons de Rome, Gènes, Richelieu, Le Mans, Cahors, Saint-Méen et Agen, à savoir MM. Alméras, Blatiron, Lambert, Lucas, Cuissot, Thibault et Grimal, et il leur avait adjoint MM. Portail, Le Gros, supérieur à Saint-Charles, Jean Bécu, Dehorgny, Duchesne et Gilles. L'assemblée, commencée le 1^{er} juillet, prit fin le 11 août.

gneur, qui, pour tenir la place des absents, s'est assis au milieu de votre âme, d'où il répand esprit et vie à tous les membres de ce petit corps. Je le prie qu'il continue d'animer l'une et l'autre et de vous faire la grâce à tous en général et à chacun en particulier de répondre aux saintes intentions de Monseigneur le cardinal-archevêque, pour qui nous offrons souvent à Dieu le saint sacrifice de la messe, à ce qu'il sanctifie de plus en plus sa chère âme, et le conserve longuement à son Eglise. Je ne manquerai pas de lui écrire au retour de M. Blatiron, ni de continuer à prier et à faire prier Dieu pour S[on] E[minence], en reconnaissance des incomparables bontés que Notre-Seigneur lui a données pour la compagnie, jusqu'à prendre des soins si particuliers que ceux que vous me mandez pour son logement. Rien ne me fait connaître si vivement l'infinie bonté de Dieu que celle de ce saint prélat.

Nous vous renverrons bientôt celui de qui vous soutenez la charge², et qui par son arrivée vous donnera lieu de vous reposer un peu. Cependant je vous prie d'avoir soin de votre santé et de dire à toute la petite communauté que je l'embrasse tendrement, que je lui souhaite la plénitude de l'esprit de Dieu, à qui elle s'est donnée et en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

2. Etienne Blatiron.

1379 — A JEAN BARREAU, CONSUL, A ALGER

[1651¹.]

Monsieur,

Dieu seul, qui voit le fond de nos cœurs, vous peut faire sentir la joie du mien pour la tant désirée nouvelle de votre liberté, dont nous lui avons rendu des remerciements aussi tendres que pour aucun bien que nous ayons depuis longtemps reçu de sa bonté. J'en ai fait part à Monsieur votre père, qui en a été fort consolé, aussi bien que du bon usage que vous avez fait de votre captivité; à quoi je ne pense jamais, que la douceur d'esprit que vous avez fait paraître ne se représente à moi pour me faire trouver la soumission à Dieu et la patience dans les souffrances toujours plus belles et plus aimables. Je ne puis assez vous dire, Monsieur, que bienheureux êtes-vous d'avoir ainsi souffert pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous a appelé en Alger. Vous en connaîtrez mieux l'importance et le fruit d'ici à quinze ou vingt ans, que vous ne faites à cette heure, et plus encore lorsque Dieu vous appellera pour vous couronner dans le ciel. Vous avez sujet d'estimer le temps de votre prison pour saintement employé. Pour moi, je le regarde comme une marque infaillible que Dieu vous veut conduire à lui, puisqu'il vous a fait suivre les traces de son unique Fils. Qu'il en soit à jamais béni, et vous plus avancé en l'école de la solide vertu, qui se pratique excellemment dans les souffrances et qui tient dans la crainte les bons serviteurs de Dieu, pendant qu'ils ne souffrent rien ! Je supplie sa

Lettre 1379. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. VII, § 3, p. 104.
1. Voir lettre 1313, note 3.

divine bonté que la bonace dont vous jouissez à présent, vous comble de paix, puisque l'orage n'a pu vous troubler, et qu'elle dure autant qu'il est convenable pour accomplir parfaitement les desseins que Dieu a sur vous.

Tant s'en faut que vous ayez fait contre mon intention de donner les mille livres que vous avez empruntées, que j'estime que ce n'est rien au prix de votre liberté, laquelle nous est plus chère que toute autre chose.

1380. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 14^e juillet 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Nous vous renverrons bientôt M. Blatiron, selon le désir de ces Messieurs de Gênes et le vôtre.

La proposition du noviciat des jésuites ne serait pas à rejeter, vu ses commodités et ses espaces, s'il n'était si écarté de la ville et si sujet aux chaleurs de l'été. Mon avis en cela est que vous suiviez celui de Monseigneur le cardinal et de nos amis. Je conférerai cependant avec M. Blatiron de cet affaire-là, comme aussi du souhait que Messieurs de la Conférence de Gênes ont qu'un prêtre de la compagnie assiste à leurs entretiens. M. Blatiron portera copie des règles et pratiques qui s'observent par celle de Paris; et, leur en ayant donné la lecture, il verra avec vous comment il se faudra ajuster avec eux au sujet de cette association.

Je loue Dieu de ce que la famille va de mieux en

Lettre 1380. — L. s. — Dossier de Turin, original. Le post-scriptum est de la main du saint.

mieux, et je le prie que votre âme aille croissant en lumière et bénédiction pour édifier toujours davantage le dedans et le dehors. Je les salue tous et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

M. Blatiron me vient de dire des raisons pour ne pas acheter cette maison, qui me semblent invincibles.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

1381. — LES ÉCHEVINS DE RETHEL A SAINT VINCENT

De Rethel, ce 17 juillet 1651.

Monsieur,

L'espérance d'une petite moisson donnait trêve à nos importunités, si la multitude des gens de guerre, croissant de jour en autre, ne nous eût frustrés de la récolte d'un peu d'orge et d'avoine seulement, qui avait été jetée en terre pour prolonger la vie, plus odieuse que la mort, à une infinité de personnes languissantes de famine. Les courses continuelles de nos ennemis nous affligent outre mesure, mais aussi est-il vrai que ceux qui se disent de notre parti et que nous pouvons appeler nos faux amis, commettent par leurs insupportables dérèglements tant de barbarie et de cruauté, qu'il est impossible de le pouvoir exprimer. Leur malice est si grande qu'ils épargnent l'herbe des prairies pour faire manger en vert aux chevaux le peu de grain qui reste pour la subsistance humaine. Bref, par leur brigandage universel et l'enlèvement des chevaux de labour et d'autre bétail sans réserve, ils semblent avoir conjuré la désolation et le dépeuplement entier de toute la contrée. En un mot, le pauvre pays et particulièrement la ville de Rethel est un théâtre sur lequel, au vu et su d'un chacun, l'horrible nécessité joue son personnage.

C'est avec regret que nous vous faisons si souvent récit de

V'état misérable où nous sommes réduits. La prévoyance infaillible d'une perte de tant de pauvres, sans la continuation de votre assistance, nous y contraint et nous oblige d'autant plus que la nécessité nous presse à nous servir du précepte que Dieu nous a prescrit de sa sainte et sacrée bouche, lorsqu'il a dit impérativement ces paroles : « Cherchez et vous trouverez, demandez et il vous sera donné. » Nous avons pratiqué ce divin commandement, qui a été suivi des fruits de notre attente, au soulagement d'un peuple le plus digne de compassion qui soit en toutes les terres habitables du christianisme. On dit que c'est une espèce [de] félicité à un excellent ouvrier, que de rencontrer un sujet où il puisse exercer son artifice. [C'est] un grand bonheur à ceux qui y ont besoin, d'en trouver un de cette qualité. Vous avez rencontré... cette partie en nous, et nous avons trouvé en vous un si favorable [accueil] en nos nécessités, que nous nous sentirions coupables d'une extrême ingratitude, si nous différions plus longtemps à vous remercier des bons offices que nous avons reçus de vous et des vertueuses dames de la Charité, auxquelles nous prenons la hardiesse, par votre entremise, de rendre grâces et de leur témoigner (ne le pouvant dignement faire de notre chef) les ressentiments que nous avons de leurs gratifications, et d'obtenir de leur générosité la continuation de leurs aumônes, d'autant qu'il n'y aura que leur persévérance qui donnera une fin glorieuse à l'ouvrage qu'elles ont, par leur piété, jointe à la vôtre, si heureusement commencé.

Etant sur le point de fermer les présentes, nous avons eu nouvelles de Paris que vous avez reçu favorablement nos lettres dernières et que, sur le sujet contenu en icelles, vous aviez pris la peine de voir nosdites dames, lesquelles ont promis de nous favoriser de leur crédit touchant la décharge de cinq années de nos tailles. Votre bonté en cette occasion nous donnera la liberté de redoubler importunément nos prières et de vous conjurer, par les mérites du précieux sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'obtenir d'elles, pour le salut du peuple, la continuation de leur bonne volonté. La récompense de leurs vertus, jointe à celle de vos mérites, sera une vie comblée de toutes bénédictions, et en l'autre, d'une couronne de gloire en l'éternité bienheureuse, que nous vous souhaitons de toute l'étendue de nos cœurs, et à nous l'honneur de demeurer à jamais vos très humbles et obligés serviteurs.

LES ECHEVINS.

Suscription : Au Révérendissime Père Vincent.

1382. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 21 juillet 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis très aise que le traité du noviciat des Jésuites soit rompu, parce que M. Blatiron m'a dit que cela n'est point notre fait, pour beaucoup de raisons, ce qui est vraisemblable, puisque ces Pères-là n'y veulent pas demeurer.

Je suis encore fort aise que vous accordiez à Monsieur votre frère la somme qu'il vous a demandée pour passer docteur en médecine; mais, comme c'est à condition qu'il ne la divertisse pas à autre chose, je tâcherai de découvrir plus particulièrement ses intentions et ce qu'il fait, et ferai tout ce que vous ordonnerez à son égard, tant en cette occasion qu'en toute autre.

Je rends grâces à Dieu de l'union qui est dans la famille et du bon pied dont elle marche. Ce sont des effets de votre bonne conduite, laquelle je prie sa divine bonté qu'il bénisse de plus en plus et vous comble tous en général et en particulier de la suavité de son saint amour, auquel et par lequel je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

**1383. — A JACQUES LE SOUDIER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT-QUENTIN¹**

Du 22 de juillet 1651.

J'ai grande douleur de ce que M. ... s'est échappé à vous écrire la lettre que vous m'avez envoyée, et j'en suis d'autant plus étonné qu'il ne m'en a rien mandé et que jamais il ne m'a fait aucune plainte de vous. Mais que voulez-vous, Monsieur? les hommes sont ainsi faits qu'ils sont sujets à se choquer, même les plus saints; témoins saint Pierre et saint Paul, et le même saint Paul avec saint Barnabé; les anges mêmes se contredisent parfois, à cause que chacun a ses lumières propres et limitées auxquelles il se tient. Je saurai de ce prêtre quelle raison il a eue de faire ce qu'il a fait. Cependant, Monsieur, je vous prie de rejeter de votre cœur l'amertume que sa lettre peut y avoir laissée. Qui est-ce que nous supporterons, si nous ne supportons un prêtre et notre frère, qui n'est coupable que d'avoir trop facilement cru les mauvais rapports? Il a mieux fait de vous avoir déchargé son cœur comme à son bon ami, que s'il avait conservé en soi ces ressentiments et s'était laissé aller à quelque rancune. J'espère que de cela il en arrivera du bien et que, la vérité étant reconnue de part et d'autre, vous vous entr'aimerez chèrement. Je me promets cela de vous, aussi bien que de lui, et je vous prie d'en faire les avances quand vous en aurez les occasions.

Lettre 1383. — Reg. 2, p. 315.

1. Jacques Le Soudier était alors employé à l'assistance des malheureux ruinés par la guerre.

1384. — A NICOLAS BONICHON, PRÊTRE DE LA MISSION,
A CAHORS

Paris, 22 juillet 1651.

Monsieur,

Je reçus une de vos chères lettres après le départ de M. Cuissot¹ ; si j'ai tardé à vous dire qu'elle me donna une grande joie, c'est à cause de mes embarras, qui ne me l'ont pas permis jusqu'à présent. Oui, Monsieur, je suis grandement consolé de tout ce qui me vient de votre part, à cause de la bonté de votre âme, qui est tant à Dieu, que, pour son amour, elle s'applique incessamment à la sainte dilection du prochain ; ce qui fait que réciproquement sa divine bonté se communique à vous de plus en plus, qu'elle bénit votre courage et tire gloire de vos travaux, dont je lui rends grâces infinies, et le prie qu'il accomplisse parfaitement ses desseins sur vous, qu'il vous donne une ample participation à l'esprit de Notre-Seigneur et le répande par vous dedans et dehors la famille. Je ne puis vous exprimer assez les souhaits de mon cœur pour une plus grande sanctification, ni les tendresses avec lesquelles je chéris le vôtre. Conservez-vous bien, Monsieur, pour tant mieux servir notre aimable Sauveur.

Le plus tôt que nous pourrons vous renvoyer M. Cuissot, nous le ferons ; car son absence vous surcharge et sa présence vous consolera, comme elle fait ici à tous, tant que nous sommes.

M'offrez-vous quelquefois à Dieu ? J'ose bien me le promettre, étant, comme je suis, en Notre-Seigneur...

Lettre 1384. — Pé martin, *op. cit.*, t. II, p. 346, l. 805.

1. Appelé à Saint-Lazare pour l'assemblée des supérieurs.

1385. — EDMÉ JOLLY, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT

Rome, 24 juillet 1651.

Ce que vous me faites l'honneur de m'écrire, Monsieur, dans cette lettre confirme de plus en plus ce que j'avais reconnu de la précédente, que l'on vous a fait des relations bien avantageuses de moi, mais peu véritables. Plaise à la bonté de Dieu que cela me serve d'un aiguillon pour m'exciter à travailler à me rendre tel que vous croyez que je suis, dont je suis bien éloigné ! Je dois vous supplier très humblement, Monsieur, avec tout le respect qui m'est possible, de ne me rien attribuer du bon acheminement des affaires de la compagnie, parce que, si j'avais le temps de vous dire les fautes que j'ai faites dans leurs poursuites, vous verriez bien que je ne mérite aucunes louanges. Et néanmoins, je suis si vain que je ne laisse pas de me complaire dans la louange, qui ne m'est aucunement due. J'espère que votre charité en ôtera cette occasion que mon peu de vertu, ou plutôt mes péchés, me donnent de déplaire à Dieu².

Lettre 1385. — Vie manuscrite de M. Edmé Jolly, p. 95. (Cf. *Notices*, t. III, p. 440.)

1. Edmé Jolly, né à Doue (Seine-et-Marne) le 24 octobre 1622, connu dans sa jeunesse le marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France à Rome, qui l'emmena dans cette ville et lui confia même auprès du roi de France une mission délicate, dont le jeune homme s'acquitta fort bien. Il avait un emploi à la Daterie avant d'entrer dans la congrégation de la Mission, où il fut reçu le 13 novembre 1646. Après dix-huit mois de séminaire à Saint-Lazare, il revint à Rome, repassa la philosophie, la théologie et le droit, qu'il avait autrefois étudiés à Paris, et fut ordonné prêtre le 1^{er} mai 1640. Au mois de mai 1654, saint Vincent lui confia la direction du séminaire de Saint-Lazare, et en 1655 la supériorité de la maison de Rome, d'où Thomas Berthe venait d'être rappelé par ordre du roi. Edmé Jolly rendit d'immenses services à sa congrégation par les concessions qu'il obtint du Saint-Siège. Après la mort du saint, il devint assistant de la congrégation et de la maison-mère. L'assemblée générale de 1673 l'éleva plus haut, en lui confiant la succession de René Alméras. Son généralat fut un des plus féconds que la compagnie ait connus. Edmé Jolly mourut à Paris le 26 mars 1697. Sa biographie, écrite par un contemporain, a été publiée, non sans quelques retouches, dans le t. III des *Notices*, pp. 387-512.

2. Nous arrêtons ici cette lettre, bien qu'elle soit plus longue dans la vie manuscrite d'Edmé Jolly ; une note ajoutée anciennement en

1386. — A LA SŒUR MARIE-MADELEINE, A VALPUISEAUX ¹

De Paris, ce 25 juillet 1651.

Ma Sœur Marie-Madeleine,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai été bien aise de recevoir votre lettre et d'apprendre que vous vous portez mieux. Dieu veuille vous redonner une bonne disposition, pour l'employer au service des pauvres qui n'en ont pas ! Je me ressouviens bien que vous êtes seule, et pour cela je verrai tantôt avec Mademoiselle Le Gras de vous envoyer une sœur au plus tôt. Cependant je prie Notre-Seigneur qu'il vous tienne lieu d'une chère compagne, et vous de ne vous pas éloigner de lui.

Je sais que l'éloignement de Claudine Pellieux est cause que vous n'avez plus de supérieure ni de procureur de la Charité. Lorsque nous irons de delà, nous y mettrons d'autres. J.-C. fera plus que moi-même, si Dieu l'a agréable, sinon quelqu'un des nôtres. Cependant il faudrait prier la grande officière de faire l'office de la supérieure.

Quand vous n'aurez plus de l'argent pour vivre de la vente de votre vache, je vous en ferai donner.

Vous me demandez si vous prendrez encore à pension

marginé donne à la suite une autre date. Il y a lieu de croire que le fragment reproduit ici est lui-même fait de fragments divers, car la troisième phrase se retrouve mot à mot dans la lettre 1966.

Lettre 1386. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original, qui se trouvait en 1805 à la maison-mère des prêtres des Sacrés-Cœurs (Picpus).

1. Commune de l'arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

la petite fille du fermier de Bretonvillers². J'en suis d'avis, si vous n'avez d'autre raison que sa gale pour la rendre à ses parents, pourvu toutefois que son père lui donne un lit pour y coucher seule. Si c'est cela, vous le lui devez demander.

Mademoiselle Le Gras se porte bien, grâces à Dieu, et sa petite communauté aussi.

Priez-vous Notre-Seigneur quelquefois pour moi, comme je fais pour vous, qui suis, en son amour, ma Sœur, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1387. — M. SIMONNET, PRÉSIDENT ET LIEUTENANT
GÉNÉRAL DE RETHEL, A SAINT VINCENT

[Entre 1650 et 1655¹.]

Nous pouvons sans contredit trouver dans les charités que vous exercez la première forme de la dévotion chrétienne, puisque dans la primitive Eglise les chrétiens n'avaient qu'un cœur et ne souffraient pas qu'il y eût aucun pauvre parmi eux sans être secouru et assisté... Vous ne le souffrez pas non plus, Monsieur; mais vous pourvoyez à leurs besoins avec tant d'ordre et tant de zèle par les prêtres de votre congrégation, que vous y employez dans tous les lieux circonvoisins, où les pauvres sont réduits à la pâture des bêtes, jusqu'à manger les chiens, ainsi que j'en ai vu les preuves. Ils ont sauvé la vie à un nombre innombrable de personnes et ont consolé et assisté les autres jusques à la mort. Ce sont là les effets de votre charité.

2. Hameau de Maisse, commune voisine de Valpuseaux.

Lettre 1387. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. III, 1^{re} éd., p. 405.

1. Temps pendant lequel des bandes de missionnaires parcoururent la Champagne pour y distribuer des secours.

1388. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 28 juillet 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Cette lettre se fait en pleine rue, dans Paris, où je me trouve, sans loisir de vous écrire. Je le fais néanmoins, pour rendre grâces à Dieu de votre santé et de la bénédiction qu'il donne à votre conduite ; ce qui paraît dans la bonne manière avec laquelle la famille se comporte et s'exerce. Je l'embrasse avec vous, humblement prosterné aux pieds de Notre-Seigneur, à qui je vous offre souvent et tendrement, avec souhait d'être participant à vos prières.

Nous vous renverrons un de ces jours M. Blatiron, lequel m'ayant parlé d'une cure dont vous lui avez écrit, je l'ai prié de vous faire savoir son sentiment et le mien. Je ne me départirai jamais de ceux de la parfaite estime et de l'extrême reconnaissance que Dieu me donne pour S[on] E[minence], de qui la bonté est incomparable pour nous.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

1389. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT

De Paris, ce 30^e juillet 1651.

Ma bonne Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Votre lettre du premier de ce mois m'a donné plusieurs sujets de consolation. Je loue Dieu de votre meilleure disposition et du retour à la santé de notre sœur Barbe. J'étais bien en peine de sa maladie et le suis encore de la vôtre, bien que j'espère que vous en êtes maintenant tout à fait revenue¹ et que vous êtes toutes en état de bien servir les pauvres. En reconnaissance de ce que le bon Dieu vous a conservées pour cela, offrez-vous à lui de nouveau ; faites-lui un sacrifice continuél de vos pensées, de vos paroles et de vos actions, voulant et le priant que tout soit pour sa gloire et le bien de l'hôpital. Ce sera par ce moyen que sa divine bonté vous rendra dignes de l'incomparable charité que le bon M. Eudo exerce en votre endroit. L'amour qu'il a pour les pauvres lui fait prendre soin de vous au point qu'il fait, afin que vous en ayez un grand pour eux ; continuez, mes bonnes Sœurs, de le fort respecter et de suivre ses bons avis.

Et vous, ma Sœur Anne, je vous prie d'avoir bien soin de vos sœurs, comme sœur servante ; et elles d'en avoir réciproquement de vous, comme filles de Notre-Seigneur, qu'elles doivent considérer en vous et vous en lui. Enfin vivez ensemble comme n'ayant qu'un cœur et une âme, afin que par cette union d'esprit vous soyez une véritable image de l'unité de Dieu, comme

Lettre 1389. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. La maladie de la sœur Anne Hardemont durait encore.

votre nombre représente les trois personnes de la très Sainte Trinité. Je prie à cet effet le Saint-Esprit, qui est l'union du Père et du Fils, qu'il soit pareillement le vôtre, qu'il vous donne une profonde paix dans les contradictions et les difficultés, qui ne peuvent être que fréquentes autour des pauvres ; mais souvenez-vous aussi que c'est là votre croix, avec laquelle Notre-Seigneur vous appelle à lui et à son repos. Tout le monde estime votre emploi, et les gens de bien n'en reconnaissent pas sur la terre un plus honorable, ni plus saint, quand il est fait avec dévotion.

Je trouve bon que vous fassiez la retraite, puisque Dieu vous en donne le désir, pourvu que les pauvres n'en souffrent pas et que votre digne directeur en soit d'avis. Vos sœurs la pourront faire de même à leur tour ; mais souvenez-vous de moi en vos prières.

Mademoiselle Le Gras se porte bien, et sa petite compagnie multiplie en nombre et en vertu.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma bonne Sœur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A ma sœur la sœur Anne Hardemont, Fille de la Charité, servante des pauvres malades, à Hennebont.

1390. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 4^e août 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ce n'est que pour entretenir le petit commerce de nos lettres, en vous assurant de nos prières et de notre bonne disposition.

M. Blatiron se hâte pour partir, et moi pour recommander son voyage et mon âme à vos prières et à celles de votre compagnie, de laquelle et de vous en particulier je suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission de Gênes, à Gênes.

**1391. — A ANTOINE SCONIN, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DE SAINTE-GENEVIÈVE ¹**

Saint-Lazare, 9 août 1651.

Mon Révérend Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Votre grande bonté me donne la confiance de vous supplier très humblement d'avoir agréable de recommander à un de vos Pères, qui est chancelier de l'uni-

Lettre 1391. — Bibliothèque de Sainte-Geneviève, ms. 2555, copie. L'original, autrefois propriété de cette bibliothèque, figure au catalogue des lettres autographes vendues à Paris, hôtel Drouot, le 15 novembre 1899 ; il est également signalé dans les catalogues de M. Charavay.

1. Antoine Sconin était l'oncle de Jean Racine. Il naquit à la Ferté-Milon le 27 septembre 1608, fit profession à Sainte-Geneviève le 9 octobre 1628, fut ordonné prêtre le 18 décembre 1632, fut élu pour trois ans supérieur de la congrégation de France le 14 septembre 1650, devint en 1653 pricur du chapitre régulier d'Uzès et mourut dans cette ville le 10 janvier 1689.

versité et qui a soin de l'examen des maîtres ès arts², M. Médus, prêtre hibernois, bachelier en théologie³, à ce qu'il lui fasse la grâce de le recevoir examinateur, préférablement à tout autre. C'est vous demander beaucoup, mon Révérend Père ; mais, outre qu'il est très homme de bien, j'en ai été prié par des personnes de singulière vertu et doctrine, qui prendront part à l'obligation qu'il vous aura ; et moi, je la prendrai toute sur moi, pour la reconnaître aux occasions par mes très humbles services, avec tant d'autres que nous vous avons, vous suppliant, de toute l'étendue de mon cœur, de m'honorer de vos commandements avec la même liberté dont j'ose vous importuner, qui suis, en Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

2. Jean Fronteau, né à Angers en 1614, entré à Sainte-Geneviève en 1636, chancelier de l'université de Paris de 1647 au 18 septembre 1652. Dépossédé de sa chaire de théologie à cause de ses tendances jansénistes, il se retira à Benais (I.-et-L.), où le marquis de Bellay lui offrait un modeste bénéfice. On lui attribue la fameuse distinction janséniste du fait et du droit. En 1661, une lettre de cachet lui défendit de sortir de son bénéfice. La signature du formulaire lui rendit sa liberté. Il revint à Paris en janvier 1662, fut nommé à la cure de Sainte-Madeleine de Montargis et mourut au mois d'avril. Il écrivait le latin avec une rare élégance ; tous ses ouvrages sont en cette langue. (Voir sa vie manuscrite par le P. Claude du Molinet, Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. 1889, et *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France* par M. l'abbé P. Féret, Paris, 1883, 2 vol. in-8°, t. II, p. 215 et suiv.)

3. Thomas Mede.

1392. — A FRANÇOIS DE SAINT-REMY, ARCHIDIACRE DE LANGRES

9 août 1651.

François de Saint-Remy avait écrit à saint Vincent pour lui annoncer l'envoi d'une thèse de philosophie, composée par son frère Pierre. Le saint l'en remercie.

1393. — A PIERRE DE SAINT-REMY

9 août 1651.

Le saint remercie Pierre de Saint-Remy de sa lettre et de sa thèse de philosophie, dont l'envoi lui a été très agréable.

1394. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Je crois bien que celui que vous me nommez vous a donné sujet de peine, et je suis marri qu'il se soit échappé de la sorte. Vous ne devez pourtant pas regarder son procédé comme venant de lui, mais plutôt comme une épreuve que Dieu veut faire de votre patience ; et cette vertu sera d'autant plus vertu en vous, que vous êtes naturellement plus vif au ressentiment et que vous avez moins donné de sujet à l'offense que vous avez reçue. Témoignez donc que vous êtes un véritable enfant de Jésus-Christ et que ce n'est pas en vain que vous avez tant de fois médité ses

Lettre 1392. — Lettre signalée au procès de béatification par le 293^e témoin, Pierre de Saint-Remy, chanoine et archidiacre de Châlons.

Lettre 1393. — Lettre signalée au procès de béatification par Pierre de Saint-Remy.

Lettre 1394. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. xxii, p. 324.

souffrances, mais que vous avez appris de vous vaincre, en souffrant les choses qui vous font davantage soulever le cœur.

1395. — A LA SŒUR HENRIETTE GESSEAUME

De Paris, ce 20 d'août 1651.

Ma Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai bien de la joie d'avoir occasion de me recommander à vos prières, comme je fais, et de vous signifier la volonté de Dieu qui vous appelle à Hennebont. J'ai prié notre sœur Anne Hardemont de s'en venir à Nantes et de travailler en votre hôpital; et vous, je vous prie de vous en aller à sa place pour être sœur servante, ce que vous ferez agréer à Messieurs les pères des pauvres, comme j'espère. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne beaucoup d'humilité et de cordialité vers nos deux sœurs qui seront avec vous, une grande charité vers les pauvres et une parfaite soumission vers M. Eudo, fondateur et directeur de l'hôpital, qui est un bon serviteur de Dieu et en qui vous pouvez avoir toute confiance. Je prie aussi le bon Dieu qu'il bénisse votre conduite et sanctifie de plus en plus votre chère âme. Faites mes recommandations à nos sœurs de Hennebont et priez toutes pour moi, qui suis en Notre-Seigneur et sa glorieuse Mère, ma Sœur, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Votre frère¹ est à Crécy-en-Brie, où il se porte fort bien, et Dieu le bénit.

Suscription : A ma sœur la sœur Henriette, Fille de la Charité de l'hôpital Saint-René de Nantes, à Nantes.

1396. — AU PÈRE FRANÇOIS BOULART¹

De Paris, ce 23 d'août 1651.

Mon Révérend Père,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je ne manquerai de faire ressouvenir la reine et le Conseil des affaires ecclésiastiques de ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire touchant l'abbaye de Saint-Vincent de Rueil, dès que je serai en état de sortir, si Dieu me fait cette grâce, comme je l'espère, dans quelques jours²; mais cependant il est nécessaire que vous en fassiez parler à Sa Majesté.

Je vous supplie très humblement, mon Révérend Père, de me mander si M. le prieur Laisné, frère de M. le procureur général de Dijon³, s'est retiré chez vous et à quoi il emploie son temps. On a trouvé à propos qu'il

1. Claude Gesseume, frère coadjuteur, né en 1615 à Villers-sous-Saint-Leu (Oise), entré à Saint-Lazare le 6 décembre 1643.

Lettre 1396. — Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. 2555, copie.

1. François Boulart, né à Senlis en 1605, avait pris l'habit en 1620 dans l'abbaye de Saint-Vincent et prononcé ses vœux l'année suivante. Il devint secrétaire du cardinal de la Rochefoucauld, dirigea la Congrégation de France en qualité de supérieur général de 1640 à 1643 et de 1665 à 1667, et fut nommé assistant en 1647 et 1650. Il était coadjuteur de l'abbé de Sainte-Geneviève pendant son premier généralat et abbé pendant le second.

2. Saint Vincent était encore sujet à une fièvre continue, qui donnait de sérieuses inquiétudes à son entourage. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, lettre 324.)

3. Le procureur général de Dijon était Louis Laisné, fils d'Elie Laisné, seigneur de la Marguerie.

y allât passer trois mois, pour apprendre à vivre régulièrement au Val-des-Choux⁴, où il doit rétablir la régularité, après que le roi aura confirmé la postulation que les religieux ont faite de sa personne pour leur général. Ne lui témoignez rien, s'il vous plaît, de ce que je vous en écris, mais faites-moi la charité de prier Dieu pour moi, qui suis, en son amour, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

1397. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 25^e août 1651.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je suis bien aise que l'on suspende le dessein de ce grand bâtiment, dont la dépense doit aller, dites-vous, à cent mille livres, jusqu'à l'arrivée de M. Blatiron.

Je croyais avoir fait réponse au signor Antoine Morando¹ et suis étonné que vous me mandez le contraire ; je vous prie de lui en faire mes excuses, d'autant plus que je ne suis maintenant en état de les y faire moi-même, en m'acquittant de ce petit devoir, à cause de l'indisposition où je suis. Ce sera le plus tôt que je pourrai.

Toute l'assistance que je pourrai donner à M. votre frère, je le ferai conformément à votre intention. Il a été malade, mais il se porte bien à présent.

4. Abbaye cistercienne située sur la commune de Villiers-le-Duc (Côte-d'Or).

Lettre 1397. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Antoine Morando, né à Croce, pres de Tortona, le 13 janvier 1613, ordonné prêtre le 20 septembre 1636, entré dans la congrégation de la Mission le 25 mars 1650, reçu aux vœux en sep-

J'écris à M. Blatiron, estimant qu'il arrivera à Gênes à même temps que ma lettre, ou plus tôt. Dieu veuille que ce soit en bonne disposition et qu'il vous trouve tous pareillement bien disposés ! Pour moi, je le suis à vivre et mourir, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

1398. — ALAIN DE SOLMIHINAC A SAINT VINCENT

De Merçuès, ce 29 août 1651.

Monsieur,

Sur ce que j'avais mandé aux Pères Vitet et Parrot que je vous avais supplié de prier la reine de faire commandement au général de Sainte-Genève, à eux et à moi de remettre le différend qui est entre nous, par l'avis de quelques prélats et conseillers d'Etat, ils m'ont écrit en me donnant avis que ceux de Sainte-Genève pourraient, quand il leur plaira, faire plaider l'appel comme d'abus au parlement, et que ce serait rechercher d'accord nos parties. et que c'est ce qu'ils veulent ; ce qui néanmoins est honteux pour nous. ayant si bon droit que nous l'avons ; et enfin que, si la reine accorde des commissaires, il est à craindre qu'après la majorité ils ne voudront pas agir sans nouvelle commission. Voilà le contenu en leur lettre. D'où vous voyez la vérité de ce qu'on vous a mandé, qui est qu'ils ne veulent pas voir la fin de cet affaire. mais la reculer toujours. De quoi j'ai cru vous devoir donner avis, afin de ne vous arrêter à ce qu'ils vous diront, s'il plaît à la reine nous accorder cette grâce, comme je m'assure qu'elle ferait si Sa Majesté savait les batailles qu'il m'a fallu donner dans nos Etats de ce pays pour l'exécution des ordres qu'elle m'avait donnés. Il m'a fallu agir pour cela et pour rompre

tembre 1652, mort le 15 juillet 1694. La notice qui lui a été consacrée (*Notices*, t. II, p. 439-447) fait un grand éloge de sa vertu.

Lettre 1398. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

les brigues contraires avec tant de force et contention d'esprit que j'en ai été malade et m'en ressens encore.

Je ne sais si vous aurez su que j'ai été député avec tout l'honneur qui se peut. Cela n'a pas empêché que je n'aie senti de très grandes peines et difficultés pour me résoudre d'y aller, ou plutôt pour connaître la volonté de Dieu là-dessus. Je pense qu'il y a bien trois mois que je fais des prières sans cesse pour demander à Dieu des lumières pour reconnaître ce qu'il désire de moi en cela. Après y avoir bien pensé, je m'y suis résolu. Les lettres qui m'ont été écrites de Paris par diverses personnes de grande piété, qui me sollicitaient sans cesse d'y aller, les desirs universels des gens de bien de ce pays, les grandes instances qu'ils m'en ont faites m'ont fort aidé pour cela. Mais ce que j'ai vu qui s'est passé dans nos Etats m'a plus servi que tout pour m'y faire résoudre, de façon qu'à présent je n'y fais plus aucune difficulté. La consolation que je recevrai de vous voir et conférer avec vous allégera de beaucoup la peine que je ressentirai de me voir éloigné de mon diocèse.

Cependant j'ai cru vous devoir dire que le diocèse de Toulouse est en plus mauvais état qu'on ne croit. Je pense que vous savez la mort de Monseigneur l'archevêque¹. Vous savez que le jansénisme y est enraciné. J'estime qu'il est à propos que vous donniez avis de ceci à la reine, afin que Sa Majesté pense bien à faire un bon choix pour remplir une si importante charge. On ne croit pas qu'il y ait dans ces quartiers-là, ni dans ceux-ci, de personnes propres pour cela, encore qu'il y ait des prélats de grande piété et vertu. Néanmoins on n'estime pas qu'ils aient tout ce qu'il faudrait, joint que les plus pieux et qui ont désir de faire leur charge ne l'accepteraient pas à cause du parlement, qui est toujours opposé aux desseins des archevêques et rend la plupart de leurs soins inutiles. Je ne sais si vous vous ressouvenez que, lorsqu'il fut question de remplir l'archevêché de Bordeaux, je vous dis que celui qui le recevrait serait malheureux et s'en repentirait. J'ai appris que ce bon prélat² en a un continuel regret. Je serais le plus trompé homme du monde si celui qui prendra l'archevêché de Toulouse n'en fait de même, et vous le verrez. Je vous proteste que, quand je ne serais ce que je suis, j'aimerais mieux y faire toute ma vie la fonction de

1. Charles de Montchal était mort le 22 août.

2. Henri de Béthune, précédemment évêque de Maillezaïs. Il occupa le siège de Bordeaux de 1646 à 1680. Le duc d'Epéron, gouverneur de Guyenne, mit plus d'une fois sa patience à l'épreuve.

vicaire que celle d'archevêque; et je crois que ceux qui veulent faire leur charge seront dans le même sentiment. Dieu veuille inspirer à la reine de faire choix d'une personne selon son cœur ! Ce qu'attendant, croyez-moi, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1399. — A LA SŒUR MARIE-MADELEINE A VALPUISEAUX

De Paris, ce 4 de septembre 1651.

Ma bonne Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

François Alan m'a dit que vous êtes bien en peine d'être si longtemps seule, et je n'en doute pas ; mais j'en rends grâces à Dieu, pource que cela marque votre pudeur et votre affection à toutes les pratiques propres aux Filles de la Charité. Il y a quinze jours que je suis malade ; mais un jour auparavant j'avais arrêté avec Mademoiselle Le Gras qu'elle vous enverrait du secours, et me fit voir une sœur, à dessein de la vous envoyer, qui est une bonne fille. Mademoiselle Le Gras est maintenant aux champs ; mais elle doit revenir à ce soir. Je lui manderai demain qu'elle vous envoie promptement une compagne, et ce sera par elle que nous vous enverrons les choses que vous avez demandées à notre frère Lequeux, qui n'est pas ici depuis quelques jours. Cependant je vous prie d'avoir patience et de continuer à faire comme vous avez fait jusqu'à présent. J'espère que Notre-Seigneur vous fortifiera de plus en plus pour son service, puisque vous employez toutes vos forces et votre temps au soulagement et consolation du

prochain. C'est la grâce que je lui demande. Offrez-moi à lui, s'il vous plait. Je me porte mieux, par sa miséricorde, et je suis, en son amour, ma Sœur, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A ma sœur la sœur Marie, Fille de la Charité, au Val de Puiseau.

1400. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

De Paris, ce 6 septembre 1651.

Pressé par l'évêque de Meaux d'introduire dans une mission des pratiques contraires aux usages de la compagnie, ce missionnaire consulta Vincent de Paul, qui lui répondit :

« ...à quoi je n'ai rien à répondre, sinon que nous serions fort consolés de lui donner satisfaction, mais vous savez les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas faire tout ce qu'il désire. »

1401. — A LOUISE-MARIE DE GONZAGUE, REINE DE POLOGNE

6 septembre 1651.

Madame,

Voici enfin vos missionnaires qui se vont prosterner aux pieds de Votre Majesté sacrée et vous offrir leurs très humbles services. Ils ne sont que 3 ou 4¹, Madame,

Lettre 1400. — L'original de cette lettre a été mis en vente par M. Charavay. Le passage ci-dessus est extrait de son catalogue.

Lettre 1401. — Reg. 1, f^o 49 v^o, copie prise sur la minute non signée.

1. C'étaient Guillaume Desdames, prêtre, Nicolas Guillot, sous-

bien que le dessein fût de vous en envoyer huit ou neuf. Nous avons pensé que ceux-ci suffiront pour un commencement, attendant que Votre Majesté nous fasse l'honneur de nous commander de lui en envoyer d'autres. Ils ne savent pas la langue du pays ; mais, comme ils parlent latin, ils peuvent dès à présent s'occuper à élever de jeunes ecclésiastiques tant à la piété et à l'usage des vertus qu'à toutes les autres choses qu'ils sont obligés de savoir et de faire. Votre Majesté, Madame, leur en pourra faire avoir une douzaine pour commencer, et au bout d'un an ce seront des ouvriers faits, que les nôtres pourront mener en mission pour instruire les peuples de la campagne, dont la plupart ignorent les choses nécessaires à salut, et qui pour cela sont en danger de perdition, au dire de quelques saints. Si Votre Majesté approuve ce dessein, Madame, et que le seigneur évêque qui en agréera l'exécution en son diocèse fasse comme font ceux de France, qui obligent les clercs, avant que d'entrer aux ordres sacrés, de demeurer quelque temps auparavant en leurs séminaires, il ne se peut, Madame, que le vôtre ne réussisse aussi bien que ceux-là, sans autres frais que le logement, l'ameublement et l'entretien des missionnaires, parce que les séminaristes payeront leur pension. Il n'y a pas longtemps, Madame, que nous avons des séminaires en ce royaume, et néanmoins les progrès en sont fort considérables. L'un desdits seigneurs évêques² me fit l'honneur de m'écrire dernièrement qu'il ne se pouvait assez consoler de voir son clergé réformé par le moyen de

diacre, Stanislas-Casimir Zelazewski, clerc, et Jacques Posny, frère coadjuteur, que saint Vincent avait mis sous la direction de Lambert aux Couteaux.

2. Vraisemblablement l'évêque de Cahors.

son séminaire, établi seulement depuis huit ou dix ans et conduit par 4 prêtres de notre compagnie.

On nous dit ici des merveilles de la sainteté de vie de Monseigneur l'archevêque de Vilna³ ; peut-être sera-t-il bien aise, Madame, d'avoir ce saint œuvre en son diocèse, sinon que Votre Majesté ait agréable de lui faire donner naissance à Varsovie, pour le voir cultiver et pour en mieux reconnaître l'importance et les fruits.

S'il plaît à Dieu de bénir les saintes intentions de Votre Majesté pour l'entier bonheur de son grand royaume (lequel se peut vanter d'avoir une des meilleures reines du monde), elle ajoutera aux bénédictions que sa présence y a apportées une infinité d'autres biens par l'avancement à la vertu de l'état ecclésiastique, par l'instruction de ses pauvres sujets, et de plus, Madame, par l'établissement d'une nouvelle et sainte religion⁴, comme est celle des religieuses de Sainte-Marie, qui donnera moyen à d'autres filles de s'y consacrer au bon Dieu, et qui servira de remède au désordre des filles perdues, et enfin par l'assistance des pauvres malades, au moyen des Filles de la Charité que Votre Majesté demande et qui se tiennent prêtes d'aller. Quels biens peut-on entreprendre, Madame, que ceux-là n'embrassent et quelle sorte d'état y aura-t-il dans le royaume qui ne se ressente de votre incomparable piété ?

A propos des filles de Sainte-Marie, Madame, elles sont pareillement disposées à partir au premier ordre ; il est vrai que l'esprit malin, prévoyant le bien qu'elles doivent faire, a excité révolte de la part des parents, qui ont fait défendre à la supérieure d'envoyer leurs

3. Georges Tyskiewicz (1650-1656).

4. Religion, ordre religieux.

filles si loin ; ce qui a été fait juridiquement par M. l'official⁵ et ensuite par l'autorité de Monseigneur de Paris⁶ ; mais cet obstacle se lèvera facilement si Votre Majesté fait l'honneur audit seigneur archevêque de lui en écrire et de lui en faire dire un mot par la reine⁷.

Je prie Notre-Seigneur, Madame, qu'il tire gloire de vos desseins et sanctifie de plus en plus votre chère âme ; ce sont les grâces que je lui demanderai toute ma vie, qui suis, en son amour, de Votre Majesté, Madame, le très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

1402. — AU CARDINAL DURAZZO, ARCHEVÊQUE DE GÈNES

[Septembre 1651¹.]

Eminentissime et Reverendissime Princeps,

Animo provolutus ad sacros pedes Eminentiae Suae, humillime ab ea veniam peto quod, tanto post tempore, perfectae gratitudinis meae summorum in missionarios suos beneficiorum, quibus eos jugiter cumulat, testimonia renovo. Domino Blatiron Lutetia proficiscenti dixeram hunc mihi honorem attributurum scribendi ad Eminentiam Suam, litterasque meas non tardius quam illum Genuam perventuras, quas, locis reditus, Eminentiae Suae praesentaret ; at morbus qui me paulo post invasit, vetuit. Nunc autem, valetudine meliore utens, qua possum humilitate et affectu Eminentiae Suae infinitas gratiarum actiones rependo de

5. André du Saussay.

6. Jean-François de Gondi.

7. Anne d'Autriche.

Lettre 1402. — Dossier de la Mission, copie.

1. Ce que le saint dit ici de son état de santé et du retour de M. Blatiron à Gènes ne permet pas d'autre date.

his omnibus quae admirabili caritate sua nobis confert. Id non solum meo, sed totius congregationis nomine dico, apud quam Eminentiae Suae recordatio nunquam obsolescet quae Deo omnipotenti maximo, quod saepe facit, indesinenter orare tenebitur ut Eminentiae Suae et merces ipse et gratiarum actio sit.

Proh ! quanta de sancta Eminentiae Suae vita Dominus Blatiron ad nos retulit ! Nil ego tam miror si regnum Dei tanta cum benedictione et velocitate in dioecesi Eminentiae Suae amplificetur, si presbyteri Missionis uberiori quadam gratia repleantur in suis ministeriis non solum erga missiones, ordinandos, seminaria externa, sed etiam erga internum, quod quidem gratiarum est particeps quibus Eminentiam Suam caelum ditat, quod Italiae promittit operarios, ita ut non jam in dubium revocetur quin haec plenitudo gratiae, dioecesis Eminentiae Suae limitibus nescia contineri, ad multas alias derivetur. Utinam Eminentiae Suae adhuc annos complures Deus apponat et votis faustissima quaeque eveniant ! Haec vehementer optamus, haec assiduis obsecrationibus a Deo flagitamus, quibus audeo etiam addere renovationem mei officii atque obedientiae, qua me privatim, cum aliis universim, Eminentiae Suae dedico, cum debita reverentia et submissione uni ex primis et sanctissimis et maximis Ecclesiae principibus.

Eminentiae Suae humillimus et addictissimus servus.

TRADUCTION

Eminentissime et Révérendissime Prince,

Prosterné en esprit aux pieds sacrés de Votre Eminence, je lui demande très humblement pardon du retard que j'ai apporté à lui renouveler le témoignage de ma parfaite gratitude pour les grands bienfaits dont elle ne cesse de combler

ses missionnaires. J'avais dit à M. Blatiron, à son départ de Paris, que je me ferais un honneur d'écrire à Votre Eminence, que ma lettre n'arriverait pas à Gênes après lui et que je le chargeais, aussitôt rendu sur les lieux, de la présenter à Votre Eminence; mais la maladie qui m'a saisi peu après, m'a empêché d'exécuter mon dessein. Aujourd'hui, revenu à meilleure santé, je rends à Votre Eminence avec toute l'humilité et l'affection dont je suis capable, des actions de grâces infinies de tout ce que son admirable charité fait pour nous. Je parle ici non seulement en mon nom, mais au nom de toute la congrégation, qui gardera toujours le souvenir de Votre Eminence et aura à tout jamais le devoir de prier (ce qu'elle fait souvent) le Dieu très bon et très grand qu'il soit lui-même sa récompense et notre remerciement.

Que ne nous a pas rapporté M. Blatiron de la sainte vie de Votre Eminence ! Je ne m'étonne plus que le royaume de Dieu s'étende avec tant de bénédiction et de rapidité dans le diocèse de Votre Eminence et que les prêtres de la Mission soient remplis d'une telle abondance de grâces, non seulement dans leurs missions, leur ministère auprès des ordinands et leurs séminaires externes, mais encore dans leur séminaire interne, qui participe aux grâces dont le ciel enrichit Votre Eminence et qui promet à l'Italie des ouvriers. Il est hors de doute que cette plénitude de grâces, ne pouvant se contenir dans les limites du diocèse de Votre Eminence, se répand sur beaucoup d'autres.

Dieu veuille ajouter encore à l'âge de Votre Eminence un grand nombre d'années, et puisse-t-elle voir l'heureux accomplissement de tous ses vœux ! C'est ce que nous souhaitons ardemment et ce que nous demandons tous les jours à Dieu dans nos prières. A quoi j'ose ajouter le renouvellement de mes offres de service et d'obéissance, par lequel je donne à Votre Eminence et ma personne et notre congrégation en général avec le respect et la soumission qui sont dus à un des premiers, des plus saints et des plus grands princes de l'Eglise.

De Votre Eminence le très humble et très dévoué serviteur.

1403. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 8 septembre 1651.

On me mande qu'il y a chez vous un frère inquiet

et inquiétant les autres pour vouloir se faire ecclésiastique¹. Comme l'inquiétude provient d'ordinaire de l'orgueil et de ce que l'on n'est pas content de la condition où l'on est, il faut tâcher de faire revenir ce frère à soi, de lui ôter la pensée qu'il a, et de l'incliner à aimer l'état où Dieu l'a mis; autrement, il vaut mieux qu'il sorte de la compagnie, que de se tenir dans la prétention d'une chose que nous ne lui pouvons pas accorder². Les communautés bien réglées ayant reçu des personnes parmi elles pour l'état qui leur est pour lors convenable, ne permettent jamais qu'elles passent à un autre, et cela avec raison; car, dans la pente naturelle que les hommes ont au changement, il n'y aurait rien d'assuré que la mutation et le désordre.

1404. -- A JEAN MARTIN

De Paris, ce 15^e de septembre 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous me donnez toujours de nouveaux sujets d'estimer bienheureux ceux qui travaillent sous un si saint prélat que le vôtre, duquel vous voyez les tendresses et les exemples admirables de sa piété et de son zèle. Il a maintenant près de lui le bon M. Blatiron, comme nous espérons, bien que nous n'ayons reçu de lui aucune

1. Dans l'assemblée des supérieurs, Etienne Blatiron s'était plaint de ce qu'à Gênes plusieurs frères coadjuteurs ne voulaient rien faire et avaient tendance à s'habiller en noir comme les prêtres, au lieu de garder l'habit gris.

2. Ce frère sortit, comme nous le voyons par la lettre du 19 janvier 1652.

nouvelle, ni des autres qui vont en Italie, depuis leur départ de Lyon. Nous prions Dieu pour leur heureuse arrivée et à ce qu'il ait agréable d'édifier un bâtiment d'honneur et de joie à Mgr le cardinal dans la céleste Jérusalem en récompense de celui qu'il projette de faire à ses pauvres missionnaires. Mon Dieu! Monsieur, que nous avons grand sujet de nous fort intéresser pour sa conservation, ne pouvant par autre moyen assez bien reconnaître les infinies obligations que nous lui avons!

Je loue Dieu du succès de vos disputes de théologie.

Je souhaite que votre ordination soit beaucoup bénie de Dieu et qu'il donne grâce à vos séminaristes pour servir désormais utilement à cela.

Jamais nous n'avons eu tant d'ordinands que nous en avons; il y en a, dit-on, quatre-vingt-dix ou douze. Nous sommes dans un grand embarras pour cela et pour d'autres affaires qui sont survenues. Priez pour nous, s'il vous plaît. Je me porte de mieux en mieux, par la grâce de Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription: A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

1405. — A LOUISE DE MARILLAC

Ce samedi, à 4 heures. [Septembre 1651¹.]

Je vous remercie très humblement, Mademoiselle, des

Lettre 1405. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Tous les détails de cette lettre (la grave maladie de Michel Le Gras, la maladie récente de Vincent de Paul, le grand nombre

incomparables assistances corporelles et spirituelles que vous m'avez données, et vos filles aussi, et prie Notre-Seigneur qu'il soit votre récompense ; c'est pour l'amour de lui que vous l'avez fait.

Je participe à votre douleur pour l'indisposition de M. votre fils. Il faut espérer que Notre-Seigneur le conservera, et je l'en prie de tout mon cœur, et qu'il vous fasse part à la générosité que sa divine bonté donnait à notre digne Mère de Chantal en pareils rencontres.

Je suis aussi bien en peine de vos filles malades et prie bien Dieu qu'il les sanctifie et les glorifie. Au reste, la mort de tant de martyrs était la semence du christianisme ; j'espère qu'il en sera de même à l'égard de vos filles. C'est Dieu qui a institué cette petite compagnie et qui la conduit ; laissons-lui faire et adorons sa divine et aimable direction.

L'avis de ces Messieurs étant de rappeler sœur Cécile² et les raisons qu'ils rapportent³ étant fort convaincantes pour cela, il me semble qu'il y faut penser. Que vous semble de Jeanne Hardemont⁴ ou de Julienne⁵ ? L'esprit de la première est un peu à craindre, et il y a des choses à souhaiter dans l'autre.

Voici que M. l'évêque du Puy⁶ m'ôte la plume de la main.

de sœurs malades, le projet de rappel de la sœur Cécile) suggèrent cette date. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, t. 1, 328, 329, 330.)

2. Cécile-Agnès Angiboust, supérieure à l'hôpital d'Angers.

3. Louise de Marillac signale une de ces raisons dans une lettre à l'abbé de Vaux. (*Lettres de Louise de Marillac*, t. 1, 330.)

4. Jeanne ou plutôt Anne Hardemont, supérieure à Hennebont avant son changement; elle alla à Nantes.

5. Julienne Loret, alors supérieure à Chars.

6. Henri de Maupas du Tour.

1406. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce 19 septembre 1651.

Mademoiselle,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je ne vous écris pas de ma main, pource que, quand je prends les eaux, il me fait mal d'écrire, surtout si c'est le matin.

Je rends grâces à Dieu de ce que M. Le Gras s'est résolu aux remèdes, et je le prie qu'il les bénisse¹. Vous ferez bien d'appeler M. Riollant et M. Vacherot, s'il ne lui a pas aversion, car je n'en vois guère de plus habiles. J'approuve que vous lui ayez envoyé une sœur pour le servir, et je pense qu'il en faut deux, afin qu'elles se soulagent. Vous ferez bien de l'aller voir; mais je vous prie de n'y pas coucher; il suffira que vous passiez deux ou trois heures avec lui.

A la bonne heure, Mademoiselle, continuez vos prières à l'honneur de la glorieuse Vierge, pendant sa maladie seulement; après, nous en parlerons. J'ai donné charge qu'on tienne le carrosse prêt pour vous mener, pourvu qu'un cheval, qui pensa mourir hier ou devant hier, soit en état d'aller. Je prie Dieu qu'il vous fasse part de plus en plus au doux acquiescement de la très sainte Vierge sur la disposition de son unique Fils Jésus-Christ, en qui je suis, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Lettre 1406. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Louise de Marillac écrivait à M. de Vaux le 27 septembre (l. 329) que Michel était « extrêmement malade ».

1407. — A LOUISE DE MARILLAC

[Septembre 1651¹.]

Je suis bien en peine, Mademoiselle, à cause de celle que vous avez pour la maladie de M. le bailli², et je vous fais les mêmes souhaits que je vous fis hier et à Monsieur votre fils, à savoir la soumission au médecin. Mais quoi ! qui pourra surmonter une inclination de longue main invétérée ? Après tout pourtant, l'on pense que les médecins font mourir plus de malades qu'ils n'en guérissent, Dieu se voulant faire reconnaître le médecin souverain de nos âmes et de nos corps, notamment à l'égard de ceux qui n'usent point de remèdes. Cependant, étant malade, il faut se soumettre au médecin et lui obéir. Peut-être, Mademoiselle, que ce que vous pensez un mal lui est un bien. Soumettons-nous, je vous en prie, au bon plaisir de Dieu. Il n'est pas à propos que vous l'alliez voir aujourd'hui, à cause que vous avez pris ce remède. J'y vais envoyer notre frère Alexandre, lequel j'instruirai de ce que vous me marquez.

Lettre 1407. — Registre intitulé : *Recueil de pièces relatives aux Filles de la Charité*, p. 11. (Arch. des Filles de la Charité.) Il y est noté que le texte reproduit n'est qu'un extrait de lettre.

1. Quand fut écrite cette lettre, Michel Le Gras était bailli de Saint-Lazare et sa santé donnait de graves inquiétudes à sa mère. Ces deux détails réunis suggèrent la date que nous proposons ici.

2. Michel Le Gras.

1408. — UN PRÉTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[*Saint-Quentin, 1651*¹.]

La souffrance des pauvres ne se peut exprimer. Si la cruauté des soldats leur a fait chercher les bois, la faim les en a fait sortir. Ils se sont réfugiés ici. Il y est venu près de quatre cents malades ; et la ville, qui ne pouvait les assister, en a fait sortir la moitié, qui sont morts peu à peu étendus sur les grands chemins ; et ceux qui nous sont demeurés sont en telle nudité qu'ils n'osent se lever de dessus leur paille pourrie pour nous venir trouver.

1409. — A LOUIS THIBAULT, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

Du 30 septembre 1651.

Je vous prie de ne vous pas ennuyer de M... Tous ne peuvent pas être des hommes achevés, ni les faibles ne doivent pas être toujours rejetés sur les autres maisons ; il les faut supporter quand ils craignent Dieu et ont volonté de bien faire, comme celui-là. Tirez-en doucement ce que vous pourrez.

J'ai grand déplaisir de l'infirmité de notre frère Patriarche, à qui l'esprit a tourné. Il n'est pas à propos qu'en cet état vous l'engagiez à un voyage de cent lieues, comme vous feriez en l'envoyant ici. Retenez-le, je vous en prie, et apportez les remèdes possibles à son mal. S'il se rend par trop fâcheux, enfermez-le ; votre maison est assez grande pour y trouver un petit coin. De dire que cela vous décriera, il faudrait donc tou-

Lettre 1408. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 395. Le texte publié par Abelly se compose de trois fragments de lettres diverses ; nous ne donnons ici qu'un de ces fragments.

1. Ces lignes ont paru dans la *Relation* de septembre-octobre-novembre 1651.

Lettre 1409. — Reg. 2, p. 174.

jours se tenir dans une boîte pour n'être pas sujets à quelque inconvénient ! Et puis, qu'en peut-on dire ? Il est vrai que c'est une petite humiliation pour la compagnie ; mais ne vaut-il pas mieux qu'elle soit connue seulement à Saint-Méen que de la divulguer partout où ce frère passerait ? On ne manquerait pas de demander qui sont ces personnes-là, et on saurait assez qu'elles sont de la Mission. Et d'ailleurs, Monsieur, il est raisonnable que, votre famille ayant reçu service de ce bon enfant, elle le supporte à présent qu'il est malade.

Il est arrivé en quelqu'une de nos maisons que l'assistant et les consultants ont fait des dépenses notables en l'absence du supérieur, pour choses bonnes à la vérité, mais extraordinaires ; c'est de quoi je vous donne avis, et je vous prie de dire à ceux de votre maison que l'on ne doit bâtir, commencer des procès, ni faire aucune dépense extraordinaire qui excède six écus, sans l'ordre du supérieur général ou du visiteur, lorsqu'il réside en la province.

Je vous prie aussi d'avertir ceux de qui vous prenez avis pour le bon ordre de votre maison et de vos affaires, qu'ils gardent étroitement le secret de toutes les choses qui se proposent en vos petites assemblées, pour les raisons que vous pouvez savoir.

1410. — A LA SŒUR ANNE HARDEMONT

De Paris, ce premier d'octobre 1651.

Ma Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu trois de vos lettres, avec celle du bon

Lettre 1410. — L. s. — Original chez les Filles de la Charité de la rue d'Austerlitz, 10, Marseille.

M. Eudo. J'ai été bien aise de les voir toutes, et loue Dieu de ce que vous étiez disposée à y retourner, mais que vous avez vu qu'il n'est pas à propos. Ce n'était pas aussi ma pensée. Nous y enverrons une sœur d'ici, si notre sœur Henriette n'y va pas ; et cela dépend de la réponse que j'attends d'elle sur la lettre que je lui écris. Cependant je la prie de ne bouger de Nantes, ni vous non plus, jusqu'à ce que vous ayez de mes nouvelles, si tel est le bon plaisir de Messieurs les Pères. Vous soulagerez nos sœurs et contribuerez de votre bon exemple à ce qu'elles s'acquittent du service des pauvres et du petit règlement, car en cela gît la volonté de Dieu sur elles, qui est tout ce que nous devons prétendre.

Je me recommande à vos prières et suis en N.-S., ma Sœur, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A ma sœur la sœur Anne Hardemont. Fille de la Charité et servante des pauvres, à Nantes.

1411. — A LA SŒUR HENRIETTE GESSEAUME

De Paris, ce premier d'octobre 1651.

Ma Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre et beaucoup de consolation de vous voir prête d'aller où la Providence vous appellera ; c'est ainsi que les filles de Notre-Seigneur doivent être,

Lettre 1411. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

afin que sa sainte volonté se fasse en elles et par elles. Je vous prie néanmoins de me mander si vous avez plus d'affection pour demeurer à Nantes que pour en sortir, ou si vous vous trouvez indifférente, ou bien si vous êtes encore dans le désir que nous vous tirions de là. En ce dernier cas, nous avons résolu, Mademoiselle Le Gras et moi, de vous envoyer à Hennebont pour quelque temps, selon le premier dessein, et je vous prie de vous y en aller, la présente reçue. Mais si vous êtes contente à continuer de servir l'hôpital où vous êtes, mandez-le-moi en diligence, et demeurez-y jusqu'à notre réponse. Cependant je prie Notre-Seigneur qu'il vous bénisse de plus en plus.

Je suis, en son amour, ma Sœur, votre très affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A ma sœur la sœur Henriette, Fille de la Charité et servante des pauvres de l'hôpital de Nantes, à Nantes.

1412. — M. SOUVY. BAILLI DE REIMS, A SAINT VINCENT

[Entre 1650 et 1655¹.]

Je crois que l'on vous aura fait voir le mémoire que j'ai envoyé à Paris, de l'état auquel j'ai trouvé ici l'ouvrage de votre charité, et les assistances corporeilles et spirituelles que vous procurez aux pauvres de la campagne, à l'imitation de notre divin Maître et Sauveur, dont vous vous rendez de plus en plus le parfait imitateur. Deux de vos prêtres sont venus en cette ville. l'un pour prendre l'argent de l'aumône, pour

Lettre 1412. — Abcily, *op. cit.*, t. II, chap. XI, sect. III, p. 406.

1. Temps pendant lequel des bandes de missionnaires parcoururent la Champagne pour y distribuer des secours.

n'en pouvoir trouver dans les lieux de sa résidence, qui sont dénués de tout ; et l'autre pour enlever partie d'une quantité des grains qu'il a achetés ici, et les faire conduire à St-Souplet pour la nourriture de ses pauvres. Ainsi chacun travaille heureusement sous vos auspices au soulagement des misérables, tandis que vous vous employez de delà à enflammer ce feu divin qui produit cet or qu'on répand dans la Picardie et dans la Champagne pour le secours des pauvres affligés.

J'attends ici Monsieur..., à qui vous avez donné la direction générale d'un si grand œuvre, pour l'établissement de nos quartiers d'hiver, j'entends des hôpitaux et de la subsistance des pauvres curés. Notre magasin de l'orge qui provient de vos aumônes, s'emplit toujours, pour faire quelques distributions pendant le mauvais temps.

Continuez, Monsieur, ces soins charitables, qui conservent la vie mortelle à tant de pauvres gens et qui leur procurent le bonheur de l'éternelle, par toutes les assistances spirituelles qu'on leur rend, et particulièrement par l'administration des sacrements, qui cesserait sans doute en beaucoup de lieux de notre diocèse sans votre secours.

**1413. — A CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SEDAN**

Du 7 octobre 1651.

Je loue Dieu de votre patience à l'égard de la personne qui sait si bien ménager l'affection de M. le gouverneur¹. Il est convenable pour cette raison de différer pour encore sa déposition. Toute sorte de sujets ne revient pas à ce bon seigneur ; vous savez la peine que nous avons eue pour le contenter en ce point, et les changements qu'il a fallu faire pour nous conserver en sa bienveillance, sans laquelle la compagnie ne pourrait faire aucun bien de delà, ou bien peu ; ce qui fait, Monsieur, que je vous prie de le faire consi-

Lettre 1413. — Reg. 2, p. 164.

1. Marc Coglée, supérieur de la maison de Sedan.

dérer à ceux qui ont peine du retardement d'un autre supérieur, afin que tous s'accommodent à cette nécessité, en attendant que Dieu nous donne occasion d'y remédier au gré d'un chacun.

1414. — A HUGUES PERRAUD

Du 15 octobre 1651.

Je vous remercie des avis que vous m'avez donnés, qui, étant partis d'un cœur charitable, ne peuvent être que bons, et je tâcherai de les rendre utiles, Dieu aidant, par l'usage que j'en ferai. Mais souvenons-nous, Monsieur, que nous ne trouverons pleinement notre satisfaction dans cette vallée de larmes, en quelque lieu, ni en quelque état que nous soyons, mais qu'au contraire Notre-Seigneur permet que nous y rencontrions divers sujets de peines et de dégoûts, pour nous détacher du monde et nous faire chercher Dieu seul, en qui se trouve l'accomplissement de tous nos souhaits. O Monsieur, que nous serons heureux s'il nous fait la grâce de nous bien abandonner à sa conduite et si les difficultés du chemin par où il nous mène, au lieu de nous rebuter, nous plaisent, et, au lieu de nous éloigner de notre souverain bien, nous en approchent ! Pour cet effet, nous devons nous entr'aider, nous supporter réciproquement et nous étudier à la paix et à l'union ; car c'est le vin qui réjouit et fortifie les voyageurs dans cette voie étroite de Jésus-Christ. C'est ce que je vous recommande avec toute la tendresse de mon cœur.

1415. — A MARC COGLÉE, SUPERIEUR, A SEDAN

Du 18 octobre 1651.

Vous m'avez fait plaisir de me demander réponse à la lettre de M... ; voici que je vous l'envoie. Si M. son neveu veut entrer dans notre congrégation, il lui faut dire toutes les difficultés qu'on y trouve, l'obéissance qu'il y faut rendre, le détachement que l'on y doit avoir et le travail qu'il y faut endurer. S'il y est bien résolu, mandez-moi quelles sont ses qualités et quelle est sa disposition corporelle. Je le trouve un peu jeune, s'il n'a que vingt-deux ans, et peu avancé aux études, s'il n'a fait que ses humanités ; mais cela pourra être réparé par la piété et par d'autres bonnes parties, s'il en a.

1416. — A CHRISTOPHE MONCHIA¹

20 octobre 1651.

Admodum Illustris et Reverende Domine,

Quum abundantiori quadam benevolentia et bonitate in congregationis nostrae alumnos Genuae manentes Dominationis Vestrae pectus exuberet, meum etiam vicissim illi gratiarum actiones debet infinitas. D. Blatiron saepe mihi significavit per epistolas Dominationem Vestram benefactoribus ipsorum potioribus

Lettre 1415. — Reg. 2, p. 39.

Lettre 1416. — Reg. 1, f^o 57 v^o, copie prise sur la « minute non signée ».

1. Prêtre génois de noble extraction. Il avait contribué de sa fortune à la fondation de la maison de Gênes et continuait de l'assister de ses bienfaits. (Cf. Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLVI, p. 223.)

annumerari, paucisque abhinc diebus nova ad Dei gloriam et dioecesis utilitatem procurandum media suppeditare, quae quidem pusillam nostram congregationem Dominationi [Vestrae]² in aeternum devinctam reddunt. Ego autem et meo et ejusdem nomine quas possum humillime gratias refero ; at quoniam vestra caritas est supra omnem gratiarum actionem, Deum optimum maximum enixe precor ut imbecillitatem meam suppleat, sitque Dominationi Vestrae merces magna et copiosa nimis. Erit, profecto erit, si, quidem ipse est actionum Dominationis Suae finis, cui bonam partem fructus imputabit, quem divina misericordia nostri operabuntur, auxiliis fulti non vulgaribus quae nos Dominationi Suae et suis speciali reverentia et obsequio arcte devinctos tenent. Haec plane sentio, Bonitati Vestrae perquam devotus. O quantam et qualem voluptatem percipies, ex animarum salute quas excellenti Vestrae Dominationis modo propemodum infinitas acquisiveris ! O dominationem felicem, quae bona et vitam ad majorem Dei gloriam impendat a quo accepit ! Æternæ bonitati laus jugis contingat ! Dilecta anima sancto illo spiritu magis ac magis repleatur, ad universae Ecclesiae utilitatem, et peculiarem consolationem eorum qui conversatione sua fruuntur. Si faceret Deus ut tenuia nostrae voluntatis obsequia ei accepta forent, honorificum nobis et gratissimum esset ea saepissime exhibere, qualiacumque tamen affert Dominationis Vestrae humillimus et addictissimus servus.

TRADUCTION

Très Illustre et Respectable Seigneur,

L'extrême bienveillance et bonté de cœur de Votre Sei-

2. Mot oublié dans la copie.

gneurie envers les membres de notre congrégation qui sont à Gênes, me fait un devoir de venir lui témoigner toute ma gratitude. M. Blatiron m'a souvent redit dans ses lettres que Votre Seigneurie devait être comptée parmi leurs plus insignes bienfaiteurs, qu'elle avait récemment encore contribué à la gloire de Dieu et au bien du diocèse par des actes qui lui méritent, de la part de notre petite compagnie, une éternelle reconnaissance. Aussi je viens en mon nom et au sien, vous offrir mes humbles actions de grâces ; mais comme votre charité est au-dessus de tout remerciement, je supplie instamment le Dieu très grand et très bon de suppléer à ma faiblesse et d'être lui-même votre récompense, une récompense magnifique et surabondante. Oui, il le sera à coup sûr, car il est le but vers lequel tendent toutes les actions de Votre Seigneurie, et il lui attribuera le mérite d'une grande partie des fruits que les nôtres obtiendront par leur travail, Dieu aidant, grâce aux secours considérables qui viennent de vous et resserrent les liens de spéciale vénération et de particulier respect qu'ils doivent à Votre Seigneurie et aux vôtres.

Tels sont les sentiments qui animent mon cœur à l'égard de votre bonté. Oh ! quelle joie goûtera Votre Seigneurie pour tant d'âmes gagnées à Dieu en nombre presque infini ! Heureux le puissant qui dépense ses biens et sa vie pour la plus grande gloire de Dieu, de qui il a tout reçu ! Que la bonté éternelle en soit sans cesse glorifiée ! Que cette âme bien-aimée se remplisse de plus en plus de ce saint esprit, pour le bien de l'Eglise universelle et la particulière consolation de ceux qui vivent avec elle ! Si Dieu permettait que nos humbles hommages vous fussent agréables, nous serions très honorés et très heureux de vous les offrir fréquemment. Que Votre Seigneurie les reçoive tels quels de son très humble et très dévoué serviteur !

1417. — NICOLAS PAVILLON, EVÊQUE D'ALET.
A SAINT VINCENT

D'Alet, ce 26 octobre 1651.

Monsieur mon très honoré et très cher Père,

Ayant appris, au retour d'un second voyage que j'ai fait

Lettre 1417. — Dossier de la Mission, original.

pour prendre des eaux, que vous aviez été grièvement malade, mais qu'il avait plu à Dieu de vous renvoyer la santé, j'en pense me devoir donner l'honneur de vous écrire pour vous témoigner la joie et consolation que nous en avons ressentie, l'employant si saintement et utilement comme vous faites, Monsieur, pour le service de son Église. C'est vous assurer que je souhaiterais de tout mon cœur vous donner la satisfaction que vous désirez touchant la seconde lettre adressante à Sa Sainteté qu'il vous a plu nous envoyer¹. Mais y ayant derechet sérieusement pensé devant Dieu, Mgr de Pamiers² et moi, et en ayant conféré ensemble, il ne nous est point venu d'autres sentiments que ceux que nous nous sommes donné l'honneur de vous écrire ci-devant, respectant toutetois beaucoup, comme je le dois, la charitable, cordiale et paternelle communication des vôtres, nous étant persuadés que le tempérament que nous vous avons simplement propose, contribuerait peut-être davantage à la gloire de Dieu, au repos de l'Église et à la réunion des esprits et des cœurs de part et d'autre, en attendant qu'il plût à Dieu donner plus d'ouverture pour la décision de toutes ces difficultés.

Je vous supplie, Monsieur, vouloir me faire cette grâce de vous souvenir de mes nécessités dans vos saintes prières et très saints sacrifices, et me continuer toujours l'honneur de votre amitié, puisque je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, Monsieur mon très honoré et très cher Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
évêque] d'Alet.

1418. — A NICOLAS BAGNI, NONCE EN FRANCE

De Saint-Lazare, ce 27 octobre 1651.

Monseigneur,

Selon le commandement de Votre Seigneurie Illustrissime, je me suis informé des qualités du R. P. Mi-

1. Les évêques d'Alet et de Pamiers restèrent sourds aux prières de saint Vincent.

2. François-Etienne Caulet.

Lettre 1418. — L. s. — Arch. de la Propagande, II *Africa*, n^o 248, f^o 124, original.

chel du St-Esprit par trois divers religieux du même Ordre, dont l'un est le R. P. Léon, qui m'ont assuré que ce Père-là est fort savant, bien vertueux et très zélé pour aller aux terres étrangères y étendre l'empire de Jésus-Christ, à quoi il se dispose, et même de mener quand et lui quelques autres Pères pour travailler à son dessein ; et, m'a-t-on dit, Monseigneur, que la Sacrée Congrégation *de Propaganda Fide* lui en donne les facultés, avec douze cents francs pour leur subsistance. Il n'y a que deux jours qu'il est parti pour Bretagne, résolu, dès qu'il sera de retour ici, de partir pour aller à Memphis, autrement le grand Caire.

Voilà, Monseigneur, ce que j'en appris hier, étant allé exprès au couvent des Carmes mitigés. Si Votre Seigneurie Illustrissime désire que j'en fasse une plus ample information, je le ferai volontiers, Monseigneur, n'ayant consolation au monde plus grande que d'obéir et de complaire à Votre Seigneurie Illustrissime, pour l'extrême respect que je lui porte ; mais il me sera fort difficile de trouver personne hors de son Ordre qui le connaisse assez pour m'en rien dire de plus assuré.

Je supplie très humblement Votre Seigneurie Illustrissime de me pardonner si je ne vais moi-même lui rendre compte de ceci, pource que je suis d'une assemblée, ce matin, qui me prive de cet honneur, et de me faire celui de me commander absolument ce qu'il lui plaira, puisque Dieu lui a donné un pouvoir souverain sur moi, qui suis, en son amour, Monseigneur, de Votre Seigneurie Illustrissime très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Depuis cette lettre écrite, Monseigneur, j'ai vu un homme qui a connu ce Père à Rome, qui m'a dit qu'il est vrai qu'il est savant et bon religieux, mais un peu entreprenant, et qui a même usé de quelque souplesse au fait dont est question; car du commencement il ne demandait que d'être grand vicaire de M. l'évêque de Memphis; mais depuis, pour agir en chef et indépendant de l'évêque, il a demandé des facultés pour lui et pour trois ou quatre autres de ses compagnons.

1419. — ALAIN DE SOLMINHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 2 novembre 1651.

Monsieur.

Monsieur l'abbé de Marmiesse, agent du clergé¹, m'a écrit que les ecclésiastiques syndiqués de mon diocèse se soumettaient à faire tout ce que Messieurs les archevêque de Bourges², évêques de Senlis³, de Lodève⁴, et de Périgueux⁵, vous, M. de la Marguerie et Messieurs des agents du clergé leur ordonneraient, et qu'on désire mon consentement pour cela, lequel je donne volontiers. C'est un affaire qui est commun à tous les prélats; ainsi je m'assure qu'ils auront soin de conserver ce qui est dû au caractère et à la dignité épiscopale. Je ne doute pas que vous et M. de la Marguerie n'en fassiez de même. Je ne sais si vous vous ressouvenez que, vous ayant écrit comme ces personnes s'étaient assemblées et syndiquées, vous me mandâtes que vous en étiez bien marri pour les suites que cela pouvait avoir, qu'il semble que vous aviez prévus. C'est pourquoi il est tout à fait néces-

Lettre 1419. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Bernard Coignet de Marmiesse, docteur de Sorbonne, chanoine de Toulouse, agent du clergé aux assemblées de 1645, 1650 et 1653, nommé évêque de Couserans le 28 mai 1653, mort le 22 janvier 1680.

2. Anne de Lévy de Ventadour (1651-1662).

3. Nicolas Sanguin (1622-1653).

4. François Bosquet (1648-1657).

5. Philibert de Brandon (1648-1652).

saire de faire casser ce syndicat, qui est d'une très pernicieuse conséquence à tous les prélats ; et toutes les soumissions qu'ils sauraient faire sans cela, je n'en ferais aucun cas ; ce serait toujours à recommencer ; et si eux ne le faisaient, d'autres le feraient. C'est le devoir des agents, auxquels j'écris ici. Cependant je demeurerai, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1420. — A LA REINE ANNE D'AUTRICHE

3 novembre 1651.

Madame,

Monsieur de la Roche, l'un des plus sages et des meilleurs ecclésiastiques que je connaisse, et des plus affectionnés au service du roi, fils de M. de la Roche, conseiller du parlement de Bordeaux, s'en va pour avoir l'honneur de faire la révérence à Votre Majesté et lui offrir son service.

La division qui est entre les religieuses de Longchamp¹ a donné la pensée à plusieurs de demander cette abbaye à Votre Majesté ; mais comme ce n'est pas au roi à la donner, à cause qu'elle est élective, on supplie très humblement Votre Majesté de ne se laisser pas surprendre. L'un et l'autre partis demandent la réforme ; mais elle ne s'y peut mettre que par l'autorité du Pape, vers lequel on doit faire instance pour cela ; et il est à désirer, Madame, qu'il plaise à Votre Majesté de l'en faire solliciter par M. l'ambassadeur². Madame de Brienne doit prier M. son mari d'en parler

Lettre 1420. — Reg. 1, f^o 38, copie prise sur la « minute signée ».

1. C'est près de Paris, dans le bois de Boulogne, sur la plaine de ce nom, que s'élevait l'abbaye de Longchamp.

2. Henri d'Estampes, bailli de Valançay.

à Votre Majesté. Il y a longtemps, Madame, que le désordre est dans cette maison ; et ainsi c'est une bénédiction que Dieu présente à Votre Majesté, pour contribuer à y rétablir la paix et son service, conformément à la résolution qu'elle a prise d'appuyer semblables desseins³. Je ne doute pas, Madame, que réciproquement sa divine bonté ne bénisse de plus en plus les sages conduites de Votre Majesté ; c'est la prière que je lui fais tous les jours, qui suis, en son amour, Madame, son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

1421. — A N***

4 novembre 1651.

Et que faisons-nous si nous ne faisons la volonté de Dieu ?

1422. — ALAIN DE SOLMINIAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 8 novembre 1651.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 8 d'octobre. Nous attendrons le retour de la reine, puisque vous le trouvez à propos, pour l'affaire de Sainte-Geneviève. Cependant je vous suis très obligé et vous remercie des soins que vous avez pris avec M. de la Marguerie pour terminer l'affaire de nos syndiqués, vous sup-

3. La reine demanda la réforme du monastère, et Rome chargea de l'enquête saint Vincent lui-même, qui nous décrit plus loin (lettre 1504) le pitoyable état dans lequel était tombée cette pauvre abbaye.

Lettre 1421. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 44.

Lettre 1422. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

pliant d'agrèer mes sentiments et mes raisons que je vous ai marquées dans une lettre que j'ai fait écrire par mon vicaire général à mon official, avec ordre de vous la montrer et à M. de la Marguerie. Il faut que je vous dise avec vérité que tous ceux qui ont vu les articles desdits syndiqués en sont entrés dans un grand étonnement et sont demeurés indignés contre notre official de ce qu'il a souffert qu'on les ait examinés, étant un libelle diffamatoire, car il sait le contraire, et qu'on ait traité de mes statuts synodaux, de quoi il ne s'agit pas ni au Conseil ni au Parlement ; c'est devant le Pape, qui n'a jamais voulu écouter les syndiqués, quelques instances qu'ils aient faites, si bien nous. Le clergé n'a rien à voir sur les statuts synodaux ; il n'y a que le chapitre de l'église cathédrale qui doit donner son avis, lequel encore je ne suis pas obligé de suivre. Aussi ne souffrirai-je jamais qu'on en parle ; et ce serait d'une trop pernicieuse conséquence. Notre official a grand tort d'avoir souffert qu'on [en] ait parlé. Il ne s'agit pas de cela au procès. Il est fort blâmé de son procédé. Pour moi, je crois qu'il a bonne intention ; mais je connais bien son esprit et sa façon d'agir.

J'ai signé la requête que M. Treffort m'a présentée et en la forme qu'il a voulue. Cet avis qu'on vous a donné est fort bon. Ledit sieur Treffort n'a pas été d'avis qu'on commît M. Doronche, lieutenant de notre official, à cause des gens de guerre qui ravagent tout ce pays ; mais j'ai commis un honnête ecclésiastique près de ce lieu, qu'il m'a nommé, vous assurant qu'en cette occasion et en toutes rencontres où je vous serai utile, je vous témoignerai que je suis, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1423. — LOUISE-MARIE, REINE DE POLOGNE,
A SAINT VINCENT

Louise-Marie, par la grâce de Dieu reine de Pologne et de Suède, etc., grande-duchesse de Lithuanie, Russie, Prussie, etc., née princesse de Mantoue et Montferrat de Nivernois, etc.

Monsieur Vincent,

J'ai vu avec joie les missionnaires que vous m'avez envoyés

et qui m'ont rendu votre lettre ¹. J'espère qu'ils feront les fruits que j'en ai toujours attendus. Je les envoie maintenant trouver l'évêque de Vilna pour prendre son approbation, parce qu'ils résideront dans son évêché, en une de mes terres, qui est en Lithuanie, où ils établiront leur séminaire, et duquel, avec le temps, j'espère pouvoir tirer des prêtres pour les autres lieux et pour Varsovie même, et pour faire les choses que vous m'angurez dans votre lettre. Ils vous informeront de leur voyage et de leur arrivée ici.

Si Dieu me fait la grâce de ne point mourir en couches, j'écrirai les lettres dont vous me parlez pour faire venir les Sainte-Marie à ce printemps.

Et cependant je me recommande à vos prières et prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.

Écrite à Varsovie, le 13 novembre 1651.

LOUISE-MARIE,
reine.

Suscription : A Monsieur Vincent, supérieur général de la congrégation de la Mission, à Paris.

**1424. — A MATHURIN GENTIL, PRÊTRE DE LA MISSION,
AU MANS**

Du 22 novembre 1651.

La compassion que je vous porte dans vos fatigues fait que je prie souvent Notre-Seigneur qu'il soit votre force. La maison du Mans vous est beaucoup obligée des peines que vous prenez pour elle et des exemples que vous lui donnez, auxquels il est à souhaiter que vous ajoutiez celui-ci : de n'entreprendre aucun bâtiment, ni de grosses réparations, sans un ordre exprès du général, non plus que les menues réparations sans la permission du supérieur particulier ; ce qui est conforme aux règles et à l'usage de la compagnie.

1. La lettre 1401.

Lettre 1424. — Reg. 2, p. 315.

M. Lambert l'a bien reconnu, m'ayant témoigné, avant son départ pour la Pologne, quelque syndérèse¹ de vous avoir dit en sa visite que vous fîssiez faire et défaire ce que vous jugeriez à propos sans en prendre avis du supérieur ; qui est une grande faute ; et partant j'annule cette permission, et je vous prie de vous en tenir indispensablement à la pratique des autres maisons, qui est conforme au règlement et telle que je viens de dire. Je ne doute pas que vous n'ayez agréable cet avis, venant d'une personne qui vous chérit tendrement, et que vous ne soyez d'autant plus aise de cesser toute dépense pour ce regard que vous avez moins de moyen de payer vos pensions et nous de vous aider. Vous savez que nous sommes en avances de grosses sommes pour votre maison, payant environ mille écus tous les ans à sa décharge à M. l'abbé Lucas et à d'autres. Cependant vous dites que vous ne pouvez fournir au reste des charges. Quelle apparence donc d'avoir quasi toujours des ouvriers qui remuent, changent, détruisent, relèvent, agencent et qui emportent beaucoup d'argent pour journées et pour fournitures ! Vous me direz que les fermes menacent de ruine et qu'elles ont besoin d'être réparées. Cela n'est que trop véritable, Monsieur ; mais ce n'est pas là où vous faites travailler ; c'est à la maison, qui n'en a pas tant de besoin. Il faut pourtant se résoudre à tourner vos soins du côté de ces métairies et demander au plus tôt permission de vendre des bois pour la dépense qu'il y convient faire. Dieu nous fasse la grâce de contribuer au bon ordre, de bien employer le peu de moyens que Dieu nous donne, et à même temps de faire usage de la sainte pauvreté !

1. *Syndérèse*, regret.

1425 — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce jour de sainte Catherine¹ [1651²].

Mon très honoré Père,

Je n'ai trouvé aucun papier concernant l'établissement, et me suis souvenue qu'un jour³ votre charité prit la peine de nous faire lecture de la requête qu'elle avait présentée à Monseigneur de Paris, et notre règlement ensuite ; et pensant qu'il nous dût demeurer, je le vous demandai. Je crois que le sujet qui empêcha que nous ne l'eussions entre les mains était qu'il y avait encore quelque chose à faire.

Ma misère et la connaissance des oppositions que je mets à la grâce sur cette compagnie, m'a souvent fait penser que, pour la perfection de son établissement, il était à souhaiter qu'une autre occupât ma place, qui, servant d'exemple par ses vertus et exactitude aux règles, formât de bonnes habitudes à toutes les Filles de la Charité ; et, à faute de cela, il m'a semblé plusieurs fois que la Providence en différerait l'établissement.

Que les raisons qui m'ont mise plusieurs fois en doute si Dieu voulait l'établissement, ou laisser subsister l'œuvre, tant qu'elle ne se dissiperait point elle-même par les désordres particuliers, sont premièrement la mort avancée de quantité de bons sujets, qui pourraient beaucoup la soutenir.

Une autre, que les filles, se voyant établies, ne s'élevassent trop au-dessus de ce qu'elles sont et fissent les suffisantes dans leur emploi.

Une troisième ou quatrième raison est l'expérience que l'on a que déjà trois ou quatre sont sorties en volonté de se marier. et, par conséquent, ont pris dans la compagnie ces pensées, qui sont tout proche de porter à l'impureté, qui est un crime qui ferait entièrement périr la compagnie, s'il y résidait. puisqu'elle se doit établir sous le titre d'honorer Notre-Seigneur et la sainte Vierge, qui sont la pureté même.

Une dernière raison est les défauts particuliers de nos

Lettre 1425. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. 25 novembre.

2. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

3. Le 30 mai 1647.

sœurs, le peu d'avancement en la perfection, surtout à la mortification des sens et passions.

Ce qui peut donner pensée que Dieu veuille l'établissement est la bonté de l'œuvre en elle-même et les bénédictions que sa miséricorde y a données jusques à présent; la conduite de la Providence pour la former en toutes ses parties; la liberté que les supérieurs ont d'ôter de la compagnie les sujets qui la pourraient gâter, et particulièrement la liberté que chaque particulière a de se retirer.

Un autre sujet qui peut porter à croire que Dieu veuille l'établissement est que, comme le principal du bien temporel regarde un autre œuvre, que, dans les temps à venir, il pourrait être désiré, et se pourrait trouver assez de raisons pour en proposer la destruction générale; et ainsi la gloire que peut-être Dieu en veut tirer, finirait plus tôt que ses desseins, si l'on lui avait été fidèle.

Et le plus tort motif pour faire croire la nécessité de l'établissement est que, n'étant point fait par l'instituteur dont Dieu s'est servi pour le commencer, il n'est pas à croire que ses successeurs l'osassent jamais faire.

Je supplie la bonté de Dieu continuer ses lumières et conduites sur son ouvrage, en exterminer les empêchements et faire bien connaître sa volonté sur le sujet des pensées de celles qui voudraient y être associées.

Je me suis trop étendue ; je vous en demande très humblement pardon.

Voilà notre premier règlement et, je crois, celui qui a été présenté à Monseigneur l'archevêque, au moins un pareil, que je ne pratique point, à ma grande confusion, comme aussi de me dire, mon très honoré Père, votre très humble fille et très obéissante servante.

LOUISE DE MARILLAC.

Je pense que le frère Ducournau saurait bien trouver la copie et l'original de la requête présentée, ensemble l'acte d'établissement, que nous n'avons jamais eu, ce me semble.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

1426. — A PIERRE WATEBLED. SUPERIEUR, A SAINTES

Du 26 novembre 1651.

J'ai une grande douleur des troubles qui se lèvent de delà, et je prie Notre-Seigneur qu'il change en mieux l'état des choses¹. Il faut cependant honorer sa patience et faire beaucoup d'actes d'abandon à son bon plaisir et d'acquiescement aux effets de sa justice. Je loue Dieu de la paix intérieure que vous conservez en vous et en votre famille ; je ne doute pas que vous ne la lui demandiez instamment pour tout le pays et pour tout le royaume, et aussi la grâce pour le pauvre peuple de bien user des afflictions de la guerre.

Je vois que vous doutez de ce que vous avez à faire. Il faut tenir ferme, Monsieur ; ce serait un grand mal de quitter et un scandale irréparable envers la ville et la compagnie. Je ne crois pas, si vous abandonniez la maison, que jamais plus on nous y voulût recevoir. Ne craignez pas : la tranquillité suivra la tempête, et peut-être bientôt. Si vous ne jouissez plus du revenu, vous ne serez pas délaissés ; vous ne mourrez pas de faim ; nous vous assisterons autant que faire se pourra. Il n'est pas que vous n'avez quelques provisions et que vous ne tiriez quelque chose de votre revenu ; on s'épouvante d'abord, mais Dieu ne permet pas toujours que le mal qu'on appréhende arrive. Depuis le temps

Lettre 1426. — Reg. 2, p. 316.

1. Saintes, alors au pouvoir du parti de la Fronde, était gouverné par Chambois. Aux approches de l'armée royale, commandée par d'Harcourt, Chambois, pour rendre la défense de la place plus aisée, avait mis le feu aux faubourgs, respectant seulement les habitations des Bénédictins et des sœurs de Sainte-Claire, qui servirent de refuge aux habitants sans asile. La misère était grande dans la ville, et les alarmes continuelles.

que les guerres sont en Lorraine, en Flandres et sur nos frontières, les maisons religieuses tiennent bon. Ce n'est pas qu'elles ne souffrent, mais elles s'échappent et elles méritent beaucoup par leur patience. Aucun de vous n'a pas encore sujet de perdre contenance. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre protecteur et votre consolation, qu'il vous unisse entre vous et vous donne la fidélité convenable à la pratique des vertus, surtout de l'oraison, de la récollection, de la mortification et de la conformité avec la volonté de Dieu. Confiez-vous fort en lui et ayez bon courage. Nos maisons d'Agen et de La Rose sont en la même peine que vous, et celle de Cahors aussi, ou peu s'en faut.

1427. — A JEAN-BAPTISTE GILLES

De Paris, ce 28 novembre 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je loue Dieu de ce que vous êtes heureusement arrivé à Crécy¹. Je le prie qu'il y bénisse abondamment votre personne, et par elle la petite famille et ses travaux.

Je vous ferai envoyer les images et les livres que vous désirez ; mais je pense vous devoir dire, Monsieur, que nous sommes en un temps auquel il ne faut faire de dépense qui ne soit nécessaire. La misère publique nous environne de tous côtés. Il est à craindre qu'elle vienne jusqu'à nous ; et quand elle n'y viendrait pas,

Lettre 1427. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Saint Vincent raconte plus loin (l. 1482) dans quelles circonstances J.-B. Gilles fut envoyé à Crécy.

la compassion y doit entrer pour ceux qui la souffrent. Peut-être serez-vous d'avis, après que vous aurez fait vos provisions et pris connaissance de tous les besoins voisins et domestiques, de ménager le peu de fonds que vous avez trouvés.

Quant au cheval, je ne vous le renverrai pas, pour les raisons que je vous ai dites, mais je vous en enverrai le prix, Dieu aidant ; à quoi j'ajoute que votre demeure n'étant pas tout à fait résolue de delà, il n'est pas expédient que l'on voie derechef un cheval dans la maison, à cause des mauvaises suites que cela peut avoir, non pas de votre côté, mais de ceux qui viendront après vous, qui en pourraient abuser. A peine vous seriez-vous avisé d'en demander un, si le dernier qui vous a devancé s'en était passé, comme les autres ont toujours fait ; et sans doute que l'on s'en passera plus volontiers à l'avenir, si vous laissez ce bon exemple. Lorsque vous en aurez besoin, vous en pourrez prendre dans le lieu, ainsi qu'on avait accoutumé de faire. Il s'y en trouve assez, et vos voyages ne seront pas si grands, ni si fréquents que, pour chétives que soient les montures, elles ne puissent suffire ; même vous pouvez faire marché avec quelqu'un de vous en fournir, quand vous en aurez à faire, ou de vous mener avec les autres de la famille sur une charrette couverte, lorsque vous irez en mission et en reviendrez.

Je vois bien que vous me pouvez dire : « Médecin, guéris-toi toi-même », pource qu'autrefois je me suis servi d'un cheval, et que maintenant je me sers d'un carrosse. Cela est vrai, à ma grande confusion ; mais il est vrai² que la nécessité m'y a contraint ; et toutefois,

2. Première rédaction : « je puis répondre. » Les mots « il est vrai » sont de la main du saint.

Monsieur, si vous me conseillez d'en user autrement, je le ferai.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. I. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Gilles, supérieur des prêtres de la Mission, à Crécy.

**1428. — A LA SŒUR JEANNE LE PEINTRE, SUPÉRIEURE.
A NANTES**

29 novembre 1651.

J'ai lu votre lettre avec une consolation sensible, telle que j'avais coutume de l'avoir toutes les fois qu'il me vient quelque chose de votre part. Il me semble que votre conduite se rend tous les jours meilleure et qu'elle produit de nouveaux effets conformes à notre souhait. Je prie Notre-Seigneur qu'il en soit lui-même son remerciement, et du calme dont vous jouissez après tant d'orages et de troubles qui ont agité votre petite barque. Il nous faut beaucoup aimer Notre-Seigneur et avec cela nous tenir prêts à souffrir d'autres secousses et de nouvelles traverses. L'état de l'homme n'est jamais semblable ; il est humilié, puis exalté, tantôt en paix, tantôt persécuté ; aujourd'hui il est éclairé, et demain il sera plein de ténèbres. Que faut-il faire ? Se préparer, comme j'ai dit, à tous les événements ; quand nous souffrons, espérer que Dieu nous délivrera ; et lorsqu'il nous traite doucement, faire provision de douceur et

de patience pour bien user des peines qui succéderont. Enfin, ma Sœur, il se faut donner à Dieu en toutes les manières et souhaiter que sa volonté se fasse, et nous y conformer dans les occasions fâcheuses comme dans les agréables, lesquelles s'entre-suivent incessamment et pour cela requièrent de nous une disposition à tout et un détachement absolu de nous-mêmes. Mon Dieu, qui nous les donnera que vous seul ! Nous vous les demandons humblement par votre Fils Jésus-Christ. Dieu nous fasse la grâce d'être toujours fidèles à ses lumières et à nos petits exercices !

Je me recommande humblement à vos prières...

1429. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

O Monsieur, que j'ai de consolation de penser à vous, qui êtes tout à Dieu, et à votre vocation, qui est vraiment apostolique ! Aimez donc cet heureux partage qui vous est échu et qui doit attirer sur vous une infinité de grâces, pourvu que vous soyez bien fidèle à l'usage des premières. Vous aurez sans doute beaucoup à combattre, car l'esprit malin et la nature corrompue se ligueraient ensemble pour s'opposer au bien que vous voulez faire ; ils vous en feront paraître les difficultés plus grandes qu'elles ne sont, et feront leurs efforts pour vous persuader que la grâce vous manquera dans le besoin, afin de vous attrister et de vous abattre ; ils susciteront des hommes qui vous contrediront et persécuteront ; et peut-être que ce seront ceux-là mêmes que vous tenez pour vos meilleurs amis et qui devraient vous soutenir et vous consoler. Si cela vous arrive, Monsieur,

vous devez prendre courage et le considérer comme un bon signe, car vous aurez par ce moyen plus de rapport à Notre-Seigneur, lequel, étant accablé de douleurs, s'est vu délaissé, renié et trahi par les siens, et comme abandonné par son propre Père. Oh ! que bien heureux sont ceux qui portent amoureusement leur croix en suivant un tel Maître ! Souvenez-vous, Monsieur, et le croyez fermement, que, quelque chose qui vous arrive, vous ne serez jamais tenté au delà de vos forces, et que Dieu même sera votre appui et votre vertu, d'autant plus parfaitement que vous n'aurez ni refuge ni confiance qu'en lui seul.

1430. — A GILBERT CUISSOT, SUPÉRIEUR, A CAHORS

De Paris, ce 9 décembre 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu deux de vos lettres depuis ma dernière. Vous me mandez que M. l'archidiacre¹ vous demande une rente sur la métairie, que vous trouvez avoir été rachetée. Si cela est, faites-lui voir comme vous ne la devez pas ; faites-lui parler par ses amis et, si besoin est, par Mgr de Cahors². Si, après cela, il vous fait procès, défendez-vous ; mais auparavant il faut faire les avances que je viens de vous dire.

Feu M. son oncle³ a pu vous donner l'écolier dont vous me parlez, pour être élevé chez vous et y être

Lettre 1430. — I. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Christophe Hébrard, abbé de la Garde-Dieu.

2. Alain de Solminihac.

3. Claude-Antoine Hébrard de Saint-Sulpice, grand archidiacre de l'Eglise de Cahors.

nourri selon la fondation; et, acceptant le don de sa métairie⁴, la compagnie s'est obligée à cette charge; mais il n'a pu, ni vous ne pouvez, obliger ce jeune homme d'entrer en l'état ecclésiastique⁵. S'il a commencé d'en porter l'habit et de se soumettre à votre conduite en cette qualité, il ne s'ensuit pas qu'il doive continuer, puisqu'étant plus âgé qu'il n'était, il est plus capable de juger de sa disposition. Si donc elle le porte à un autre état de vie et que néanmoins il veuille continuer ses études dans la ville et être nourri chez vous, vous le devez souffrir et le laisser en sa liberté. Il semble que mondit sieur l'archidiacre le souhaite ainsi, et mon sentiment est que vous en usiez de la sorte; mais il se faut garder de prendre chez vous d'autres enfants, s'ils n'ont dessein de se donner à l'Eglise et ne portent la soutane; mais pour celui-là, vous ne le pouvez pas mettre dehors.

Je vous ai prié de savoir la pensée de Monseigneur touchant l'acquisition de la maison et du jardin voisin⁶, afin que, s'il est de cet avis, même que vous donniez en paiement la partie que vous avez sur la ville, vous en traitiez selon son sentiment.

Dieu soit loué de ce que l'on vous a fait espérer 500 livres pour vos besoins domestiques! Laissons-le faire.

4. La métairie du Cayran. Claude-Antoine Hébrard l'avait léguée, le 1^{er} février 1649, aux prêtres de la Mission du séminaire de Cahors. (Arch. Nat. S 6703-6704.)

5. Gilbert Cuissot s'appuyait sur le texte même du testament. La métairie du Cayran avait été léguée aux prêtres de la Mission, à la charge par eux « de nourrir et élever un écolier aspirant aux ordres sacrés et de prêtrise, et aussi de celui qui sera subrogé à son lieu et place par les héritiers du testateur, sans pourtant que lesdits prêtres soient obligés de l'habiller ».

6. Gilbert Cuissot acheta à Raymonde Anjalbert, le 20 janvier 1652, un jardin et une étable attenants au clos du séminaire; ce jardin serait-ce celui dont parle ici saint Vincent?

Sa providence ne nous manquera jamais tandis que nous ne manquerons point à son service.

J'écrirai à Agen pour savoir si l'on vous pourra donner le frère Dupuich⁷, et, en ce cas, je vous le ferai avoir.

Je ne vois pas d'inconvénient d'envoyer un frère à la garde et travailler aux fortifications, s'il vous coûte trop d'y envoyer un externe; mais il le faudrait faire habiller de gris.

J'écris un petit mot à notre frère Dubourdieu⁸, que je vous envoie, pour lui donner ou le retenir selon que vous le jugerez à propos, vous envoyant la lettre ouverte pour la voir, avec un cachet pour la fermer.

Je rends grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il bénit votre conduite et donne la paix à la famille. Plaise à sa divine bonté de vous continuer, à vous et à elle, ses abondantes grâces !

Je me recommande à vos prières et suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

7. Antoine Dupuich, frère coadjuteur, né le 26 mai 1620 à Arras, entré dans la congrégation de la Mission le 7 novembre 1642, reçu aux vœux le 21 novembre 1646.

8. Jean-Armand Dubourdieu, né à Garos (Basses-Pyrénées), fut reçu dans la congrégation de la Mission à La Rose le 8 novembre 1644, à l'âge de dix-huit ans, et prononça les vœux le 13 décembre 1647. Bien qu'il ne fût que simple frère coadjuteur, saint Vincent jeta les yeux sur lui en 1658 pour remplir les fonctions de consul à Alger; mais les circonstances retardèrent le départ du frère jusqu'en 1661. Il s'embarqua avec Philippe Le Vacher, qui allait mettre ordre aux affaires du frère Barreau, et avec le frère Sicquard, qui lui était donné pour chancelier. Le nouveau consul s'acquitta avec un zèle intelligent de son office. Sa correspondance montre combien il avait à cœur les intérêts de la religion et de la France et à quel point il était touché par le triste sort des esclaves, dont le bien-être était l'objet de ses constantes préoccupations. Il rentra en France en 1673 et mourut à Saint-Lazare le 15 avril

1431 — UN EVÊQUE A SAINT VINCENT

1651.

La Mission est un des plus grands biens et des plus nécessaires que je connaisse; car il y a la plus grande ignorance du monde parmi le pauvre peuple: et si vous pouviez voir quelle elle est dans mon diocèse, elle vous exciterait à compassion. Je puis dire en vérité que la plupart de ceux qui sont catholiques ne le sont que de nom, et seulement à cause que leurs pères l'étaient, et non pas pour savoir ce que c'est que d'être catholiques. Et c'est ce qui nous donne mille peines, d'autant que nous ne pouvons mettre aucun ordre dans le diocèse, que ceux à qui cet ordre ne plaît pas ne témoignent être aussi contents d'aller au prêche comme à la messe.

1432. — A UNE RELIGIEUSE

18 décembre 1651.

Ma Révérende Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis plein de confusion de l'honneur que vous m'avez fait de me faire part des bonnes pensées que Dieu vous a données pour le bien de la maison dont est question; de quoi je suis très indigne par mon ignorance et par mes péchés. Je vous dirai néanmoins, puisque vous me le demandez, qu'il est à souhaiter qu'en effet la régularité y soit rétablie et qu'il me semble que les conduites de Dieu sur vous jusqu'à cette

1677. Edme Jolly annonça son décès et fit son éloge dans une circulaire envoyée à toutes les maisons de la compagnie. La biographie du frère Dubourdieu a été publiée dans le t. IV des *Notices*, pp. 21-24.

Lettre 1431. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. 1, sect. 1, 1^{re} éd., p. 3.

Lettre 1432. — Reg. 1, f^o 38 v^o, copie prise sur la minute.

heure et vos dispositions présentes donnent sujet de croire qu'il s'attend à vous pour faire quelques efforts, afin de contribuer ce que vous pourrez à ce dessein; et, cela étant, vous avez sujet d'espérer qu'il vous donnera plus de lumière et de force dans la suite de l'œuvre, que vous n'en sentez au commencement. Je l'en prie de tout mon cœur, qui voudrais avoir occasion de vous servir et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma Révérende Mère, votre...

1433. — AU FRÈRE JEAN-PASCAL GORET, A BAZOCHES¹

Du 19 décembre 1651.

Je rends grâces à Notre-Seigneur de ce qu'ayant recouvert la santé vous l'employez au service de Dieu et des pauvres, et je le prie qu'il vous donne participation à son humilité et à son obéissance, qui sont vertus nécessaires pour bien pratiquer les autres et pour aller purement à Dieu, à qui nous recommandons souvent l'œuvre qu'il vous a donnée à faire.

Vous me mandez que nos bonnes Filles de la Charité vous ont assisté en votre maladie; de quoi je suis bien aise. Je ne doute pas que vous n'en soyez fort reconnaissant; mais il est à désirer, mon chère Frère, que cette reconnaissance ne soit pas témoignée par visites, ni par beaucoup de paroles; ce sera assez de les voir et de leur parler seulement en passant, quand la nécessité le requerra. Vous savez comme nous les pratiquons ici; faites de même, je vous en prie.

Lettre 1433. — Reg. 2, p. 317.

1. Dans l'arrondissement de Soissons (Aisne).

1434. — A MARGUERITE DENIAC, SUPERIEURE DES FILLES
DE NOTRE-DAME, A RICHELIEU ¹

20 décembre 1651.

J'ai reçu beaucoup de douleur, voyant par votre lettre la peine où vous êtes de ce que nos prêtres ne peuvent plus servir votre maison. J'ai été contraint à vous faire prier de les en dispenser, et je vous en supplie encore par la présente avec tout le respect et l'affection que je le puis, pour ôter de notre congrégation un exemple qui lui serait préjudiciable, tant en ses suites qu'en sa substance, étant contraire à la résolution que nous avons prise dès le commencement, de ne nous charger jamais de la conduite des religieuses, prévoyant que ce serait un empêchement à notre première fonction, qui sont les missions pour l'instruction du pauvre peuple de la campagne, dont la plus grande partie ignore les choses nécessaires à salut ; et en cela son besoin est plus grand que celui des religieuses, qui rarement manquent de prêtres et de directeurs. C'est l'unique motif que nous avons eu ; car, au reste, ma chère Mère, Dieu sait combien nous estimons votre vertu et votre sainte communauté ; c'est au point que nous nous estimerions bienheureux de vous servir, si nous n'étions engagés à d'autres emplois incompatibles. Il vous faut un prêtre qui ne fasse autre chose ; si notre maison vous le donne, elle prive les pauvres gens de la campagne du secours qu'il leur pourrait rendre. Si vous me demandez pourquoi est-ce donc qu'elle a

Lettre 1434. — Reg. 2, p. 79.

1. Ces religieuses étaient depuis peu d'années à Richelieu, où elles faisaient l'école aux petites filles.

commencé à vous en donner un, et pourquoi je l'ai souffert, nous l'avons fait à cause de la nécessité que vous en aviez en votre nouvel établissement, avec dessein de nous en retirer au plus tôt ; et puis, vous êtes trop juste pour prétendre que, pour vous avoir servies quelques années, nous soyons obligés de continuer toujours. De dire que votre incommodité ne vous permet pas d'entretenir un confesseur, je réponds que nous avons aussi la nôtre, qui certes nous empêche de vous en fournir toujours un ; car à sa place il nous faudrait trouver un autre ouvrier pour l'envoyer en mission.

Peut-être aurez-vous oui dire que je sers moi-même de Père spirituel aux filles de Sainte-Marie de Paris, et qu'en cela je suis le premier à contrevenir à notre résolution. Je vous dirai à cela, ma chère Mère, que j'étais en cet emploi [deux] ans² avant qu'il eût plu à Dieu de faire naître notre petite compagnie, en ayant été chargé par leur saint instituteur ; c'est pourquoi l'on jugea que je devais continuer ; et néanmoins je n'ai pas laissé de faire mes efforts pour m'en débarrasser, jusqu'à cesser presque un an entier sans y aller ; mais enfin il m'a fallu céder à une puissance supérieure, qui me l'a commandé³ ; et puis, ce n'est qu'en qualité de supérieur, qui ne m'oblige d'y aller qu'environ une fois le mois en chaque maison, et le reste se fait par lettres. Tant y a, ma Révérende Mère, que je vous puis assurer que nulle autre de nos maisons ne rend aucun service aux religieuses. Ce n'est pas que nous n'en soyons

2. Texte du manuscrit : dix ans. Le copiste a sans doute mal lu ; car saint Vincent fut nommé supérieur de la Visitation de Paris en 1622.

3. Cette puissance supérieure était l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi.

pressés et que nous ne fussions fort honorés de le faire; mais que voulez-vous? il faut que chacun fasse son office et qu'il s'abstienne de ce qui ne lui est pas convenable. Je vous supplie derechef d'avoir agréable que nous en usions de la sorte.

**1435. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR,
A VARSOVIE**

De Paris, ce 21 décembre 1651.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Et mille et mille actions de grâces soient éternellement rendues à sa divine providence de vous avoir si heureusement conduits en Pologne et auprès d'un roi et d'une reine qui ont tant de piété! Que Dieu soit encore béni du charitable accueil que Leurs Majestés vous ont fait et du zèle qu'elles ont pour le salut de leurs sujets, comme aussi de la cure conférée à M. Desdames et de tous les secours que vous en recevez pour votre établissement ! Je suis indigne de les en remercier autrement que par prières à Dieu ; qu'il soit lui-même leur remerciement ! Vous pouvez penser de quel cœur je les offre à Dieu et combien je lui ferai offrir des prières et sacrifices par la compagnie pour leur conservation et prospérité, selon votre souhait.

Nous avons été grandement consolés de toutes les choses que vous nous mandez, et moi sensiblement touché de la bonne manière avec laquelle M. Fleury vous a reçus, instruits et assistés, en quoi M. Drogo ne

Lettre 1435. — Cette lettre a été publiée en 1875 par les *Etudes Religieuses* (t. VIII, p. 285) sur l'original, qui était à Nancy.

s'est pas épargné non plus. J'en écris un mot de reconnaissance au premier et le ferai une autre fois au second. Dieu sait, si j'avais les occasions de les servir avec quelle ardeur je le ferais ; vous pouvez leur en donner toutes les assurances possibles et vous assurer vous-même de nos sollicitudes auprès de Notre-Seigneur, à ce qu'il vous donne la plénitude de son esprit pour accomplir parfaitement le dessein qu'il a sur vous et sur la compagnie.

Je ne vous dis rien de ce que vous avez à faire, sinon de vous confier grandement en sa bonté et de vous conserver pour son service, puisque vous êtes au milieu d'une ample moisson et en lieu où il y a si peu d'ouvriers.

Dieu conserve et bénisse ceux que vous avez menés et les multiplie à suffisance pour le service de l'état ecclésiastique et du peuple de la campagne, à ce qu'en l'un et en l'autre Jésus-Christ établisse son règne ! Derechef confiez-vous fort en sa conduite et préparez la vôtre à toute sorte d'événements, afin de faire un bon usage de ceux qui vous seront contraires. Je ne doute pas qu'il ne vous en arrive ; autrement, je douterais du succès de l'œuvre. Si Dieu ne permet pas que vous fassiez ni peu ni beaucoup pour autrui, vous ferez assez pour vous d'adorer ses ordres et de vous conserver en paix. Tout notre bonheur consiste en l'accomplissement de sa volonté, et la véritable sagesse à ne rien souhaiter que cela. Dieu veut souvent établir les biens qui sont pour durer, sur la patience de ceux qui les entreprennent ; et pour cela il les exerce en plusieurs manières.

Vous savez cela ; mais voici ce que vous ne savez pas : c'est que, grâces à Dieu, nous n'avons rien de nouveau ici. Nos familles de Paris et d'ailleurs vont leur petit train et pour la santé et pour les exercices ; seulement

la maison de Troyes a été visitée de maladie. Tous y ont passé et quasi en même temps. M. Ozenne a encore la fièvre quarte, et encore un ou deux avec lui. La maison de Saintes a sa bonne part en l'affliction commune de la ville, causée par la guerre civile. Dieu continue à bénir celle de Gênes; et nos gens de Rome se vont adonner aux missions plus que par le passé, ce qui me console.

Voici pourtant une nouvelle affligeante, si elle est véritable: c'est que l'on dit que Limerick a été pris par les parlementaires et qu'ils ont fait pendre l'évêque et une trentaine d'ecclésiastiques, entre lesquels nous avons grand sujet de craindre que Messieurs Brin et Barry étaient¹. Nous en attendons une plus grande certitude; et, en quel état qu'ils soient, je les recommande à vos prières.

Nos gens de Barbarie continuent à bien faire. M. Le Vacher le jeune² est arrivé à Alger. Le frère Huguier, qui est à Tunis, a été mis à la chaîne quinze ou vingt jours durant; et pour l'en tirer il en coûte près de quatre cents écus. C'est pour n'avoir pas bien gardé ses papiers, un esclave lui ayant pris une patente, qui sert de passeport à ceux qui sont délivrés et qui s'en retournent en leur pays, en vertu de laquelle il pensa se sauver; et pour cela on lui a fait cette avanie.

Nous voici sur la fin de l'ordination et bien près de la solennité de Noël. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous

1. La ville de Limerick s'était rendue aux troupes de Cromwell le 27 octobre, après un siège de cinq mois et demi. Ireton fit mettre à mort Térance-Albert O'Brien, évêque d'Emly, Wolf, religieux franciscain, le major-général Purcell, Barrow, membre du conseil, et Stretch, maire de la ville. MM. Brin et Barry réussirent à s'enfuir sous un déguisement. Edmond Dwyer, évêque de Limerick, échappa également aux poursuites des soldats et put se réfugier en Belgique.

2. Philippe Le Vacher.

fasse la grâce d'entrer bien avant en l'amour et la pratique des vertus qui ont éclaté en sa sainte naissance, qu'il soit plus que jamais la vie de votre vie et le lien unissant de votre petite famille, laquelle j'embrasse tendrement.

Encore ce mot : la pauvreté des frontières dure toujours, et nous y avons les mêmes ouvriers. J'ai oublié d'avertir M. Alméras de vous écrire ; ce sera pour la première fois. Il est supérieur du séminaire de Saint-Charles ; c'est ainsi que nous appelons maintenant le petit St-Lazare. M. Gilles est à Crécy et y fait l'office de supérieur.

Je prie Notre-Seigneur qu'il le fasse en vous et par vous, qu'il remplisse vos cœurs de foi, d'espérance et d'amour.

Je suis en lui, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
ind. p. d. l. M.

J'embrasse MM. Desdames et Guillot³ et notre frère Casimir⁴ et vous, prosterné en esprit à leurs pieds et aux vôtres.

3. Nicolas Guillot, né à Auxerre le 6 janvier 1627, entré dans la congrégation de la Mission le 12 juin 1648, reçu aux vœux le 11 juin 1651, ordonné prêtre le 24 décembre 1651. Bien que simple sous-diacre, il fut adjoint au premier groupe des missionnaires envoyés en Pologne. Il s'y dévoua avec zèle aux œuvres de sa vocation ; mais après la mort de Lambert aux Couteaux le découragement le gagna, et il revint en France en mai 1654. Saint Vincent lui reprocha doucement sa faute, lui en inspira le regret et le décida à repartir au mois de juillet. Ce ne fut pas pour longtemps. Les malheurs de la Pologne, envahie par les Suédois, contraignirent quatre missionnaires sur sept à quitter le pays (novembre 1655). Nicolas Guillot était du nombre. Le saint lui donna la direction de l'établissement de Montmirail, puis il l'appela à Saint-Lazare, en 1658, pour lui confier la chaire de philosophie. René Alméras le mit en 1662 à la tête de la maison d'Amiens, qui l'eut pour supérieur jusqu'en 1667.

4. Stanislas-Casimir Zelazewski, né à Varsovie, reçu à Saint-La-

O Monsieur, que je me ressens de votre absence ! Il me semble que je n'ai plus de bras droit⁵. Offrez-moi souvent à Dieu, Monsieur, je vous en supplie, et à sa conduite, et ayez soin de votre santé.

**1436. — A ACHILLE LE VAZEUX, PRÊTRE DE LA MISSION,
A ROME¹**

Du 21 décembre 1651.

Je remercie Dieu de ce que vous veillez à tout. J'avais déjà su par d'autres le dessein de la nouvelle congrégation sous le nom de *Missionnaires des Indes* et sous

zare le 19 octobre 1647, à l'âge de dix-huit ans. Il exerça toujours la patience de ses supérieurs par l'inconstance de son caractère. Après avoir cherché à le retenir dans la compagnie, qu'il voulait quitter, saint Vincent dut lui-même le prier de se retirer (1655).

5. D'après Collet (*op. cit.*, t. I, p. 509), saint Vincent se serait exprimé de même dans une autre lettre à Lambert aux Couteaux, du 2 janvier 1652. Mais on peut se demander si Collet ne donne pas une date fautive.

Lettre 1436. — Reg. 2, p. 255.

1. La lettre est adressée « à M. N., assistant de la maison de Rome, en l'absence du supérieur ». Il y a de fortes raisons de croire que cet assistant n'est autre qu'Achille Le Vazeux. D'une part, son rappel de Rome coïncide avec le placement de Thomas Berthe dans cette maison en qualité de procureur près le Saint-Siège (cf. l. 1584) ; d'autre part, le caractère et les idées de l'assistant ressemblent fort au caractère et aux idées d'Achille Le Vazeux. Un détail entre cent. Saint Vincent écrit à Jean Dehorgny au sujet de son assistant (l. 1477) : « Il en est venu si avant dans sa dernière lettre que de me persuader la nullité de nos vœux, et qu'il y a péché mortel de les faire et de les réitérer. » Or, voici ce que dit d'Achille Le Vazeux le *Journal des derniers jours de saint Vincent* : « Il a toujours une aversion horrible contre les vœux, qu'il croit être la perte de la compagnie. » Achille Le Vazeux, né à Bonneval (Eure-et-Loir) le 22 juin 1620, fut admis dans la congrégation de la Mission le 24 août 1639, prononça les saints vœux le 7 juin 1643, reçut la prêtrise le 3 avril 1649 et peu après son ordination fut placé à Rome, où il resta jusqu'en 1653. Il dirigea le séminaire d'Annecy de 1653 à 1659, puis fut rappelé à

l'intendance de M. de Ventadour². Nous n'avons rien à dire contre la nature de la chose, qui est bonne et louable ; au contraire, nous devons être grandement bien aises qu'il se trouve des hommes qui se donnent à Dieu pour le servir de cette sorte.

Pour la personne, chacun sait qu'elle est de grande condition ; il était duc et s'est fait chanoine de Notre-Dame de Paris ; il est fort homme de bien. Mais qu'ils s'appellent *Missionnaires*, c'est ce qu'il est à propos d'empêcher, s'il est possible, en représentant les

Paris et envoyé au collège des Bons-Enfants, d'où il rentra dans sa famille quelques jours avant la mort de saint Vincent. Achille Le Vazeux unissait à certaines qualités des défauts si saillants que son départ de la compagnie fut regardé par le saint comme une bénédiction de Dieu. Prompt et entêté dans ses décisions, il avait peine à prendre conseil de ses supérieurs et à soumettre sa volonté à la leur. Saint Vincent eut bien souvent l'occasion de lui faire des reproches, comme nous le verrons dans la suite.

2. Henri de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, prince de Maubuisson, comte de la Voulte, avait épousé en 1623 Marie Liesse de Luxembourg, qui ne lui donna point d'enfants et qui à la vie du mariage préféra bientôt celle du cloître. Elle s'enferma au Carmel d'Avignon en 1629, prononça les vœux au mois d'août de l'année 1634 et alla fonder peu après le couvent de Chambéry, où elle mourut le 18 janvier 1660. Après avoir guerroyé, non sans succès, contre les huguenots du Languedoc, Henri de Ventadour chercha à étendre le royaume de Dieu par d'autres moyens que par les armes. Il fonda en 1630 la Compagnie du Saint-Sacrement, de concert avec le frère Philippe d'Angoumois, capucin, le P. Suffren, jésuite, le P. de Condren, de l'Oratoire, Henri de Pichery, maître d'hôtel ordinaire du roi, et d'autres hauts personnages. L'état ecclésiastique l'attirait. Il en prit l'habit, reçut le sous-diaconat le 22 septembre 1641 et accepta un canonicat à Notre-Dame de Paris en 1650, après avoir cédé son titre de duc et pair à son frère Charles. La congrégation des missionnaires des Indes ne fut jamais qu'à l'état de projet. Henri de Ventadour était très pieux et très mortifié. Saint Vincent nous apprend qu'il se levait régulièrement à minuit pour dire matines. (Conférence aux missionnaires, 26 septembre 1659.) Il mourut le 14 octobre 1680 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le seul écrit que nous ayons de lui est une lettre contre les jansénistes. (Cf. *Le duc et la duchesse de Ventadour ; un grand amour chrétien au dix-septième siècle*, Paris, 1889, in-12 ; Raoul Allier, *op. cit.*, p. 10 et suiv.)

inconvéniens qui arrivent que deux ou plusieurs compagnies différentes se nomment de même. Je vous prie de bien faire entendre que cette confusion de noms nous est fort préjudiciable; dont nous n'avons que trop d'expériences.

La compagnie de M. Authier s'étant fait appeler *du Saint-Sacrement pour les Missions*, a été cause que nous avons pensé être chassés d'Annecy, d'autant qu'elle occupe dans Avignon le collège des Savoyards, contre leur gré; lesquels, pensant que ce fût une même congrégation avec la nôtre, nous ont pris en aversion, et à la chaude nous ont voulu exterminer de leur pays; et même le sénat de Chambéry a refusé tout à fait d'approuver notre établissement, en sorte qu'à la fin il nous faudra sortir de Savoie, comme je crois³.

De cet exemple passons à un autre. Un prêtre s'en alla un jour dans l'hôpital de Lyon, et ne le trouvant pas si bien réglé qu'il devait être selon son sens, il écrivit une lettre à Monseigneur le cardinal de Lyon⁴, par laquelle il l'exhortait à remédier au désordre de cette maison, ou qu'autrement il en souffrirait un jour, et qu'à cet effet il l'assignait au jugement de Dieu. Et s'étant qualifié, au pied de cette lettre, « prêtre de la Mission », ce bon seigneur la reçut comme d'un des nôtres, quoiqu'il n'en soit pas. Il s'en est plaint partout et s'en est pris à nous. Je le fus trouver et lui fis voir par des preuves certaines que ce prêtre-là n'était pas de notre compagnie; mais il n'a jamais voulu le croire, et toujours, depuis, nous avons été mal dans son esprit.

Voici un troisième exemple. Il y a quelque temps

3. Ce que craignait le saint n'arriva pas.

4. Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu.

que, M. l'évêque de Béziers" nous ayant demandé quelques prêtres pour les employer dans son diocèse, cela fut su d'un ecclésiastique qui avait demeuré parmi nous et que nous avions chassé pour être sujet au vin ; lequel s'en alla trouver ce prélat, et lui ayant dit que c'était moi qui l'envoyais vers lui, il le reçut et l'employa ; mais tôt après il le reconnut pour un ivrogne, et dès lors il perdit entièrement l'estime qu'il avait pour les missionnaires.

Vous pouvez juger de là quelles fâcheuses suites peut avoir la ressemblance du nom de deux ou de plusieurs compagnies ; ce que M. le chancelier⁶ avait bien prévu, car, quand on lui présenta la bulle de l'établissement de M. Authier pour être autorisée du roi, il la refusa tout à plat, sans que je lui en eusse aucunement parlé ni fait parler, disant qu'il y avait déjà en France une congrégation de missionnaires. Comme il a plu à Dieu de donner quelque bénédiction à la nôtre, les nouvelles sociétés qui veulent faire ce que nous faisons, sont bien aises d'en prendre aussi le nom ; et ainsi les défauts des autres tomberont sur nous et les nôtres leur seront imputés. Et n'importe de dire que cette compagnie sera appelée la *Mission des Indes*, parce que la nôtre est aussi pour les Indes, comme pour ailleurs. Les Jésuites n'y envoient-ils pas aussi, et encore d'autres communautés religieuses ? Mais on les distingue par leurs noms propres et non par celui de la Mission.

Je savais donc, comme je vous ai dit, que l'on se remuait ici pour entreprendre cette œuvre, mais je ne savais pas qu'on en fit la poursuite à Rome, et encore moins que l'on eût espérance de la faire ériger en congrégation.

5. Clément de Bonzi.

6. Pierre Séguier.

J'ai appris aussi qu'un certain abbé, qui ne l'est que de nom, en est le directeur, et qu'il élèvera ici les ecclésiastiques de ce séminaire en la cure de Gentilly⁷, qu'il a prise à cet effet, et que M. de Ventadour sera le préfet général de ces missions et comme le patriarche de l'Amérique, qui aura tout pouvoir du Pape et sans la permission duquel personne n'y pourra aller faire les fonctions ecclésiastiques. Si cela était, il serait fort à craindre qu'il n'y arrivât désordre, et déjà il y a un sujet de division tout formé.

L'on fait ici un armement considérable pour ce pays-là. Un docteur de Sorbonne y passe avec quantité de bons prêtres qu'il y mène, résolu de ne dépendre ni peu ni prou de qui que ce soit que du Saint-Siège. Ce dessein est pris longtemps y a, et sera plus tôt exécuté que l'autre, pource que l'argent et les vaisseaux sont quasi prêts.

Vous pourrez informer de tout cela le secrétaire de la Sacrée Congrégation⁸ et lui dire comme de vous-même qu'avant de rien accorder au sujet de cette prétendue érection, il est tout à fait à propos d'écrire ici à Mgr le nonce⁹ qu'il s'informe exactement des qualités de cet abbé, qui doit diriger ce séminaire¹⁰.

Vous ferez voir cette lettre à M. Dehorgny.

7. Localité située aux portes de Paris. Adrien Le Febvre en était curé.

8. Denis Massari.

9. Nicolas Bagni.

10. Le duc de Ventadour se proposait de faire passer en Amérique, en même temps que ses prêtres, un grand nombre de colons. Le départ de Paris eut lieu le 18 mai 1652 dans des circonstances tragiques dont la *Gazette de France* du 25 mai nous a conservé le récit : « L'abbé de Lisle-Marivault, docteur en théologie, directeur du Conseil de la Compagnie de terre ferme de l'Amérique et chef du clergé de la colonie pour la conversion des sauvages et l'établissement du commerce près le cap du Nord, environ le quatrième degré de la ligne équinoxiale, s'étant embarqué le 18 de ce mois devant

**1437. — A UN PERE DE LA CONGRÉGATION
DE SAINTE-GENEVIEVE**

De St-Lazare, ce 21 décembre 1651.

Mon Révérend Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai vu les arrêts que nous avons obtenus contre ceux de Saint-Victor, dont je vous envoie un extrait¹. Vous trouverez dans le premier une clause qui ne favorise pas, ce semble, votre dessein, laquelle porte : « sans préjudice à la congrégation de Saint-Victor pour les maisons qui en dépendent ». Je souhaiterais néanmoins qu'ils vous fussent utiles et que nous eussions d'autres bonnes pièces pour vous aider, parce que je suis en toutes les manières de vous et de votre sainte congrégation, en l'amour de Notre-Seigneur, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

le pavillon du Louvre avec 8 à 900 personnes, afin d'aller attendre au Havre-de-Grâce le reste des passagers pour l'embarquement général de la colonie, étant tombé dans l'eau lorsqu'il voulait passer d'un bateau à l'autre pour faire voir son passeport au corps de garde de la porte de la Conférence qui l'avait arrêté, et quoiqu'il sût très bien nager et qu'un matelot fort et adroit se fût jeté après lui pour le sauver, tous deux y demeurèrent. Son corps fut trouvé le lendemain et enterré au couvent des Carmes déchaussés, dont son frère est prieur. » La congrégation des missionnaires des Indes ne survécut pas à son chef.

Lettre 1437. — L. s. — Original au grand séminaire de Dijon.

1. Saint Vincent veut sans doute parler des deux arrêts du 21 août et du 7 septembre 1632. (Arch. Nat. M 212, liasse 4.) Les mots *sans préjudice*, etc., sont à la fin du premier.

1438 — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

*Ce jour saint Thomas*¹ [1651²].

Mon très honoré Père,

Je ne saurais laisser passer la journée sans faire souvenir votre charité qu'il y a 26 ans que la Providence me mit en l'état de viduité corporelle et me fit la grâce de me donner le désir d'être unie à lui pour le temps et l'éternité³. Donnez-moi votre bénédiction, s'il vous plaît, en ce sujet, et me faites la charité de m'offrir tout de nouveau à sa bonté. Si je n'étais point si infidèle à mon saint ange, il vous en aurait ce matin donné la pensée.

Je vous renvoie la lettre de Monsieur l'aumônier de Nantes⁴. Je pense ne m'être pas trompée de penser que quelques-uns de ce lieu ont pensé que l'éloignement de notre chère sœur Jeanne⁵ serait utile ; mais penserez-vous, mon très honoré Père, à l'envoyer à Saint-Malo ? Pardonnez à ma promptitude à vous dire mes sentiments. Je vous envoie la lettre de notre chère sœur Jeanne et celle de notre sœur Henriette, que vous verrez toute pleine de soumission pour Hennebont.

Je ne sais si votre charité a pris la peine de voir celle de Monsieur le curé de Nanteuil⁶. Je vous l'envoie aussi. Je crois qu'il est fâché de ce que Madame la maréchale de Schomberg écoute nos sœurs, et de ce que présentement elles s'opposent à Monsieur le curé, comme je crois, pour empêcher qu'il ne mette un mendiant gardien de l'Hôtel-Dieu, crainte que les désordres qui y sont depuis longtemps ne continuent. Voilà la lettre que nos sœurs m'en écrivent, que j'enverrai à Madame la maréchale de Schomberg, si votre charité le treuve à propos.

Permettez-moi, mon très honoré Père, de vous demander, pour l'amour de Dieu, que je puisse vous faire ma petite

Lettre 1438. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. 21 décembre.
2. L'année est indiquée au dos de l'original et confirmée par le contenu de la lettre.
3. Antoine Le Gras était mort le 21 décembre 1625.
4. M. des Jonchères.
5. Jeanne Lepeintre.
6. Nantenil-le-Haudouin.

revue avant Noël, savoir vendredi, samedi ou dimanche, qui en est la veille, à telle heure qu'il vous plaira.

Nous avons eûs Mademoiselle Guérin, votre ancienne voisine des Bons-Enfants, laquelle, en un mois de temps, a perdu, selon le monde, deux enfants de grande vertu et espérance, l'un religieux profès à Sainte-Geneviève, un autre conseiller au Parlement. Elle désire fort avoir l'honneur de vous voir. Vous savez que c'est une personne qui ne vous arrêtera que le temps que votre charité lui pourra donner, et que je suis, quoiqu'indigne, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE M.

Le jeune homme qui est venu de Nantes m'a priée de faire souvenir votre charité de lui.

J'oubliais à vous faire les très humbles saluts de Monsieur et Madame de Liancourt dès leur arrivée de La Roche-Guyon.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

**1439. — A MATHURIN GENTIL, PRÊTRE DE LA MISSION,
AU MANS**

De la veille de Noël 1651.

Je vous écris, pressé du mystère amoureux où nous entrons, pour vous souhaiter les bénédictions qu'il apporte aux hommes de bonne volonté.

Ce que je vous ai écrit des réparations n'est pas pour les défendre tout à fait, mais afin qu'elles se fassent dans l'ordre, qui est qu'elles soient nécessaires et que le supérieur y consente, savoir le général quand elles sont importantes, et le supérieur particulier quand elles ne sont que menues et ordinaires. Cela ne vous semble-t-il pas raisonnable ? Je n'ai pas compris dans la révocation contenue dans ma dernière lettre le plan des arbres, ni la culture des jardins, parce que la dépense n'en est pas

considérable. Vous pouvez donc continuer, mais toujours de l'avis du supérieur.

Je vous prie de ne pas penser que je me gouverne par rapports, surtout à votre égard, connaissant assez le fond de votre âme et la droiture de vos intentions.

1440. — A N***

2 janvier 1652.

A présent on a bien de la peine à trouver sept ou huit mille livres, que l'on distribue par mois en Champagne et en Picardie, qui n'est que le quart de ce qu'on donnait l'année passée.

1441. — UN PRÊTRE DE LA MISSION A SAINT VINCENT

[Saint-Quentin, 1652¹.]

La famine est telle que nous voyons les hommes mangeant la terre, broutant l'herbe, arrachant l'écorce des arbres, déchirant les méchants haillons dont ils sont couverts, pour les avaler. Mais ce que nous n'oserions dire, si nous ne l'avions vu, et qui fait horreur, ils se mangent les bras et les mains et meurent dans ce désespoir.

Nous avons trois mille pauvres réfugiés, cinq cents malades, sans parler de la pauvre noblesse et des pauvres honnêtes de la ville, dont le nombre augmente chaque jour.

Lettre 1440. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 490, note.

Lettre 1441. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XI, sect. II, 1^{re} éd., p. 395. Abelly a réuni en une même lettre trois fragments de lettres différentes ; nous donnons ici un de ces fragments.

1. Ces lignes ont paru dans la *Relation* de janvier 1652.

1442. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION, A MARSEILLE

Les paroles qui ont échappé à ce Révérend Père nous donnent sujet de nous réjouir de n'avoir pas donné lieu à ses calomnies¹ et d'en remercier Dieu. Bienheureux serons-nous s'il nous trouve dignes de souffrir pour la justice, et s'il nous fait la grâce d'aimer la confusion, et de rendre le bien pour le mal !

1443. — A LA PROPAGANDE

[Janvier 1652¹.]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

Vincenzo di Paul, superiore generale de' preti della congregazione della Missione, umilissimo oratore, espone all' EE. VV. che il console della città di Sale, nel regno di Fez in Africa, molti anni sono, gli fece prementi e replicate istanze di mandar in detta città alcuni preti della sua Congregazione in servizio de' cristiani sì liberi come schiavi², che quivi si ritrovano, al cui zelo e pietà per allora non potè sodisfare. Ora l'istesso console continuando tuttavia nella medesima dimanda, detto oratore rappresenta all'EE. VV. il desiderio e bisogno di quella chiesa, acciò che, se si consentano, egli, sotto l'autorità di questa Sacra Congregazione, vi mandi alcuni de'suoi sacerdoti, possa, quanto prima, dar informazione delle qualità de'sog-

Lettre 1442. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. VII, p. 172.

1. Contre la congrégation de la Mission.

Lettre 1443. — Arch. de la Prop., II *Africa*, n° 248, f°s 35 et 42, original.

1. Voir note 3.

2. Voir les lettres 827 et 869.

getti, con l'approvazione di Monsignor nunzio di Francia. E il tutto riceverà dall'EE. VV. per grazia singolare³.

Quas Deus, etc.

Suscription : Alla Sacra Congregazione *de Propaganda Fide*, per Vincenzo di Paul, superiore generale della Congregazione della Missione.

TRADUCTION

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Le suppliant Vincent de Paul, supérieur général des prêtres de la congrégation de la Mission, expose très humblement à Vos Eminences que le consul de la ville de Salé, au royaume de Fez, en Afrique, le pressa instamment et fréquemment, il y a plusieurs années, d'envoyer dans cette ville quelques prêtres de sa congrégation pour le service des chrétiens, libres ou esclaves, qui s'y trouvent. Il n'a pu jusqu'à cette heure accueillir la demande émanée du zèle et de la piété du consul ; mais, devant ses nouvelles instances, le suppliant prie

3. Cette supplique fut présentée le 5 janvier 1652. Elle donna lieu au décret suivant :

Decretum Sacrae Congregationis Generalis de Propaganda Fide habitae die 15 januarii 1652.

Proponente Eminentissimo Domino Cardinali Sabellio libellum supplicem pro parte D. Vincentii de Paulis, Congregationis Missionariorum Galliae Superioris Generalis, petentis quod, cum consul civitatis Salé, in regno Fez, in Africa, instanter petat ut Orator illuc mittat sacerdotes suae Congregationis in Missionem, Sacra Congregatio dignetur facultatem ei impertire pro dicta Missione cum solitis et necessariis privilegiis, conditionibus et facultatibus, Eminentissimi PP. Missionem in praedicta civitate decreverunt ac pro sacerdotibus eligendis ab Oratore cum participatione D. Nuncii Apostolici Galliae dixerunt esse expediendas solitas facultates, pro quibus jusserunt adiri suo loco et tempore Sanctissimum Officium; interim esse scribendum ad dictum D. Nuncium ut nomina et qualitates dictorum sacerdotum huc mittat et quis erit inter eos Praefectus indicet, ut expeditiones desuper necessarias ei mitti possint pro directione et projectu dictae Missionis.

Cardinalis Pamphilus.

Dion. Massarius, S. Cong. secretarius.

Vos Eminences de vouloir bien considérer les vœux et les besoins de cette Eglise et trouver bon qu'il envoie, sous la dépendance de cette Congrégation, quelques prêtres de sa compagnie, et transmette, avec l'agrément de Monseigneur le nonce de France, le plus tôt possible, les informations d'usage sur les qualités des sujets. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Eminences.

Que Dieu ait, etc.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

1444. — A LA REINE ANNE D'AUTRICHE

16 janvier 1652.

Madame,

M. de Guénégaud m'a fait l'honneur de me dire que Votre Majesté, passant à Fontainebleau, m'a fait la grâce de faire coucher sur l'état des officiers de la maison de Mgr le duc d'Anjou¹ la charge de gentilhomme servant ordinaire pour la personne que j'ai pris la hardiesse de lui recommander; mais, ne l'ayant su que longtemps après, je n'ai pu en rendre plus tôt à Votre Majesté le premier devoir de ma reconnaissance, laquelle certes est si grande, Madame, que je me vois indigne de remercier Votre Majesté d'une telle faveur; et partant je prie N.-S. qu'il soit lui-même son remerciement et sa récompense. Je n'en ai pas encore reçu le brevet; je prends la confiance de le demander à M. de Guénégaud. J'espère que, s'il est besoin, Votre Majesté aura agréable de lui ordonner qu'il me l'expédie.

Nous continuons à prier et à faire prier Dieu inces-

Lettre 1444. — Reg. 1, f^o 27.

1. Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV.

samment pour le roi et Votre Majesté, à ce qu'il lui plaise être leur conduite et leur sanctification. C'est en son amour que j'ai le bonheur d'être de Votre Majesté. Madame, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

1445. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 19 janvier 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Si je suis privé de vos lettres, je ne le suis pas de la consolation de savoir les bons services que vous rendez à Dieu, tantôt par l'instruction des ecclésiastiques, tantôt par les missions, et toujours par la pratique de son amour en toutes les manières que ses meilleurs serviteurs ont coutume de l'honorer ; dont je le remercie infiniment, ensemble des bénédictions qu'il donne à tous vos travaux. O Monsieur, que Dieu nous est bon, tandis que nous lui sommes fidèles !

Comment vous trouvez-vous ? Un petit mot, je vous en prie, sur l'état de votre santé ; et par occasion mandez-moi si je continuerai à donner des quittances à M. votre frère sur la maison de ville, pour recevoir la rente que vous y avez. Je lui en ai déjà donné deux ou trois de 43 livres 15 sols chacune, qui est la valeur de chaque quartier. Il dit qu'il en a besoin, et je le crois, parce que le temps est mauvais.

Derechef, je prie Notre-Seigneur qu'il vous soit tout

en toutes choses et que je sois éternellement, en son amour, comme je suis en cette vie, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

1446. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 19 janvier 1652.

Vos lettres me donnent confusion, me faisant voir que vous travaillez incessamment, lorsque nous faisons ici si peu de chose. Je raconte vos faits à la compagnie plus souvent que toutes les semaines, pour l'exciter au combat contre la nature et à la conquête des âmes, à votre imitation.

J'ai grande consolation de ce que Messieurs Duport et Le Blanc ¹ ont déjà la langue affilée pour en couper

Lettre 1446. — Reg. 2, p. 201.

1. Vraisemblablement François Le Blanc (ou White), né à Limerick (Irlande), entré dans la congrégation de la Mission le 14 octobre 1645, à l'âge de vingt-cinq ans, reçu aux vœux le 15 octobre 1647, ordonné prêtre en 1651. Son séjour à Gênes fut de courte durée. Envoyé en Ecosse, il évangélisa les Highlands avec un zèle qui ne se démentit pas. L'exercice du ministère était interdit. Il fut accusé d'avoir célébré la messe, et jeté en prison à Aberdeen en 1655. Sa captivité dura de cinq à six mois. En le relâchant, on le prévint qu'il ne tarderait pas à être pendu s'il ne cessait de mépriser les lois. Il changea de district et continua sa vie apostolique. A part deux séjours qu'il fit en France, l'un de 1660 à 1662, l'autre de 1665 à 1668, François Le Blanc continua de travailler en Ecosse jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1679. Il laissa la réputation d'un saint et d'un apôtre. Son portrait fut longtemps conservé et vénéré dans une chambre qui portait son nom, au château d'Invergarry. On lit son éloge dans plusieurs rapports officiels adressés à la Propagande. (Cf. *Les relations de saint Vincent de Paul avec l'Irlande*, par Patrice Boyle dans les *Annales de la Congrégation de la Mission*, 1907, t. 72, p. 355.)

le pain aux enfants, surtout le premier, que vous dites être en état d'aller en mission. Dieu en soit béni et veuille par sa grâce les animer du même zèle qui anime leur supérieur !

L'esprit qui pousse M. Valois au désir d'aller assister son pays² paraît trop ferme pour lui oser résister ; si ce mouvement lui dure avec la même force, laissez-le venir. Peut-être que Dieu aura tant agréable son sacrifice, qu'il en tirera de la gloire et qu'il fera par son moyen quelque grâce extraordinaire à un royaume affligé. Il ne faut pas laisser sans secours tant de bons catholiques qu'il y a, qui conservent leur foi, lorsque plus on la persécute³. Si M. Molony⁴ veut aller avec lui, nous le lui donnerons pour compagnon et contribuerons ce que nous pourrons pour la consolation et le salut de leur patrie.

Vous dites que vous êtes en peine pour la Mission de Corse, ne sachant qui envoyer avec M. ... ; il me semble que vous ferez un bon choix en M. Duport, qui est un homme de Dieu, capable et zélé, qui prêche bien et fort utilement. Vous pourrez même lui commettre la conduite, si vous voyez que M. ... ne soit pas pour s'en rebuter. Assurez-vous qu'il ne fera aucun faux pas, ayant beaucoup de jugement, de sagesse et de discrétion ; et avec cela il est fort doux et cordial. Vous y penserez. Si, à l'occasion de cette mission, vous avez besoin d'autres ouvriers, nous vous en enverrons.

Je plains ce pauvre frère qui vous a quittés, surtout

2. L'Irlande.

3. Nous ne savons si M. Valois donna suite à son projet ; il était encore à Gênes au milieu de l'année 1652.

4. Thaddée Molony ou Molonay, né en juillet 1623 à Limerick (Irlande), entré dans la congrégation de la Mission le 4 septembre 1643, ordonné prêtre à Rome le 6 mars 1650, reçu aux vœux le 14 novembre 1655. Nous le trouvons au Mans en 1658 et 1659.

si c'est à dessein de se faire prêtre, pource que je n'ai guère vu réussir en l'état ecclésiastique ceux qui auparavant ont eu une autre vocation en laquelle ils ont bien fait. Au contraire, j'ai connu des hommes saints professant l'épée, sans compter ceux des autres professions, qui y faisaient merveilles, et qui, étant passés en l'état ecclésiastique, n'y ont presque fait aucun bien. Dieu donne grâce en une condition qu'il refuse dans une autre. Un frère qui aura l'esprit de Dieu demeurant dans la sienne, le perdra sans doute, s'il en sort. Dieu n'est pas changeant ; il veut que chacun se tienne en l'état où il l'a mis ; et qui le quitte n'est pas en assurance.

1447. — A JEAN GICQUEL, SUPÉRIEUR, AU MANS

Du 21 janvier 1652.

Les misères présentes de ce pays et celles que nous appréhendons avec sujet nous font songer à décharger cette maison¹. Peut-être que nous vous enverrons ou notre séminaire ou nos écoliers avec leur maître, à cause que le blé et la viande coûtent bien moins au Mans qu'à Paris. Mandez-moi, s'il vous plaît, si vous les pourrez nourrir pour 40 ou 45 écus chacun ; conférez-en avec le procureur de votre maison.

Lettre 1447. — Reg. 2, p. 136.

1. Mazarin, rentré en France à la tête d'une armée, approchait de Paris. A cette nouvelle, le parlement le déclara criminel de lèse-majesté et promit 150.000 livres, sur le prix de vente de ses meubles et de sa bibliothèque, à qui le livrerait mort ou vif. De son côté, le duc d'Orléans rappela de l'armée du Nord les troupes qui lui étaient fidèles. Tout faisait craindre une nouvelle guerre civile, plus terrible que les précédentes.

1448. — AU PÈRE BOULART

Mon Révérend Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je ne me ressouviens point du nom de la cure de feu M. Flamignon, ancien religieux de céans¹; elle est à une lieue de Châteaudun; vos Pères de là vous le pourront mander. Je ne sais point qu'il ait vaqué autre bénéfice en sa personne qu'une chapelle dite de Sainte-Radegonde², qui est dans la paroisse dont il était curé, et qu'il plaidait contre le seigneur, qui est, si me semble, M. de Nouveau. Un de vos Pères, qui le vit dans sa maladie, à son instance, vous pourra dire ce qu'il lui a dit. Si j'en savais quelque autre chose, je le vous dirais d'aussi bon cœur que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A mon Révérend Père le Révérend Père Boulart, à Sainte-Geneviève.

Lettre 1448. — L. a. — Original chez M. le marquis de l'Aigle, 12, rue d'Astorg, Paris. Ce document appartenait autrefois à la bibl. de Ste-Geneviève. (Cf. ms. 2555.)

1. Religieux de l'ancien Saint-Lazare. Il était curé de Lannelay.

2. Cette chapelle, mentionnée dès 1529, n'existait plus en 1730.

1449. — AU PÈRE GEORGES BARNY, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DE L'ORDRE DE GRANDMONT ¹

24 janvier 1652.

Mon Révérendissime Père,

Il y aura tantôt six mois que M. le comte de Brienne m'envoya une lettre du roi pour la faire tenir à Votre Révérence ; ce que je ne fis pour lors, d'autant que j'étais grièvement malade ; et ne l'ai fait depuis par la faute de celui qui prend soin de mes papiers ², lequel ne m'a parlé de cette lettre que depuis deux jours. Je demande très humblement pardon à Votre Révérence de ce retardement.

La raison pour laquelle Sa Majesté lui écrit est que cela fut ainsi résolu dans le Conseil des affaires ecclésiastiques, lorsque, ayant vaqué un prieuré de votre Ordre au diocèse de Lodève, on considéra un de vos bons religieux nommé le Père Frémont ³, pour une

Lettre 1449. — Reg. 1, f^o 35, copie prise sur la minute. Cette lettre a été publiée par le P. Jean-Baptiste Rochias dans la vie manuscrite du B. Charles Frémont. L'original se trouvait autrefois au chartier de la congrégation de Sainte-Geneviève dans un in-f^o intitulé : *Lettres de prélats depuis l'an 1653 jusqu'en 1660.*

1. L'Ordre de Grandmont, ainsi appelé du lieu où se trouvait le monastère principal, fut fondé au XI^e siècle par saint Etienne de Muret.

2. Le frère Ducournau.

3. Charles Frémont, né à Tours en 1610, entra, dès l'âge de dix-huit ans, dans l'ordre de Grandmont. Très peu de temps après sa prêtrise, il fut nommé prieur de l'abbaye de ce nom. Poursuivi par l'idée d'établir la réforme, il demanda et obtint d'être envoyé à Paris en qualité de prieur du collège de Grandmont. Après s'être perfectionné dans l'étude de la théologie, jugeant que l'heure de la divine providence avait sonné, il mit son supérieur général au courant de ses projets. Le P. Barny n'était pas disposé à le favoriser ; mais, sur l'intervention de Richelieu, Charles Frémont eut toute liberté d'établir la règle primitive à Epoisses, près de Dijon,

pension, à condition d'y rétablir l'ancienne régularité, ainsi qu'il a fait en quelques autres de vos maisons ; laquelle pension passerait de lui à ses successeurs en l'observance d'icelle règle ; de quoi ayant fait réponse à la reine, Sa Majesté en témoigna une grande joie et me commanda de tenir la main à l'exécution, ce qui me rend coupable de ne l'avoir fait jusqu'à présent. Il y a sujet d'espérer que le bon Dieu se veut servir de vous, mon Révérendissime Père, pour relever un Ordre si saint que le vôtre, qui a été très célèbre en l'Eglise et à bénédiction au royaume, puisque sous votre commandement il commence à répandre la même odeur qu'il a répandue en sa première façon de vie, de laquelle les gens de bien souhaitent le rétablissement. Le roi y veut contribuer ; et il semble que c'est le dessein de Dieu, en tant qu'il vous a donné ce bon religieux comme un instrument fort propre, duquel Votre Révérence se peut servir ; ce qu'elle fera très utilement, si elle a agréable de lui donner son grand vicariat pour régir les maisons d'Epoisses, de Thiers et de Lodève, avec pouvoir d'y recevoir des novices et des profès en ladite ancienne observance, le tout sous votre autorité et sainte conduite. C'est, comme je crois, mon Révérendissime Père, le sujet duquel le roi vous écrit. Je ne

où il se retira en 1642 avec un de ses confrères, Joseph Boboul. En 1650, fut bâti le couvent de Thiers, qui devint le centre de la réforme et la résidence du P. Frémont. Les progrès furent lents, contrariés qu'ils étaient par le P. Barny. Un troisième monastère, celui de Chavanon, au diocèse de Clermont, accepta la réforme en 1668 ; puis vinrent ceux de Saint-Michel, à Lodève (1679), de Louyes, au diocèse de Chartres (1681), de Vieux-Pont, au diocèse de Sens (1683), de Macherets, au diocèse de Troyes (1687). Les réformés avaient plus de huit heures d'office et d'oraison par jour, abstinence toute l'année, jeûne pendant près de huit mois, solitude, sorties très rares, jamais pour voir leurs parents. Le P. Frémont mourut en odeur de sainteté à Thiers en 1689.

doute pas que Votre Révérence ne réponde à ses intentions en chose si raisonnable, qui tend à la gloire de Dieu, à la manutention⁴ d'un corps duquel vous êtes le chef; et Notre-Seigneur influera par vous et par vos ministres son esprit religieux pour y régner dans les siècles à venir, et par ce moyen rendre votre personne et votre zèle recommandables à la postérité, outre le mérite que votre Révérence en aura devant Dieu, à qui je demande sa conservation et la grâce de lui rendre mon obéissance en quelque bonne occasion, comme à un prélat que j'estime et respecte grandement et à qui je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, mon Révérendissime Père, très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,

indigne supérieur de la congrégation de la Mission.

1450. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 24 janvier 1652.

Monsieur,

Depuis vous avoir écrit, ayant fait réflexion sur l'apostille de votre lettre, j'ai cru qu'il était expédient qu'il vous plaise prendre la peine de m'écrire par le prochain courrier ce qui est contenu, et vous étendre là-dessus, comme serait qu'après avoir signé ces propositions qui ont été envoyées, vous avez appris qu'on avait mis une apostille à l'article des 800 livres, « qu'il y sera pourvu au prochain synode ». vous vous sentez obligé de me représenter que, par l'acte par lequel vous vous êtes chargé de la conduite du séminaire, il est porté que, d'autant que j'espérais que mon clergé contribuerait 800 livres tous les ans pour l'entretien des six ecclésiastiques séminaristes, vous vous obligiez de les entretenir moyennant ladite

4. *Manutention*, gestion.

Lettre 1450. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

somme et que par une délibération générale de mon synode il a été résolu, nemine reluctant, que les 800 livres seraient payées tous les ans audit séminaire, prises sur les deniers qui se donnaient pour l'audition des comptes, que cette délibération avait été confirmée par patentes du roi, exécutée depuis ce temps-là, et qu'ainsi vous me priez de ne souffrir pas qu'on n'y change rien et de considérer que, si cela avait lieu, il n'y aurait rien d'assuré, que vous espérez cela de ma justice et de l'affection que j'ai pour mon séminaire et mon clergé, qui en reçoit l'utilité¹.

Si vous jugez à propos de m'écrire, ne vous arrêtez pas aux paroles ci-couchées. C'est seulement pour vous représenter ce qui est de mes sentiments, que je soumetts aux vôtres. Cependant je demeurerai, Monsieur, votre...

ALAIN,
év. de Cahors.

1451. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

25 janvier 1652.

La fille de Mademoiselle Gionges¹ n'a aucune marque de vocation pour la Charité ; comment voulez-vous qu'elle y demeure ? Elle n'a pas encore l'habit depuis

1. Les prêtres de la Mission conservent dans leurs archives un manuscrit original contenant « les articles concernant les ecclésiastiques syndiqués du diocèse de Cahors », manuscrit couvert de ratures, de corrections et d'additions, signé à chaque page des noms de Vincent de Paul et de Laisné de la Marguerite. Il se termine par les mots : « Vus et examinés par nous soussignés les présents articles et supplications, à Paris, le 10 janvier 1652, à même temps que les parties ont passé arrêt et expédient pour leurs difficultés et lesdits présents articles, discours, doutes auxdites parties. Laisné, Vincent Depaul. »

Lettre 1451. — Manuscrit de la Chambre des Députés, p. 121. Cette même lettre porte la date du 15 janvier dans le recueil de la maison-mère des Filles de la Charité.

1. Gabrielle Cabaret, née à Gionges (Marne), reçue chez les Filles de la Charité le 7 octobre 1651, à l'âge de seize ou dix-sept ans, placée successivement à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Denis, Arras, nommée officière en 1667, morte à Saint-Germain-en-Laye le 5 février 1669. Son père était seigneur de Gionges et de Fortel ; son grand-père maternel, seigneur de Villers-aux-Bois. La réprimande de Louise de Marillac la transforma complètement.

le temps qu'elle y est ; et ce qui est pis, c'est qu'elle ne le veut pas. Elle se lève quand bon lui semble et ne fait quasi rien. Elle est pourtant entretenue comme les autres. C'est autant de soulagement pour ses parents ; mais c'est une surcharge à cette petite compagnie, qui est pauvre et ne peut nourrir une fille qui ne travaille et n'est pas pour y demeurer, sinon peut-être pendant que le mauvais temps durera. Or, il n'est pas juste, comme vous savez, qu'une fille comme celle-là mange le pain des autres pauvres filles qui travaillent pour Dieu et pour les pauvres malades.

**1452. — A GUILLAUME DELVILLE, SUPÉRIEUR,
A MONTMIRAIL**

Du 25 janvier 1652.

Il n'est point expédient pour tout¹ qu'il y ait des femmes dans nos maisons des champs, non plus que de la ville. Il y en avait une vieille à Orsigny, honnête et fort utile ; mais, pource qu'il y avait de nos frères, on y a trouvé à redire, et aussitôt nous l'avons renvoyée. Je ne dis pas que vous ayez mal fait d'en avoir une pour la Chaussée, puisqu'il y avait nécessité et qu'il n'y avait personne des nôtres ; mais de la tenir à Fontaine-Essarts, c'est ce qu'il ne faut pas faire. Il vaut mieux se défaire de tout le ménage, à la réserve d'une charrue que vous pourrez garder pour faire la cueillette. Vendez donc vos vaches et le reste du tracas, si vous n'en pouvez commettre le soin à quelque bon garçon.

Lettre 1452. — Reg. 2, p. 130.

1. *Pour tout*, du tout.

1453 A BALTHAZAR GRANGIER DE LIVERDI,
EVÊQUE DE TREGUIER

Du 28 janvier 1652.

Je n'ai rien à dire, Monseigneur, à la proposition que vous me faites touchant les confessions dans la chapelle du séminaire, à l'égard des prêtres que vous y faites élever ; c'est à vous d'en ordonner comme il vous plaira. Mais quant aux nôtres, je vous supplie très humblement d'agréer que je vous représente que notre Bulle nous défend par exprès d'entendre de confession, aux lieux où nous résidons, les personnes externes, à la réserve de ceux qui font chez nous les exercices spirituels¹ ; qu'aucune de nos maisons n'en use autrement, sinon celles qui ont des cures, comme à Sedan et Riche-lieu, ou des pèlerins, comme à Saint-Méen et La Rose ; et que la raison de cela est pour éviter les attachements où cet exercice nous engagerait, et pour tenir nos prêtres toujours disposés à travailler au salut des peuples de la campagne. Les habitants des villes ne manquent pas ordinairement de secours spirituels. Néanmoins, Monseigneur, j'ai voulu savoir si nos anciens trouveraient à propos qu'en votre considération nous passassions par-dessus cette règle ; mais ils ont tous jugé qu'il y aurait inconvénient de contrevenir à notre Bulle et à l'usage où nous sommes pour ce regard. C'est pourquoi, Monseigneur, nous vous supplions très humble-

Lettre 1453. — Reg. 2, p. 69.

1. La Bulle *Salvatoris Nostri*, par laquelle Urbain VIII érige la congrégation de la Mission, porte ces mots : « *In civitatibus et urbibus quae archiepiscopatum, episcopatum, parlamentorum et bojulatuum titulis insignitae sunt, clerici et sacerdotes dictae congregationis nulla publica eorum Instituti munera obeant.* »

ment de ne permettre pas que nos missionnaires donnent ce mauvais exemple à leurs confrères ; car, dans la pente que plusieurs ont de travailler dans les villes et plutôt pour les riches que pour les pauvres, il serait à craindre, si une fois ils y étaient accoutumés, qu'ils ne voulussent plus aller aux champs chercher la brebis égarée, et qu'ainsi ils se rendissent inutiles à l'Eglise de Dieu et incapables de rendre obéissance à Messieurs les prélats.

1454. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

[Début de février 1652 ¹.]

Je viens présentement de recevoir votre lettre du 1^{er} de janvier, qui m'a consolé au point que vous pouvez penser, voyant que votre disposition est toujours bonne ; mais vous accusez une autre lettre écrite quinze jours auparavant, que je n'ai pas reçue, de sorte que j'ignore ce que vous avez fait à Vilna, quel accueil l'évêque vous y a fait, s'il est bien ou mal disposé pour la compagnie, s'il y a apparence que la cure vous demeure, et tout le reste de ce que vous m'avez écrit, dont vous ne me dites rien par cette dernière ; et

Lettre 1454. — L. s. — Dossier de Cracovie, original. Nous n'avons ici, semble-t-il, qu'un post-scriptum signé ; le reste a été perdu. Le saint avait écrit de sa main, à la suite de sa signature, six petites lignes, dont une déchirure ne laisse plus paraître que quelques lettres.

1. La comparaison de cette lettre avec les lettres 1457 et 1463 donne la certitude qu'elle est de 1652 et antérieure au 16 février. D'autre part, si l'on songe que saint Vincent venait de recevoir une lettre de Lambert aux Couteaux, datée du 1^{er} janvier, que les envois de ce missionnaire mettaient toujours un mois avant d'arriver et que, dans sa lettre du 16 février, le saint déclare lui avoir écrit quinze jours auparavant, on conclura que ce post-scriptum est des premiers jours de février.

néanmoins il est expédient, à cause de la distance des lieux et le danger que toutes les lettres n'arrivent jusqu'à nous, de répéter brièvement une ou deux fois le contenu de la précédente, quand c'est chose de quelque importance. Je vous prie d'en user ainsi et de m'envoyer au plus tôt, un duplicata de la lettre perdue.

Au reste, je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous fait, particulièrement de la complaisance qu'il vous donne à suivre ses ordres, de votre bonne conduite à l'égard de la compagnie et du dehors, et de la satisfaction que vous recevez de nos chers confrères. Je prie Notre-Seigneur que de plus en plus il les bénisse par vous et par lui-même et qu'il anime votre chère âme de la plénitude de son esprit, pour le répandre selon les desseins qu'il a sur vous et sur eux. Nous prions Dieu aussi pour l'heureux accouchement de la reine et sa conservation et continuerons soigneusement.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1455. — A LOUIS THIBAUT, A SAINT-MÉEN

6 février 1652.

Dans cette lettre, saint Vincent dit qu'il a été désigné par saint François de Sales lui-même comme supérieur du premier monastère de la Visitation à Paris.

1456. — A UN ECCLÉSIASTIQUE

J'espère que, depuis votre lettre écrite, Dieu aura dissipé ces nuages qui vous mettaient en peine ; c'est

Lettre 1455. — Lettre signalée au procès de béatification par le 102^e témoin, Pierre Chollier.

Lettre 1456. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. III, sect. III, p. 25.

pourquoi je ne vous en toucherai qu'un mot en passant. Il semble que vous soyez entré en quelque doute si vous êtes du nombre des prédestinés ; à quoi je répons que, bien qu'il soit vrai que personne n'ait des marques infailibles de sa prédestination sans une révélation spéciale de Dieu, néanmoins, selon le témoignage de saint Paul, il y en a de si probables pour connaître les vrais enfants de Dieu, qu'il n'y a presque lieu d'en douter. Et pour ces marques-là, Monsieur, je les vois toutes en vous, par la grâce de Dieu. La même lettre par laquelle vous me dites que vous ne les voyez pas, m'en découvre une partie ; et la longue connaissance que j'ai de vous me manifeste les autres. Croyez-moi, Monsieur, je ne connais pas une âme au monde qui soit plus à Dieu que la vôtre, ni un cœur plus éloigné du mal, ni plus aspirant au bien que vous l'avez.

Mais il ne me le semble pas, me direz-vous ; et je vous répons que Dieu ne permet pas toujours aux siens de discerner la pureté de leur intérieur, parmi les mouvements de la nature corrompue, afin qu'ils s'humilient sans cesse et que, leur trésor étant par ce moyen caché, il soit en plus grande assurance. Le saint Apôtre avait vu des merveilles au ciel ; mais pour cela il ne se tenait pas justifié, parce qu'il voyait en lui-même trop de ténèbres et de combats. Il avait toutefois une telle confiance en Dieu qu'il estimait n'y avoir rien au monde capable de le séparer de la charité de Jésus-Christ. Cet exemple vous doit suffire, Monsieur, pour demeurer en paix parmi vos obscurités, et pour avoir une entière et parfaite confiance en l'infinie bonté de Notre-Seigneur, lequel, voulant achever l'ouvrage de votre sanctification, vous invite de vous abandonner entre les bras de sa providence. Laissez-vous donc conduire à son amour paternel ; car il vous aime ; et tant s'en faut qu'il rejette

un homme de bien tel que vous êtes, que même il ne délaïsse jamais un méchant qui espère en sa miséricorde.

1457. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 16 février 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous écrivis il y a quinze jours nos petites nouvelles ; j'en reçus des vôtres en même temps, qui nous consolèrent beaucoup, mais non pas pleinement, n'y voyant pas ce qui s'est passé de delà depuis que vous y êtes, et n'ayant pas reçu la lettre précédente, par laquelle vous dites m'en avoir informé ; j'en attends un duplicata. Je suis aussi en peine de ce que, pouvant nous écrire tous les huit jours, comme vous faites, vous ne l'avez pas fait. Depuis vos dernières, il en est arrivé ici de M. de Fleury et d'autres, qui nous ont comblés de joie et de reconnaissance par l'heureux accouchement de la reine d'un beau prince¹ ; de quoi nous avons rendu grâces à Dieu, comme d'une chose grandement souhaitée et également désirable. Nous continuerons à prier souvent la Majesté de Dieu de conserver et bénir cette bonne reine et ce jeune prince. Nous avons su aussi que vous êtes logés près du palais du roi et que vous célébrez tous les jours en sa chapelle, dont nous avons remercié Dieu pareillement. J'exhortai la compagnie à le faire pour toutes ces bonnes nouvelles, sitôt que je les eus apprises. Ce nous eût été trop de consola-

Lettre 1457. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Né le 9 janvier.

tion de les apprendre de vous. Dieu veuille nous faire recevoir bientôt de vos chères lettres ! Je vous prie de nous en envoyer le plus que vous pourrez, à cause qu'il s'en perd et qu'entre plusieurs quelqu'une nous sera rendue.

Nous sommes dans l'ordination. M. Watebled² fait les entretiens du matin, et M. Blampignon³ ceux du soir. Nous avons rappelé le premier de Saintes, pour décharger la maison⁴ [pillée⁵ avec la ville, qui est au pouvoir de M. le prince⁶. La ville d'Angers s'étant déclarée pour lui, nous sommes en grand danger de ne rien recevoir de ce que nous y avons⁷. Le reste de nos maisons vont à l'ordinaire. Celle de Rome travaille aux missions, comme celle de Gênes. Les malades de St-Méen se portent mieux. Le frère Guy a payé pour tous, le bon Dieu l'ayant appelé à soi. Vous l'avez connu, et non pas nous.

Nous sommes en peine de savoir quel argent nous avons tiré des gabelles pour l'utilité de la maison de Richelieu, soit pour bâtiments, réparations, acquisitions, consignations, frais de justice, étoffes ou autres

2. Pierre Watebled.

3. Claude de Blampignon, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame de l'Aumône, membre de la conférence des mardis et de la Compagnie du Saint-Sacrement, visiteur général des Carmélites et directeur des religieuses de Saint-Thomas, né à Troyes en 1611 et mort en 1669. Il introduisit la réforme dans plusieurs monastères. Saint Vincent l'employa aux missions de Saint-Germain en 1641 et de Metz en 1658 et le choisit à plusieurs reprises pour donner la retraite des ordinands à Saint-Lazare.

4. La lettre 1426 laisse supposer une autre cause du rappel de Pierre Watebled.

5. Cet endroit de l'original a été rongé par les mites.

6. Le prince de Condé.

7. Le duc de Rohan, gouverneur de l'Anjou, avait entraîné toute la province dans le parti des princes. Angers, assiégé par l'armée royale, capitula le 28 février et dut payer 180.000 livres au vainqueur.

provisions. Je vous prie, si vous en avez mémoire, de nous en mander ce que vous en savez, ou nous dire comment nous pourrons savoir cela. M. Le Gros en a écrit à M. Maillard ; je ne sais quelle sera sa réponse. Si vous ne pouvez nous marquer ce détail, marquez-nous au moins de quelle somme Saint-Lazare est resté redevable à la maison de Richelieu ; nous ne le trouvons pas bien net sur nos livres ; peut-être vous en souviendrez-vous.

Nous sommes toujours dans l'espérance d'envoyer du secours à M. Nacquart au printemps ; je ne suis pourtant pas bien déterminé pour les sujets.

Nous avons tout à fait changé nos récréations en conversations et nous tâchons de porter la compagnie à l'exactitude, à la récollection, au silence et à la pratique des solides vertus ; chacun semble s'y affectionner.

Nous avons dix ou douze ouvriers en deux missions, nonobstant l'ordination, de laquelle M. Demonchy⁸ est le principal directeur.

J'embrasse tendrement votre chère famille, et, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, je prie Notre-Seigneur qu'il vous unisse de plus en plus de son aimable dilection et vous fasse la grâce à tous d'accomplir sa très sainte volonté toujours et en toutes choses. Demandez-lui, s'il vous plaît, la même chose pour nous, particulièrement pour moi, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

8. Nicolas Demonchy, né le 21 mars 1626 à Eu (Seine-Inférieure), entré dans la congrégation de la Mission le 19 août 1646, reçu aux vœux le 6 mars 1649, ordonné prêtre le 4 mars 1651, supérieur à Toul (1653-1655, 1657-1659, 1669-1674), à Metz (1661-1669), à Tréguier (1680-1684).

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission qui sont de présent en Pologne, à Varsovie.

1458. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 16 février 1652.

Vous avez raison d'estimer que les deniers donnés à la congrégation pour messes ou autrement ne peuvent être divertis en faveur de nos parents. Un de mes neveux me vint voir un jour de cent cinquante lieues loin ; et comme il était pauvre, n'ayant de quoi s'en retourner, je consultai M. Duval pour savoir si je lui pouvais donner quelque petite chose de notre argent. Il me dit que je ne le pouvais pas en conscience que du consentement de la compagnie ; ce qui m'obligea d'aller demander l'aumône pour lui ; et avec six écus que l'on me donna, je le renvoyai¹. Dieu sait si je serais consolé que vous fissiez du bien à vos bonnes sœurs ; mais, puisque cela ne se peut en la manière proposée, j'aime mieux leur envoyer quelque chose du premier argent que nous aurons. Mandez-moi par qui je le pourrai faire.

1459. — LES ÉCHEVINS DE RETHEL A SAINT VINCENT

De Rethel, ce 23 février 1652.

Monsieur,

A mesure que nos misères augmentent, au lieu de diminuer, nous nous sentons très étroitement obligés de vous témoigner

Lettre 1458. — Reg. 2, p. 202.

1. Voir t. I, p. 90, l. 54, note 2.

Lettre 1459. — Arch. mun. de Rethel GG 80.

les ressentiments que nous avons des charités que vous employez pour nous les rendre plus tolérables. Elles sont parvenues à tel point que la plupart des pauvres ne vivent que d'un peu de pain d'avoine, que les plus accommodés ont assez de peine à leur aumôner. Nous vous avons ci-devant rendu grâces très humbles des soins que vous prenez pour notre soulagement ; nous vous réitérons nos supplications à les continuer, vous assurant que nos vœux ne seront que pour vos prospérités, puisque nous sommes obligés de nous dire, Monsieur, vos très humbles et obligés serviteurs.

LES ECHEVINS.

Suscription : A Monsieur Vincent, supérieur général des prêtres de la Mission de Saint-Lazare, à Paris.

1460. — A JEAN GICQUEL, SUPÉRIEUR, AU MANS

Du 28 février 1652.

J'ai su que M. Guesdon¹ donne des leçons par écrit à ses séminaristes, ce qui est contre l'usage de la compagnie, et une façon d'enseigner fort peu utile ; d'autant que les écoliers s'en rapportent à leurs écrits et n'appliquent pas leur jugement ni leur mémoire, et ainsi leur esprit demeure vide, pendant qu'ils se chargent de papiers, lesquels peut-être ils ne regarderont jamais plus. Quelqu'un des nôtres qui avait soin d'un séminaire² a voulu ci-devant donner des écrits ; mais nous l'en avons diverti. Jamais on n'en donne en Espagne, ni en Italie, ce me semble ; et de là vient que les Espa-

Lettre 1460. — La première partie de cette lettre jusqu'aux mots *l'utilité de cet avis*, a été reproduite par Jean Bonnet, supérieur général de la congrégation de la Mission, dans sa circulaire du 10 décembre 1727 ; la seconde partie est tirée du reg. 2, p. 317.

1. François Guesdon, né dans le diocèse de Rouen, entré dans la congrégation de la Mission le 13 décembre 1646, à l'âge de vingt-cinq ans, ordonné prêtre au mois de mars de l'année 1649, reçu aux vœux à Saint-Méen le 12 avril suivant, placé au Mans, d'où il fut appelé en octobre 1653.

2. Bernard Codoing. (Voir les lettres 562 et 575.)

gnols sont fort savants et qu'ils pénètrent plus avant dans les sciences qu'on ne fait ailleurs. Dites à Monsieur Guesdon, de ma part, que je le prie d'en user de la sorte ; il ne sera pas longtemps sans reconnaître l'utilité de cet avis.

Vous me mandez que le bruit de l'arrivée de quelques troupes³ oblige tout le monde des environs du Mans à sauver ce qu'il a dans la ville, et que, pour vous, vous ne remuez rien, ou peu de chose, vous confiant en Dieu. Je suis bien aise, Monsieur, que vous ayez cette confiance ; mais aussi ne faut-il pas tenter Dieu. Nous prévoyons qu'il passera bientôt d'autres gens de guerre par Le Mans ; c'est ce qui nous a fait juger que vous ferez bien de mettre en sûreté l'argenterie et les plus beaux ornements de votre église, votre vaisselle, vos principaux meubles, le linge et les lits dont vous pourrez vous passer, ensemble les titres et les papiers considérables, le blé, l'avoine, etc. Vous pourrez envoyer tout cela chez quelqu'un de vos amis dans la ville. Quant à vos personnes, il ne vous faudra pas quitter la maison, mais bien y attendre la protection de Dieu, qui ne permettra pas qu'il vous soit fait aucun déplaisir. J'en prie sa divine bonté.

1461. — NICOLAS PAVILLON, ÉVÊQUE D'ALET,
A SAINT VINCENT

Monsieur mon très cher et très honoré Père,

Nous ayant procuré le bonheur de la venue de Messieurs les abbés de Chandénier en ce diocèse, j'ai pensé être obligé de vous témoigner, retournant chez vous, l'édification singu-

3. Provoquée par le soulèvement de l'Anjou.

Lettre 1461. — L. a. — Dossier de la Mission, original.

lière pèls y ont donnée et le progrès très notable qu'ils y ont fait à la fiète. Je les ai suppliés, mon très cher Père, de vous assurer du tendre souvenir que je conserve et conserverai, s'il plaît à Dieu, toute ma vie des très grandes obligations que je vous ai, comme j'espère que vous y ajouterez celle d'offrir incessamment à Dieu, spécialement au saint autel, mes très grandes nécessités et de ce pauvre diocèse.

Je suis, avec tout le respect et l'affection qui m'est possible, en notre cher Sauveur, Monsieur mon très cher et très honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

NICOLAS,
[vêque] d'Alet.

D'Alet, ce 28 février 1652.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent, supérieur général des prêtres de la Mission, à Saint-Lazare.

1462. — A JACQUES DELVILLE, SUPÉRIEUR, A MONTMIRAIL

Du 29 février 1652.

Nonobstant les raisons que vous avez eues pour vous hâter de passer les baux à ferme, je persévère à vous dire qu'il fallait m'en donner avis et attendre ma réponse; car, quand l'occasion se serait perdue, j'estime que ç'aurait été le mieux, d'autant que ce sont des fermiers qui vraisemblablement ne payeront pas, comme c'est l'ordinaire en ce pays-là; et, faisant ces terres par vos mains, vous n'eussiez rien perdu; ce qui vous était facile, étant monté de chevaux, d'attirail et de toutes les choses qui sont à désirer pour faire valoir les fermes. Et puis vous êtes toujours obligé d'entretenir une charrue et par conséquent de demeurer presque dans le même embarras; et cela pour les terres du titre, qui ne suffisent pas pour occuper une charrue.

Je m'étonne que le frère François fasse difficulté de

prendre soin de votre basse-cour et des choses qui en dépendent, comme vaches et laiterie, car, si je ne me trompe, il s'est autrefois appliqué céans à cela, et de ce qu'il dit n'être venu en la compagnie pour telles choses; il se doit ressouvenir que l'on y entre pour y faire tout ce que l'obéissance ordonne, et non pour y vivre selon sa volonté.

1463. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce premier de mars 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai enfin reçu votre lettre du 18 décembre, contenant ce qui s'est passé en votre voyage de la Lithuanie. Ce n'était pas sans raison que j'étais en peine de son retardement, puisque sa lecture m'a apporté une indigne consolation, en la vue de celles que vous y avez reçues, tant de la part de Dieu, qui a béni cette visite, que de la part de ceux à qui vous l'avez rendue, particulièrement de Mgr de Vilna, qui vous a si bénignement reçu, qui vous a tant édifié par sa piété et honoré de plusieurs beaux présents; de quoi je prie Notre-Seigneur qu'il soit son remerciement. Je ne doute pas que vous ne l'en ayez fait remercier de la part de la reine, ou par elle-même, puisque c'est en sa considération qu'il vous a traité de la sorte.

J'ai aussi reçu quasi en même temps votre lettre du 23 ou 24 janvier; et ce fut vendredi dernier, après notre paquet porté à Madame des Essarts¹, par

Lettre 1463. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Claude-Félicine Moulin, femme de Charles-François Testart,

laquelle ayant su qu'il y avait en cette ville un Cordelier nommé le Père Berthod², qui, en l'absence de M. le Resident, fait les affaires de Pologne, que c'était lui qui recevait et envoyait les dépêches et à qui je me devais adresser pour la plus grande diligence et sûreté des nôtres, j'ai été obligé de le faire visiter et de prendre de lui jour et heure pour recevoir chaque semaine vos lettres et lui envoyer les nôtres à temps. Il m'a donc marqué le jeudi matin pour envoyer quérir les vôtres, et le vendredi au soir pour lui en porter les réponses; et, selon cet ordre, je reçus hier la vôtre du 30^e janvier.

J'ai rougi de confusion, comme vous, voyant ce que l'on vous a dit de la saleté et désordre des églises de France et des irrévérences qu'on y fait; je ne doute pas que, voyant le contraire en celles de Pologne, ceci ne vous paraisse tout autre à présent, qu'il ne faisait étant de deçà. En effet, c'est un grand mal, dont on ne s'avise pas assez, pource que l'on y est accoutumé; et votre lettre m'y ayant fait faire réflexion, je me suis d'abord aperçu que le remède en est difficile, mais pourtant nécessaire; et j'ai fait résolution d'y travailler, à commencer par nous-mêmes céans, et par recommander cela à toutes nos maisons, à continuer par les

seigneur des Essarts, conseiller et ancien maître d'hôtel du roi et maître de la garde-robe de la reine de Pologne. L'influence que le seigneur des Essarts avait sur la reine finit par exciter la jalousie de seigneurs polonais, qui obtinrent son éloignement. Il fut chargé de diverses missions en France, en Pologne et en Italie, tandis que sa femme faisait à Paris les commissions de la reine. Madame des Essarts mourut en mars 1667.

2. François Berthod avait la confiance de Mazarin, qui lui confia diverses missions à Paris et surtout à Bordeaux pendant la Fronde. Il était gardien du couvent des Cordeliers de Brioude. Ses *Mémoires*, publiés par Petitot (2^e série, t. XLVIII) et par Michaud et Poujoulat (2^e série, t. X), nous éclairent sur son rôle politique.

ordinands, exercitants et en nos assemblées avec les ecclésiastiques externes, bref en toutes les manières que je le pourrai. Pour Notre-Dame, je ne sais ce que l'on y pourra faire, après le remède que l'on a tenté en la réformation des prêtres qui vont y célébrer et que l'on instruisait aux Bons-Enfants ; ce que l'on a discontinué par les misères du temps, qui, étant à présent plus grandes que jamais, rendent, ce semble, ce moyen impossible. Et je n'en vois point d'autre, sinon qu'il se trouvât quelques communautés à Paris qui voulussent s'unir, comme celles de l'Oratoire, de la Doctrine Chrétienne et nous, et envoyer chacune, deux jours de la semaine, cinq ou six personnes pour servir les messes en ladite église, et par là empêcher les immodesties et les indévotions qu'on y commet. Je conférerai de ceci et je vous prie de demander à Dieu lumière et grâce pour y procéder avec utilité.

Je n'ai rien à répondre de plus particulier à vos trois lettres, ni aucun avis à vous donner sur l'état présent où vous êtes. Je prie Notre-Seigneur, qui sait à quoi il vous a destiné, qu'il vous y conduise par les voies plus convenables.

Pour nouvelles, tout est ici à l'ordinaire. Notre pauvreté augmente avec les misères publiques. Les troubles qui les causent nous ont ôté tout d'un coup 22 ou 23 mille livres de rente ; car, outre la privation des aides³, les coches ne vont plus. Une des choses qui nous pourra aider pour avoir du pain l'année prochaine est la ferme de Rougemont, que nous faisons par nos mains, avec celle d'Orsigny, si Dieu les garantit de dégât et de pillage et que les fruits répondent aux

3. Contributions levées autrefois en France sur les denrées et marchandises.

belles apparences. La main de Dieu est toujours ouverte pour ceux qui la réclament, et abondante à ceux qui n'espèrent qu'en sa bonté.

Où n'a encore vu si peu d'apparence de réunion et d'amendement; les esprits et les affaires s'altèrent de plus en plus, et néanmoins notre confiance s'augmente, que bientôt Dieu nous donnera la paix, selon cette maxime que là où les moyens humains manquent, là commence l'opération divine.

Le vaisseau pour Madagascar n'est pas encore assuré, s'il ne l'est depuis trois jours; je crains bien que l'année se passe sans qu'on y aille.

Nous sommes maintenant céans 35 prêtres; vous pouvez penser quelle est notre peine pour subsister, la communauté étant si grande.

Je me donne l'honneur d'écrire à la reine et à M. Fleury; les lettres sont ouvertes; voyez-les, et les rendez ou retenez, selon que vous le trouverez bon.

Je vous embrasse humblement et avec tendresse de cœur, vous et M. Desdames, M. Guillot et nos frères Zelazewski et Posny⁴. Priez pour nous, je vous en prie, et pour moi, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription: A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission, à Varsovie.

4. Jacques Posny, né à Vendôme, reçu dans la congrégation de la Mission le 16 mai 1649, à l'âge de vingt-sept ans.

1464. — AU VICAIRE GENERAL DES PREMONTRES REFORMES.
A VERDUN 1

6 mars 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je me donne l'honneur de vous renouveler les offres de mon obéissance avec toute l'humilité et l'affection que je le puis, et de vous dire que j'ai eu la consolation de voir ici M. l'abbé de Cuissy², qui m'a dit que vous faites difficulté qu'il entre en communauté avec ses religieux et qu'il ait une pareille direction sur eux et sur leur temporel que l'avaient anciennement les abbés réguliers de votre saint Ordre, voulant qu'il habite dans un logis séparé, qu'il dispose de ses deux tiers du revenu sans prendre connaissance du troisième, non plus que du chœur et du cloître, qui demeureront sous la conduite du prieur, comme si ledit sieur abbé était un abbé commendataire, ou qu'il ne fût pas de la réforme. En quoi, Monsieur, je vois plusieurs raisons pour ou contre, lesquelles ne se pouvant écrire, ni la question se résoudre par lettres, font estimer qu'il est nécessaire de faire une consulte de docteurs et de bons Pères de religion, qui examinent toutes choses et donnent leur avis sur ce différend. Mais comme on ne peut les mener à Verdun, où vous êtes, il est à souhaiter, Monsieur, que vous preniez la peine de faire un tour

Lettre 1464. — Reg. 1, f^o 44, copie prise sur la « minute signée et apostillée ».

1. Ordre religieux fondé dans le Laonnais par saint Norbert dans le courant du XII^e siècle.

2. Isidore Amour, abbé de Cuissy (Aisne) de 1649 à 1673.

à Paris pour cela ; et ainsi, dans le doute d'une affaire de cette importance, vous vous mettez en état de connaître la volonté de Dieu. Chacun verra, par la justice de votre procédé, que vous cherchez sa gloire ; et le public, au lieu de se mésédifier de voir un abbé réformé séquestré des autres religieux, hors d'état d'observer sa règle et dans les apparences d'une vie séculière et scandaleuse, louera votre conduite, si vous la soumettez au conseil des sages ; voire la reine, qui l'a fait abbé à dessein qu'il mit et conservât la réforme en son abbaye, aura sujet de continuer le dessein de prendre des abbés de votre réforme. Enfin, Monsieur, nous espérons le bonheur de vous voir de deçà au plus tôt, pour éviter une apparence de division en votre sainte réforme. Vous savez que je lui ai dédié mes petits services et que je tiendrai à bénédiction les occasions que vous me donnerez de les y rendre et de vous témoigner en votre particulier l'estime et le respect que Dieu m'a donnés pour votre personne, de laquelle je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1465. — A NICOLAS BAGNI, NONCE EN FRANCE

De Saint-Lazare, ce 7^e mars 1652.

Monseigneur,

Le consul de Salé¹, qui est une ville en Afrique, du

Lettre 1465. — L. S. — Arch. de la Propagande, II *Africa*, n.° 248, f.° 4, original.
1. Henri Prat.

royaume de [Fez]², ayant demandé un prêtre au supérieur de la maison de Marseille pour lui servir de chapelain et assister les pauvres esclaves, j'en ai écrit au supérieur de la Mission de Rome, afin de proposer la chose à la Sacrée Congrégation, comme il a fait³, ce qui a donné lieu à la même Sacrée Congrégation de prier Votre Seigneurie Illustrissime de s'informer des qualités de la personne et de l'emploi. Mais j'ai su depuis, Monseigneur, que le Père Canto, récollet, ou d'autres religieux du même Ordre qui ont eu ci-devant cette Mission, font instance à Rome pour y être de nouveau rétablis ; ce qui nous ôte tout à fait la pensée d'y envoyer, et nous donne le désir que Nosseigneurs de la Propagande sachent que, quand il se trouve d'autres ouvriers qui veuillent aller aux lieux où l'on nous appelle, nous nous en retirons, pour ne rompre la charité, ni sortir du sentiment que nous devons avoir que les autres y feront mieux que nous. Avec cela, Monseigneur, nous remercions très humblement la Sacrée Congrégation de l'attention qu'elle a faite à notre proposition, et Votre Illustrissime Seigneurie de l'honneur qu'elle m'a fait de m'en avertir.

Grâces à Dieu, nous sommes entièrement soumis aux volontés de l'une et l'autre, particulièrement moi, qui ai le bonheur d'être sans réserve, en son amour, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

2. Le mot est omis dans l'original.

3. Voir lettre 1443.

1466 — A MARC COGLEE, SUPERIEUR, A SEDAN

Du 9^e mars 1652.

Il n'est point à propos de révoquer le consentement que vous avez donné à ce que cette terre labourable, close et possédée par un bourgeois huguenot, soit exempte de dime ; car bien que ce soit une surprise ou plutôt une condescendance exercée envers M. l'abbé de Mouzon, curé primitif¹, néanmoins la révocation serait mal reçue présentement et pourrait produire de mauvais effets. On aura toujours droit de s'en faire relever, si la chose le mérite ; et ainsi il vaut mieux différer. Vous devez, en semblables rencontres, écouter la proposition et non pas la résoudre, mais demander du temps pour y penser, ou pour m'en écrire, ou pour la communiquer à votre compagnie. Personne ne peut trouver cette remise mauvaise.

Je trouve bon que vous alliez au synode et que vous informiez M. le grand vicaire des sentiments du sieur ... et de la prédication qu'il en a faite. Vous le supplierez ensuite de vous dire comment il lui plaît que vous vous comportiez à l'avenir à l'égard de ce prêtre, si vous lui refusez la chaire ou non.

1467. — A EMERAND BAJOUÉ, PRÊTRE DE LA MISSION

10 mars 1652.

Monsieur,

Il y a près de quinze jours que je reçus une bien

Lettre 1466. — Reg. 2, p. 151.

1. René-Louis de Fiquelmont, abbé de Mouzon.

Lettre 1467. — Pémarin, *op. cit.*, t. II, p. 397, l. 850.

petite lettre de votre part, qui me fut à grande consolation et un sujet d'admiration tout ensemble, voyant votre bonne disposition parmi tant de travaux et des travaux de si longue haleine comme les vôtres. Il faut bien que le bon Dieu s'en mêle, car autrement comment eussiez-vous osé entreprendre, ni pu soutenir avec si peu d'ouvriers une si grosse mission comme celle de Villeneuve¹, en suite de trois ou quatre autres ! De tout cela, Monsieur, et des grâces qu'il a faites par vous à ce pauvre peuple, je rends grâce à sa divine bonté et la prie qu'elle en tire sa gloire.

Parmi cette joie, je ne laisse pas de beaucoup craindre que vous preniez trop sur vous et qu'enfin vous succombiez ; c'est pourquoi je vous prie de toute l'étendue de mon cœur de ménager votre santé. M. Ducasse m'a écrit deux ou trois fois de Mont-de-Marsan, où il est, et par une de ses lettres il m'a fait espérer qu'il vous irait aider à sortir de cette grosse mission de Villeneuve. Je ne sais s'il l'aura fait et si vous l'aurez heureusement achevée.

Nous tâcherons d'acquitter à Monsieur le curé de Saint-Louis votre lettre de change de trois cent cinquante livres ; ce ne sera pourtant pas sans peine, car les troubles publics nous ont déjà ôté plus de vingt mille livres de revenu, en sorte qu'il ne nous reste quasi que celui de Saint-Lazare et de quelques fermes, qui n'est pas la sixième partie de ce qu'il nous faut pour vivre.

Vous me mandez que vous êtes dans la crainte aussi de tout perdre. Dieu soit béni de tout ! Je le prie néanmoins qu'il ne le permette pas, ou qu'il nous fasse la

1. Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

grâce de nous comporter en nos besoins comme Notre-Seigneur s'est comporté dans les siens sur la terre.

Je n'ai point d'autres nouvelles à vous donner. Grâce à Dieu, nous nous portons bien, et la compagnie va son train ici et partout ailleurs, si ce n'est à Saintes et de votre côté, à cause des troupes, qui mettent le désordre partout où elles se trouvent. Je ne doute pas que vous ne demandiez instamment à Dieu le remède à tant de maux, qui est la réunion et la paix du royaume.

Mademoiselle Le Gras a été à l'extrémité ; mais, par la grâce de Dieu, elle en est revenue. Dieu bénit toujours sa petite compagnie et la conduite de M. du Chesne aux Bons-Enfants, où tout est plein. Le séminaire de Saint-Charles va bien aussi sous M. Alméras, lequel est toujours un peu indisposé.

Je reçois souvent des nouvelles de M. Lambert et de sa petite troupe, laquelle est en santé, en paix et en espérance de travailler utilement en Pologne.

Nos gens de Barbarie sont bien, et ceux d'Italie ont fait quantité de missions cette année, auxquelles Dieu a donné de singulières bénédictions. Je le prie qu'il augmente les siennes sur vous et sur vos travaux. C'est en son amour que je suis...

1468. — A UN EVÊQUE

[1651 ou 1652¹.]

Je suis bien marri, Monseigneur, de ce que le malheur du temps vous prive des fruits de votre abbaye. Je me trouve bien empêché de vous dire mon sentiment là-

Lettre 1468. — Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLIII, p. 205.

1. Cette lettre a été écrite peu de temps avant la lettre 1474.

dessus, tant parce que je ne suis pas en lieu de vous servir, qu'à cause des breuilleries du royaume; néanmoins, Monseigneur, il me semble que l'état présent des affaires vous doit divertir du voyage de la cour jusqu'à ce que les choses soient un peu éclaircies. Plusieurs de Nosseigneurs les évêques se trouvent en la même peine. M. de ... n'a pas seulement perdu tout son revenu courant, mais encore toutes les provisions qu'il avait faites pour longtemps; et bien qu'il soit en grande réputation à la cour, et cela avec sujet, toutefois ayant fait un voyage ici, pensant se réparer, il n'y a pas eu satisfaction. M. de [Sarlat]² qui a tenu ferme en son diocèse, a fait revenir sa ville sous l'obéissance du roi, lorsque, dans les premiers mouvements, elle s'était déclarée pour le parti contraire; de quoi il a reçu de grandes louanges à la cour et s'est ouvert la voie à une reconnaissance. Et quoique vous n'avez pas occasion de rendre un pareil service à Sa Majesté, votre présence néanmoins peut notablement aider à contenir la province, étant estimé et considéré au point que vous êtes. C'est une chose qui est maintenant fort à désirer et qui sera aussi fort bien remarquée.

Je vous supplie très humblement d'agréer ma simplicité et les offres de mon obéissance.

1469. — A LA PROPAGANDE

[Mars 1652¹.]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

Vincenzo Paoli, superiore generale della congrega-

2. Voir lettre 1474.

Lettre 1469. — Supplique non signée. — Arch. de la Prop., II *America*, n° 260, f° 43, original.

1. Au bas du résumé mis au dos de la supplique se lit la date

zione de'preti della Missione, rappresenta umilmente all'EE. VV. che, stando all'ordine per partire, questa Pasqua, due vascelli francesi, che vanno ad abitar nell'America², i quali desiderano due sacerdoti della sua congregazione, e non avendo potuto far elezione de'soggetti da mandarvi e presentar i loro nomi all'EE. VV. già che il tempo preme, supplica umilmente si compiacciono far spedire per detti due sacerdoti, che saranno nominati da detto oratore et approvati da Monsignor nunzio di Francia, le solite facultà, senza espressione de'nomi, come anche l'autorità a detto oratore, con approvazione di detto Monsignor nunzio, di costituire uno di essi prefetto di quella Missione, e con facultà ad esso prefetto di poter comunicare le stesse facultà ad altri sacerdoti che attendano alla salute delle anime. Il tutto riceverà per grazia singolare dell'EE. VV.

Quas Deus, etc.

Suscription : Alla Sacra Congregazione *de Propaganda Fide*, per Vincenzo Paoli, superiore generale della congregazione della Missione.

TRADUCTION

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, représente humblement à Vos Eminences que, deux vaisseaux devant partir en Amérique, à Pâques, pour y transporter des Français, qui vont s'établir dans ce pays, et ceux-ci demandant d'avoir avec eux deux prêtres

du 13 mars 1652. L'année est encore marquée en tête du document, ajoutée par une main étrangère.

2. L'expédition dont il est ici question n'est autre que celle organisée par M. de Ventadour. Saint Vincent racontera plus loin (l. 1494) pourquoi le départ de ses deux missionnaires n'eut pas lieu.

de sa congrégation, comme il n'a pas eu le temps de choisir les sujets et que par suite il ne peut envoyer leurs noms à Vos Eminences, il demande humblement qu'on veuille bien faire expédier les facultés accoutumées, sans mention de nom, pour les deux prêtres qu'il désignera lui-même et présentera à l'approbation de Monseigneur le nonce de France, lui permettre de nommer le préfet de cette Mission, toujours avec le consentement de Mgr le nonce, et donner au préfet ainsi désigné le pouvoir d'accorder les facultés susdites aux prêtres qui travailleront avec lui au salut des âmes.

Que Dieu ait, etc.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

1470. — A LA PROPAGANDE

[1652¹, avant le 31 mars².]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

Per decreto della Sacra Congregazione sotto li 9 di luglio dell' anno 1648 furono concesse le facultà di Missionari Apostolici nell' isola di San-Lorenzo, *vulgo Madagascar*, a Carlo Nacquart, dichiarato prefetto della suddetta Missione, e a Nicolò Gondrée, suo compagno, ambidue sacerdoti della congregazione della Missione, acciocche attendessero alla conversione degli infedeli di quel paese. Sei mesi dopo il loro arrivo in quell'isola, avendo fatto notabili progressi a prò della santa fede, morì il compagno del detto prefetto, il quale rimase solo prete in quell'isola, e scrisse il bisogno grande di operai evangelici. Per il che, Vincenzo Paoli, superiore generale della detta congrega-

Lettre 1470. — Supplique non signée. — Arch. de la Prop., II *Africa*, n° 248, f° 102, original.

1. Date marquée par une main étrangère en tête du document.
2. Date du jour de Pâques en 1652.

zione della Missione, si esibì altre volte a questa Sacra Congregazione di mandarvi de'suoi sacerdoti, e si compiacquero l'EE.VV. di conceder loro le facoltà solite. Ma non essendo da quel tempo finora partito alcun vascello per quell'isola, non ha potuto mandarli. Ora che stà per far vela a quell'isola un vascello francese a questa Pasqua³, detto Vincenzo Paoli rappresenta umilmente all'EE.VV. il bisogno sopraddetto. E non avendo potuto così in un subito risolversi nell'elezione de'soggetti, e dar i loro nomi alla Sacra Congregazione, supplica si compiacciano far spedire le solite facoltà, senza espressione de'nomi, per quattro sacerdoti di detta congregazione della Missione, i quali saranno nominati da detto oratore ed approvati da Monsignor nunzio di Francia, con facoltà anche a detto Vincenzo Paoli, con partecipazione di detto Monsignor nunzio, di poter nominar uno di quei sacerdoti per prefetto di detta Missione, caso che detto Carlo Nacquart, dichiarato prefetto, fosse già passato o passasse a miglior vita. Il tutto riceverà per grazia singolare dall'EE.VV.

Quas Deus, etc.

Suscription : Alla Sacra Congregazione *de Propaganda Fide*, per Vincenzo Paoli, superiore generale della congregazione della Missione.

TRADUCTION

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Par décret du 9 juillet 1648, la Sacrée Congrégation a donné les pouvoirs de missionnaires apostoliques dans l'île Saint-Laurent, vulgairement Madagascar, à Charles Nacquart, nommé préfet de ladite Mission, et à Nicolas Gondrée, son

3. Le vaisseau ne put partir.

compagnon, tous deux prêtres de la congrégation de la Mission, pour travailler à la conversion des infidèles de ce pays. A peine étaient-ils depuis six mois dans l'île, où ils avaient travaillé avec succès à la diffusion de notre sainte foi, l'édit préfet perdit son compagnon et resta seul prêtre, et il écrit qu'il a grand besoin d'ouvriers évangéliques. Aussi Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, a-t-il déjà supplié la Sacrée Congrégation de consentir au départ de quelques-uns de ses prêtres et demandé pour eux les pouvoirs accoutumés. Mais le défaut de navire a retardé ce projet. Puisqu'un vaisseau français se dispose à partir à Pâques, il représente humblement à Vos Eminences le besoin où se trouve cette île. Et comme il n'a pas eu le temps de choisir les missionnaires, et que par suite il ne peut envoyer leurs noms à la Sacrée Congrégation, il la prie de vouloir bien expédier les facultés accoutumées, sans mention de nom, pour quatre prêtres de ladite congrégation de la Mission, et laisser au suppliant, avec obligation pour lui d'obtenir l'approbation de Mgr le nonce de France, le soin de choisir lui-même les sujets et de nommer l'un d'eux préfet de la Mission, au cas où Charles Nacquart, titulaire de cette charge, aurait déjà quitté ou quitterait cette terre pour une vie meilleure. Et il regardera cette grâce comme une faveur insigne de Vos Eminences.

Que Dieu ait, etc.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

1471. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

15 mars 1652.

Il est vrai que la France est fort affligée, en sorte qu'il y a déjà d'autres provinces quasi aussi désolées que la Champagne et la Picardie... La distribution de ce mois-ci est de neuf mille livres ; et à l'occasion de Pâques, nous envoyons en Champagne trois autres prêtres, outre ceux qui y sont depuis si longtemps¹.

Lettre 1471. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 491, note.

1. Dans la partie de la lettre que nous n'avons plus, saint Vin-

1472 — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

O Monsieur, que la sainte indifférence est un bel ornement à un missionnaire, puisqu'elle le rend si agréable à Dieu, que Dieu préférera toujours celui-là à tous les autres ouvriers dans lesquels il ne verra pas cette disposition d'indifférence pour accomplir ses desseins ! Si une fois nous sommes dépouillés de toute propre volonté, nous serons pour lors en état de faire avec assurance la volonté de Dieu, en laquelle les anges trouvent toute leur félicité et les hommes tout leur bonheur.

1473. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 22^e de mars [1652¹].

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre du 19 février. J'ai été un peu mortifié à l'ouverture d'icelle, ne voyant que la moitié d'une page d'écriture ; mais ce peu n'a pas laissé de me bien consoler, m'apprenant la continuation de votre santé et celle de votre petite compagnie. J'ai été, d'un autre côté, affligé de la maladie de Mgr de Vilna, pour lequel je me propose de dire demain la sainte messe,

cent disait que les religieuses de la Visitation destinées à la Pologne avaient reçu de l'archevêque de Paris défense de partir, sous peine d'excommunication. (Collet, *op. cit.*, t. I, p. 510, note.)

Lettre 1472. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. v, sect. II, p. 45.

Lettre 1473. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Le secrétaire a écrit 1651 par distraction. Le 22 mars 1651, Lambert aux Couteaux était encore en France.

Dieu aidant, à ce qu'il plaise à sa divine bonté conserver ce saint prélat à son Eglise. Nous continuons toujours nos prières pour le roi, la reine et le petit prince.

Je viens de me séparer d'avec votre neveu, qui est venu céans pour vous y voir, et où il n'a été que deux fois 24 heures, s'en étant voulu retourner par le coche qui part aujourd'hui, afin qu'on ne fût en peine de lui, s'il tardait davantage ; car il est marié, et Dieu lui a donné des enfants. Il a deux chevaux et vingt-quatre arpents de terre, desquels il en a semé une partie. Ce serait assez pour vivre s'il n'y avait des gens de guerre en France. Quand il leur en vient, M. Jouailly² les reçoit volontiers chez lui avec ce qu'ils y mènent. Je n'ai jamais vu personne qui m'ait mieux représenté la bonté et la simplicité de Notre-Seigneur que lui : je ne dis pas une simplicité niaise, car il ne manque pas d'esprit. Il m'a accolé plus de six fois et baisé à la face avec une telle cordialité, qu'il m'a paru tout cœur. Nous avons fort parlé picard, mais avec cette différence qu'il faisait ce qu'il pouvait pour bien parler français, et moi pour bien parler picard. Il m'a dit que vous seriez bien ahuri³ quand vous sauriez qu'il était venu ici. Il a été un peu mortifié de ne vous pas trouver, mais il s'en va aussi gai et aussi content qu'il est possible. Il m'a laissé tout réjoui de sa bonne humeur, pource qu'elle est accompagnée de piété et de crainte de Dieu. Il a encore une petite sœur, qui est pareillement bonne fille.

J'ajoute à ces nouvelles celles que nous avons eues de nos chers confrères d'Hibernie, lesquels nous pensions avoir été du nombre de ceux que les Anglais ont fait mourir à la prise de Limerick ; mais, grâces à

2. Ce mot est de la main du saint.

3. Même remarque.

Dieu, il les a tirés de leurs mains. Cela est assuré de M. Barry, qui est arrivé à Nantes et que nous attendons ici ; et nous avons sujet de l'espérer de M. Brin, bien que nous n'en soyons pas assurés. Ils sortirent ensemble de Limerick, avec cinq ou six-vingts prêtres et religieux, tous déguisés et mêlés avec les soldats de la ville, qui en sortirent le jour que les ennemis y devaient entrer. Nos gens avaient passé la nuit à se disposer à la mort, parce qu'il n'y avait point de quartier pour les ecclésiastiques ; mais Dieu ne permit pas qu'ils fussent reconnus pour tels. En sortant, ils se séparèrent, tirant l'un d'un côté et l'autre d'un autre, non sans grande douleur ; mais ils estimèrent qu'il en fallait user de la sorte, afin que, si l'un périssait, l'autre fût au moins en état de se sauver. M. Brin prit la route de son pays avec le grand vicaire de Cashel, leur bon ami, et M. Barry tira vers certaines montagnes qu'il nomme, où ayant fait rencontre d'une charitable dame, elle le reçut chez elle, et l'y a retenu deux mois, au bout desquels il s'est fortuitement présenté une barque qui venait en France, et il s'est mis dedans sans avoir rien appris de M. Brin depuis leur séparation. Il croit pourtant qu'il ne lui sera pas aisé de repasser en France, tant pource que les Anglais occupent la mer, qu'à cause qu'ils sont en son pays, de sorte qu'il a besoin de prières.

Nous avons céans environ 70 ordinands ; Messieurs Grimal et Gallais leur font les entretiens et M. Demonchy en a la direction générale.

Nous nous portons assez bien, grâces à Dieu. Il est vrai qu'il y a huit ou dix jours que je ne suis pas sorti, à cause de ma fiévroite, mais à présent il me semble que j'en suis quitte, en sorte que j'espère assister aujourd'hui à l'assemblée des dames.

Le collège des Bons-Enfants, le séminaire de S^{aint}-Charles et nos autres maisons vont leur petit train ; et moi je continue à vous offrir à Dieu souvent et tendrement, étant, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Le pauvre frère Lye⁴ étant en son pays, est tombé ès mains des ennemis, qui lui ont écrasé la tête et coupé les pieds et les mains en la présence de sa mère.

Suscription : A Monsicur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission, à Varsovie.

1474. — A NICOLAS SEVIN. EVÊQUE DE SARLAT

23 mars 1652.

Monseigneur,

Un de nos prêtres de Cahors m'a mandé que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mais, n'ayant point reçu la lettre, je vous supplie très humblement de me faire savoir de quels commandements vous m'honoriez par icelle, afin que je tâche de les accomplir ; ce que je ferai toujours et en toutes choses, ou bien je ne le pourrai pas. C'est de quoi, Monseigneur, j'ose vous assurer et vous dire par occasion que je ne vois point aujourd'hui de prélat dans le royaume qui soit si géné-

4. Thaddée Lye, ou plutôt Lee, clerc, né à Tuogh (Irlande), entré dans la congrégation de la Mission le 21 octobre 1643, à l'âge de vingt ans, reçu aux vœux le 7 octobre 1645.

Lettre 1474. — Reg. 1, f^o 51, copie prise sur la « minute non signée ».

ralement estimé que vous êtes, par vos sages conduites à l'égard de Dieu, de l'Etat et des peuples.

Un de Nosseigneurs les évêques me fit l'honneur de m'écrire dernièrement au sujet d'une abbaye que la guerre lui a ruinée en Saintonge, pour me demander avis s'il s'en irait en cour demander récompense de sa perte. Je lui fis réponse¹ que l'état présent des affaires était trop mal disposé pour cela, nonobstant qu'il soit fort estimé de la reine et du Conseil du roi; que son séjour à la Cour sentirait mal en ce temps-ci, au lieu que sa présence pourrait être très utile en son diocèse au service du roi et de la province; et pour l'encourager à s'y tenir, je lui rapportai deux exemples : l'un d'un prélat qui, s'étant pressé pour venir aux Etats, a vu sa ville bientôt après se déclarer pour M. le prince²; et l'autre était de vous, Monseigneur, que je nommais, qui, dans les premiers mouvements, avez vu votre diocèse en branle d'en faire autant, mais que vous avez tenu ferme, et par votre bonne conduite l'avez maintenu en l'entière obéissance du roi; que vous en avez reçu de grandes louanges à la cour, et que par ce moyen vous vous êtes fait les ouvertures à une reconnaissance; que le meilleur avis que je lui pouvais donner était de faire comme vous en cette conjecture, en laquelle les bons serviteurs de Dieu et du roi se font reconnaître parmi ceux qui ne le sont pas, et ainsi mériteront d'être ci-après considérés.

M. votre frère nous a fait l'honneur de venir dîner céans ces jours-ci; vous pouvez penser, Monseigneur, si nous avons parlé de vous et de tant de biens que vous faites, qui sont déjà connus par tout le royaume, dont il

1. Cette réponse n'est autre vraisemblablement que la lettre 1468.

2. Le prince de Condé.

est grandement consolé. Pour moi, je ne puis vous exprimer combien je le suis, ni la dévotion que j'ai à prier Dieu pour votre conservation et pour obtenir la grâce de vous rendre mes petits services, laquelle j'espère recevoir, avec votre bénédiction, s'il vous plaît de me la donner, comme je vous en supplie, prosterné en esprit à vos pieds, qui suis, en Notre-Seigneur...

1475. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

Du 23 mars 1652.

Si vous n'avez pas encore fait la signification au sieur ... touchant la défense de prêcher, ne la faites pas; priez M. le grand vicaire de vous en excuser et de donner cette commission à quelque curé voisin. Dites-lui que ce jeune homme a des parents considérables dans Sedan, qui recevraient de vous cette défense en mauvaise part et penseraient que vous l'auriez sollicitée; que M. le gouverneur trouverait mauvais si vous l'eussiez faite sans lui en parler, ayant coutume de lui communiquer les affaires de quelque importance; et encore plus, si, après lui en avoir parlé, il vous témoignait ne le pas désirer; que du temps de M... il fut fâché de ce qu'il avait fait une signification, que M. le grand vicaire d'alors lui avait ordonnée, sans en prendre son avis, et qu'il importe à la gloire de Dieu de vous conserver en bonne intelligence avec ce bon seigneur...

Depuis la présente écrite, j'ai su que vous avez fait faire la signification par un prêtre de la maison. Une autre fois, quand vous demanderez quelque avis, il sera bon d'en attendre réponse.

1476. — A N***

23 mars 1652.

La disette de vivres était telle parmi les assiégés de Limerick, dit le saint, que :

... la tête d'un cheval se vendait un écu.

1477. — A JEAN DEHORGNY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 29^e mars 1652.

M. [Le Vazeux]¹ m'a donné avis que M. de Ventadour continue à poursuivre le dessein de la Mission des Indes et qu'il a envoyé à la Sacrée Congrégation plusieurs raisons contre le décret obtenu par le même M. [Le Vazeux]², de sorte que voilà un choc entre ce bon seigneur et nous, dont je suis bien marri; ce que j'avais bien prévu dès le commencement. Je mandai même audit sieur [Le Vazeux] qu'il commit cette affaire à la Providence, sans qu'il y apportât aucun obstacle, de crainte de s'opposer aux desseins de Dieu et de choquer quantité de gens de bien et de condition; mais il s'était trop hâté; la chose était faite. Je lui écrivis aussi qu'il ne fit plus rien de quelque importance sans votre avis et le mien. Maintenant je le vois dans un grand empressement d'empêcher cette œuvre et de trouver des moyens pour maintenir notre petite congrégation, s'imaginant que sa conservation dépend de la ruine des autres, comme si Dieu, qui nous a faits ce

Lettre 1476. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 470.

Lettre 1477. — Reg. 2, p. 229.

1. Assistant de la maison de Rome.

2. Nous donnons en appendice la supplique blâmée ici par saint Vincent et le décret qui en fut la conséquence.

que nous sommes, ne prenait pas lui-même le soin de nous conserver. Il a donc des prévoyances qu'il ne faut pas, et sa vivacité naturelle fait qu'il ne peut souffrir les retardements. Les premières impressions l'emportent, et il en est venu si avant dans sa dernière lettre, que de me persuader la nullité de nos vœux et qu'il y a péché mortel de les faire et de les réitérer. Voyez un peu où va son esprit et où il irait si on le laissait aller. Je vous enverrai un de ces jours une pièce authentique où lui-même verra combien il se trompe. Cependant je lui recommande derechef qu'il n'agisse point contre le dessein de cette nouvelle Mission, ni autre chose considérable, que de concert avec vous, ni même sans m'en écrire et en avoir reçu ma réponse.

1478. — A ACHILLE LE VAZEUX, ASSISTANT, A ROME¹

Du vendredi saint² 1652.

Vous me donnez tous les jours sujet de louer Dieu de votre affection pour la compagnie et de votre vigilance aux affaires, et c'est ce que je fais de tout mon cœur ; mais je vous dois dire aussi, comme Notre-Seigneur à Marthe, qu'il y a un peu trop de sollicitude en votre fait et qu'une seule chose est nécessaire, qui est de donner plus à Dieu et à sa conduite que vous ne faites pas. La prévoyance est bonne quand elle lui est soumise, mais elle passe à l'excès quand on s'empresse pour éviter quelque chose que nous appréhendons ; nous espérons plus de nos soins que de ceux de sa providence et nous pensons faire beaucoup de prévenir ses

Lettre 1478. — Reg. 2, p. 257.

1. Voir lettre 1436, note 1.

2. 29 mars.

ordres par notre désordre, qui fait que nous adhérons plutôt à la prudence humaine qu'à sa parole. Un pas-serceau, ni un seul cheveu ne tombent point à terre que par sa disposition, et vous doutez que notre petite congrégation se maintienne, si nous n'usons de telles et telles précautions, si nous ne faisons ceci ou cela, en sorte même que, si nous différons, d'autres s'établiront sur nos ruines. Voilà, dites-vous, qu'il s'élève un nouveau dessein de congrégation, il s'y faut opposer ; voilà M. Authier qui vient à Rome, avec intention de se prévaloir contre nous de ce que nous n'avons pouvoir de faire la mission dans les villes, et peut-être de ce que nous faisons des vœux ; il faut le prévenir, autrement tout est perdu. C'est à peu près le sens de vos lettres. Et, le pis est, votre esprit vif s'empporte à faire ce que vous dites, et dans sa chaleur pense avoir assez de lumière pour voir tout, sans recourir à celle des autres.

Vous avez porté empêchement à la poursuite de Monsieur de Vent[adour], ce qui ne se devait jamais faire sans notre avis. Je vous l'écrivis dès lors, prévoyant le choc qui en est arrivé ; et si je ne vous ai pas témoigné depuis que j'improvais votre procédé, c'est pource qu'il n'y avait plus de remèdes. Il vaudrait mieux qu'il y eût cent entreprises de Missions, quoique préjudiciables à notre Institut, que si nous en avions détourné une bonne, comme est celle-là, sous prétexte de nous maintenir ; car, outre que ce projet pour les Indes est apparemment une œuvre que Dieu suscite, nous fâcherions quantité de personnes de condition et de vertu et montrerions en cela plus d'envie ou d'ambition que de véritable zèle, étant vrai que, si nous avons celui-ci, nous serons bien aises que tout le monde prophétise, que Dieu envoie de bons ouvriers et de

nouvelles communautés en son Eglise, que leur réputation croisse et que la nôtre diminue. Au nom de Dieu, Monsieur, ayons plus de confiance en lui que nous n'en avons ; laissons-le conduire notre petite barque ; si elle lui est utile et agréable, il la gardera du naufrage ; et tant s'en faut que la multitude et la grandeur des autres la fassent submerger, qu'elle voguera avec plus d'assurance parmi tant de bons vaisseaux, pourvu qu'elle aille droit à sa fin et qu'elle ne s'amuse pas à les traverser. Continuez à m'écrire ce qui se passe et aussi ce que vous en pensez ; mais ne tentez rien qui soit de quelque importance sans l'avis de M. Dehorgny et le mien.

1479. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce vendredi saint¹ 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu vos deux lettres du 26 février, qui m'ont donné plusieurs sujets de consolation, mais j'y en ai trouvé un qui m'a grandement affligé, à savoir le décès du petit prince, duquel le bon Dieu a voulu priver la terre pour le faire régner au ciel². Nous avons redoublé nos prières à cette occasion pour le roi et la reine. Je ne crois pas devoir écrire aucune lettre de consolation, pource qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse consoler de telles privations ; et puis, vous me mandez que déjà Leurs Majestés se sont comportées en cet accident

Lettre 1479. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. 29 mars.

2. Il était mort le 20 février.

comme des âmes parfaitement soumises aux jugements adorables de Dieu ; de quoi je remercie sa divine bonté, comme aussi, Monsieur, de l'attrait qu'elle donne au roi pour votre établissement, qui est tel que lui-même daigne penser aux moyens de le faire et de l'assurer. J'espère que Dieu bénira ses soins, puisqu'ils tendent à son service.

Il est vrai que j'ai beaucoup souffert depuis que je ne vous ai plus ici ; mais j'adore la main de Dieu, qui vous en a éloigné, et me soumetts à faire usage de cette mortification jusqu'à ce qu'il ait agréable de vous y ramener. Nous lui demanderons cependant une personne qui ait les belles qualités que vous me marquez, pour aller avancer la gloire de Dieu en Pologne.

J'ai envoyé votre lettre à M. Gambart³, avec un

3. Adrien Gambart, né dans le diocèse de Noyon le 27 septembre 1600, fut ordonné prêtre en 1633. Dès le début de son sacerdoce, pensant qu'il ne pourrait avoir de meilleur guide que saint Vincent, il vint le trouver, fit une retraite à Saint-Lazare et s'adjoignit aux ecclésiastiques de la Conférence des mardis. On a prétendu à tort, sur la foi d'une notice publiée par Migne (*Collection intégrale et universelle des Orateurs sacrés*, Paris, 1844-1892, 100 vol. in-4°, t. LXXXIX, p. 10), qu'il avait fait partie de la congrégation de la Mission. Son nom ne se trouve pas dans le registre du personnel. De plus, les mots « la Compagnie de la Mission à laquelle j'ai l'honneur d'être associé », sur lesquels l'auteur de la notice base son opinion, n'ont aucune force probante ; car autre chose est être associé et appartenir. Le règlement de vie d'où ces paroles sont extraites n'est ni d'un prêtre de la Mission, ni même d'un homme vivant en communauté, mais bien d'un pieux ecclésiastique, désireux de suivre, autant que possible, en son particulier, le genre de vie des prêtres de la Mission. Saint Vincent de Paul, qui connaissait sa sagesse, lui fit accepter l'office de confesseur chez les Filles de la Visitation du second monastère de Paris. Adrien Gambart avait, de plus, la conduite des Filles de la Providence de Saint-Joseph. Il faisait souvent le catéchisme dans les hôpitaux. De tous ses écrits, le plus connu est *Le missionnaire paroissial*, qui parut en 1668, précédé d'une dédicace à saint Vincent. Dès qu'il le sut gravement malade, Edme Jolly, assistant général de la Mission, alla lui faire visite. Adrien Gambart mourut pieusement le 18 décembre 1668 après sept jours de maladie. Il légua par testa-

billet, pour la montrer aux filles de Sainte-Marie, et pour les obliger d'écrire en Pologne pour le prochain ordinaire, afin de consoler la reine de l'espérance de les y voir bientôt. J'ai aussi averti Mademoiselle Le Gras de ce qui la regarde. Après ces fêtes, nous travaillerons tout de bon à ce dessein.

Je vous prie de dire à notre frère Casimir que, sur le point que je m'en allais hier à ténèbres, j'ai appris son retour, et que pendant l'office je m'en suis plusieurs fois ressouvenu pour en remercier Dieu ; celui d'aujourd'hui m'empêche de vous faire une plus longue lettre.

Nos petites nouvelles sont les mêmes que j^e vous ai mandées. Je vous souhaite les bénédictions du mystère amoureux que nous célébrons, et à votre chère famille, que j'embrasse avec votre chère âme aux pieds de la croix de N.-S., en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

J'embrasse en particulier notre frère Casimir, prosterné en esprit à ses pieds, avec une joie que je ne puis exprimer de le savoir avec vous.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission de Pologne, à Varsovie.

ment ses manuscrits et une partie de sa bibliothèque à la maison de Saint-Lazare. Sa vie a été publiée à Paris en 1670. (*Abrégé de la vie d'Adrien Gambart, prêtre missionnaire*, in-12.)

1480. — AU FRÈRE LEONARD LAMIROIS¹ A GÈNES

Du vendredi saint. [Entre 1646 et 1660.]

Je loue Dieu de vos bonnes dispositions de corps et d'esprit. Je crois bien qu'il vous reste quelque petite incommodité; mais c'est, comme vous dites, pour exercer la patience, sans laquelle on avance peu en la solide vertu. Vous ne la pratiquez pas seulement en cela, mais en faisant toujours le même office, et un office tel que le vôtre, où l'on n'a jamais fait et où l'on a à faire à tout le monde². Il est vrai que vous y honorez la Providence divine, qui pourvoit aux besoins de ses créatures; mais comme elle ne les contente pas toutes, aussi ne pouvez-vous pas si bien faire, que vous n'ayez à supporter quelque petite contradiction et que vous ne sentiez de l'aversion pour quelques-uns. Grâce à Dieu, vous passez par-dessus ces sentiments et témoignez autant de douceur et d'affabilité que la chaleur du climat et les ardeurs du feu vous le permettent. Continuez, mon cher Frère; bienheureux sont ceux qui souffrent et bienheureux serez-vous de vous consumer pour Dieu, ainsi qu'a fait Notre-Seigneur sur la croix! Je vous souhaite en abondance les fruits de sa précieuse mort, afin que vous viviez éternellement avec lui. Adressez-lui bien votre intention, afin que rien ne se perde de tant d'actions que vous faites; mais que votre travail soit tout d'or et votre âme richement parée devant son Epoux.

Lettre 1480. — Reg. 2, p. 349.

1. Léonard Lamirois, frère coadjuteur, né à Paris le 17 octobre 1626, entré dans la congrégation de la Mission en 1644, reçu aux vœux en octobre 1647.

2. La cuisine et la dépense.

1481. -- A UN PRÊTRE DE LA MISSION, A TROYES

Du 4 d'avril 1652.

J'ai été bien aise de recevoir votre lettre. Je ne doute pas que M. votre père et Madame votre mère ne fussent bien consolés de voir toute la famille assemblée, et j'aurais moi-même part à leur consolation en ce que je vous verrais passant ici ; mais je ne puis vous conseiller d'y aller, pource que Notre-Seigneur nous a laissé un conseil tout contraire, ne voulant pas qu'un de ses disciples allât en son pays pour enterrer son père mort, ni un autre pour vendre son bien et le distribuer aux pauvres. Voilà néanmoins des motifs bien saints et bien pressants. A ce conseil il a joint son exemple : vous savez qu'il ne retourna point en son pays qu'une fois, et ce qui lui arriva pour lors, qui fut que les siens le voulurent précipiter du haut de la montagne en bas. Ce qu'il permit, comme j'estime, pour nous représenter spirituellement les dangers où l'on s'expose par semblables visites, lesquels, selon l'expérience que nous en avons, sont plus grands et plus ordinaires que je ne vous puis dire ; et présentement que je vous écris, nous l'expérimentons en une personne de la compagnie. C'est pourquoi, Monsieur, vous ferez une action bien agréable à Dieu, de mortifier la nature en lui refusant ce voyage. De dire que vos parents désirent de vous voir ; il est vrai ; mais ce désir est naturel et non pas divin ; et ils seront édifiés quand ils sauront que, pour l'amour de Dieu, vous vous privez de cette satisfaction. De dire que vos frères et votre oncle, qui sont religieux, ne laisseront pas, pour toutes ces raisons, de se trouver

à la profession de votre sœur, je le veux croire ; mais vous devez considérer qu'ils en sont plus proche que vous et que l'occasion de moissonner ne leur est pas présente comme à vous, qui à toute heure pouvez procurer le salut des âmes et en gagner plusieurs à Jésus-Christ. Jugez, Monsieur, si cette sainte application ne mérite pas d'être préférée, et si vous ne ressentirez pas, à l'heure de la mort, une indicible consolation de vous y être tenu ferme, lorsque la chair et le sang vous en ont voulu divertir. D'ailleurs je vous dirai que les chemins sont très dangereux en ce temps de troubles et de désordres ; et, selon les apparences, ils le seront encore plus à l'avenir. Je vous assure aussi que l'avis que je vous donne, je le voudrais pratiquer moi-même, ainsi que font la plupart dans la compagnie, qui font grande difficulté d'abandonner les œuvres de Dieu pour leurs affaires temporelles ; et encore plus pour un contentement passager, tel que de se voir chez soi et d'y être vu des siens ; car, quand ce vient à la séparation, ce ne sont plus que douleurs et que larmes ; et qui pis est, il n'en reste souvent que des sujets de distraction aux serviteurs de Dieu, qui, ayant reçu dans leur esprit des espèces et des sentiments peu conformes à leur état, en perdent quelquefois l'affection qu'ils avaient à leurs exercices. Monsieur Alméras n'a pas visité M. son père, depuis qu'il est en la compagnie, qu'une fois qu'il était malade.

Je vous prie, Monsieur, de considérer tout ceci et de vous donner à Dieu pour n'interrompre pas vos emplois, tandis qu'il les bénira comme il fait, vous ressouvenant qu'outre la gloire que sa divine Majesté recevra de cette oblation, vous en serez plus agréable à ses yeux, plus propre à servir le prochain et de plus en plus à bon exemple à la compagnie, laquelle a sujet de rendre

grâces à Notre-Seigneur, comme je fais, de vous avoir donné à elle et des biens que vous y faites.

**1482. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR,
A VARSOVIE**

De Paris, ce 12 avril 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier votre lettre du XI^e mars, qui m'a fort consolé, non seulement pource que c'est une de vos lettres, qui toutes font le même effet, mais pour vos bonnes conduites, ou plutôt pour les conduites de Dieu sur vous, qui vous a fait trouver grâce au cœur du roi et de la reine, et de plus disposé Leurs Majestés à faire une si belle et royale fondation ; car, bien qu'elle ne soit assurée que pour leur vie, il y a sujet d'espérer qu'avec le temps la République consentira qu'elle soit perpétuelle ; et pour cela il faut laisser faire Dieu, ainsi que vous avez fait jusqu'à présent. Je remercie sa divine bonté de toutes ces choses et des autres que vous me mandez, particulièrement de la réponse que vous avez faite à la reine au sujet des questions du temps, qui est fort à mon gré et selon l'esprit de Dieu¹. Quoique nous n'aimions point ces nouveautés, j'ai néanmoins exhorté la compagnie à n'en parler ni pour, ni contre ; et pource que M. Gilles, dans un entretien des ordinands, s'était arrêté sur ces matières, je le priai instamment de ne le plus faire ; mais, n'ayant pu

Lettre 1482. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. La reine avait pour confesseur un janséniste notoire, M. de Fleury, et était en relation épistolaire avec les jansénistes de France, particulièrement avec la Mère Angélique.

gagner cela sur lui, nous l'avons envoyé à Crécy, pour l'éloigner des occasions de s'emporter, comme il faisait à tous rencontres. M. Damiens, qui avait commencé d'enseigner la théologie à nos écoliers et qui, en quelques leçons, en avait dit quelque chose, nous a aussi obligé de l'ôter de cet emploi. J'ai pareillement humilié nos écoliers là-dessus et tiendrai la main à ce qu'aucun ne prenne l'essor, étant vrai ce que vous dites, que c'est un grand mal à une communauté qui se trouve divisée en ses sentiments. Vous avez assez pour recommandé d'empêcher que la vôtre s'entretienne de ces disputes, ni en parle avec les personnes du dehors.

Je ne puis que beaucoup louer votre retenue dans les complaisances d'un beau commencement, ne vous exposant ni à la vue de la cour, ni aux dangers de l'envie, ni aux pièges de l'esprit malin, qu'autant que la nécessité vous y oblige ; car ainsi Notre-Seigneur, en qui seul nous sommes en assurance, sera votre protecteur. C'est à lui, Monsieur, qu'il se faut adresser pour choisir le lieu de votre établissement ; je veux dire, le prier d'inspirer cela au roi, à la reine et à Mgr de Vilna, lequel, ayant la dévotion de vous avoir en sa ville, ne manquera pas d'aviser avec Leurs Majestés s'il sera plus expédient que ce soit là qu'ailleurs. Vous n'avez donc qu'à les laisser faire. En quelle part que ce soit, s'il y a des classes de théologie, vous ferez bien, ce me semble, de permettre au frère Casimir d'y aller prendre des leçons, pourvu que chaque jour il se rende aux heures chez vous. J'ai été grandement aise de la charité que la reine fait à sa mère, pource qu'il n'aura pas sujet de s'inquiéter de sa nécessité.

Je ne vous ai pas dit que vendredi dernier, après mon paquet envoyé au Père Berthod, je reçus le vôtre du 4^e mars, et que ce jour-là même, M. Bouchet m'en-

voya celui que vous m'avez envoyé par lui, où étaient les bracelets et les bagues, dont j'ai fait part à Mademoiselle de Lamoignon. Pour le pied d'élan², il ne me l'a pas envoyé, ni je ne l'ai envoyé quérir. Je le ferai visiter un de ces jours, en reconnaissance de la bonne compagnie qu'il vous a faite et des autres bons offices qu'il vous a rendus ; et alors j'espère recevoir ce beau présent, lequel je donnerai de votre part à Madame la duchesse d'Aiguillon.

Vous m'avez mandé que notre frère Posny était malade; mon Dieu! comment se porte-t-il à présent? J'ose espérer qu'il se porte mieux, d'autant que par votre dernière vous ne m'en parlez pas. Je l'ai recommandé aux prières de la compagnie, et généralement la petite famille et tout ce qui vous regarde.

Mademoiselle Le Gras tiendra trois filles prêtes pour les envoyer avec celles de Sainte-Marie, avec lesquelles j'ai parlé d'un confesseur ; elles sont bien en peine d'en trouver un tel qu'il le faut. J'ai envoyé à la Mère³ la lettre du fr[è]re] Zelazewski et un extrait de la vôtre touchant les sollicitudes de la reine pour elles.

Le voyage de Madagascar est encore différé. M. Berruyer me vint voir il n'y a que 4 ou 5 jours, et me dit que le vaisseau qu'ils avaient acheté s'est trouvé trop vieux pour aller si loin; et, à cause que la saison pressait, ils n'ont eu le temps d'en avoir et d'en équiper un

2. D'après une légende assez répandue alors, l'élan, variété de cerf, qu'on prenait surtout en Pologne et dans le Nord, était très sujet à l'épilepsie, dont il arrêta les crises, disait-on, dès qu'il pouvait mettre son pied gauche dans l'oreille; d'où la croyance que le pied d'élan était un précieux spécifique contre ce mal.

3. La Mère Marie-Agnès Le Roy, supérieure du second monastère de la Visitation de Paris. C'est de ce monastère que devaient partir les religieuses attendues en Pologne.

meilleur ; mais que ce sera, Dieu aidant, pour le mois de septembre.

M. Portail fait la visite aux Bons-Enfants ; M. Grimal tient ici sa place et M. Bayart a soin des Filles de la Charité. M. Ennery, qui montre la théologie à nos écoliers, est aussi leur directeur, et M. Watebled⁴ l'est de nos frères. L'un et l'autre leur feront des conférences les dimanches et fêtes.

La compagnie va son petit train partout, et je suis plus que jamais, s'il était possible, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert.

1483. — A ACHILLE LE VAZEUX, ASSISTANT, A ROME¹

12 avril 1652.

Je vous ai dit comme j'ai vu M. de Ventadour et comme je lui ai promis que nous ne traverserions aucunement son dessein ; que notre intérêt était seulement d'éviter la ressemblance des noms, à cause des inconvénients que cette confusion pourrait causer ; et lui en ayant coté² quelques-uns de ceux qui sont déjà arrivés, il a avoué que nous avons raison, et m'a dit qu'il ne veut point d'autre nom que celui que le Pape leur donnera, son dessein étant de faire des séminaires où seront dressés des ecclésiastiques pour les

4. Pierre Watebled.

Lettre 1483. — Reg. 2, p. 256.

1. Voir lettre 1436, note 1.

2. Coté, signalé.

Missions des Indes, où néanmoins ils ne pourront aller, si ce n'est lui qui les envoie, sous le bon plaisir de Nosseigneurs de la Propagation, desquels ils seront dépendants, de même que le collège qu'ils³ ont à Rome, qui porte leur nom. Et sur ce que vous m'écrivez qu'un prêtre qui avait voulu passer en ce pays-là vous a dit que cela ne se pouvait, si l'on n'était de la congrégation de M. de Ventadour, je vous dirai que l'obstacle qu'il dit avoir trouvé peut venir d'une autre source ; c'est que M. le duc d'Amville⁴ a été fait vice-roi des Indes, je veux dire de celles où la France a commerce ; et peut-être que, faute d'un passeport de lui, on l'aura voulu empêcher d'y aller.

1484. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION, A SAINT-MÉEN

Du 16 d'avril 1652.

Ayant vu la pensée que vous avez eue, que vos peines m'avaient ôté quelque chose de l'estime que j'ai toujours faite de vous, je me suis à même temps proposé de vous assurer que cela n'est pas. Je sais que ces ennuis qui arrivent et ces désirs qu'on a de changer sont des exercices que Dieu donne même aux saints pour les sanctifier davantage. Il a coutume d'éprouver l'amour qu'on lui porte, et de conduire les âmes qu'il chérit, par plusieurs difficultés, pour leur faire mériter les grâces extraordinaires qu'il a dessein de leur donner. Tant s'en faut donc que, pour vous voir ainsi dans l'épreuve, j'aie conçu la moindre pensée à

3. Ces Messieurs de la Propagande.

4. François-Christophe de Levis-Ventadour, frère du duc de Ventadour.

votre désavantage, qu'au contraire je vous regarde comme plus fidèle à Dieu, en tant que vous tenez bon contre ces tentations, que vous ne rabattez rien de vos exercices ordinaires, et qu'après nous avoir proposé vos peines, vous avez acquiescé à la réponse que je vous ai faite; c'est de quoi je le remercie, Monsieur; et je le prie qu'à proportion qu'il vous fera trouver des croix dans votre vocation, il vous fortifie de sa grâce. C'est bon signe quand il nous en charge et que nous les portons bien; mais malheur à qui les fuit, car il en trouvera de si pesantes qu'elles l'accableront. Peut-être êtes-vous encore dans le souhait d'un changement, combien que¹ vous ne m'en ayez plus écrit; c'est pourquoi nous vous avons destiné pour Tréguier, où Monseigneur l'évêque² va établir un séminaire et où vous pourrez contribuer à l'avancement de la gloire de Dieu en servant les ecclésiastiques, et servir en eux et par eux toutes les âmes du diocèse qui seront par après commises à leurs soins et direction.

1485. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION¹

Du 16 avril 1652.

Monseigneur l'évêque de Tréguier, s'en retournant en son diocèse, est résolu de commencer son séminaire le plus tôt qu'il pourra. Je pense que vous serez consolé et rendrez grâces à Dieu s'il se sert de vous pour en aller jeter les fondements. Je vous ai déjà destiné à

1. *Combien que*, bien que.

2. Balthazar Grangier de Liverdi

Lettre 1485. — Reg. 2, p. 319.

1. « A un missionnaire relâché qui avait de beaux talents pour les fonctions de la compagnie », écrit le copiste du registre 2.

cela ; mais je vous prie, Monsieur, d'employer cependant le temps à vous donner à Notre-Seigneur de la bonne sorte, dans l'esprit et les pratiques d'un véritable missionnaire, afin que vous portiez des fruits dignes de votre vocation. Hélas ! mon Dieu ! faut-il, pour une vaine satisfaction d'aller et de venir, de faire et de recevoir des visites, priver Dieu de la gloire que vous lui pouvez rendre ? Faut-il que pour une carcasse, que peut-être vous flattez trop, votre belle âme cesse de contribuer au salut d'une infinité d'autres ? Si j'avais jamais vu personne à qui il eût réussi d'adhérer à sa sensualité, je vous dirais : faites de même, à la bonne heure. Mais tant s'en faut ; c'est la ruine de tous ceux qui marchent par cette voie, laquelle est large et en mène plusieurs à perdition. Il est temps, Monsieur, que vous suiviez Notre-Seigneur par le chemin étroit d'une vie conforme à votre condition. Voilà tantôt neuf mois qu'il paraît en vous quelque relâchement, bien que vous ayez plusieurs grandes obligations de vous porter à la perfection : 1° Dieu vous y appelle ; 2° il vous a donné un fort bon naturel ; 3° il vous a prévenu de beaucoup de grâces intérieures et de dons extérieurs ; 4° il vous a donné de singulières bénédictions en vos emplois passés ; et enfin sa bonté a été si grande en votre endroit que de vous donner la force de vous consacrer à son service et à celui de son Eglise d'une manière particulière. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous avez bien commencé et encore mieux continué, et que ce serait manquer de fidélité à Dieu de laisser reprendre le dessus à la nature ; ce serait abuser de ses grâces ; ce serait vous exposer à son indignation et à vous en repentir toute votre vie et au delà. Je ne doute pas, Monsieur, que votre esprit ne soit beaucoup agité de ce que je vous

dis, et que le malin esprit ne s'efforce de vous abattre le courage et de vous renverser, s'il peut ; mais aussi j'espère que vous prendrez résolution de répondre désormais aux desseins de Dieu sur vous, pour en venir aux effets, sans remise, partout et toujours. Si vous le faites, assurez-vous, Monsieur, qu'il vous donnera la grâce plus que suffisante pour cela. Je vous en conjure derechef par l'amour qu'il vous porte, par les récompenses qu'il vous promet, par les grâces qu'il vous a faites et par les biens que vous ferez, tant à l'égard des ecclésiastiques que des peuples. C'est trop trainer : le temps perdu ne se recouvre jamais ; la mort approche ; la moisson est grande ; les ouvriers sont en petit nombre, et Notre-Seigneur s'attend à vous. Souvenez-vous encore que ce divin Sauveur dit qu'il s'est sanctifié lui-même, afin que les siens fussent aussi sanctifiés, nous apprenant par cette parole que, pour travailler utilement envers le prochain, nous devons travailler nous-mêmes à la vertu. Vous êtes en lieu pour cela, débarrassé de tout autre soin. Si vous m'en croyez, vous commencerez par une bonne retraite et continuerez par des applications sérieuses et propres à réveiller en vous la ferveur et le zèle ; et puis le temps viendra auquel Monseigneur de Tréguier vous donnera occasion de pratiquer ces vertus et de les insinuer en son clergé.

L'estime et l'affection que Dieu m'a donnée pour vous me fait vous parler de la sorte. Je vous prie de l'avoir agréable et de prier pour moi, à ce que je ne sois pas moi-même en demeure de ce que je persuade aux autres, vous assurant que je continuerai de vous offrir à Dieu pour l'accomplissement de sa sainte volonté en vous et par vous.

1486. — A JEAN DEHORGNY, SUPERIEUR, A ROME

19 avril 1652.

Je vous ai mandé qu'il me semblait que M. [Le Vazeux¹] allait un peu vite en votre absence; ce qui m'a paru particulièrement au décret qu'il a poursuivi en la Sacrée Congrégation contre le dessein de M. de Ventadour, sans attendre notre avis, ni, je pense, le vôtre; ce qui a choqué quantité de personnes de condition qui ont charité pour nous; et j'ai été obligé d'aller trouver ce bon Monsieur, de lui faire nos excuses et de l'assurer que nous n'apporterons aucun empêchement aux séminaires qu'il veut établir, comme de sa part il m'a promis qu'ils ne prendront autre nom que celui que le Pape leur donnera, sur ce que je lui ai représenté les inconvénients à craindre de la ressemblance des noms. Ils demandent que ces séminaires-là aient rapport et dépendance au collège de la Propagation de Rome. Si cette œuvre est de Dieu, nous aurions grand tort de la traverser; et si elle ne l'est pas, Dieu la détruira, quand il lui plaira. Quant à nous, nous devons désirer que tout le monde prophétise et que les ouvriers évangéliques se multiplient. Pour moi, j'estime que c'en est là un bon moyen, et pour cela j'en souhaite de bon cœur le succès. Pour beaucoup qu'il y en ait dans l'Eglise de Dieu, nous ne manquerons jamais d'occupation, tant que nous lui serons fidèles. M. [Le Vazeux] prend ombrage de tout; il a des vues qui vont trop avant, et prend des précautions qu'il ne faudrait pas. Il se faut confier en Dieu, nous attacher à nos fonctions

Lettre 1486. — Reg. 2, p. 228.

1. Voir lettre 1483.

et commettre le reste à la Providence ; c'est ce que je lui ai fait sentir. Et sur ce qu'il fait instance à demander une extension de notre bulle pour pouvoir travailler dans les villes et aux pays des infidèles, je l'ai prié de suspendre ces propositions et d'attendre notre résolution.

**1487. — A PHILIPPE LE VACHER ET AU FRÈRE
JEAN BARREAU**

[1652¹.]

J'ai appris la liaison et l'intime charité qui est entre vous ; j'en ai plusieurs fois béni Dieu et je l'en bénirai autant de fois que la pensée m'en viendra, tant mon âme est touchée de reconnaissance d'un si grand bien, qui réjouit le cœur de Dieu même ; d'autant que de cette union il en fera réussir une infinité de bons effets pour l'avancement de sa gloire et pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Au nom de Dieu, Messieurs, faites de votre côté tout ce qui se pourra pour la rendre et plus ferme et plus cordiale jusques dans l'éternité, vous souvenant de la maxime des Romains, que par l'union et par le conseil on vient à bout de tout. Oui, l'union entre vous fera réussir l'œuvre de Dieu, et rien ne la pourra détruire que la désunion. Cette œuvre est l'exercice de charité le plus relevé qui soit sur la terre, quoique le moins recherché. O Dieu ! Messieurs, que n'avons-nous un peu plus de vue sur l'excellence des emplois apostoliques, pour estimer infi-

Lettre 1487. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 2, p. 100.

1. Cette lettre semble des premiers temps du séjour de Philippe Le Vacher à Alger; elle doit être postérieure de quelques mois à la lettre 1435.

niment notre bonheur et pour correspondre aux devoirs de cette condition ! Il ne faudrait que dix ou douze missionnaires ainsi éclairés pour faire des fruits incroyables dans l'Eglise. J'ai vu l'assaut que la chair et le sang vous ont livré ; il fallait bien que cela arrivât ; l'esprit malin n'avait garde de vous laisser sans combat. Béni soit Dieu de ce que vous êtes demeurés fermes à vous raidir contre ces attaques ! Le ciel et la terre regardent avec plaisir le partage heureux qui vous est échu, d'honorer par votre emploi cette charité incompréhensible par laquelle Notre-Seigneur est descendu sur la terre pour nous secourir et assister dans notre esclavage. Je pense qu'il n'y a aucun ange ni aucun saint dans le ciel qui ne vous envie ce bonheur, autant que l'état de leur gloire le peut permettre ; et quoique je sois le plus abominable de tous les pécheurs, je vous avoue néanmoins que, s'il m'était permis, je vous l'envierais moi-même. Humiliez-vous beaucoup et vous préparez à souffrir des turcs, des juifs et des faux frères. Ils vous pourront faire de la peine ; mais je vous prie de ne vous en pas étonner ; car ils ne vous feront point d'autre mal que celui que Notre-Seigneur voudra qu'il vous soit fait ; et celui qui vous viendra de sa part ne sera que pour vous faire mériter quelques spéciales faveurs dont il a dessein de vous honorer. Vous savez que la grâce de notre Rédemption se doit attribuer aux mérites de sa Passion, et que plus les affaires de Dieu sont traversées, plus heureusement aussi réussissent-elles, pourvu que notre résignation et notre confiance ne viennent point à défaillir. Rarement fait-on aucun bien sans peine ; le diable est trop subtil et le monde trop corrompu pour ne pas s'efforcer d'étouffer une telle bonne œuvre en son berceau. Mais courage, Messieurs ! c'est Dieu même qui vous a établis

au lieu et en l'emploi où vous êtes ; ayant sa gloire pour votre but, que pouvez-vous craindre, ou plutôt que ne devez-vous pas espérer ?

1488. — A MARC COGLEE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

Du 24 avril 1652.

Je trouve bonne la maxime de se servir de tous les moyens licites et possibles pour la gloire de Dieu, comme si Dieu ne nous devait point aider, pourvu qu'on attende tout de sa divine Providence, comme si nous n'avions point de moyens humains.

Vous m'avez demandé s'il faut tolérer qu'un Capucin continue de célébrer, de confesser et de communier ses pénitentes en votre église sans permission. A quoi je réponds : 1° que nous devons toujours être dans les sentiments des saints, qui ont souhaité que tous les autres hommes fussent saints et fissent les œuvres qu'ils ont faites. Plût à Dieu, dit le plus grand d'entre eux, que tout le monde fût prophète ! Et le Saint des saints, Notre-Seigneur, nous ayant exhortés à prier Dieu qu'il envoie des ouvriers en sa moisson, nous devons nous réjouir de voir que ceux qu'il a envoyés travaillent à cultiver les âmes, ainsi que fait ce bon Père. 2° Il croit que la permission qu'il vous a demandée une fois pour faire cela dans votre église lui donne celle de continuer. 3° C'est autant de soulagement pour vous et pour votre famille ; et à ce propos, je vous dirai que plusieurs curés de Paris sont bien aises quand les religieux les viennent aider ; il est vrai que ce n'est qu'en certaines occasions. 4° Si vous leur

défendez de le faire sans vous en parler, ils en obtiendront une permission expresse de vos supérieurs à Reims, et ainsi ils vous braveront dans votre propre église. Et enfin si vous leur témoignez d'en avoir quelque peine, ils s'en choqueront, ils en feront bruit, et ceux qui en auront connaissance vous taxeront d'envie ou d'avarice, car ils ne verront point d'autres raisons. Et partant, Monsieur, le mal sera moindre à laisser faire ce Père, que d'exiger de lui le devoir qu'il a au curé, ou de l'empêcher de satisfaire à la dévotion de quelques particuliers, pourvu toutefois que vous ne découvriez point d'autre mal. Si néanmoins il continuait de les communier à sa messe, pendant que la grande messe se dit, et que le reste du peuple ou une partie y communie, ou doit communier, ce serait une apparence de schisme qu'il faudrait éviter. Et pour cela il serait bon de prier le Père de célébrer à une autre heure. Mais j'estime que vous ferez mieux de ne lui en rien dire s'il n'en communie qu'une ou deux des principales, comme Madame la gouvernante et quelqu'autre. Que si le nombre de ses communiants était plus grand et qu'après votre prière il ne voulût avancer ni reculer sa messe, vous pourriez en ce cas vous adresser à ses dévotes, et avec grande circonspection leur représenter à chacune en particulier les inconvénients qui arrivent de se séparer de la communion générale, et leur faire trouver bon de donner ce bon exemple à la paroisse, de communier avec les autres par les mains de l'officiant.

Pour la cure dont M... a été pourvu, il faut adorer la conduite de Dieu. Il y a de certaines choses qu'elle permet qui portent plus de fruit qu'on ne s'en promet, et il se faut toujours soumettre aux affaires qu'on ne peut éviter et qui n'ont plus de remède, comme celle-là.

1489. — A CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SEDAN

Du 24 d'avril 1652.

L'embarquement pour Madagascar est encore différé jusqu'au mois de septembre. Puisque nous avons tant attendu, nous attendrons bien encore quatre ou cinq mois ; un grand bien mérite d'être longtemps désiré. Et vous qui avez reçu de Dieu beaucoup d'attrait pour cette mission et qui vous êtes offert à lui pour l'entreprendre, devez vous conserver dans la même disposition, tant pource que c'est là une marque de vocation, qu'à cause que la compagnie vous y a destiné dès le commencement et qu'elle vous y destine encore, qui est une seconde marque. Et pour vous en dire une troisième, c'est que non seulement vous avez été nommé à Rome, comme je vous ai ci-devant écrit, mais on vous a envoyé les facultés qu'on a coutume de donner à ceux qui vont travailler à la conversion des infidèles, et nous vous les gardons ici. Après cela, Monsieur, il n'y a pas lieu de douter que le bon Dieu ne s'attende à vous pour une œuvre si sainte. Vous ferez donc bien de vous en tenir à la résolution que vous avez prise de ne plus penser aux Chartreux, d'autant plus que vous m'écrivez que, s'il y avait plus du bon plaisir divin à vous faire artisan, que de passer dans ce saint Ordre, vous le feriez volontiers, tant vous avez de respect et d'amour pour l'adorable volonté de Dieu. Offrez-vous à lui de nouveau, comme un ouvrier qu'il appelle à un emploi le plus relevé, le plus utile et le plus sanctifiant qui soit sur la terre, tel qu'est celui d'attirer les âmes à la connaissance de Jésus-Christ et

d'aller étendre son empire aux lieux où le démon règne depuis si longtemps. Les apôtres et plusieurs grands saints se sont estimés bien heureux de se consumer pour cela. Nous voyons même présentement quantité de religieux qui sortent de leurs cloîtres, et quantité d'ecclésiastiques de leurs pays, pour aller prêcher l'Évangile aux infidèles ; et s'il ne s'en trouvait pas, il faudrait faire quitter la solitude aux Chartreux pour les y envoyer. Et partant, Monsieur, je vous prie, au nom de Notre-Seigneur, d'attendre en patience que l'heure vienne à laquelle il a marqué votre départ. Cependant vous servez Dieu fort utilement là où vous êtes ; et s'il ne vous le semble pas, c'est tant mieux. Je ne laisse pas de m'en consoler grandement, dans la connaissance que j'en ai, et la compagnie en est fort édifiée. Continuez seulement à faire comme vous avez fait. Si cette manière de vie est moins agréable à votre esprit que ne serait celle de la retraite, vous la devez chérir d'autant plus qu'elle plaît davantage à Notre-Seigneur, en tant qu'il y a plus de son amour que de votre propre satisfaction.

La bonne volonté que vous avez témoignée à Notre-Seigneur et à sa glorieuse Mère sera réputée pour l'effet si, au lieu d'aller à Notre-Dame-de-Liesse¹, vous leur faites dans Sedan les remerciements et les prières que vous avez dévotion de leur offrir pour les grâces reçues et désirées. Ce qui m'oblige à vous dissuader de ce petit pèlerinage sont les dangers qui se trouvent présentement partout.

1. Dans l'Aisne.

1490. — A LA SUPERIEURE DE L'HOTEL-DIEU DE QUÉBEC

De Paris, ce 25 avril 1652.

Ma Révérende Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il est vrai que ceux qui m'ont fait l'honneur de vous rapporter l'estime que je fais des Missions du Canada ont eu sujet de le faire ; car en effet je regarde cet œuvre comme l'un des plus grands qui se soient faits depuis quinze cents ans, et ces saintes âmes qui ont le bonheur d'y travailler, comme des âmes vraiment apostoliques, qui méritent l'approbation et le secours de toute l'Eglise, particulièrement vous et votre communauté, qui contribuez à l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres et des malades, qui est le comble de la charité chrétienne, et en quoi je tiendrai à singulière bénédiction de vous aider, s'il plaît au bon Dieu de m'en faire la grâce quelque jour. Quant à présent, ma chère Mère, cela m'est du tout impossible, à cause des misères de ce pays ici, provenant des guerres passées et des divisions présentes de ce royaume, qui réduisent les provinces dans une entière désolation ; à quoi plusieurs personnes charitables de Paris tâchent d'apporter quelque remède, contribuant de leurs soins et de leurs aumônes pour empêcher que le monde périclite de pauvreté ; mais, ces aumônes ne pouvant suffire, il servirait de peu de leur parler des besoins du Canada. Je ne doute pas, ma chère Mère, que ceux de votre hôpital ne soient grands, après les pertes que les Iroquois vous

ont fait souffrir de delà et la diminution notable du revenu que vous avez ici sur les cochés, dont je suis bon témoin, pource que plusieurs de nos maisons, y ayant leur petite subsistance, ont peine d'en tirer la moitié de ce qu'elles en tiraient ci-devant. Je prie Notre-Seigneur, ma Révérende Mère, qu'il suscite quelques bonnes personnes qui vous donnent moyen de lui continuer vos services en ses pauvres membres. Et c'est ce que j'ose espérer de sa paternelle providence, qui est adorable partout.

J'ai une particulière confiance en vos prières, bien que je sois indigne d'y participer ; je vous les demande néanmoins avec toute l'humilité que je le puis, et avec désir qu'il plaise à Dieu me faire la grâce de vous servir, qui suis, en son amour, ma Révérende Mère, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i[ndigne] prêtre de la Mission.

Suscription : A ma Révérende Mère la Mère supérieure des religieuses de la Miséricorde de l'Hôtel-Dieu de Québec, à Québec.

1491. — JEAN LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT

[Tunis, entre 1647 et 1660¹.]

L'esclavage est si fertile en maux que la fin des uns est le commencement des autres. Entre les esclaves de ce lieu, outre ceux des bagnes, j'en ai trouvé quarante enfermés dans une étable si petite et si étroite qu'à peine s'y pouvaient-ils remuer. Ils n'y recevaient l'air que par un soupirail, fermé d'une grille

Lettre 1491. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 9, 1^{re} éd., p. 127.

1. Durée du séjour de Jean Le Vacher à Tunis du vivant de saint Vincent.

de fer, qui est sur le haut de la voûte. Tous sont enchaînés deux à deux et perpétuellement enfermés, et néanmoins ils travaillent à moudre du blé dans un petit moulin à bras, avec obligation d'en moudre chaque jour une certaine quantité réglée qui surpasse leurs forces. Certes ces pauvres gens sont vraiment nourris du pain de douleur, et ils peuvent bien dire qu'ils le mangent à la sucur de leurs corps dans ce lieu étouffé et avec un travail si excessif.

Quelque peu de temps après que j'y fus entré pour les visiter, comme je les embrassais dans ce pitoyable état, j'entendis des cris contus de femmes et d'enfants, entremêlés de gémissements et de pleurs; et, levant les yeux vers le soupirail, j'appris que c'étaient cinq pauvres jeunes femmes chrétiennes esclaves, dont il y en avait trois qui avaient chacune un petit enfant; et toutes étaient dans une extrême nécessité. Or, comme elles avaient ouï le bruit de notre commune salutation, elles étaient accourues au soupirail, pour savoir ce que c'était; et ayant aperçu que j'étais prêtre, la douleur pressante qui leur serrait le cœur les avait fait éclater en cris et fondre en larmes, pour me demander quelque part de la consolation que je tâchais de rendre aux hommes que j'étais venu visiter en cette prison.

Je vous avoue qu'en ce moment je me trouvais presque abattu de douleur, voyant, d'un côté, ces pauvres esclaves qui ne se soutenaient qu'à peine, à cause du poids de leurs chaînes, et, de l'autre, entendant les lamentations de ces pauvres femmes et les cris de ces petits innocents. La plus jeune d'entre elles est extraordinairement persécutée de son patron, qui lui veut faire renier la foi de Jésus-Christ pour l'épouser. Hélas! qu'une partie de tant de millions qu'on emploie parmi les chrétiens en vaines superfluités et délices serait ici bien mieux employée pour soulager ces pauvres âmes au milieu de tant d'amertumes qui les suffoquent! J'ai tâché, avec le secours de la grâce de Dieu, d'assister les hommes et les femmes selon mon petit pouvoir. Mais nous sommes en un pays où il faut acheter à beaux deniers comptants la permission de bien faire aux misérables; car, pour obtenir licence de leur parler, il m'a fallu donner de bon argent à leurs patrons, aussi bien que pour faire déchaîner les esclaves de quelques galères qui étaient prêtes à faire voyage, et me les faire amener dans les bagnes, non pas toutes les chiourmes à la fois, mais les unes après les autres, pour les confesser, leur dire la sainte messe et les communier; ce qui a été fait avec fruit et bénédiction, par la miséricorde de Dieu.

1492. — A JEAN DEHORGNY, SUPERIEUR, A ROME

2 mai 1652.

Je vous ai dit ma peine de ce que M. [Le Vazeux] va trop vite, ce me semble, en la poursuite de l'extension de notre bulle ; et comme vous me mandez que vous étiez après pour en faire présenter la supplique à la Sacrée Congrégation, je vous dirai derechef que, s'agissant de changer une résolution fondamentale, prise dès le commencement, et prise après beaucoup de prières et de concert, de nous donner seulement au service des pauvres gens des champs, et à cet effet de nous ôter la liberté de faire des missions dans les villes, de crainte qu'enfin on s'y attachât si fort, comme plus attrayantes, qu'on vint à se dégoûter des autres où la nature ne trouve aucune satisfaction, s'agissant, dis-je, d'une chose de cette importance, elle mérite d'être bien digérée ; et pour cela, je vous prie de n'y rien avancer que je n'aie vu le projet de votre supplique. Si nous avons à demander cette extension, il faut que ce soit avec cette condition, que nous ne ferons des missions dans les villes que lorsque Nosseigneurs les prélats chez lesquels nous serons établis nous ordonneront de le faire, afin qu'il paraisse que de nous-mêmes nous devons tendre aux seules missions de la campagne, selon le premier dessein.

1493. — AU CARDINAL ANTOINE BARBERINI,
PREFET DE LA PROPAGANDE

Eminentissime Princeps,

Litteras quibus Eminentia Sua me cohonestavit, magno quidem cum sensu venerationis et humilitatis excepi, majore sed affectu gratitudinis ; iis enim satis intellexi quam memor sit nostri, quamque congregationis nostrae alumnos qui modo in insula Madagascar versantur, foveat aestimetque, imbecilliter quidem operantes, at certe, quae Dei bonitas est, ex animo et voluntate. Equidem omnino jam diu cogitabam, Eminentissime Cardinalis, de mittendis quibusdam operariis novis in dictam insulam, remque jam apud me digerebam velut peractam ; verum illi quos penes est tota navigatio, quique ad Indos solent vela facere, non ausi sunt mari se credere, navigio scilicet prohibiti longo jam usu debilitato et ipsa vetustate parum fido, necnon etiam anni tempestate deterriti, quae, ut jam processit, ita minus opportuna est navigationi ; rem igitur totam in mensem septembrem distulerunt, quo quidem quatuor isti operarii, pridem destinati huic Missioni, Deo favente, profisciscuntur, si Sacrae Congregationi ita visum fuerit. Porro nos Roma admoniti navibus Portu-Galliae utique nostros posse transmitti, super his D. Dominum Legatum (ne quid intentatum relinquere) allocuti sumus. Ille naves per insulam Madagascar nullo modo transire, attamen, si e re nostra esset, effecturum se ait ut illi Goae redderentur ; sed quum nil Goae cum praedicta insula commercii fit,

occasionem hanc tamquam alienam dimisimus. Eo res nostrae adductae sunt, Eminentissime Cardinalis; operimur commoditatem; quae cum se obtulerit, ad nutum Eminentiae Suae mittemus qui omni ope annittantur eos populos ignorantiae tenebris involutos erucere ad admirabile lumen veritatis. Interim Deum optimum maximum incessanter rogabimus ut Eminentiam Suam, quae nos voluntate propensiori demeretur, uberiori semper gratia cumulet, ipsique partem fructus quem exigua nostra haec congregatio faciet potissimum ascribat.

Eminentiae Vestrae humillimus ac devotissimus servus.

VINCENTIUS A PAULO,
superior generalis congregations Missionis.

Parisiis 5^o nonas maii 1652.

TRADUCTION

Eminentissime Prince,

Les lettres dont Votre Eminence a bien voulu m'honorer, lettres que j'ai reçues avec de vifs sentiments de respect, d'humilité et surtout de gratitude, témoignent non seulement du souvenir qu'elle conserve de nous, mais encore de la bienveillance et de l'intérêt qu'elle porte à ceux des nôtres qui travaillent dans l'île de Madagascar, bien petitement, il est vrai, mais par la miséricorde de Dieu, de toute leur âme et de toute leur bonne volonté.

Voilà longtemps que je songeais, Eminentissime Cardinal, à l'envoi de nouveaux ouvriers dans cette île, et déjà je considérais la chose comme faite. Mais ceux de qui dépendent les voyages sur mer et qui ont coutume de mettre à la voile pour les Indes n'ont pas osé confier à la mer leur unique vaisseau, tout détérioré par un long usage, surtout en une année de tempêtes, peu propice à la navigation, et ont différé le départ jusqu'au mois de septembre. Nous ferons partir alors, si Dieu

le permet et si la Sacrée Congrégation l'a agréable, les quatre ouvriers destinés à cette Mission. Avertis de Rome que les nôtres pouvaient prendre place sur des navires portugais et désireux de ne laisser perdre aucune occasion, nous en avons parlé au légat. Celui-ci nous a répondu que ces embarcations ne touchaient pas Madagascar, mais que, si nous devions y trouver notre compte, il les ferait passer par Goa. Comme entre Goa et cette île il ne se fait aucun trafic, nous avons abandonné ce projet.

Les choses en sont là, Eminentissime cardinal; nous attendons une occasion; quand elle se présentera, au moindre signe de Votre Eminence, nous enverrons des ouvriers, qui travailleront de tout leur pouvoir à faire lever le brillant soleil de la vérité sur ces peuples encore ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance. Cependant nous ne cesserons de prier le Dieu très bon et très grand pour Votre Eminence, dont la bienveillance est si grande à notre endroit, pour qu'il la comble de ses grâces les plus abondantes et lui applique, à elle plus qu'à tout autre, une partie des fruits que notre petite compagnie obtiendra par ses travaux.

De Votre Eminence le très humble et très dévoué serviteur.

VINCENT DEPAUL,

supérieur général de la congrégation de la Mission.

De Paris, ce 5^e des nones de mai 1652.

1494. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 3^e mai 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu la vôtre du 1^{er} d'avril. Si vous êtes consolé de ce que notre commerce des lettres se continuera tous les huit jours, je vous puis assurer que je ne le suis pas moins ; et pour vous en dire deux marques, c'est qu'aux approches du jeudi j'entre en quelque impatience de recevoir les vôtres, pource qu'elles ont coutume

de m'être rendues en ce jour-là, et que je fus fort mortifié de n'en pas recevoir par le pénultième ordinaire. Je vous mandai vendredi dernier que j'avais reçu, depuis, la lettre qui me devait arriver pour lors ; et à présent vous saurez que je reçus ledit jour de vendredi, après mon paquet envoyé, le vôtre du 25 mars ; et ainsi voilà toutes vos lettres reçues, aussi bien que répondues.

Le dessein de l'Amérique n'a pas réussi pour nous ; ce n'est pas que l'embarquement ne se fasse, mais celui qui nous avait demandé des prêtres ne nous en a plus parlé du tout, peut-être à cause de la difficulté que je lui fis d'abord, de n'en pouvoir donner qu'avec l'approbation et les facultés de la Sacrée Congrégation de la Propagation ; à quoi il n'avait point pensé ; et je pense que les prêtres qu'on y mène s'y en vont sans cela. J'estime comme vous, Monsieur, qu'il est bon de faire à Dieu de semblables sacrifices, envoyant de nos prêtres pour la conversion des infidèles ; mais cela s'entend quand ils ont une légitime mission.

Je suis bien aise que vous vous soyez proposé d'avoir communication avec M. Dchorgny, lequel est retourné à Rome plus tôt que je ne pensais ; mais ce n'est que pour 15 jours, et je pense qu'à l'heure que je vous écris il est retourné en mission.

J'ai reçu la lettre qu'il a plu à M. de Fleury de m'envoyer, en réponse de la mienne ; je vous prie de l'en remercier pour moi.

Comme je sais votre cœur charitable [et]¹ la part qu'il prend dans nos misères publiques et particulières, je vous dirai qu'elles augmentent chaque jour, à cause que les armées sont proche d'ici, qui ruinent tout ; et

1. Le secrétaire a écrit par distraction : *de*.

si le bon Dieu ne nous donne la paix, pour laquelle on a déjà fait quelque pourparler, nous sommes à la veille de beaucoup de maux². Notre communauté ne laisse pas d'aller son train, et nous n'avons éloigné personne pour toutes nos incommodités, et n'en éloignerons point, tant que nous pourrons nous soutenir, puisque tel est votre sentiment.

Je rends grâces à Dieu des bontés qu'il continue de donner au roi et à la reine pour la compagnie, et je prie sa divine Majesté qu'il sanctifie leurs âmes de plus en plus et donne tel succès qu'il lui plaira à la proposition de votre établissement en l'église de Saint-Benoit. Je suis consolé de ce qu'elle vous revient et des exhortations que vous avez faites aux Français en l'absence de Leurs Majestés. Je veux croire que vous leur avez parlé le langage que nous parlons aux pauvres gens de la campagne.

M. Bajoue m'a mandé que la ville de Villeneuve³, à

2. Les *Relations* parlent pour la première fois de la détresse de Paris au numéro de mars-avril 1652. On y organisa des distributions de potages pour les familles indigentes les plus chargées d'enfants et les individus les moins propres au travail. Neuf cents pauvres étaient ainsi assistés dans la paroisse Saint-Hippolyte, trois cents à Saint-Martin, six cents à Saint-Laurent. La pénurie des fonds ne permettait pas d'étendre l'œuvre des marmites à d'autres malheureux ou aux autres paroisses de la capitale, dont plusieurs pourtant étaient très éprouvées, principalement Saint-Médard, où il y avait plus de dix-huit cents familles d'ouvriers en extrême nécessité et un nombre très grand de réfugiés venus de la Beauce et des environs de Paris. Dans les localités voisines de la capitale, la misère dépassait tout ce que l'on peut imaginer. « L'on n'entend parler en ces quartiers, lisons-nous dans la *Relation*, que de meurtres, pillages, voleries, violements, sacrilèges. Les églises n'y sont pas moins pillées que sur les frontières; le Saint Sacrement n'a pas été moins jeté par terre pour emporter les ciboires. Les villages sont déserts, la plupart des blés sont coupés, le curé en fuite et sans troupeau, les paysans réfugiés dans les bois, où ils souffrent la faim et la juste crainte d'être tués par ceux qui les poursuivent. »

3. Villeneuve-sur-Loir.

une lieue de La Rose, s'était révoltée et qu'on y allait mettre le siège ; et en ce cas, dit-il, notre maison s'en va pillée. Je n'ai que de bonnes relations de toutes les autres, excepté que M. Thibault est un peu malade à Saint-Méen.

J'apprends que nos gens de Barbarie sont en bon état et qu'ils travaillent avec ardeur et utilité ; j'en ai reçu des lettres aujourd'hui, et le fr[ère] Huguier est arrivé à Marseille pour venir à Paris, selon l'ordre que je lui en ai donné.

Nous travaillons pour trouver un homme qui aille exercer la charge de consul à Tunis, à la place de M. Le Vacher, qui en fera mieux par après celle qui lui est propre. M. son frère s'emporte de zèle en Alger, à ce que M. Barreau m'écrit, en sorte qu'il en est tout abattu de travail.

Nous n'avons aucune nouvelle des prêtres qui sont allés aux îles Hébrides⁴, ni de M. Brin.

J'oubliais à vous dire qu'après avoir envoyé chez M. Bouchet, j'y ai été moi-même un jour de cette semaine, et, ne l'ayant pas trouvé, il est venu céans. Il se loue fort de vous et m'a dit qu'il n'a pas encore reçu le pied d'élan, ni nous par conséquent.

Dieu bénisse avec abondance votre cœur et votre compagnie ! Je les salue avec toute la tendresse possible, qui suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission qui sont de présent en Pologne, à Varsovie.

4. Saint Vincent venait d'envoyer dans ces îles François Le Blanc, Dermot Duiguin et Thomas Lumsden.

1495. — A PIERRE DE BERTIER,
COADJUTEUR DE L'EVÈQUE DE MONTAUBAN¹

4 mai 1652.

Monseigneur,

Voici la réponse que m'a faite Madame de Frontevaux, qui est conforme à votre désir. Mes péchés m'ont rendu indigne de contribuer à votre dessein² par mes services, mais la grâce qui vous accompagne en a mérité le succès. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il ait agréable de l'accomplir toujours et en toutes choses et qu'il me donne des occasions plus importantes de vous servir; elles me seront très chères et je m'estimerai bien heureux de vous rendre l'obéissance perpétuelle que je vous dois, Monseigneur.

Je suis, en son amour, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1496. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION¹

Comme il a plu à Dieu de me donner la connaissance de la congrégation et en particulier de l'état et des.

Lettre 1495. — Reg. 1, f^o 30 v^o.

1. Pierre de Bertier écrivait au lendemain de la mort du saint : « Dieu m'avait donné tant de respect et d'affection pour M. Vincent que je crois en vérité qu'aucun de ses enfants n'a senti mieux que moi la douleur de sa mort. »

2. Il s'agit du sanctuaire de Notre-Dame de l'Orme (ou de Lorm), que Pierre de Bertier désirait confier aux prêtres de la Mission. L'acte d'union fut passé le 5 septembre 1652. (Cf l. 1502 et *Notre-Dame de Lorm, paroisse de Castelferrus, diocèse de Montauban*, par l'abbé Perducet, Toulouse, 1875, in-12.)

Lettre 1496. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XXIV, sect. II, p. 358.

1. Il avait demandé son changement.

besoins de chaque maison et des dispositions des sujets, je ne vois pas que pour le présent vous puissiez être plus utile ailleurs. Au nom de Dieu, Monsieur, tenez ferme, et assurez-vous que la bénédiction de Dieu ne vous manquera pas et qu'une des plus sensibles consolations que j'aie est de vous voir là où vous êtes, et que j'espère que nous vous verrons un jour bien grand au ciel.

1497. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR, A VARSOVIE

10 mai 1652.

Saint Vincent donne à Lambert aux Couteaux des nouvelles des missionnaires envoyés au secours des provinces ruinées par les guerres. Donat Cruoly

... passait les rivières, marchait nu-pieds, faisait des courses périlleuses au milieu des troupes.

Prévenu un jour que des soldats venaient d'enlever à de pauvres gens leurs bestiaux, toute leur ressource, il pour-suivit les voleurs, les rejoignit dans un bois et fit si bien qu'on lui rendit le bien volé, qu'il ramena lui-même à ses vrais maîtres.

1498. — A MADEMOISELLE DE LAMOIGNON

De Saint-Lazare, ce 14 mai 1652.

Mademoiselle,

Je ne puis assez humblement et affectionnément vous remercier, Mademoiselle, de votre charitable et incom-

Lettre 1497. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 488.

Lettre 1498. — *Revue des Questions historiques*, nouv. série, t. XXXVII, 1907, p. 222, d'après l'original autographe, communiqué par le comte de Ségur-Lamoignon et conservé au château de Méry-sur-Oise (S.-et-O.).

parable sollicitude que vous avez pour nous. Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il soit lui-même votre remerciement et votre récompense.

Nous eûmes hier un peu d'exercice en ce faubourg¹ ; nous espérons que Notre-Seigneur et ses bons serviteurs, comme le bon Monsieur de Lamoignon et vous, nous protégerez à l'avenir, comme vous fîtes il y a trois ans² et avez fait jusques à présent ; et je vous assure, Mademoiselle, que ce m'est une douce consolation que d'y penser.

Je vous remercie de plus des offres du logement que vous me faites, et des accommodements pour mettre les pauvres enfants trouvés en plus d'assurance. La chaleur du combat qui se fit à leur vue, et les hommes

1. On trouve le récit de ce combat dans l'*Extrait du livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis en France pour l'année 1649 et suivantes*, publié à la fin du t. III des *Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*. Après une brillante victoire remportée aux portes d'Etampes, l'armée royale, commandée par Turenne, s'était avancée jusqu'à Etréchy et Palaiseau et avait occupé Saint-Denis. Paris était dans l'effervescence. Condé apprenant que les troupes du roi devaient chercher à s'emparer du pont de Saint-Cloud, quitta Paris à la tête de 10.000 bourgeois. Repoussé, il se porta sur Saint-Denis, prit la place et fit trois cents prisonniers. Le 11, les frondeurs étaient à leur tour chassés de Saint-Denis. Plusieurs soldats, barricadés dans l'abbaye, résistaient encore le 13. M. de Beaufort se porta à leur secours avec quelques escadrons de cavalerie et un peu d'infanterie. Prévenu de son arrivée, M. de Saint-Mégrin, par un mouvement habile et rapide, les contourna et leur coupa la route de Paris. Pris entre deux feux, les frondeurs se dispersèrent de tous côtés. « On les tuait comme des moutons », écrit l'auteur de l'*Extrait* (p. 374). Et il ajoute : « C'était, à la vérité, un spectacle digne de compassion de voir, depuis la ville de Saint-Denis jusqu'à Paris, quantité de corps étendus sur le grand chemin et au milieu des champs. Il y en avait sept contre la porte de l'église de La Chapelle, ces pauvres gens pensant trouver quelque asile dans ce lieu saint ; mais tous furent égorgés sans miséricorde, les trompettes criant, de la part des officiers, qu'il ne fallait point donner de quartier. » Les vainqueurs ne laissèrent que quinze ou vingt des leurs sur le champ de bataille.

2 Voir lettre 1087, note 2.

qu'elles virent tués devant leur maison, mit une telle épouvante dans les nourrices, qu'elles sortirent toutes avec les filles et chacune leur petit nourrisson et laissèrent les autres enfants couchés et endormis.

Je suis consolé des bonnes nouvelles que vous me donnez et du sujet qu'on a d'espérer la paix, et loue Dieu de ce que vous vous ajustiez si bien aux choses qui vous ont été conseillées, et vous assure bien, Mademoiselle, que vous trouverez là dedans la grâce et la gloire, et rien que peine en en usant autrement³.

Je salue cependant très humblement le bon Monsieur de Lamoignon et vous prie de nous aider à le remercier de toutes ses bontés, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Mademoiselle, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1499. — A LA PRÉSIDENTE DU SAULT

15 mai 1652.

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre chère lettre avec le respect que je vous dois, et l'honneur de votre souvenir avec une grande reconnaissance, mais avec une égale confusion d'en être tant indigne que je suis et par ma naissance et par mon inutilité à votre service, laquelle a singulièrement paru au sujet des charges plaidées par M. du

3. Pressée de divers côtés de consentir à une demande en mariage qui lui était faite, Mademoiselle de Lamoignon préférait servir Dieu libre de tous liens. Est-ce bien de cette résolution que la loue saint Vincent ?

Sault, votre fils. N'ayant pu solliciter pour lui, j'en ai pourtant parlé à l'un de ses juges, qui était venu faire sa retraite céans ; mais, dans la connaissance qu'il avait de l'affaire, il me donna sujet de craindre que le succès¹ serait tel qu'il a été ; de quoi j'ai bien eu du regret. Dieu sait, Madame, combien je serais consolé d'avoir une meilleure occasion de m'employer pour lui. Je n'ose toutefois en espérer aucune en laquelle je puisse lui procurer le bien que vous désirez, ni par mes prières, ni par le crédit de personne. Il y a six ou sept mois que je n'ai vu la reine, à cause de ses absences ; et si Dieu ne nous donne bientôt la paix, je ne serai pas en état de la voir de longtemps. Nous sommes dans une conjoncture trop fâcheuse ; l'orage qui a passé en Guyenne est venu fondre à Paris. Je pense que vous êtes très bien informée de l'état présent des choses, mais il n'y a que Dieu qui sache quel en sera l'événement. Selon les apparences, j'ai raison d'appréhender que mes péchés me rendent indigne de vous servir efficacement et à M. le baron ; vous pouvez néanmoins faire état de mon obéissance en toutes les manières par lesquelles je pourrai vous témoigner que je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre...

1500. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Mai ou juillet 1652¹.]

Mon très honoré Père,

Cette alarme² nous a bien toutes effrayées. Plusieurs de nos

1. Succès, issue.

Lettre 1500. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Voir note 2

2. La lettre n'étant pas datée, nous ne savons si Louise de Ma-

sœurs souhaiteraient bien se confesser aujourd'hui, et je crains que nous ne puissions avoir de prêtre de Saint-Lazare³. Si cela ne se peut, je vous supplie nous faire la charité de nous en donner après diner.

Je ne pense pas que l'on puisse aller acheter du blé, n'y en ayant point aux villages circonvoisins; et d'aller plus loin, il y aurait grand danger de perdre l'argent. Je l'ai mandé à Mademoiselle de Lamoignon, qui m'a mandé pour cela la même chose qu'à votre charité, et lui ai aussi mandé que votre sentiment hier était que l'on en prit à la Grève⁴ et que Messieurs de la ville⁵ fussent prêts de le faire conduire par quelques archers, que l'on payerait de leur peine. Je ne pense point qu'il y ait autre expédient pour ne pas laisser mourir de faim ces pauvres petits enfants.

La plupart du peuple sort de ce faubourg et se démeuble; ne nous servirons-nous point de leur exemple? Mais ce nous serait grande affaire. S'il y avait à craindre pour nos jeunes sœurs, nous les pourrions envoyer par-ci, par-là, à diverses paroisses, leur envoyant, si nous pouvions, de la nourriture. Pour moi, il me semble que j'attends la mort et ne puis empêcher mon cœur de s'émouvoir toutes les fois que l'on crie aux armes. Il me semble que Paris abandonne ce faubourg, mais j'espère que Dieu ne l'abandonnera pas et que sa bonté nous fera miséricorde. Nous espérons que votre charité la demande pour nous, et nous lui demandons sa bénédiction de tout notre cœur, comme étant, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Je crains que l'homme de Bicêtre n'ait su passer. Que ferons-nous de ma sœur Geneviève⁶, qui est bien nécessaire là pour assurer⁷ nos pauvres sœurs? S'il plaît à votre charité nous le mander?

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent.

rillac a ici en vue la bataille du 13 mai 1652 ou le passage des armées ennemies près du clos Saint-Lazare dans la soirée du premier juillet. Il ne peut s'agir que de l'un ou de l'autre de ces faits.

3. Paroisse de Louise de Marillac.

4. L'hôtel de ville s'élevait sur la place de Grève.

5. Les échevins de Paris.

6. Geneviève Poisson, qui avait la direction de l'hospice des enfants trouvés à Bicêtre.

7. Assurer, rassurer.

1501. — A LOUISE DE MARILLAC

[Mai ou juillet 1652¹.]

Je pense, Mademoiselle, qu'il n'y a pas de danger que notre frère Mathieu² aille faire un tour parmi ces villages ; qu'il ne se charge que de vingt écus pour avoir trois ou quatre setiers de blé. Vraisemblablement M. de Lamoignon prévoit grande difficulté d'en enlever de Paris ; ils ne sont pas maîtres des peuples.

Geneviève fera bien de s'en retourner ; les choses ne sont pas échauffées de ce côté-là au point que de deçà.

Il n'y aura pas d'inconvénient d'envoyer vos filles dans les paroisses, celles qui sont les plus timides. Je ne puis me persuader que le danger soit comme on le publie, ni qu'on force le faubourg. Je crois qu'on mettra plus d'ordre qu'on n'a fait jusques à présent, quoiqu'il me semble plus grand que je ne pensais. Ce que Notre-Seigneur garde est bien gardé ; il est juste que nous nous commettions à son adorable providence. Hélas ! qui est celui qui y a jamais été trompé ? Si je le puis et vous pouvez venir tantôt au parloir, nous aviserons s'il y a quelque'autre chose à faire.

Lettre 1501. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Cette lettre répond à la lettre 1500, à la suite de laquelle elle est écrite.

2. Mathieu Régnard.

1502. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR,
A VARSOVIE

De Paris, ce 17 mai 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Quand je vous ai mandé que j'avais été mortifié de la brièveté d'une de vos lettres, qui ne contenait qu'une demi-page, ç'a été pour exprimer la consolation que je reçois de la lecture d'icelles, et non pour vous obliger à m'en faire de plus amples ; je vous prie donc de ne vous point donner cette peine, si les sujets dont vous aurez à me parler ne le valent.

Je loue Dieu de ce que vous jouissez de la douce et aimable présence de Mgr de Vilna. Nous priérons Dieu qu'il le conserve longuement à son Eglise et continue à bénir ses conduites.

Je ne m'étonne point que l'affaire de la petite église bâtie pour la nation allemande n'ait réussi, m'étant toujours douté que les intéressés feraient difficulté à cela, s'ils n'étaient beaucoup meilleurs que nous ne sommes en France. Il me semble qu'il n'y a point de demeure comparable à celle où vous recourez, qui est la paix et le repos, attendant les dispositions adorables de la Providence divine. Je la prie qu'elle vous y établisse éternellement.

Mgr de Paris¹ s'est montré inflexible jusques à présent au souhait de la reine et à nos sollicitations²,

Lettre 1502. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Jean-François de Gondi.

2. Relativement à l'envoi des sœurs de la Visitation en Pologne.

et l'on m'a dit qu'il a écrit une grande lettre à Mademoiselle de Lamoignon sur les raisons de son refus. Il est vrai que le blocus de Paris, les rumeurs du peuple, l'émotion de la ville, la prise et reprise de Saint-Denis et quelque combat arrivé entre La Chapelle et nous ont si fort préoccupé les esprits, que nous n'avons pu faire agir fortement vers ce bon prélat ; ce qui se pourra faire à présent que nous commençons d'entrevoir un peu de calme.

M. Berthe m'a mandé que M. Cruoly fera fort bien l'office pour lequel la bonté de la reine nous a demandé un prêtre ; nous le disposerons donc au voyage.

Parmi les Filles de la Charité il n'y en a aucune d'Allemagne. Il y avait bien une Flamande, mais elle n'y est plus et n'eût pas été propre.

Je vous enverrai une copie de notre bulle³, plus authentique que celle que vous avez, et tout le reste de ce que vous demandez, s'il est possible.

J'ai pensé, voyant les lettres de Zelazewski tant à moi qu'à d'autres, qu'il était plus déterminé qu'il n'est à demeurer en la compagnie. Si le bon Dieu permet qu'il en sorte, comme il y a de l'apparence, nous adorerons sa conduite avec plaisir et soumission.

Nos nouvelles sont que la compagnie est en même état et que Mgr le coadjuteur de Montauban⁴ nous a mis en possession d'un bénéfice et d'une chapelle de dévotion en ce diocèse-là⁵, à dessein d'y établir la compagnie, selon l'intention du dernier possesseur, qui vient de mourir, qui en avait fait la résignation en cour de Rome et qui a été admise sous le nom de

3. La bulle d'érection de la compagnie.

4. Pierre de Bertier.

5. Notre-Dame de l'Orme.

M. Bajoue, à qui le dernier possesseur et mondit seigneur se sont adressés pour cet affaire-là⁶, et qui me demande 3 ou 4 prêtres pour ce lieu-là⁷.

Je salue votre chère famille, et mon cœur embrasse le vôtre d'une manière tendre et respectueuse, le sachant tout à Dieu et se voyant en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert.

1503. — *UNE FILLE DE LA CHARITÉ A SAINT VINCENT*

[*Entre 1639 et 1660*¹.]

Monsieur.

Nous sommes accablées de travail et nous y succomberons si nous ne sommes secourues. Je suis contrainte de vous tracer ce peu de lignes la nuit en veillant nos malades, n'ayant aucun relâche le jour; et en vous écrivant, il faut que j'exhorte deux moribonds. Je vais tantôt à l'un, lui dire : « Mon ami, élevez votre cœur à Dieu, demandez-lui miséricorde. » Cela fait, je reviens écrire une ou deux lignes; et puis je cours à l'autre : « Jésus, Maria ! mon Dieu, j'espère en vous. » Et puis je retourne encore à ma lettre; et ainsi je vais et viens, et je vous écris à diverses reprises, et ayant l'esprit tout divisé. C'est pour vous supplier très humblement de nous envoyer encore une sœur.

6. Ces mots, depuis à qui le dernier, sont de la main du saint.

7. La fondation fut acceptée et les prêtres de la Mission purent prendre possession du nouvel établissement dans le courant de l'année.

Lettre 1503. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. IX, 1^{re} éd., p. 351.

1. Cette lettre n'a pu être écrite qu'après l'entrée des Filles de la Charité à l'hôpital d'Angers, car c'est le premier hôpital qu'elles ont desservi.

1504. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION¹

21 mai 1652.

Je n'ai point de peine à croire que vous affectionnez toujours notre compagnie et ses emplois ; vos déportements² passés me l'ont trop persuadé. Je respecte aussi le sentiment du religieux qui vous a dit que ce serait tentation si, pour les difficultés que vous avez à l'oraison, vous désistiez d'être missionnaire ; car il est vrai que dans toutes les communautés il se trouve plusieurs personnes, et souvent les meilleures, qui ne se peuvent appliquer à la méditation, où l'on se sert de l'imagination ou du raisonnement, parce que cela les incommode. Mais le bienheureux évêque de Genève³ a enseigné à ses religieuses une autre sorte d'oraison, que les malades mêmes peuvent faire : c'est de se tenir doucement devant Dieu et lui montrer ses besoins, sans autre application d'esprit, comme un pauvre qui découvre ses ulcères et qui, par ce moyen, excite plus puissamment les passants à lui faire du bien que s'il se rompait la tête à force de leur persuader sa nécessité. On fait donc une bonne oraison se tenant ainsi en la présence de Dieu, sans aucun effort de l'entendement ni de la volonté ; et selon cela, vous ferez bien d'écouter Dieu sur le mouvement que vous sentez de revenir. Je voudrais seulement savoir comment vous vous trouvez des prédications et catéchismes que vous

Lettre 1504. — Reg. 2, p. 41.

1. Ce prêtre, reçu à Saint-Lazare, s'était retiré dans son pays, avant la fin de son séminaire interne, à cause d'un « bandement de tête » ; il demandait son retour dans la compagnie.

2. *Déportement*, conduite.

3. Saint François de Sales.

faites et des confessions que vous entendez ; d'autant que, si vous n'en êtes pas incommodé, c'est un fort bon signe. Demandez à Dieu, s'il vous plaît, Monsieur, qu'il vous fasse connaître ce qu'il désire de vous ; entreprenez quelque dévotion particulière pour cela et tâchez de vous mettre dans la plus grande indifférence que vous pourrez, afin d'être plus prêt à suivre son attrait et sa volonté dans une action tant importante ; et après la Notre-Dame d'août prochain vous me manderez en quelle disposition vous serez, afin que nous avisions s'il sera expédient pour vous et pour la compagnie que vous y retourniez.

1505. — A PHILIPPE VAGEOT, SUPÉRIEUR, A SAINTES

De Paris, ce 22^e mai 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Votre lettre du 24 avril m'a donné de nouveaux sujets de rendre grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous fait, comme je fais, avec grand sentiment de reconnaissance et de souhait qu'il vous continue sa protection ; c'est ce que je lui demande souvent et lui fais demander par la compagnie, à laquelle j'ai fait part des faveurs dont il a béni vos conduites. Je le remercie aussi de ce que, nonobstant les misères du temps, il vous a fait toucher de l'argent et vous donne espérance d'en recevoir d'autre bientôt. Il faut avouer

que Mgr de La Rochelle¹ nous est bien bon, et d'une bonte qui ressemble à celle de Dieu, lequel, ayant commencé de faire du bien à une personne, continue de lui en faire incessamment. Quand j'aurai l'occasion de me donner l'honneur de lui écrire, je le remercierai des charités qu'il vous départ à tout rencontre.

Il a plu à Dieu de disposer du père du bon M. Rivet. Je vous prie, avant de lui en donner la nouvelle, de le disposer à la bien recevoir. Une raison qui le doit consoler, outre celle de sa bonne vie, car il était fort homme de bien et qui par conséquent est maintenant bien heureux, comme nous avons sujet de le croire, c'est qu'il est hors des incommodités de ce monde, dans lesquelles il était assez avant, tant à l'égard des biens que pour les infirmités de sa personne.

Nous sommes ici dans les troubles plus que jamais. Paris fourmille de pauvres, à cause que les armées ont contraint les pauvres gens des campagnes de s'y venir réfugier. On fait tous les jours des assemblées pour tâcher de les assister ; on a loué quelques maisons dans les faubourgs, où l'on en retire une partie, particulièrement les pauvres filles. On ne laisse pas pour cela d'assister encore les deux frontières de Champagne et de Picardie, et nous y avons toujours dix ou douze personnes.

Pour d'autres nouvelles, nous n'en avons pas qui méritent de vous être écrites. La compagnie va son train, grâce à Dieu, pour la santé et pour les exercices. L'établissement de Pologne va de mieux en mieux ; on y demande des Filles de la Charité et encore un de nos prêtres, pour y distribuer les aumônes de la reine en une province ruinée.

1. Jacques Raoul de la Guibourgère.

Je suis pressé et ne puis vous dire autre chose. J'embrasse tendrement le bon M. Rivet et vous, Monsieur, à qui je suis, en N.-S., très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Vageot.

**1506. — A ACHILLE LE VAZEUX,
PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME**

Juin 1652.

Sur ce que vous me dites des intrigues dont on use à présent pour faire les affaires, et que même l'on s'en sert contre nous, prions Dieu qu'il nous garde de cet esprit ; puisque nous le blâmons en autrui, il est plus raisonnable de l'éloigner de nous comme un défaut contre la Providence divine, lequel rend ceux qui le commettent indignes des soins qu'elle prend de chaque chose. Etablissons-nous dans l'entière dépendance de Dieu et dans la confiance qu'en ce faisant tout ce que les hommes diront ou feront contre nous se tournera en bien. Oui, Monsieur, et quand toute la terre s'élèverait pour nous détruire, il n'en sera que ce qu'il plaira à Dieu, en qui nous avons mis notre espérance. Je vous prie d'entrer dans ce sentiment et d'y demeurer si bien que jamais plus vous n'occupiez votre esprit de ces appréhensions inutiles, tenant pour certain que de ces mêmes intrigues par lesquelles les autres pourront tâcher de nous nuire pour parvenir à leurs établissements, Dieu s'en servira pour nous défendre. Pour moi, je demande pardon à sa bonté si jusqu'à présent j'ai

écouté les choses que vous m'avez écrites sur ce sujet, et des réponses que je puis vous avoir faites, qui n'ont pas tout à fait tendu à cet abandon à Dieu dans lequel nous devons être. Je le prie qu'il nous fasse désormais la grâce de ne craindre ni désirer que lui seul, en qui je suis, Monsieur, votre...

1507. — A MONSIEUR MAURISSE

8 juin 1652.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre avec le respect et la reconnaissance que je dois à l'incomparable bonté avec laquelle vous pensez à nous pour les deux prieurés de Saintes, dont je vous remercie très humblement. Je me donnerai l'honneur de remercier aussi Mgr d'Alet¹ de vous avoir confirmé en cette pensée, bien que nous soyons très indignes d'une telle grâce.

C'est dans le même esprit, Monsieur, que j'ai pareillement reçu votre seconde proposition, mais certes avec difficulté de l'accepter en la vue de notre chétiveté et d'un si grand bien. Néanmoins, comme vous avez cru que c'était le dessein de Dieu, nous devons respecter votre sentiment et nous soumettre à sa conduite, pour ne pas détourner de nous l'ordre de sa providence ; et partant, Monsieur, nous ferons ce qu'il vous plaira, tant pour la substance de la chose que pour les conditions, sachant que vous n'en proposerez aucune qui ne soit selon Dieu. L'état des affaires publiques rend les avenues de cette ville trop difficiles pour ne vous

Lettre 1507. — Reg. 1, f^o 29 v^o.

* 1. Nicolas Pavillon.

dissuader pas d'y venir si tôt, ce qui vous donnera peut-être occasion d'aller à Saintes et de communiquer cet affaire à Mgr l'évêque². Je souhaite fort que tout se fasse par concert avec lui et en la manière qu'il jugera à propos ; et en cas que vous ayez agréable de vous ouvrir à M. Vageot, supérieur du séminaire, il vous sera fidèle au secret, aussi bien que moi, qui n'en dirai ni écrirai rien à personne, sinon que je prierai ledit sieur Vageot qu'en cas que vous, Monsieur, lui parliez d'un affaire d'importance, il honore le silence de N.-S., vous laissant l'entière négociation de ce traité avec mondit seigneur et lui. S'il réussit, à la bonne heure, nous vous aurons pour père et bienfaiteur, et prierons Dieu que, s'il lui plaît de tirer quelque service de ce bon œuvre, il vous en impute le mérite. Mais quand il ne réussirait pas, la compagnie ne s'estimera pas pour cela déchargée de l'obligation de reconnaissance de votre bonne volonté par nos prières et nos services, particulièrement moi, Monsieur, qui vous fais offre de mon obéissance avec toute l'humilité et l'affection qui me sont possibles et qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre...

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

**1508. — A UN FRÈRE COADJUTEUR DE LA MAISON
DE RICHELIEU**

12 juin 1652.

J'ai été bien aise de recevoir votre lettre, pource qu'en vérité je vous aime tendrement ; mais je suis

2. Louis de Bassompierre.

Lettre 1508. — Reg. 2, p. 322.

bien marri de l'accident arrivé au bon M. [Escart]¹, lequel vous avez raison de beaucoup estimer, ayant les qualités que vous me marquez. Néanmoins, mon cher Frère, vous devez demeurer en paix, le voyant traité comme il est. La vertu n'empêche pas que l'esprit ne puisse varier, et, si la faiblesse du sien ne vous a pas paru, il ne s'ensuit pas que d'autres ne s'en soient aperçus. Croyez-moi, demeurez en repos de ce côté-là. Ce n'est pas la première fois qu'il est tombé en cet état² ; nous avons été contraints de le faire revenir ci-devant de Savoie pour un pareil sujet. Et maintenant je suis assuré que l'on a eu raison d'agir en son endroit de la sorte qu'on a fait ; car, outre les choses qu'on m'a écrites de lui, je vois son égarement dans ses propres lettres, dont une seule suffirait pour vous ôter de peine, si vous l'aviez vue. Il ne faut pas s'en étonner ; Dieu permet cette infirmité pour l'humilier. Il n'y a point de communautés où il n'en arrive de semblables. Au reste, mon cher Frère, vous devez vous établir dans cette maxime d'estimer toujours que les supérieurs font le mieux qu'ils peuvent, qu'ils ne font rien de quelque importance sans considération, ni sans conseil, et qu'il n'est pas loisible aux frères de trouver à redire à leurs conduites ; autrement, ils auraient autant de contrôleurs que d'inférieurs.

Je vous dis derechef que votre lettre m'a apporté une grande joie ; mais je vous dois recommander de ne vous arrêter pas une autre fois à ce qui vous peut sembler de mal ordonné par les officiers de la maison, particulièrement par le chef de la famille, qui est

1. Pierre Escart. (Voir la lettre du 16 avril 1659 à Pierre de Beaumont.)

2. L'aliénation mentale.

homme sage et bon serviteur de Dieu. Que si vous l'avez vu agir quelquefois avec chaleur et fermeté, souvenez-vous que Notre-Seigneur ne traitait pas toujours doucement ses disciples ; il leur disait des paroles bien rudes, jusques-là d'appeler saint Pierre *Satan*³, et, ce semble, pour peu de chose. Il prit aussi des verges une ou deux fois contre les profanateurs du temple⁴, pour montrer à ceux qui ont charge des autres qu'il n'est pas toujours bon de les épargner trop. Je ne veux pas dire pourtant qu'il ne soit permis aux frères de la compagnie d'écrire au général pour l'avertir des fautes notables, s'ils en remarquent en ceux qui les conduisent ; mais cela s'entend de celles qui regardent les mœurs et non pas de celles qui touchent le gouvernement, pour lequel les supérieurs ont des lumières que les autres n'ont pas, et des raisons particulières pour faire et ne pas faire les choses qui sont inconnues à leurs sujets.

J'aurai toujours consolation, mon cher Frère, de savoir que vous allez croissant de vertu en vertu.

1509. — A JEAN DEHORGNY. SUPÉRIEUR, A ROME

13 juin 1652.

Ce que vous me mandez des missions que vous faites requiert de nous une singulière reconnaissance envers Dieu, et je l'en remercie de toute l'étendue de mon âme. Prions-le, Monsieur, que de plus en plus il tire sa gloire des travaux de la compagnie ; et croyez-moi, je ne puis cesser de le dire, tenons-nous invariablement à nos principales fonctions ; Dieu sera pour nous, et à pro-

3. Evangile de saint Mathieu, VIII, 33.

4. *Ibid.*, XXI, 12.

Lettre 1509. — Reg. 2, pp. 36, 71, 87.

portion que nous y serons fidèles, il nous bénira. Je ne me partirai jamais de ce sentiment ¹.

Je sors d'une assemblée notable ², où présidait Monseigneur l'archevêque nommé de Reims ³, en laquelle j'ai parlé de vous ; elle était au sujet des pauvres gens des champs réfugiés à Paris, qui sont en grandissime nombre et en égale nécessité. On a commencé de les assister corporellement, et je me suis offert de leur faire faire des missions, selon cette maxime du droit qui veut que l'on prenne son bien où l'on le trouve. Nous avons obligation de les aller servir aux champs, quand ils y sont ; ils sont notre partage ; et présentement qu'ils viennent à nous, chassés par la rigueur de la guerre, qui déserte la campagne, il semble que nous soyons plus obligés de travailler à leur salut dans l'affliction où ils sont, sous le bon plaisir néanmoins de Monseigneur l'archevêque. Et sur l'objection que l'on me pouvait faire que nous ne faisons point de missions dans les villes épiscopales, j'ai répondu que la soumission que nous devons à Nosseigneurs les prélats ne nous permet pas de nous dispenser de telles missions, quand ils nous commandent de les faire ; que vous-même vous sortiez de celle de Terni ⁴, où Monseigneur le cardinal Rapaccioli ⁵ vous avait ordonné de travailler,

1. Ici se termine le premier fragment.

2. Une assemblée plénière des dames de la Charité, et non, comme l'ont cru le P. Ch. Clair (*La Compagnie du Saint-Sacrement dans les Etudes Religieuses* des Pères de la Compagnie de Jésus, 1888, t. XLV, p. 547) et Raoul Allier (*op. cit.*, p. 60), une réunion des confrères du Saint-Sacrement. Nous avons déjà vu (l. 1360) que ces dames avaient invité l'archevêque de Reims à présider une de leurs réunions ; nous savons, d'autre part, par les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* que le prélat ne fut reçu qu'en 1653 dans cette société.

3. Henri de Savoie-Nemours.

4. Ville de l'Ombrie.

5. Bienfaiteur de la congrégation de la Mission. (Voir la lettre du 13 juillet 1657 à Edme Jolly.)

et que selon cela nous le pourrions faire ici, en ayant l'ordre de Monseigneur de Paris, d'autant plus que ce ne sera qu'à ces pauvres affligés qui s'y sont réfugiés⁶.

Pour ce qui est du prélat qui vous donne occasion de penser qu'il a des desseins désavantageux à notre compagnie, et de la crainte que vous donne d'ailleurs la poursuite de M. de Ventadour, souffrez que je vous dise pour une bonne fois que nous sommes à Dieu et devons souhaiter que les autres y soient, et que nous sommes de chétifs ouvriers en son Eglise, qui devons nous réjouir quand il y en appelle de meilleurs que nous. *Quis tribuat ut omnis populus prophetet et det eis Dominus spiritum suum*⁷? Si ceux qui se présentent ont l'esprit de Dieu, que craignons-nous? et s'ils ne l'ont pas, que peuvent-ils faire, tandis que nous marcherons droit? Notre confiance doit être tout en Dieu; et, étant principalement établis sur cette vertu, nous assurer que rien ne nous sera fait, que Dieu ne permette. J'ai en aversion ces prévoyances sur les desseins d'autrui, autant que j'ai de soin d'éviter les intrigues dont on use à présent dans le monde. Au nom de Dieu, Monsieur, gardons-nous également des uns et des autres.

Je ne sais pas si les Pères jésuites font quelque chose contre nous; je veux croire que non; mais, au reste, que les autres fassent ce qu'il leur plaira; quant à nous, tenons-nous à Dieu. La persécution se tourne en bien, quand elle est bien reçue, et ceux-là sont bienheureux qui souffrent pour la justice⁸.

6. Ici cesse le second fragment.

7. Livre des Nombres XI, 20.

8. Evangile de saint Mathieu V, 10.

1510. — A FRANÇOIS HALLIER¹ ET JÉRÔME LAGAULT²
A ROME

21 juin 1652.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai été grandement consolé d'apprendre par votre lettre que vous êtes heureusement arrivé à Rome avec ces bons Messieurs qui sont avec vous³. J'en rends grâces à Dieu et le prie qu'il vous conserve en parfaite santé, à quoi je vous prie aussi, Monsieur, de contribuer, vous et eux, tout ce qui dépend de vos soins, puisqu'il y va de l'intérêt de Dieu, en la conservation de trois de ses meilleurs serviteurs employés à la négociation d'une affaire grandement importante. Ne vous pressez pas, s'il vous plaît, et n'allez point pendant la chaleur du jour ; N.-S. aura fort agréable que pour le mieux servir vous ménagiez vos forces. Nous tâcherons ici de vous aider de nos prières et de nos petites sollicitudes

Lettre 1510. — Reg. 1, f^o 50 v^o, copie prise sur la « minute non signée ».

1. François Hallier, né à Chartres en 1595, d'abord official de son diocèse d'origine, puis docteur en Sorbonne, syndic de la faculté de théologie (1645), évêque de Cavaillon (1657), mort le 23 juillet 1659. Il a composé divers ouvrages de philosophie et de théologie, tous en latin.

2. Jérôme Lagault, né à Paris, docteur en Sorbonne, mort en Suisse, à son retour de Rome, en octobre 1653.

3. Pierre Colombet, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, ayant lu dans une lettre venue de Rome ces mots : « Ces fanfarons de molinistes qui faisaient tant de bruit à Paris n'osent paraître à Rome », résolut de relever le défi. Il fit une quête dans sa paroisse, recueillit mille écus et les porta à François Hallier, qu'il jugeait plus apte que personne à faire triompher la bonne cause. Hallier goûta le projet. Il quitta Paris, en compagnie de Jérôme Lagault et de François Joyssel, docteur en Sorbonne, et arriva à Rome le 24 mai 1652. Dans l'audience qu'il leur accorda, le Pape leur témoigna beaucoup de bienveillance.

autant que nous pourrons⁴ ; et déjà l'on sollicite à la cour pour avoir d'autres lettres, afin de vous les envoyer⁵. On parle fort peu maintenant de ces questions ; c'est peut-être à cause que les agitations de la guerre occupent les esprits et que les misères du temps commencent à se faire sentir. Il est pourtant arrivé un petit rencontre qui a fait remettre ces matières sur le tapis ; c'est que ces gens-là ont fait courir une lettre imprimée sous cette inscription : *Lettre d'un évêque à un prêtre*, de laquelle ils ont envoyé des copies à plusieurs personnes, dont j'en suis une ; mais on a découvert que ce n'est pas une pièce de leur boutique, ains une lettre de saint Prosper, qu'ils ont traduite et accommodée à leur façon.

Je ne doute pas que vous ne soyez avertis de toutes choses. Je vous dirai seulement, au sujet de la descente solennelle de la châsse de sainte Geneviève et des processions générales qu'on a faites pour demander à Dieu la cessation des souffrances publiques, par l'intercession de cette sainte, qu'il ne s'est jamais vu à Paris plus de concours de peuple, ni de dévotion extérieure⁶. L'effet de cela a été qu'avant le 8^e jour le duc

4. Saint Vincent aida les trois docteurs de sa bourse, de ses conseils et de son crédit ; il donna ordre à ses prêtres de Rome d'être pleins de prévenances pour eux. (Cf. Collet, *op. cit.*, t. I, p. 546.)

5. La reine leur avait donné des lettres de recommandation pour l'ambassadeur de France, qui les invita à dîner, comme du reste les docteurs du parti opposé, et les traita tous magnifiquement.

6. L'archevêque de Paris avait ordonné des processions particulières, que clôtura, le 11 juin, la procession de sainte Geneviève. La châsse de la patronne de Paris fut portée en grande solennité de son église à Notre-Dame, au milieu d'un concours immense de fidèles. Les princes et les cours souveraines y assistaient, les membres du parlement en robes rouges et les autres corps de la ville en habits de cérémonie. On trouve un récit détaillé de cette manifestation dans les *Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, t. II, p. 370-377.

de Lorraine, qui avait son armée aux portes de Paris et qui était lui-même dans la ville, a décampé pour s'en retourner en son pays, ayant pris cette résolution sur le point que l'armée du roi allait fondre sur la sienne⁷. On continue aussi depuis à traiter de la paix avec les princes⁸, et l'on espère de la bonté de Dieu qu'elle se fera, d'autant plus qu'on tâche d'apaiser sa justice par de grands biens qui se font à présent à Paris à l'égard des pauvres honteux et des pauvres gens de la campagne qui s'y sont réfugiés. On donne chaque jour du potage à 14 ou 15 mille, qui mourraient de faim sans ce secours. Et en outre on a retiré les filles en des maisons particulières, au nombre de huit ou neuf cents⁹; et l'on va enfermer toutes les religieuses réfugiées qui logent par la ville, et quelques-unes, dit-on, en des lieux de soupçon, dans un monastère préparé à cet effet,

7. Charles, duc de Lorraine, était entré à Paris le 2 juin. Le 6, il traitait avec le roi : il s'engageait à sortir du royaume dans les quinze jours si, de son côté, le roi faisait lever le siège d'Etampes le 10, au cas où la ville résisterait encore, et retirait son armée à quatre lieues des murs. Charles tint parole; il quitta Paris, pillant tout sur son passage.

8. Le jour même du départ du duc de Lorraine, les députés du parlement recevaient de la cour l'assurance que, si les princes promettaient de désarmer, de porter leurs adhérents à la soumission, de rompre leurs traités avec l'étranger et donnaient des garanties sérieuses de la sincérité de leurs promesses, on « permettrait au cardinal de se retirer, en lui donnant un emploi éloigné, après avoir rendu justice pour la réparation de son honneur ». Les négociations n'aboutirent pas.

9. La Mère Angélique rapporte dans une de ses lettres (*Lettres*, t. II, p. 139) que des personnes embusquées aux portes de la ville y attendaient les jeunes filles poussées dans Paris par la misère, afin d'en abuser, ou de trafiquer de leur jeunesse et de leur beauté. Les curés et d'autres personnes charitables réunirent ces pauvres créatures dans des maisons communes, où elles trouvèrent à la fois la nourriture corporelle et spirituelle. On leur donna de plus un travail rémunérateur, qui avait le double avantage de leur éviter les dangers de l'oisiveté et de leur procurer quelques ressources pour le retour.

où elles seront gouvernées par des filles de Sainte-Marie ¹⁰.

Voilà bien des nouvelles, Monsieur, contre la petite maxime où nous sommes de n'en écrire point ; mais qui pourrait s'empêcher de publier la grandeur de Dieu et ses miséricordes ? C'est en lui que je suis. Monsieur, votre...

**1511. — A LAMBERT AUX COUTEAUX, SUPÉRIEUR,
A VARSOVIE**

De Paris, ce 21 juin 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçus hier votre lettre du 20^e mai, et quelques jours devant on m'a porté celle du 6, que je devais recevoir il y a 15 jours. Je ne sais d'où elle est venue, car le Père cordelier ¹ et Madame des Essarts m'avaient mandé qu'ils n'avaient rien reçu pour moi. Elle ne contient rien de particulier, et je n'ai à répondre qu'à cette dernière, laquelle contient deux points principaux : le premier regarde les filles de Sainte-Marie, et le second votre établissement.

Vous ne pouvez penser, dites-vous, pour quelles raisons Mgr de Paris empêche que ces filles aillent en Pologne, et vous désirez que je vous en dise quelque chose, pour en informer la reine, qui en est en peine. Je vous dirai donc, Monsieur, que M. de Morangis, en qui mondit seigneur l'archevêque a quelque confiance

10. Voir les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 127.

Lettre 1511. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Le P. Berthod.

et qui s'est employé vers lui pour tâcher de le fléchir, m'a dit qu'il lui a coté deux raisons pour lesquelles il ne voulait consentir à cet établissement : la première est de ce que la reine ne s'est pas adressée à lui le premier pour cela ; et la seconde, qu'il est mal content de ces religieuses, tant pource qu'elles ont traité de cet affaire sans lui en parler, que pour un autre sujet que je ne puis vous dire et auquel je vous puis assurer qu'elles n'ont pas fait faute ; ains selon Dieu la chose est d'une telle nature qu'il ne se peut éclaircir². Notez, s'il vous plaît, qu'il ne s'est encore mêlé d'aucun de leurs établissements et qu'on y a toujours procédé comme on a voulu faire en celui-ci, sans qu'il y ait trouvé à redire. Voilà sur quoi il fonde son refus. Je doute fort qu'il se rétracte, si la reine ne lui écrit en français une lettre cordiale qui le satisfasse ; et quand elle le ferait, je douterais encore qu'il se rende³. Il ne faut pourtant pas laisser d'employer ce moyen, s'il plaît à Sa Majesté lui faire cet honneur. Après tout cela, j'apprends encore l'opposition des parents des filles, quand ce viendrait au fait et au prendre. Mais je vous dois dire, Monsieur, qu'en toutes ces difficultés il n'y a point de la faute pour tout de la part desdites religieuses, qui se porteraient volontiers à ce bon œuvre pour la gloire de Dieu, la consolation de la reine et l'honneur de leur saint Institut, si elles n'en étaient empêchées.

Pour le second point de votre lettre, qui parle de la difficulté qu'on apporte à permettre votre établisse-

2. Ces mots, depuis *auquel je vous puis*, sont de la main du saint.

3. Jean-François de Gondî persista dans son refus ; les religieuses de la Visitation qui allèrent en Pologne furent demandées à des monastères de province.

ment, j'adore en cela la conduite de Dieu, sans l'ordre duquel rien ne se fait ; et nous ferons mieux de regarder en son bon plaisir toutes les traverses qui nous arriveront, que de les imputer à personne. Et quand il serait vrai que ceux dont on vous a parlé nous porteraient envie et feraient du pis qu'ils pourraient contre nous, je ne me lasserais jamais de les estimer, de les aimer et de les servir autant que je le pourrais faire, soit ici, ou soit ailleurs. Cependant voici une copie authentique de notre bulle⁴ égalisée⁵ par M. l'official de Paris⁶ et par Mgr le nonce⁷, duquel j'attends une lettre pour Mgr le nonce de Pologne, portant recommandation et témoignage en faveur de la compagnie, afin que le même nonce de Pologne ait agréable de les employer vers Mgr l'évêque de Posnanie⁸, au défaut de la lettre testimoniale qu'il vous a fait demander de la part de Mgr de Paris, à qui je n'ai osé la demander. J'espère de la bonté de Dieu et de la force de la vérité que cela suffira et que bientôt vous serez établis.

Nous recevrons cordialement ce bon ecclésiastique qui appartient à mondit seigneur le nonce de Pologne, et le logerons aux Bons-Enfants, selon que vous lui avez fait espérer.

Nos petites nouvelles sont toujours les mêmes. Ne pouvant aller faire mission aux champs, parce que les pauvres gens sont épars, qui d'un côté, qui d'autre, ayant été chassés de leurs maisons par la crainte du mauvais traitement des gens de guerre, nous sommes résolus de la faire à ceux qui se sont réfugiés à Paris,

4. La bulle d'érection de la compagnie.

5. Le secrétaire a sans doute voulu écrire *légalisée*.

6. André du Saussay.

7. Nicolas Bagni.

8. Florian-Casimir Czartoryski (1650-1654).

et avons commencé aujourd'hui en notre propre église à 800 de ces pauvres gens logés en ces faubourgs; et puis nous irons aux autres. Quelqu'un des nôtres est aussi allé commencer celle des réfugiés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, que nous irons confesser dans la même église.

Nous sommes dans quelque espérance de paix depuis quelques jours que le duc de Lorraine est parti pour sortir du royaume avec son armée, laquelle est venue jusqu'à nos portes, et lui jusques dans la ville. Il a fait sa paix sur le point que l'armée du roi lui allait livrer bataille auprès de Charenton. Il a mieux aimé accepter un accommodement que de se hasarder au combat, de sorte que ce pauvre pays est déchargé d'un fâcheux fardeau. C'est un effet, comme on pense pieusement, des suffrages des saints, particulièrement de sainte Geneviève, des processions qu'on a faites avec grand ordre et autant de dévotion extérieure que j'en ai jamais vue, et des bonnes œuvres qui se font à Paris dans les tribulations présentes, dont les principales sont : 1° de donner du potage tous les jours à pres de 15.000 pauvres, tant honteux que réfugiés. 2° L'on a retiré les filles réfugiées, en des maisons particulières, où elles sont entretenues et instruites jusqu'au nombre de 800. Jugez combien de maux se seraient faits si elles étaient demeurées vagabondés. Nous en avons cent dans une maison du faubourg Saint-Denis. 3° On va retirer du même danger les religieuses de la campagne que les armées ont jetées dans Paris, dont les unes sont sur le pavé, d'autres logent en des lieux de soupçon et d'autres chez leurs parents; mais, toutes étant dans la dissipation et le danger, on a cru faire un service bien agréable à Dieu de les enfermer dans un monastère, sous la direction des filles de

Sainte-Marie. Et enfin on nous envoie céans les pauvres curés, vicaires et autres prêtres des champs qui ont quitté leurs paroisses pour s'enfuir en cette ville; il nous en vient tous les jours; c'est pour être nourris et exercés aux choses qu'ils doivent savoir et pratiquer⁹.

Voilà comme il plaît à Dieu que nous participions à tant de saintes entreprises. Les pauvres Filles de la Charité y ont plus de part que nous quant à l'assistance corporelle des pauvres. Elles font et distribuent du potage tous les jours chez Mademoiselle Le Gras à 1.300 pauvres honteux, et dans le faubourg Saint-Denis à 800 réfugiés; et dans la seule paroisse de Saint-Paul quatre ou cinq de ces filles en donnent à 5.000 pauvres, outre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Il y en a d'autres qui font ailleurs la même chose.

Je vous prie de prier pour elles et pour nous, comme nous faisons toujours pour le succès de vos saintes intentions, la sanctification de vos âmes et de votre conduite et la conservation de vos personnes. J'embrasse tendrement la vôtre et celles que le bon Dieu vous a commises.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Voici deux lettres de Mgr le nonce; je pense que M. du Chesne vous marque la raison pourquoi il y en a deux.

9. Voir les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 128.

1512. — AUX SŒURS DE VALPUISEAUX

De Paris, ce 23 juin 1652.

Mes bonnes Sœurs,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Béni soit Dieu de ce qu'enfin vous voilà de retour chez vous¹ et de ce qu'après tant de peines et de périls il vous a conservés ! Je l'en remercie de tout mon cœur. J'ai eu grande joie d'apprendre de vos nouvelles ; mais j'ai senti un pareil déplaisir de vos indispositions. Je me sou mets pourtant au bon plaisir de Dieu, qui tirera sa gloire de votre maladie, comme il a fait de la santé, en laquelle j'espère qu'il vous rétablira bientôt par sa grâce et par le changement d'air. Je ne puis vous exprimer ma reconnaissance pour votre conservation ; elle m'est sensible comme si, étant mortes, il vous avait ressuscitées.

Il faut avouer, mes Sœurs, que vous avez eu bien du mal, mais aussi en serez-vous amplement récompensées ; et non seulement votre récompense sera grande, pour le mal que vous avez souffert, mais pour les biens que vous avez faits en servant les malades et les blessés dans l'hôpital, et par les bons exemples que vous y avez donnés ; de quoi je prie le bon Dieu qu'il soit sa louange et son remerciement.

On m'a dit qu'il y a force malades au Val de Pui-

Lettre 1512. — L. s. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Le village de Valpuiseaux, voisin d'Etampes, avait beaucoup souffert des vols et des brigandages des soldats. Les habitants s'étaient enfuis dans les villes, et les sœurs avec eux.

seau, et que c'est à présent que ce pauvre lieu a grand besoin de secours ; ce qui me fait redoubler mes prières à Dieu, à ce qu'il vous remette en 'état de les voir et de les consoler ; et je vous prie, mes Sœurs, de faire ce que vous pourrez pour vous bien porter. Mademoiselle Le Gras vous envoie à cet effet des sirops et des drogues, et moi je prie la pauvre veuve de feu Pierre Charpentier de vous fournir l'argent dont vous aurez besoin. Je vous prie de ne rien épargner pour vous remettre. Nous vous enverrions une sœur pour vous aider, s'il nous était possible, mais vous savez quelle est la difficulté des chemins² ; d'ailleurs, les misères sont si grandes à Paris, que Mademoiselle Le Gras n'en a pas assez pour assister les malades et les pauvres réfugiés partout où l'on lui en demande. On leur fait des potages en quantité de paroisses ; nos sœurs de Saint-Paul³ en donnent tous les jours à près de huit mille pauvres, tant honteux que réfugiés, sans comprendre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Jamais votre compagnie n'a tant travaillé qu'elle fait à cette heure, ni plus utilement ; j'espère qu'en cette considération Dieu la bénira beaucoup.

Votre bonne Mère⁴ se porte bien. Je reviens à vous, mes Sœurs, pour vous prier derechef d'avoir grand soin de recouvrer vos forces perdues ; ne vous pressez pas de travailler, remettez-vous bien auparavant. Vous êtes à présent comme dans un désert, car je regarde le Val de Puiseau comme cela ; mais souvenez-vous que

2. Les dangers ne venaient pas seulement des brigands et des soldats. Les bêtes fauves erraient dans les campagnes et même dans les villes à la recherche des cadavres. Il est rapporté dans la *Relation* du mois d'août qu'à Etampes même trois femmes furent dévorées par des loups.

3. Paroisse de Paris.

4. Louise de Marillac.

Notre-Seigneur a lui-même honoré la solitude, ayant voulu passer quelque temps dans le désert, comme vous savez : or, ce nous est toujours bénédiction de nous trouver dans les états par lesquels notre bon Seigneur et Maître a passé. C'est à lui que je vous recommande souvent. Continuez à le craindre et à le bien aimer ; offrez -lui vos incommodités et vos petits services, et ne faites rien que pour lui complaire, et de la sorte vous irez croissant en grâce et en vertu. Priez-le pour nous et pour moi, qui suis, en son amour, mes bonnes Sœurs, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A mes sœurs les sœurs de la Charité, servantes des pauvres malades au Val de Puiseau.

**1513. — A UNE RELIGIEUSE DU SECOND MONASTÈRE
DE LA VISITATION¹**

[Juin ou juillet 1652².]

Mon Dieu ! ma chère Sœur, que je vous remercie de bon cœur de la bonté que vous avez pour nous ! Je ne puis vous exprimer la reconnaissance que j'en ai. Le continuel embarras dans lequel nous sommes m'a empêché de vous aller voir. Il y a sept ou huit jours que je ne suis allé à la ville. Au reste, je ne pense point du

Lettre 1513. — Reg. 1, f^o 7, copie prise sur l'original autographe.

1. La lettre est dite adressée « à la Mère de Sainte-Marie de Saint-Jacques », c'est-à-dire à la supérieure. Il est clair qu'il y a erreur. Nous pensons que le saint écrit à la sœur Marie-Agnès Le Roy, qui avait fini son second triennat le 13 mai 1652.

2. Les alarmes des Visitandines du couvent Saint-Jacques ne peuvent guère s'expliquer que par les événements dont Paris fut alors le théâtre.

tout que votre maison ait sujet de craindre. Outre la protection particulière de Dieu, vous avez l'estime dans lequel est votre Ordre communément parlant, et puis l'intérêt que tous les parents de nos chères sœurs et de vos petites filles prennent en votre conservation. Vos murailles sont fortes et hautes, Dieu merci, du côté des champs. Oh! non, ma chère Sœur, je ne vois point que vous deviez vous alarmer pour tout, non pas même quand il y aurait quelques autres monastères qui se retireraient dans la ville³.

Voilà, ma chère Sœur, mes petits sentiments sur cela et, ma chère Sœur, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Je salue très humblement notre chère Mère⁴ et suis son très humble serviteur.

1514. — ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR A GÈNES¹,
A SAINT VINCENT

[Juillet 1652².]

Niolo est une vallée d'environ trois lieues de long et une

3. Le premier monastère hospitalisa six mois durant les sœurs de Saint-Denis, Chaillot et Dammartin. Celles du second monastère restèrent chez elles et n'eurent aucun mal.

4. La Mère Marie-Augustine Bouvard.

Lettre 1514. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. v, 1^{re} éd., p. 75 et suiv.

1. Cette lettre est donnée à tort comme de Jean Martin par l'auteur de sa notice imprimée (*Notices*, t. I, p. 277 et suiv.). Elle est d'un missionnaire qui connaissait les Pyrénées, c'est-à-dire d'Etienne Blatiron, précédemment supérieur de l'établissement d'Alet. C'est, au reste, à ce dernier que saint Vincent lui-même l'attribue dans sa lettre du 9 août à Jean Martin (lettre 1535).

2. Voir note 1. Le contenu montre que la lettre n'a pas été écrite avant le mois de juillet.

de mi-lieue de large, entourée de montagnes, dont les accès et les chemins pour y aborder sont les plus difficiles que j'aie jamais vus, soit dans les monts Pyrénées, ou dans la Savoie ; ce qui fait que ce lieu-là est comme un refuge de tous les bandits et mauvais garnements de l'île, qui, ayant cette retraite, exercent impunément leurs brigandages et leurs meurtres, sans crainte des officiers de la justice.

Il y a dans cette vallée plusieurs petits villages, et dans toute son enceinte environ deux mille habitants. Je n'ai jamais trouvé de gens, et je ne sais s'il y en a en toute la chrétienté, qui fussent plus abandonnés qu'étaient ceux-là. Nous n'y trouvâmes presque point d'autres vestiges de la foi, sinon qu'ils disaient avoir été baptisés, et qu'il y avait quelques églises, mais très mal entretenues. Ils étaient dans une telle ignorance des choses de leur salut, qu'à grand'peine eût-on pu y trouver cent personnes qui sussent les commandements de Dieu et le symbole des apôtres. Leur demander s'il y a un Dieu, ou s'il y en a plusieurs, et quelle des trois personnes divines s'est faite homme pour nous, c'était leur parler arabe. Le vice y passait pour vertu et la vengeance y avait un tel cours que les enfants n'apprenaient pas plus tôt à marcher et à parler, qu'on leur montrait à se venger quand on leur faisait la moindre offense ; et il ne servait de rien de leur prêcher le contraire, parce que l'exemple de leurs ancêtres et les mauvais conseils de leurs propres parents touchant ce vice avaient jeté de si profondes racines dans leurs esprits, qu'ils n'étaient pas capables de recevoir aucune persuasion contraire. Il y en avait plusieurs qui passaient les sept et huit mois sans entendre la messe, et les trois, quatre, huit et dix ans sans se confesser. On trouvait même des jeunes gens de quinze et seize ans qui ne s'étaient encore jamais confessés. Et avec tout cela il y avait quantité de vices qui régnaient parmi ces pauvres gens. Ils étaient fort enclins à dérober ; ils ne faisaient aucun scrupule de manger de la chair le carême et les autres jours défendus ; ils se persécutaient et molestaient les uns et les autres comme des barbares ; et lorsqu'ils avaient quelque ennemi, ils ne faisaient aucune difficulté de lui imposer faussement quelque grand crime, dont ils l'accusaient en justice, et produisaient autant de faux témoins qu'ils en voulaient. D'autre part, ceux qui étaient accusés, soit qu'ils fussent coupables, ou non, trouvaient des personnes qui disaient et soutenaient en justice tout ce qu'ils voulaient, pour leur justification ; d'où provenait que la justice ne se rendait point et qu'ils se la faisaient eux-mêmes, s'entre-tuant facilement les uns les autres en toutes sortes d'occasions.

Outre tous ces désordres, il y avait encore un très grand abus parmi les habitants de cette île touchant le sacrement de mariage : ils le célébraient rarement qu'ils n'eussent auparavant habité ensemble : et pour l'ordinaire, lorsqu'ils étaient fiancés, ou qu'ils s'étaient seulement donné parole, la fille allait demeurer dans la maison de son futur mari ; et persévéraient dans cet état de concubinage deux et trois mois, et quelquefois deux et trois ans, sans se mettre en peine de s'épouser. Ce qui est encore pis, une grande partie de ces mariages se faisaient entre des personnes parentes, sans se faire dispenser de l'empêchement de consanguinité, et demeuraient dans cet état les huit et dix ans, et même quinze et plus. Cependant ils avaient plusieurs enfants, lesquels, s'il arrivait que l'homme vînt à mourir, étaient abandonnés comme bâtards, et la femme se remariait à un autre, qui était encore quelquefois son parent. On en a vu qui ont eu jusqu'à trois maris, avec lesquels elles ont vécu en concubinage et en inceste. Il arrivait même que, si les personnes ainsi mariées venaient à se dégoûter l'un de l'autre, encore qu'ils eussent des enfants, ils ne laissaient pas de se séparer et de chercher parti ailleurs.

Il y avait encore un autre grand abus, qui est que les parents pour la plupart mariaient leurs enfants avant l'âge nubile ; il s'en est trouvé qui les ont mariés dès l'âge de quatre ou cinq ans ; et il y en a eu un entre les autres qui avait marié sa fille, dès l'âge de un an, à un enfant de cinq ans. De ce désordre il en provenait un autre, qui est que bien souvent ces enfants, n'ayant jamais eu d'affection l'un pour l'autre, ne se pouvaient voir ni souffrir, et même que plusieurs faisaient divorce et en venaient jusqu'à des inimitiés, des attentats et des meurtres les uns contre les autres.

Dans cette seule vallée, nous y avons bien trouvé six-vingts concubinaires, desquels quatre-vingts ou environ étaient aussi incestueux ; et entre ceux-ci il y en avait environ quarante qui avaient été déclarés et dénoncés excommuniés pour ce sujet, lesquels, nonobstant cela, ne laissaient pas de traiter et converser avec les autres habitants aussi librement que s'ils ne l'eussent point été. De sorte que presque tout ce quartier-là se trouvait embarrassé de ces censures, et la plus grande partie des habitants excommuniés, pour avoir communiqué et traité avec ces gens-là.

Voilà le déplorable état où se trouvait tout ce pauvre peuple, lorsqu'on y envoya des prêtres pour y faire la mission. Voici de quelle façon nous avons agi pour apporter quelques remèdes à tant de désordres.

Premièrement, nous avons usé de la plus grande diligence qu'il nous a été possible pour instruire le peuple des choses nécessaires à salut : à quoi nous employâmes environ trois semaines.

2^o Nous fîmes séparer les concubinaires, au moins tous ceux dont nous eûmes connaissance et qui demeuraient sur le lieu ; et au jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, patrons de l'église où nous étions, tous ces concubinaires étant bien convaincus du mauvais état dans lequel ils avaient vécu, et touchés d'un vrai sentiment de pénitence, s'étant mis à genoux à la fin de la prédication, demandèrent publiquement pardon du scandale qu'ils avaient donné, et promirent avec serment de se séparer ; et, s'étant en effet séparés, se présentèrent au tribunal de la confession.

3^o L'on fit aussi séparer ceux qui étaient excommuniés, lesquels s'étant présentés avec toutes les marques d'un cœur vraiment contrit et humilié à la porte de l'église pour être absous, après leur avoir fait une remontrance sur la censure qu'ils avaient encourue, ils s'obligèrent tous l'un après l'autre, par un serment public, de demeurer séparés et de n'entrer jamais dans la maison l'un de l'autre, pour quelque occasion ou raison que ce pût être ; et ensuite furent absous publiquement ; puis on les reçut à la confession, et quelque temps après à la communion. Comme il y avait quelques ecclésiastiques qui jomentaient ces désordres par leurs mauvais exemples et qui commettaient des incestes et des sacrilèges avec leurs nièces et parentes, il plut à la miséricorde de Dieu de leur toucher le cœur, tant par les remontrances charitables qui leur furent faites, que par le moyen des conférences spirituelles auxquelles ils assistèrent ; en sorte que tous firent leurs confessions générales avec toutes les démonstrations d'une vraie pénitence, y ajoutant les réparations publiques du scandale qu'ils avaient donné.

Mais le plus fort de notre travail fut notre emploi pour les réconciliations ; et je puis dire que hoc opus, hic labor, parce que la plus grande partie de ce peuple vivait dans l'inimitié. Nous fîmes quinze jours sans y pouvoir rien gagner, sinon qu'un jeune homme pardonna à un autre qui lui avait donné un coup de pistolet dans la tête. Tous les autres demeuraient inflexibles dans leurs mauvaises dispositions, sans se laisser émouvoir par aucune chose que nous leur pussions dire ; ce qui n'empêcha pas pourtant que le concours du peuple ne fût toujours fort grand aux prédications, que nous continuions tous les jours, matin et soir. Tous les hommes venaient armés à la prédication, l'épée au côté et le fusil sur l'épaule, qui est leur

équipage ordinaire. Mais les bandits et autres criminels, outre ces armes, avaient encore deux pistolets et deux ou trois dagues à la ceinture. Et tous ces gens-là étaient tellement préoccupés de haines et de désirs de vengeance que tout ce qu'on pouvait dire pour les guérir de cette étrange passion ne faisait aucune impression sur leurs esprits ; plusieurs même d'entre eux, lorsque l'on parlait du pardon des ennemis, quittaient la prédication, de sorte que nous étions tous fort en peine, et moi encore plus que tous les autres, comme étant plus particulièrement obligé de traiter ces accommodements.

Enfin, la veille de la communion générale, comme j'achevais la prédication, après avoir exhorté derechef le peuple à pardonner, Dieu m'inspira de prendre en main le crucifix que je portais sur moi, et de leur dire que ceux qui voudraient pardonner vinssent le baiser ; et sur cela, je les y conviai de la part de Notre-Seigneur, qui leur tendait les bras disant que ceux qui baiseraient ce crucifix donneraient une marque qu'ils voulaient pardonner et qu'ils étaient prêts de se réconcilier avec leurs ennemis. A ces paroles, ils commencèrent à s'entre-regarder les uns les autres ; mais, comme je vis que personne ne venait, je fis semblant de me vouloir retirer et je cachai le crucifix, me plaignant de la dureté de leurs cœurs et leur disant qu'ils ne méritaient pas la grâce, ni la bénédiction que Notre-Seigneur leur offrait. Sur cela, un religieux de la réforme de Saint-François s'étant levé, commença de crier : « O Niolo, ô Niolo, tu veux donc être maudit de Dieu ! tu ne veux pas recevoir la grâce qu'il t'envoie par le moyen de ces missionnaires, qui sont venus de si loin pour ton salut ! » Pendant que ce bon religieux proférait ces paroles et autres semblables, voilà qu'un curé, de qui le neveu avait été tué, et le meurtrier était présent à cette prédication, vient se prosterner en terre et demande à baiser le crucifix et en même temps dit à haute voix : « Qu'un tel s'approche (c'était le meurtrier de son neveu) et que je l'embrasse. » Ce qu'ayant fait, un autre prêtre en fit de même à l'égard de quelques-uns de ses ennemis qui étaient présents ; et ces deux furent suivis d'une grande multitude d'autres ; de façon que pendant l'espace d'une heure et demie on ne vit autre chose que réconciliations et embrassements ; et pour une plus grande sûreté, les choses les plus importantes se mettaient par écrit, et le notaire en faisait un acte public.

Le lendemain, qui fut le jour de la communion, il se fit une réconciliation générale, et le peuple, après avoir demandé pardon à Dieu, le demanda aussi à leurs curés, et les curés réciproquement au peuple, et le tout se passa avec beaucoup d'édi-

fication. Après quoi, je demandai s'il restait encore quelqu'un qui ne se fût point réconcilié avec ses ennemis; et incontinent se leva un des curés, qui dit que oui, et commença d'en appeler plusieurs par leurs noms, lesquels, s'approchant, adorèrent le très Saint Sacrement, qui était exposé, et sans aucune résistance ni difficulté s'embrassèrent cordialement les uns les autres. O Seigneur, quelle édification à la terre et quelle joie au ciel de voir des pères et des mères qui, pour l'amour de Dieu, pardonnaient la mort de leurs enfants; les femmes, de leurs maris; les enfants, de leurs pères; les frères et les parents, de leurs plus proches; et enfin de voir tant de personnes s'embrasser et pleurer sur leurs ennemis! Dans les autres pays, c'est chose assez ordinaire de voir pleurer les pénitents aux pieds des confesseurs; mais en Corse, c'est un petit miracle.

Le lendemain de la communion, nous reçûmes lettre qu'il fallait nous rendre à la Bastide³, où une galère envoyée exprès par le sénat de Gênes nous attendait. Nous tardâmes néanmoins encore deux jours, qui furent employés fort utilement à faire quelques accommodements qui restaient; et le mardi se fit une prédication de la persévérance, où il y eut un si grand concours de peuple, qu'il fallut prêcher hors de l'église. Là se renouvelèrent les promesses et protestations de vouloir mener une vie vraiment chrétienne et y persévérer jusques à la mort; et les curés promirent hautement d'enseigner le catéchisme et de se rendre plus soigneux de leur devoir.

La pluie qui survint à la fin de la prédication nous empêcha de partir ce jour-là; et le soir je m'en allai en un lieu distant d'une petite lieue, pour parler à deux personnes qui n'avaient point voulu assister à aucune prédication, de peur d'être obligées de pardonner à leurs ennemis qui avaient tué leur frère. Et toutefois ayant été priés par leur curé de suspendre au moins l'effet de leur vengeance jusqu'à ce qu'ils n'eussent parlé, ils le firent; et il plut à Notre-Seigneur de leur toucher le cœur par sa grâce, en sorte qu'ils pardonnèrent la mort de ce frère. Et le mercredi matin, après les avoir confessés et communiés, nous partimes tous ensemble et fûmes accompagnés de plusieurs ecclésiastiques et autres principaux du lieu, lesquels, en signe de réjouissance et pour une marque de leur reconnaissance pour les petits services que nous leur avions rendus, tirèrent quantité de coups de leurs fusils et autres armes à feu, à notre embarquement.

3 Ancien nom de la ville de Bastia.

1515. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPERIEUR, A GÈNES

5 juillet 1652.

Il faut témoigner une grande reconnaissance à ce bon seigneur sénateur qui veut faire du bien à votre maison et qui en veut attirer quelque autre à son dessein. Pour moi, j'en rends grâces à Dieu de tout mon cœur. Mais pour rendre compte à personne de l'usage des deniers qu'il vous donnera, qu'au seul visiteur de la compagnie, c'est ce que nous ne pouvons pas faire ; et je n'ai jamais voulu entrer dans cette sujétion, non pas même pour la maison de Saint-Lazare. Lorsque nous y entrâmes, Monseigneur l'archevêque de Paris nous y mena et voulut nous obliger de lui rendre compte, ainsi que faisaient les anciens religieux ; mais je lui dis que nous aimions mieux nous en retourner ; et quelque chose que l'on me pût dire, Dieu me fit la grâce de tenir ferme. Ma raison était que, comme nous allons en mission d'un côté et d'autre, il est presque impossible d'écrire par le menu les diverses dépenses que nous faisons ; et, dans cette difficulté, pour trouver notre compte il faudrait supposer des frais que nous n'aurions pas faits, au lieu des véritables que nous aurions omis d'écrire ; ce qui ne se pourrait pas faire sans danger de péché.

Vous me faites espérer vos prières pour la paix de ce royaume, dont je vous remercie. Jamais le besoin n'en fut plus grand. Il n'y a que trois ou quatre nuits que nous avons une armée entière autour de notre clos. Mais parce qu'elle était poursuivie par celle du roi, elle

Lettre 1515. — La première partie de cette lettre nous a été conservée par le reg. 2, p. 64, la seconde par l'auteur de la vie manuscrite de M. Alméras, p. 33

fila des le matin en grande hâte, et l'arrière-garde fut attaquée derrière le séminaire de Saint-Charles, qui courut grand risque d'être pillé¹. Huit soldats, y étant entrés à ce dessein, voulurent maltraiter M. Alméras², qui leur offrait la table et de l'argent, pourvu qu'ils ne fissent autre mal; mais ils allèrent dans les chambres, rompirent des coffres et se chargèrent de ce qu'ils trouvèrent de meilleur. Et sur le point qu'ils sortaient, chargés de butin, un suisse et un cocher de M. le duc de Bouillon³, passant par là, virent ce désordre et mirent la main à l'épée contre eux, et, après leur avoir fait rendre ce qu'ils avaient pris, les mirent dehors et demeurèrent le jour et la nuit dans la maison, pour empêcher que d'autres voleurs n'y entrassent. C'étaient des hommes qui ne nous connaissaient pas et qui se sont portés à notre défense par compassion. Il faut avouer que Dieu est admirable de nous les avoir adressés si à propos. Nous les avons considérés comme deux protecteurs envoyés de sa part. Ils se retirèrent le lende-

1. Pour éviter d'être placé entre les forces de Turenne et les murs de Paris, ce qui aurait amené l'anéantissement de son armée, Condé ordonna à ses troupes un mouvement de retraite. Sur le refus que lui fit la ville de Paris d'ouvrir les portes à ses soldats, il passa la Seine à Saint-Cloud, pénétra dans le bois de Boulogne et contourna les faubourgs de l'ouest et du nord de la capitale pour arriver à Charenton, où il désirait prendre position. Son armée marchait sur trois colonnes; il commandait la dernière. Le 1^{er} juillet au matin, Turenne accourut de Saint-Denis avec vingt-deux escadrons, tandis que Condé accélérât sa marche et se fortifiait dans le faubourg Saint-Antoine, où se trouvaient encore les barricades élevées par les Parisiens, le mois précédent, contre les troupes du duc de Lorraine. C'est là que devait s'engager le lendemain la célèbre bataille qui aurait mis fin à l'insurrection de Condé, sans l'acte audacieux de Mademoiselle. Le séminaire Saint-Charles, situé à l'extrémité de l'enclos de Saint-Lazare, sur le chemin qui menait de Paris à Saint-Denis, était sur le parcours des deux armées.

2. Supérieur du séminaire Saint-Charles.

3. Frédéric-Maurice de la Tour d'Avvergne, frère de Turenne.

main, qui était mercredi dernier, assez satisfaits de nous.

1516. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 5^e juillet 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les affaires publiques sont si fort brouillées de deçà, qu'à peine pouvons-nous penser à autre chose qu'à notre conservation. Je vous dirai néanmoins qu'au milieu de cela votre lettre du 4^e juin m'a fort consolé.

Je ne me rétracte point de ce que je vous ai mandé sur le sujet des filles de Sainte-Marie, ni aussi je n'y ajoute rien ; nous verrons quel effet fera la lettre de la reine sur l'esprit de Mgr de Paris.

Les Filles de la Charité seront toujours prêtes d'aller, mais il faut attendre l'occasion. M. Cruoly est encore à Rethel, continuant d'y assister le pauvre peuple de la ville et des environs, à 5 lieues à la ronde. Il est aidé de deux autres prêtres et d'un frère. La moisson qui se fera là et les misères qui sont ici lui feront quitter son poste à la fin de ce mois, aussi bien qu'à tous les autres qui depuis deux ans ont travaillé à ce saint œuvre, tant en Champagne qu'en Picardie. Je verrai pour lors en quelle disposition sera M. Cruoly pour le voyage de Pologne.

Je loue Dieu de ce que la reine se porte toujours avec ardeur à toutes les bonnes œuvres de charité et de ce que ses aumônes sont utilement distribuées à Cracovie.

Je remercie aussi N.-S. de la conservation et bonne conduite des ouvriers que vous y avez envoyés.

Je pensais vous avoir écrit que j'ai reçu la lettre dont il a plu à Sa Majesté de m'honorer, en réponse de la mienne, sur le sujet de son heureux accouchement, dont je l'avais congratulée.

Je reçois à temps toutes vos lettres, pource que je les envoie quérir exactement tous les jeudis chez Madame des Essarts ou chez le Père Berthod ; elles sont sûres ès mains de l'un ou de l'autre.

J'ai enfin reçu le pied d'élan, dont je vous remercie ; je l'enverrai à Madame la duchesse d'Aiguillon.

Je ne vous dis rien de nos troubles présents, sinon que lundi au soir¹ nous fûmes investis tout à coup d'une armée ; mais elle ne fit que passer le long des murailles de notre clos, sans s'y arrêter qu'une partie de la nuit. Elle était poursuivie de l'armée du roi, qui l'éloigna de nous, et toutes deux nous ont fait plus de peur que de mal. Le séminaire de Saint-Charles eût été pillé sans deux hommes, envoyés de Dieu, qui, après avoir fait rendre le butin que huit soldats y avaient pris, les mirent dehors et en empêchèrent l'entrée à d'autres. Ces deux hommes nous étaient inconnus, comme nous à eux ; et pour cela je dis que Dieu nous les envoya pour défendre cette maison fort à propos, ce qu'ils firent par compassion, ainsi qu'ils nous ont dit. Ils s'en allèrent le lendemain trouver M. le duc de Bouillon, leur maître, à Saint-Denis, où la cour est depuis huit ou dix jours. Et comme le malheur du temps s'échauffe notablement, on nous a conseillé d'avoir céans quelques hommes armés. Et en effet nous

1. 1^{er} juillet.

les avons eus cette nuit, à dessein de les garder, afin qu'ils nous gardent, avec la grâce de Dieu, pendant le fâcheux orage où nous sommes ; et moi-même j'ai veillé avec eux ; et chaque nuit six ou sept personnes de la compagnie et autant de domestiques veillent, tant à Saint-Charles que dans le clos et autour de Saint-Lazare, d'où nous avons ôté ce que nous avons pu de meubles. Je vous donne à penser quelle est notre affliction et celle en laquelle Paris va tomber, si Dieu n'en a pitié. Il est à craindre qu'il se détruise lui-même. Il commença hier en la maison de ville, où M. Le Gros² a passé la nuit, en grand danger d'être tué ou blessé, ainsi que beaucoup d'autres l'ont été³. Le parlement n'ose plus rentrer, craignant les séditeux.

Continuez à prier pour nous et pour moi, qui suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission de Pologne, à Varsovie.

2. Parmi les membres de l'assemblée tenue à l'hôtel de ville le 4 juillet se trouvaient vingt députés des diverses congrégations religieuses de Paris; J.-B. Le Gros, prêtre de la Mission, représentait Saint-Lazare.

3. La journée du 4 juillet 1652 compte parmi les plus tristes de l'histoire de Paris. Une vile populace assiégea l'hôtel de ville, y mit le feu, pillà et tua, sans être inquiétée. Legras, maître des requêtes, Ferrand, conseiller au parlement, Legrand, avocat au parlement, Leboulanger, auditeur des comptes, Guillois, premier échevin, furent au nombre des victimes. (*Registres de l'hôtel de ville*, t. III, pp. 51-73.)

1517. — A FRANÇOIS HALLIER ET JEROME LAGAULT

{1652, vers juillet ¹.}

Monsieur,

Je vous remercie de la consolation que votre chère lettre m'a apportée ; j'ai grande confusion de me voir prévenu de cet honneur et du remerciement que vous me faites, nonobstant que je vous sois inutile partout, aussi bien que notre petite compagnie, qui n'a pas été digne de vous loger chez elle à Rome, tant elle y est chétive. Je sais bien qu'elle n'a pas manqué de bonne volonté et n'en manquera jamais pour votre service. Pour moi, je souhaite ardemment les occasions de vous rendre le mien.

Je m'en vais vous obéir à l'égard du Père cordelier et agir vers les RR. PP..., afin qu'ils ne l'emploient point en votre affaire. Je vous en manderai leurs sentiments et continuerai de prier Dieu qu'il bénisse vos travaux de delà, lesquels pourront être de longue haleine, si le bon Dieu n'abrège en votre faveur les longueurs ordinaires de la cour romaine. Et pour cela, Monsieur, il faut ménager votre bonne disposition.

Si, en votre absence, vous m'honorez de vos commandements de deçà, je les recevrai avec grande joie et pareil désir de vous faire voir que je suis en N.-S., Monsieur, votre...

Lettre 1517. — Reg. 1, f^o 51.

¹ Cette lettre, ainsi que l'indique le contenu, est des premiers temps du séjour de Hallier et Lagault à Rome ; elle a dû suivre d'assez près la lettre 1510.

1518. — AU CARDINAL MAZARIN

[Entre le 29 juin et le 17 juillet 1652 ¹.]

Je supplie très humblement Votre Eminence de me pardonner de ce que je m'en revins hier au soir ² sans avoir eu l'honneur de recevoir ses commandements ; je fus contraint à cela, parce que je me trouvai mal. Monsieur le duc d'Orléans vient de me mander qu'il m'enverra aujourd'hui Monsieur d'Ornano pour me faire réponse, laquelle il a désiré concerter avec Monsieur le prince ³. Je dis hier à la reine l'entretien que j'avais eu l'honneur d'avoir avec tous les deux séparément, qui fut bien respectueux et gracieux. J'ai dit à Son Altesse Royale que, si l'on rétablissait le roi dans son autorité et que l'on donnât un arrêt de justification ⁴, que Votre Eminence donnerait la satisfaction que l'on désire ⁵ ; que difficilement pouvait-on accommoder cette grande affaire par des députés, et qu'il fallait des personnes de réciproque confiance, qui traitassent les choses de gré à gré. Il me témoigna de parole et de geste que cela lui revenait et me répondit qu'il en conférerait avec son conseil. Demain au matin, j'espère être en état d'aller porter sa réponse à Votre Eminence, Dieu aidant ⁶.

Lettre 1518. — Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLIII, p. 206.

1. La cour, arrivée à Saint-Denis le 28 juin au soir, alla se fixer à Pontoise le 17 juillet. C'est entre ces deux dates que la lettre doit être placée, puisque, au témoignage d'Abelly, le saint alla voir la reine à Saint-Denis. Si nous tenons compte des événements, il est bien probable qu'elle est postérieure au 4 juillet.

2. De Saint-Denis.

3. Le prince de Condé.

4. Du cardinal.

5. Probablement la sortie de Mazarin du royaume.

6. Ces démarches du saint n'aboutirent pas. En acceptant, le 20 juillet, le titre de lieutenant général du royaume, le duc d'Orléans creusait plus profond le fossé qui le séparait de la cour.

1519. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

[Entre le 5 et le 24 juillet 1652¹.]

La maladie continue à Palaiseau². Les premiers malades qui ne sont pas morts sont maintenant dans le besoin des convalescents, et ceux qui étaient sains sont maintenant malades. Un de nos prêtres m'est venu trouver exprès pour me dire que les gens de guerre ont coupé tous les blés et qu'il n'y a point de moisson à faire. Cependant nous ne sommes plus en état de soutenir cette dépense. Nous y avons fourni jusques ici 663 livres en argent, outre les vivres et les autres choses que nous y avons envoyées en espèce. Je vous supplie très humblement, Madame, de faire aujourd'hui une petite assemblée chez vous et de concerter ce que nous avons à faire. Je m'y rendrai, si je puis.

Je viens de renvoyer le prêtre avec un frère et cinquante livres. La maladie est si maligne que nos premiers quatre prêtres y sont tombés malades, et le frère aussi qui les accompagnait. Il a fallu les ramener ici, et il y en a deux qui sont à l'extrémité. O Madame, quelle moisson à faire pour le ciel, en ce temps où les misères sont si grandes à nos portes ! La venue du Fils de Dieu a été la ruine et la rédemption de plusieurs, comme dit l'Évangile, et nous pouvons dire de même, en quelque façon, que cette guerre sera la cause de la damnation de quantité de personnes, mais que Dieu

Lettre 1519. — Abelly, *op. cit.*, 2^e éd., t. II, p. 94.

1. La mention des quatre prêtres et du frère tombés malades à Palaiseau est l'indice certain que cette lettre est antérieure à la lettre 1527, qui parle de sept ou huit malades, et postérieure à la lettre 1516, qui ne dit rien des malades venus de Palaiseau.

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton en Seine-et-Oise. Turenne y avait établi son quartier général pendant trois semaines.

s'en servira aussi pour opérer la grâce, la justification et la gloire de plusieurs, du nombre desquels nous avons sujet d'espérer que vous serez, comme j'en prie Notre-Seigneur.

1520. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

11 juillet 1652^{1]}.

Monsieur mon très honoré Père,

Madame de Varize fut hier pour avoir l'honneur de vous voir et vous proposer le désir que ceux qui ont soin de l'hôpital de Châteaudun ont d'avoir deux de nos sœurs. Elle me témoigne qu'elle se peut passer des deux que nous lui avons données pour Varize², et croit qu'il serait bien utile de les envoyer là. Je sais bien, Monsieur, qu'il y a bien longtemps que l'on nous en demande pour ce lieu; mais jusques à présent il y a toujours quelque chose à redire.

Madite dame, avec une autre qui l'accompagnait, venait aussi pour demander à votre charité deux de nos sœurs pour servir les pauvres de Saint-André. Je leur ai allégué la nécessité d'en envoyer à Etampes et aux paroisses de Paris, auxquelles la plupart de nos sœurs demeurent malades.

Nous mêmes en terre hier au soir notre bonne sœur Perrette, mère d'un Chartreux, et l'on m'a dit que l'une de nos meilleures filles qui sert les malades à Saint-Jacques-du-Haut-Pas devait avoir, le soir, l'extrême-onction. Une autre [est] dangereusement malade à Saint-Sulpice. Enfin, Monsieur, il faut croire que mes péchés désertent la compagnie des Filles de la Charité. Quand j'aperçois les fautes que j'y fais par la paresse de mon esprit, j'en ai grande confusion.

Si j'ai quelque réponse à faire à Madame de Varize en ces deux sujets, je supplie très humblement votre charité m'en faire avertir, me donner sa bénédiction et me faire toujours l'honneur de me croire, en l'amour de Notre-Seigneur, mon

Lettre 1520. — Gossin, *op. cit.*, p. 489, d'après l'original communiqué par M. Le Vayer du Boulay, curé des Granges-le-Roi.

1. Cette lettre doit être rapprochée de la lettre 1522 et de celle qui, dans l'édition autographiée des *Lettres de Louise de Marillac*, porte le numéro 349 et est datée du 14 juillet.

2. Localité de l'arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir).

très honor. Père, votre très obéissante fille et très obligée servante.

LOUISE DE MARILLAC.

Notre sœur des galériens vint hier me trouver tout éplorée pour ne pouvoir plus avoir de pain pour ses pauvres, pour tout à cause qu'il est dû au boulanger, que pour la cherté du pain. Elle emprunte et quête partout pour ceci avec grand' peine, et, pour comble de sa douleur, Madame la duchesse d'Aiguillon veut qu'elle lui fasse un mémoire de ceux qu'elle croit qu'on peut mettre dehors. A quoi je treuve trois graves difficultés. L'une, qu'elle ne peut avoir connaissance que par les traitements qu'ils lui font, soit ceux qui leur disent des injures ou des louanges ; et, cela étant, elle peut commettre une injustice. Une autre difficulté est que quelques-uns offrent de l'argent à leur capitaine et au concierge, lesquels déjà ont commencé à la quereller et l'accuser d'être cause de leur désordre. Et la troisième difficulté est que ceux qui demeureront à la chaîne croiront qu'elle en sera cause. Vous savez, mon très honoré Père, ce que ces personnes pourront dire et faire.

J'ai dit à notre sœur de différer de faire ce mémoire, à ce que j'aie eu l'ordre de votre charité de ce qu'elle aura à faire.

1521. — A PATRICE VALOIS

De Paris, ce 19 juillet 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Votre lettre ne contient que la peine où vous êtes du retour de M. Blatiron et des autres ; en effet, vous avez raison de craindre que les chaleurs les surprennent en Corse, et peut-être quelque maladie. J'en suis moi-même en grande peine et je prie Dieu qu'il les délivre de tous les dangers de mer et de terre. Je ne pense pas

que la République¹, qui les a envoyés en ce pays-là et qui sait qu'il n'y a point de peste, les oblige à la quarantaine; mais, quand elle le ferait, il se faudrait conformer à la volonté de Dieu en cela comme au reste; ce leur serait aussi une occasion de travailler à la campagne; ou bien ils s'en serviraient pour se reposer; car l'un et l'autre sont à faire et à désirer. Nous continuerons à prier Dieu pour eux et pour vous; ce que je vous prie de faire pour nos maisons de deçà et pour le pays, qui va croissant en désordre et sera bientôt dans une extrême misère, si Dieu, par sa bonté, n'en arrête le cours.

Outre cette affliction commune, nous en avons de particulières: c'est la perte du bon frère Patrocle², qui décéda dimanche céans, et l'accablement de 16 ou 18 malades que nous avons, entre lesquels plusieurs sont en danger, même M. Molony, qui est retombé. Je ne vous dis rien des qualités du défunt, pource que M. Duport l'a connu et gouverné, qui vous dira combien il était sage, doux, pieux et exemplaire. J'ajoute seulement qu'il allait tous les jours croissant en l'esprit de sa vocation. Il était natif de Paris, d'une famille considérable.

J'embrasse la vôtre et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription: A Monsieur Monsieur Patrice Valois, prêtre de la Mission, à Gênes.

1. La république de Gênes.

2. Guillaume-Seguïn Patrocle, clerc de la Mission, né à Paris, reçu dans la congrégation de la Mission le 9 octobre 1650, à l'âge de trente-quatre ans.

1522. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

19 juillet 1652.

Monsieur mon très honoré Père,

Madame la présidente de Hérse est venue céans demander de nos sœurs pour Saint-André. J'ai une très grande peine de n'en pouvoir envoyer de fortes pour secourir nos sœurs des paroisses, et très grande de n'avoir pu en accorder à cette bonne dame ; néanmoins, Monsieur, s'il n'en faut point envoyer à Etampes ni en Pologne, comme Mlle de Lamoignon croit, il faudrait faire un effort, si votre charité le juge à propos, pour la contenter, pourvu qu'il n'y ait rien à redire à la conduite des prêtres de la paroisse.

Je supplie très humblement votre charité se souvenir que j'attends son ordre pour mon retour. Je n'ai fait aucune visite, à cause de quelque petite incommodité qui m'a arrêtée au lit ; mais, Dieu merci, je crois que ne demeurerai pas tout à fait malade, comme je craignais.

J'avais prié notre sœur de savoir de votre charité si j'enverrais demander le carrosse de Madame de Bouillon pour l'aller visiter, selon qu'elle lui avait témoigné le désirer. Elle se méprit vous faisant son message. C'est qu'il me semble qu'il faut un peu faire plus de façon avec cette dame qu'avec les autres.

Honorez-moi toujours de la croyance que je suis, par la volonté de Dieu, mon très honoré Père, votre très humble fille et servante.

LOUISE DE MARILLAC.

Tout présentement les Messieurs de Saint-Sulpice envoient quérir quatre filles des réfugiées¹ pour aider à nos sœurs. Faut-il les laisser faire, ou s'il ne serait point plus à propos que les malades convalescents allassent quérir leur ordinaire ? Nosdites sœurs sont six, mais il y en a deux de malades. Je crains que ce mélange fasse de la confusion et beaucoup de mal, et que cela vienne de nos sœurs mêmes.

Lettre 1522. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original autographe.

1. Des filles chassées de leur pays par la guerre et recueillies à Paris dans la maison du Refuge.

**1523. — A JACQUES RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE,
EVÊQUE DE LA ROCHELLE**

[Vers 1652¹.]

J'ai reçu comme une bénédiction de Dieu la lettre dont vous m'avez honoré ; elle m'a fort consolé dans les afflictions communes de ce pays. Si celles qui ont menacé votre diocèse ne l'ont pas tant incommodé, je crois qu'après Dieu il en a l'obligation à vos sages conduites, qui ont détourné l'orage, en servant le roi ; et c'est de quoi je rends grâces à Dieu, aussi bien que de tant d'autres biens que vous faites et dedans et dehors votre ville, par lesquels les peuples sont maintenus en leur devoir envers Dieu, envers l'Eglise et envers leur prince. Les hérétiques mêmes, qui voient cela, voient aussi l'excellence de notre sainte religion, l'importance et la grâce de la prélature, et ce qu'elle peut quand elle est saintement administrée, comme elle l'est par votre sacrée personne.

Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il nous donne quantité de prélats semblables à vous, qui travaillent à l'avancement spirituel et temporel du peuple.

1524. — A LA REINE ANNE D'AUTRICHE

[Août ou juillet 1652¹.]

Madame,

Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su

Lettre 1523. — Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLIII, p. 204.

1. Cette lettre a dû suivre de peu les troubles de la Fronde dans la région du sud-ouest.

Lettre 1524. — Reg. 1, f^o 34 v^o.

1. Ecrite à l'époque de la moisson, en un temps où Paris était

que l'incomparable bonté du roi et celle de Votre Majesté voulaient que sans empêchement on y apportât du blé ; mais cette joie, Madame, se trouve suivie d'un peu de tristesse, en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir à troupes enlever les blés, non seulement dans la plaine de Saint-Denis, comme je l'ai vu, mais entre La Chapelle et La Villette, qui sont deux villages à un quart de lieue de Paris, où ils courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson². Je supplie très humblement Votre Majesté, Madame, d'agréer que je lui donne cet avis, pource qu'elle m'a fait l'honneur de me dire³ que le roi n'a pas défendu que ceux qui ont semé les terres en retirent les fruits, et que je sais que, s'il plaît à Sa Majesté et à la Vôtre, Madame, de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser. Pour moi, Madame, je rendrai toujours ce témoignage à toute la terre, par la force de la vérité et par l'obligation que j'ai d'être, comme je suis, en l'amour de N.-S., Madame, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

VINCENT DEPAUL.

entouré de bandes de soldats pillards, cette lettre ne peut être que du mois de juillet ou du mois d'août de l'année 1652.

2. La Mère Angélique écrivait le 5 juillet (*Lettres*, t. II, p. 153) : « Le besoin de farine est si grand à Paris que le pain y vaut déjà, tout le plus noir, dix sols la livre... Nous avons du blé, mais on ne peut le faire moudre qu'avec une très grande peine, à cause des soldats qui volent les moulins », et le 16 juillet (*ibid.*, p. 161) : « On essaye de renvoyer de Paris des paysans pour serrer les grains ; mais à mesure qu'ils serrent, les gens de guerre les viennent battre et dérober et mettent tout en fuite. »

3. Probablement dans l'entrevue dont parle la lettre 1518.

1525. — A MONSIEUR DE RAMEVILLE ¹

Monsieur,

[Juillet 1652 ².]

La bonté que Notre-Seigneur vous a donnée pour moi me fait vous supplier très humblement de nous donner un garde pour conserver une petite ferme que nous avons auprès de [Livry] ³. Je n'ai point eu du temps assez pour envoyer prier M. Desbordes ⁴ de vous en écrire. L'escorte que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer dernièrement, allant à Saint-Denis, par la prévention de votre seule bonté, me donne la confiance de recourir à votre protection en cette occasion ; et s'il plaît à Dieu avoir agréable de me donner le moyen de le reconnaître par mes très humbles services, Dieu sait, Monsieur, de quel cœur je le ferai, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur...

1526. — AU MARÉCHAL DE TURENNE ¹

Monseigneur,

[Juillet 1652.]

Je me donne l'honneur de vous écrire pour vous

Lettre 1525. — Reg. 1 f^o 70, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. Maréchal de camp en l'armée du roi.

2. Cette lettre a suivi de peu de jours la lettre 1518.

3. Le copiste a lu *Lucès* ; il s'agit probablement de la ferme de Rougemont, située à Sevran, près du bois de Livry.

4. Vicomte de Soudé et auditeur des comptes.

Lettre 1526. — Reg. 1, f^o 70 v^o, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint. Cette lettre est du même jour, ou peu s'en faut, que la lettre 1525.

1. Henri de la Tour, vicomte de Turenne, né à Sedan le 11 septembre 1611, fit ses premières armes sous le prince Maurice de

renouveler les offres de mon obéissance perpétuelle, et vous supplier très humblement d'avoir agréable la très humble prière que je vous fais de nous donner un garde pour la conservation d'une petite ferme que nous avons auprès de Livry. J'ai une parfaite confiance en votre bonté, Monseigneur, que vous nous ferez cette grâce, que je vous demande pour l'amour de N.-S., avec toute l'affection et l'humilité que je le puis, qui suis...

1527. — A JEAN GICQUEL

De Paris, ce 24 juillet 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les embarras extraordinaires où les désordres du temps m'ont tenu sont cause que je ne vous ai pas écrit quand je l'ai désiré. Je le fais donc, quand je le puis, pour vous dire que je suis fort en peine de l'indisposition de M. Gentil, et pour vous prier d'avoir soin de lui, sans rien épargner en remèdes ni en nourriture pour le recouvrement de sa santé. Je vous recommande pareillement la conservation de la vôtre. Je

Nassau. Ses succès dans les guerres de Lorraine et d'Italie lui valurent en 1643 le bâton de maréchal. Les victoires de l'armée du Rhin, qu'il commandait avec Condé, accrurent son prestige et sa réputation. Sa passion pour la duchesse de Longueville le jeta d'abord du côté des frondeurs. Il revint au roi en 1651 et lui resta fidèle. Après la Fronde, il se signala par une série de victoires et de conquêtes dans l'Artois, la Champagne, la Flandre, le Palatinat et sur le Rhin. Il abjura le protestantisme en 1668 et mourut sur le champ de bataille à Salzbach le 27 juillet 1675.

Lettre 1527. — L. s. — Dossier de Turin, original.

viens de me ressouvenir, écrivant ceci, que vous m'avez mandé que notre frère Le Blanc ¹ a été aussi incommodé, dont je suis bien marri; mais j'espère que son mal n'aura pas eu de suite. S'il en est autrement, souvenez[-vous] que le plus grand plaisir que vous me puissiez faire est que vos malades soient bien assistés.

Nous avons plusieurs prêtres sur les frontières de Champagne et de Picardie qui assistent le pauvre peuple depuis deux ans en çà, dont une partie se doit retirer céans après ce mois-ci, pource que les aumônes de Paris ne peuvent plus être envoyées si loin avec tant d'abondance que par le passé, à cause du grand nombre de pauvres qui sont à présent en cette ville. Et de ceux qui nous arriveront nous vous en enverrons deux pour les fins que vous les demandez. Cependant je vous prie d'avoir patience, dans les besoin de votre maison, auxquels je prie Notre-Seigneur de remédier lui-même.

Je suis consolé de ce que, nonobstant le peu d'ouvriers que vous êtes, vous ne laissez pas de faire faire quelque petite mission. C'est le plus grand moyen que nous ayons, après celui du sacrifice de la sainte messe, pour nous attirer les bénédictions de Dieu. C'est aussi notre grand affaire, qui, étant fait en l'esprit de Notre-Seigneur, assure celui de notre salut.

En l'absence de notre frère Robineau ², qui est aux

1. Charles Le Blanc, né à Roye (Somme) le 15 juillet 1625, entré dans la congrégation de la Mission le 20 novembre 1649, reçu aux vœux le 21 novembre 1653, ordonné prêtre le mois suivant. Il s'embarqua pour Madagascar en 1658; mais, à la suite d'une violente tempête, qui rompit les mâts et le gouvernail et mit la vie des passagers en péril, le vaisseau aborda à Lisbonne, d'où Charles Le Blanc rentra à Paris.

2. Louis Robineau, frère coadjuteur, né à Neuvy-en-Dunois (Eure-et-Loir), entré dans la congrégation de la Mission le 8 novembre 1642, à l'âge de vingt et un ans, reçu aux vœux le 1^{er} novembre 1650. Il remplit auprès de saint Vincent les fonctions de secrétaire pendant

champs j'ai vu la lettre que vous lui avez écrite, et donné charge à un autre de faire savoir à M. l'abbé Lucas la poursuite du sieur Guibert pour la diminution de 40 livres par an qu'il lui a promise sur son bail ; dès que j'en aurai la réponse, je vous la ferai savoir.

Je vous prie de me mander combien est affermée la chapelle de M. Pangois³ et ce qu'il veut que nous lui donnions par an pour la remise d'icelle, car de lui donner une plus grande pension que le bénéfice ne vaut, il y aurait là dedans quelque chose à dire contre les bonnes mœurs ; que s'il se veut contenter de recevoir de nous ce qu'il reçoit justement de son fermier, l'accommodement sera faisable. Je sais bien que la maison est beaucoup surchargée de telles affermes, mais, aussi est-il bon d'assurer les bénéfices qui en dépendent, pour se garantir des procès que l'on nous fera, si les possesseurs les résignent, ou si d'autres les impêtrent, comme cela est fort à craindre de l'humeur que l'on est en ce pays-là.

Il semble que nous soyons maintenant au fort des plus grandes misères, qui sont quasi extrêmes de deçà, et partant qu'elles iront diminuant à l'avenir, s'il plaît à Dieu, et, cela étant, que nous pourrons plus facilement satisfaire à vos besoins.

Vous pouvez penser que nous nous ressentons grandement des afflictions communes, et en outre il plaît à Dieu de nous exercer par des particulières. Nous avons 16 ou 18 malades, et quelques-uns le sont dangereusement ; mais aussi y en a-t-il plusieurs de conval-

treize ans et a écrit pour l'auteur de la vie du saint des notes que nous avons encore.

3. Il était prêtre de l'église collégiale de Coëffort quand cette église fut unie à la congrégation de la Mission.

cents. Ce n'est pas tout, nous venons de perdre deux excellents sujets, l'un prêtre et l'autre clerc. Le premier, c'est M. David⁴, que nous avons envoyé à Etampes pour l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres habitants, que l'armée et le siège ont laissés quasi tous malades et dans une étrange pauvreté⁵. Ce bon prêtre s'y est comporté avec tant d'ardeur et de fatigues qu'il y a pris une fièvre continue, de laquelle il est mort il y a 3 ou 4 jours. Nous y envoyons demain trois personnes pour y assister le bon M. Deschamps⁶, qui tient bon encore dans ce grand travail. Nous en avons entrepris un pareil à Palaiseau. où une autre armée a campé 20 jours, où la maladie et la pauvreté sont aussi extrêmes et où nos ouvriers sont tombés malades au

4. Jean David, né à Mézières (Ardennes), entré dans la congrégation de la Mission le 26 août 1645, à l'âge de dix-huit ans, reçu aux vœux le 29 octobre 1647, ordonné prêtre en février 1651, mort le 15 juillet 1652. Il avait demandé d'aller à Madagascar, où le saint se proposait de l'envoyer.

5. L'armée des princes avait quitté la ville d'Etampes le 23 juin, après deux mois de séjour et un mois de siège. Il est impossible de décrire la profonde misère dans laquelle se trouvait la population après le départ des soldats. « Les campagnes d'alentour, écrit Mont-Rond, d'après un témoin oculaire (*Essais historiques sur la ville d'Etampes*, Etampes, 1836, t. I, p. 124), avaient leur part dans ces tristes calamités ; les champs étaient ravagés comme après un violent orage, et la plupart des villages abandonnés n'offraient que le spectacle du deuil et de la désolation. » Les Filles de la Charité avaient, elles aussi, fait leur apparition à Etampes, et plusieurs moururent victimes de leur dévouement. Quatre hospices furent établis, deux pour les habitants d'Etampes et deux pour les localités des environs ; un orphelinat fut organisé dans une vaste maison de la ville. (Cf. Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLII ; *Relations*, mai 1652.) Etampes manifesta sa reconnaissance à saint Vincent et à ses enfants, écrivait Feillet en 1862 (*op. cit.*, 5^e éd., p. 414), par « une croix de fer plantée non loin de l'église de Saint-Basile, sur le terrain dit le Carrefour des Ormes, et qu'on voyait encore il y a quelques années. »

6. Edme Deschamps, né à Saint-Dié (Vosges), entré dans la congrégation de la Mission le 5 octobre 1643, à l'âge de vingt-six ans, reçu aux vœux le 24 septembre 1646, ordonné prêtre en 1650 ou 1651.

nombre de 7 ou 8, les uns après les autres; ce qui nous obligeait d'y en envoyer d'autres et de faire revenir ceux-là. L'autre de ces chers défunts est le bon frère Patrocle, qui était un jeune homme fort sage et pieux, natif de Paris, d'honorable famille.

Je salue la vôtre, étant fort pressé, et suis en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Gicquel, prêtre de la Mission, à Notre-Dame de Coëffort, au Mans.

1528. — A PATRICE VALOIS

De Paris, ce 25 juillet 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous m'avez bien consolé, Monsieur, en me donnant des nouvelles de Monsieur Blatiron et de sa chère compagnie. Je prie Notre-Seigneur qu'il les ramène tous en santé. O Jésus ! Monsieur, que la nouvelle que vous m'avez donnée, que votre chère famille fait bien, m'a consolé aussi ! Oh ! que je souhaite qu'il plaise à Notre-Seigneur de lui donner son esprit de plus en plus et sa sainte opération !

Je loue Dieu de ce que le bon gentilhomme persévère dans la dévotion que Notre-Seigneur lui a donnée pour le bien de la compagnie, et de ce qu'il a trouvé deux personnes de sa condition dans la même dispo-

sition, et le prie qu'il conduise cette œuvre selon son bon plaisir. Je vous exposerai la difficulté que je fais, qu'on s'oblige à compter, et que, Monseigneur l'archevêque ¹ nous ayant fait l'honneur de nous venir mettre en possession de cette maison ² et nous proposant de compter tous les ans devant lui du revenu, ainsi que faisaient nos prédécesseurs, je le priai de nous en excuser, et insistai en cela jusques à lui dire que nous aimions mieux nous en retourner à notre pauvre collègue ³. Or, de sa bonté il passa par-dessus ces difficultés et nous a reçus ici sans nous obliger à rendre compte. Et le moyen, Monsieur, que des missionnaires comptent de tant de menues choses qu'ils achètent, lorsqu'ils sont à la campagne en mission ! Vous réserverez cette réponse à faire à Monsieur Blatiron, s'il vous plaît.

Je rends grâce à Dieu de ce que le bâtiment que Monseigneur le cardinal ⁴ fait bâtir s'avance, et de ce que Monsieur Duport fait la mission aux ouvriers qui travaillent, et de ce que Son Eminence a désiré voir tourné en italien ce que je vous ai écrit de l'assistance des pauvres de Paris.

Je vous ai écrit que Notre-Seigneur a disposé de Monsieur Patrocle, personne de condition et de piété assez considérable, clerc de notre compagnie ; et aujourd'hui je vous dis que la divine Providence a attiré à lui feu Monsieur David, prêtre de notre compagnie, duquel il se peut dire qu'en peu *explevit tempora multa* ⁵. Il n'y avait que dix ou quinze jours qu'il assistait les pauvres malades d'Etampes, où

1. Jean-François de Gondi.

2. Saint-Lazare.

3. Le collège de Bons-Enfants.

4. Le cardinal Durazzo.

5. Livre de la Sagesse IV, 13.

l'armée de Messieurs les princes a séjourné longtemps et a laissé un air corrompu, quoique non contagieux. Monsieur Deschamps, avec lequel il était, m'a mandé qu'il y a fait ce que pourrait faire un homme venu du ciel, à l'égard des confessions, des catéchismes, de l'assistance corporelle, de l'enterrement des morts pourris de longue main. Il en fit enterrer douze à Etréchy ⁶, qui infectaient le village ; en suite de quoi il tomba malade et en est mort. Il me mande qu'il eut quelque appréhension de la justice de Dieu quelque temps avant sa fin et qu'il s'écria : « N'importe, Seigneur, quand bien vous me damneriez, je ne laisserais point de vous aimer en enfer. » Monsieur de la Fosse ⁷

6. Près d'Etampes (Seine-et-Oise). C'est là que campait l'armée de Turenne avant d'aller à Palaiseau.

7. Jacques de la Fosse, né à Paris le 25 novembre 1621, entré dans la congrégation de la Mission le 8 octobre 1640, reçu aux vœux le 7 avril 1643, ordonné prêtre en septembre 1648. Ses aptitudes pour les belles-lettres portèrent saint Vincent à lui confier les humanités au séminaire Saint-Charles aussitôt après son ordination. Il « y fit souvent représenter, écrit Collet (*op. cit.*, t. I, p. 326), des tragédies chrétiennes, dont le feu et l'élévation lui méritèrent toujours les applaudissements de tout ce que Paris avait de connaisseurs ». En 1656, il passa à Marseille, où il mena tour à tour la vie apostolique de missionnaire et celle de professeur au séminaire. Deux ans après, il fut envoyé à Troyes. Il mourut à Sedan le 30 avril 1674. Autant son cœur était généreux, autant sa volonté était capricieuse ; il s'enthousiasmait facilement et se décourageait avec la même promptitude. Il fut plus d'une fois sur le point de quitter la compagnie et n'y fut retenu que par les encouragements paternels de saint Vincent. Ses œuvres, toutes en latin, lui ont fait un nom parmi les latinistes du XVII^e siècle. Collet dit de lui qu'il était tout à la fois « orateur, philosophe, théologien et si grand poète que Santeuil le regardait comme son rival et quelquefois comme son maître » (*op. cit.*, t. I, p. 277) ; dom Calmet ajoute (*Bibliothèque lorraine*, Nancy, 1751, in-f^o, p. 376) : « En général il y a beaucoup de feu dans la poésie de M. de la Fosse, beaucoup de pensées nobles et élevées, mais son goût pour la mythologie, qui se fait sentir jusque dans ses poésies saintes, les rend quelquefois obscures par les termes singuliers qu'il y emploie et les allusions trop fréquentes qu'il fait à la Fable. » Il a laissé un exposé clair et élégant des règles de la politesse et pu-

a demandé de grand cœur qu'on lui permit d'aller prendre sa place, et notre frère Férot⁸ de l'accompagner. Ils partirent hier avec un frère coadjuteur, comme trois victimes qui seront sacrifiées pour le bien du prochain. Je les recommande à vos prières, et dix-huit ou vingt malades que nous avons céans. J'oubliais à vous dire de Monsieur David, qu'il est le premier de la compagnie que Notre-Seigneur a pris en assistant corporellement le pauvre peuple, que la divine bonté a conservé tous ceux que nous avons envoyés aux frontières de Picardie, où il y a treize ou quatorze personnes, tant prêtres que frères.

Je finis en me recommandant à vos prières et à celles de votre famille, que je salue, prosterné en esprit à ses pieds et aux vôtres, qui suis votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Valois.

blié des odes sur les croix de Sedan, en l'honneur de saint François de Sales, etc. Il a beaucoup écrit; ses œuvres se trouvent à la Bibliothèque nationale (ms. l. 10.331, 11.365), à la bibliothèque de l' Arsenal (ms. 1137, 1138), à la bibliothèque Mazarine (ms. 3910-3919, 4312, imp. 10.877). Voir *Notices bibliographiques sur les écrivains de la Congrégation de la Mission* par un prêtre de la même Congrégation [E. Rosset], Angoulême, 1878, in-8°.

8. Claude Férot, né à Saint-Quentin le 6 juillet 1630, entré dans la congrégation de la Mission le 3 octobre 1647, reçu aux vœux le 15 octobre 1649, ordonné prêtre à Agen en mars 1656, supérieur à Montmirail de 1662 à 1666.

1529 — A BALTHAZAR BRANDON DE BASSANCOURT

Ce dernier de juillet 1652.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais!

L'embarras où ce temps présent met un chacun m'a empêché de vous aller témoigner la part que je prends en la perte que vous avez faite de la personne de feu Mgr l'évêque de Périgueux¹, et toute l'Eglise avec vous. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de m'en excuser. J'espère m'acquitter de ce devoir, avec l'aide de Dieu, au premier jour, et de vous aller demander la grâce de bienveillance dont ce saint prélat m'honorait, et de vous offrir mon obéissance, comme à lui. Je vous supplie, Monsieur, de l'avoir agréable et que je vous die que nous lui devons 4.000 livres, et par conséquent à vous, Monsieur, qui êtes son héritier, et que nous vous en passerons constitution de rente quand il vous plaira, nous étant impossible, en ce temps auquel la plupart du monde souffre, de vous donner cette somme. Je vous supplie, Monsieur, de l'agréer de la sorte et que je transfère à votre personne l'estime et l'affection que nous avons pour ce saint prélat et que je sois votre...

Lettre 1529. — Reg. 1, f^o 79, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. Philibert de Brandon, mort à Paris le 11 juillet.

1530. — A MADEMOISELLE DAVID

Ce dernier de juillet 1652.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les lettres que vous avez écrites à M. David, votre frère, que j'ai vues, m'ont toujours paru pleines de piété et de bons sentiments et m'ont fait juger que vous êtes toute à Dieu, comme une vraie fille de N.-S., qui ne respire que son bon plaisir et qui est bien aise qu'il s'accomplisse en tout ce qui la regarde. Selon cela, Mademoiselle, je n'ai que faire d'user d'autre préface pour vous annoncer qu'il a plu à Dieu de disposer du même M. David. Ce vous est assez de savoir que c'est Dieu qui l'a fait pour vous faire aimer la main qui vous a privée d'une personne si proche. Je ne doute pas pourtant que vous n'en ressentiez une grande douleur, puisque votre naturel est si bon qu'il est, et que la grâce ne détruit pas les sentiments de la nature. Je prie Notre-Seigneur, Mademoiselle, qui seul est le consolateur des cœurs en ces afflictions, qu'il soit aussi le vôtre ; et je vous prie de contribuer de votre côté à l'adoucissement de votre peine.

Les raisons que vous avez pour cela sont : premièrement, la volonté de Dieu, qui a voulu récompenser cette chère âme des services qu'elle lui a rendus et de ceux qu'elle avait affection de lui rendre, particulièrement en l'île de Madagascar, pour la conversion des infidèles dont vous avez ouï parler. C'était une entre-

prise apostolique qu'il n'a pu exécuter ; mais la volonté est réputée pour l'effet devant Dieu.

Secondement, l'exercice dans lequel il était lorsque la maladie le prit, qui est des plus saints que l'on puisse faire sur la terre, à savoir d'assister les membres souffrants de Jésus-Christ spirituellement et corporellement en la personne des pauvres habitants d'Étampes et des environs, où l'armée ayant séjourné longtems, les a laissés quasi tous malades et tout ruinés, en sorte que la plupart eût péri sans le secours de Paris, qui leur a été porté par ce bon missionnaire et par quelques autres qui sont encore sur les lieux et qui m'ont écrit qu'il s'est comporté en ce grand œuvre avec autant d'exactitude, de zèle et de charité qu'eût pu faire un homme descendu du ciel ; et dans le peu de temps qu'il a travaillé, qui n'est que 10 ou 12 jours, il s'est acquis l'estime et l'affection de toute la ville. Notre compagnie a beaucoup perdu en lui. Tous ceux qui l'ont connu le regrettent, et moi plus que pas un, qui espérais de notables fruits, pour le bien des âmes, de la grâce et des talents qu'il avait.

Et en 3^e lieu, c'est un bonheur pour lui d'avoir été retiré, jeune comme il était, de la corruption de ce monde, où les occasions du mal sont si fréquentes et les misères si grandes, qu'elles font estimer aux vivants que bienheureux sont les morts qui n'y sont plus sujets ; et c'est ce que nous pouvons dire de ce bon prêtre, qui n'avait pas encore goûté les fausses douceurs, ni les véritables amertumes du siècle, ayant été appelé dès son enfance au service de Dieu d'une si bonne manière, que depuis qu'il a été parmi nous il s'est toujours adonné à la pratique des vertus et aux exercices de sa vocation, pour se rendre un bon ouvrier évangélique et par ce moyen assurer son salut en procurant celui

d'autrui ; à quoi il travaillait, comme je vous ai dit, avec beaucoup d'ardeur et de succès, lorsqu'il a plu au bon Dieu lui envoyer une fièvre continue, qui le mit en délire le 7^e de sa maladie, et le 15^e le mit en possession de la gloire de son Seigneur, comme nous avons sujet de le croire. Je ne laisse pas de le recommander à vos prières, dans l'incertitude des jugements de Dieu, lesquels nous doivent tenir en crainte, nous qui sommes encore dans les agitations de cette vie, qui est comme une mer orageuse où ceux-là font naufrage qui ne s'attachent pas à J.-C. et aux obligations, de leur état, ainsi qu'a fait notre cher défunt. Plaise à sa divine bonté nous faire la même grâce et me donner les occasions de vous servir, puisqu'il m'a rendu en son saint amour, Mademoiselle, votre...

1531. — JEAN LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT

[Tunis, entre 1648 et 1660¹.]

Deux galères partirent hier pour aller en course, sur lesquelles il y a plus de cinq cents esclaves chrétiens, qui tous, par la grâce de Dieu, se sont mis en bon état. Oh ! combien cette journée leur fut douloureuse et combien de bastonnades furent déchargées sur leurs pauvres corps par les infâmes renégats qui font la charge de comites ! Je sais bien que les forçats des galères de France ne sont pas mieux traités ; mais il y a cette différence que ces forçats de France y sont condamnés pour leurs crimes et que les esclaves de Barbarie ne sont dans toutes leurs peines et souffrances que parce qu'ils sont bons chrétiens et fidèles à Dieu. Le jour que ces pauvres gens communiquèrent et qu'ils furent ensuite ramenés sur les galères, je leur fis un petit festin, leur faisant distribuer deux

Lettre 1531. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 9, 1^o éd., p. 128.

1. Durée du séjour de Jean Le Vacher à Tunis du vivant de saint Vincent.

bauts et cinq cents et tant de pains; et de plus je fis donner à chaque galère un quintal de biscuit blanc, pour être départi à ceux d'entre eux qui tomberaient malades durant le voyage.

De là, fallai visiter les esclaves de Sidi-Regheppe. Je les trouvai sans chaînes: en quoi je reconnus que leur patron n'avait tenu parole, parce que, la dernière fois que je le vis, il m'avait promis de les décharger de ces fers insupportables. Je trouvai parmi eux six jeunes garçons âgés de seize à dix-huit ans, lesquels, depuis quatre ou cinq ans, étaient esclaves et n'avaient pu obtenir la permission de sortir du logis et par conséquent avaient toujours été dans l'impossibilité de se confesser et communier, comme les autres avaient fait. Je les disposai à l'un et à l'autre, et, les ayant ouïs en confession, je les avertis de préparer leurs pauvres étables le plus décemment qu'ils pourraient, et que j'irai le lendemain matin leur porter le très Saint Sacrement en la manière que je le porte aux malades. Et en effet, après avoir célébré la sainte messe dans le baigne de l'Annonciade, je m'en allai trouver ces pauvres esclaves avec ce divin dépôt, suivi de tous les chrétiens que je rencontrai dans les rues de Bizerte. O Dieu, avec quelle dévotion et tendresse ces pauvres jeunes enfants reçurent-ils cette sainte visite ! Les larmes que la joie et la consolation tira de leurs yeux força l'assistance de pleurer aussi, non tant de leurs misères, que du sentiment qu'ils avaient de leur bonheur. J'en confessai et communiai un septième, qui depuis le soir précédent était tombé malade ; et ensuite lui ayant donné l'extrême-onction, il mourut bientôt après ; et il me fallut employer le reste du temps au service et assistance des malades des bagnes.

**1532. — A CLAUDE DUFOUR, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SEDAN**

Du 3^o août 1652.

Pour réponse à votre lettre, je demeure d'accord qu'on a très mal fait d'affermier les dîmes aux huguenots ; je ne le savais pas, et je vous avoue que j'en ai une grande douleur. J'en écrirai ma pensée une autre

fois à Monsieur [Coglée] ¹, n'étant pas à propos de le faire présentement, de crainte qu'il s'imagine que c'est vous qui m'en avez donné l'avis ².

L'état présent des affaires publiques nous met dans un tel embarras de deçà, que je n'ai encore pu voir, à mon grand regret, le manuscrit que vous m'avez envoyé; ce que je ferai au premier relâche que Dieu me donnera, s'il lui plaît; et puis je le ferai voir à quelques-uns de céans; et ensuite je vous en dirai leur sentiment et le mien. Cependant vous saurez que nous avons toujours estimé que la composition des livres était un empêchement à nos fonctions, et, pour cette raison, qu'il n'en fallait pas introduire l'usage dans la compagnie; mais comme il n'y a point de règle si générale qui n'ait quelque exception, nous verrons s'il sera expédient de faire imprimer le vôtre.

1533. — A MADEMOISELLE DE LAMOIGNON

4 août 1652.

Mademoiselle,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Quelqu'une de nos bonnes dames de la Charité m'ayant demandé si la reine de Pologne affectait aux dames de la Charité la distribution des 12.000 livres que Sa Majesté fait donner aux pauvres de Paris et

1. Il s'agit évidemment du supérieur de la maison de Sedan, dont le nom est omis sur le registre 2.

2. Ici se termine le premier fragment.

Lettre 1533. — Reg. 1, f^o 72 v^o, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint. Cette lettre est la dernière du registre 1; elle se continuait sur un feuillet aujourd'hui perdu.

des environs, je lui ai dit que non. Et pource que ce qui a donné lieu à cette opinion est ce que je dis à la compagnie de mesdites dames, que Sa Majesté m'avait fait faire compliment de ce que j'avais assuré les dames que, si elles voulaient emprunter 4.000 livres sur cette somme de 12.000, pour les nécessités qui pressaient pour lors, Sa Majesté assurément leur enverrait de quoi les acquitter, c'est, Mademoiselle, ce qui fait que je vous supplie très humblement de détromper les dames de cette opinion, que la reine de Pologne leur ait affecté cette distribution, vous assurant que je n'ai point dit cela, non pas...¹

1534. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Dieu soit loué de ce que vous êtes prêt de faire en tout et partout sa très sainte volonté, et d'aller vivre

1. En envoyant ces 12.000 livres, au mois d'avril, la reine de Pologne avait exprimé le désir que la distribution fût faite par les soins de Mademoiselle de Lamoignon et de la Mère Angélique Arnauld. Cette dernière consulta la reine le 16 mai sur l'emploi de l'argent (*Lettres*, t. II, p. 115) : « On pourrait prêter à quelques-uns, disait-elle, une somme qu'on donnerait après à d'autres pauvres, quand ils auraient moyen de la rendre. J'ai encore une autre pensée, qui serait de faire acheter des vaches, pour les donner à louage à nos pauvres gens ; et, s'ils peuvent payer, on en donnerait le prix à d'autres. » La royale donatrice répondit, le 9 juin, que ces propositions lui agréaient. Aussi quel ne fut pas l'étonnement de la Mère Angélique d'entendre dire, en juillet, que la reine, revenant sur ses intentions premières, confiait aux dames de la Charité seules la distribution des 12.000 livres ! Elle prit la plume pour dire sa surprise à Mademoiselle de Lamoignon. Saint Vincent fut interrogé ; nous avons ici sa réponse. Il est regrettable que Raoul Allier ait profité de ce malentendu et d'une erreur de date imputable à Alphonse Feillet (*op. cit.*, p. 243) pour lancer des insinuations aussi peu bienveillantes que gratuites à l'adresse des dames de la Charité, du saint et de l'éditeur de ses lettres. (*La cabale des dévots*, p. 85.)

Lettre 1534 — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. v, sect. 1, p. 38.

et mourir en quelque part qu'il ait agréable de vous appeler! C'est la disposition des bons serviteurs de Dieu et des hommes vraiment apostoliques qui ne tiennent à rien ; c'est la marque des vrais enfants de Dieu, qui sont toujours en liberté de répondre aux desseins d'un si digne Père. Je l'en remercie pour vous avec un grand ressentiment de tendresse et de reconnaissance, ne doutant pas que votre cœur, étant ainsi préparé, ne reçoive les grâces du ciel en abondance, pour faire beaucoup de bien sur la terre, comme j'en prie sa divine bonté.

1535. — A JEAN MARTIN

De Paris, ce 9 août 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

M. Blatiron nous ayant fait part de la bénédiction que le bon Dieu a donnée à vos travaux en Corse, je ne puis que je ne vous en donne à la consolation que la compagnie en a reçue de deçà, particulièrement moi, qui m'en vais envoyer cette relation à toutes nos maisons, pour les en édifier, les encourager par l'exemple de la vôtre à beaucoup entreprendre pour le service de Notre-Seigneur et à se confier à lui dans les difficultés qu'on trouve, lesquelles il fait servir de fondement au mérite du succès. Je le remercie infiniment de celui de cette mission et de votre heureux retour. Plaise à sa divine bonté, Monsieur, de vous conserver et de se glorifier de plus en plus en vous et par vous !

J'ai toujours donné à M. votre frère un consentement par écrit sous seing privé pour retirer votre rente de la maison de ville, toutes les fois qu'il me l'a demandé, à chaque quartier. Maintenant il m'est venu dire que les payeurs des rentes lui font difficulté de le payer, ne connaissant pas mon seing, et pour cela il m'a demandé ce consentement-là par un acte de notaire, non seulement pour un quartier, mais pour toujours ; ce que je n'ai voulu lui accorder sans votre avis. Je vous prie de me mander si vous trouverez bon que je consente, de votre part, qu'il reçoive ladite rente pendant deux ou trois ans, et cela par devant notaire, comme j'ai déjà fait pour un quartier seulement, en attendant votre volonté, pour ne lui donner la peine de venir céans tous les trois mois.

Je me recommande à vos prières, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Martin, prêtre de la Mission, à Gênes.

1536. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 16 août 1652.

Je vous remercie de m'avoir informé de l'état présent de votre maison : j'y vois de la paille et du bon grain, et on ne doit point espérer autre chose de la condition des hommes mortels ; il faut attendre que nous soyons au ciel pour y trouver le pur froment. J'espère de la

bonté de Dieu que de ces faiblesses il en tirera des forces, et de nos misères sa gloire. Humilions-nous, et, en travaillant au support des autres, tâchons de nous rendre nous-mêmes agréables à Dieu et à ceux avec qui nous vivons.

Vous continuez à me demander M. Ennery pour la Corse, mais il me semble qu'il n'a pas assez d'onction pour ce pays-là, où le peuple, étant grossier et accoutumé à la rudesse, se doit gagner par la douceur et la cordialité ; car les maux se guérissent par leurs contraires. J'ai averti ce bon prêtre de son défaut, qui vient de la nature. Je pense qu'il travaille à s'en corriger ; nous verrons si ce sera efficacement. Je ne lui ai pas encore parlé de ce voyage.

**1537. — A UN FRÈRE COADJUTEUR DE LA MAISON
DE GÈNES¹**

16 août 1652.

J'ai reçu, d'une part, beaucoup de consolation de votre lettre, voyant un bon fonds dedans votre âme, qui vous fait désirer de plaire à Dieu ; mais, d'un autre côté, ce désir, quoique juste, vous donne d'autres désirs, qui sont déréglés et qui, vous faisant de la peine, m'en ont fait aussi. J'ai vu depuis, par une lettre de M. Blatiron, que vous avez recouvert² la paix, dont je rends grâces à Dieu, et je le prie qu'il vous y confirme, en sorte que rien ne soit plus capable de vous troubler, et encore moins de vous faire manquer au support que vous devez à vos frères, ni à la fidélité que requiert la

Lettre 1537. — Reg. 2, p. 322.

1. « Français de nation », ajoute le registre ; c'était probablement le frère Sébastien Nodo. (Cf. l. 1565.)

2. *Recouvert*, recouvré.

grâce de votre vocation, qui sont les deux choses pour lesquelles vous avez souffert tentation. J'appelle *tentation* le mouvement qui vous a pressé de vous en aller seul à la campagne instruire les pauvres et servir les malades. Premièrement, parce que l'instruction des choses divines n'est pas de la profession des laïques ; il faut être dans les saints ordres pour administrer la parole de Dieu ; autrement, ce serait un désordre, ce serait entreprendre sur l'office des ecclésiastiques, qui seuls ont droit d'enseigner publiquement les vérités chrétiennes. Secondement, si vous alliez servir les malades, ce serait ou dans un hôpital, ou chez eux-mêmes en particulier. Si c'était dans un hôpital, hélas ! mon pauvre Frère, vous tomberiez de fièvre en chaud mal ; car on y trouve tant de fâcheuses croix et de contradictions, que celles dont vous vous plaignez ne sont rien en comparaison. Le travail y est grand, le repos court et interrompu, le dégoût assuré, les reproches et les injures fréquents, les pauvres murmurant presque tous, n'étant jamais contents et se plaignant ordinairement, tant aux personnes de piété qui les visitent, qu'aux administrateurs qui les gouvernent, à qui même ils font de faux rapports contre les serviteurs, pource qu'ils leur auront refusé quelque chose ; tellement que ces pauvres serviteurs sont harcelés de tous côtés, ayant d'ailleurs autant de surveillants et de correcteurs qu'il y a de maîtres, d'aumôniers et de personnes qui ont charge dans ces maisons. Ce sont là les plus durs exercices de nos pauvres Filles de la Charité. Si votre intention ne se porte pas à demeurer dans un hôpital, mais bien à chercher les pauvres malades çà et là dans les champs, je ne sais pas comment vous feriez cette recherche, ni quelle assistance vous leur pourriez donner, à moins d'avoir bien de quoi pour soutenir ce

travail et pour soulager leur indigence ; car d'aller mendier pour vous et pour eux, vous en seriez bientôt las ; et, en quelque façon que ce soit, j'y vois des difficultés insurmontables. Ce ne sont aussi que des suggestions de l'esprit malin, qui, pour mettre en péril votre salut, vous propose des œuvres extraordinaires, qui surpassent vos forces, sous ce beau prétexte de pratiquer en votre particulier la miséricorde spirituelle et corporelle, comme si notre compagnie ne faisait pas son capital de servir le pauvre peuple en toutes ces manières, même les malades dans les hôpitaux et chez eux-mêmes ; témoin ce qui s'est fait depuis deux ans sur les frontières de Champagne et de Picardie par quantité de nos prêtres et de nos frères, jusqu'au nombre de 16 ou 18 ; témoin encore ce qui se pratique présentement aux environs de Paris par six ou sept autres des nôtres, qui subviennent aux pauvres abandonnés pour le corps et pour l'âme. Les missions que nous faisons en France et en Italie, pourquoi sont-elles ? N'est-ce pas pour instruire les gens de la campagne et pour pourvoir au soulagement des malades nécessaires ? Vous avez part au travail et au mérite de ces œuvres de la congrégation, comme un membre du corps. Certes, si vous en étiez retranché, vous y travailleriez beaucoup moins que vous ne faites, ainsi que d'autres qui en sont sortis et qui, étant retournés au monde pour y être plus libres, n'y font pas pourtant le bien qu'ils s'étaient proposé. Vous seriez aussi en votre liberté, il est vrai, mais ce ne serait que pour vous repentir à loisir de vous être déçu vous-même par un faux zèle. Tenez-vous donc en l'état où Dieu vous a appelé, où il vous fait la grâce de le servir avec édification et où vous avez toutes les bonnes marques qui peuvent vous persuader que Dieu vous y veut.

Vous avez vous-même toujours cru et reconnu cette vérité ; pourquoi à cette heure vous imaginez-vous le contraire, n'en ayant aucune bonne raison ? Vous dites seulement que vous ne pouvez souffrir ce qui se passe entre nos frères, à savoir quelque petite mésintelligence. A quoi je réponds que les compagnies les plus saintes sont, comme les corps humains, sujettes aux maladies et aux fluxions ; tantôt elles sont saines et tantôt infirmes ; et il n'y a point de si bonne disposition qui ne s'altère quelquefois d'une façon ou d'autre, sinon dans tout le corps, au moins dans quelque partie ; mais par les remèdes on se rétablit ; et nous voyons parmi nous, grâces à Dieu, que les faibles se fortifient et que ceux qui tombent se relèvent. Je veux croire même que la petite division dont vous m'avez écrit est déjà cessée, que ces frères sont réunis et qu'au lieu de petites piques que vous entendiez, vous ne voyez plus entre eux que support et cordialité. Il a été facile au loup de troubler la bergerie en l'absence du pasteur ; mais, maintenant que le supérieur est revenu, elle est en paix ; il fait que chacun se prévient de respect et que tous s'entre-soulagent. Ce n'est pas qu'ils ne fassent encore des fautes ; les saints en ont fait et les apôtres mêmes ne s'accordaient pas toujours ; Notre-Seigneur avait bien à souffrir parmi eux. Cela étant, mon cher Frère, faut-il vous étonner de voir quelque chose à dire en ceux avec qui vous êtes ? Vous savez que vous n'êtes pas vous-même toujours en même état ; si aujourd'hui vous êtes exact, si vous êtes bien uni à Dieu et consolez toute la maison, demain vous serez déréglé, lâche et un sujet de peine aux autres ; et alors vous aurez besoin qu'ils vous supportent, comme vous les aurez supportés. C'est pour cela que notre commun Père et Seigneur nous a fort inculqué l'amour réciproque, sachant qu'il

est difficile que ceux qui ne l'ont pas vivent bien ensemble.

C'est cet amour qui nous manque, me direz-vous. Oh bien ! mon cher Frère, estimez cela de vous et non pas des autres ; adonnez-vous à l'humilité et à la patience ; vous avez besoin de ces deux vertus pour parvenir à une vraie charité, et elles sont aussi nécessaires à tous ceux qui veulent servir à Jésus-Christ. Il n'y a sorte de vie au monde qui n'ait ses croix ; et néanmoins, dans le désir naturel qu'on a de les éviter, chacun s'imagine qu'en changeant d'état il sera plus content. J'ai vu rarement des évêques qui ne se soient plaints de leur condition, quoiqu'elle soit si sainte et relevée. Vou-lons-nous trouver la manne cachée en notre vocation, bornons et enfermons tous nos désirs en elle, estimons-la et l'aimons comme un précieux don de la main de Dieu et tâchons d'y accomplir sa très sainte volonté toujours et en toutes choses. C'est la prière que je lui fais et que je vous prie de lui faire pour toute la compagnie et pour moi, qui suis, en son amour...

**1538. — AU CARDINAL ANTOINE BARBERINI,
PRÉFET DE LA PROPAGANDE**

De Paris, ce 16 août 1652.

Monseigneur,

La seconde lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire sur le sujet de la Mission de Madagascar m'oblige de rendre nouvelles actions de grâces à Dieu d'avoir donné à son Eglise un si vigilant

¹ Lettre 1538. — L. s. — Arch. de la Propagande, II, *Africa*, n° 248, f° 119, original.

pasteur que V[otre] E[minence] qui prend tant de soin de la conversion des infidèles de ce pays-là.

Je viens présentement, Monseigneur, de voir l'un des maîtres de la navigation de cette île. Je dirai avec douleur à V[otre] E[minence] que je l'ai trouvé dans le doute s'ils y feront faire le voyage à ce mois de septembre, comme ils s'étaient proposé. Ils n'ont pas encore un vaisseau et ne se pressent point pour en équiper un. La cause de cela, Monseigneur, est l'état présent de la France, qui a contraint une partie des associés de s'éloigner de Paris et tient l'autre dans la réserve pour la dépense qu'il convient faire. Je suis fort affligé d'un tel retardement, à cause que depuis trois ans nous avons un de nos prêtres en cette île-là¹, duquel nous ne pouvons rien apprendre, dans l'interruption de ce commerce. Je me suis informé si nous pourrions y envoyer par d'autre voie. On m'a assuré que les Portugais n'y ont aucune communication. Pour les Hollandais, ils tiennent l'île de Saint-Maurice, qui n'est qu'à cent lieues de là, et vont parfois en celle de Madagascar, seulement à l'un des bouts, où il n'y a point des Français, lesquels sont à l'autre extrémité, éloignés d'environ six-vingts lieues ; et il y a de grandes difficultés à traverser l'île. Mais la plus grande, Monseigneur, serait d'y passer sur des vaisseaux de Hollande, pource que les Hollandais font ce qu'ils peuvent pour se rendre les maîtres des Indes et en débusquer les Français ; et même l'on craint qu'ils fassent pension à l'un de ces Messieurs pour leur en faire quitter l'entreprise, de sorte qu'au lieu de nous favoriser le passage, ils l'empêcheraient. Je verrai

1. Il n'y en avait plus un seul, puisque Charles Nacquart était mort le 29 mai 1650 ; mais saint Vincent ignorait encore cette perte.

néanmoins, Monseigneur, si nous trouverons quelque moyen d'envoyer de nouveaux ouvriers en cette Église naissante; et, en ce cas, j'en donnerai avis à la Sacrée Congrégation.

Cependant je remercie très humblement V[otre] E[mi]nence] de tant de bonté qu'elle me témoigne et de la bienveillance dont elle honore notre petite compagnie, laquelle continue à prier Dieu pour la conservation de V[otre] E[mi]nence], et moi à lui renouveler les offres de mon obéissance perpétuelle, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monseigneur, votre très humble et très obligé serviteur.

VINCENT DEPAUL.

1539. — AU PAPE INNOCENT X

Beatissime Pater,

Omnium hominum, quotquot sunt, abjectissimus, ad pedes Sanctitatis Vestrae humillime provolutus, meipsum unaque simul nostram parvam sacerdotum Missionis congregationem, cujus, licet indignissimus, superior generalis a Sancta Sede apostolica constitutus sum, denuo illi totam offero, dedo atque devoveo. Ausim etiam, confisus paterna sua pietate qua omnes suos filios, etiam minimos, benigne audit atque excipit, miserrimum ac compassione dignissimum Galliae nostrae statum illi exponere ?

Domus regia dissensionibus divisa ; populi in varias factiones distracti ; urbes ac provinciae bellis civilibus afflictae ; villae, pagi, oppida eversa, diruta atque

Lettre 1539. — L. s. — Arch. du Vatican, *Particolari*, t. XVII, f° 87, original.

combusta; agricolae non metunt quae seminaverunt, nec in annos proximos serunt; omnia militibus permissa; populi non modo illorum latrociniis ac rapinis, sed etiam caedibus ac variis tormentorum generibus expositi; plerique ruricolae, si non gladio, at sane fame pereunt; nec ipsi sacerdotes illorum manus effugiunt, ab ipsis inhumane ac crudeliter accepti, torti, occisi; stuprantur virgines; imo sanctimoniales ipsae illorum libidini et furori objiciuntur; templa profanata, direpta atque eversa; et quae integra remanserunt, plerumque a pastoribus deserta, atque ita populi sacramentis et sacrificiis omnique adjumento spirituali privati ac pene destituti. Et quod horrescit animus cogitare, nedum dicere, augustissimum Domini Corporis sacramentum etiam ab ipsismet catholicis indignissime tractatur; namque ut sacris pyxidibus potiantur, sanctam Eucharistiam projiciunt ac pedibus conculcant. Jam quid faciant haeretici, qui nullam hujus mysterii fidem habent, proferre non audeo, nec queo. Haec audire vel legere parum est, nisi quis illa singulatim et coram oculis perspiciat.

Non me fugit magnae temeritatis a Sanctitate Vestra me jure posse redargui, quippe qui homo privatus et nullius nominis, omnium christianorum Caput et Patrem, ita bene et abunde de omnibus omnium nationum, praesertim christianarum, instructum, audeam de his commonere. *Sed, quaeso, ne indigneris, Domine, si loquar*¹. *Loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis et cinis*². Nullum enim, Beatissime Pater, his omnibus malis nostris superest remedium, praeter opem quam paterna sua cura, pietate et auctoritate nobis afferre potest Sanctitas Vestra. Neque etiam ignoro illam

1. Livre de la Genèse XVIII, 30.

2. *Ibid.* XVIII, 27.

satis dolere vices nostras ; jamque saepius tentasse haec civilia bella, etiam nascentia, extinguere; pontificia diplomata ad hunc finem misisse; Illustrissimoque ac Reverendissimo D.D. Nuncio apostolico injunxisse ut suo nomine se efficaciter interponeret; quam rem apostolice omnino gessisse, atque in ea, quantum in se fuit, Sanctitati Vestrae et Deo egregiam operam, quamvis hactenus inutilem, navasse, certo scio. At, Beatissime Pater, duodecim sunt horae diei, et quod semel aggressum feliciter non processit, iterum tentatum meliorem exitum sortiri potest. Quid plura ? Non est abbreviata manus Domini ; et confidenter credo curae et sollicitudini universalis Ecclesiae suae Pastoris hanc gloriam Deum reservasse, ut tandem nobis requiem pro laboribus, felicitatem pro tantis miseriis, pro bello pacem obtineat, domum regiam tot dissidiis divisam uniat, populos diuturno bello laborantes sublevet, pauperes fame prostratos et pene mortuos resuscitet, agros plane devastatos et provincias afflictas reficiat, templa diruta restauret, virginibus securitatem det, sacerdotibus animarumque pastoribus reditum in Ecclesias suas procuret, omnibus denique vitam restituat.

Sanctitatem Vestram hoc ut faciat, per viscera misericordiae Christi, cujus in terra vices gerit et personam sustinet, etiam atque etiam supplex et humiliter rogo atque obsecro, et benedictionem suam iterum mihi impertiat peto.

Sanctitatis Vestrae humillimus et obedientissimus atque addictissimus servus et in Christo filius.

VINCENTIUS A PAULO,
indignissimus superior congregationis Missionis.

Parisiis, die 16^o augusti 1652.

TRADUCTION

Très Saint-Père,

Prosterné très humblement aux pieds de Votre Sainteté, je viens, moi le dernier de tous les hommes, lui offrir de nouveau, lui consacrer et lui vouer ma personne et notre petite congrégation des prêtres de la Mission, dont j'ai été établi supérieur général, malgré mon indignité, par le Saint-Siège apostolique. Oserais-je aussi, plein de confiance en cette paternelle bonté avec laquelle elle accueille et écoute les moindres de ses enfants, lui exposer l'état lamentable et certes bien digne de pitié de notre France? La maison royale divisée par les dissensions : les peuples partagés en factions ; les villes et les provinces affligées par les guerres civiles ; les villages, les bourgades, les cités renversés, ruinés, brûlés ; les laboureurs mis dans l'impossibilité de récolter ce qu'ils ont semé, et n'ensemencant plus pour les années suivantes. Les soldats se livrent impunément à tous les excès. Les peuples sont exposés, de leur part, non seulement aux rapines et aux brigandages, mais encore aux meurtres et à toutes sortes de tortures ; ceux des habitants des campagnes qui ne sont pas frappés par le glaive meurent presque tous de faim ; les prêtres, que les soldats n'épargnent pas plus que les autres, sont inhumainement et cruellement traités, torturés et mis à mort ; les vierges sont déshonorées, les religieuses elles-mêmes exposées à leur libertinage et à leur fureur, les temples profanés, pillés ou détruits ; ceux qui restent debout sont le plus souvent abandonnés par leurs pasteurs, en sorte que les peuples sont presque privés de sacrements, de messes et de tout autre secours spirituel. Enfin, chose horrible à penser et plus encore à dire, le très auguste sacrement du corps du Seigneur est traité avec la dernière indignité, même par les catholiques : car pour s'emparer des vases sacrés ils jettent à terre et foulent aux pieds la sainte Eucharistie. Or que font les hérétiques qui n'ont pas la foi en ces mystères ? Je n'ose ni ne puis l'exprimer. C'est peu d'entendre et de lire ces choses ; il faut les voir et les constater de ses yeux.

Je n'ignore pas que Votre Sainteté peut m'accuser à bon droit d'une grande témérité, moi simple particulier et sans nom, qui ose exposer ces maux au Chef et au Père de tous les chrétiens, si bien et si amplement instruit des affaires de toutes les nations, surtout des nations chrétiennes. Mais, je vous en conjure, ne vous irritez pas, Seigneur, si je parle. Je

paillerai à mon Seigneur, bien que je ne sois que cendre et poussière. Il ne reste plus, en effet, très Saint-Père, d'autre remède à nos maux que celui qui nous peut venir de la sollicitude paternelle, de l'affection et de l'autorité de Votre Sainteté. Je n'ignore pas qu'elle est grandement affligée de nos épreuves et que bien souvent déjà elle a essayé d'étouffer ces guerres civiles, même à leur naissance, qu'elle a envoyé à ce dessein des lettres pontificales, qu'elle a enjoint à l'Illustrissime et Révérendissime Nonce apostolique de s'entremettre efficacement en son nom ; ce qu'il a fait, je le sais, avec un zèle d'apôtre : et autant qu'il était en lui, il a admirablement travaillé, quoiqu'inutilement jusqu'à ce jour, au service de Dieu et de Votre Sainteté. Mais, très Saint-Père, il y a douze heures dans le jour, et ce qui n'a pas réussi une fois peut, par une nouvelle tentative, obtenir un meilleur succès.

Pourquoi en dire plus long ? Le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et je crois fermement que Dieu a réservé aux soins et à la sollicitude du Pasteur de son Eglise universelle la gloire de nous obtenir enfin le repos après nos fatigues, le bonheur après tant de maux, la paix après la guerre, de rétablir l'union dans la famille royale, si profondément divisée, de soulager les peuples écrasés par de longues guerres, de rendre la vie aux pauvres abattus et presque morts de faim, de venir en aide aux campagnes entièrement dévastées, aux provinces ruinées, de relever les temples renversés, de rendre la sécurité aux vierges, de faire rentrer dans leurs églises les prêtres et les pasteurs des âmes, enfin de nous rappeler tous à la vie.

Daigne Votre Sainteté réaliser ces vœux ! Je le lui demande avec instance, je l'en prie et l'en conjure humblement par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, dont elle tient la place et qu'elle personnifie sur terre, comme aussi de m'accorder sa bénédiction.

De Votre Sainteté le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur et fils en Jésus-Christ.

VINCENT DEPAUL,

très indigne supérieur de la congrégation de la Mission.

De Paris, ce 16 août 1652.

1540. — A NICOLAS BONICHON

De Paris, ce 17 août 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous avez bien fait d'obéir à Mgr de Sarlat¹, en ce qu'il a désiré de vous. Je me donnerai l'honneur de le remercier de l'honneur qu'il veut faire à notre petite compagnie et de la confiance qu'il a prise en vous, comme j'ai fait Mgr de Cahors² de ses nouveaux bienfaits. Dieu soit la récompense de l'un et l'autre de ces saints prélats et votre esprit pour accomplir leurs saintes intentions !

Sachez, s'il vous plait, celle de Mgr de Cahors sur les entretiens de la prochaine ordination, pour n'y pas employer M. de Nans, s'il ne vous permet de le faire.

Nous n'avons point de frère aux Bons-Enfants qui ait été marié, ni qui vous puisse dire qui est la dame huguenote dont vous m'écrivez. Si vous me mandez son nom et le lieu où elle a demeuré à Paris, je tâcherai de savoir le reste.

Il ne nous est rien survenu de nouveau qui mérite de vous être écrit. Je prie Dieu derechef qu'il vous fortifie en vos grands travaux et bénisse par vous votre chère maison.

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Lettre 1540. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Nicolas Sevin, évêque de Sarlat et coadjuteur de l'évêque de Cahors.

2. Alain de Solminihac.

L'assistant, ni même le supérieur d'une maison particulière n'ont droit de bénir les ornements. Il n'y a que moi dans la compagnie qui aie ce pouvoir ; mais nous tâcherons de l'obtenir pour tous les supérieurs.

Suscription : A Monsieur Monsieur Bonichon, prêtre de la Mission, au séminaire de Cahors, à Cahors.

1541. — AU CHEVALIER DE CHANDENIER ¹

19 août 1652.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !
Depuis ma lettre écrite à M. l'abbé votre frère ², que

Lettre 1541. — Reg. 1, f^o 3, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. François de Rochechouart, marquis de Chandénier et baron de la Tour en Auvergne, eut une vie agitée. Sa bravoure était grande, comme on put le voir en divers combats. La reine Anne d'Autriche, dont il avait su capter la faveur, lui fit le grand honneur d'assister à son mariage, qui eut lieu au Palais-Bourbon en 1646 devant le roi. Disgracié le 10 février 1651 pour avoir refusé d'entrer en service à la place du duc de Gèvres, il reçut ordre de vendre sa charge de capitaine des gardes du corps du roi, refusa et se retira sur ses terres, où la colère implacable de Mazarin le poursuivit. Il fut enfermé au château de Loches. Le malheur l'aggrava. Sa famille eut beaucoup à souffrir de ses convoitises et de ses emportements, particulièrement ses frères Louis et Claude, qui refusaient de résigner en sa faveur les abbayes de Tournus et de l'Aumône, sur lesquelles ils lui faisaient déjà une pension de 20.000 livres. Un jour que l'abbé de Tournus était en chemin pour se rendre à Rome, François, accompagné d'une troupe de gens armés, tomba sur lui et le fit prisonnier. Pendant deux mois, l'irascible marquis promena son frère de château en château, menaçant de l'embarquer sur mer pour le jeter sur les côtes de Barbarie ou d'Angleterre. Louis tint bon. Vers la fin de sa vie, le marquis de Chandénier se retira dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il mourut le 14 août 1696, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il est souvent question de lui dans les *Mémoires* de Madame de Motteville. (Cf. de Rochechouart, *op. cit.*, t. I, pp. 188-217, et la notice de l'abbé de Tournus dans le t. II des *Notices*, p. 531.)

2. Louis de Chandénier, abbé de Tournus.

j'ai envoyée à Mademoiselle³ de Chandénier, votre mère⁴, j'ai reçu celle que M. Romanesque m'a rendue de votre part ; pour réponse à laquelle je vous dirai, Monsieur, qu'il paraît que vous vous êtes laissé emporter de colère, et crois qu'après, jugeant plus sainement de l'importance des choses, vous trouverez à propos de revenir incessamment tous ensemble de concert et en bonne intelligence, remettant tous vos affaires pour les terminer ici, par l'avis de vos amis, si nettement qu'il ne puisse jamais plus survenir aucune difficulté entre vous. Ainsi le désordre survenu ne servira qu'à cimenter l'affection qui doit être entre les frères, à laquelle vous exhorte, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1542. — A ÉTIENNE BLATIRON

De Paris, ce 30^e août 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je n'ai point reçu de vos lettres par cet ordinaire, le courrier ayant été arrêté, dit-on, à cause de la contagion.

Je n'ai rien à vous dire de nouveau ; tout est en même état de deçà. On nous faisait espérer la paix,

3. Saint Vincent a sans doute écrit ou voulu écrire *Madame*, titre dû à la mère des Chandénier, comme on le voit plus loin (l. 1552).

4. Louise de Montberon, mariée le 11 septembre 1609 à Jean-Louis de Rochechouart, morte le 31 mai 1654.

Lettre 1542. — L. s. — Dossier de Turin, original.

mais à présent on s'en défie fort. A mesure que nos malades guérissent, il en tombe d'autres qui prennent leur place. M. de la Fosse, qui assistait les pauvres malades d'Etampes, a été ramené par son compagnon dans un brancard ; il a la fièvre, mais il n'est pas en danger, grâces à Dieu. Nous en attendons un autre de Palaiseau à ce soir, qui a la fièvre continue ; c'est un bon frère du séminaire. Messieurs Le Soudier¹ et Berthe sont aussi malades en Picardie ; et, pour surcroît d'affliction, j'appris hier que M. Lambert l'est aussi en Pologne d'une fièvre double-tierce ; je veux dire qu'il l'était au temps de sa lettre du 28 juillet. J'en attends d'autres avec quelque impatience, pour savoir le cours de sa maladie, mais aussi avec soumission à la conduite de Dieu. Le roi et la reine de Pologne étaient aussi malades, ou plutôt convalescents.

On tient qu'il meurt à Paris par mois dix mille personnes depuis quelque temps ; priez pour nous tous, s'il vous plaît, et pour notre ordination prochaine, que nous n'attendions pas à cause des misères du temps ; mais on ne laisse pas de nous en surcharger.

Nous perdrons cette année 26 ou 30 muids de blé pour le moins, quand même nous conserverions le peu qu'on nous a laissé, qui est pourtant en grand danger, pource que la plupart est encore aux champs dans les granges. Plaise à Dieu disposer de nous et de ce que nous avons à sa gloire !

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DÉPAUL,

i. p. d. l. M.

1. Jacques Le Soudier.

Suscription : A Monsieur Monsieur Blatiron, supérieur des prêtres de la Mission, à Gênes.

1543. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Peu après le 22 août 1652¹.]

J'ai de la peine à vous annoncer une autre nouvelle, puisqu'elle vous affligera trop ; c'est la disposition que Dieu a faite du bon Monsieur Gilles, supérieur de Crécy. Je ne puis vous exprimer ni la grandeur de cette perte, ni la douleur que nous en avons ; mais pourtant nous tâcherons de nous soumettre au bon plaisir de Dieu. Je vous recommande ce défunt et nos malades².

**1544. — A NICOLAS BONICHON, PRÊTRE DE LA MISSION,
A CAHORS**

De Paris, ce dernier août 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 16 et ai fait réponse à toutes vos précédentes il y a 15 jours. Il ne me reste à vous rien dire de nouveau, sinon que voici le contrat de la fondation d'un obit que vous m'avez ci-devant envoyé pour le ratifier, comme j'ai fait.

Je loue Dieu des forces qu'il vous donne pour subvenir à tant d'emplois que vous avez, et de la meil-

Lettre 1543. — Manuscrit de Lyon.

1. Date de la mort de J.-B. Gilles. La lettre est très probablement postérieure à la lettre 1542.

2. J.-B. Gilles, qui avait pour saint Vincent une profonde vénération, avait exprimé le désir, si toutefois il devait lui survivre et si la compagnie le trouvait bon, que son cœur fût enterré au dessous des pieds du saint. (Arch. Nat. M 211, liasse 1.)

Lettre 1544. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

leure disposition de M. Treffort, à qui j'en ai témoigné ma joie, et je vous prie de l'assurer qu'elle est très grande, pource que sa santé est un trésor à la famille et aux pauvres, de même que la vôtre. Pour cela je vous recommande l'une et l'autre, ensemble celle du bon M. Water. D'un autre côté, je suis bien marri de l'indisposition de vos malades et je prie N.-S. qu'il les en délivre bientôt.

La plupart des nôtres guérissent, grâces à Dieu ; mais il en tombe d'autres qui prennent leur place. M. de la Fosse, qui assistait les pauvres d'Etampes, en est revenu avec une fièvre. D'autres sont allés prendre sa place, comme il avait pris celle de feu M. David, décédé en ce lieu-là et dans cette sainte occupation, ainsi que je vous ai mandé. Nous ressentons tous les jours la perte d'un si bon ouvrier. Mais, ô Dieu ! Monsieur, qu'en voici une qui sans doute vous touchera sensiblement ! C'est du bon M. Gilles, duquel Dieu a disposé à Crécy, où il était supérieur, le 22 de ce mois. Je ne vous dis pas combien nous en sommes affligés, pource que je ne le pourrais pas ; vous l'avez tous connu pour le penser.

Il plaît à Dieu de nous exercer encore d'une autre sorte, à savoir par la maladie de M. Lambert en Pologne, par celle de Messieurs Le Soudier¹ et Berthe en Picardie et par les misères publiques, qui augmentent toujours et qui nous causent des pertes qui nous accablent.

Je recommande à vos prières les défunts et les vivants de la compagnie, les sains et les malades et généralement tous nos besoins. Nous continuons de

1. Jacques Le Soudier.

notre côté à vous offrir soigneusement à Dieu, en qui je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Voici une lettre pour Mgr de Cahors. Je ferai tenir celles de M. Treffort.

Au bas de la première page : M. Bonichon.

1545 — AU PÈRE CESAIRE DE SAINT-BONAVENTURE¹

De Paris, ce dernier d'août 1652.

Mon Révérend Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai été fort consolé de recevoir votre lettre, comme venant d'un bon serviteur de Dieu et d'un ouvrier apostolique qui travaille avec grande bénédiction en un pays qui a tant de besoin de tels hommes que vous. Certes il me tarde que je ne voie quelques-uns de vos Pères, pour me réjouir avec eux des fruits que vous y faites, dont celui qui vous a donné occasion de m'écrire est bien considérable. Je rends grâces à Dieu de toutes celles qu'il vous départ, et par vous à quantité d'âmes ; et vous, mon Révérend Père, je vous remercie de vous être souvenu de moi en cette occasion.

Plût à Dieu qu'il fût en mon pouvoir de servir cette

Lettre 1545. — L. s. — Original chez les Carmes déchaussés de Rome.

1. Césaire de Saint-Bonaventure, de l'Ordre des Carmes déchaussés, était fils de Pierre Berti, pasteur calviniste converti. Il mourut le 25 octobre 1665, après avoir évangélisé avec succès la Hollande, son pays natal.

personne² ! Je le ferais de grand cœur ; et en effet je le recommanderai à plusieurs bonnes âmes pour tâcher de lui procurer emploi ou condition. Je vous dirai néanmoins qu'il est fort à craindre qu'il ne s'en rencontre pas qui lui soient convenables pour le présent, à cause des misères du temps, qui font que chacun se décharge ; et ceux qui s'adonnent à l'assistance du prochain font tendre tous leurs soins et leurs aumônes à tirer le pauvre peuple des bras de la mort et les pauvres filles des occasions du péché ; car c'est à quoi la guerre a réduit ce pauvre pays, à dix lieues à la ronde de Paris. Il n'y a que peu de jours que nous avons en cette ville vingt mille réfugiés de cette sorte, qu'il a fallu nourrir longtemps, outre grand nombre de malades que l'on assistait à la campagne, et c'est ce que l'on continue encore avec une grande dépense, à laquelle on a grand'peine de subvenir. Ceux qui ont des rentes n'en jouissent pas ; ceux qui ont des terres n'ont point moissonné cette année, et l'on ne peut semer pour la prochaine. Dans cette apparence d'une plus grande pauvreté, la charité se trouve beaucoup refroidie.

Pour nous, mon Révérend Père, nous ne sommes que trop hors d'état de l'exercer vers ce bon jeune homme, en la manière que vous le désirez ; car nous sommes contraints à renvoyer une partie de notre monde, bien loin d'en recevoir de nouveau. Personne ne paye ; on nous a pillé quelques fermes que nous avons, et en vérité nous nous trouvons bien empêchés à nous tirer de ce mauvais temps, tandis que nous ne recevons rien de notre petit revenu. Je suis affligé que

2. Alexandre-Gabriel de Brosses, protestant converti, porteur de la lettre de recommandation du Père Césaire.

cela nous empêche de contribuer au bon œuvre que vous avez commencé.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne moyen de le perfectionner et vous continue la grâce d'en faire une infinité de semblables pour l'amplification de sa gloire. Nous verrons si dans quelque temps je pourrai vous obéir utilement ; car je le souhaite de tout mon cœur ; et je vous conjure, au nom de Dieu, que mon impuissance présente ne vous rebute point pour l'avenir, lorsque les occasions se présenteront de m'employer pour le service de Dieu et pour le vôtre, à qui je suis, en son amour, mon Révérend Père, très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur César de St-Bonaventure, aumônier et prédicateur de Messieurs les ambassadeurs et ministres du roi en Hollande, à La Haye.

**1546. — BERTRAND DUCOURNAU A SAINT VINCENT
ET RÉPONSE DU SAINT**

[Après 1645¹.]

D. — *Les Filles de la Charité de Forges² disent que M. le curé leur veut donner le calice de l'église à garder, et Made-moiselle Le Gras demande si elles le doivent prendre ou re-*

Lettre 1546. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.
1. Voir note 2.

2. Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure). Les Filles de la Charité furent établies tout près de là, à Serqueux, le 13 novembre 1645, par M. de Saint-Luc, châtelain de Taillefontaines. Le curé de Serqueux étant sourd, Louise de Marillac leur avait permis d'aller se confesser au curé de Forges. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, l. 292.)

pusser, et, en cas qu'elles le prennent, s'il faudra faire faire un acte par lequel il paraisse que M. le curé a voulu les en charger ?

R. — Je pense qu'il n'est pas nécessaire de faire ces formalités.

D. — On leur envoie les petits garçons qui ont fait quelque faute à l'école, pour être fouettés par elles, comme si leur régent n'était pas suffisant pour les châtier. Elles demandent ce qu'elles ont à faire.

R. — Il n'est point convenable du tout que les filles reçoivent les garçons en leur école, moins encore de châtier ceux qu'on leur envoie.

1547. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Je vous prie de ne rien épargner ni pour les remèdes, ni pour la nourriture, ni pour le repos, suivant en tout l'avis du médecin. De notre côté, nous priérons Dieu qu'il vous rétablisse et qu'il vous fasse la grâce de bien user de votre indisposition.

1548. — A LOUISE-MARIE DE GONZAGUE, REINE DE POLOGNE

Septembre 1632.

Je rends grâces à Dieu, Madame, de celle qu'il a faite à son Eglise d'avoir redonné la santé à la sacrée Majesté du roi et à la vôtre, et le prie que ce soit pour longues années et qu'il sanctifie Vos Majestés de plus en plus, et par elles les peuples qu'il leur a donnés.

M. Lambert me mande par toutes ses lettres les

Lettre 1547. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 162.

Lettre 1548. — Reg. 1, f^o 19 v^o, copie prise sur la « minute signée et apostillée ».

incomparables bontés que Vos Majestés ont exercées sur lui pendant sa maladie et qu'elles exercent incessamment sur la petite compagnie, et tout nouvellement, Madame, en l'achat d'une maison, pour servir à son établissement, et en l'assignation d'un revenu considérable pour sa subsistance. Or, comme ce sont des actes de charités toutes royales, il faudrait des cœurs semblables pour en faire à Votre Majesté des remerciements proportionnés à la grandeur de la chose ; et comme je suis un chétif ver de terre, indigne de vous faire ce remerciement, je prie N.-S. qu'il en soit lui-même votre remerciement et votre récompense. Et si tant est qu'il ait agréable de tirer quelque gloire des emplois de vos missionnaires, je le prie qu'il en attribue le mérite à Votre Majesté, laquelle, à ce que j'apprends, Madame, en acquiert tous les jours de nouveaux, par les biens sans exemple qu'elle fait partout et à toute sorte de personnes, montrant ainsi à tout le monde la grande bonté de Dieu par la vôtre, et l'obligation infinie que lui a la Pologne de lui avoir donné une reine des meilleures qui soient sur la terre. Plaise à sa divine bonté, Madame, de continuer ses spéciales bénédictions sur les sacrées personnes du roi et de Votre Majesté et sur toutes leurs conduites ! Ce sont les souhaits et les prières des gens de bien de deçà, particulièrement des dames de la Charité, qui ont grande dévotion à cela, comme j'en aurai toute ma vie pour demander à Dieu la grâce de porter plus dignement que je ne fais la qualité, Madame, de votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

1549. — A LA REINE ANNE D'AUTRICHE

5 septembre 1652.

Madame,

M. l'évêque de Montauban, ci-devant évêque d'Utique¹, me mande que je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majesté au sujet du nommé Labadie, qui a tant d'opinions extravagantes au fait de notre sainte religion, qui a fait tant de mal en Picardie et dans le diocèse de Bazas, où M. l'évêque a fait le procès à ses suppôts et à lui, et qui enfin, pour éviter sa justice, s'est fait huguenot à Montauban, où il brigue pour se faire ministre ; et qu'il craint qu'il ne fasse plus de mal à l'Eglise en cet état qu'étant personne particulière, et qu'il est nécessaire que Votre Majesté soit informée de cela. Et c'est, Madame, ce que je fais, à ce qu'il plaise à Votre Majesté, si elle l'a agréable, de dire au sieur de Moucaut, député de la religion², qu'elle ne désire point que cet homme soit ministre, et qu'elle écrive ou fasse écrire à M. de Saint-Luc que le roi a intérêt que cet homme n'entre point au ministériat, pource qu'il a l'esprit séditieux, brouillon et inventeur de nouvelles hérésies, et que Votre Majesté désire qu'il en parle à quelques-uns des principaux du synode et à celui qui y doit assister de la part du roi le 24 de ce mois ; que ce n'est pas que le roi veuille empêcher la liberté qui leur est donnée d'exercer leur religion et de faire des ministres, ains seulement pour donner

Lettre 1549. — Reg. 1, f^o 3, copie prise sur la « minute de la main ».

1. Pierre de Bertier reçut le titre d'évêque d'Utique quand il fut nommé coadjuteur d'Anne de Murviel, évêque de Montauban, auquel il succéda.

2. De la religion réformée.

ordre que ce mauvais esprit n'apporte quelque trouble dans la religion et dans l'État, qui a ses intérêts si liés à ceux de la religion.

Voilà, Madame, la très humble représentation que mondit sieur de Montauban a désiré que je fasse à Votre Majesté ; et c'est, Madame, ce que je fais avec toute l'humilité que je le puis, qui renouvelle ici les offres de mon obéissance perpétuelle à Votre Majesté, et qui suis, en l'amour de N.-S., Madame, votre très humble et très obéissant serviteur et sujet.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

1550. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Vers 1652¹.]

Quand il est parlé des permissions prises de la sœur assistante, s'il n'est point nécessaire dire toujours : en l'absence de la directrice ! Savoir si ce mot de directrice est bien ? Si la lecture ordonnée être faite tous les mois ne serait point mieux toutes les semaines ? Il serait bien nécessaire que les sœurs des paroisses ne se visitassent point, sinon en cas de maladie ; savoir s'il est expédient d'en faire un article ?

Voilà, mon très honoré Père, ce que j'ai remarqué ; mais, au nom de Dieu, n'ayez égard ni aux mémoires, ni aux remarques, mais ordonnez ce que vous croyez que Dieu demande de nous, y ajoutant les maximes et instructions qui nous peuvent encourager et tenir affectionnées et exactes aux observances de tous les points de nos règlements, car il me semble que nous, tant que nous sommes, ne faisons pas assez d'attention sur nos obligations, ne les croyant pas.

Donnez, s'il vous plaît, votre bénédiction à toutes nous autres, vos pauvres filles ; et pour leur servante, demandez à

Lettre 1550. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date approximative du projet de règlement sur lequel Louise de Marillac fait ses observations.

notre bon Dieu la miséricorde dont elle a besoin pour être véritablement, mon très honoré Père, votre pauvre fille et très obligée servante.

L. DE M.

1551. — AU CARDINAL MAZARIN

11 septembre 1652.

Monseigneur,

Je me donne la confiance d'écrire à Votre Eminence ; je la supplie de l'avoir agréable et que je lui die que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le roi et la reine à cor et à cri ; que je ne vas en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours¹. Il n'y a pas jusques aux dames de la Charité, qui sont des principales de Paris, qui ne me disent que, si Leurs Majestés s'approchent, qu'elles iront un régiment de dames les recevoir en triomphe². Et selon cela, Monseigneur, je pense que Votre Eminence fera un acte digne de sa bonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris. Mais pource qu'il y a beaucoup de choses à dire contre

Lettre 1551. — Reg. 1, f^o 45, copie prise sur la « minute signée et apostillée ».

1. Le clergé de Paris, conduit par le cardinal de Retz, était allé à Compiègne le 9 septembre pour inviter le roi à rentrer dans la capitale, et le roi s'était contenté de demander « que les Parisiens fissent quelque chose pour hâter ce retour, en ne souffrant plus le pouvoir violent de ceux qui voulaient faire durer les troubles ». La réponse était évidemment suggérée par Mazarin. C'est pour vaincre les résistances du cardinal-ministre que saint Vincent lui écrit cette lettre.

2. Mazarin se défiait de plusieurs dames de la Charité et plus particulièrement de leur présidente, la duchesse d'Aiguillon, qu'il supposait de connivence avec les frondeurs. (Cf. *Lettres du cardinal Mazarin*, publiées par Chéruel, t. V, pp. 4, 213, 346, 358, 438, 439, 475.)

cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables et la réponse que j'y fais et que je supplie très humblement Votre Eminence de lire et de considérer.

La première est qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris et quantité de bons bourgeois qui soient dans le sentiment que je dis, il y en a, toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire et d'autres qui sont entre deux. — A quoi je réponds, Monseigneur, que je ne pense pas qu'il y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire, au moins n'en connais-je pas un, et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui craindraient la touche³, s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

Secondement, qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire fasse revenir la journée du palais⁴ et celle de la maison de ville⁵. — A quoi je réponds que l'un d'eux⁶ sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le roi, et que l'autre⁷, voyant Paris remis à l'obéissance du roi, se soumettra. et de cela il n'en faut pas douter; je le sais de bonne part.

En 3^e lieu, quelques-uns pourront peut-être dire à Votre Eminence qu'il faut châtier Paris pour le rendre

3. *Touche*, châtiment.

4. Allusion à la journée du 25 juin, pendant laquelle le peuple envahit le palais et roua de coups les conseillers au parlement, pour les contraindre à terminer leur délibération.

5. Allusion à l'émeute du 4 juillet, qui entraîna les massacres de l'hôtel de ville.

6. Le duc d'Orléans.

7. Le prince de Condé.

sage. — Et moi je pense, Monseigneur, qu'il est expédient que Votre Eminence se ressouviennne comme quoi se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté : elle trouvera qu'ils ont procédé doucement et que Charles VI, pour avoir châtié grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville, ne fit que mettre de l'huile dans le feu et enflammer le reste, en sorte que seize ans durant ils continuèrent la sédition, contredirent le roi plus qu'auparavant et se liguèrent pour cela avec tous les ennemis de l'Etat⁸, et qu'enfin Henri III⁹, ni le roi même¹⁰ ne se sont pas bien trouvés de les avoir bloqués.

De dire que Votre Eminence fera la paix avec l'Espagne et qu'elle viendra triomphante fondre sur Paris et le mettre à la raison ; je réponds, Monseigneur, que tant s'en faut qu'elle s'établisse mieux dans les esprits du royaume par la paix avec l'Espagne, qu'au contraire elle s'acquerra plus de haine que jamais, si tant est qu'elle rende à l'Espagnol tout ce qu'on possède de lui, comme l'on dit que Votre Eminence veut faire ; et en ce cas, Votre Eminence doit craindre avec sujet ce qui arriva à Charles III, régent du royaume et couronné roi présomptif, lequel, ayant abandonné aux Anglais la Normandie et quelques villes de Flandre, à la charge qu'elles relèveraient de la couronne en souveraineté, enflamma tellement les esprits contre lui, que, les États s'étant assemblés extraordinairement pour cela, ce pauvre prince fut contraint de

8. Révolte des Maillotins, que le roi punit sévèrement après la victoire de Rosbecque ; tentative de réforme constitutionnelle du Carme Eustache de Pavilly ; excès des Cabochiens ; guerre civile des Bourguignons et des Armagnacs.

9. Après le meurtre des Guise, Henri III mit Paris en état de siège ; il fut assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément.

10. Louis XIV.

s'enfuir inconnu et mourut misérablement dans un village, où il s'était caché¹¹.

Que si l'on estime qu'auparavant le retour de Leurs Majestés en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et Messieurs les princes, souffrez, Monseigneur, que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du roi, dont il aura une telle reconnaissance qu'il se déclarera pour eux à la première occasion.

Quelques-uns pourront dire à Votre Eminence que ses intérêts particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple et ne revienne pas à Paris sans elle, ains qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre pour faire voir que ce n'est pas Votre Eminence qui excite la tempête, ains la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. — Je réponds, Monseigneur, qu'il n'importe pas tant que le retour de Votre Eminence soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit, et que, le roi étant rétabli dans Paris, Sa Majesté pourra faire venir Son Eminence quand il lui plaira ; et de cela j'en suis assuré. D'ailleurs, si tant est que Votre Eminence, laquelle regarde principalement le bien du roi et de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris à l'obéissance du roi, assurément, Monseigneur, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit ; mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il

11. Saint Vincent fait confusion. Charles III n'a pas cédé la Normandie aux Anglais, mais aux Normands ; il n'est pas mort caché dans un village, mais prisonnier au château de Péronne ; ce n'est pas lui, mais Charles V, qui a laissé aux Anglais quelques villes de Flandre.

est bien à craindre que jamais on ne fera la paix à cette condition, pource que c'est en cela que consiste la folie populaire et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blessés de cette maladie, ne guérissent jamais par les mêmes causes par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées. Et s'il est vrai, comme l'on dit, que Votre Eminence a donné ordre que le roi n'écoute pas Messieurs les princes, qu'il ne leur donne point des passeports pour se rendre auprès de Leurs Majestés, que l'on n'écoute aucune députation ni représentation, et qu'à cet effet Votre Eminence a mis auprès du roi et de la reine des étrangers, ses domestiques, qui ferment les avenues de tous côtés, pour empêcher qu'on parle à Leurs Majestés, il est fort à craindre, Monseigneur, si cela continue, que l'occasion se perde et que la haine des peuples ne se tourne en rage. Au contraire, si Votre Eminence conseille le roi de venir recevoir les acclamations de ce peuple, elle gagnera les cœurs de tous ceux du royaume qui savent bien ce qu'elle peut auprès du roi et de la reine, et chacun tiendra cette grâce de Votre Eminence¹².

Voilà, Monseigneur, ce que je prends la hardiesse de lui représenter, dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde qu'à un serviteur de Votre Eminence, que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis qui sont dans les sentiments contraires à la volonté du roi¹³, que je n'ai communiqué la présente

12. Le roi, sollicité par Gaston d'Orléans lui même, puis par une députation de la milice bourgeoise, finit par se laisser fléchir ; il fit son entrée dans la capitale le 21 octobre au milieu des acclamations du public et accorda une large amnistie aux rebelles.

13. Le saint a surtout en vue le cardinal de Retz.

à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à Votre Eminence, à laquelle N.-S. m'a donné d'une manière particulière¹⁴. C'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, Monseigneur, son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1552. — A LOUIS DE CHANDENIER¹

15 septembre 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

M. de Saint-Nicolas² me vient de mander que M. Delêtre, ami et serviteur de votre famille et son paroissien, lui ayant parlé de quelque expédient d'accommodement de l'affaire avec M. le chevalier votre frère³, il en avait parlé ensuite avec Madame et Mademoiselle de Chandénier⁴, qui l'étaient allées voir avec Madame de Nesmond, et que le résultat de leur entretien avait été qu'il est expédient que vous, Monsieur,

14. Il y a lieu de croire que cette lettre déplut à Mazarin, car, quelques jours après, il écartait saint Vincent du Conseil de Conscience.

Lettre 1552 — Reg. 1, f^o 71, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. Louis de Chandénier, abbé de Tournus.

2. Hippolyte Férét, curé de la paroisse Saint-Nicolas-du-Char-dennet à Paris.

3. François de Chandénier.

4. La mère et la sœur des frères Chandénier. Cette dernière, Marie de Chandénier, resta célibataire. Elle mourut à Paris en 1701, âgée de quatre-vingt-sept ans, et laissa ses biens au président de Lamoignon.

et M. de l'Aumône⁵ conveniez avec M. le chevalier de terminer ce différend par des arbitres, que vous et lui choisirez, étant revenus ici, auxquels vous vous rapporterez pour tous les différends que vous avez ensemble, et que, pour l'exécution de cette parole, vous conviendrez de delà d'une personne de condition de cette ville, à laquelle vous et M. le chevalier écrirez, et le prierez d'être garant de la parole que vous donnerez réciproquement, lui et vous, Monsieur, et M. votre frère, et que je serai prié de vous en écrire; et c'est, Monsieur, ce que je fais avec toute l'humilité et l'affection que je le puis. Je vous supplie, Monsieur, de l'avoir agréable, afin de terminer cet affaire.

1553. — A JEAN DEHORGNY, SUPÉRIEUR, A ROME

Du 20^e septembre 1652.

Je vous ai prié et je vous prie encore de ne vous point hâter avec ces bons prêtres d'Orvieto et de ne vous point engager pour tout, s'ils parlent d'union; car, en ce cas, il faudrait qu'ils le demandassent avec

5 L'abbaye de l'Aumône ou du Petit-Citeaux, située sur la commune de La Colombe (Loir-et-Cher) dans la forêt de Marchenoir, dépendait de l'Ordre de Saint-Benoît. Claude-Charles de Chandénier, qui en était abbé, devint en 1655 abbé de Moutiers-Saint-Jean. Sa vie, de 1650 à 1660, se confond avec celle de son frère l'abbé de Tournus, qu'il suivit à Alet, à Paris, à Rome. Leur affection mutuelle était telle qu'ils ne pouvaient se quitter. L'un et l'autre refusèrent l'épiscopat; l'un et l'autre aimaient saint Vincent et sa congrégation d'un amour qui ne se démentit pas. Claude vécut jusqu'au 18 mai 1710. François Watel, alors supérieur général, annonça cette mort à ses prêtres et recommanda le défunt à leurs suffrages. On trouve dans Collet (*op. cit.*, t. I, pp. 584-588) la longue et belle épitaphe qui fut mise sur la tombe de Claude de Chandénier.

Lettre 1553. — Reg. 2, pp. 89, 72.

grand désir et avec grande disposition de s'accommoder à notre petit Institut et à nos usages ; mandez-moi exactement leurs intentions et tout ce qui se passera sur cela. Peut-être ne veulent-ils que procurer notre établissement en ce diocèse-là et puis se donner à la compagnie, comme s'il n'y avait aucune société entre eux. Vous ne savez, dites-vous, comment ajuster avec eux l'affaire de nos vœux. Il ne faut pas feindre, Monsieur, mais leur dire nettement que nous faisons des vœux simples, afin que, s'ils n'ont pas envie de les faire, ils ne s'attendent point d'entrer parmi nous¹.

Je reconnais, comme vous, qu'il n'est pas bon de faire tant de petits établissements, et je me propose d'y faire attention, moyennant la grâce de Dieu ; mais aussi est-il fort difficile d'en faire de grands dans le commencement d'une compagnie comme la nôtre. Il n'est pas de nous comme des mendiants : ils n'ont qu'à planter le piquet et les voilà établis. Mais à nous, qui ne prenons rien du pauvre peuple, il nous faut du revenu ; et ce revenu-là, comme il le faut suffisant, ne vient pas tout à coup, ni toujours, dans les villes, pour ne nous établir que là. Si nous n'avions accepté Notre-Dame de Lorm, qui est dans la campagne, peut-être que l'occasion ne se fût jamais présentée de nous établir dans le diocèse de Montauban ; et peut-être aussi qu'avec le temps Dieu se servira de ce moyen pour nous appeler dans la ville². On fait donc d'abord comme on peut, et peu à peu la Providence dispose les choses en mieux.

1. Ici se termine le premier fragment.

2. C'est ce qui arriva.

1554. — A GERALD BRIN, PRÊTRE DE LA MISSION, A DAX

Paris, 22 septembre 1052.

Monsieur,

J'ai reçu deux de vos lettres, des 30 août et 9 septembre. Je suis bien en peine de votre indisposition, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous en délivre. Faites, de votre côté, ce que vous pourrez pour vous bien porter ; n'épargnez ni le temps, ni les remèdes. Faites-vous bien soigner et purger. L'usage du cidre est assez commun de delà ; peut-être vous serait-il meilleur que le vin, à cause qu'en Irlande vous ne buvez que de la bière. Comme vous allez et venez d'un côté et d'autre, tantôt à Saint-Pandelon¹, tantôt à Pouy, tantôt à Bayonne et tantôt ailleurs, on ne peut pas dire que l'air de Dax vous soit mauvais ; car, quand il le serait, y demeurant sédentaire, il ne pourrait vous nuire dans ces divers changements ; et puis n'est-on pas malade partout ? Il y a peu de personnes céans qui ne l'aient été cette année ; nous en avons encore plusieurs ; et nos infirmiers ont eu tant de travail qu'ils ont succombé et sont eux-mêmes malades.

J'espère, quant à votre mal, qu'avec un peu de soin il s'en ira ; j'en prie Dieu de tout mon cœur. Peut-être en êtes-vous déjà dehors, et, en ce cas, la présente vous pourra trouver à Pouy ou à Hinx², puisque vous m'avez mandé qu'à la fin de ce mois vous y pourriez commencer la mission. Quand je saurai qu'elle y a été faite, j'en serai fort aise. Il ne faut pas que Monsei-

Lettre 1554. — Pémartin, *op. cit.*, t. II, p. 481, l. 009.

1 Petite commune des environs de Dax.

2. Même remarque.

gneur³ se mette en soin pour les frais, ayant, comme vous avez, de quoi les faire. Après cela vous serez reçu par M. Bajoue⁴ comme un homme venu du ciel. Il vous attend avec grand désir, grand besoin et grande patience, à ce qu'il m'a témoigné par sa dernière. Vous pourrez emporter cent livres et laisser le reste entre les mains de M. de Saint-Martin.

Je n'ai pas oui dire que la contagion soit du côté d'Agen ni de Montauban ; il y peut avoir des maladies ordinaires, comme partout ailleurs.

Je vous remercie du désir que vous avez de me voir. Je serais bien consolé de vous voir aussi, et plus que je ne puis vous exprimer ; mais, en attendant que Dieu dispose les choses à cela, voyons-nous en lui et nous conformons à sa volonté, laquelle est préférable à tout autre bien. Ceux que vous ferez aux lieux où elle vous appelle vous profiteront plus que les bons exemples que vous auriez ici, où l'on ne peut venir à présent d'aucun endroit que fort difficilement. Vous pensez néanmoins qu'en vous embarquant à Bayonne et venant prendre port à Nantes, ou à La Rochelle, vous pourriez venir à Paris sans danger ; ce qui n'est pas ; vous seriez en la même peine, étant en ces villes-là, que vous êtes à présent. Témoin M. Barry, qui était à Nantes et auquel j'avais écrit de s'en venir ici ; mais il trouva les chemins si brouillés que, bien qu'il eût la même affection que vous, il fut pourtant obligé de s'arrêter à Richelieu, où il est encore.

J'approuve la prière que vous avez faite à M. de Burgo de nous envoyer le reste des pensions de Thomas et Pierre Butler ; il nous obligera beaucoup de

3. Jacques Desclaux, évêque de Dax.

4. Supérieur du nouvel établissement de Notre-Dame-de-Lorm.

prendre ce soin-là. Et pour les ornements et meubles que vous y aurez laissés, s'il nous les adresse, à la bonne heure, mais ne l'en pressez pas. Que savons-nous si le bon Dieu ne rétablira pas la paix et la religion en Hibernie et s'il ne nous y faudra pas encore envoyer ? Je ne souhaite pas aussi que vous révoquiez l'ordre que vous lui aurez déjà donné sur ce sujet.

Voilà que M. du Chesne a renvoyé quérir Pierre Butler du collège des Bons-Enfants. J'ai à lui annoncer le désir de son père sur son retour et tirer de lui la déclaration par écrit du temps que nous l'avons entretenu et de la somme à laquelle monte cet entretien ; quand cela sera fait, je vous le manderai, et il demeurera aux Bons-Enfants, à cause que notre petit séminaire⁵ ayant été pillé et étant en péril de l'être encore, nous avons abandonné le lieu et renvoyé les écoliers. M. Alméras en était le supérieur, lequel est à présent directeur du séminaire interne. M. Portail est toujours premier assistant ; M. Grimal en est le second. M. du Chesne était supérieur aux Bons-Enfants, mais dans deux ou trois jours il va partir pour aller faire quelques visites. Il commencera par Le Mans, s'il y peut arriver à la faveur de quelque escorte et, en attendant, nous mettrons quelqu'un à sa place. M. Admirault⁶ aura le soin du collège, où il est toujours demeurant. Pour le bon M. Gilles, Dieu en a disposé depuis deux mois à Crécy, où il était supérieur ; nous avons beaucoup perdu en lui. Il n'y a que huit jours

5. Le séminaire Saint-Charles.

6. Charles Admirault, né à Chinon le 20 septembre 1622, entré dans la congrégation de la Mission le 1^{er} décembre 1640, reçu aux vœux le 2 décembre 1642, ordonné prêtre en décembre 1646, placé pendant plusieurs années au séminaire des Bons-Enfants, où il fut longtemps malade, mort en août 1661.

que nous avons perdu un frère coadjuteur nommé Jean Geneset.

Je finis par un renouvellement des offres de mon obéissance, que je vous prie de faire à Monseigneur, en reconnaissance des incomparables bontés qu'il exerce vers vous, à qui je suis, en Notre-Seigneur, très humble serviteur, Monsieur...

M. du [Chesne] me vient de dire que la [pension] des deux messieurs sera arrêtée, [comme] au commencement ⁷, à deux cent cinquante livres, quoique d'autres en donnassent trois cents livres, et qu'ainsi les choses ne monteront pas si haut que nous pensions. Si je le puis, j'écrirai à M. de Saint-Martin et le prierai de nous garder cet argent ; sinon, vous lui ferez cette prière et recevrez de lui un reçu de cette somme. Je vous prie de le saluer de ma part, comme aussi le doyen de la cathédrale de Bordeaux ⁸, et assurez-les tous deux de mon obéissance perpétuelle.

1555. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR, A SEDAN

Du 25 septembre 1652.

Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné touchant M. J'ai grande douleur de son procédé, pource qu'il en arrivera des effets capitalement mauvais. Il l'a fait par une exubérance de zèle, pensant par ce moyen procurer quelque soulagement au pauvre peuple. Je lui en ai écrit mon petit sentiment. Il est vrai qu'en l'âme de M. ... il y a un bon fonds de bonté, bien qu'il

7. Au lieu des mots mis entre crochets, M. Pémartin a lu : *Gach, mission. encore* ; ce qui rend la phrase incompréhensible.

8. Jean de Fonteneil, ami de saint Vincent.

ait un extérieur trop actif et peu réglé ; de ceci il en faut supporter une partie et le porter à se corriger de l'autre par des avertissements faits à propos et en esprit de charité, doucement et affectueusement.

Il ne faut pas faire état des plaintes que l'on fait de nous, quand c'est pour chose bonne dont l'usage est dans la compagnie, comme de n'aller point manger chez les externes. M. de Santeuil n'est pas homme à trouver mauvais que vous n'alliez pas manger chez lui, si vous lui en dites la raison, qui est, d'un côté, notre maxime, laquelle nous défend cela, et, de l'autre, la conséquence du contraire, si nous passions par-dessus.

Pour ce qui est de vous ouvrir davantage que vous ne faites aux principaux habitants, je n'y vois point d'inconvénient pour les choses principales de la paroisse qui regardent son bien et votre office pastoral, pourvu que vous ne passiez pas de ces affaires extérieures aux intérieures de la maison, ni aux nouvelles du monde.

Non, vous ne feriez pas bien de demander avis à M. le gouverneur sur les choses à dire dans vos prédications, soit qu'elles regardent les points controversés, ou non ; et je m'étonne que vous en ayez eu la pensée.

Vous vous êtes proposé, quand vous serez chez cette personne¹, de l'avertir en particulier de ce qu'elle dira moins bien à propos. Je pense, Monsieur, que c'est ce que vous ne devez pas faire, tant pource que, trouvant son excuse dans sa bonne intention, il pourrait recevoir l'avertissement en mauvaise part, que pource qu'il est plus sage sans doute que nous, tant que nous sommes.

Vous avez bien fait de vous mettre bien avec les

1. Le gouverneur de Sedan.

Pères jésuites de Charleville ; mais de dire que c'est afin qu'ils nous soutiennent lorsqu'on leur dira mal de nous, c'est un motif bien bas et bien éloigné de l'esprit de Jésus-Christ, selon lequel nous devons regarder Dieu purement en nos actions et faire servir toutes choses à l'amour que nous lui devons ; et vous, au contraire, ayant en vue votre réputation, vous voulez faire servir la charité qui vous lie avec ces Pères à la conservation de cette réputation, qui est une chose vaine, si elle n'est fondée sur la vertu ; et si elle est établie sur un tel fondement, que craignez-vous ?

Vous m'écrivez une autre chose qui ne sent pas moins son respect humain, à savoir que, quand vous m'écrirez du bien de quelques personnes, je fasse en sorte que leurs amis le sachent, afin qu'ils les en avertissent. Mon Dieu ! Monsieur, à quoi vous amusez-vous ? Où est la simplicité d'un missionnaire qui doit aller droit à Dieu ? Si vous ne reconnaissez du bien en ces personnes, n'en dites pas ; mais si vous y en trouvez, parlez-en pour honorer Dieu en elles, parce que tout bien procède de lui. Notre-Seigneur reprit un homme qui l'appelait bon, pource qu'il ne le faisait pas à bonne intention ; combien plus aurait-il sujet de vous reprendre, si vous louez les hommes par complaisance, pour être bien auprès d'eux, ou pour quelque autre fin grossière, encore que cette fin en ait une autre qui soit bonne, comme la vôtre ! Car je sais que vous ne cherchez à vous mettre dans l'estime ou l'affection d'aucun que pour avancer la gloire de Dieu et le bien de la compagnie ; mais souvenez-vous que la duplicité n'est pas agréable à Dieu et que nous ne devons considérer que lui pour être véritablement simples.

Vous dites de plus qu'un de ces Pères jésuites a prêché dans votre église le jour du saint patron, et

vous désirez savoir si, en cas pareil, vous leur rendrez le réciproque, supposé qu'ils le désirent. Non, Monsieur, je vous prie de vous en excuser sur ce que notre façon de prêcher est pour les pauvres gens de la campagne et que nous n'avons ni grâce ni habitude pour prêcher dans les villes.

1556. — *LOUISE-MARIE DE GONZAGUE, REINE DE POLOGNE,
A SAINT VINCENT*

Septembre 1652.

Monsieur Vincent,

Je vous suis obligée de tant de marques de vos affections et de la joie que vous me témoignez avoir reçue de la santé du roi, mon seigneur, et de la mienne, dont je vous remercie.

Le bon M. Lambert, voyant la crainte que les Polonais ont de la peste, a voulu aller à Varsovie pour mettre un meilleur ordre que celui qui y était, pour le soulagement des pauvres. Je donnai ordre qu'il fût logé dans le château et dans la propre chambre du roi. J'en reçois tous les jours des nouvelles, et tous les jours je lui recommande de ne s'exposer pas au péril. Il a auprès de lui tout ce qui est nécessaire pour me venir retrouver, aussitôt que l'ordre qu'il met aux choses sera bien établi, et je l'exhorte à se dépêcher pour se rendre au plus tôt auprès de moi. Sans cette maladie, qui a troublé tous nos desseins, nous eussions achevé leur établissement à Varsovie.

Il y a deux jours que vos Filles de la Charité sont arrivées, dont je suis très satisfaite; elles me semblent très bonnes filles.

1557. — *A PHILIPPE VAGEOT, SUPÉRIEUR, A SAINTES*

De Paris, ce 2 d'octobre 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lettre 1556. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. X, 1^{re} éd., p. 190.

Lettre 1557. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Je suis tort affligé de vous savoir malade ; mais puisque c'est le bon plaisir de Dieu, il s'y faut soumettre et attendre de sa bonté le retour de votre première disposition ; vous pouvez penser de quel cœur je le lui demande, puisqu'après la miséricorde de Dieu le salut de plusieurs en dépend. La corruption de l'air, la fréquentation des malades et vos grands travaux ont contribué à vous abattre ; au nom de Dieu, faites de votre côté ce que vous pourrez pour vous rétablir. Je fais la même prière à Dieu pour M. Rivet, et à lui la même recommandation.

Oui, Monsieur, nous vous enverrons le secours que vous demandez, Dieu aidant, au plus tôt ; ce ne sera pas sans difficulté, tant parce que les misères du temps nous fournissent de deçà une trop grande matière d'occupation, qui enlève tous nos ouvriers, qu'à cause du grand nombre de malades que nous avons, qui, depuis 2 ou 3 mois, est de 16 ou de vingt et plus. A mesure que les uns relèvent, les autres tombent, et ce sont des maladies qui portent à l'extrémité. Nous ferons pourtant l'impossible pour vous donner moyen de continuer vos missions et votre séminaire. Depuis peu, le bon Dieu nous a encore privé du bon M. Gilles (ô Monsieur, quelle perte!) comme aussi d'un frère coadjuteur des plus vertueux de la compagnie, nommé Jean Geneset. Je recommande leurs âmes à vos prières.

Nous avons 7 ou 8 personnes à Etampes, qui assistaient les pauvres habitants de la ville et des environs, qui tous sont tombés malades, tant l'air y est mauvais¹.

1. Un écrit publié en octobre 1652 (*Estat sommaire des misères de la campagne et besoins des pauvres aux environs de Paris, des 20, 22, 24 et 25 octobre 1652*, in-8° de douze pages) nous donne une juste idée de ce qu'était alors la misère aux portes de la capitale (p. 3) : « Les uns ont été vus enfouis la nuit dans des fumiers comme des bêtes et s'exposant le jour au soleil, pour en re-

Ils sont à présent, comme je crois, en un château² d'un de nos bons amis³, qui a voulu exercer cet acte d'hospitalité. Nous y avons envoyé un prêtre⁴ et un clerc⁵ pour en avoir soin, et quatre autres à Étampes pour prendre leur place. Nous en avons encore sept ou huit épars dans ce diocèse, cherchant et servant les paroisses abandonnées de leurs pasteurs et de prêtres, surtout les pauvres malades qui n'ont personne qui les console et administre les derniers sacrements, ni qui les

cevoir la chaleur, déjà tout remplis et pénétrés de vers et morts auparavant que de mourir ; l'on en a amené cinquante à l'Hôtel-Dieu, qui à peine ont pu survivre deux et trois jours ; ils étaient tellement infectés que les bateliers ne s'en voulurent charger qu'après de très instantes prières des prêtres du séminaire de St-Nicolas-du-Chardonnet, qui leur rendaient cette assistance charitable. L'on en a vu d'autres rampant sur des fumiers, comme des lézards, d'autres sur la paille, comme immobiles par l'exténuation de toutes les forces, et d'autres dans des cloaques et étables, comme personnes déjà confisquées et tellement insensibles par la langueur et l'excès des maux, qu'à peine peuvent-ils entendre parler de Dieu, comme bêtes stupides plutôt que créatures raisonnables. » — « A Etiolles, dit la même publication (p. 5), les maisons sont autant d'étables, les habitants autant de malades et les malades autant de moribonds ; les missionnaires en enterrent tous les jours. »

La *Relation* de septembre-octobre signale la mort d'une Fille de la Charité à Étampes : « On n'a pu trouver une femme pour veiller l'une des sœurs de la Charité, laquelle a fini ses jours en servant les pauvres de ce lieu, après les avoir secourus près de deux ans en Picardie et en Champagne. » On a supposé que cette sœur était la sœur Marie-Joseph, dont saint Vincent raconte la mort héroïque dans sa conférence du 9 juin 1658 aux Filles de la Charité ; en vérité, rien ne prouve que la sœur Marie-Joseph soit morte en 1652 ou même en 1653.

1. Pavle (L'abbé) de la commune de Saint-Chéron, dans l'arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

3. Guillaume de Lamoignon.

4. Thomas Goblet.

5. Michel Caset, né à Vautortes (Mayenne), entré dans la congrégation de la Mission le 31 octobre 1649, à l'âge de vingt-quatre ans, reçu aux vœux au mois de novembre de l'année 1651, ordonné prêtre en 1653. Il dirigea la maison de Toul de 1659 à 1660, puis celle de Crécy de 1662 à 1670, après avoir passé quelque temps à Fontainebleau. Il rentra ensuite dans le clergé séculier et mourut curé de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).

enterre après qu'ils sont morts ; et l'un de ceux-ci est M. Watebled ⁶, qui fait de grands biens dans le voisinage de l'armée.

Je suis obligé de finir après que je vous aurai dit que M. du Chesne est parti pour les visites. Il s'en va en Bretagne, et au retour il passera chez vous, comme j'espère. M. Cornuel ⁷ a pris sa place aux Bons-Enfants, et M. Alméras est maintenant directeur du séminaire de céans.

Voici la réponse que je fais à M. Maurisse ; elle est ouverte, afin que vous la voyiez ; mais, avant de la rendre, cachetez-la, s'il vous plaît.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Vageot.

1558. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 2 octobre 1652.

Monsieur,

Vous ne devez pas douter que toutes les propositions qui

6. Pierre Watebled.

7. Guillaume Cornuel, né à Bar-sur-Aube, entré dans la congrégation de la Mission le 29 novembre 1644, à l'âge de vingt-trois ans, reçu aux vœux en 1646, ordonné prêtre au mois de décembre de la même année, mort à Troyes en 1666. Il dirigea pendant quelque temps la maison de Montmirail (1649-1650, 1658-1659), le collège des Bons-Enfants (1652-1654) et l'établissement de Troyes (1665-1666). Pierre de Vienne, seigneur de Trévilliers, son cousin germain, pleura sa mort dans plusieurs pièces lyriques latines, publiées à Troyes, auxquelles Jacques de la Fosse répondit par quelques odes. (*Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, Paris, 1830, 2 vol. in-8°, t. I, p. 420; Bibl. Maz., ms. 3912.)

Lettre 1558. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

viendront de votre part ne me soient agréables. Je vous suis obligé de celle que vous m'avez faite concernant Mgr l'évêque de Sarlat, et vous rends de très humbles grâces. Je donnerais volontiers de mon sang pour en voir l'exécution. Je lui ai envoyé les lettres que j'écris à la reine, à Mgr le cardinal et au Père Paulin. Pour cet effet, je vous supplie nous donner vos assistances en cet affaire, au moins de vos bons avis, si vous ne pouvez autre chose à présent.

Je crois bien que vous ne perdez en votre particulier d'être délivré de l'embarras dans lequel vous étiez¹; mais l'Eglise y perd beaucoup; ainsi il serait bien à désirer que vous fussiez toujours dans l'emploi.

Je vous rends aussi grâces des avis que vous me donnez de ce qui se passe, lesquels me sont nécessaires au temps où nous sommes; et j'en profite en mon particulier. Je serais bien aise que ce bon seigneur qui vous importune sût que je n'ai jamais eu meilleure santé qu'à présent, ni plus de forces et d'affection pour faire ma charge, afin qu'il jetât ses prétentions ailleurs.

Si nous avons la paix, il y a apparence qu'on demandera la tenue des Etats. Si vous l'apprenez, je vous prie de m'en donner avis, et si vous jugez que j'y doive aller, car hors la nécessité du service de Dieu, de son Eglise et celui du roi, je ne crois devoir sortir de mon diocèse. Cependant je vous prie de me croire, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1559. — A LOUIS THIBAUT, SUPÉRIEUR, A SAINT-MÉEN

De Paris, ce 8^e octobre 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous envoie une lettre que M. votre père vous écrit. Vous verrez comme il a changé la fondation des trois catéchismes en trois missions, pour être par nous faites de six en six ans en chaque paroisse; ce qu'il

1. Saint Vincent ne faisait plus partie du conseil de conscience.

Lettre 1559. — L. s. — Dossier de Turin, original.

m'a prie d'accepter. Mais c'est ce que nous ne pouvons pas faire, ainsi que je lui mande, tant pource que nous avons fait résolution de ne plus nous charger de telles fondations, que pource que cela nous obligerait d'entretenir des hommes expres pour les accomplir, et serions enfin engagés en tant de lieux que nous ne pourrions pas faire des missions ailleurs, ni courir aux plus grands besoins. Pour cela, nous nous sommes résolus, comme j'ai dit, de ne nous obliger à pareilles fondations. Je suis marri que vous ne l'ayez su, parce que vous n'eussiez pas conseillé M. votre père d'en faire une. Je vous remercie néanmoins du bien que vous avez voulu procurer à la compagnie en cela, comme je fais M. votre père de sa bonne volonté.

M. du Chesne est maintenant au Mans, d'où il partira bientôt pour aller à vous ; donnez-en avis à ces messieurs qui veulent entrer à la compagnie, parce que je serais bien aise qu'il les voie, s'ils sont à Saint-Méen ou sur son chemin ; sinon, il faudra qu'ils se rendent à Richelieu, au temps qu'il y pourra être, parce que nous y allons commencer un second séminaire pour les sujets de la compagnie ; d'autres postulants y auront leur rendez-vous pour ce temps-là.

J'ai écrit à Mgr de Saint-Malo¹ en cour, conformément à votre intention ; et quelques jours après j'ai eu l'honneur de le voir à Paris ; mais il n'a pas voulu que nous ayons parlé d'affaires pour cette fois-là. Il m'a dit qu'il voulait venir chez nous pour en conférer ; mais la difficulté que l'on fait aux portes de laisser sortir les personnes de cette condition l'en ont empêché jusqu'à présent.

Nous avons toujours céans plus de vingt malades et

1 Ferdinand de Neufville de Villeroy.

convalescents. Ce sont maladies qui portent à l'extrémité et dont on a grand'paine de revenir. Outre cela, quasi tous ceux qui travaillaient à Étampes y sont tombés malades. Il a fallu en envoyer 3 ou 4 pour prendre leur place, et deux pour les faire mener et solliciter dans un château voisin. De plus, nous avons six ou sept autres ouvriers épars çà et là dans ce diocèse, cherchant les paroisses destituées de prêtres, et en icelles les pauvres malades pour les préparer à la mort ou à bien vivre. Tout cela fait que nous sommes épuisés d'ouvriers pour cette heure. Il faut attendre que Dieu redonne des forces à ceux qui sortent de maladie, ou qui sont encore malades. On nous fait toujours espérer la paix, mais elle n'est pas encore.

Voilà nos petites nouvelles. J'en attends des vôtres, n'en ayant reçu depuis que je vous ai envoyé la relation de Corse.

Je salue votre communauté avec grande affection et suis au delà de ce que je vous puis dire, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Thibault.

1560. — A LA PROPAGANDE

[Entre mai 1652 et mai 1654¹.]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

L'estrema necessità d'operai evangelici nella quale

Lettre 1560. — Arch. de la Propagande, II *Anglia e Scozia*, n° 297, f° 383.

1. Cette supplique n'a pu être adressée à la Propagande avant le

si ritrovano popoli delle Isole Ebride e della Scozia montana, come l'EE. VV. avranno conosciuto della breve relazione di Dermizio Duguino, sacerdote della congregazione della Missione, il quale, sotto l'autorità vostra attende alla conversione di quei popoli, da tanti anni abbandonati, ha mosso Vincenzo di Paul, superiore generale della medesima congregazione a proporre all'EE. VV. un nuovo sussidio di tre operai della sua congregazione, cioè di Girardo Brin, Hibernese, di Tommaso Lumsden, Scozzese, teologo, già lettore di filosofia², e Giovanni Enneri, Hibernese, già lettore di teologia, della sufficienza dei quali, mediante l'aiuto di Dio, spera che sia per raccogliersi copiosa messe se si degneranno l'EE. VV. aggradire e favorire la sua decisione con dichiarare i tre soprannominati missionari apostolici per quelle parti³; e il tutto riceverà per grazia singolare dall'EE. VV.

Quas Deus, etc.

Au dos : Alla Sacra Congregazione *de Propaganda Fide* per Vincenzo di Paul, superiore generale della Congregazione della Missione.

3 mai 1652, car à cette date saint Vincent ignorait encore ce qu'était devenu Gérard Brin, chassé d'Irlande par la persécution de Cromwel (cf. l. 1494), ni après le 29 mai 1654, car Thomas Lumsden était déjà en Ecosse (cf. l. 1746).

2. Thomas Lumsden, né au diocèse d'Aberdeen, en Ecosse, reçu dans la congrégation de la Mission le 31 octobre 1645. De retour dans son pays, il parcourut l'Ecosse septentrionale, Murray, Ross, Sutherland, Caithness et poussa jusqu'aux îles Orkneys. Chassé par la persécution en 1663, il rentra en France, où s'écoulèrent les dernières années de sa vie.

3. Les six missionnaires que saint Vincent avait envoyés en Ecosse et dans les îles Hébrides en 1646 étaient tous rentrés en France, sauf peut-être Dermot O'Brien, que la mort avait enlevé en novembre 1649. Dermot Duignin, reparti en 1651 avec François Le Blanc, demandait du secours. Le saint comptait lui envoyer Gérard Brin, Jean Enneri et Thomas Lumsden ; ce dernier seul put partir.

TRADUCTION

[Entre mai 1652 et mai 1654.]

Eminentissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Le très grand besoin d'ouvriers évangéliques dans lequel se trouvent les habitants des Iles Hébrides et des régions montagneuses d'Ecosse, ainsi que Vos Eminences l'ont appris par le rapport succinct de Dermot Duiguin, prêtre de la congrégation de la Mission, qui travaille sous votre autorité à la conversion de ces peuples si longtemps abandonnés, a porté Vincent Depaul, supérieur général de la même congrégation, à prier Vos Eminences de vouloir bien envoyer encore trois ouvriers de sa congrégation, Gérald Brin, hibernois, Thomas Lumsden, écossais, théologien, ancien professeur de philosophie, et Jean Ennery, hibernois, ancien professeur de théologie, dont la suffisance permet d'espérer qu'on pourra recueillir, Dieu aidant, une abondante moisson, si Vos Eminences daignent agréer et favoriser son désir, en déclarant les trois missionnaires susdits missionnaires apostoliques pour cette région. Il recevra le tout comme une faveur singulière de Vos Eminences.

Lesquels Dieu, etc.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, pour Vincent Depaul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

1561. — A MARC COGLÉE, SUPÉRIEUR. A SEDAN

Du 15 octobre 1652.

Si je vous ai dit qu'on peut user de tous les moyens possibles, hors le péché, pour parvenir à une bonne fin, j'ai dû dire aussi, raisonnables et convenables, selon la règle : *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt*¹. Il est voirement permis d'employer tous les

Lettre 1561. — Reg. 2, p. 154.

1. Première épître aux Corinthiens VI, 12.

moyens licites pour faire le bien que Dieu demande de vous, mais il n'est pas bon de rechercher l'amitié des personnes, ni des communautés, pour les intéresser à défendre notre réputation : car cette fin-là ne va pas à Dieu, et par conséquent elle est vaine. Si vous dites que la bonne réputation sert pour profiter davantage au prochain, je l'avoue ; mais comme elle doit être fondée sur la bonne vie, aussi se conserve-t-elle par la pratique de la vertu et non par l'intrigue des hommes. Faisons bien notre devoir, allons droit à Dieu, travaillons à nous rendre bien humbles, bien patients, bien mortifiés et bien charitables ; c'est l'unique moyen de nous mettre en bonne estime, mais on la perd quand on la recherche par une autre voie. Notre-Seigneur, vivant sur la terre, cherchait-il sa réputation ? Ne défendait-il pas de dire les merveilles qu'il opérait ? Déposons-lui la nôtre, Monsieur ; qu'il en fasse comme il trouvera bon. A lui seul est due la gloire ; ne faisons jamais rien que pour lui en donner, et pour cet effet foulons aux pieds le respect humain et le propre intérêt.

1562. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 17 octobre 1652.

Monsieur,

Vous apprendrez, par la lettre que M. Treffort vous écrit par mon ordre, l'état de la ville de Cahors, qui a la peste à ses portes, et croit-on qu'elle est dans un faubourg. Je vous prie de nous envoyer par le prochain courrier l'ordre que vous désirez qu'on tienne pour le séminaire et le service de la paroisse de Saint-Barthélemy, de quoi M. Treffort a ordre de moi de vous écrire. La moindre vue d'une petite dépense

Lettre 1562. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

l'arrête tout court. Il y a quatre belles chambres dans le logis que le feu archidiacre donna, qui est à une lieue de Cahors, là où quelques-uns des séminaristes des plus avancés aux ordres pourraient loger¹. Ledit sieur Treffort me répondit, quand je lui en parlai, que cela coûterait des meubles.

J'irai dans deux ou trois jours à Cahors pour assembler les curés et voir en quelle disposition ils sont, et aussi les religieux, pour savoir s'ils se voudront exposer et quel secours je pourrai tirer d'eux. Il faut que je vous die la peine en laquelle je me trouve, pour vous y demander vos sages conseils et assistances. J'ai résolu de m'exposer et de donner de bon cœur ma vie pour le service de mon peuple, si Dieu veut le châtier de ce fléau, qu'on croit inévitable. Voyez ma peine de le faire avant d'avoir pourvu à l'affaire de la coadjutorerie. Je ne crois pas que ce soit la volonté de Dieu, et c'est ce qui m'oblige de vous conjurer de m'aider de tout votre possible en cet affaire, à ce qu'il soit promptement conclu. Il serait expédient, pour ne pas perdre le temps, que le frère de Mgr de Sarlat fit dresser à M. Camus l'acte par lequel je donnerai mon consentement à ce que le roi nomme mondit seigneur² pour mon coadjuteur et successeur futur, avec clause qu'il ne pourra agir dans mon évêché que par mon consentement, et m'envoyât cette minute. Je vous prie de le lui faire savoir, sans lui parler, ni à autre, du reste du contenu de celle-ci.

Pour ce qui est de Chancelade, il y a longtemps que je n'attends autre chose que la liberté du chemin pour faire élire un abbé. Mais, comme il est nécessaire qu'une personne de qualité soit présente en cette action, afin qu'elle se fasse dans l'ordre, j'ai répondu de prier mondit seigneur de Sarlat d'y aller; ce que je m'assure qu'il fera.

*Ma plus grande peine consiste en ce que je prévois, et cela est sans difficulté, que cette pauvre ville sera désertée, et tous, ou fort peu exceptés, se préparent pour en sortir, de façon qu'il n'y restera que ceux que [retient] la nécessité de ne trouver de retraite et de vivres ailleurs. Cela étant, il est infail-
lible que les ennemis de l'Etat s'en saisiront; et le premier consul, me parlant de cela, me dit : « Je vois bien que je périrai sans servir la ville et le public. » Je prévois la même chose de moi, si Dieu ne nous donne bientôt la paix; car, quand il n'y aurait que ma seule considération, je crois que, si les personnes me savaient dans cette ville et qu'elle fût abandonnée.*

1. La métairie du Cayran, près de Cieurac, léguée au séminaire de Cahors par Claude-Antoine Hébrard de Saint-Sulpice.

2. Nicolas Sevin, évêque de Sarlat.

ils me viendraient prendre et se saisiraient de mes châteaux, qui serait la ruine de la paix. Je vous dis ceci dans mon esprit de simplicité, comme si je parlais à Dieu même, qui me donne un extrême désir et passion de mourir pour le service de mon peuple. Je vous demande néanmoins votre avis là-dessus : en cas que nous n'ayons la paix et que l'on me fit difficulté de me donner pour coadjuteur mondit seigneur de Sarlat, et qu'on me voulût accorder de le nommer si je m'en démettais, savoir s'il ne serait pas plus important que je m'en démisse que de le garder ? Il y a longtemps que j'avais eu la pensée de vous proposer ceci. Il est bien vrai qu'en l'occasion de la peste je croyais que je ne devais pas le faire sans avoir consulté le Pape, à cause de l'importance et que cela est singulier à un évêque qui est en pleine santé et qui n'est pas avancé en âge. Je vous prie de me donner avis et ce que [vous] jugez que je dois faire pour le mieux et le plus agréable à Dieu ; qui est tout ce que je prétends en ce monde.

Je vous demande aussi l'assistance de vos prières pour moi et pour notre pauvre ville, qui est toute dans l'affliction.

Vous pouvez me faire réponse par la main de votre secrétaire, en lui enjoignant le secret.

Après avoir écrit et fermé la présente, M. Bonichon est arrivé ici, lequel m'a apporté une lettre de mon médecin, lequel mande que la peste est dans un faubourg de la ville et qu'il faut congédier les séminaristes ; ce qu'on fera demain matin. Aussi bien s'en iraient-ils. Dieu ait pitié de ce pauvre peuple, qui est dans un grand effroi !

Mandez-moi, je vous prie, ce que vous savez de la paix. Cependant je demeurerai, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1563. — A THOMAS BERTHE

De Paris, ce 19 octobre 1652.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Je suis toujours en peine de l'état où vous êtes, tant je souhaite, si c'est le bon plaisir de Dieu, que vous

soyez tout à fait remis. Je vous prie néanmoins de ne vous pas presser pour agir, mais d'avoir grand soin de vous rétablir.

Je n'ai pas encore reçu votre lettre, que je devais recevoir hier. On dit que l'ordinaire n'est pas venu; j'y ai envoyé quatre fois. Quand vous vous sentirez des forces assez pour vous en venir, vous le pourrez faire. L'assemblée¹ continuera l'assistance des pauvres curés et donnera par mois les cent écus qu'elle a donnés jusqu'à présent. Disposez quelques personnes de delà pour les recevoir et les distribuer fidèlement, soit M. de Séraucourt², ou quelqu'autre qui soit charitable et désintéressé. On donnera aussi pour Sedan ce qu'on a accoutumé; donnez ordre que M. Coglée le reçoive à l'ordinaire. Je ne sais si c'est cent francs par mois; je vous prie de me le mander. Les orges pourront donc être toutes appliquées pour les pauvres malades.

Je vous embrasse cordialement et suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Berthe, prêtre de la Mission, chez M. Marqueth, ancien procureur du roi, à Laon.

1. L'assemblée des dames de la Charité.

2. Lieutenant criminel à Reims

1564 — AU CARDINAL ANTOINE BARBERINI,

TEXTE FRANÇAIS

25 octobre 1652.

Monseigneur,

J'ai reçu, le 27 de septembre dernier passé, la lettre qu'il a plu à Votre Éminence me faire l'honneur de

Lettre 1564. — L'authenticité de cette lettre a été mise en doute. Dans ses additions au livre de l'abbé Lebeuf, Fernand Bournon écrit (p. 458) : « L'abbaye de Longchamp ne fut pas à l'abri du relâchement qui s'introduisit durant le xvi^e siècle dans les mœurs des établissements monastiques; elle passe même pour l'avoir subi plus que beaucoup d'autres, et l'on s'en persuade d'ailleurs en lisant les Chroniques de Pierre de l'Estoile. La règle n'y aurait pas été mieux observée au siècle suivant, si l'on s'en rapportait au texte d'une lettre de saint Vincent de Paul au cardinal de La Rochefoucauld, dans laquelle les désordres des religieuses sont complaisamment décrits. Mais cette lettre est certainement apocryphe. En la datant du 25 octobre 1652, le faussaire n'a même pas songé qu'à cette époque le cardinal de La Rochefoucauld était mort depuis sept ans. Cocheris (IV, 283) n'a pas relevé ce fait probant, et il attribue le libelle, sans en donner de raisons, à l'abbé Jean de Labouderie. » Pour Gaston Duchesne, auteur d'une *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp* (Paris, 1905, in-8°, p. 87), cette pièce serait également un faux, dû à l'abbé Jean Labouderie, qui en a publié le premier le texte (*Lettre de S. Vincent de Paul au cardinal de La Rochefoucauld sur l'état de dépravation de l'abbaye de Longchamp*, en latin avec la traduction française et des notes par J. L., Paris, 1827, in-8°); et il en donne comme preuve que le 25 octobre 1652 « saint Vincent de Paul était mort depuis sept ans ». Cette raison n'a pas plus de valeur que celle alléguée par Bournon. Saint Vincent a vécu jusqu'en 1660, et la lettre est adressée, non au cardinal de La Rochefoucauld, mais à Antoine Barberini, préfet de la Congrégation des Réguliers. Il est aujourd'hui impossible d'en nier l'authenticité. Le texte français nous est donné par le registre 1, f° 61, et porte en tête les mots : *Minute de la main*. L'original latin, écrit par un secrétaire et signé par le saint, se trouve toujours à Rome, dans les archives de la Congrégation des Réguliers, *Sezione monache*, liasse du 6 décembre 1652. Il y en a une copie à la bibliothèque nationale, fr. 10 565, f° 480. C'est dans sa séance du 14 mars que la Sacrée Congrégation avait décidé de confier à saint Vincent le soin de prendre des informations sur le monastère de Longchamp et, au besoin, d'y faire la visite canonique.

m'écrire *pride idus martii*¹ de cette même année, avec tout le respect et la révérence que je dois à Votre Eminence et à Nosseigneurs les Eminentissimes cardinaux de la Sacrée Congrégation des Réguliers, par laquelle Votre Eminence me fait l'honneur de me commander de m'informer secrètement du contenu en la supplique présentée à notre très Saint-Père le Pape² pour l'abbesse du monastère de Longchamp³, Ordre de Saint-François, diocèse de Paris, par laquelle elle représente à Sa Sainteté que ledit monastère est plein de désordre depuis plusieurs années⁴, non sans scandale public, par la faute des supérieurs d'icelui, qui sont les Pères du même Ordre de la province de France, lesquels, au lieu d'y pourvoir, ils les ont fomentés par leur conduite et mauvais exemple, vivant eux-mêmes en telle division que jusques à présent ils ont plaidé les uns contre les autres devant la plupart des tribunaux des juges laïques, d'où vient que depuis longtemps il n'y a eu aucun provincial reconnu pour pacifier ces différends en ladite province, le dernier même ayant été déposé de son provincialat par autorité apostolique depuis environ deux ans, d'où vient que ledit monastère, qui est de fondation royale, très ancien et de grand revenu, se trouve aujourd'hui endetté de plusieurs et grosses

1. 15 mars. Ces mots latins, que le saint emprunte tels quels à la lettre du cardinal Barberini, sans se donner la peine de chercher à quel jour du mois ils correspondent, montrent bien que son intention, en écrivant cette lettre, était de la traduire ou de la faire traduire en latin.

2. Ces lignes prouvent clairement que la lettre est adressée au cardinal préfet de la Congrégation des Réguliers.

3. Madeleine Plancaïn. Catherine de Bellière lui succéda en 1653.

4. On se souvient sans doute que le saint avait lui-même proposé à la reine de recourir au Pape pour y introduire la réforme. (Cf. l. 1420.)

sommes ; ce qui a fait que ladite abbesse désirant remédier à ces désordres et scandales publics, recourt à Sa Sainteté et la supplie très humblement d'exempter le monastère et toutes mêmes les religieuses d'icelui de la juridiction et supériorité desdits Frères Mineurs de Saint-François, et de les soumettre à l'avenir à celles de l'Ordinaire, ainsi qu'il était d'autrefois, lors de la fondation dudit monastère. Voilà la teneur de ladite supplique, qui m'a été envoyée par Votre Eminence.

Or, Monseigneur, après avoir reçu ce commandement dont Votre Eminence m'honore, je me suis transporté chez plusieurs personnes de très grande probité, piété et de vie exemplaire, entre lesquelles il y a quelques docteurs de Sorbonne et d'autres ecclésiastiques et des religieux et des personnes séculières, lesquelles ont connaissance dudit monastère et de ce qui s'y passe, ensemble de quelques religieuses de la maison, desquels je me suis secrètement informé du contenu en ladite supplique ; lesquels m'ont unanimement répondu que ladite supplique contient vérité en toutes ses clauses, si ce n'est à l'égard de celle qui dit que ce monastère a été autrefois sous la juridiction de l'Ordinaire, qu'ils ignorent, quoique deux d'entre eux estiment qu'elle a apparence de vérité, et rapportent pour cela l'autorité d'un auteur de leur Ordre, dont voici les paroles... qui nous font voir que, ce monastère ayant été fondé par la bienheureuse Marguerite, sœur de saint Louis, quasi du temps et dès la naissance de l'Ordre de Saint-François, auquel il y a apparence que tous les monastères des moniales du même Ordre n'étaient pas encore soumis aux supérieurs dudit Ordre... ⁵.

5. Ce passage, depuis les mots *si ce n'est à l'égard*, ne figure pas dans le texte latin.

Voici, Monseigneur, ce que j'ai appris du particulier de cette maison, outre ce qui est contenu en ladite supplique :

Qu'il y a deux cents ans qu'elle est dans le désordre et que par arrêt du parlement de Paris, donné l'an 1560, informé des désordres d'alors, il fut ordonné, à la requête du procureur général du parlement, que l'évêque de Paris travaillerait à la réforme dudit monastère ; que les parloirs dudit monastère sont toujours ouverts et ce à toute sorte de personnes, même à plusieurs jeunes hommes qui ne sont pas leurs parents ; que la plupart des religieuses y vont seules, sans permission, souvent contre le gré de l'abbesse ; et l'on a remarqué qu'aux-dits parloirs il y a des guichets entièrement contraires à la clôture religieuse, dont il arrive de très grands inconvénients.

Les religieux qui gouvernent ledit monastère, au lieu de pourvoir au désordre, le fomentent, allant eux-mêmes au parloir, et notamment les confesseurs, pour s'entretenir avec lesdites religieuses, quelques fois de nuit et à heures indues.

On a trouvé une fois de nuit un religieux dudit Ordre dans l'enclos des religieuses, où il avait été introduit par une jeune religieuse.

Il y a eu aussi des religieuses, lesquelles ont fait entrer de nuit dans le même enclos desdites religieuses des jeunes hommes.

L'abbesse ayant une fois défendu à une religieuse de ne plus parler, ni communiquer avec un jeune homme de grande famille qui venait la visiter fort souvent, quoiqu'il ne lui fût point parent, cette communication étant périlleuse et causant beaucoup de scandale, le Père provincial lui permit de continuer ladite communication, comme la même religieuse le déclara en

présence de toutes les religieuses et du même provincial ; ce qui fit courir le bruit que ledit jeune homme lui avait donné pour ce sujet une bonne somme d'argent.

Les confesseurs dudit monastère, qui sont religieux du même Ordre, ont des familiarités et attaches particulières à quelques religieuses converses ; ce qui les rend orgueilleuses et insupportables. Ils ont fomenté les divisions de l'abbaye, et, au lieu de remédier aux désordres susdits, ont contribué à les augmenter, ayant plusieurs fois ouvert leurs confessionnaux à des hommes laïques, pour parler en secret à quelques religieuses, contre la volonté et nonobstant les défenses expresses de l'abbesse.

Lesdits confesseurs ne veulent permettre et se formalisent que les religieuses demandent quelques fois de se confesser à d'autres.

Les novices et jeunes professes sont très mal conduites ; et avant qu'être reçues à l'habit et à la profession, elles ne sont point du tout examinées, comme le saint concile de Trente l'ordonne.

Il y en a plusieurs qui sont très immodestes en leurs vêtements, portant au parloir des gants, des peignes avec des galants⁶ ou cordons de couleur de feu, des montres d'or ; et lorsqu'elles en sont reprises par l'abbesse, elles disent que le Père provincial leur a permis.

Il est aussi constant que, la communauté desdites religieuses étant présentement réfugiée dans cette ville de Paris, plusieurs d'entre elles vivent fort scandaleusement et qu'elles passent la journée en des maisons bourgeoises, où elles vont en visite, enfermées seules dans

6. *Galant*, nœud de rubans.

des chambres avec des hommes, et que, l'abbesse ayant été avertie par un ecclésiastique très pieux des scandales que font ces religieuses, elle lui a répondu qu'elle n'y pouvait point remédier et qu'elle le pria de parler lui-même à ces filles; qui l'a fait et qui m'a dit qu'elles lui répondirent avec pareille dissolution qu'auraient fait des filles abandonnées; dont il est resté très scandalisé.

Ce qu'étant ainsi, comme je le crois, tant par la haute probité, piété et vertu des personnes à qui je me suis informé de l'état dudit monastère et qui ont très grande connaissance d'icelui, qu'à cause de celle que j'en ai, je pense que Sa Sainteté fera un œuvre digne de sa providence pastorale, et vous, Monseigneur, et Nosseigneurs les Eminentissimes Pères de ladite Sainte Congrégation des Réguliers, de lui donner avis qu'elle fera un œuvre très agréable à Dieu, très efficace pour remédier aux désordres dudit monastère et y introduire le bon ordre, d'ôter le monastère de la juridiction des religieux dudit Ordre de Saint-François et de le remettre, ensemble lesdites religieuses, sous celle de l'Ordinaire, à condition qu'il nommera, pour 3 ans seulement, sauf à le continuer, un visiteur régulier ou séculier, non toutefois dudit Ordre, de science, probité, piété, de grande réputation et expérimenté à la conduite des religieuses, auquel il donnera le pouvoir de diriger, visiter et corriger ledit monastère, d'établir et destituer les confesseurs, bref de faire en ce fait ce que ferait l'Ordinaire, si présent y était, sauf le recours audit Ordinaire en cas de plainte; et qu'au bout de 3 ans ou de six, lorsqu'on aura mis l'ordre dans ladite maison, il sera loisible auxdites religieuses d'élire de trois en trois ans trois personnes qui aient les qualités susdites, et de les présenter à l'Ordinaire pour choisir

l'un d'entre eux pour être visiteur dudit monastère et de lui donner le même pouvoir.

Voilà, Monseigneur, l'avis d'un pauvre prêtre, très indigne d'une telle commission, qui vous supplie très humblement, Monseigneur, prosterné en esprit aux pieds de Votre Eminence, de lui donner votre bénédiction, comme à celui qui est, en l'amour de Notre-Seigneur...

TEXTE LATIN

Eminentissime Princeps,

Quam dignata est Eminentia Vestra epistolam pridie idus martii ad me scribere, qua potui animi submissione Eminentiae Vestrae atque Eminentissimis Patribus et Dominis meis Sacrae Regularium Congregationi praepositis, tertio kalendas octobris recepi. Haec jussit Vestra Eminentia me super iis secreto et circumspecte inquirere quae, ex parte abbatissae et sanctimonialium monasterii de Longchamp, Ordinis Sancti Francisci, dioecesis Parisiensis, Sanctissimo Domino Nostro Papae supplicatione exposita sunt. Eadem supplicatio continebat in praefato monasterio regularem disciplinam prorsus esse labefactatam jam ab hinc multis annis, non sine scandalo publico, et id culpa superiorum dicti monasterii, Fratrum scilicet Minorum ejusdem Ordinis provinciae Franciae, qui non solum adhibere remedia neglexerunt, imo ipsimet pravo regimine et malo exemplo vitia per se fovent, dictos etiam fratres in talibus vivere rixis et disceptationibus, ut fere apud nullum laicorum judicum in se invicem lites non moverint, nullumque provincialem creatum qui ejusmodi dissidia componeret. Postremo eorumdem provincialium, auctoritate apostolica, a duobus aut cir-

citer annis deposito, inde factum est ut praedictum monasterium a...⁷ sorore sancti Ludovici, regis, extructum, antiquum permultisque opibus redditibusque dotatum, plurimis et gravissimis summis hodie obaeratum sit ; quibus quidem disciplinae et facultatum monasterii ruinis scandalisque publicis cum praefata abbatissa mederi quaereret, ad Summum Pontificem recurrit, Suamque Sanctitatem suppliciter obsecrat ut hoc monasterium ac sanctimoniales ab omni jurisdictione et superioritate dictorum Fratrum Minorum Ordinis Sancti Francisci exolvat atque Ordinario in posterum (ut olim primis ab erectione illius monasterii temporibus) rursus subijciat. Haec supplicatione quam dignata est ad me Eminentia Vestra mittere continentur.

Ut autem, Eminentissime Cardinalis, mandatis Eminentiae Vestrae pro tenuitate mea obtemperarem, protinus adii multos viros notae probitatis, eruditionis et sapientiae, nonnullos doctores Sorbonicos aliosque plures ex clero, tum seculares, tum regulares [laicos et pios et expertos, quibus status disciplinae et facultatum monasterii]⁸ de Longchamp, Ordinis Sancti Francisci, dioecesis Parisiensis, compertus est ; insuper unam hujus monasterii sanctimonialem mihi satis notam audivi ; a quibus quasi uno omnium ore, veram esse per omnia supplicationem accepi.

Sed ut omnia clariora Eminentiae Vestrae fiant, breviter et singillatim hujus domus statum exhibere conabor. Certum est quod jam a ducentis annis Christi bonus odor in eo monasterio in male olentem ruentis disciplinae et morum corruptelam versus est ; unde,

7. Le nom est omis.

8. Les mots placés ici entre crochets sont empruntés à la copie de la Bibliothèque nationale ; une déchirure les a fait disparaître de l'original.

reclamantibus pnis, instante regio Senatus Parisiensis procuratore, anno MDLX latum est decretum ad hoc ut Episcopus Parisiensis correctioni et disciplinae restituendae manum admoveret.

Locutoria non obserantur, aperta quibuslibet, etiam juvenibus non cognatis, quo pleraeque monialium, ut libet, solae sine teste, nec monita abbatissa, quin et ipsa saepius renitente, accurrunt; hocque observatum in iis locutoriis quasdam esse crates seu fenestellas statutis de clausura repugnantes, certa virginum pericula. Praefati fratres monasterii rectores malum non auferunt, imo ipsimet augentes; tum maxime confessores nocte, horis intempestivis, cum monialibus confabulaturi, illuc prorepunt. Quidam ex iis fratribus, de nocte intra clausuram a quadam ex monialibus junioribus introductus, deprehensus est; alias etiam juvenes quosdam illuc per noctem moniales introduxerunt.

Cum abbatissa juveni moniali, familiaritate et colloquiis nimium frequentibus, periculosis et scandala multa creantibus, cum aliquo juvene stirpis insignis, sed moribus corrupto, nec cognato, interdixisset, hujusmodi familiaritatem et colloquia permisit Pater provincialis, uti ipsa coram omnibus monialibus, et ipso provinciali praesente, declaravit; et rumor est juvenem illum dicto provinciali multam pecuniam ad id consequendum dedisse.

Dicti confessores multoties tribunalia expiandis peccatis destinata viris laicis ad secreta cum monialibus colloquia aperuerunt eosque intus incluserunt, voluntate et prohibitionibus abbatisae posthabitis.

Constat insuper, cum hanc in urbem, ob bella circum grassantia, tota ea monialium familia confugit, plurimas illarum perverso vitae genere scandala disseminare, cum sola cum solis, et remotis arbitriis, specie

invisendi, in aedibus et cubiculis privatorum totos dies impendant ; de quibus cum quidam clericorum, vir admodum religiosus, monuisset abbatissam, respondit se malum non posse reprimere, vehementerque observavit ut ipsemet eas alloqueretur; quod cum praestitisset, responsum animo irreverenti et infrunito et cum magno illius scandalo fecerunt. Haec ab illo excepi.

Qui ex dictis Patribus excipiendis confessionibus praeficiuntur, singulari amicitia et nimia familiaritate cum aliquibus ex monialibus quas vocant laicas seu servientes devinciuntur; unde eo superbiae devenerunt ut cacteris molestae sint et intolerandae.

Si quae inter moniales nascantur controversiae, tantum abest ut dicti fratres sedandis vel extinguendis invigilent, quin et accendunt et augment.

Praefati confessores non concedunt, imo aegre ferunt ac renuunt si quando moniales ad expianda peccata alios sibi deposcunt.

Novitiae et recenter professae fere sine ulla regulari disciplina educantur, atque, antequam ad recipiendum habitum et emittendam professionem admittantur, juxta Sacrosancti Concilii Tridentini decreta, praevio examine, non probantur.

Plures monialium vestes deferunt indecentes et immodestas ; in locutoriis se ostentant vittis ignei coloris fulgentes, horarias aureas seu horologia aurea gestitant, chirotecas etiam raras et quas vocant hispanas induunt.

Quae cum ita sint, [Eminentissime Cardinalis, nec ullus mihi supersit iis]⁹ de rebus dubitandi locus, tum ob singularem probitatem, veram et sinceram mentem eorum quibus totus monasterii status perfecte cognitus

9. Même remarque qu'à la note 8.

est, a quibus testimonia haec accepi, tum ob conscientiam meam, dicam cum omni animi mei humiliatione mihi videri Sanctissimum Dominum Nostrium Papam mentiam atque Eminentissimos Patres Sacrae Congregatio paterna providentia prospecturum, Vestram Emigrationis Regularium, si certiorum faciatis Sanctitatem Suam, opus fore Deo optimo maximo gratissimum, depravationibus et vitiis corrigendis ac restituendae in monasterio de Longchamp disciplinae convenientissimum et aptissimum, si ab illo fratres Ordinis Minorum penitus amoveat illudque ab omni regimine, auctoritate et jurisdictione eorum eximat, atque una cum sanctimonialibus, tam in spiritualibus quam in temporalibus, jurisdictioni Archiepiscopi Parisiensis submittat; mandet etiam praefato Archiepiscopo ut praeponat virum secularem vel regularem, doctum, pium expertumque, dummodo non ex dicto Ordine Minorum, dictarum virginum regimini, quem ad tres annos instituat visitatorem ad dirigendas, visitandas et corrigendas dictas moniales ac monasterium, constituendos confessores, tum denique praestanda omnia quae praesens Archiepiscopus praestaret, salvo ad ipsum, in casu querimoniae, recursu, atque, si utile judicet, elapso priori triennio ejusdem visitatoris, commissionem in triennium adhuc prorogare possit. Quo elapso, post restauratam regularem disciplinam, concedat facultatem abbatissae et sanctimonialibus eligendi, tertio quoque anno, tres sacerdotes seculares vel regulares probatae vitae, scientiae et experientiae, per scrutinium et ad pluralitatem suffragiorum, praesidente visitatore et assistentibus confessoribus quos Domino Archiepiscopo praesentabunt, ex quibus unum visitatorem cum potestate et auctoritate in monasterium et moniales constituet.

Haec sunt quae Eminentiæ Vestrae, pro jussionis ejus dignatione exponit, breviori quo potest stylo, indignus sacerdos, vestro longe impar mandato, qui, supplex et humilis, ad pedes Eminentiæ Vestrae in spiritu advolutus, orat ut ei benedictionem impertire dignetur, cum sit in aeternum Eminentiæ Vestrae, Eminentissime Princeps, humillimus atque obsequentissimus servus.

VINCENTIUS A PAULO,
indignus superior congregationis Missionis.

Parisiis, 25 octobris, anno 1652.

1565. — A ETIENNE BLATIRON

De Paris, ce 25^e octobre 1652.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Ne vous mettez pas en peine d'envoyer à Rome ni M. Martin ni M. Morando ; les raisons que vous avez pour les retenir à Gênes sont trop considérables pour penser de les en ôter ; pourvu que vous y envoyiez les deux autres dont vous m'avez écrit, quand ils auront achevé leurs études, ce sera assez.

Pour le frère Sébastien, j'approuve fort le jugement que vous avez porté de sa tentation¹ et ce que vous lui en avez dit ; il aura grand tort s'il ne vous croit ; et s'il continue en sa résolution, nous verrons ce que nous aurons à faire. Je suis au reste fort consolé de l'esprit

Lettre 1565. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Voir lettre 1537.

doux et sage avec lequel vous agissez en toutes choses. J'en rends grâce à Dieu, ensemble de l'état présent de votre compagnie, et de chacun en particulier, dont vous me parlez en votre lettre, et je prie sa divine bonté qu'elle vous continue le même esprit et le répande par vous sur tous ceux qu'elle a commis et commettra ci-après à votre conduite.

J'ai reçu une grande consolation, dans le déplaisir de savoir que la peste afflige la Pologne, de ce que les nôtres s'appliquent volontiers à l'assistance des pestiférés : M. Desdames et le frère Zelazewski y ont travaillé quelque temps ; et maintenant M. Guillot et le frère Posny y sont employés, même à leur distribuer les aumônes de la reine. Je rends grâce à Dieu d'avoir donné à la compagnie des sujets qui sont plus à lui qu'ils ne sont à eux-mêmes, et qui servent le prochain au péril de leur vie ! Voilà l'or de la minière qui se découvre au feu et qui, hors des occasions, demeure caché sous des actions communes et quelques fois sous des imperfections et des défauts. Je n'ai jamais mieux éprouvé cela que depuis quelque temps, non seulement en ceux qui sont trépassés en Barbarie pour la charité, et en plusieurs autres qui ont voulu s'exposer au même danger pour le salut des esclaves, mais quasi en tous ceux que nous avons céans, qui se sont portés avec ardeur au soulagement des peuples dans leur affliction présente, nonobstant les périls de la guerre et de la maladie, dans lesquels ils sont tous tombés. Je ne dis pas que tous aient été maltraités des soldats, mais tous ont été malades et n'en peuvent revenir, excepté les derniers partis, qui sont comme assurés de succomber comme les autres. Tant y a que nous sommes au bout. Nous n'avons plus personne pour envoyer à la campagne assister les paroisses abandonnées. Depuis deux

jours, M. Desvignes², M. des Jardins³, M. Watebled⁴ et notre frère de Nelz⁵ en sont revenus malades, comme aussi un frère coadjuteur, un domestique et deux Filles de la Charité. M. Deschamps a été à l'extrémité à Etampes, et, s'étant trouvé mieux, on l'a porté à Bailleul, où derechef on l'a tenu pour mort, à cause d'une espèce de gangrène qui lui est venue au fondement, pour laquelle on lui a déchiqueté la chair et beaucoup tourmenté le corps ; néanmoins il est un peu revenu, et je ne sais ce qui en arrivera. C'est un homme de grâces, qui a fait des merveilles pour les pauvres malades. M. Labbé⁶ l'est encore avec lui. Ils sont sollicités de M. Goblet⁷ et le frère Caset, qui ont beaucoup de peine auprès d'eux ; mais aussi ils s'acquittent dignement de cette charitable application. Je recommande à vos prières tous nos infirmes, qui sont toujours en grand nombre, bien que la plupart soient convalescents, et je vous invite à remercier Dieu d'avoir ramené le roi et la reine à Paris. La joie de ce retour est si grande de part et d'autre qu'elle est inimaginable. Il

2. Ce nom ne se trouve pas dans le catalogue du personnel. Le saint n'aurait-il pas voulu parler de François Desfriches, né à Melun, reçu dans la congrégation de la Mission le 29 juin 1642, à l'âge de vingt-deux ans ?

3. Georges des Jardins, né à Alençon le 6 janvier 1625, ordonné prêtre au mois de septembre de l'année 1649, entré dans la congrégation de la Mission le 15 août 1651, reçu aux vœux le 17 août 1653. Il dirigea la maison de Toul de 1655 à 1657 et fut nommé supérieur à Narbonne en 1659.

4. Pierre Watebled.

5. Jean de Nelz, clerc de la Mission, né à Cherbourg, entré dans la congrégation de la Mission le 8 octobre 1646, reçu aux vœux le 18 octobre 1650.

6. François Labbé, né dans le diocèse du Mans, ordonné prêtre au carême de l'année 1645, entré dans la congrégation de la Mission le 25 mars 1647, à l'âge de vingt-six ans, reçu aux vœux le 11 juin 1650.

7. Thomas Goblet, né à Rohan, reçu dans la congrégation de la Mission le 18 août 1648, à l'âge de vingt-deux ans.

n'y paraît plus aucune trace des indispositions passées ; ce qui nous donne un grand sujet d'espérer l'entière cessation des troubles intestins du royaume⁸.

Je prie Dieu qu'il vous comble de paix et de bénédictions, et votre famille aussi, que je salue, et qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. de la Mission.

Suscription : A Monsieur Monsieur Blatiron, supérieur des prêtres de la Mission de Gênes, à Gênes.

1566. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Peu après le 25 octobre 1652¹.]

Cette lettre vous affligera sans doute ; il n'y a remède : le bon Dieu a disposé de Monsieur Deschamps à Baille, où on l'avait emmené d'Etampes. Il a laissé une grande odeur de sa vertu, par la grâce qui l'accompagnaît, et dedans et dehors la compagnie. Il faut avouer que l'esprit de Dieu a paru dans sa vie et dans sa mort. Nous avons perdu plus que je ne puis vous dire, si l'on peut perdre dans la privation de ceux que Notre-Seigneur attire à soi².

8. Le roi, rentré à Paris le 21 octobre, s'était retiré au Louvre, plus facile à défendre que le Palais-Royal. « Le roi, écrivait la *Gazette* (n^o 135), est dans son Louvre, le soldat à la barrière ; et le bruit des tambours et les fanfares des trompettes, qui, ces jours passés, ne servaient que de triste avertissement au bourgeois de se tenir prêt pour la garde et la défense de ses biens ou le salut de sa personne, ne servent plus qu'à exciter les transports de sa joie. »

Lettre 1566. — Manuscrit de Lyon.

1. Cette lettre a suivi de peu de jours la lettre 1565.

2. M. de Lamoignon, maître des requêtes, propriétaire du château de Baille, où mourut Edme Deschamps, assista à ses ob-

Dieu disposa aussi hier du bon Monsieur Watebled³, qui avait pris son mal en assistant les villages voisins de quatre armées, qui ont été un mois campées en présence à Villeneuve-Saint-Georges⁴ et aux environs. Il s'y comportait avec grand zèle et donnait aux pauvres les vivres que nous lui envoyions pour lui. Il a laissé odeur de sa vertu par la grâce qui l'accompagnait.

1567. — *DERMOT DUIGUIN, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT*

28 octobre 1652.

Dieu nous a fait la grâce, dès notre arrivée en Ecosse, de coopérer à la conversion du père de M. de Glengarry. C'était un vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, élevé dans l'hérésie dès sa jeunesse. Nous l'instruisîmes et réconciliâmes à l'Eglise pendant une grosse maladie, qui le mit bientôt au tombeau, après qu'il eut néanmoins reçu les sacrements et témoigné un véritable regret d'avoir vécu si longtemps dans l'erreur, et une joie indicible de mourir catholique. Je réconciliai aussi plusieurs de ses domestiques et quelques-uns de ses amis, quoique secrètement. Cela fait, je laissai mon compagnon dans ce pays montagneux d'Ecosse, pour y avoir de grands besoins spirituels et beaucoup de bien à faire, et je me transportai aux îles Hébrides, là où Dieu, par sa toute-puissante miséricorde, a opéré des merveilles au delà de toute espérance. Car il a si bien disposé les cœurs, que M. de Clanronald, seigneur d'une bonne partie de l'île Uist, s'est converti avec sa femme, le jeune seigneur son fils et toute leur famille, et pareillement tous les gentilshommes leurs sujets avec leurs familles. Je travaillai aussi vers les peuples de cette île et passai en celles d' Egga et Canna, où Dieu a converti huit à neuf cents personnes, qui étaient si peu instruites des choses qui concernent notre religion, qu'il n'y en avait pas quinze

sèques et fit inhumer son corps dans le caveau de famille. Il composa lui-même une épitaphe en vers, qui fut gravée sur le marbre.

3. Pierre Watebled.

4. En Seine-et-Oise.

Lettre 1567. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. XI, 1^{re} éd., p. 202.

qui sussent aucun des mystères de la foi chrétienne. J'espère que le reste donnera bientôt gloire à Dieu. J'ai trouvé trente ou quarante personnes âgées de soixante-dix, quatre-vingts et cent ans et plus qui n'avaient pas reçu le saint baptême ; je les ai instruits et baptisés, et peu de temps après ils sont morts ; et sans doute qu'ils prient maintenant Dieu pour ceux qui leur ont procuré ce grand bien. Une grande partie des habitants vivaient en concubinage ; mais, grâces à Dieu, nous y avons remédié, mariant ceux qui le voulaient, et séparant ceux qui ne le voulaient pas.

Nous n'avons rien pris de ce peuple pour les services que nous leur avons rendus, et pourtant il me faut entretenir deux hommes : l'un pour m'aider à ramer, passant d'une île à une autre, et pour porter mes ornements et mes hardes par terre, ayant à marcher quelquefois quatre ou cinq lieues à pied par des chemins fâcheux avant que de dire la messe ; l'autre m'aide à enseigner le Pater, l'Ave et le Credo, et à dire la messe, n'y ayant que lui seul capable de le faire, après l'instruction que je lui en ai donnée.

Pour l'ordinaire nous ne faisons qu'un repas par jour, qui consiste en pain d'orge ou d'avoine, avec du fromage ou du beurre salé. Nous passons quelquefois les jour entiers sans manger, pour ne trouver de quoi, particulièrement quand il nous faut passer des montagnes désertes et inhabitées. Pour ce qui est de la chair, nous n'en mangeons presque point ; il s'en trouve pourtant en certains endroits les plus éloignés de la mer, particulièrement chez les gentilshommes ; mais elle est si mal et si salement accommodée qu'elle nous fait bondir le cœur. Ils la jettent à terre sur un peu de paille, qui leur sert de table et de siège, de nappe et de serviette, de plat et d'assiettes. D'en acheter nous-mêmes pour la cuire et accommoder à la façon de France, il ne s'en trouve point à vendre par pièce, n'y ayant aucun boucher en ces îles ; de sorte qu'il nous faudrait acheter un bœuf ou un mouton tout entier ; ce que nous ne pouvons faire, étant obligés de voyager continuellement pour aller donner le baptême et administrer les autres sacrements. Il y a du poisson dans la mer aux environs de ces îles ; mais les habitants ont peu d'invention pour le prendre, étant d'un naturel fainéant et peu industrieux. Ce serait sans doute un grand service qu'on rendrait à Dieu, que d'envoyer en ce pays de bons ouvriers évangéliques qui sussent bien parler la langue du pays et encore plus souffrir la faim, la soif et coucher sur la terre. Il est nécessaire aussi qu'ils aient une pension annuelle, autrement il n'y a pas moyen d'y subsister.

1568. — A LOUIS DONI D'ATTICHY, EVÊQUE D'AUTUN

Ce dernier octobre 1652.

Monseigneur,

M. Ozenne, supérieur de la Mission de Troyes, m'a mandé plusieurs fois la souvenance que votre bonté a eue de moi, qui suis très indigne de cet honneur. Je ne laisse pas, dans mon indignité, d'en avoir une sensible reconnaissance, laquelle, Monseigneur, me fait prendre la liberté de vous en remercier. Je vous supplie de l'avoir agréable, puisque c'est avec tout le respect et la soumission qui me sont possibles, et certes avec un extrême désir de vous rendre mes obéissances, s'il plaisait à Dieu m'en donner les occasions. Je lui en demanderai la grâce toute ma vie, avec celle de votre conservation, pour le bien de son Eglise et la sanctification de la vôtre. Au nom de Dieu, Monseigneur, usez, s'il vous plaît, du pouvoir souverain qu'il vous a donné sur moi, qui suis, en son amour, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL.

1569. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT*De Mercuès, ce dernier octobre 1652.*

Monsieur,

Je vous envoie la lettre que j'écris au Père Paulin, selon votre désir, avec sa copie, afin que vous la voyiez ; et si vous jugez qu'il en faille faire une autre en autres termes, vous n'avez qu'à m'en envoyer le formulaire, et je la ferai à l'ins-

Lettre 1568. — Bibl. Nat., fr. 3922, f^o 33, copie.**Lettre 1569.** — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

tant. L'on ne verra, je pense, de longtemps un évêque qui ait la santé et les forces que j'ai, qui demande un coadjuteur, ni peut-être jamais qui en demande qui ne soit ni parent ni allié, ou duquel il ne prétende quelque chose ; ce qui se retrouve en moi, car il n'y a ni parenté ni alliance entre Mgr de Sarlat et moi, et je n'ai pensé en tout ce dessein que la pure gloire de Dieu et son service et de son Eglise. Ainsi il ne faut pas craindre que cet exemple ait des suites. Vos lettres ne me seront jamais trop longues, et vous m'obligerez de me donner avis de ce qui se passe. Il est important que je le sache, et j'en profite toujours.

Vous m'avez rempli de joie de ce que vous m'avez mandé touchant la doctrine du temps, et vous en rends très humbles grâces. On n'a que trop tardé à faire ce que vous m'écrivez. Le succès n'en peut être mauvais.

La peste n'a fait aucun progrès à Cahors, grâces à Dieu. Elle n'est encore dans la ville. Il n'y a que deux ou trois maisons dans un faubourg où elle ait été découverte. J'y fus à l'instant et la trouvai si consternée et affligée que cela n'est pas imaginable. Elle se vide de jour à autre et à la fin se désertera, si le mal entre. Je prie Dieu qu'elle profite de cette affliction et vous comble d'autant de grâces et de santé que je vous souhaite...

ALAIN,
év. de Cahors.

1570. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

[Fin 1652¹.]

Voilà qu'un de nos frères clercs vient encore de trépasser : c'est le frère Hervy², qui était des meilleurs. Il étudiait déjà aux Bons-Enfants. Il est venu mourir céans. Il suffira que chacun de nos prêtres dise une messe pour chaque défunt. En voilà six ou sept que la

Lettre 1570 — Manuscrit de Lyon.

1. Cette lettre a été écrite peu de temps après la mort de MM. Gilles, David, Deschamps et Watebled.

2. Antoine Hervy, né à Longjumeau (Seine-et-Oise), entré dans la congrégation de la Mission le 21 septembre 1649, à l'âge de dix-neuf ans, reçu aux vœux le 9 octobre 1651.

compagnie a perdus en peu de temps, tous jeunes, excepté Monsieur Gilles, qui était entré entre deux âges. Il nous est mort aussi quatre ou cinq domestiques, et entre autres un qui mourut hier céans, qui était des meilleurs et des plus affectionnés à la maison que nous ayons jamais eu. Je le recommande à vos prières.

1571. — MADEMOISELLE POLLALION A SAINT VINCENT

3 novembre 1652.

Monsieur,

La crainte que nous avons que les voleurs ne viennent la nuit en notre église, à cause qu'il n'y a que des vitres aux fenêtres et que notre clôture est très basse, nous avons eu la pensée, pour garder le Saint Sacrement, qui est notre trésor, de faire qu'il y ait toujours deux de nos bonnes filles tour à tour la nuit, comme il y en doit avoir le jour¹; et ayant fait choix des plus dévotes, elles ne veilleront qu'une fois la semaine, ou, pour mieux dire, elles ne dormiront cette nuit que cinq heures: et, quoique je ne sois pas des bonnes, je vous demande, Monsieur, la permission de veiller à mon tour, et je vous assure que cela ne me fera point de mal; car de commander les choses aux autres et ne les pas faire, cela leur donnerait occasion de se relâcher. Et puis vous savez, Monsieur, que, quand j'aurais mille vies, je les devrais employer pour réparer toutes mes communions faites si indignement. J'espère que vous m'accorderez cette grâce et celle de vous souvenir des besoins de nos filles devant Dieu, et des miens, en qualité de votre très humble et obéissante servante.

MARIE LUMAGUE.

Lettre 1571. — *Vie de la Vénérable Servante de Dieu Marie Lumague, veuve de M. Pollalion*, par M. Collin, 1744, p. 138, d'après l'original conservé à Saint-Lazare.

1. Les Filles de la Providence, fondées par M^{lle} Pollalion, s'étaient établies le 11 juin à Paris, rue de l'Arbalète, dans une maison nouvellement construite.

1572. — A ALAIN DE SOLMINIHAC, EVÊQUE DE CAHORS¹[Novembre 1652².]

Je ne saurais, Monseigneur, vous exprimer l'affliction que j'ai de la maladie dont votre ville est menacée, ni la confusion que me donne la confiance dont il vous plaît m'honorer ; je prie Dieu de tout mon cœur qu'il détourne ce fléau des peuples de votre diocèse et qu'il me fasse digne de répondre en son esprit à votre commandement³. Ma petite pensée donc, Monseigneur, est qu'un prélat qui se trouve en ce rencontre se doit tenir en état de pourvoir aux besoins spirituels et temporels de tout son diocèse pendant cette affliction publique et de ne pas s'enfermer en un lieu, ni s'occuper en quelque emploi qui lui ôte le moyen de pourvoir aux autres, d'autant qu'il n'est pas l'évêque de ce lieu-là seulement, mais il l'est de tout son diocèse, à la conduite duquel il doit si bien partager ses soins, qu'il ne les arrête pas à un lieu particulier, si ce n'est qu'il ne puisse pourvoir au salut des âmes de ce lieu-là par les curés ou par d'autres ecclésiastiques ; car, en ce cas, je pense qu'il est obligé d'exposer sa vie pour leur salut et de commettre à l'adorable providence de Dieu le soin du reste. C'est ainsi, Monseigneur, qu'un des plus

Lettre 1572. — Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XI, sect. IV, p. 145 et suiv.

1. Abelly tait le nom du destinataire de cette lettre ; il se contente de dire qu'elle est adressée à « un très vertueux prélat ». Comme il cite un extrait de la réponse du prélat et que cet extrait se retrouve textuellement dans la lettre 1576, qui est d'Alain de Solminihac, le doute n'est pas possible.

2. Voir note 1.

3. Le Père Chastenet dit dans son ouvrage (*op. cit.*, p. 472 et suiv.) quelle fut l'admirable conduite d'Alain de Solminihac pendant la durée du fléau.

grands prélats de ce royaume en use ; c'est Monseigneur ..., lequel a disposé ses curés à s'exposer pour le salut de leurs paroissiens ; et quand la maladie prend en un lieu, il s'y transporte, pour voir si le curé est ferme en sa demeure, pour l'encourager en sa résolution et enfin pour lui donner les conseils et les moyens convenables pour assister ses paroissiens. Il fait cette visite sans s'exposer à celle des malades, et puis il s'en retourne chez lui, dans la disposition de s'exposer, s'il ne pouvait pourvoir par d'autres aux besoins d'une paroisse. Que si saint Charles Borromée en a usé autrement, il y a apparence que ce fut par quelque inspiration particulière de Dieu, ou que la contagion n'était que dans la seule ville de Milan.

Mais parce qu'il est difficile de faire en un grand diocèse ce qui se fait aisément dans un petit, il semble, Monseigneur, qu'il serait bon que vous eussiez agréable de visiter les quartiers où la maladie est présentement, pour encourager vos curés ; ou si quelque incommodité, ou le danger d'être pris prisonnier en ce temps de guerre vous en empêchait, d'envoyer des archidiacres, ou, à leur défaut, quelques autres ecclésiastiques en ces quartiers-là pour la même fin ; et dès que vous saurez que la maladie a pris en quelque lieu, que vous envoyiez quelque ecclésiastique pour fortifier le curé et pour donner quelque assistance corporelle aux pestiférés. La reine de Pologne ayant appris que la contagion avait pris à Cracovie et que les maisons des pestiférés étaient fermées aussitôt qu'il y avait quelqu'un frappé de la maladie, et qu'ainsi les sains et les malades y souffraient la faim et le froid, elle se résolut d'y envoyer une somme notable par deux missionnaires, qui avaient ordre de pourvoir de nourriture aux maisons pestiférées, sans pourtant s'exposer. Il y avait

quelques religieux qui s'exposaient pour l'administration des sacrements ; et par ce moyen, cette bonne reine a, sinon arrêté, pour le moins diminué de beaucoup les ravages que faisait cette maladie, et infiniment consolé cette ville-là, qui est même la capitale du royaume. Et pource que la ville de Varsovie, qui est maintenant le séjour des rois, a été frappée de la même maladie, un de nos prêtres me manda qu'elle donna le même ordre et la même assistance à cette ville-là par un prêtre et par un frère de la Mission.

Les pauvres gens de la campagne affligés de peste sont pour l'ordinaire abandonnés et en grande disette de nourriture ; et ce sera une chose digne de votre piété, Monseigneur, de pourvoir à cela, en envoyant des aumônes en tous ces lieux-là et de les faire mettre entre les mains de bons curés qui leur feront apporter du pain, du vin et quelque peu de viande, que ces pauvres gens iront prendre aux lieux et aux heures qui leur seront marqués. Que si l'on n'est pas assuré de la probité du curé, il faudra donner cet ordre à quelqu'autre curé ou vicaire proche de là, ou à quelques bonnes gens laïques de la paroisse qui pourront faire cela ; il s'en trouve quelqu'un pour l'ordinaire en chaque lieu, capable de cette charité, principalement quand il ne s'agit point de converser avec les pestiférés. J'espère, Monseigneur, que, s'il plaît à Dieu de bénir cette bonne œuvre, Notre-Seigneur en retirera bien de la gloire, vous, Monseigneur, de la consolation et en votre vie et en votre mort, et vos diocésains une grande édification. Mais, pour faire cela, il est absolument nécessaire de ne se pas enfermer.

Vos missionnaires, Monseigneur, m'ont mandé que Notre-Seigneur leur fait la grâce de leur donner la disposition de s'exposer aux pestiférés les uns après les

autres, soit à l'égard des malades de leur quartier, soit à l'égard du reste de la ville, selon que l'obéissance et les nécessités le requerront. Or je leur écris, Monseigneur, qu'ils prennent cet ordre de vous ; et je vous supplie très humblement de disposer de nous selon que votre incomparable bonté le jugera à propos.

Il y a quantité de religieux qui s'offrent pour l'ordinaire à assister les pestiférés ; je ne doute point qu'il ne s'en trouve en votre ville, et peut-être, Monseigneur, en trouverez-vous assez pour cette bonne œuvre, tant pour la ville que pour envoyer aux champs, au lieu de Messieurs les archidiacres et des prêtres dont j'ai parlé ci-dessus. Vous verrez, Monseigneur, par cet imprimé que je vous envoie⁴, l'ordre que Monseigneur l'archevêque de Paris a mis dans ce diocèse, pour remédier aux misères indicibles qui s'y trouvent ; cela vous pourra donner quelque vue pour la manière de secourir vos pauvres diocésains.

1573. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

[Novembre 1652¹.]

Monsieur,

Puisque le recteur de Caussade² publie et fait imprimer des libelles diffamatoires contre moi, comme vous savez, il ne faut pas trouver étrange s'il vous écrit des impostures, comme j'ai vu dans votre lettre et dans celle de Monsieur de la Marguerie. Voici la pure vérité, que j'aime uniquement, et déteste le mensonge.

D'abord qu'il fut revenu de Paris, après que l'arrêt fut donné, je le publiai et fis dire aux principaux que j'étais prêt

4. L'Etat sommaire (20-25 octobre 1652).

Lettre 1573. — Arch. de l'évêché de Cahors, liasse 19, n° 13, copie. Le nom du destinataire de la lettre se devine par le contenu.

1. Cette lettre a été écrite entre les lettres 1569 et 1576.

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montauban (Tarn-et-Garonne).

de bailler à tous dans ma chapelle de Mercuès l'absolution ad cautelam jusques à ce qu'on exécutât l'arrêt dans le synode. On attendait qu'ils acceptassent ces offres ; néanmoins personne ne se présenta, ni depuis ; il y eut seulement un de ses amis qui parla pour lui à dom prieur des Chartreux pour me prier de le traiter doucement, auquel je dis que je ne lui dirais aucune parole fâcheuse et que, s'il voulait, je ne lui dirais rien et l'absoudrais seulement ; de quoi dom prieur fut très content et très satisfait. Néanmoins je ne l'ai point vu. Il n'y a point homme de bien, ni homme d'honneur, qui puisse dire avec vérité que j'aie jamais dit aucune parole qui témoignât ressentiment, ni depuis, ni devant que vous avez pris le soin de cet affaire. Je m'étonne qu'il soit si osé de dire que je ne veux pas entretenir ce que vous avez arrêté, n'ayant point fait d'action qui le témoigne. Il en marque deux. L'une, l'impression des ordonnances qui ont été publiées depuis plusieurs années dans le synode, et il ne se souvient pas qu'ils l'ont demandé ; et je n'avais garde d'y manquer ; et il ne trouvera pas que vous ayez arrêté le contraire. Pour ce qui est du séminaire, les vôtres bailleront certificat comme quoi les clercs de mon diocèse ne sont obligés d'y demeurer qu'un an, ainsi que les statuts mêmes le portent. Mais voici l'équivoque de cet homme : c'est qu'après l'an, avant le subdiaconat³, je leur fais entendre que, s'ils prétendent que je les dispense des interstices, il faut qu'ils demeurent dans le séminaire, car je n'en dispense pas ceux qui en sortent, parce que j'estime autant quatre mois dans ledit séminaire qu'un an hors d'icelui ; et tout cela est laissé à la liberté d'un chacun. Et puisque une chose qui est libre et si notoire à tout le monde, il la veut faire passer pour une obligation, jugez si on doit ajouter foi à ce qu'il dit.

Quant à ce qui est de la pension, les vivres cette année valent le quadruple des communes années, à cause de la disette du pays et des gens de guerre, qui ruinent tout. Voyez si cet esprit est déraisonnable. Il devrait avoir attendu que les vivres fussent revenues au prix commun, et pour lors, si je ne modérais pas les pensions, faire sa plainte. Et Dieu veuille que nous ne soyons pas obligés à les augmenter ! Ce que j'appréhende bien.

Pour ce qui est de mon official, je vous dirai tout simplement qu'après son arrivée, étant venu ici un temps où j'étais fort incommode, après l'avoir salué, je lui dis : « Le Père Garat parlera à vous. » C'était pour la reddition de ses comp-

3. Subdiaconat, sous-diaconat.

tes. C'étant lors des maladies populaires de Cahors qu'il prit son mal, et en même temps je l'envoyai visiter et lui offris ce qui dépendait de moi. Ce n'est pas que je n'eusse grand sujet de me plaindre de lui, particulièrement pour un affaire d'importance qu'il m'avait ruiné, pour lequel il m'a fallu envoyer à Paris et obtenir deux arrêts au grand conseil.

Quant à ce qui est de cet homme appelé Pontie, qu'il dit avoir tenu quelque temps chez soi, je ne sais point pourquoi cet esprit s'en prend à moi; car je ne lui en ai point fait d'adresse, ni fait faire; au contraire, je trouvais très mauvais qu'il l'eût retiré, et beaucoup plus, qu'il le fit disputer publiquement; outre que c'est un esprit où il y a beaucoup à redire. Et après tout ne fallait-il pas avoir attendu la tenue du synode, puisque c'est là où toutes choses doivent être exécutées et qu'il faut qu'ils commencent à faire ce qui est porté par l'arrêt, lequel je n'ai devers moi, ni n'ai encore vu, Monsieur de Marmiesse l'ayant devers soi et ne me l'ayant osé envoyer, à ce qu'il me mande, à cause du danger des courriers.

Il sait bien aussi que je ne puis tenir encore mon synode, à cause des gens de guerre qui font des courses jusques aux portes de Cahors, qui ont pris même depuis peu prisonnier un conseiller de la cour des aides de Cahors.

Faites-moi la faveur de communiquer cette lettre à Monsieur de la Marguerie, et vous prie tous deux de n'ajouter aucune foi à ce que ce recteur vous écrira, et de croire que je ne manquerai point d'exécuter tout ce que vous avez arrêté.

Je crois vous avoir dit autrefois les raisons pourquoi je m'abstenais d'aller dans notre séminaire, quoique j'y eusse beaucoup d'inclination: mais, ces difficultés n'y étant plus, je prétends bien y aller souvent. J'ai déjà arrêté une chambre pour le sujet que je vous ai déjà écrit; de quoi la ville en ayant eu avis, je ne sais comment, a résolu, à ce qu'on m'a dit, de ne le souffrir pas; et le premier consul me dit dernièrement, levant la main devant Dieu, qu'il me fermerait la porte si je m'y présentais, disant que je les servirais mieux et plus utilement que si je me renfermais avec eux. Néanmoins ils n'en seront point les juges: car nous ferons ce que nous connaissons qui sera le plus agréable à Dieu. La peste n'est point encore entrée dans la ville, mais elle est à la porte, et on appréhende fort ce retour de lune.

Je suis cependant, Monsieur, votre très humble et très affectueux serviteur.

ALAIN,
é[vêque de Cahors].

J'avais oublié de vous dire que le recteur de Caussade a contrevenu formellement à l'arrêt en l'intervention qu'il a faite en un affaire que j'ai contre mon chapitre du Vigan, auquel il a pris la qualité de syndic des prêtres et ecclésiastiques syndiqués.

1574. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

20 novembre 1652.

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La nécessité en laquelle sont nos consuls de Barbarie, et notamment celui de Tunis, qui s'est servi de cinq cents écus du rachat d'un esclave qui s'est trouvé mort, pour tirer de la chaîne notre frère Huguier, que le dey y avait envoyé et qui a coûté 1.100 livres, et laquelle somme de cinq cents écus le marchand de Marseille qui les a envoyés à M. Le Vacher¹, demande incessamment, à ce que me mande M. Chrétien², c'est, Madame, ce qui m'a fait presser M. Blavet pour avoir de l'argent, et ai prié M. Pepin de s'entremettre en cela ; ce qu'il a fait ; en sorte qu'il a convenu avec ledit sieur Blavet que de cinq quartiers qu'il devra à la fin de l'année, nous le quitterons pour deux, qu'il donnera présentement, et cela à cause de sa non-jouissance et des pertes qu'il a faites de quantité de chevaux. Je vous supplie très humblement, Madame, me mander si vous avez agréable cet accommodement. M. Pepin, qui est intéressé, comme nous, après avoir examiné toutes

Lettre 1574. — Reg. 1, f^o 3 v^o, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. Jean Le Vacher.

2. Supérieur de la maison de Marseille.

choses, a trouvé cela raisonnable, et lui-même s'accommode à ce prix-là. Que si Madame du Vigean et M. de Sercelles n'agrément pas d'en passer par là, notre accommodement ne les obligera pas à quitter ledit sieur Blavet pour cela. Je vous supplie très humblement, Madame, me mander si vous agréez que nous achevions aujourd'hui cet affaire et de me faire faire réponse à la lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire avant-hier, au sujet d'un petite cure qui vaque auprès de Crécy.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1575. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

21 novembre 1652.

Madame,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Un des plus hommes de bien que je connaisse au monde, c'est M. de Saveuses, conseiller de la grand' chambre. Madame sa sœur lui écrit que le prieuré de Gisors¹, dépendant de Marmoutiers, est sur le point de vaquer. Je me suis offert de vous en écrire, et je le fais, Madame, avec toute l'affection qui m'est possible, vous assurant, Madame, que vous n'en pouvez disposer en faveur d'une personne qui le mérite mieux que lui, ni de qui vous deviez attendre plus de reconnaissance

Lettre 1575. — Reg. 1, f^o 67 v^o, copie prise sur l'original.

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement des Andelys (Eure).

que de lui ; et c'est ce qui fait, Madame, que je vous supplie derechef très humblement de le considérer en cette occasion. O mon Dieu, Madame, quel bonheur que de considérer les vrais serviteurs de Dieu dans les choses qui regardent le service de sa divine Majesté !

Je suis, en son amour, Madame, votre...

1576. -- ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 21 novembre 1652.

Monsieur,

Après vous avoir remercié de l'offre qu'il vous plaît me faire des vôtres pour s'exposer en cas de besoin pour le service des pestiférés de notre ville de Cahors, je vous dirai que, comme ils travaillent utilement pour tout mon diocèse, je ne voudrais pas les exposer sans une extrême nécessité, qui ne peut pas arriver, si me semble, en l'état auquel est cette ville; car d'abord que j'appris que la peste fut découverte dans le faubourg, je m'y portai et convoquai les curés de la ville dans le palais épiscopal, auxquels je tâchai de faire connaître l'obligation qu'ils ont de s'exposer pour le service de leurs paroissiens; à quoi je les trouvai tous disposés. Je convoquai aussi les supérieurs des maisons religieuses pour savoir quel secours je pouvais espérer d'eux en cas de besoin. A la vérité, ce fut chose digne d'admiration et qui me causa grande consolation, car ils s'offrirent à moi avec tous leurs religieux, et de si bon cœur que je ne pense pas qu'il y ait évêché en France où l'on voie chose semblable. Plusieurs bons ecclésiastiques se sont aussi offerts; et nous avons mis deux Capucins dans ce faubourg où le mal a pris. Et cela n'est que dans un petit réduit, où il n'en est mort en tout que quinze. Il y peut avoir sept ou huit malades, qu'on a transportés dans des loges aux champs, si bien qu'on espère que le mal ne sera pas grand et que Dieu préservera la ville, qui est séparée de ce faubourg par la rivière du Lot, et avec laquelle il n'a aucune communication.

Je suivrai vos avis en tout. Je ne m'étais résolu de m'exposer qu'en tant que je connus que c'était la volonté de Dieu;

Lettre 1576. -- Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

en quoi je trouvai universellement les sentiments de tous, sans exception d'un seul, contraires à cela; car, quoique j'eusse tenu cachée cette résolution, n'en ayant parlé qu'à un ou deux de mes officiers, avec défenses de n'en rien dire à personne, néanmoins cela fut découvert à l'instant partout, si bien que j'eus une contradiction si universelle, qui passa si avant que la ville avait résolu de me fermer les portes. J'ai tout suspendu jusqu'à ce que j'ai vu dans votre lettre que vous êtes dans le même sentiment. Ainsi je n'y penserai plus et ferai ce que vous m'écrivez, avec grand plaisir. L'un de ces Capucins qui se sont exposés à le soin d'administrer les sacrements aux pestiférés de la campagne de ce côté-là, où j'envoyai, ces jours passés, un de mes officiers ecclésiastiques pour le visiter de ma part et leur porter une aumône, n'y pouvant aller sans m'exposer évidemment d'être pris prisonnier par les troupes de M. le prince, qui courent partout et pillent et prennent prisonniers sans aucune résistance. Je serais très aise d'aller moi-même visiter et consoler ce pauvre peuple; mais de m'exposer à être pris par ces coureurs, je ne vois pas que je le puisse en conscience. Ainsi je me servirai pendant ce danger des moyens que vous me marquez dans la lettre.

Dès que j'aurai reçu la minute de l'acte du consentement que je dois donner, je le ferai et vous l'enverrai.

Je suis, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

1577. — AU FRÈRE NICOLAS SENÉ¹

D'Orsigny, ce 24 novembre 1652.

Mon très cher Frère,

Je ne puis assez remercier Dieu à mon gré de sa conduite; je le supplie qu'il la vous continue. Nous vous envoyons cent francs que les dames désirent que vous assistiez ces vingt-deux villages le plus tôt et le mieux que vous pourrez, et qu'à cet effet vous fassiez

Lettre 1577. — Recueil du procès de béatification.

1. Nicolas Sené, né à Paris, entré dans la congrégation de la Mission le 7 octobre 1651, à l'âge de vingt ans, reçu aux vœux en 1653.

le marché avec le chirurgien dont vous me parlez, pour visiter et soigner les malades qui en auront besoin, de deux en deux jours. Nous donnons quinze sols à M. Gaucher pour chaque jour ; s'il n'est content de cela, donnez-lui-en davantage. L'on entend que vous n'épargniez rien pour sauver la vie à tous les pauvres malades de ces lieux-là ; et s'il n'y a des curés partout, vous pourrez demander Monsieur Hennin², qu'on rappelle, qui pourra avoir soin du spirituel, tandis que vous continuerez celui du temporel. Et si vous avez besoin de poudre dans les purges, demandez-en à Monsieur Portail et par lui au frère Alexandre³. S'il faut faire marché pour fournir des vivres partout, faites-le ; et trois et tout⁴ pour couvrir à point nommé partout. Ecrivez à Madame de Herse pour lui demander quelque peu d'argent pour assister ces pauvres gens à faire leur vendange. Je n'avais point reçu votre lettre le jour de l'assemblée ; vous lui direz que c'est la raison pourquoi je vous prie de lui en écrire.

Le médecin m'a envoyé à Orsigny pour y prendre un peu l'air, à cause d'une petite fièvre, qui me tient la nuit.

J'embrasse notre frère Lamirois et prie notre bon Dieu qu'il vous conserve tous deux. Je vous prie d'écrire toutes les semaines l'état des choses à Monsieur le grand vicaire⁵ et à moi et de ne rien épargner

2. Hugues Hennin, né à Blécourt (Nord) le 15 août 1613, ordonné prêtre le 18 juin 1639, entré dans la congrégation de la Mission le 23 février 1641, reçu aux vœux en février 1643.

3. Le frère Alexandre Véronne, infirmier à Saint-Lazare.

4. C'est bien ce que porte la copie, fautive peut-être en cet endroit.

5. Hippolyte Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et vicaire général de Paris. Dès que les troupes eurent évacué les environs de la capitale, l'archevêque ordonna une enquête sur les besoins de son diocèse, enquête dont Hippolyte Féret consigna les résultats dans deux rapports, l'*Etat sommaire*, dont nous avons parlé

chose aucune pour sauver la vie de l'âme et du corps à ces bonnes gens. Il y aura des gens de condition qui iront voir comme vous faites, au plus tôt et souvent, et l'on entend que les pauvres soient assistés en la manière que je vous ai dite, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, mon très cher Frère, votre frère et serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A notre frère Sené, cleric de la Mission, à Lagny ⁶.

plus haut (l. 1557) et un *Mémoire des besoins de la campagne des environs de Paris, 20 novembre 1652*. Ainsi renseigné, il fit appel aux Ordres religieux, leur donna ses instructions et ses pouvoirs et les envoya sur les différents points du diocèse, non sans leur avoir recommandé de lui adresser de temps en temps des rapports détaillés. On établit à Paris deux magasins généraux et dans les paroisses des magasins particuliers, que la charité publique approvisionna de vivres, de linge, d'instruments de travail et même de pics et de hoes pour l'ensevelissement des morts ; on organisa l'œuvre des marmites ; on fonda des hôpitaux et des orphelinats ; on envoya partout des médecins et des chirurgiens ; de grandes dames s'unirent aux Filles de la Charité ; elles comprenaient, écrit Feillet (*op. cit.*, p. 449) que « la possession d'un manoir impose encore plus de devoirs qu'elle n'accorde de droits ». Pour se faire une idée de l'étendue du mal et de l'effort de la charité, il faut lire *Le Magasin charitable*, in-3° de 27 pages, janvier 1653.

6. La *Relation* de novembre 1652 décrit la désolation dans laquelle se trouvaient Lagny (Seine-et-Marne) et ses environs : « Les prêtres de la Mission ont pris pour leur partage le quartier de delà et de deçà la Marne, lequel a toujours été exposé aux allées et venues des armées. Leurs travaux ont été tels que sept de cette compagnie sont déjà tombés malades. L'on ne sait que trop quelle a été l'extrémité de l'affliction de ces quartiers, outre la profanation des églises, le vol des saints ciboires et du Saint des saints, les violements des femmes. L'inhumanité a été à un tel point que nous avons appris qu'au village de Nully un enfant fut jeté tout vif dans un four ardent et qu'un mari et une femme furent tellement fouettés avec des épines qu'ils sont morts par ce supplice, qu'au village de Dammart un pauvre marguillier fut mutilé de tous ses membres, eut le ventre ouvert, et ses entrailles lui furent mises entre les mains pour l'obliger à déclarer où étaient les ornements de l'église. » *Le Magasin charitable* signale à Lagny, à la fin de janvier 1653, trois prêtres de la Mission, 180 malades, 450 nécessiteux et 89 orphelins.

1578 — AU MARQUIS DE CHATEAUNEUF¹

2^e décembre 1652.

Monseigneur,

J'étais malade lorsque vous êtes parti de Paris et ne sus votre départ qu'environ 15 jours après. De vous dire, Monseigneur, quelle affliction j'en reçus, il n'y a que Notre-Seigneur qui le vous puisse faire comprendre ; or, le médecin m'ayant conseillé d'aller prendre l'air des champs pour 7 ou 8 jours, j'ai appris en m'en retournant, que vous, Monseigneur, n'étiez point à Bourges, comme l'on m'avait dit, ains à Leuville², où je me proposais de vous aller témoigner la douleur que j'ai de votre absence de Paris, et de vous aller faire un renouvellement des offres de mon obéissance perpétuelle. Mais une conjoncture qui se présente, que le présent porteur aura l'honneur de vous dire, fait que j'ai estimé que vous, Monseigneur, aurez agréable que je me prive de cette consolation et de cet honneur, et que je me réserve d'avoir l'honneur de vous voir dans quelques jours ; et c'est, Monseigneur, ce que je fais, dans la parfaite confiance que j'ai, que vous le trouverez pour le mieux.

Je suis cependant, en l'amour de Notre-Seigneur, votre...

Lettre 1578. — Reg. 1, f^o 64, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, né à Paris en 1580, conseiller au parlement de Paris (1603), chancelier des ordres du roi (1620), garde des sceaux (1630-1633; 1650-1651), gouverneur de Touraine. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques, connut la disgrâce et la prison et mourut à Leuville le 26 septembre 1653.

2. Leuville-sur-Orge dans l'arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

1579. — A MARC COGLEE, SUPERIEUR, A SEDAN

10 décembre 1652.

Les missionnaires de Pologne travaillent avec grande bénédiction ; je n'ai pas le loisir de vous en expliquer le détail ; je vous dirai seulement que, la peste étant fort échauffée à Varsovie, qui est la ville où le roi fait sa résidence ordinaire, tous les habitants qui ont pu s'enfuir ont abandonné la ville, en laquelle, non plus que dans les autres lieux affligés de cette maladie, il n'y a presque aucun ordre, mais, au contraire, un désarroi étrange ; car personne n'y enterre les morts ; on les laisse dans les rues, où les chiens les mangent. Dès aussitôt que quelqu'un est frappé de cette maladie dans une maison, les autres le mettent dans la rue, où il faut qu'il meure ; car personne ne lui porte rien à manger. Les pauvres artisans, les pauvres serviteurs et servantes, les pauvres veuves et orphelins sont entièrement abandonnés ; ils ne trouvent ni à travailler, ni à qui demander du pain, parce que tous les riches s'en sont fuis. Ce fut dans cette désolation que M. Lambert fut envoyé en cette grande ville pour remédier à toutes ces misères. En effet, il y a pourvu, par la grâce de Dieu, faisant enterrer les morts et porter les malades ainsi délaissés en des lieux propres pour être secourus et assistés pour le corps et pour l'âme : ce qu'il a fait aussi à l'égard des autres pauvres qui étaient atteints de maladies non contagieuses. Et enfin, ayant fait préparer trois ou quatre maisons différentes et séparées les unes des autres, comme autant d'hos-

Lettre 1579. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. X, p. 190. Le nom du destinataire et la date nous sont connus par Collet, *op. cit.*, t. I, p. 511.

pièces ou d'hôpitaux, il y a fait retirer et loger tous les autres pauvres qui n'étaient point malades, les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre, où ils sont assistés des aumônes et bienfaits de la reine.

1580. — A FRANÇOIS HALLIER

20 décembre 1652.

Monsieur,

Je rends grâces à Dieu des heureux progrès qu'il donne à vos conduites de delà¹ ; je vous remercie très humblement de la bonté que vous avez de m'en consoler. Je vous assure, Monsieur, que je ne reçois point de joie plus grande que celle que vos lettres m'apportent, et que je ne prie point Dieu avec plus de tendresse pour chose du monde, que je fais pour vous et pour votre affaire. Aussi sa divine bonté me donne-t-elle une bonne espérance que bientôt elle rendra la paix à son Eglise et qu'à la faveur de vos poursuites la vérité sera reconnue et votre zèle exalté devant Dieu et devant les hommes ; c'est ce que nous continuerons à lui demander. Faites-nous part, s'il vous plait, de vos chères nouvelles.

1581. — A N***

26 décembre 1652.

Vincent de Paul donne des nouvelles des missionnaires d'Irlande. Ils lui ont écrit le 28 octobre une lettre qu'il a reçue en décembre, peu de jours avant son départ pour Ville-

Lettre 1580. — Abelly, *op. cit.*, t. II, chap. XII, p. 428.

1. François Hallier continuait à Rome ses démarches pour la condamnation du jansénisme.

Lettre 1581. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 475.

preux, où il allait consoler le R. P. de Gondi de la disgrâce de son fils le cardinal de Retz, récemment enfermé à Vincennes.

1582. — AU MARQUIS DE POYANNE

Paris, le 1^{er} de l'an 1653.

Monseigneur,

J'ai su la protection que vous avez donnée à un mien parent pour le tirer de l'oppression où il était¹. Je vous en remercie avec tout le respect et l'affection que je le puis, et avec autant de reconnaissance que si cette grâce m'avait été faite à moi-même. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de m'accorder celle de vos commandements, lorsque les occasions de vous servir se présenteront. Si ce bonheur m'arrive jamais, je le recevrai comme une bénédiction de Dieu ; c'est dans ce désir que j'ose maintenant vous renouveler les offres de mon obéissance perpétuelle, à l'occasion de cette nouvelle année, et vous assurer, comme je fais, de mes prières à Dieu, à ce qu'il ait agréable de bénir de plus en plus votre personne, vos armes et votre illustre famille.

Je ne vous recommande plus ce pauvre homme ; car la bonté que vous avez déjà exercée en son endroit me

Lettre 1582. — L. s. — Dossier de la Mission, fac-similé.

1. Les parents de saint Vincent avaient eu beaucoup à souffrir des bandes de soldats pillards, qui, enrôlés pour servir le parti soit de la Fronde, soit du roi, faisaient peser sur les malheureuses populations des environs de Dax et de Tartas un joug insupportable. Plusieurs furent tués, d'autres dépouillés de leur bien et réduits à la mendicité. Touché de compassion, le saint envoya à son ami le chanoine de Saint-Martin mille livres que Charles du Fresne lui avait données pour eux, et le pria d'en disposer pour le mieux. (Cf. Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XIX, p. 292.) Cette lettre nous apprend que le marquis de Poyanne vint en aide, lui aussi, à l'un de ces pauvres gens.

fait espérer pour lui la continuation de ses effets non moins puissants que charitables, et pour moi l'honneur de me souffrir, s'il vous plait, la qualité, Monseigneur, de votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Au bas de la page : Mgr le marquis de Poyanne.

1583. — A LOUISE DE MARILLAC

Janvier 1653.

Mademoiselle,

Il semble que vous avez raison de douter que la dame qui vous presse¹ pour avoir notre sœur de Suzy² ait le dessein que vous m'avez dit, et qu'il est à propos que vous insistiez à de quatre choses l'une : ou qu'on vous promette que les filles garderont leur règle à l'égard de la confession³, car de dire qu'il ne faut pas déterminer les temps pour se confesser, l'Eglise s'est donc trompée quand elle a ordonné que les fidèles se confesseront une fois l'an ; ou bien il faut que vous teniez ferme à ne point bailler cette bonne fille, qu'il est bon que vous destiniez ailleurs, et que vous leur

Lettre 1583. — Dossier de la Mission, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

1. Marie Séguier, épouse de Charles Honoré d'Albert, baron de Chars, fils unique du connétable de Luynes et grand ami du janséniste Arnauld.

2. Julienne Loret, supérieure à Chars depuis plus de deux ans, née à Suzy (Aisne). Louise de Marillac lui enjoignit, le 4 janvier, de revenir à Paris.

3. Le curé de Chars n'était pas partisan des confessions fréquentes ; si les sœurs l'avaient écouté, elles seraient restées des mois entiers éloignées du sacrement de pénitence. (Cf. *Lettres de Louise de Marillac*, l. 527 bis.)

en offriez une autre ; ou qu'on vous rende Ménard, si vous donnez celle-ci. Il sera bon que vous la priiez de vous voir et que vous lui représentiez vos engagements ailleurs ; et après tout, si l'on ne veut pas, voyez si vous aurez la force de rompre plutôt que de hasarder qu'on répande l'esprit du temps dans la petite compagnie par ces trois. Je crains qu'il y ait quelque chose de Port-Royal.

1584. — A LAMBERT AUX COUTEAUX

De Paris, ce 3 janvier 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous renouvelle les assurances de l'estime et des tendresses particulières que Dieu m'a données pour votre personne, non seulement pour cette nouvelle année, mais jusques au delà des siècles ; et je prie sa divine bonté qu'après vous en avoir donné un tout entier pour le servir en ce monde, il vous donne ensuite son éternité bienheureuse.

J'ai reçu vos deux lettres des 28 novembre et 5 décembre ; et sur ce que vous me mandez avoir fait lire à table la relation de Madagascar¹, je vous envoie celle des îles Hébrides, qui n'est pas si ample ; mais elle est pleine de sujets de consolation. On ne se dispose point d'envoyer en la première île ; ce qui nous met en grande peine pour celle que le bon M. Nacquart souffre, si d'aventure il est encore en vie².

Lettre 1584. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Saint Vincent entend parler ici des lettres que lui avait adressées Charles Nacquart les 5, 9 et 16 février 1650

2. Il était mort le 29 mai 1650

Vos lettres m'ont fort consolé ; mais cette consolation a été suivie de douleur, voyant que vous me mandez que peut-être l'indisposition de la reine retardera le voyage que Leurs Majestés font en Lithuanie, tant la conservation de cette grande reine est précieuse et à ses Etats et aux pauvres membres de Jésus-Christ. Mon affliction s'est augmentée de ce que l'on dit ici que le général des Cosaques a commis quelque infidélité. Nous continuons à prier Dieu pour le roi, la reine et leurs armes.

Je rends grâces à Dieu de ce que M. Guillot continue le soin des pauvres à Varsovie et de ce qu'il est bon prêtre. Je prie Notre-Seigneur qu'il le perfectionne de plus en plus et lui rende le séjour et les occupations de Pologne ...agréables³.

Vous avez raison d'admirer la conduite de Dieu sur vous et sur votre petite compagnie, surtout de vous avoir tirés de la maison où vous logiez, dans laquelle sont mortes 7 ou 8 personnes depuis votre sortie⁴. Il y a bien de sa providence en cela ; mais, Monsieur, sur qui veillera-t-elle si elle ne veille sur ses serviteurs ? Et

3. Le mot *agréables* est à peine lisible sous les ratures qui le recouvrent ; le précédent ne l'est pas du tout. Nicolas Guillot ne se plaisait pas en Pologne. Peut-être le saint a-t-il écrit « moins désagréables ».

4. La peste avait fait à Varsovie de terribles ravages, et les prêtres de la Mission s'y étaient distingués par leur dévouement. Nous lisons dans la *Gazette de France* du 16 novembre 1652 ces mots envoyés de Varsovie le 18 octobre précédent : « Leurs Majestés polonaises sont toujours à Skiermiwic, n'ayant point de plus sûr asile que celui-là contre les fièvres malignes qui règnent dans tout le pays, et particulièrement en cette ville, où elles sont d'autant plus formidables qu'elles font non seulement mourir grand nombre de personnes, mais les expédient en 24 heures, de quoi les habitants sont si fort épouvantés qu'ils refusent de prêter leurs mains pour la sépulture des morts et les laissent dispersés dans les rues ; ce qui a obligé la reine d'envoyer ici le Père Lambert, de la Mission, avec ses confrères qu'elle fit venir de France l'année dernière, pour satisfaire à ce dernier devoir. »

comme elle vous est extrêmement bonne et qu'elle a donné à la reine attrait pour votre établissement, il faut espérer qu'il se fera en son temps, nonobstant les retardements arrivés jusqu'ici ; et alors cette même providence ne vous laissera pas manquer de sujets pour faire son œuvre.

Je loue Dieu de ce que les Filles de la Charité sont à Varsovie et dans l'occasion du travail ; Dieu veuille les y bénir et conserver⁵ !

Je m'en allais chez Mademoiselle Le Gras faire une petite conférence à ses filles lorsque Mesdames la duchesse d'Aiguillon et présidente de Herse m'ont envoyé quérir chez une d'elles, où je suis, pour aviser aux moyens de secourir la pauvre Champagne, où les armées sont, qui la réduisent en un pitoyable état⁶. Je crains fort que nous ne puissions pas faire de grands efforts, à cause que déjà il se fait une grande dépense pour l'assistance de ce diocèse, pour lequel il faut chaque semaine six ou sept mille livres. Tout Paris contribue à cela et fournit de toutes choses nécessaires à l'homme pour la nourriture et le vêtement, pour les maladies et pour le travail. Il y a divers magasins établis en cette ville, où chacun porte ce qu'il a dévotion de donner. Il y a un tonneau dans le magasin général où l'on met le sel, qui ne vide jamais, encore que l'on en tire tous les jours pour envoyer aux champs, comme on fait de tout le reste⁷. Si j'étais à Saint-

5. Les sœurs Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle venaient d'arriver à Varsovie.

6. Après la soumission de Paris, le prince de Condé avait conduit son armée en Champagne, et là, avec l'aide des troupes espagnoles, il avait pris Rethel, Sainte-Menehould et d'autres places fortes. Turenne l'y poursuivit. La campagne dura trois ans, au grand préjudice des populations, qui, pillées sans cesse, vivaient dans la plus affreuse détresse.

7. La première idée de ces magasins généraux revenait à Chris-

Lazare, je vous enverrais l'ordre qui se tient en cette sainte économie, qui a été imprimé⁸. Messieurs du Saint-Sacrement font merveille en cette ville pour cela, et les religieux aux champs pour la distribution et l'assistance des pauvres gens⁹. Nous n'y avons que 3 personnes, outre celles que nous avons encore à Etampes, parce que les prêtres qui nous sont morts nous ont empêché d'en donner davantage ; et pour cela on a eu recours aux religions¹⁰.

tophe du Plessis, baron de Montbard, conseiller du roi. Il y en avait deux dans Paris : l'un se trouvait à la pointe de l'île Saint-Louis, dans la maison de Madame de Bretonvilliers, d'où les secours partaient du côté de Villeneuve-Saint-Georges, Lagny, etc. ; l'autre à l'hôtel de Mandosse, près l'hôtel de Bourgogne, pour Gonesse et les alentours. On y trouvait des habits, du linge, des meubles, des ustensiles, des outils, des substances alimentaires, des drogues, des ornements d'église et même des vases sacrés, apportés là par des personnes charitables, ou que des chariots étaient allés chercher de maison en maison. (Cf. Abelly, *op. cit.*, l. I, chap. XLII, p. 194 ; *Mémoire des besoins de la campagne aux environs de Paris ; Le Magasin charitable.*)

8. Le Magasin charitable.

9. La Compagnie secrète du Saint-Sacrement a beaucoup fait pour le soulagement des malheureux. La véritable importance de cette société, mise en lumière pour la première fois par le R. P. Clair dans les *Etudes*, nov. et déc. 1888, janv. et fév. 1889 (*La Compagnie du Saint-Sacrement. Une page de l'histoire de la charité au dix-septième siècle*), a été dans ces derniers temps l'objet de beaux travaux, dont les principaux sont sortis de la plume de dom Beauchet-Filleau, de M. Raoul Allier et surtout de M. Alfred Rebelliau. Saint Vincent en fit vraisemblablement partie au début de sa fondation. M. Lambert avait été mis en rapport avec elle quand il remplissait les fonctions d'assistant à Paris ; il avait même paru à une séance (*Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 109.) Entre ces *Annales* et la *Vie du Vénérable Vincent de Paul* par Abelly on a vu des oppositions qui n'existent pas. L'activité de la Compagnie dans le domaine de la charité n'enlève rien à celle de saint Vincent, telle que son premier biographe nous la fait connaître. Voir notre travail sur *Saint Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement* dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique*, déc. 1907, p. 353 et suiv.

10. Les Jésuites furent envoyés par l'archevêque de Paris dans la région de Villeneuve-Saint-Georges et rayonnèrent jusqu'à Corbeil ; les prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet allèrent jusqu'à Limay, Brevane, Villecresnes, Charolles ; les Capucins s'établirent à Corbeil

Grâces à Dieu, je me porte bien, et aussi toute la compagnie de deçà. Nous envoyons M. Berthe à Rome ¹¹. M. du Chesne s'en va conduire la maison de Richelieu et à même temps y commencer un séminaire interne. Nous y avons envoyé le meilleur de nos séminaristes pour montrer les pratiques et l'exemple aux autres. M. Cuissot retourne à Cahors et doit aller à Montauban conférer avec M. l'évêque sur le dessin de son séminaire ¹². Nous faisons revenir de Rome M. Le Vazeux ; peut-être l'enverrons-nous ou à Agen ou à Montauban ¹³.

Voici une lettre de Barbarie.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission qui sont de présent en Pologne, à Varsovie.

et aux alentours : les Jacobins parcoururent la région de Gonesse, Sevran, Le Bourget ; les prêtres de la Mission se partagèrent en plusieurs bandes pour secourir Etampes, Palaiseau, Lagny et autres lieux. Ce n'est pas tout. A ces troupes héroïques d'ouvriers de la charité s'ajoutèrent les Carmes déchaussés, les Récollets, les ecclésiastiques du séminaire de M. Charpentier, les Pères de Picpus. « C'est la conduite des missionnaires de M. Vincent, qui ont beaucoup d'expérience, dit l'auteur du *Magasin charitable* (p. 13), qui a servi de modèle presque par toutes les stations. » (Cf. *Etat sommaire des misères de la campagne et besoins des pauvres aux environs de Paris, des 20, 22, 24 et 25 octobre 1652.*)

11. Thomas Berthe était nommé supérieur de la maison de Rome et procureur de la congrégation près le Saint-Siège.

12. Chassé de Montauban à Montech par la peste, le chapitre avait emmené avec lui les quelques séminaristes que l'évêque du diocèse Pierre de Bertier logeait précédemment dans son palais épiscopal. Ils s'établirent dans une maison que le prélat avait achetée près de l'église ; ce fut là que les prêtres de la Mission leur donnèrent les premières leçons.

13. Il alla diriger le séminaire d'Annecy.

1585. — A MARC COGLEE, SUPERIEUR, A SEDAN

De Paris, ce 11^e janvier 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous fais un renouvellement de la donation de mon cœur en cette nouvelle année, et je vous envoie les deux brefs que vous avez demandés.

Je suis fort affligé des misères de votre frontière et de la quantité de pauvres gens qui vous accablent ; mais au reste ne puis que prier Dieu pour leur soulagement, comme je fais ; car de faire ajouter quelque chose aux cent livres que l'on vous donne pour eux par mois, il ne s'y faut pas attendre. Sedan est le seul endroit de la frontière à qui la charité de Paris continue ses aumônes. Elle a été contrainte de les retirer de partout ailleurs, pour subvenir aux extrêmes besoins de ce diocèse, où les armées ont séjourné longtemps.

Si vous pouvez séparer doucement ces deux personnes qui vivent comme mari et femme et qui ne le sont pas, sans envoyer cette femme à Paris, vous ferez bien, lui conseillant de se retirer autre part, ou bien à l'homme de s'éloigner d'elle, sans que cela paraisse beaucoup. Paris est comme un abord général ; il y a tant de ces pauvres filles-femmes que l'on ne sait où les retirer, et qui demeurent exposées au péril du péché et de la disette, qu'elles ont pensé éviter ! Vous en avez un exemple en la personne de cette bonne femme convertie que vous et M. Dufour nous avez ci-devant recommandée ; car on a eu grande peine à la retenir.

M. l'abbé est allé à Saint-Méen. Il m'a parlé de votre confrérie, mais en termes qu'il semble avoir changé sa première intention. Il a à cœur les misères de son pays. Je ne sais si son argent n'y demeurera pas. Il ne m'a pas bien découvert ce qu'il en fera ; peut-être aussi qu'il n'a pas pris une dernière résolution.

Si je ne vous ai dit mot de M. R.¹, c'est que vous ne m'en avez parlé qu'à demi ; mandez-moi quels sont ses défauts ; j'ajouterais : ses désirs, s'il n'avait témoigné à son retour qu'il n'en voulait plus avoir. Je vous prie de dire à M. Dufour qu'on dispose un vaisseau pour Madagascar et qu'il sera bon qu'il se tienne prêt pour partir au mois de mars, mois que le vaisseau part² ; cependant faites-moi savoir s'il se trouvera ou voie ou passage par où il puisse venir à Paris en sûreté.

Une troisième chose que je vous prie de me mander, c'est si vous serez assez de cinq prêtres en ce temps misérable.

Nous n'avons rien de nouveau. Chacun se porte assez bien de deçà, grâces à Dieu, à qui je vous offre souvent pour la même fin, et à ce qu'il plaise de vous sanctifier de plus en plus, vous et votre communauté, que je salue, et qui suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Coglée.

1. Probablement Nicolas Regnault, né à Vrigne-aux-Bois (Ardennes) en 1626, entré dans la congrégation de la Mission le 21 avril 1647, reçu aux vœux le 22 avril 1649, placé à Sedan avant 1654. Il quitta la congrégation en 1655 ou peu après.

2. Les mots *mois que le vaisseau part* sont de la main du saint.

1586 — A JEAN LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A TUNIS

Janvier 1653.

Je rends grâces à Notre-Seigneur de ce que, par votre entremise, plusieurs Français pris sur mer et menés à Tunis n'ont pas été faits esclaves, et que d'autres qui l'étaient ont été mis en liberté. C'est un grand service que vous rendez à Dieu en ces personnes. Plaise à sa bonté vous donner grâce pour agir fortement et efficacement vers ceux qui ont puissance et autorité pour cela !

1587. — AU PÈRE JEAN GARAT

De Paris, ce premier de février 1653.

Mon Révérend Père,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre avec le respect que je dois à un très bon serviteur de Dieu et à l'éloignement que vous avez pour les dignités¹. Je suis fort consolé de l'occasion que cela me donne de vous renouveler les offres de mes très humbles services, et mes remerciements pour toutes les grâces que vous nous avez faites

Lettre 1586. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 12, p. 138.

Lettre 1587. — L. s. — Arch. du chapitre de Cahors, fonds Massabie, liasse 47, original.

1. Le Père Garat, nommé abbé de Chancelade, voulait décliner cet honneur, et c'est dans ce dessein qu'il avait écrit à saint Vincent. Alain dut le menacer d'excommunication pour le faire céder. Le brevet du roi lui arriva le 30 mars 1656 et les bulles du Pape le 20 décembre 1657. (Cf. Léonard Roche, *op. cit.*, p. 87.)

et la protection dont vous nous honorez de delà. Je prie Notre-Seigneur qu'il en soit votre récompense.

Peut-être savez-vous à présent, mon Révérend Père, que je ne suis plus employé aux affaires ecclésiastiques, et par conséquent que je ne suis pas en état d'agir en celle dont il est question ; et quand je le serais, certes je ne voudrais pas mettre empêchement aux opérations du Saint-Esprit, dans la demande universelle que l'on fait de votre personne ; et il me semble, mon Révérend Père, qu'après avoir rendu ce que vous devez aux humbles sentiments de votre cœur, vous ferez bien de vous soumettre aux saints mouvements de ceux qui vous ont nommé. D'ailleurs ceux qui fuient les charges sont ceux à qui on les doit donner, et plutôt à Dieu qu'il y eût beaucoup de tels religieux en l'Eglise !

Je prie sa divine bonté, mon Révérend Père, qu'il fasse réussir la chose selon qu'il est plus expédient, qu'il vous conserve pour sa gloire et qu'il me rende digne du bonheur que j'ai d'être, en son amour, mon Révérend Père, votre très humble et obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission

Suscription : A mon Révérend Père le Révérend Père Garat, grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Cahors, à Cahors.

1588. — A LA PROPAGANDE

[Février 1653¹.]

Eminentissimi e Reverendissimi Signori,

Vincenzo Paoli, superior generale della congregazione della Missione, rappresenta umilmente all'EE. VV. che, essendovi speranza che abbia a partire questa primavera una nave per l'isola di Madagascar, disegna, così parendo alla Sacra Congregazione, inviar colà Claudio Dufour e Francesco Mousnier², sacerdoti della sua congregazione, già altre volte accettati dall'EE. VV. per la Missione di detta isola, sebbene non hanno potuto partire, per non esserci stato imbarco da quel tempo in quà³. Per il che supplica umilmente per le facultà solite da concedersi. E perchè sono morti due altri sacerdoti pure dalla Sacra Congregazione accettati per quella Missione, e non ha ancora detto oratore Vincenzo Paoli determinato chi possa presentare all'EE. VV. in luogo di quelli, supplica parimenti con ogni umiltà si compiacciano di dargli licenza, che facendo costatare a Monsignor nunzio di Francia dell'idoneità di quelli che potrà sostituire in luogo dei morti, li possa, se la partenza della nave premesse, inviare, mandando quanto prima i nomi loro

Lettre 1588. — Sup. non s. — Arch. de la Prop., II *Africa*, n° 248, f° 101, original.

1. Voir note 4.

2. Jean-François Mousnier, né à Saintes, entré dans la congrégation de la Mission le 19 décembre 1643 à l'âge de dix-huit ans, reçu aux vœux le 1^{er} janvier 1646, ordonné prêtre en 1649, employé à la distribution des aumônes en Picardie, puis envoyé à Madagascar, où il mourut le 5 mai 1655. Sa biographie a été publiée au t. III des *Notices*, pp. 129-146.

3. Le départ fut encore différé d'un an.

all'EE. VV. per la spedizione delle facultà, come sopra⁴.
E il tutto riceverà per grazia singolare dall'EE. VV.

Quas Deus, etc.

Suscription : Alla Sacra Congregazione de Propaganda Fide, per Vincenzo Paoli, superiore generale della congregazione della Missione.

TRADUCTION

Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission, représente humblement à Vos Eminences qu'un bateau devant faire voile, ce printemps, selon toute apparence, vers l'île de Madagascar, il a dessein d'y envoyer, s'il plaît à la Sacrée Congrégation, Claude Dufour et François Mousnier, prêtres de sa congrégation, que Vos Eminences ont précédemment agréés pour la même Mission, où ils n'ont pu se rendre, faute d'embarcation. Il vous prie de leur accorder les facultés accoutumées. Et comme les deux autres prêtres auxquels Vos Eminences avaient aussi donné leur agrément sont morts et que le suppliant Vincent de Paul ne sait encore quels missionnaires présenter à Vos Eminences pour combler ces vides, il demande humblement qu'on veuille bien l'autoriser, au cas où le départ du navire presserait, à choisir lui-même les sujets, quitte à les faire examiner par Mgr le nonce en France et à envoyer le plus tôt possible leurs noms à Vos Eminences pour l'expédition des pouvoirs habituels. Et il regardera ces grâces comme une faveur insigne de Vos Eminences.

Que Dieu ait, etc.

Suscription : A la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour Vincent de Paul, supérieur général de la congrégation de la Mission.

4. Les pouvoirs furent accordés le 20 février 1653. Ils ne différaient que par la suppression de l'article 26 des pouvoirs donnés précédemment à Nicolas Duport.

1589. — A ETIENNE BLATIRON, SUPERIEUR, A GÈNES

Du 14 février 1653.

Pour M..., je m'afflige avec vous de l'indisposition de son esprit, de laquelle pourtant je ne suis pas surpris, parce que ses comportements passés m'ont toujours donné sujet de craindre quelque instabilité en sa personne. Vous savez, Monsieur, que nous devons être soumis à Dieu en ces occasions et nous affermir nous-mêmes à ne vouloir que sa volonté, lors même que d'autres s'en retirent. Vous avez fait ce qu'un sage supérieur devait faire pour conserver l'ordre dans la maison ; si ce bon Monsieur s'en fâche jusqu'à sortir de l'état où Dieu l'a appelé et dans lequel il lui a départi beaucoup de grâces pour lui et pour les autres, qui sont des marques d'une vraie vocation, il témoigne qu'il est lui-même désordonné. Plaise à sa divine bonté de ne permettre pas qu'il s'éloigne de son adorable conduite ! Je ne lui écris pas, d'autant qu'un esprit malade ne se guérit point à force de le convaincre.

1590. — A ETIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR. A GÈNES

Du 21 février 1653.

Vous avez bien fait, Monsieur, de laisser prendre son cours à la petite altération de M. ..., sans lui rien dire des manquements où il s'est laissé aller ; le remède s'en trouve mieux dans le support et la patience que dans la correction pendant ces indispositions d'es-

Lettre 1589. — Reg. 2, p. 203.

Lettre 1590. — Reg. 2, p. 203.

prît, desquelles il y a sujet d'espérer qu'il reviendra. Peut-être s'est-il excusé de prêcher à ces filles, pour l'aversion grande que quelques-uns ont de toute sorte de communication avec ce sexe. Je suis seulement mari de ce que toute la charge tombe sur vous ; mais que ne vous déchargez-vous sur d'autres ! Vous devez exercer tout votre monde à la prédication et l'employer au dehors ; autrement, ils ne se rendront jamais bons ouvriers. Je sais bien qu'ils ne feront autant de fruit que vous en pourriez faire, mais ils en feront autant qu'il plaira à Dieu. Et à ce propos, je vous rapporterai ce que j'ai ouï dire à M. Lambert, dont je me ressouviendrai longtemps, que, quand Dieu ne nous a pas donné d'excellents sujets pour réussir en nos fonctions, il a fort agréable que nous y appliquions ceux que nous avons, quoique chétifs. J'appréhende toujours que vous preniez trop sur vous et que vos grands travaux ne vous accablent ; ce n'est pas que, hors cette crainte, je n'en sois grandement consolé et que même je n'en console souvent la compagnie. Il n'y a que deux jours que je lui racontais les grandes et fréquentes missions que vous faites et les singulières grâces dont Dieu les bénit.

1591. — A LAMBERT AUX COUTEAUX¹

De Paris, ce 21 février 1653.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

En attendant vos lettres, desquelles je suis privé depuis 15 ou 20 jours, je vous continue les miennes

Lettre 1591. — L. s. — Dossier de Cracovie, original.

1. Le saint ignorait encore que Lambert aux Couteaux était mort le 30 janvier.

pour vous souhaiter la continuation de l'esprit de Dieu et de ses opérations en votre conduite et en vos actions, et l'augmentation de ses grâces sur le roi, la reine et leurs desseins.

Nous n'avons point d'autres nouvelles que celles que je vous ai mandées ; il me semble néanmoins avoir omis de vous dire que neuf ou dix de nos écoliers font leurs études de théologie sous M. Cruoly, qui est aussi leur directeur spirituel, et que les autres écoliers, qui sont en plus grand nombre et qui ont achevé leur cours de théologie, se disposent, les uns à passer aux ordres sacrés et les autres à être envoyés en d'autres maisons, attendant le temps de leur ordination. Ceux-ci font leur conversation avec les anciens, où j'assiste quasi toujours, non sans grande consolation de nous voir relevés des défauts de nos anciennes récréations et de passer ces deux heures chaque jour en de saints entretiens, où chacun parle tour à tour sérieusement, utilement et néanmoins gaiement.

De plus, Monsieur, nous exerçons la compagnie, depuis quelque temps, aux matières de controverse. Il nous vient céans, tous les lundis, 3 ou 4 personnes de la ville, qui ont grâce de Dieu pour convaincre ceux de la religion] pré[endue] ré[formée] et qui en ramènent grand nombre à l'Eglise, pour nous montrer leur méthode, selon laquelle deux des nôtres disputent chaque fois en leur présence, dont l'un fait le catholique et l'autre contrefait le huguenot. L'un de ces Messieurs est M. Girodon, docteur en théologie², disciple du défunt Père Véron, et un autre est le sieur Beaumais, mercier³.

2. Nous avons d'Antoine Girodon *La discipline des églises pré-
[endues] ré[formées] de France*, Paris, 1663, in-8.

3. Comme le coutelier Jean Clément, Beaumais avait un goût

A cela j'ajoute que nous sommes tous en bonne santé, grâces à Dieu, excepté Perrin⁴, qui est toujours malade. Dieu vous conserve, s'il lui plaît !

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Lambert, supérieur des prêtres de la Mission de Pologne, à Varsovie.

1592. — A ETIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 28 février 1653.

Je loue Dieu de ce que votre famille marche fidèlement dans nos observances, à ces deux près desquels vous me parlez ; j'approuve fort votre indulgence à leur égard pour un temps. Il y en a qui se relâchent d'aucunes fois et non pas en d'autres, même qui se comportent mal en un lieu, et en un autre feront des

naturel si prononcé et un talent si remarquable pour la controverse que la reine l'envoyait réfuter les prêches des ministres dans les villes où la Réforme avait le plus d'adeptes. Il convertit de quatre à cinq mille hérétiques. Paris surtout fut le théâtre de son zèle. Le curé de la paroisse Saint-Sulpice fit annoncer l'avis suivant en 1673, 1675, 1676 et 1677 : « Tous les dimanches, après Vêpres, M. de Crouz, docteur en théologie et vicaire de ladite paroisse, continuera les controverses, et le sieur Beaumais, dit le mercier, soutiendra sous lui, à la manière accoutumée. » (Bibl. Nat. Lk⁷ 6743.) En reconnaissance de ses services, le clergé lui accorda une pension annuelle de quatre cents livres. (Cf. Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 368-371, 400-402.)

4. Nicolas Perrin, né à Châtenois (Vosges), entré dans la congrégation de la Mission, comme frère coadjuteur, après la mort de sa femme, le 23 janvier 1641, à l'âge de quarante ans, reçu aux vœux le 20 novembre 1643, mort à Saint-Lazare le 4 avril 1653.

Lettre 1592. — Reg. 2, p. 203.

mieux. Il faut espérer un pareil amendement de la part de ces deux Messieurs, plutôt en les attendant qu'en les pressant. Pour le regard des communications, il sera bon que vous recommandiez à la communauté, eux présents, de les faire exactement ; et s'ils y manquent de leur côté, de leur en parler d'une façon cordiale et comme en riant, pour les inviter par ce doux attrait à une pratique tant utile et nécessaire.

1593. -- LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

[Mars 1653¹.]

La petite famille n'a pas manqué de s'assembler, à la réserve d'un de chaque côté, qui n'étaient pas encore venus². Mais je crois, Monsieur, qu'il est nécessaire que votre charité se

Lettre 1593. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Date ajoutée au dos de l'original par le frère Ducournau.

2. Il s'agit ici des premiers débuts de l'hospice du Nom-de-Jésus. La fondation de cet établissement est due à la générosité anonyme d'un riche bourgeois de Paris, qui apporta un jour 100.000 livres à saint Vincent pour une bonne œuvre dont il lui laissait le choix. Le saint réfléchit, et, après avoir communiqué son plan au charitable donateur, il résolut d'employer 11.000 livres à l'achat de la maison dite le Nom-de-Jésus, qui appartenait à Saint-Lazare ; 20.000 livres à l'agrandissement des locaux, au cas où la place deviendrait insuffisante ; 60.000 livres en constitution de rente au dernier 20 sur Saint-Lazare, qui racheta plus tard ce revenu ; 5.400 livres en meubles et en ornements pour la chapelle ; 3.600 livres pour la nourriture et l'entretien de quarante pauvres pendant un an ; le tout à condition que les supérieurs généraux des prêtres de la Mission, avec les bourgeois de Paris qu'ils s'adjoindraient eux-mêmes, auraient la direction spirituelle et temporelle de l'hôpital, et, à ce titre, pourraient recevoir les pauvres et les renvoyer. Le contrat fut passé le 29 octobre 1653, approuvé par les vicaires généraux le 15 mars 1654 et confirmé par lettres patentes au mois de novembre. (Arch. Nat. M 53.) L'œuvre fonctionnait déjà depuis mars 1653. Saint Vincent fit choix de quarante pauvres artisans, vingt de chaque sexe, réduits, par la vieillesse ou les infirmités, à ne plus pouvoir gagner leur vie. Les hommes et les femmes logeaient dans deux corps de logis séparés. Bien que réunis dans une même chapelle pour entendre la messe, ils ne pouvaient ni se voir ni se parler. On leur

donne la peine de les établir demain matin et leur faire faire quelque dévotion, comme d'adorer la sainte Croix, et quelque exhortation sur la Passion. C'est trop de hardiesse de faire cette proposition-là. S'il plait aussi à votre charité d'ordonner, ce soir ou demain de grand matin, si on leur baillera les habits qui leur ont été préparés?

Votre bénédiction, s'il vous plait, à toute la compagnie.

1594. — AU FRÈRE LÉONARD LAMIROIS, A GÈNES

Du 14¹ mars 1653.

Vous m'avez écrit deux lettres, sans que je vous aie fait réponse ; ce n'a pas été faute d'affection, mais à cause de mes embarras, qui m'empêchent de faire tout ce que je voudrais bien. Ne laissez pas de m'écrire quand il sera besoin. J'espère qu'à l'avenir je ne tarderai pas tant à vous répondre.

Je loue Dieu de la satisfaction que vous donnez au dedans et au dehors de la maison² ; continuez d'être bien fidèle à Dieu en la pratique de l'humilité, de l'obéissance et des règles ; c'est le moyen de vous attirer les grâces du ciel en abondance et de vous conserver en votre vocation et, par elle, dans l'enceinte de la volonté de Dieu, qui doit être notre unique prétention en ce monde et en l'autre.

mit en main des métiers et des outils pour occuper leur temps. Des Filles de la Charité étaient à leur service, et un prêtre de la Mission, conformément au terme du contrat, remplissait les fonctions d'aumônier. Vincent de Paul venait souvent les visiter et les instruire. (Cf. Abelly, *op. cit.*, t. I, chap. XLV, pp. 211-213.) De 1802 à 1816 l'hospice du Nom-de-Jésus fut maison municipale de santé. Les bâtiments n'existent plus ; ils étaient sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les dépendances de la gare de l'Est.

Lettre 1594. — Reg. 2, p. 325.

1. Le 19 écrit sur le registre au-dessus du 14 indique qu'il y a eu quelque hésitation sur la lecture.

2. Le frère Léonard Lamirois était le cuisinier de la maison.

Touchant le doute où vous êtes, si vous devez faire raison au maître d'apprentissage que vous avez quitté avant le temps, je vous dirai, mon cher Frère, qu'ayant fait assigner dès lors, comme il fit, votre bonne mère pour cela, il est croyable qu'elle l'a satisfait, si la justice l'a ainsi ordonné ; et quand elle ne l'aurait pas fait, vous n'êtes pas obligé de le faire, n'étant plus en cet état. Dieu ne demande de vous que ce que vous pouvez, et jamais un confesseur n'oblige son pénitent de payer ce qu'il doit que quand il pourra le faire. Or, vous n'avez rien en votre disposition pour dédommager ce maître, et par conséquent vous en êtes déchargé devant Dieu et devant les hommes.

D'ailleurs c'est une question si, vous ayant obligé de le quitter, comme il a fait, par son mauvais traitement, vous lui devez quelque chose ; pour moi, j'en doute fort, et je vous prie de demeurer en paix de ce côté-là et de vous unir de plus en plus à Notre-Seigneur par le détachement des choses de la terre.

1595. — FRANÇOIS CHARLES, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT

14 mars 1653.

Monsieur,

Votre bénédiction!

Il y a huit jours que je vous envoyai les nouvelles de la mort de M. Guérin, notre très cher et très digne supérieur, qui n'a vécu que quatre ou cinq semaines après celle de

Lettre 1595. — Pour la première partie de cette lettre jusqu'aux mots « de la conversion de cette pauvre ville », nous avons utilisé une copie ancienne, privée aujourd'hui d'un de ses feuillets et conservée aux archives de la Mission. De cette copie nous connaissons une copie récente et complète, mais malheureusement retouchée; c'est ce dernier texte, faute de mieux, que nous suivons pour la seconde partie.

M. Gurlet et l'a suivi de bien près; ce que M. Gurlet en sa maladie lui donnait, ce semble, à entendre, s'adressant à M. Guérin et lui demandant s'il était prêt de partir et de s'en aller avec lui; il le pressait souvent et fortement là-dessus, comme s'il n'eût pas voulu s'en aller sans l'emmener en sa compagnie, et disait qu'il le viendrait quêrir.

Une fois, étant sorti du lit et se venant chauffer en chemise auprès du feu, demandant qu'on allât prendre et lui apporter ses papiers, il les voulut brûler et jeter dans le feu (qui étaient les indices à approcher de sa mort). Comme M. Guérin le voulut retenir et ramasser ses papiers, M. Gurlet, en se levant, le heurta de la tête et lui laissa une meurtrissure au-dessus de l'œil, qu'il a toujours gardée depuis et se voyait pendant sa maladie, et après sa mort était encore plus visible, et l'a porté au tombeau avec M. Gurlet, au côté duquel il fut enterré, en l'église de Notre-Dame d'Annecy. De quoi j'ai cru devoir vous donner connaissance pour la deuxième fois, afin que, si les premières lettres venaient à être par aventure égarées par le chemin, celle-ci suppléât au défaut et vous en fit savoir les nouvelles.

J'ai aussi pensé qu'il était à propos d'ajouter ici conjointement quelque chose touchant les vertus que nous avons remarquées en lui, suivant la coutume et pratique de la compagnie en cas semblable, après nous être entretenus hier au soir, M. Huitmille et moi, avec notre frère François, par manière de conférence, où l'on en dit des choses bien considérables et de grande édification. Mais il semble que nous ne soyons pas si bien dans un si bon biais et avec tant de sentiments de ses vertus et perfections comme sont les externes, qui étaient plus éloignés de sa compagnie que nous, qui l'avons pratiqué et fréquenté continuellement pendant un si long temps. La trop grande proximité nous empêchait de le découvrir et admirer: et, par un malheur et étrange désordre, la communication fréquente et, en suite d'icelle, la connaissance les uns des autres préjudicie beaucoup à l'estime raisonnable qu'on désirait faire du bien. En quelque part qu'il se rencontre, un petit fêtu du moindre manquement et imperfection que l'on peut apercevoir enlève souvent une partie du goût et rabat beaucoup de l'éclat des vertus qu'on voit reluire dans les autres; ce qui me fait connaître que je suis incapable de reconnaître les vertus de notre vertueux supérieur défunt et d'en faire l'estime qu'elles méritent.

L'humilité et la simplicité, compagnes inséparables, le fondement et les gardiennes fidèles des autres vertus, ont paru notablement en lui, non seulement aux yeux de ceux de la

maison, mais encore des externes, dont ils demeuraient grandement édifiés. J'ai remarqué cette simplicité en tout et dans les choses les plus menues. Pour enfiler les chapelets, au lieu d'un petit ruban dont on se sert pour cela ordinairement, il n'approuvait qu'on y mit autre chose qu'un peu de fil... Il acheta un grand nombre de petites médailles pour y appliquer des indulgences. Les voyant, j'en fus étonné en moi-même sans lui en témoigner, sur ce qu'elles ne valaient peut-être pas chacune un quart de voije, qui est toute la plus basse monnaie. Pour une paire de souliers neufs, au lieu de quelques chétives et communes aiguillettes, il voulait qu'on se servît de la moindre et plus simple courroie de cuir de la même matière des souliers. Dans les habits, il gardait la même chose.

Mais cette simplicité reluisait avec plus d'éclat dans sa conversation, dans ses paroles, dans ses réponses indifféremment avec toute sorte de personnes de qualité et condition, disant naïvement et simplement ses pensées et ses sentiments, tels qu'il les avait dans le cœur, ainsi que cela paraissait visiblement, sans duplicité et dissimulation, sans recherche et affectation de paroles; ce qui faisait un grand effet et laissait de l'admiration et une grande estime dans l'esprit de ceux qui le connaissaient. Et même Mgr de Genève m'en parlait dernièrement, depuis son décès, qu'il avait remarqué sensiblement cet esprit de simplicité dans les visites de son diocèse où il avait eu l'honneur de le servir et de l'accompagner avec la simplicité de la colombe, et avait reconnu conjointement la prudence du serpent, qui le faisait parler quand et comment de tout à propos, dans la vue et conséquence des suites qu'il savait bien remarquer.

Cette vertu lui faisait remarquer Dieu d'un œil simple et faire toutes ses actions avec grande pureté d'intention, sans avoir égard aux créatures, même au bon exemple qu'on leur eût pu donner en pratiquant le bien devant elles. Et je me souviens à ce propos que, lui faisant la communication de mon intérieur et lui disant qu'il eût été bon de faire certaines choses pour l'édification du peuple, il me répondit incontinent qu'il ne fallait pas avoir égard à cela, mais faire ses actions toutes pour Dieu, comme voulant dire qu'il fallait aller directement à Dieu sans s'arrêter à d'autres intentions, bonnes à la vérité, mais moins excellentes et plus dangereuses.

De la source d'humilité procédait aussi qu'il se faisait tout à tous et se rendait ainsi admirable et aimable à tous. S'il se fût rencontré dans un jardin des personnes de sa connaissance où l'on taillât la vigne, il se fût volontiers mis en besogne à

travailler et dire ce qu'il en savait aux autres. En effet, il savait de tout et était prêt à tout.

Sur ce bon fondement de l'humilité et simplicité il avait établi les autres vertus chrétiennes et toutes les plus propres pour l'esprit de sa vocation, et principalement la charité et le zèle pour le salut des âmes, qui était prodigieux et tout à fait admirable ; car, hors le temps de repos marqué par nos règles, il ne pouvait souffrir qu'on manquât à travailler continuellement dans les missions ; et même trois ou quatre jours avant sa mort, il me dit qu'alors, pendant que nous étions assez occupés à entendre et servir messieurs les ordinands, il fallait dérober quelques heures de temps pour aller au lieu... comme s'il eût voulu le même jour de l'ordination après dîner, ou le lendemain, pendant qu'il était malade, nous envoyer en mission, deux pauvres prêtres que nous étions, pour faire ce que nous pourrions dans une des grosses paroisses du diocèse.

Et pour connaître plus clairement que pendant sa vie il avait l'esprit occupé de pensées de la mission et du salut des âmes, dans les derniers jours de sa maladie, au plus fort de la fièvre... toutes ses rêveries étaient des missions... qu'il fallait aller faire des missions dans la ville de Genève, qu'on avait envoyé des lettres pour cet effet et que les hérétiques nous y attendaient. Je lui avais vu arriver quelque chose de semblable dans une grande maladie, il y a environ 6 ans, dans une mission, au fort de l'hiver, parmi nos montagnes. Il songeait si bien, je me souviens, que Genève était converti, que Mgr l'évêque du lieu y avait fait son entrée ; ce qui provenait du grand désir qu'il avait, étant en santé, de la conversion de cette pauvre ville, et lui-même espérait y aller bientôt célébrer la sainte messe.

Quand il pouvait avoir quelques relations des grands fruits que Dieu opérât dans les pays étrangers, il les lisait avec un cœur tout ému, et les larmes qui coulaient de ses yeux manifestaient bien la joie et le contentement de son âme. Il se sentait disposé, si l'obéissance le lui eût marqué, à aller en Barbarie, malgré son grand âge et ses nombreuses incommodités. Je lui ai ouï dire qu'étant écolier chez les Révérends Pères jésuites, il se fût présenté pour aller en Chine, au Japon, au Canada, s'ils eussent voulu prendre avec eux d'autres personnes.

Son zèle était aussi désintéressé qu'ardent : il n'aimait en effet que la gloire de Dieu, sans se rechercher aucunement lui-même, ne se souciant pas non plus par qui elle était procurée ; et même quand un des ecclésiastiques qui travaillaient

avec nous aux missions avait bien réussi en quelque chose, il s'en réjouissait plus que si c'eût été lui-même ou un autre de la compagnie.

Ce zèle si véritable était accompagné de toutes les autres vertus, sans lesquelles on il ne peut exister, ou il ne peut qu'être tout au moins inutile à la gloire de Dieu. Il avait une grande patience pour supporter les peines, les travaux qu'il faut embrasser pour gagner des âmes; et je sais qu'étant en mission il continua les catéchismes, les prédications, les confessions, nonobstant un grand mal qui l'incommodait extrêmement. Cela ne l'empêchait pas non plus de prendre toujours et en toutes choses le pire pour lui, comme s'il se fût bien porté.

Son zèle n'éclatait pas moins dans sa charge de supérieur. Il avait un ardent désir du bien et de la perfection de ses sujets, parmi lesquels il tâchait de faire fleurir l'esprit de la compagnie, les principales vertus qui la caractérisent et surtout une parfaite obéissance aux règles.

Toutes ces vertus, comme je le disais au commencement de la lettre, lui avaient concilié l'estime et l'affection de tous, et cela a bien paru par les regrets et ressentiments que toutes sortes de personnes ont eus à sa mort, aussi bien Messieurs les ecclésiastiques que les personnes religieuses et les bonnes sœurs de la Visitation, qui pendant le cours de sa maladie ont fait beaucoup de prières à son intention et l'ont assisté de plusieurs choses. Les séculiers eux-mêmes ont témoigné un semblable regret, et naguère un pauvre paysan, qui venait, de la part d'une grande famille de la contrée, demander de ses nouvelles et lui apporter quelques viandes, se prit incontinent à pleurer, dès qu'il eut connu sa mort, avec autant de douleur que s'il eût été son propre père.

Il serait trop long de s'étendre davantage à particulariser les autres vertus de notre cher défunt, à raconter les autres peines, fatigues, travaux qu'il a endurés pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je termine en vous disant que ses funérailles ont été extraordinaires, à raison de la présence de Monseigneur de Genève, M. le comte de Sales, d'un grand nombre de Messieurs les chanoines de la cathédrale, de Messieurs les ordinands alors réunis. Et quantité d'ecclésiastiques du diocèse, ayant appris sa mort, se sont empressés de célébrer la sainte messe pour le repos de son âme.

Dans l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, quoiqu'indigne, enfant.

F. CHARLES,

i. p. d. l. c. d. l. M.

1596. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

Ce 20 mars [1653¹].

Mon très honoré Père,

Il paraît bien que Notre-Seigneur est le seul général propriétaire de la congrégation de la Mission, disposant ainsi des bons sujets qu'il y met. Il a donc eu à faire pour une mission excellente de celui qu'il nous a enlevé. Qu'est-ce que nous avons à dire ? Rien, sinon que je crois que cette nouvelle entrée dans le ciel attirera de Dieu de grandes grâces sur tout le reste de la compagnie et que cette douleur universelle produira des effets de sainteté en beaucoup d'âmes. Ne suis-je pas bien hardie, mon très honoré Père, d'oser mêler mes larmes avec vos soumissions ordinaires aux conduites de la divine Providence, mes faiblesses avec la force que Dieu vous a donnée pour porter la si bonne part que Notre-Seigneur vous donne si souvent à ses souffrances ? Pour son amour, donnez à la nature ce qu'elle a besoin pour sa décharge et ce qui est nécessaire pour votre conservation.

Je ne vous saurais celer, mon très honoré Père, que ma douleur est grande, mais votre charité m'a enseigné d'aimer la volonté de Dieu, si juste et miséricordieux, la bonté de laquelle m'a rendue, mon très honoré Père, votre très humble et très obligée fille et servante.

L. DE MARILLAC.

Suscription : *A Monsieur Monsieur Vincent, général des vénérables prêtres de la Mission.*

Lettre 1596. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. S'il fallait s'en tenir aux mots ajoutés au dos de l'original par le frère Ducournau, la lettre serait de 1657. Mais comme dans les lettres voisines du 20 mars 1657 saint Vincent ne mentionne la mort d'aucun missionnaire et que, le 20 mars 1653, il venait d'apprendre celle de Lambert aux Couteaux, cette dernière date semble préférable.

1597. — A EDMENESTRIER¹

De Paris, ce 23 mars 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais, et sa sainte consolation en nous tous, pour supporter avec amour les incomparables pertes que la compagnie vient de faire en deux de ses meilleurs sujets, dont l'un est M. Guérin, supérieur de la maison d'Annecy, duquel Mgr l'évêque de Genève me parle très avantageusement avec les larmes aux yeux et la douleur inexprimable au cœur; c'est son terme. En effet Dieu a toujours béni la conduite et les travaux de ce sien serviteur au contentement du dedans et du dehors de la famille. Il est décédé le 6^e de ce mois, après neuf jours de maladie.

Je vous ai déjà parlé, ce me semble, du décès de feu M. Gurlet, comme d'un bon missionnaire, arrivé quelques jours devant en la même maison.

L'autre dont j'ai à vous parler maintenant est le bon M. Lambert, qui est allé à Dieu dès le dernier de janvier, n'ayant été que trois jours malade, mais d'une maladie si douloureuse, que lui-même disait qu'il ne la pourrait souffrir longtemps sans mourir; ce qui est arrivé, après avoir reçu tous ses sacrements par les

Lettre 1597. — L. s. — Dossier de Turin, original. Cette lettre, sauf la fin, à partir des mots *Je vous envoie une procuration de M. Pignay*, a été envoyée à toutes les maisons de la congrégation de la Mission. Collet en signale trois exemplaires, des 21, 22 et 26 mars. (*Op. cit.*, t. I, p. 512)

1. Edme Menestrier, né le 16 juin 1618 à Rugney (Vosges), entré dans la congrégation de la Mission le 10 septembre 1640, reçu aux vœux en octobre 1646, ordonné prêtre en avril 1648. Il passa sa vie de missionnaire au séminaire d'Agen, dont il fut supérieur de 1651 à 1665 et de 1672 à 1685 et procureur de 1665 à 1672.

mains de M. Desdames. Le confesseur de la reine de Pologne² me mande qu'il est universellement regretté et que, selon les pensées des hommes, il est difficile de trouver un ecclésiastique plus accompli et plus propre pour l'ouvrage de Dieu, et ajoute qu'il pouvait être nommé *dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est*³. Il cherchait Dieu uniquement, et jamais personne en peu de temps ne s'était si avancé en l'estime et les bonnes grâces du roi et de la reine que lui, et jamais personne n'a eu une estime plus universelle, car partout où il a passé, il a répandu une grande odeur de ses vertus. Voilà les sentiments de ce bon docteur. Et la reine, qui m'en a écrit une grande lettre de sa main, après m'avoir exprimé sa satisfaction de ses conduites et son regret de ne l'avoir plus, finit par ces mots : « Enfin, dit-elle, si vous ne m'envoyez un second M. Lambert, je ne sais plus que faire. » Ce qui marque la parfaite confiance qu'elle lui avait. Aussi l'a-t-il portée à faire environ cent mille livres d'aumônes au delà de ce qu'elle eût fait, depuis qu'il a eu l'honneur de l'approcher, à ce que les nôtres me mandent, qui en ont distribué une bonne partie tant aux pauvres pestiférés de Cracovie et de Varsovie qu'à d'autres malades et pauvres gens abandonnés⁴.

Je ne doute pas, Monsieur, que la privation de ce saint homme, qui afflige toute la compagnie, et encore plus celle de tous les trois ensemble, ne vous touche sensiblement. Mais quoi ! la conduite de Dieu

2. François de Fleury.

3. Ecclésiastique XLV, 1.

4. Le corps de Lambert aux Couteaux fut déposé dans l'église de Sokolka, devant le grand autel. On l'exhuma en 1686 pour le transporter à Varsovie dans l'église Sainte-Croix, où il repose encore aujourd'hui.

est adorable, et nous en devons aimer les effets. C'est ce que nous tâchons de faire dans l'accablement de douleur où ces accidents nous ont mis, nous confiant que ces chers défunts nous seront plus utiles au ciel qu'ils n'eussent été sur la terre. Nous sommes après pour remplir leurs places, particulièrement celle de M. Lambert, à cause des besoins extrêmes de ce royaume-là, où les dispositions sont très bonnes et où les ouvriers qui restent ne sont pas assez forts. Priez et faites prier, s'il vous plaît, pour les vivants et pour les morts.

Je vous envoie une procuration de M. Pignay⁵ pour recevoir ce qui lui est dû du revenu de ses prieurés⁶ jusqu'au temps que vous en avez pris possession, dont il vous fait donation. Il y a aussi deux lettres à même fin.

J'approuve que vous acceptiez la fondation de cette bonne fille qui est morte et qui vous a chargé de son petit frère jusqu'à l'âge de 25 ans, et de la célébration de deux messes par semaine à perpétuité, m'étant avis que les quarante écus de rente qu'elle a donnés peuvent supporter ces charges. Il y a huit jours que je vous ai écrit la même chose.

J'embrasse cordialement M. Fournier, duquel j'attends une lettre pour M. son père, au lieu de celle que j'ai perdue. Faites, s'il vous plaît, tenir l'incluse à La Rose

5. Nicolas Pignay, prêtre du diocèse de Rouen et docteur en Sorbonne. Dans son testament, du 10 août 1671 (Arch. Nat. M 213, n° 8), il est dit « proviseur du collège de justice » et « domicilié aux Bons-Enfants ».

6. On trouve aux Arch. Nat. S 6700 l'acte par lequel le prieuré de Saint-Pierre de Montmagneris, du diocèse de Cahors, fut uni au séminaire d'Agen, sur la résignation qu'en avait faite Nicolas Pignay.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur,
votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Monsieur Monsieur Edme, prêtre de
la Mission, à Agen.

1598. — ALAIN DE SOLMINIHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 26 mars 1653.

Monsieur,

Je vous rends très humbles grâces pour l'avis que vous m'avez donné de l'affaire de Chancelade et des offres que vous faites à Monsieur Sevin, qui en avait donné avis à Mgr de Sarlat, par le moyen duquel je l'avais appris. Vous aurez vu par ma dernière lettre qu'il ne faut parler d'aller à Paris; oh ! nenni, non pas même y penser; et j'ose vous dire que, si je le pouvais, ce que non, il ne le faudrait pas, car ma présence retarderait plus l'affaire de mon évêché qu'elle ne l'avancerait, et peut-être le ruinerait.

J'ai été très aise d'apprendre le bon succès de l'affaire contre la doctrine du temps. Dieu en soit béni à jamais !

Le recteur de Caussade et un autre syndiqué m'ont fait signifier un acte par lequel ils disent qu'ils s'étaient portés à Cahors, supposant que j'avais convoqué mon clergé, ce qui est faux, pour exécuter l'arrêt d'expédient et articles passés ensuite, et ont protesté contre moi. Je leur en ai fait signifier un autre par lequel je les somme de se rendre à mon prochain synode pour l'exécution dudit arrêt et articles; ce que je vous ai voulu mander, afin que, s'ils vous en écrivent, vous en soyez informé. J'envoie ces actes à Messieurs les agents.

Faites-moi la faveur de bien prier Dieu pour moi et de me croire, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

Lettre 1598. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1599. — LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT

3 avril 1653..

Mon très honoré Père,

Je me suis oublié de vous dire que défunt M. Lambert me fit l'honneur de me mander, deux jours avant sa maladie, que notre sœur Françoise¹, qui est en Pologne, était comme le lien des deux autres, qui ne s'accordaient pas bien.

J'ai eu aussi pensée d'avertir votre charité de penser à M. le curé de Saint-Laurent², lorsqu'elle aura permission de faire dire la sainte messe à la maison des pauvres ouvriers³, afin qu'il n'ait aucun sujet de se plaindre.

Je pris hier la liberté de dire à M. Le Gros que je croyais qu'il ne devait pas y avoir si tôt une porte de dehors à la chapelle. Faites-moi l'honneur de me mander quand vous voudrez parler aux personnes de dehors pour la maison et si l'on n'y mettra point plus de femmes que d'hommes pour grossir le nombre.

Je supplie Dieu d'en faire sa sainte volonté et suis, mon très honoré Père, votre pauvre fille et très humble servante.

L. DE M.

1600. — A ANTOINE DRAGO¹

Domine mi carissime,

Summo cum gaudio tuas litteras accepi quibus me certiore facis de elapso seminarii tui tempore et de animo tuo circa vota in Congregatione emittenda ; spero enim illis te infirmitati et inconstantiae humanae

Lettre 1599. — Gossin, *op. cit.*, p. 464, d'après l'original communiqué par l'abbé Pinard, vicaire à Saint-Germain-en-Laye.

1. Françoise Douelle.

2. Guillaume de Lestocq.

3. L'hospice du Nom-de-Jésus.

Lettre 1600. — L. s. — L'original nous a été communiqué par M. Jean Tonello, prêtre de la Mission.

1. Né dans le diocèse d'Albenga le 25 janvier 1621, entré dans la congrégation de la Mission à Rome le 30 mars 1651, reçu aux vœux à Gênes en avril 1653, supérieur de la maison de Gênes de 1666 à 1670 et de 1677 à 1680.

remedium allaturum, et strictius ac perfectius Deo devinctum iri.

Mihi etiam aperis mentem tuam circa restrictionem iisdem votis apponendam, ut scilicet ad tuum placitum fratribus tuis carnalibus aut aliis bona patrimonialia dispartiri libere valeas. Super hac re dicam ingenue Dominationi Vestrae eam esse mentem Congregationis ut qui in ea possident beneficia aut aliqua bona patrimonialia, dictorum bonorum administrationem et usum fructuum eidem Congregationi relinquunt, dum vivunt, ea tamen conditione ut possint de dictis bonis in favorem parentum suorum aut aliorum quorumlibet per testamentum disponere. Si tamen hoc jamjam exequi et parentibus tuis, quos pauperes esse suppono, per modum elemosynae, bona tua impraesentiarum distribuere cupias, libentissime assentior, dummodo hoc quamprimum facias, ne hujusmodi facultates tentationis materia in posterum esse possint.

Gratias ago Deo meo, qui talem tibi erga vocationem tuam indidit animum, speroque fore ut in dies ad illius gloriam animarumque salutem augeatur.

Commendatum me habeas, quaeso, tuis orationibus, dum ego quotidie in sacrosancto missae sacrificio memoriam tui habeo.

Dominationis Vestrae carissimae humillimus servus.

VINCENTIUS A PAULO,
indignus sacerdos Congregationis Missionis.

Parisiis, die 4 aprilis 1653.

Formulam votorum, licet eam apud se habeat Dominus Stephanus Blatiron, cum a me postules, ad te transmittito.

Suscription: Reverendo Domino meo Domino An-

tonio Drago, Congregationis Missionis sacerdoti,
Genuam.

TRADUCTION

Mon très cher Monsieur,

J'ai reçu avec une grande joie la lettre par laquelle vous m'annoncez que le temps de votre séminaire est terminé et que vous désirez faire les vœux dans notre congrégation; j'espère, en effet, que par là vous remédiez à l'infirmité et à l'inconstance humaine et que vous vous unirez plus étroitement et plus parfaitement à Dieu.

Vous me dites aussi votre intention, en émettant ces vœux, de vous réserver la faculté de disposer librement de vos biens patrimoniaux en faveur de vos frères charnels ou d'autres personnes. Je vous dirai franchement là-dessus, Monsieur, qu'à la congrégation reviennent, du vivant de leurs possesseurs, l'administration des bénéfices et biens patrimoniaux et l'usage de leurs revenus, et qu'après leur mort ils appartiennent au légataire de leur choix, parents ou autres. Si toutefois vous désirez donner maintenant vos biens, par manière d'aumône, à vos parents, que je suppose pauvres, j'y consens volontiers, pourvu que vous le fassiez le plus tôt possible, car ces biens pourraient être pour vous plus tard un sujet de tentation.

Je remercie Dieu, qui a mis en vous un tel amour de votre vocation, et j'espère que cet amour ira croissant de jour en jour pour la gloire et le salut des âmes.

Je me recommande à vos prières et j'aurai moi-même chaque jour une intention pour vous au saint sacrifice de la messe.

Je suis, mon cher Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

indigne prêtre de la congrégation de la Mission.

De Paris, ce 4 avril 1653.

Vous me demandez la formule des vœux; je vous l'envoie, bien que M. Blatiron l'ait chez lui.

Suscription : Au Révérend Monsieur Monsieur Antoine Drago, prêtre de la congrégation de la Mission, à Gênes.

1601 — A GERALD BRIN, SUPERIEUR, A LA ROSE

De Paris, le 6 avril 1653.

Monsieur,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

Nous enterrâmes hier un de nos bons frères coadjuteurs qui a été sept ou huit mois malade, tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, ayant plu à Dieu de l'exercer en diverses manières pour la sanctification de son âme ; ce qui nous a paru par le bon usage qu'il en a fait et la constante et douce soumission qu'il a eue à la conduite de Dieu dans ce long et fâcheux exercice. C'est le frère Nicolas Perrin. Il y a 12 ou 13 ans qu'il a servi Dieu en la compagnie, où il nous a laissé quantité de bons exemples en la pratique des vertus qui font un bon missionnaire. Je recommande son âme à vos prières et la mienne aussi.

Je ne vous parle plus de nos chers défunts, Messieurs Lambert, Guérin et Gurlet, depuis peu trépassés, pource que je vous en ai écrit assez amplement ; seulement je vous dirai que tant plus nous allons avant, tant plus nous les trouvons à dire, au moins les deux premiers, et entre eux l'incomparable M. Lambert.

J'attends de vos nouvelles sur l'état présent de la mère de M. Biminet¹, et si vous lui avez fait toucher le peu d'argent que je vous ai prié de lui envoyer.

Vous savez assez quel est l'esprit de Notre-Seigneur, et ainsi, conduisant votre famille selon cet esprit, vous la

Lettre 1601. — L. s. — Dossier de la Mission, original.

1. Etienne Biminet, né à Moissac, entré dans la congrégation de la Mission le 6 octobre 1645 à l'âge de vingt et un ans, reçu aux vœux le 7 octobre 1647, ordonné prêtre pendant le carême de l'année 1651.

conduirez dans les règles de la Mission ; car elle n'en a point d'autres que celles qui conviennent au même esprit, duquel je prie Dieu qu'il vous anime. Si vous ne regardez que le vôtre dans la charge que vous avez, vous auriez raison de craindre ; mais, considérant que c'est Notre-Seigneur qui conduit lui-même les compagnies, et qu'il gouvernera la vôtre par vous, si vous lui êtes bien soumis et mettez en sa grâce toute votre confiance, vous devez aussi demeurer en paix et estimer qu'il tirera sa gloire de vos soins.

Je ne sais que vous dire sur la difficulté que vous avez à retirer votre blé de Clérac², sinon que j'espère que vous en viendrez à bout par les voies que vous me marquez, ou par d'autres que Dieu vous aura inspirées, surtout si M. Bajoue s'en mêle, lui qui vous a engagé dans cette affaire.

Si M. Ducasse vous témoigne qu'il veut retourner à La Rose, vous ferez bien de l'y recevoir, mais non pas de l'en solliciter, tandis qu'il ne fera point réponse à la prière que je lui ai faite de se déclarer s'il est des nôtres ou ne l'est pas ; car, d'un côté, il a fait le semblant d'être missionnaire, mais, d'un autre, on m'a donné avis du contraire.

Le grand nombre de personnes qu'il a plu à Dieu de nous ôter cette année nous empêche de vous envoyer du secours pour le présent ; c'est pourquoi je vous prie de faire le mieux que vous pourrez avec le peu d'ouvriers que vous avez, à qui j'espère que Dieu donnera une double force et à vous un double esprit pour faire son œuvre sans augmentation de sujets.

Voici plusieurs lettres que je vous envoie, avec une

2 Commune de l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure).

nouvelle donation de mon cœur, qui suis, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. I. M.

Si vous voulez écrire à M. Ducasse, faites-le comme de vous-même pour l'inviter à vous secourir, sans lui témoigner que je le sache.

Au bas de la première page : M. Brin.

**1602. — A FRANÇOIS FOURNIER, PRÊTRE DE LA MISSION.
A AGEN**

6 avril 1653.

Il est vrai que feu M. Gilles, ni d'autres missionnaires ne se sont pas trouvés aux disputes de philosophie ni de théologie qui se font à la ville ; mais il n'est pas si facile de s'en dispenser dans les petites villes, comme Agen ; et je n'estime pas que vous fassiez contre l'esprit de la compagnie d'y aller quelquefois, quand vos supérieurs le trouveront à propos ; néanmoins ils ne doivent pas vous y obliger, ains vous laisser en pleine liberté d'y aller ou de n'y aller pas, comme je fais de mon côté ; car bien que je sache que vous êtes assez savant, toutefois vous pouvez manquer de la pratique qui est nécessaire en telles occasions.

1603. — A NICOLAS TALEC, PRÊTRE DE LA MISSION.
A TRÉGUIER ¹

9^e d'avril 1653.

J'ai reçu deux de vos lettres, qui me donnent sujet de louer Dieu, comme je fais, de la simplicité et de la candeur avec lesquelles vous m'avez écrit, exprimant si bonnement ce qui s'est passé en vous, que j'en suis fort consolé. Plaise à Dieu de vous faire faire progrès de plus en plus en ces vertus ! Je ne me suis nullement étonné que vous ayez été tenté à l'égard du bénéfice. Le diable n'avait garde de perdre cette occasion sans s'efforcer de vous y retenir, prévoyant sa perte en l'action que vous avez faite, et la gloire que Notre-Seigneur en recevra. Il ne se peut qu'un acte de vertu si généreux, fait pour l'amour de ce même Seigneur et par lequel le champ de bataille vous est demeuré, ne soit suivi d'autres victoires, qui sans doute attireront ses spéciales bénédictions sur votre personne et sur vos emplois. Je vous dis derechef, Monsieur, que tant s'en faut que l'attaque que vous avez reçue ait diminué l'estime et l'affection que j'ai eues pour vous, qu'au contraire je vous considère à présent comme l'un des meilleurs missionnaires, qui a passé par l'épreuve ; et mon cœur par conséquent vous chérit tendrement. Je vous prie de n'en douter point.

Quant à la pension, je vous dirai, Monsieur, que les

Lettre 1603. Reg. 2, p. 340.

1. Nicolas Talec, né à Nizon (Finistère) le 2 juillet 1623, reçu dans la congrégation de la Mission le 19 août 1646, ordonné prêtre en septembre 1648. Il fut d'abord placé à Saint-Méen, où il prononça les vœux le 25 janvier 1650, dirigea le séminaire Saint-Charles de 1654 à 1662, celui de Canors de 1662 à 1668, fut nommé procureur général en 1668 et resta assistant de sa congrégation du 9 janvier 1673 au 24 avril 1692.

missionnaires, qui doivent toujours tendre à leur perfection, ne doivent aussi avoir d'autre possession que Dieu ; néanmoins, comme il est à propos de concerter avec Monseigneur de Tréguier² de la manière de vous en défaire, je suis d'avis que vous attendiez encore un peu, d'autant plus que nous vous déchargerons bientôt, Dieu aidant, du sujet principal de votre tentation, pour vous donner moyen de servir Dieu avec plus de liberté et de repos d'esprit, bien qu'en quelque état que nous soyons, nous ne devons jamais prétendre de n'être point tentés. C'est un arrêt, que les serviteurs de Dieu le seront ; il le permet pour leur exercice ; et s'il arrivait que vous n'eussiez point de tentation, vous vous seriez un tentateur à vous-même ; et partant nous devons nous y attendre, et en demandant à Dieu la grâce de n'y jamais succomber, nous résoudre à une ferme résistance. C'est ce que j'espère de la bonté de votre âme et ce que je demande à Notre-Seigneur pour vous, vous conjurant de lui demander la même chose pour moi et pour toute la compagnie, qui suis en son amour, Monsieur, votre...

Depuis la présente écrite, j'ai pensé que la meilleure manière de vous défaire de la pension, et la plus utile pour n'avoir que Dieu pour votre portion, est d'en faire le transport au séminaire pour en jouir pendant votre vie, et déclarer par le même acte que vous aviez cette intention lorsque vous vous l'êtes réservée sur le bénéfice, pour contribuer par ce moyen à l'avancement spirituel des ecclésiastiques du diocèse. J'en écris à Monseigneur de Tréguier, lequel vous dira plus particulièrement ce qu'il faut faire en cela. J'estime qu'il est bon de tenir la chose secrète.

2 Balthazar Grangier de Liverdi.

1604. — A JEAN-JACQUES OLIER

De Saint-Lazare, ce jour de Pâques. [Entre 1643 et 1656¹].

Monsieur l'abbé Olier est très humblement prié par son serviteur Vincent d'écouter les plaintes que lui fera d'un sien paroissien M. Maheut, présent porteur, frère d'un religieux de céans, et à cause de cela mon ancien ami, et de l'assister à ce qu'il soit satisfait du tort qu'il lui fait. Mondit sieur l'abbé sait l'obligation que nous avons de servir les parents de ceux qui nous ont adoptés pour leurs enfants céans, et qu'il n'y a personne au monde qui soit plus que moi son très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : Pour Monsieur l'abbé Olier.

1605. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

13 avril 1653.

Madame la duchesse est notre recours en tous nos besoins ; je la supplie très humblement de nous donner son bon conseil au fait qui se présente.

Voici un billet que M. le procureur général vient de m'écrire au sujet de ce que les bouchers ne vendent point de la viande. Il est vraisemblable que la ville achètera les bœufs et les moutons que les marchands ont emmenés à Poissy et que les bouchers n'ont voulu

Lettre 1604. — L. a. — Biblioth. de la cathédrale de Vincennes, dans l'Indiana, Etats-Unis.

1. Jean-Jacques Olier occupa la cure de Saint-Sulpice du mois d'août 1642 au mois d'avril 1657.

Lettre 1605. — Reg. 1, f^o 67 v^o, copie prise sur l'original, qui était de la main du saint.

acheter à cause de l'impôt nouveau qu'on a mis sur le bétail, et que l'on se veut servir de notre clos pour y nourrir ces bœufs et ces moutons. Voici, Madame, un notable dommage pour nous ; le clos est tout semé de blé, d'avoine et de foin, et toutes les murailles plantées d'espaliers, de bons-chrétiens d'hiver la plupart, ensemble de pêchers. Voici la 5^e année de ces arbres, et qu'ils sont chargés de fleurs. L'on fait état que nous en recueillerons beaucoup cette année. Selon cela, vous voyez, Madame, quel dommage cet affaire nous apportera ; car, outre le dommage qu'on recevra de la perte d'environ cent arpents de blé et d'avoine, les bœufs brouteront les arbres, les rongeront et ruineront, en sorte qu'il ne restera que des chicots, qui ne pousseront de 3 ou 4 ans ; et pour les pêchers, ils seront entièrement perdus. Je vous supplie très humblement de nous donner votre avis sur cela, et de me pardonner de ce que j'interromps vos dévotions en ce saint jour¹ ; c'est, après tout, un acte de charité que vous faites à votre serviteur.

VINCENT DEPAUL

1606. — AU PÈRE PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI

[Avril ou mai 1653¹.]

Monseigneur,

Je me suis donné l'honneur d'aller voir aujourd'hui Madame Desd., selon votre commandement. Elle s'est offerte d'abord et de bonne grâce de voir la personne

1. Jour de Pâques.

Lettre 1606. — Reg. 1, f^o 64 v^o, copie prise sur la « minute de la main ». On sent dans la seconde partie de la lettre une obscurité voulue.

1. Cette lettre a été écrite en 1653 (cf. notes 2 et 3), très peu de jours après la fête de Pâques.

d'ou depend l'affaire de Poissy et de demander la chose pour l'âme toute sainte dont il s'agit, lorsqu'elle aura avis de la vacance, et d'alléguer le sieur Vincent pour rendre témoignage du mérite de la personne. O Monseigneur, que l'on prie Dieu de bon cœur pour la réformatrice de ce monastère et pour une parfaite conformité à la volonté de Dieu du frère de cette bonne âme malade ² !

Le reclus ³ est travaillé d'un mal de dents ; mais il n'y a rien à craindre, Dieu merci. M. Salmon ⁴ est en cette ville ; l'on tient que l'on l'a fait venir exprès pour tenir compagnie à M. de Buzay ⁵, lequel a célébré la sainte messe le jour de Pâques avec grande dévotion. L'on dit du noir et du blanc de sa sortie. Notre-Seigneur fera ce qui sera le mieux pour sa gloire et pour le salut ⁶ de la personne dont il s'agit ⁷. Je me propose d'avoir l'honneur de vous aller voir au plus tôt, Dieu

2. Louise de Gondi, sœur du R. P. de Gondi et prieure de l'abbaye royale de Saint-Louis de Poissy, était gravement malade. Des démarches étaient faites pour que cette charge pût passer après elle à sa sœur Marie de Dampierre. Le Père Marinis, supérieur général des Donnicains, finit par donner son consentement ; le 12 mai 1653 il délivra la dispense dont Marie de Dampierre avait besoin pour être éligible. Louise de Gondi revint à la santé contre toute espérance. Elle résigna ses fonctions en 1660 et mourut le 29 août 1661. (*Histoire de la ville de Poissy*, par Edmond Bories, Paris, 1901, in-8°.)

3. Le cardinal de Retz, enfermé au château de Vincennes par ordre de Mazarin en décembre 1652.

4. Le copiste a peut-être mal lu ; il est assez probable que l'original portait *Lemoine*. (Voir note 7.)

5. Le cardinal de Retz, abbé de Buzay.

6. Le mot « salut » peut avoir ici le sens de délivrance.

7. Le cardinal de Retz. Deux pièces publiées par Chantelauze au t. VI des *Œuvres du cardinal de Retz*, p. 478-479 (Paris, Hachette, 1887), servent à comprendre cette lettre. Le cardinal de Retz avait obtenu la permission non seulement de dire la messe, mais aussi de se confesser à Lemoine, docteur en Sorbonne. Il fut assisté pendant la célébration de sa messe par le chanoine du château qui était de jour pour la dire devant lui.

aidant. Je ne puis vous exprimer, Monseigneur, combien cette bénite occasion me tarde⁸.

1607. — A ÉTIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR, A GÈNES

Du 18 avril 1653.

L'ordre que j'ai autrefois envoyé à toutes nos maisons pour ne recevoir personne qui se dirait être de la compagnie, s'il n'apporte lettre, ou n'a quelque obédience par écrit de la maison d'où il est parti, vous peut servir de règle envers ceux qui confessent être sortis d'avec nous, comme celui duquel vous m'écrivez, lesquels on doit encore moins recevoir que les autres. Je ne dis pas que, s'ils sont dans la nécessité, il ne soit bon de leur faire la charité en passant et de les assister de ce qu'on peut, ainsi que vous avez fait à celui-là ; c'est ce que je souhaite fort.

Quand quelqu'un se retire de la compagnie de lui-même, on n'est pas obligé de lui rien donner ; mais si c'est la compagnie qui le met dehors, c'est bien fait de lui donner quelque chose, selon qu'il est éloigné de son pays.

**1608. — JEAN LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT**

[*Tunis, entre 1648 et 1660¹.*]

Il fut amené dernièrement en cette ville de Tunis une fille

8. Le Père de Gondi avait été envoyé en exil sur sa terre de Villepreux (Seine-et-Oise).

Lettre 1607. — Reg. 2, p. 204.

Lettre 1608. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 12, 1^{re} éd., p. 138.

1. Durée du séjour de Jean Le Vacher à Tunis du vivant de saint Vincent.

valentinienne, âgée de vingt-cinq ans, que les corsaires turcs avaient enlevée près de sa ville, qui était tort bien faite. Elle fut vendue à la place publique. Je fis offrir pour la racheter jusqu'à trois cent trente écus, que les marchands me prêtèrent; mais un vilain maure, enchérissant toujours au-dessus, l'emporta, parce que l'argent me manqua. Il avait déjà deux femmes, et voilà la troisième. La pauvre créature a été trois jours sans cesser de pleurer, et on ne lui a fait perdre la foi qu'après lui avoir ravi l'honneur. Il y a même quelques religieuses que ces corsaires ont prises en leur couvent, qui n'était pas bien éloigné de la mer, qui ont couru la même risque. Hélas ! si quelques personnes charitables donnaient quelque chose pour de semblables occasions, elles en seraient sans doute abondamment récompensées.

1609. — A UN CHARTREUX

Mon Révérend Père,

La grâce de N.-S. soit avec vous pour jamais !

J'ai lu votre lettre avec respect et certes avec confusion, à cause que vous vous adressez au plus sensuel et moins spirituel des hommes, et reconnu tel d'un chacun. Je ne laisserai pas néanmoins de vous dire mes petites pensées sur ce que vous me proposez, non pas par manière d'avis, mais par la pure condescendance que N.-S. veut que nous rendions à notre prochain, ou, pour mieux dire, par pure obéissance. Je commencerai donc par vous dire, mon Révérend Père, que j'ai été consolé de voir les attraites que vous avez à l'union parfaite avec N.-S., la fidèle correspondance que vous avez à cela et les caresses dont sa divine bonté vous a souvent prévenu, les grandes difficultés et les contradictions que vous avez rencontrées dans les divers états par lesquels vous avez passé, et enfin des filtres

Lettre 1609. — Reg. 1, f^o 21, copie prise sur la « minute de la main ».

d'amour que vous avez pour cette grande maîtresse de la vie spirituelle, sainte Thérèse.

Or, encore que cela soit ainsi, je pense, mon Révérend Père, qu'il y a plus de sûreté en la vie commune de votre saint Ordre et de vous soumettre entièrement à la direction de votre supérieur : 1° pource que c'est une maxime que le religieux doit aspirer à s'animer de l'esprit de son Ordre ; et autrement ce serait être religieux d'un Ordre d'habit seulement et non d'esprit. Et comme votre saint Ordre est reconnu le plus parfait de l'Eglise, et que pour cela tous les autres peuvent passer aux Chartreux, c'est ainsi que vous avez plus grande obligation de travailler à l'acquisition de cet esprit. Et comme l'esprit de votre saint Ordre consiste au silence, à la solitude et à l'oraison vocale, animée de la mentale, c'est ainsi, mon Révérend Père, que je pense que vous ferez bien de vous donner à N.-S. pour entrer dans cet esprit. 2° C'est une maxime que l'esprit de N.-S. agit doucement et suavement, et celui de la nature et de l'esprit malin agit au contraire âprement et aigrement. Or, il paraît par tout ce que vous me dites que vos allures sont âpres et aigres et qu'elles vous font tenir tenacement à vos sentiments contre ceux de vos supérieurs, joint d'ailleurs que votre complexion naturelle vous porte à cela.

1610. — A THOMAS BERTHE

De Paris, ce 25^e avril 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je rends grâces à Dieu de votre heureuse arrivée à Rome, et le prie qu'il vous y conserve, comme il a fait en y allant, et qu'il y bénisse vos travaux, comme des plus importants que l'on puisse prendre pour la compagnie, puisqu'il est question de l'affermissement d'icelle¹. Vous ferez bien de commencer par faire les sept églises² pour demander à Dieu le succès de cet affaire, et ensuite consulter quelque personne qui ait grande expérience et qui soit habile pour la faire réussir. Je pense qu'il sera bon aussi que vous en confériez avec Mgr Massari, qui nous honore de sa bienveillance, afin de vous mettre par son moyen sous la protection de la Sacrée Congrégation³, et pour cet effet leur faire entendre que nos emplois sont si divers, si pénibles et si étendus, et qui par conséquent dissipent, rebutent et exposent à tant de rencontres ceux qu'on y applique, qu'il est difficile qu'ils persévèrent, s'il n'y a quelque lien dans la compagnie qui les retienne. Et il arriverait de nous comme il est arrivé de quelques autres congrégations, où les sujets n'avaient aucune obligation à l'obéissance et s'en allaient quand ils voulaient ; et quand le supérieur pensait disposer de quelques-uns pour les envoyer loin ou près pour la gloire de Dieu, il ne tenait rien, n'ayant droit de se faire obéir ; de sorte que, si les missionnaires étaient libres de faire ou de ne pas faire le bien qu'on leur proposerait, d'aller ou de demeurer où ils auraient plus d'inclination et de tout quitter à leur première fantaisie, il serait quasi impossible de nous maintenir et de continuer les biens commencés, bien loin d'en entreprendre d'autres, pource que plusieurs sont si légers que ce

1. Par l'approbation des vœux.

2. Visiter les sept basiliques.

3. La Propagande, dont Mgr Massari était secrétaire.

qu'ils aimeront aujourd'hui, ils s'en lasseront demain. Peut-être que la Sacrée Congrégation, étant bien informée de la nécessité de nos vœux par les inconvénients qui arriveraient de ne les faire pas, nous fera la grâce de s'employer vers notre Saint-Père pour nous obtenir ce que nous demandons, puisque nous sommes particulièrement dédiés à son service.

Vous devez néanmoins prendre garde de ne pas révoquer en doute, dans les mémoires et la supplique que vous présenterez, la permission que nous avons de faire lesdits vœux, mais, supposant l'usage où nous sommes de les faire, représenter, comme firent autrefois certains prêtres de Rome qui furent érigés en congrégation et qui faisaient vœu de stabilité, que plusieurs, après y avoir passé quelque temps, s'en nuient ou sont persuadés par les parents de sortir, ou, sous quelque autre prétexte, se font dispenser de leurs vœux par l'Ordinaire, et ainsi abandonnent facilement leur entreprise, dont la congrégation reçoit un notable préjudice en ses fonctions. C'est pourquoi elle supplie très humblement notre Saint-Père de déclarer lesdits vœux indispensables à tout autre qu'à Sa Sainteté et au supérieur général de la compagnie, faire défenses à Nosseigneurs les évêques d'en dispenser à l'avenir aucun sujet d'icelle, et à ceux qui les ont déjà faits ou les feront ci-après, de s'adresser à eux pour cela, ni à autre qui ait pouvoir de dispenser des vœux⁴ ; ce qui fut accordé aux susdits prêtres. J'en chercherai la bulle et la vous enverrai. J'espère aussi que, avec la grâce de Dieu, vous aurez une pareille issue de votre poursuite. Je sais qu'à Rome on a quelque aversion de l'état religieux et que la pensée qu'on aura que nous

4. Ces mots, depuis *ni à autre*, sont de la main du saint.

voulons passer à cet état sera un empêchement à notre dessein ; mais vous pourrez assurer du contraire, nos vœux étant simples et non pas de religion, et que la règle que nous avons faite pour cela et que Monseigneur l'archevêque a confirmée, selon la faculté qu'il a du Saint-Siège d'approuver nos règles, porte expressément que nous entendons ne pas nous séparer du clergé, ni entrer dans l'état religieux. Vous direz que nous avons perdu cette année six ou sept personnes de la compagnie, sur l'avis qu'un mauvais esprit leur a donné, que nos vœux sont nuls, et tant qu'ils les ont crus bons, ils ont persévéré ; tant il est vrai que notre légèreté naturelle est grande, lorsque nous n'avons point aucun lien qui nous retienne⁵. Pour moi, je n'en aurai jamais qui m'empêche, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, d'être entièrement, comme je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL

i. p. d. l. M.⁶.

Suscription : A Monsieur Monsieur Berthe, prêtre de la Mission, à Rome.

1611. — A UN SUPÉRIEUR

Continuez, Monsieur, de vous bien soumettre à la conduite de Dieu et de bien conformer la vôtre à celle

5. Les lignes précédentes, depuis « et que la règle que nous avons faite », sont de l'écriture de saint Vincent.

6. Le frère Ducournau, qui a tenu la plume pour écrire cette lettre, a ajouté après la signature ce post-scriptum : « Excusez un Gascon s'il dérobe ce petit coin pour vous offrir son obéissance et se recommander à vos prières. C'est Ducournau. »

de Notre-Seigneur, qui était toute humble, toute douce, toujours soigneuse et très accommodante aux humeurs et aux infirmités d'autrui, qui avait pour fin la gloire de son Père et le bien des âmes en général et en particulier. Souffrez patiemment avec lui le travail, la contradiction, la pauvreté et toutes les indispositions de corps et d'esprit qui sont en vous et dans les autres. Moyennant cela, ô Dieu ! Monsieur, que vous attirerez de richesses en votre âme et de bénédictions en vos emplois, et j'ose dire de personnes à Dieu !

1612. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION, A GÈNES ¹

Du 2 mai 1653.

Il nous faut toujours tenir à la maxime qui est en usage dans notre congrégation de ne confesser chez nous les externes qui n'y demeurent pas ; que si la nécessité est telle, à l'égard des Français qui se trouvent dans Gènes, que vous me le mandez, on peut les aller entendre dans l'église de la paroisse ou dans quelque'autre, avec la permission du curé ou du supérieur. Mais pour les gens de la ville ou du pays, il ne vous est pas loisible de les confesser, ni en votre chapelle, ni ailleurs, hors la retraite et les missions, parce qu'ils ne manquent pas d'autres confesseurs qui les peuvent entendre, comme les Français qui ne parlent pas italien.

Lettre 1612. — Reg. 2, p. 215.

1. Ce prêtre faisait fonction de supérieur pendant l'absence d'Etienne Blatiron.

1613. — A EMERAND BAJOUÉ

De Paris, ce 3 mai 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous écrivis dernièrement par la voie de Cahors, pour ne m'être ressouvenu de votre adresse de Montauban. Si M. Cuissot a reçu mon paquet et vous a fait tenir ma lettre, vous y aurez appris deux choses, dont l'une est l'incomparable perte que la compagnie a faite en feu M. Lambert, M. Gurlet et M. Guérin, sans parler de notre frère Nicolas Perrin, qui est mort depuis ; je recommande toutes ces bonnes âmes à vos prières ; et la seconde, que j'ai les mêmes sentiments d'estime et de tendresse pour vous que j'ai eus par le passé ; et comme vous m'avez donné sujet de les concevoir, vous m'en donnez aussi de les conserver et de les accroître, à quoi je n'ai point de peine, parce que mon inclination s'y porte d'elle-même, dans la connaissance que j'ai de votre bonté, des grâces que Dieu a mises en vous et de l'affection que vous avez pour la compagnie, particulièrement pour moi. C'est, ce me semble, ce que je vous témoignais par ma dernière lettre, et je vous en assure par celle-ci, d'autant que par la vôtre du 12 avril, comme par les précédentes, il paraît que vous ne donnez pas assez de créance à cette vérité, quoique je ne sache pas avoir fait, dit ou pensé volontairement aucune chose de contraire. Je vous prie, Monsieur, de me mander ce qui a donné lieu à votre peine, car, s'il y a de ma faute, c'est contre mon intention. Mais voici, à mon avis, ce que c'est : les personnes qui aiment

beaucoup s'ombragent de peu de chose, et sans doute que l'excès de l'affection que vous avez pour moi, vous a donné quelque défiance de la mienne. Mais ce n'est rien ; j'espère que vous reviendrez bientôt de cette petite émulation et demeurerez persuadé que la sincère amitié que Notre-Seigneur m'a donnée pour vous est au-dessus de toute altération.

Je vous prie de suspendre la résignation que vous voulez faire de Notre-Dame-de-Lorm et de la cure de Saint-Aignan¹, et de me mander quelle raison vous avez pour me presser de cela, afin d'aviser à la personne que nous vous nommerons ; car M. Admirault n'est aucunement propre, étant fort infirme, en sorte que nous ne le pouvons employer à quoi que ce soit qu'à la procure du collège des Enfants, parce qu'au moindre effort qu'il fait il crache du sang, et nous ne pourrions l'envoyer de delà qu'avec grand péril de sa vie, puis même que, demeurant dans le repos où il est, nous craignons qu'il ne la fera pas longue.

Je vous prie aussi de me mander à quoi vous voudriez employer de delà M. Barry, car il n'est pas propre à tout ; il est pareillement infirme d'une incommodité qu'il a depuis 3 ou 4 ans ; il est vrai qu'on lui pourrait donner tel emploi qu'il s'en pourrait fort bien acquitter, et pour cela je vous demande pour quelle application vous le désirez. Nous vous avons déjà destiné M. Lièbe² pour enseigner le séminaire de Montech³,

1. Commune de l'arrondissement de Castelsarrazin (T.-et-G.).

2. François-Ignace Lièbe, né à Arras le 26 avril 1623, entré dans la congrégation de la Mission le 12 mai 1641, reçu aux vœux à Richelieu le 7 avril 1644, ordonné prêtre au mois de juin de l'année 1647. Il dirigea le collège des Bons-Enfants de 1650 à 1651, la maison de Notre-Dame-de-Lorm de 1654 à 1656, puis fut placé à Richelieu, d'où il quitta la Compagnie en 1657.

3. Aujourd'hui chef-lieu de canton du Tarn-et-Garonne. (Voir l. 1584, note 12.)

et voici la seconde fois qu'il est parti de Richelieu pour s'y en aller. La 1^{re} fois il s'en retourna de Poitiers pour y avoir appris que les passages étaient fermés de gens de guerre, et depuis il a tiré droit à Saintes, d'où il m'a écrit qu'il attendait l'occasion de partir pour Bordeaux et ensuite pour Montauban, de sorte que j'espère que vous le verrez bientôt, s'il n'a trouvé de grands empêchements. Je loue Dieu des avances qui se font pour mettre ce séminaire sur pied, et de la grâce qu'il vous a fait trouver en l'esprit de M. d'Agan⁴, qui a tant d'ardeur pour ce bon œuvre et tant de bonne volonté pour la compagnie. Je me donne la confiance de l'en remercier par une lettre qui accompagne la présente.

M. Cuissot ne manquera pas de vous donner copie de l'établissement de Cahors, si vous lui demandez; sinon, je la vous enverrai d'ici; mais il me semble qu'il y a plus de sûreté à suivre celle de Saintes, à cause que toutes les formalités ont été gardées en l'union de la cure.

Le reste de votre lettre ne requiert autre réponse que des remerciements à Dieu de vos bonnes conduites; je le prie qu'il en soit lui-même son remerciement et qu'il vous continue ses bénédictions, et par vous à votre famille et aux peuples.

Nous nous en allons 10 ou 12 commencer 4 ou 5 missions à la fois, à l'occasion du jubilé qui est en ce diocèse. Vous voyez comme je me compte du nombre; ne faut il pas que je fasse quelque chose?

Tout va assez bien de deçà, grâces à Dieu. J'espère

4. Jean d'Agan, grand vicaire, chanoine de la collégiale Saint-Etienne de Tescou et curé de Montech. Il devint second archidiacre de la cathédrale de Montauban et doyen de la collégiale.

après ce jubilé de vous écrire plus souvent ; faites-en le même, et me croyez, en l'amour de N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission

J'embrasse M. Bajoue avec toute l'estime et l'affection que je puis avoir pour un vrai serviteur de Notre-Seigneur, et le salue, prosterné en esprit à ses pieds et ceux de la famille⁵.

Suscription : A Monsieur Monsieur Bajoue, supérieur des prêtres de la Mission de Notre-Dame de Lorm, à Lorm.

1614. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

De Paris, ce 14 mai 1653.

Voici Monsieur Husson¹, ce bon avocat de Montmirail, duquel j'ai eu l'honneur de vous parler pour le

5. Ce post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 1614. — Recueil du procès de béatification.

1. Martin Husson, avocat au parlement de Paris et, depuis trois ans, intendant de la maison du duc de Retz, était très estimé de saint Vincent, comme on le voit plus particulièrement par cette lettre et par la lettre 1638. Ayant appris à Montmirail quels étaient les projets du saint à son sujet, il en conçut un vif chagrin et se hâta de prendre le coche pour Paris. Vincent de Paul le reçut affectueusement et lui dit : « J'ai offert à Notre-Seigneur, en célébrant la sainte messe, vos peines, vos gémissements et vos larmes : et moi-même après la consécration je me suis jeté à ses pieds, le priant de m'éclairer. Cela fait, j'ai considéré attentivement ce que j'eusse voulu à l'heure de ma mort vous avoir conseillé de faire : et il m'a semblé que, si j'eusse eu à mourir au même instant, j'eusse été consolé de vous avoir dit d'aller à Tunis, pour les biens que vous y pouvez faire, et eusse eu, au contraire, un extrême regret de vous en avoir dissuadé. Voilà sincèrement ma pensée. Vous pouvez toutefois ou aller ou ne pas aller. » Martin Husson partit. Il fut pour Jean Le Vacher un précieux appui et un ami fidèle. Mille

consulat de l'unis. Je savais déjà qu'il est un des plus vertueux hommes de son âge ; mais je ne savais pas qu'il fût tellement intelligent et habile négociateur en des affaires d'importance. Il vient de faire des merveilles à Montmirail au sujet d'une garnison qui est en cette ville-là, où les habitants l'ont tenue bas et où il y a eu six cavaliers de tués là autour. Les magistrats ont abandonné la ville, et n'y a eu que ledit sieur Husson qui a soutenu lesdits habitants et accommodé toute chose avec le colonel et avec le commissaire qui y avait été envoyé de la part du roi. Enfin, Madame, j'ose vous dire que c'est un homme que Notre-Seigneur vous a donné et aux pauvres esclaves, qui servira bien ces pauvres affligés, vos chers enfants.

Je ne sais s'il ne faudra pas une commission du roi pour cela, ou s'il suffira qu'il ait une procuration de Monsieur Le Gros, prêtre de notre compagnie, sous le nom duquel la charge de consul a été expédiée. Je vous supplie très humblement de faire en cela ce qu'il faudra, au plus tôt.

Je m'en vas continuer la mission de Sevrans, que j'ai annoncée, à quatre lieues d'ici. Je doute que je la puisse quitter vendredi, pour assister à l'assemblée. Je vous supplie, Madame, de faire mes excuses à l'assemblée. Il me semble que j'offenserais Dieu si je ne faisais

contrariétés troublèrent son consulat. Il quitta Tunis en avril 1657, chassé ignominieusement par le bey. (Abelly, *op. cit.*, l. III, chap. XXIV, p. 336; Boitel, *op. cit.*, pp. 81-86.) Le consul disgracié continua de mener en France une vie de travail. La duchesse d'Aiguillon lui offrit l'intendance de sa maison, qu'il accepta. Il composa des opuscules en hébreu, en grec, en turc et en langue punique. On lui doit encore un commentaire sur la coutume de Vitry, un traité *De advocato* et d'autres écrits remarquables. « Ses fameux mémoires de Montmirail et de Montbac, dit Moreri (*Dictionnaire*, 1759, t. VI, p. 143), sont des sources de doctrine pour les matières domaniales et féodales. » Il mourut en décembre 1695, âgé de soixante-douze ans.

tout ce que je puis pour les pauvres gens des champs à ce jubilé².

Il y a quelque inconvénient de laisser Monsieur Husson longtemps ici, à cause de son bon père et de sa bonne mère, qui feront tous leurs efforts pour l'empêcher d'accomplir ce bon dessein. Je m'en vais faire acheter douze aunes d'écarlate, pour faire des présents au dey et au pacha de Tunis.

Nous avons été aujourd'hui à l'assemblée pour les Indes ; il semble que les choses avancent peu à peu ; il y a été parlé de votre charité de la bonne façon.

Bon soir, Madame. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous conserve et sanctifie votre âme de plus en plus, et suis en son amour, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Suscription : A Madame la duchesse d'Aiguillon.

2. La duchesse d'Aiguillon craignait pour la santé du saint ; le 20 mai elle écrivait à Antoine Portail : « Je ne puis assez m'étonner que Monsieur Portail et les autres bons Messieurs de Saint-Lazare souffrent que Monsieur Vincent aille travailler à la campagne par la chaleur qu'il fait, dans l'âge où il est et si longtemps à l'air avec le soleil. Il me semble que sa vie est trop précieuse et trop utile pour l'Église et pour sa compagnie pour qu'on lui laisse prodiguer de la sorte. Ils me permettront de les supplier de l'empêcher d'en user ainsi et de me pardonner si je leur dis qu'ils sont obligés en conscience de l'aller quérir, et que l'on murmure fort contre eux d'en avoir si peu de soin. L'on dit qu'ils ne connaissent pas le trésor que Dieu leur a donné et quelle perte ils feraient. Je suis trop leur servante et de la compagnie pour manquer à leur donner cet avis. » (Déposition du frère Pierre Chollier au procès de béatification.)

1615. — ALAIN DE SOLMINHAC A SAINT VINCENT

De Mercuès, ce 17 mai 1653.

Monsieur.

La bonté que vous avez toujours eue pour moi et que vous me temoignez en tous rencontres m'oblige à vous donner avis des choses importantes qui se passent dans mon diocèse. Il y a deux ans que je vous écrivis des désordres qui s'étaient faits dans mon synode par les ecclésiastiques. Vous verrez par la copie de la lettre que j'écris à Nosseigneurs les prélats qui sont à Paris ceux qu'ont causés, dans celui que je viens de tenir, lesdits syndiqués cachés ; je dis cachés, parce qu'ils n'ont pas paru dans les poursuites, quoiqu'ils fussent unis avec les autres et agissent avec eux ; ce qui m'était assez connu ; mais le grand désir de conserver l'union et la paix entre mon chapitre cathédral et moi me faisait dissimuler cela, espérant aussi gagner ces esprits par bonté. Mais tout cela a été inutile, quoique je leur en aie autant témoigné qu'ils en pouvaient désirer, et au delà ; de quoi je suis blâmé de tous ; car on cesse de se reconnaître. Par cette façon d'agir en leur endroit, il se sont raidis davantage pour me choquer et m'offenser en ce qu'ils ont pu. L'arrêt du conseil a été exécuté dans notre synode et avec édification ; tout le reste a été plein de désordres et de scandales aussi grands qu'il se peut.

Je vous envoie la réponse que je fis lors de la lecture de l'article des 800 livres, après avoir fait lire votre lettre sur ce sujet.

Je vous prie de faire voir à M. de la Marguerie la copie de Messeigneurs les prélats, quand vous le verrez, et l'assurer de mes services. Je suis si occupé, que je ne puis lui écrire. J'ai envoyé à Messieurs les agents du clergé le verbal que j'ai dressé de l'exécution dudit arrêt et articles accordés par vous et lui. J'ai fait faire sous son agrément l'échange de la vicairie perpétuelle de Borrèze¹ avec une petite cure et lui ai donné pour celle-ci un des plus capables et vertueux ecclésiastiques de mon diocèse.

La mort du Père Paulin² retardera les deux affaires qu'il

Lettre 1615. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1. Commune de l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

2. Il était mort le 12 avril.

avait conservés. Mgr de Sarlat m'a promis d'en écrire à celui qui y est en sa place, au moins pour celui de Chanceliac. Je lui ai mandé d'en écrire aussi de l'autre. On le presse d'en écrire à Mgr le cardinal, à ce qu'il m'a mandé, mais je n'ose-rais le lui conseiller sans votre avis, que je vous prie nous donner là-dessus, et, si vous avez quelque particulière connaissance du confesseur du roi³, lui recommander ces deux affaires et me croire, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

**1616. — A MATHURIN GENTIL, PRÊTRE DE LA MISSION
AU MANS**

De Paris, ce 24^e mai 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis bien aise que l'absence de M. Lucas me donne occasion de vous embrasser en esprit et de me recommander à vos prières, comme je fais, avec toute l'affection qui m'est possible.

Je vous prie de me donner nouvelles de votre santé et de l'état de la famille, que je salue tendrement. Nous nous portons bien de deçà et partout ailleurs, autant que j'en ai connaissance, grâces à Dieu, et tout va assez bien en toutes nos maisons par sa miséricorde. Toutes travaillent avec bénédiction. Nous faisons depuis quelque temps 4 ou 5 missions à la fois, et moi-même j'en ai fait une avec 2 ou 3 de nos prêtres¹. J'en revins hier, et peut-être que je retournerai encore à une autre.

3. Ce fut le Père Dinet qui succéda dans cet emploi au Père Paulin.

Lettre 1616. — L. s. -- Dossier de Turin, original.

1. Voir lettre 1614.

Priez pour le succès d'icelles, s'il vous plaît, et envoyez les incluses à M. Lucas et à M. Gicquel au plus tôt.

Je suis, en N.-S., Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Au bas de la première page : M. Gentil.

1617. — A LOUISE DE MARILLAC

De Saint-Lazare, ce mardi au soir. [Après juillet 1639¹.]

Si demain, l'après-dinée, vous pouvez venir au parloir et êtes prête à vous confesser, je tâcherai de m'y rendre, quoique je doive demain être purgé²; sinon, ce sera jeudi au matin.

Vous avez sujet d'honorer les diverses tristesses et agitations de Notre-Seigneur dans sa solitude et les tentations horribles qu'il y souffrit³; en quoi vous avez sujet de vous consoler.

Je me recommande à vos prières et suis v[otre]...

V. D.

Lettre 1617. — L. a. — Dossier des Filles de la Charité, original.

1. Avant juillet 1639, les mots « De Saint-Lazare, ce mardi au soir » seraient à la fin, non au début de la lettre.

2. Texte de l'original : quoique je doive prendre demain être purgé.

3. Louise de Marillac était probablement en retraite.

1618. — ETIENNE BLATIRON, SUPERIEUR A GÈNES,
A SAINT VINCENT

Entre 1645 et 1657¹.]

Les curés se retirèrent vendredi dernier, tout pleins de ferveur et d'édification, et disent merveilles des grâces que Dieu leur a faites, lesquelles en effet sont grandes; et je puis dire que je n'ai jamais vu une semblable disposition, ni une si grande quantité de larmes répandues; je ne puis même y penser sans étonnement et admiration. Ils étaient tellement touchés qu'ils rendaient leurs confessions toute publiques. Et il y en eut un qui dit: « Nous sommes ici en la vallée de Josaphat », voyant la liberté et générosité avec laquelle chacun découvrait son cœur; et cela, comme j'ai dit, avec grande abondance de larmes en public et en particulier. Ce sont des effets de la grâce toute-puissante. Mais quelle merveille si le bon Dieu s'est montré si libéral envers des personnes qui ont été très fidèles au petit règlement et particulièrement au silence! Je les voyais trente ensemble dans la salle, en m'attendant, sans qu'il y en eût un qui osât dire une parole à un autre.

Nous avons encore présentement quatre exerçitants, entre lesquels est un juif qui se veut faire chrétien et qui est venu de Pise tout exprès. Son Eminence nous l'a envoyé.

Il y a un sénateur, lequel, désirant faire une bonne confession générale et ne pouvant laisser les affaires publiques pour faire les exercices spirituels, a choisi ces trois jours de fête, pendant lesquels il vient deux fois le jour à la maison conférer avec moi pour faire sa confession générale: il l'a commencée avec beaucoup de ferveur et avec de grands sentiments de contrition; j'espère qu'il la finira de même.

Nous attendons à ce soir six ou sept prêtres, qui doivent venir commencer les exercices; ils ont dessein d'entreprendre une mission dans la ville, comme nous faisons aux champs. Je prie votre charité de recommander l'affaire à Dieu.

Lettre 1618. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. IV, sect. IV, 1^{re} éd., p. 290.

1. Durée du séjour d'Etienne Blatiron à Gènes.

1619. — A UN FRÈRE COADJUTEUR¹

Du 29 de mai 1653.

D'un côté, j'ai reçu consolation de votre lettre, voyant votre sincérité à découvrir ce qui se passe en vous; mais, d'un autre, elle m'a donné la même peine que saint Bernard reçut autrefois d'un sien religieux, qui, sous prétexte d'une plus grande régularité, voulait quitter sa vocation pour passer dans un autre Ordre; à quoi ce Père lui dit que c'était tentation et que l'esprit malin ne demandait pas mieux que ce changement, sachant bien que, s'il le pouvait tirer du premier état, il lui serait facile de le faire sortir du second, et ensuite de le précipiter dans le désordre de la vie, comme il arriva. Ce que je vous puis dire, mon cher Frère, est que, si vous n'êtes pas continent dans la Mission, vous ne le serez point en lieu du monde; et de cela je vous en assure. Aussi devez-vous prendre garde qu'il n'y ait quelque légèreté dans le désir que vous avez de changer; et en ce cas, le remède, après la prière, qui est nécessaire en tous nos besoins, serait de considérer qu'il n'y a condition sur la terre en laquelle il n'arrive des dégoûts et parfois des envies de passer en d'autres. Et après cette considération, estimez que Dieu, vous ayant appelé en l'état où vous êtes, y a attaché la grâce de votre salut, laquelle il vous pourrait dénier dans un autre lieu où il ne vous désire pas. Le second remède contre les tentations de la chair est de fuir la communication et la vue des personnes qui les

Lettre 1619. — Reg. 2, p. 325.

1. La lettre est adressée « à un frère coadjuteur de la compagnie, qui proposait de se faire chartreux, pensant qu'il y serait à couvert contre les tentations deshonnêtes ».

excitent, et de les découvrir, des qu'elles se présentent, à votre directeur, lequel vous donnera d'autres remèdes. Celui que je vous conseille encore est de vous confier fort en Notre-Seigneur et en l'assistance de l'Immaculée Vierge sa Mère, auxquels je vous recommande de tout mon cœur.

1620. — A UN GRAND VICAIRE DE CHARTRES

29 mai 1653.

Monsieur,

J'ai répondu à la reine qu'il était vrai que... avait signé les livres de Jansénius et *De la Fréquente Communion*¹, mais que c'était sans les lire, n'en ayant pas eu le loisir, et qu'il était dans de bons sentiments. A quoi Sa Majesté a répliqué en demandant si on pouvait signer les livres sans les voir. Je lui ai dit que ...feu Monseigneur de... m'avait assuré qu'il avait signé le livre *De la Fréquente Communion* sans le voir.

1621. — A LA SŒUR CÉCILE ANGIBOUST

De Paris, ce 30 mai 1653.

Ma bonne Sœur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je vous écris pour me recommander à vos prières et à celles de nos sœurs et vous témoigner la consolation que j'ai des bonnes choses que j'apprends de vous et

Lettre 1620. — Collet. *op. cit.*, t. I, p. 532, note.

1. Ouvrage d'Antoine Arnauld.

Lettre 1621. — L. s. — L'original appartient aux Filles de la Charité de l'hôpital de Pau.

de votre conduite, dont je pense que Dieu est bien glorifié et tout le monde satisfait. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous continue ses bénédictions et vous fortifie dans vos grands travaux, à quoi vous devez contribuer de votre côté en ménageant votre santé, comme je vous en prie. Je le remercie cependant de toutes les grâces qu'il vous fait.

Une autre chose pour laquelle je vous écris est pour vous prier de me mander qui est un nommé M. Mailard, aumônier de votre hôpital, s'il paraît bon prêtre, s'il est bien zélé pour les pauvres et le salut du prochain, de quelle condition est M. son père, s'ils sont en bonne réputation et quel est l'état ordinaire de leur santé. Si vous ne les connaissez pas assez pour savoir ces choses, vous pourrez vous en informer, sans faire semblant de rien et sans dire à personne du monde que je vous n'ai écrit.

Mademoiselle Le Gras se porte bien, et Dieu bénit toujours votre petite compagnie.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, ma bonne Sœur, votre affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Suscription : A ma sœur la sœur Cécile, Fille de la Charité et servante des pauvres malades de l'hôpital d'Angers, à Angers.

1622. — A UN PRÊTRE DE LA MISSION

Du 4 juin 1653.

Pour réponse à ce que vous me mandez, je vous dirai,

premièrement, qu'il ne se faut pas étonner si vous avez des mouvements d'impatience dans les confessions et de vanité en vos prédications et en vos études, parce que vous êtes homme et par conséquent pécheur ; mais aussi vous exagérez un peu ces choses ; car il y a différence entre l'acte, le consentement et la tentation, et vous prenez l'un pour l'autre. Pour être tenté de superbe en vos prédications, vous ne prêchez pas pourtant par ce motif ; ni lorsque vous êtes pressé de l'impatience dans le tribunal, si d'aventure vous y consentez aucunement, il ne s'ensuit pas que vous en veniez à l'effet. Quant au manger, vous ne devez avoir aucun scrupule des désirs qui vous en viennent, ni croire que vous y faites des excès, puisque j'ai avis du contraire. Et à ce propos, je vous prie de vous mieux nourrir que vous ne faites pas.

En second lieu, la pensée que vous avez d'être capucin ne me semble pas venir de Dieu ; premièrement, parce que vous vous trouvez dans un autre état où sa providence vous a mis ; 2^o parce que vous travaillez avec bénédiction dans la compagnie ; 3^o à cause que l'ordre des Capucins requiert une grande soumission de jugement et de volonté, et plus de souplesse aux sentiments d'autrui que peut-être vous et moi n'en avons pas ; 4^o vous n'avez aucune obligation de passer en cette religion ; car ce que vous avez dit à saint François n'est pas un vœu, mais une expression du mouvement que vous eûtes de vous donner à lui ; et quand même vous lui auriez promis d'être son religieux, ce ne serait pas un vœu, parce que les vœux se font à Dieu seul, et non pas aux saints ; et d'ailleurs vous savez, Monsieur, que les vœux se doivent faire avec une mûre et longue délibération, et non par un subit mouvement, comme était celui-là.

Je trouve une autre marque qui me fait croire que Dieu ne vous appelle pas aux Capucins ; c'est que les mouvements qui vous en viennent vous troublent et vous inquiètent par leur violence, ainsi que font pour l'ordinaire ceux que l'esprit malin suggère, et qu'au contraire les inspirations de Dieu sont douces et paisibles, nous inclinant amoureusement vers le bien qu'il désire de nous.

Pour toutes ces raisons, Monsieur, vous ferez bien de vous donner à Dieu pour persévérer dans la vocation où vous êtes, d'autant plus que vous y pouvez pratiquer les mêmes vertus qu'aux Capucins, et pour le moins autant de mortifications du corps et de l'esprit. S'ils font vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, c'est ce que vous pouvez faire aussi dans la compagnie ; s'ils prêchent et confessent, comme ils commencent de faire en plusieurs lieux, n'est-ce pas ce que vous faites, Dieu merci ? Je ne vois donc rien parmi eux que vous ne puissiez faire avec nous, si ce n'est la rigueur de l'habit et la nudité des pieds. Je dis ceci sans faire comparaison de cette chétive compagnie à ce grand et saint Ordre.

De dire qu'en servant votre prochain vous ne faites pas votre salut, c'est ce qu'il ne faut pas croire, mais bien espérer le contraire, puisque c'est la meilleure voie que nous ayons pour arriver à notre fin, qui est Dieu, et pour y attirer les autres, suivant les mêmes manières que Notre-Seigneur et les Apôtres y ont observées.

1623. — A UN SUPÉRIEUR DE SÉMINAIRE

Je loue Dieu du nombre des ecclésiastiques que

M. l'évêque de... vous envoie. Vous n'en manquerez pas si vous prenez la peine de les élever dans le véritable esprit de leur condition, qui consiste particulièrement en la vie intérieure et en la pratique de l'oraison et des vertus ; car ce n'est pas assez de leur montrer le chant, les cérémonies et un peu de morale ; le principal est de les former à la solide piété et dévotion. Et pour cela, Monsieur, nous en devons être les premiers remplis, car il serait presque inutile de leur en donner l'instruction, et non pas l'exemple. Nous devons être des bassins remplis pour faire écouler nos eaux sans nous épuiser, et nous devons posséder cet esprit dont nous voulons qu'ils soient animés ; car nul ne peut donner ce qu'il n'a pas. Demandons-le donc bien à Notre-Seigneur, et donnons-nous à lui pour nous étudier à conformer notre conduite et nos actions aux siennes ; alors votre séminaire répandra une suavité dedans et dehors le diocèse, qui le fera multiplier en nombre et en bénédictions ; et, au contraire, ce serait un grand empêchement à ce bien-là, de vouloir agir en maîtres envers ceux qui sont sous notre charge, ou de les négliger, ou malédifier ; ce qui arriverait si nous voulions trop nous polir et nous ajuster, nous bien traiter, nous faire considérer et honorer, nous divertir, nous épargner et nous communiquer par trop au dehors. Il faut être ferme, et non pas rude, dans la conduite et éviter une douceur fade qui ne sert à rien. Nous apprendrons de Notre-Seigneur comme la nôtre doit être toujours accompagnée d'humilité et de grâce, pour lui attirer les cœurs et n'en dégoûter aucun.

1624 — A NICOLAS GUILLOT, PRÊTRE DE LA MISSION,
A VARSOVIE

De Paris, ce 6 juin 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour
jamaïs !

J'ai reçu depuis huit jours trois de vos lettres, des
14, 22 avril et 4 de mai, Dieu sait avec quel sentiment
de joie, y voyant tant de bonnes choses, particulière-
ment votre bonne disposition et celle de notre frère,
votre habitation ensemble dans la maison destinée à
l'établissement de la compagnie, l'augmentation de ce
fonds par la nouvelle donation que la reine nous a
faite d'une maison et d'un jardin, la continuation de
sa bienveillance et des effets de sa charité royale pour
nous tous et pour les Filles de la Charité, la santé de
Leurs Majestés et la bénédiction qu'il donne à leurs
aimes, leur prochain retour à Varsovie, la cessation
de la contagion en cette ville-là, les saintes occupa-
tions que vous y avez, bref les biens que vous y faites
et ceux que vous me racontez du bon frère Posny et
de nos sœurs. Voilà de bien grands et divers sujets de
remercier Dieu, comme je fais, avec toute la reconnais-
sance que je le puis. J'ai reçu aussi d'assez bonnes
nouvelles de nos Messieurs de Sokoika¹, avec lesquels
vous dites que vous seriez bien aise de vous revoir
assemblés ; de quoi certes je ne doute pas. Il y a

Lettre 1624. — Dossier de Cracovie, copie du XVII^e ou du
XVIII^e siècle.

1. Petit village du palatinat de Grodno, où Guillaume Desdames et
Stanislas-Casimir Zelazewski avaient fixé leur résidence. Les pré-
tres de la Mission y possédaient un bénéfice, donné par le roi.

consolation et quelquefois profit d'être avec ceux qu'on aime; mais comme vous aimez la volonté de Dieu par-dessus tout, vous acquiescez volontiers à cette séparation, puisqu'elle est pour sa gloire et que vous avez moyen de l'avancer en même temps en divers lieux. Si vous étiez ensemble, il faudrait vous éloigner pour une si bonne fin, laquelle doit être notre commune prétention; et maintenant que vous êtes en effet éloignés, vous ne laissez pas d'être unis par une singulière dilection et d'être présents en esprit par la grâce de la vocation qui nous lie tous à Dieu et nous fait uniquement poursuivre ce qui est plus agréable à ses yeux et plus conforme à l'avancement d'un chacun.

Les Filles de la Charité n'ont pas un directoire particulier; vous pouvez vous bien informer de leurs règles et pratiques, afin de les conduire, autant qu'il se pourra, dans l'observance d'icelles, surtout à s'entr'aimer et à se conserver en paix, à concevoir un grand et tendre amour pour Dieu et un grand désir de servir et consoler les pauvres.

Il se pourra faire que notre établissement tirera de longue; mais ce sera pour jeter de plus profondes racines dans l'estime et l'affection d'un chacun. C'est pourquoi il nous faut agréer ce retardement et nous disposer même au refus, dans la connaissance que nous avons de la bonté de Dieu, qui ne le permettra pas que pour un plus grand bien.

Dieu soit loué, Monsieur, du dégoût qu'il vous donne du monde! C'est sans doute qu'il veut vous attirer davantage à lui, afin qu'en vous possédant pleinement, vous soyez en sa main un instrument propre pour accomplir ses desseins. Il y a apparence qu'il en a de grands pour l'exaltation de notre sainte religion en ce royaume-là où vous êtes, et par conséquent sur votre

personne, pour contribuer à la sanctification de l'état ecclésiastique et du peuple, puisqu'il a donné cette dévotion au roi et à la reine de concourir à cela de leur côté, comme elles² font en tant de manières.

Les filles de Sainte-Marie partiront bientôt, qui feront, Dieu aidant, de grands biens. M. Ozenne partira avec elles, s'il ne les devance. C'est un homme de Dieu, zélé et détaché, qui a grâce pour la conduite et pour gagner les cœurs du dedans et du dehors. Si, après ces belles espérances, vous pensiez à vous en revenir, comment serait-il vrai de dire que vous abhorrez le monde et que vous touchez au doigt ses vanités et ses misères ? Je vous prie, Monsieur, de vous laisser aussi toucher de compassion pour la Pologne, où l'ignorance, le péché et tant d'hérésies ont établi leur trône. Vous y avez été affecté pour tâcher de les détruire. Oh ! quelle grâce, Monsieur, d'avoir été choisi de Dieu pour une si sainte entreprise ! Que savons-nous ce que Dieu veut faire ? Toujours ferez-vous beaucoup de vous offrir à lui pour cela et d'agréer en patience que sa providence vous ramène de deçà, ou vous appelle ailleurs, sans la vouloir prévenir. La bénédiction qu'il a donnée à vos travaux dans Varsovie vous doit encourager à la continuation ; je le prie qu'il vous donne de plus en plus participation de son esprit et un plein abandon à sa conduite.

Nos petites nouvelles sont que nous n'en avons point. Toutes choses vont leur train de deçà. Le séminaire de Saint-Charles est rétabli ; car les troubles nous avaient obligés de l'interrompre. Le séminaire des Bons-Enfants est plein ; c'est Monsieur Cornuel qui en est le supérieur, et au premier Monsieur Goblet. M. Almé-

2. Leurs Majestés.

ras conduit le séminaire de céans et a soin de l'ordination où nous sommes. La plupart de nos maisons travaillent fort utilement, même celles d'Italie.

Voici une lettre que l'on vous écrit d'Auxerre et une nouvelle donation de mon cœur, que je fais au vôtre, lequel je chéris tendrement, comme étant, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

1625. — ETIENNE BLATIRON, SUPÉRIEUR A GÈNES,
A SAINT VINCENT

Entre 1645 et 1657¹.]

Notre ordination a été médiocre en nombre, mais abondante en bénédictions, Dieu y ayant communiqué ses grâces avec plénitude. Le règlement a été observé exactement; un grand silence dans tous les exercices et une telle modestie, principalement pendant le temps de la réfection, qu'il semblait que les ordinands eussent été toute leur vie élevés dans notre maison. Mais la grâce de Dieu s'est encore davantage manifestée dans l'oraison et dans les conférences qui se faisaient ensuite. Je ne sais si l'on peut vaquer à ce saint exercice avec plus de ferveur qu'ils faisaient. On en voyait qui, pendant le temps de l'oraison, fondaient en larmes, et même pendant la conférence de l'oraison; d'autres remerciaient hautement Dieu et de leur avoir fait la grâce d'entrer dans les exercices et d'y recevoir une nouvelle lumière pour bien connaître l'état qu'ils embrassaient et ce qu'ils devaient faire pour correspondre aux desseins de Dieu et pour vivre en véritables ecclésiastiques. Il y en eut un entre autres qui, prenant congé de moi à la fin des exercices, me dit avec une voix entrecoupée de sanglots, qui ne l'empêchaient de se bien exprimer, qu'il priaît Dieu de lui envoyer plutôt mille morts que de permettre qu'il vint

Lettre 1625. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. II, sect. VI, 1^{re} éd., p. 237.

1. Durée du séjour d'Etienne Blatiron à Gènes.

jamais à l'ortenser. Ce qu'ayant rapporté hier à M. le cardinal Durazzo, archevêque, il se mit à pleurer de joie et de satisfaction, son cœur ne pouvant contenir les sentiments qu'il avait des bénédictions que Dieu avait versées sur cette ordination.

1626. — LES FILLES DE LA CHARITÉ DE POLOGNE
A SAINT VINCENT

[1653².]

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Notre très cher et honoré Père, vous aurez juste droit de nous blâmer de la négligence que nous avons affrontée de vous écrire; nous vous en demandons très humblement pardon, et aussi de la hardiesse que nous prenons de vous écrire l'état auquel nous sommes.

Nous avons dix-sept personnes avec nous, dont il y en a deux qui sont la mère et la fille. La reine défend qu'elles ne sortent qu'une de nous ne soit avec elles. Nous ne vous oserons dire les mortifications que nous en avons reçues. Nous ne savons quelle vie elles ont menée.

Nous avons aussi deux garçons, âgés environ de cinq ans. Pour toutes difficultés que nous y avons apportées et mises, sont qu'il est défendu dans nos règles d'avoir des garçons avec des filles, et aussi pour quelque avertissement que Dieu nous a donné d'un des deux garçons et d'une petite fille, et pour les mauvaises habitudes qui sont en ces pays-ci.

Le monde que nous avons, les uns ont la teigne; les autres, nous n'oserions nommer le mal que c'est. En France l'on ne veut pas que nous servions telles personnes; mais ici nous sommes bien heureuses de les avoir chez nous. Depuis que nous sommes de retour à Varsovie, nous n'avons trouvé aucun pauvre malade qu'une femme, que nous avons mise dans un hôpital, qui est morte. Une des premières dames de la reine voyant que nous n'avions non plus d'emploi que nous avons et qu'il n'y avait non plus de pauvres qu'il n'y a,

Lettre 1626. — L. a. — Arch. de la Mission, original.

1. Marguerite Moreau, Madeleine Drugeon et Françoise Douelle.

2. Les trois Filles de la Charité étaient arrivées en Pologne le 8 décembre 1652. Au ton de la lettre, il semble bien qu'elles l'écrivirent la première année de leur séjour en ce pays.

nous dit que, s'il nous ennuyait, que la reine avait assez de bonté et de charité pour nous renvoyer, sans lui dire qu'il nous ennuyait. Vous ne devons pas nous ennuyer, ni nous mettre en peine, puisque nous sommes venues par obéissance.

Nous vous supplions, prosternées à vos pieds, de nous faire la charité de nous mander ce que nous devons faire, si la chose en arrivait à ce point.

Depuis huit jours en ça, une personne avec qui nous sommes venues de France, revenant de la Cour, nous a dit qu'une personne, se disant nous être bon ami et sachant que nous étions venues de compagnie, lui dit que nous pourrions bien nous en aller de compagnie, sachant qu'elle s'en retourne en France.

La plus grande peine que nous ayons, c'est de n'avoir point d'emploi; ce qui nous donne bien sujet de nous humilier et de penser souvent aux bonnes paroles que vous nous avez dites, partant de votre présence, principalement l'humilité, la charité et l'union, principalement entre nous trois, que nous espérons que Dieu nous fera la grâce de garder jusqu'à la mort. Nous pouvons vous dire avec vérité que l'union est telle entre nous trois que les trois ne sont qu'une.

Nous nous recommandons à vos saints sacrifices et prières, et de Monsieur Portail et toute la communauté. Nous prions Dieu, qu'il vous maintienne toujours en son saint amour. Nous voyons bien qu'il fait bon auprès de la source.

En finissant, nous vous saluons aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié et demeurons à jamais, Monsieur, vos très humbles et affectionnées filles et servantes.

Les Filles de la Charité, servantes indignes des pauvres.

Suscription : A Monsieur Monsieur Vincent, vénérable supérieur des prêtres de la Mission, à Saint-Lazare, à Paris.

1627. — A MARC COGLÉE

De Paris, ce 11^e juin 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Outre les embarras ordinaires que j'ai céans, qui

ne me donnent pas le temps de vous écrire souvent, j'ai fait plusieurs voyages aux champs pour y annoncer 3 ou 4 missions, en continuer une et en visiter d'autres. C'est ce qui m'a empêché de répondre plus tôt à vos lettres.

Puisque vous êtes pressés d'argent et que nous n'en avons pas, nous tâcherons de trouver six cents livres ; prenez-les de quelque marchand et nous en tirez lettre de change payable au plus loin que vous pourrez ; nous les acquitterons exactement au terme.

Je loue Dieu de la satisfaction que vous donne M. Jeandé¹. Si vous ne pouvez vous passer du prédicateur que vous demandez, nous tâcherons de vous en fournir un.

C'est grande pitié que Sedan n'ait pas un hôpital, ni veuille assigner une maison pour la retraite des pauvres malades qui gisent dans les rues. Pour moi, Monsieur, je ne sais point de remède à cela, ni Mademoiselle Le Gras n'a point des filles pour en envoyer à Charleville. Aussi je pense qu'on n'en demande plus.

J'ai envoyé votre lettre à M. l'abbé à Saint-Méen ; j'en attends la réponse. J'aurais grande joie de vous voir et de vous embrasser, si votre absence de Sedan n'était sujette, comme elle est, à plusieurs difficultés. Je vous prie d'avoir patience, en attendant que Dieu vous donne occasion de quitter votre poste sans inconvénient.

Pour le manger chez M. le gouverneur, je vous prie de vous en tenir à ce que je vous en ai dit.

J'ai oublié de parler à notre assemblée² de cette

1. Claude Jeandé, né à Blénod-lès-Toul (Meurthe), ordonné prêtre le 27 mars 1632, entré dans la congrégation de la Mission le 3 octobre 1647 à l'âge de trente-huit ans, reçu aux vœux à Sedan le 9 septembre 1654.

2. L'assemblée des dames de la Charité.

bonne fille qui se veut convertir, pourvu qu'on lui procure une condition à Paris. J'en ferai la proposition à la première fois, Dieu aidant ; car, pour moi, je ne sache point de lieu où la mettre.

Si la communication particulière entre M. Regnault et Sirven³ est véritable, et que vous en soyez assuré, il sera bon que vous demandiez doucement à ce frère pourquoi il ne vous a pas montré les lettres ; mais si ce n'est qu'un soupçon, vous ferez bien de ne lui en parler pas.

Quant au jeune homme de Chémery⁴ duquel vous m'avez écrit pour être reçu en la compagnie, puisque c'est le père qui présente le fils, il y a lieu de penser que ce n'est que pour en décharger sa famille. Si néanmoins vous jugez qu'il soit appelé de Dieu, qu'il soit sain et bien résolu de s'employer à tout, mandez-le-moi.

Je vous prie de continuer à tenir l'obéissance⁵ les trois jours accoutumés, encore que vous n'avez rien à recommander ; les espaces seraient trop éloignés d'un samedi à un autre.

M. Regnault ayant une sœur religieuse à Charleville, je pense que ce n'est qu'à elle ou pour elle qu'il y écrit.

Je ne sache aucun chanoine qui voulût permuter sa chanoinie, ni autre bon ecclésiastique qui ne fit difficulté de quitter Paris, pour aller travailler aux envi-

3. Pierre Sirven, frère coadjuteur, né à Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), entré dans la congrégation de la Mission le 12 mars 1640, reçu aux vœux le 1^{er} janvier 1643, mort le 12 juillet 1660 à Sedan. Ses grandes qualités lui avaient mérité la confiance de l'évêque de Montauban et l'estime de saint Vincent, qui le tenait pour « la règle vivante de la compagnie, homme sage et intelligent, bienfaisant à tout le monde ».

4. Commune de l'arrondissement de Sedan (Ardennes).

5. Réunion des membres d'une communauté, à jour et heure déterminés, pour recevoir, s'il y a lieu, les recommandations du supérieur.

rons de Sedan. Et partant, Monsieur, je me trouve tout à fait inutile pour servir M. le doyen selon son intention et la vôtre.

Je salue cordialement votre chère famille. Nous nous portons assez bien de deçà, et tout y va de même, ce me semble, comme pareillement aux autres maisons. Plaise à Dieu de vous continuer ses bénédictions !

Je suis, en son amour, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,

i. p. d. l. M.

On m'a mis en main le mémoire que je vous envoie ; mais je ne sais que faire pour les pauvres enfants y mentionnés. Si vous leur pouvez faire du bien, à la bonne heure, j'en serai bien aise. Je serai consolé de recevoir de vos lettres tous les mois⁶.

Suscription A Monsieur Monsieur Coglée, supérieur des prêtres de la Mission de Sedan, à Sedan.

1628. — A JACQUES LE SOUDIER, SUPÉRIEUR, A CRÉCY

14 juin 1653.

Je pense avoir oublié de vous dire avant votre départ qu'une des maximes de la compagnie est de ne pas fréquenter les religieuses, confesser, prêcher, ni prendre aucune direction chez elles, ni même les visiter que le moins qu'on peut. Et comme il y en a dans Crécy qui pourraient désirer de vous, Monsieur, ou de quelqu'autre de la famille ces sortes de services, je vous prie de les

6. Cette dernière phrase est de la main du saint.

refuser absolument et de n'en faire aucune difficulté, d'autant que nous avons pour matière de nos fonctions le pauvre peuple des champs, et elles ne manquent pas d'autres bons ecclésiastiques qui les assistent. Vous me pourriez dire que je fais le contraire de ce que je vous conseille. Dieu sait que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour être déchargé des filles de la Visitation; jamais je ne l'ai pu obtenir de mon prélat, quoique j'y aie fait tout ce que j'ai pu. Vous êtes assuré que, dès que je pourrai, je m'en retirerai. Je vous prie cependant de prendre le conseil que je vous donne et de l'observer exactement ¹.

J'espère que vous ferez un bon usage de ce que vous souffrez à l'occasion de M. le curé. Sur quoi je vous dirai que je ne voudrais pas le justifier envers ceux qui le blâment, pour ne leur donner sujet de croire qu'on le supporte en ses défauts, ni je ne voudrais non plus l'attirer à vous voir, ni à fréquenter votre maison; mais aussi je ne refuserais pas de le recevoir, quand il s'y présentera, avec la même cordialité que par le passé.

1629. — JÉROME LAGAULT, DOCTEUR DE SORBONNE,
A SAINT VINCENT

Rome, 15 juin 1653.

Monsieur,

Je n'eus pas le loisir par ma dernière de vous écrire amplement comme l'affaire a été terminée contre les jansénistes, parce que la bulle ne fut affichée que le soir que le courrier partit¹. Je ne puis mieux vous en faire le récit qu'en disant

1. Ici se termine le premier fragment.

Lettre 1629. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. XII, 1^{re} éd., p. 430.

1. La Bulle *Cum occasione*, qui condamnait les cinq propositions de Jansénius, était du 31 mai; elle ne fut publiée que le 9 juin.

avec saint Paul : Regi saeculorum immortalis, invisibilis, soli Deo, honor et gloria !² parce que Dieu seul a opéré si visiblement dans cette affaire, que c'est à lui à qui il la faut attribuer tout entière. Le Pape lui-même³ l'a bien reconnu et a dit plusieurs fois qu'il n'a jamais senti un pareil contentement que celui qu'il prenait dans les congrégations, où il a demeuré quelquefois jusques à cinq heures, sans se lasser; et il y eût demeuré jusques à huit et à neuf sans la compassion qu'il portait aux théologiens, qui ne pouvaient demeurer davantage sur leurs pieds. De plus, il entendait toutes choses avec une telle facilité, qu'il conférait le soir même avec M. le cardinal Chigi, secrétaire d'Etat⁴, de tout ce qui s'était dit.

La main de Dieu s'est encore bien fait paraître en ce qu'il y a eu de très grandes difficultés à surmonter et que le Pape a été sollicité de toutes sortes de personnes pour laisser cette affaire indécise. Il y en avait plusieurs de considération, qui tâchaient à le détourner, sous prétexte qu'il intéressait notablement sa santé. Je ne sais s'il n'y avait point encore quelque puissante brigue qui venait de vos quartiers. Le temps nous en apprendra davantage.

Néanmoins il est toujours demeuré si ferme en sa résolution que, depuis qu'il l'a entreprise, il n'a pas vacillé un moment; mais il a toujours témoigné que, cette affaire étant pour le bien de l'Eglise, il la voulait achever; et il l'avait tellement à cœur, que, lorsque ses parents l'allaient voir pour le divertir, il les en entretenait continuellement.

Il n'a rien omis de ce qui était nécessaire pour lever tout prétexte de plainte. Après vingt-cinq congrégations et plus tenues par MM. les cardinaux, il en a tenu dix devant lui, de plus de quatre heures entières. Ensuite il a bien voulu entendre ces MM. les jansénistes⁵, puisqu'ils le souhaitaient, quoiqu'il n'y fût en aucune façon obligé, particulièrement ayant refusé d'être ouïs devant MM. les cardinaux. Mais ils

2. Première épître de saint Paul à Timothée I, 17.

3. Innocent X.

4. Fabio Chigi, nommé secrétaire d'Etat en décembre 1651, créé cardinal le 19 février 1652, plus tard Pape sous le nom d'Alexandre VII.

5. Les députés que les jansénistes avaient envoyés à Rome pour prévenir la condamnation étaient Louis Gorin de Saint-Amour, Jacques Brousse, curé de Saint-Honoré, La Lane, abbé de Valcroissant, Louis Angran, le P. Toussaint-Guy-Joseph Desmares, de l'Oratoire, et Nicolas Manessier.

débütèrent si mal devant lui, qu'il ne leur a pas accordé la seconde, laquelle ils ne demandaient que pour traîner, et voulaient tenir, disaient-ils, jusqu'à vingt-cinq audiences. Ils ne dirent jamais un mot de ce dont il s'agissait ; ils s'amuserent à invectiver contre les Jésuites et à prouver qu'ils étaient auteurs de plus de cinquante hérésies. Le Pape, voyant leur dessein, s'est enfin résolu à passer outre. Ils n'ont aucun sujet néanmoins de se plaindre de lui ; car nous n'avons encore eu qu'une seule audience de lui, et eux, depuis qu'ils sont à Rome, en ont eu plus de huit ou neuf ; depuis la décision, ils en ont encore eu une de plus d'une heure, où ils ont protesté d'obéir. A vous dire franchement néanmoins, je doute que tous le fassent. Ils s'en retournent promptement en France, nonobstant les chaleurs ; il y a très grand sujet de craindre que ce ne soit pour empêcher l'effet de la bulle.

Cependant nous⁶ demeurons ici l'été par ordre des cardinaux, qui nous ont dit qu'il était à propos que nous demeurassions ici jusqu'à ce qu'on eût nouvelle de France comme la bulle aurait été reçue, afin de suppléer à ce qui y pourrait manquer, quoique je ne croie pas qu'on y puisse trouver rien à redire. M. Hallier m'a dit qu'il vous envoyait un exemplaire de la bulle ; c'est pourquoi je ne vous en envoie pas. J'ai voulu vous mander ces choses au long, afin que vous preniez la peine de désabuser plusieurs personnes qui probablement seront prévenues de quantité de faussetés.

J'oubliais à vous dire qu'on a déjà voulu prendre avantage ici de ce que la bulle ne parut plus, deux heures et demie après qu'elle eut été affichée, et même par ordre du Pape. Vous saurez, Monsieur, que cela fut fait à dessein. Le Pape la fit afficher manuscrite et ne voulut permettre qu'on en distribuât aucun exemplaire, parce qu'il voulait en envoyer aux couronnes et aux nonces avant que les particuliers en envoyassent ; de sorte qu'il fit tenir des sbires pour empêcher qu'on la transcrivît ; et, la nuit étant venue, il la fit lever, selon la coutume, afin d'aller affirmer et prouver qu'elle a été affichée. Dès ce jour-là même, elle a été envoyée en France, avec un bref particulier au roi et un autre en Pologne pour la porter plus promptement, le pays étant plus éloigné. J'espère, dans quelque temps d'ici, pouvoir envoyer quelque relation plus expresse de ce qui s'est passé.

6. Le parti de l'orthodoxie était représenté à Rome par Jérôme Lagault, François Hallier et François Joyssel, docteurs en Sorbonne.

Je vous conjure, Monsieur, de continuer à remercier Dieu d'avoir préservé l'Eglise de France de tomber de nouveau dans le calvinisme, et de ne point oublier aussi dans vos saints sacrifices celui qui est de tout son cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LAGAULT.

Dépuis la présente écrite, ce jourd'hui 16, nous avons été remercier Sa Sainteté, qui nous a donné audience de plus de deux heures et demie et nous a dit que nous avions pu savoir toutes les choses qu'il avait faites devant que de venir à cette décision, comme il avait fait prier Dieu et en public et en particulier, toutes les congrégations qu'il avait fait tenir pour la discussion. De plus, il nous a confirmé ce que je vous ai déjà écrit dans la présente, le plaisir singulier qu'il avait pris à cette discussion et l'assistance particulière et sensible qu'il avait reçue du Saint-Esprit en cette rencontre; qu'il ne s'était avancé aucune chose de théologie, qu'il n'ait très facilement entendue et retenue. De plus, il nous a rendu toutes les raisons de sa bulle, point par point, et dit en outre qu'un matin, s'étant recommandé à Dieu, il avait fait venir un de ses secrétaires et qu'il la lui avait dictée en une matinée. Il nous a dit que nos Messieurs, que je n'ose plus appeler jansénistes (car je veux croire qu'il n'y en aura plus) l'avaient été remercier de sa déclaration et lui avaient promis de s'y soumettre entièrement et en étaient venus jusqu'aux larmes. Dieu veuille qu'ils gardent leurs bonnes résolutions ! Il nous ajouta de plus que leur harangue, quand ils eurent audience publique, ne fut qu'une terrible invective contre les Jésuites (ce sont ses propres termes) et que tout ce qu'ils avaient dit n'avait point été à propos.

1630. — FRANÇOIS HALLIER, DOCTEUR DE SORBONNE,
A SAINT VINCENT

Lundi dernier, je n'eus loisir que de vous écrire un mot, comme la constitution rendue contre Jansénius était très avantageuse pour la défense de la religion catholique et la condamnation de l'erreur. Messieurs les jansénistes partent de cette ville aujourd'hui pour aller par Lorette, ayant depuis

quinze jours fait habiller leurs estafiers. Ils ont promis au Pape d'obéir ponctuellement. J'ai des sujets de m'en désoler, ayant dit à tous leurs affidés qu'ils n'étaient point condamnés, que leur sens, qui est le même que celui de Jansénius, subsistait toujours¹. Je sais qu'ils se rendront ridicules en disant cela, Jansénius étant condamné; et les propositions comme tirées de Jansénius, et même le sens donné à la cinquième proposition par les jansénistes étant expressément et spécifiquement condamné, et leurs sens étant tous exclus comme impertinents par une condamnation absolue. Néanmoins cela témoigne de l'endurcissement en l'erreur, qui pourra trouver des sectateurs aussi bien par delà qu'en ce pays ici. C'est pourquoi il faut travailler à désabuser les ignorants et poursuivre puissamment la publication de la bulle et la vérification dans les parlements, dans les diocèses, dans la faculté, auprès du roi et M.M. le chancelier² et garde des sceaux³, des évêques et des docteurs.

J'ai crainte que M. de Saint-Amour⁴ ne s'en aille en poste et ne rapporte les choses tout d'une autre façon qu'elles ne se sont passées, disant qu'ils n'ont pas été entendus suffisamment⁵. A quoi on a reparti plusieurs fois : premièrement, qu'il n'a tenu qu'à eux, ayant eu la liberté d'informer de voix et par écrit les cardinaux de la Congrégation et les consultants un an durant; secondement, ayant eu communication de nos écrits, comme eux-mêmes l'avouent par la harangue qu'ils ont faite devant le Pape; troisièmement, qu'il était inutile de les entendre et nous aussi, ne s'agissant que d'une doctrine prise du livre de Jansénius, que le Pape a fait examiner soigneusement, et étant d'autant plus inutile de les entendre, qu'ils n'allèguent autres moyens pour se défendre, que ceux qui sont couchés dedans Jansénius; quatrièmement, que ce n'est pas la coutume, quand on condamne un livre, de

1. C'était la fameuse distinction du fait et du droit : les cinq propositions étaient condamnables, mais Jansénius ne les avait jamais enseignées.

2. Pierre Séguier.

3. Mathieu Molé.

4. Louis Gorin, dit de Saint-Amour, filleul de Louis XIII, docteur en Sorbonne, janséniste ardent, né en 1619, mort en 1687.

5. Louis Gorin de Saint-Amour raconta, en effet, à sa manière comment les cinq propositions avaient été condamnées. (*Journal de ce qui s'est fait à Rome dans l'affaire des cinq propositions*, 1662, in-f^o.) Pour bien juger cet écrit, il faut le rapprocher de la correspondance de Lagault.

recevoir autre lumière que celle qui vient du livre même et des personnes savantes en la matière traitée dans le livre ; cinquièmement, qu'on a offert aux docteurs jansénistes, devant Nosseigneurs les cardinaux, deux, trois, quatre, cinq audiences, tant qu'il serait besoin, ce qu'ils ont refusé ; sixièmement, que toutes les fois qu'ils ont donné des écrits, ils ont été hors du sujet, ne tâchant d'obtenir autre chose que retarder, et, en retardant, empêcher la prononciation du Pape contre leurs hérésies, afin de les semer tout à loisir.

Pour ce qui est des moyens par lesquels ils veulent éluder la bulle, il ne faut que les lire pour les condamner. Ils sont venus exprès pour défendre les propositions présentées au Pape par Nosseigneurs les évêques et empêcher qu'elles ne fussent condamnées ; ils en ont voulu empêcher la censure à la Faculté, quoiqu'elle fût plus douce ; ils ont écrit trois apologies pour Jansénius ; ils ont interprété les propositions au sens dudit auteur, et les propositions ne peuvent avoir autre sens que celui de Jansénius, si l'on ne corrompt la signification des paroles auxquelles elles sont conçues. Le Pape les condamne toutes d'hérésie et n'en peut souffrir aucune interprétation ; et partant elles sont condamnées au sens qu'ils voulaient leur donner et qu'ils avaient présenté au Pape : *Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus.*

Vous savez que M. le nonce⁶ a un bref pour Sa Majesté, que le Pape prie de tenir la main à l'exécution de sa bulle, dont vous voyez l'importance. Il y a aussi un bref pour MM. les évêques. Nous avons été priés de demeurer ici jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles comme on se comportera en la réception de cette bulle, l'intention étant ici de condamner les Apologies pour Jansénius⁷, le livre De la Grâce Victorieuse⁸, la

6. Nicolas Bagni.

7. Apologie de M. Jansénius, évêque d'Ypre, et de la doctrine de S. Augustin expliquée dans son livre intitulé *Augustinus*, contre trois sermons de M. Habert, théologal de Paris, prononcés dans Notre Dame le premier et le dernier dimanche de l'Advent 1642 et le dimanche de la septuagésime 1643, s. l., 1644, in-4°. — *Seconde Apologie pour Monsieur Jansénius, évêque d'Ypre, et pour la doctrine de S. Augustin, expliquée dans son livre intitulé Augustinus contre la réponse que M. Habert, théologal de Paris, a faite à la première Apologie et qu'il a intitulée La défense de la foy de l'Eglise*, s. l., 1645, in-4°. Ces deux écrits sont d'Antoine Arnauld.

8. *De la grâce victorieuse de Jésus-Christ, ou Molina et ses disciples convaincus de l'erreur des Pélagiens et Semi-Pélagiens*, Paris, 1651.

Théologie familière⁹ et autres, dès lors qu'on verra la réception de la bulle. Vous verrez par la lecture d'icelle qu'on retranche toutes les clauses ordinaires du style, pour ne point préjudicier à nos prétentions. Ce procédé plein de bonté nous oblige à correspondre par une obéissance respectueuse, et nous devons faire nos efforts pour ce sujet; et comme les jansénistes l'empêcheront de toutes leurs forces, il faut avoir soin de travailler pour rendre leurs efforts inutiles. Il faudra informer la reine du soin, de la diligence, du travail et de la bonté que Sa Sainteté a témoignés en cette cause, et lui représenter le devoir de sa conscience, son honneur et la sûreté de l'Etat du roi son fils; toutes lesquelles choses se rencontrent en cette occasion. Nous avons été en doute de lui écrire, sur ce que M. l'ambassadeur¹⁰ nous a dit qu'il n'en écrivait rien, se remettant à ce que nous en écrivions. Nous avions aussi quelque pensée d'en écrire à Son Eminence¹¹; mais à la fin nous avons résolu de n'en rien faire, de crainte que l'on jugeât que tout notre dessein n'était que d'intérêt, duquel nous sommes très éloignés; mais nous croyons qu'il sera meilleur que d'autres les en instruisent, comme vous le jugerez à propos.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

HALLIER.

De Rome, ce 16 juin 1653.

1631. — A NICOLAS DE BUZENVAL, ÉVÊQUE DE BEAUVAIS

18 juin 1653.

Vincent de Paul conjure le prélat de vouloir bien accueillir paternellement dans son diocèse un pauvre ermite, qui désire y finir ses jours dans la retraite et la pénitence.

9 *Théologie familière ou Instruction de ce que le chrétien doit croire et faire en ceste vie pour estre sauvé* [par Saint-Cyran], Paris, 1639, in-12. Ce livre et ceux que mentionnent les notes 7 et 8 furent condamnés par Rome le 23 avril 1654.

10. Le bailli de Valançay.

11. Mazarin.

Lettre 1631. — Collet, *op. cit.*, t. II, p. 158.

1632. — A JEAN DEHORGNY, SUPÉRIEUR, A ROME

20 juin 1653.

Il se peut faire que quelques-uns ne goûtent pas les récits que nous faisons parfois de ce qui se passe à la gloire de Dieu dans les autres maisons. Ce sont des esprits indisposés, qui pour l'ordinaire ont opposition au bien et pensent, comme ils en font peu, que c'est exagérer de dire que d'autres en font beaucoup ; et non seulement le pensent, mais ils s'en plaignent à cause de la confusion que cela leur donne. Faut-il, pour la faiblesse de ces yeux chassieux, qui ne peuvent regarder la lumière, laisser d'éclairer les autres par les exemples des plus fervents et priver la compagnie de la consolation de savoir les fruits qui se font ailleurs par la grâce de Dieu, à qui seul la gloire en est due et à qui cette pratique de parler entre nous de ses miséricordes est très agréable, étant conforme à l'usage de l'Eglise, qui veut que les bonnes œuvres et les actions glorieuses des martyrs, des confesseurs et des autres saints soient rapportées publiquement pour l'édification des fidèles, ce qui se faisait même du temps des premiers chrétiens, quoique vraisemblablement aucuns osassent contredire ces relations, pendant que la plupart en bénissaient Dieu et s'encourageaient à imiter les vertus de ceux dont on parlait ? Je vous prie donc de ne pas interrompre cette bonne coutume de votre part, mais de nous avertir de tous les bons succès qu'il plaira à Dieu de donner aux travaux de votre famille, vous donnant seulement de garde de rien avancer qui ne soit utile et véritable, comme je tâcherai de faire dans le débit que j'en ferai ici.

**1633. — A EMERAND BAJOUÉ, SUPERIEUR,
A NOTRE-DAME-DE-LORM**

De Paris, ce 21 juin 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai reçu votre lettre avec nouveaux sentiments de joie et de tendresse, pource que c'est votre lettre, mais avec douleur du mécontentement que vous avez reçu des personnes dont vous me parlez sans les nommer. Je sais pourtant que cela n'est pas arrivé par manquement d'estime et d'affection pour vous, mais en la manière que me dit un jour le b[ienheureux] évêque de Genève, que les crocheteurs se choquent ; car en passant, cela leur arrive par mégarde, sans toutefois qu'ils s'arrêtent pour le choc, mais passent outre, comme si rien n'était. Je vous prie, Monsieur, de me mander les sujets qu'ils vous ont donnés de vous plaindre, afin que je tâche de leur faire reconnaître leur faute et d'éviter qu'à l'avenir il n'en arrive de pareilles, vous assurant que ce sera en sorte qu'aucun ne saura d'où m'est venu cet avis.

Pour M. Brin, il ne vous demandera plus les 200 livres que vous avez emportées de La Rose. Il y a environ un mois que je lui ai mandé de n'y pas penser, parce que cet argent a été employé pour la compagnie ; c'est ce que je lui répéterai encore.

Vous me demandez de résigner Notre-Dame-de-Lorm à M. Fournier, et moi je vous prie de ne le pas faire,

ains de nous laisser le choix de la personne aussi bien que du temps pour faire cette résignation, à cause que tous ne sont pas propres, ni en état de cela. M. Fournier est un bon missionnaire, mais il n'a pas assez de force pour être curé, non plus que d'âge pour conduire une famille¹. Puisque vous êtes sur le lieu et que, grâces à Dieu, vous avez ces qualités avec beaucoup d'autres, je vous prie d'avoir patience, vu même que vous n'êtes pas ni trop vieil ni trop infirme pour craindre de mourir si tôt.

Je ne m'étonne pas que vous ayez été assigné touchant le bénéfice de Brial², mais bien de ce que vous dites qu'on ne l'a pu conférer à un homme absent, quoique Monseigneur l'évêque le connaisse ; car cela se fait tous les jours. Personne ne va à Rome, et toutefois on y donne des cures à des prêtres qui en sont très éloignés. Et maintenant que je dicte ceci, j'ai en main la nomination d'une cure, pour la faire tenir à la personne nommée, qui est à 150 lieues d'ici. Et ce qui augmente mon étonnement est le prétexte qu'on a pris de l'absence de M. Portail pour changer tout ; car s'il y eût eu du danger, on l'eût évité par une démission, qu'il eût faite purement et simplement entre les mains de Monseigneur l'évêque, du même bénéfice, pour être uni au séminaire³. Pour le moins il était raisonnable de nous donner avis de ce changement auparavant de le faire. Il est vrai que ce bon seigneur en a pu user de la sorte, puisqu'il est le maître ; mais que M. Bajoue ait accepté le titre de cette cure, en ayant déjà une

1. Il n'avait que vingt-huit ans.

2. Ancienne commune, aujourd'hui englobée dans celle de Bressols, arrondissement de Castelsarrazin (T.-et-G.)

3. Cette union se fit seize ans plus tard.

autre⁴, non seulement sans m'en parler, mais sachant que c'était contre notre intention, oh ! c'est cela, Monsieur, qui me remplit d'étonnement, pource que jusquelà il ne s'est rien trouvé à redire à vos conduites, par la grâce de Dieu. Je veux croire qu'en cela même vous avez pensé bien faire et que désormais, Dieu aidant, vous ferez plus d'attention aux obligations que nous avons de faire tout avec concert et rien de notre tête. Il y a bénédiction d'entrer dans cette pratique, et assurez-vous que les affaires de quelque conséquence réussiront toujours mieux, étant ainsi concertées avec nous, que si vous en usiez autrement. Et pourquoi ? C'est que cela est de l'ordre et l'ordre est en Dieu.

Vous avez fort bien fait de refuser la cure de Glatens⁵, de quelque valeur qu'elle puisse être, tant pource que c'eût été un scandale horrible de vous charger de deux ou trois cures à la fois, qu'à cause que ce n'est pas notre fait que des cures. Nous en avons fort peu, comme vous savez, et celles que nous avons nous ont été données malgré nous, ou par nos fondateurs ou par Nosseigneurs les évêques, à qui nous n'avons pas pu refuser, à moins de rompre avec eux, et peut-être que celle de Brial est la dernière que nous accepterons jamais ; car plus nous allons avant et plus nous nous trouvons embarrassés de telles affaires.

Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de toutes celles qu'il vous fait, particulièrement des dispositions qu'il vous donne touchant votre vocation ; je n'ai jamais pensé que vous en eussiez d'autres, et le croirais plutôt de tout autre que de vous, à qui je suis, du cœur que

4. M. Bajoue était titulaire de la cure de Saint-Aignan.

5. Commune de l'arrondissement de Castelsarrazin (T.-et-G.).

Dieu seul connaît, en son amour, Monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

Si ma réponse ne répond pas au sens de votre lettre et à vos intentions, vous me le manderez, s'il vous plaît ; peut-être ne comprends-je pas bien ce que vous me dites. Si la chose vous convient, je vous en prie, au nom de Dieu, Monsieur, agréez que je vous parle le langage du cœur, qui vous chérit plus que soi ⁶.

1634. — JEAN LE VACHER, PRÊTRE DE LA MISSION,
A SAINT VINCENT

[Tunis, entre 1648 et 1660¹.]

Une barque française ayant échoué sur la côte de Tunis, six hommes, s'étant sauvés du naufrage, tombèrent entre les mains des Maures, qui, les ayant menés à Tunis, les vendirent comme esclaves. Et quelque temps après, le dey, les voulant faire tures, en contraignit deux, à force de bastonnades, de renier la foi de Jésus-Christ; deux autres moururent constamment dans les tourments plutôt que de consentir à une telle infidélité; et comme il en voulait faire autant aux deux qui restaient, la charité nous obligea de les tirer de ce péril. Nous composâmes pour leur rachat à six cents piastres, et j'ai répondu pour deux cents. Ils sont maintenant en liberté. Pour moi, j'aime mieux souffrir en ce monde que d'endurer qu'on renie mon divin Maître; et je donnerais volontiers mon sang et ma vie, voire mille vies, si je les avais, plutôt que de permettre que des chrétiens perdent ce que Notre-Seigneur leur a acquis par sa mort.

6. Ce post-scriptum est de la main du saint.

Lettre 1634. — Abelly, *op. cit.*, l. II, chap. I, sect. VII, § 12, 1^{re} éd., p. 140.

1. Durée du séjour de Jean Le Vacher à Tunis du vivant de saint Vincent.

1635. — A PHILIPPE VAGEOT, SUPERIEUR, A SAINTES

Du 2 juillet 1653.

Dieu sait, Monsieur, que j'aurais consolation de vous donner celle que vous demandez touchant le voyage de votre pays, si je voyais que ce fût la volonté de Dieu ; mais la grande distance des lieux ¹, la difficulté des chemins, les dangers qui sont à la campagne et l'inutilité de ce voyage me font estimer que vous ferez bien de le remettre et peut-être de n'y plus penser ; et si nous ajoutons à cela la maxime de Notre-Seigneur, qui ne voulait pas que ses disciples retournassent chez eux, quoique ce fût à bonne intention, comme d'aller enterrer son père mort et vendre ses biens pour les donner aux pauvres, je dois vous prier, comme je fais, de sacrifier à Dieu cette affection que vous avez. De dire que vous ne savez pas en quel état est M. votre père, il ne s'ensuit pas de là que vous ayez obligation d'abandonner une famille dont le bon Dieu vous a chargé, et les occasions que vous avez de lui rendre de bons services par vous et par elle. Vous savez bien que M. votre père n'a pas besoin de vous pour vivre ; et quand il serait en nécessité, il y a moyen de l'assister, sans vous exposer au péril d'une telle visite ; et si vous me laissez faire, je prendrai soin de cela. J'écrirai à M. l'intendant de Bourgogne, qui est de nos amis ², ou lui ferai écrire par M. son père, qui est M. de la Marguerie ³, afin qu'il prenne la peine de s'informer du lieu et de l'état où M. votre père se trouve

Lettre 1635. — Reg. 2, p. 328.

1. M. Vageot était de Bellegarde dans l'Ain.

2. Louis Laisné.

3. Elie Laisné, sieur de la Marguerie.

présentement, et qu'en cas qu'il ait besoin de quelque chose, il la lui fournisse. Il me semble qu'après cela vous avez sujet d'être en repos, autant que vous auriez sujet de craindre le jugement de Dieu, si vous quittiez son œuvre pour une légère satisfaction. Et sur ce que vous me dites, que je ne dois pas appeler ce désir une tentation, je ne puis que je ne vous réponde qu'il en a pourtant les marques, en ce qu'il vous inquiète trop et que vous dites que le refus vous serait insupportable; nous savons ^{1]} au contraire, que les mouvements qui viennent de Dieu sont doux et tranquilles et qu'ils se doivent proposer avec indifférence.

Je vous prie, Monsieur, de demander à Dieu la grâce de ne rien faire qui lui déplaît en ce rencontre. Cependant je suis votre...

1636. — A ALAIN DE SOLMINIHAC, EVÊQUE DE CAHORS

De Paris, ce 5 juillet 1653.

Monseigneur,

Je vous envoie une nouvelle qui vous sera fort agréable, c'est la condamnation des jansénistes, de qui les cinq propositions ont été déclarées hérétiques dès le 9^e juin. La bulle en fut publiée dans Rome le même jour et arriva en cette ville la fête de saint Pierre; et ayant été présentée au roi et à la reine par Mgr le nonce ¹, Leurs Majestés l'ont fort bien reçue, et Mgr le cardinal ² a promis de tenir la main à l'exécution. Tout Paris en a tressailli de joie, au moins ceux du bon

4. Mot oublié dans le reg. 2.

Lettre 1636. — L. s. — Dossier de Turin, original.

1. Nicolas Bagni.

2. Le cardinal Mazarin.

parti, et les autres témoignent de s'y vouloir soumettre. M. Singlin³, qui en est le patriarche avec M. Arnould, a dit qu'il fallait obéir au Saint-Siège ; et M. du Hamel, curé de Saint-Merry⁴, l'un des arcs-boutants de cette nouvelle doctrine, est dans cette disposition et s'est offert de publier lui-même la bulle en son église. Plusieurs des principaux d'entre eux, comme Monsieur et Madame de Liancourt, disent qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Bref, on espère que tous acquiesceront. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient peine d'avalier la pilule et disent même que, quoique les sentiments de Jansénius soient condamnés, les leurs ne le sont pas ; mais ceci, je ne l'ai ouï dire qu'à une personne. Tant y a, Monseigneur, que cette décision est une grâce de Dieu si grande que tout le monde en fait fête ici, et

3. Nicolas Singlin, né à Paris en 1607, était apprenti chez un marchand drapier quand, à l'âge de vingt-deux ans, touché par la grâce, il prit la résolution de se donner à Dieu. Saint Vincent l'engagea à apprendre le latin, le fit entrer dans les ordres et, une fois le sous-diaconat reçu, lui confia le soin de faire le catéchisme aux enfants de la Pitié. Un jour, raconte Marguerite Perrier, dont le récit paraît suspect, Singlin, alors plein de vénération pour saint Vincent, rencontra dans la cour de cet hôpital une dévote qui lui prédit « une horrible persécution », et, montrant le saint, ajouta : « Il sera des persécuteurs. » Peu de temps après, le 26 mars 1633, Nicolas Singlin, déjà gagné aux idées de Saint-Cyran, fut ordonné prêtre et choisi par ce dernier pour confesser les religieuses du Port-Royal. Il s'enfuit en 1661, pour éviter une lettre de cachet, et se réfugia sur une des terres de la duchesse de Longueville. Rentré à Paris en secret, il y mourut le 17 avril 1664. (*Mémoire de Mademoiselle Marguerite Perrier, nièce de Pascal dans le Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire du Port-Royal*, Utrecht, 1740, in-12, pp. 167-172.)

4. Henri du Hamel, né dans le diocèse de Sens, curé de Saint-Maurice, dans l'Yonne (1642-1644), où il établit la pénitence publique, puis curé de Saint-Merry à Paris (1644-1666), chanoine de Notre-Dame (1666-1671), de nouveau curé de Saint-Maurice (1671-1682), mort dans cette localité le 13 novembre 1682. Banni de Saint-Merry en 1654 pour cause de jansénisme, il n'eut la permission de rentrer dans sa cure qu'en 1664, trois ans après avoir signé le formulaire.

ceux qui savent le mal que ces agitations passées ont fait, ne peuvent assez reconnaître un tel bien. J'espère, Monseigneur, que, comme vous avez contribué à l'obtenir par la signature de la lettre écrite à Sa Sainteté, vous serez aussi des plus fervents à en remercier Dieu et à le prier qu'il achève de réunir les esprits ; ce que fera aussi Mgr de Sarlat ⁵, s'il vous plaît de lui envoyer une copie de la bulle ci-jointe, laquelle n'a pas encore été imprimée. On attend Mgr de Paris ⁶, qui est absent, pour la faire mettre en français et la faire afficher. C'est un arrêt contradictoire du Saint-Siège, qui a usé de toutes les précautions imaginables pour ôter tout prétexte à nos parties de s'en plaindre. Il les a ouïes plusieurs fois en particulier et en public, non seulement les premiers docteurs envoyés pour empêcher que Sa Sainteté prononçât ⁷, mais les seconds, qui étaient allés au secours ⁸, qui ont parlé trois ou quatre heures durant en sa présence, lisant un grand cahier qu'ils avaient apporté de Paris tout dressé. Béni soit Dieu de ce que tous leurs efforts ont été inutiles et que les âmes jouissent de la paix par la connaissance de la vérité que ces gens-là ont voulu obscurcir ! Plaise à sa divine bonté, Monseigneur, de vous conserver pour sa gloire ! C'est un de mes plus grands souhaits, qui suis, en son amour, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VINCENT DEPAUL,
indigne prêtre de la Mission.

Au bas de la première page : Mgr de Cahors.

5. Nicolas Sevin.

6. Jean-François de Gondi.

7. Louis Gorin de Saint-Amour, Noël de la Lane, Louis Angran et Jacques Brousse.

8. Le Père Desmares, de l'Oratoire, et Nicolas Manessier ; ils étaient à Rome depuis le 19 avril.

1637. — AU PAPE INNOCENT X

Juillet 1653.

Très Saint-Père,

Nous soussignés, nous avons été informés¹ des progrès admirables de la foi chrétienne dans les royaumes du Tonkin et de Cochinchine, où plus de deux cent mille chrétiens² sont privés de pasteurs et réduits à vivre et à mourir sans les secours de la religion, et par conséquent exposés à la damnation éternelle. Nous savons que la raison de cette triste situation est l'impossibilité d'envoyer des ouvriers évangéliques en nombre suffisant pour recueillir une si abondante moisson. Afin d'obvier à cet inconvénient, il est nécessaire de former des prêtres indigènes et par conséquent d'établir des évêques. Or les dissensions des rois chrétiens ne permettent pas de nommer dans ces lieux des évêques avec les pouvoirs et le titre d'Ordinaire³. Nous osons donc supplier humblement Votre Sainteté

Lettre 1637. — *Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères*, par Adrien Launay, Paris, 1894, in-8°, t. I, p. 19. C'est par distraction que M. Launay renvoie aux *Archives des Missions-Etrangères*, vol. 114, p. 454. Cette référence convient à la lettre 1655, non à celle-ci.

1. Par le Père Alexandre Rhodes, de la Compagnie de Jésus, rentré en Europe avec l'intention de recueillir des fonds, de se chercher des auxiliaires pour les Missions du Tonkin et de Cochinchine, qu'il avait évangélisés avec succès, et d'engager Rome à y envoyer des vicaires apostoliques.

2. On disait que le Père Rhodes en avait baptisé lui-même 100.000 au Tonkin. (Cf. *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 139.)

3. Dès 1633, la Propagande avait conçu le projet d'organiser la hiérarchie ecclésiastique au Japon, en Chine, au Tonkin et à Siam, et elle l'aurait réalisé sans l'opposition du roi du Portugal, qui jouissait alors de prérogatives dont il était jaloux. C'est à lui qu'appartenait le droit de présenter aux évêchés et aux bénéfices de tous les pays conquis et à conquérir sur les infidèles. De plus, tout mis-

de créer des évêques *in partibus* et de les députer dans ces régions au nom du Siège Apostolique. Nous avons à Paris plusieurs prêtres séculiers qui seraient capables de remplir ces fonctions⁴. Ils sont recommandables par la pureté de leurs mœurs, leur zèle, leur prudence et leur doctrine ; ils sont prêts, du reste, à subir l'examen des personnes que Votre Sainteté voudrait bien désigner.

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, comme du Pasteur suprême, nous implorons cette grâce de tous nos vœux.

HENRI, archevêque nommé de Reims; VINCENT DE-PAUL; DU PLESSIS⁵; COLOMBET, curé de Saint-GERMAIN⁶, etc.

sionnaire qui se rendait aux Indes devait partir d'un port portugais. Au lieu de chercher la diffusion du catholicisme pour lui-même, le gouvernement portugais y voyait un moyen d'assurer ou d'étendre ses conquêtes; de là l'opposition constante qu'il fit jusqu'à la grande Révolution à la création d'évêchés confiés à d'autres missionnaires qu'à ses nationaux.

4. François Pallu, chanoine de Tours, Pique, docteur en Sorbonne, François de Laval-Montigny, grand-archidiacre d'Evreux. Las des lenteurs de la cour romaine, Pique accepta la cure de Saint-Josse à Paris, et François de Laval devint l'hôte de M. de Bernières à l'ermitage de Caen.

5. Christophe du Plessis, baron de Montbard, avocat au Parlement, un des membres les plus actifs de la Compagnie du Saint-Sacrement et des hommes les plus charitables de son temps. Il fonda le *Magasin charitable*, donna beaucoup à l'hôpital de Montbard, à celui des Incurables à Paris et fut directeur de l'Hôpital Général. Il mourut au séminaire des Missions-Etrangères le 7 mai 1672.

6. Pierre Colombet, conseiller et aumônier du roi, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois de 1633 à 1657.

1638. — A JEAN LE VACHER, A TUNIS

15 juillet 1653.

Voici enfin M. Husson, qui est ce jeune avocat que nous vous avons promis pour l'exercice du consulat ; je vous prie de le recevoir gracieusement comme un homme des plus accomplis de sa condition que je connaisse. Sa vertu vous sera bientôt connue, je ne dis pas au point qu'elle est, puisqu'elle surpasse ce qu'on en peut penser, mais à suffisance pour vous obliger d'en faire grand état. Il n'est pas seulement sage, accort, vigilant et pieux ; mais il est très capable pour les affaires et toujours prêt de s'employer pour le prochain. Il s'en va servir Dieu et les pauvres en Barbarie, nonobstant l'éloignement et les dangers du lieu et de la mer. Il quitte Paris, où il est avocat en Parlement, et ses parents, qui le chérissent tendrement et qui ont tâché de l'arrêter par beaucoup de larmes, de remontrances et d'industries. Certes son dégageant est admirable dans l'âge où il est et dans la pureté d'intention qu'il apporte à ce voyage ; de sorte que non seulement il vivra en commun avec vous, mais il ne disposera d'aucune chose que de votre consentement. Et de plus il a tant de douceur pour tout le monde, tant de condescendance pour ses amis et tant de telle soumission pour son directeur, que, voyant celle qu'il aura pour vous, vous serez obligé d'en avoir pour lui. C'est pourquoi, Monsieur, je ne vous recommande pas de le prévenir d'honneur, de confiance et de bonté, ni de lui déférer autant que vous pourrez, surtout dans l'exercice du consulat, parce que,

Dieu aidant, vous ne serez tous deux qu'un cœur et qu'une âme¹.

1639. — A JEAN BARREAU, CONSUL, A ALGER

18 juillet 1653.

Cette lettre contient, entre autres détails, l'annonce de la condamnation du jansénisme par le Pape Innocent X.

**1640. — A THOMAS BERTHE, PRÊTRE DE LA MISSION,
A ROME**

18 juillet 1653.

Vous nous avez vus ici entendre les confessions avec le surplis ; ce que nous faisons aussi bien dans les missions à la campagne que dans la maison. Or j'apprends que notre famille de Rome n'est pas dans cet usage, quoique Nosseigneurs les prélats l'aient ainsi ordonné. Dites-lui donc de ma part que je la prie de s'y mettre, et ceux qui auront le soin de la maison et des missions d'y tenir la main.

1. Saint Vincent remit à Martin Husson, pour lui et pour Jean Le Vacher, un règlement de vie, qui n'est, à quelques additions près, que la reproduction textuelle des avis donnés en 1646 à Boniface Nouelly et au frère Barreau.

Lettre 1639. — Collet, *op. cit.*, t. I, p. 561. Saint Vincent aurait donné la même nouvelle, le 12, à un prêtre de la Mission dans une lettre aujourd'hui perdue. (*Ibid.*)

Lettre 1640. — Reg. 2, p. 233.

1641. — ALAIN DE SOLMINHAC A SAINT VINCENT

*De Mercuès, ce 18 juillet 1653.**Monsieur,*

J'ai reçu, le 10 de ce mois, avec grande joie la bulle portant condamnation des cinq propositions contenues dans Jansénius, et en même temps je dis le Te Deum en action de grâces. Depuis, M. Cuiisot m'a rendu celle qu'il vous a plu m'envoyer, dont je vous remercie, et des nouvelles que vous m'avez données des bons effets qu'elle a produits déjà dans Paris, qui m'a été un nouveau sujet de joie. J'en remercie Dieu de tout mon cœur. Je lis et relis les qualités que notre Saint-Père a données à ces propositions, particulièrement à la première et cinquième, et ne puis me souler de les lire, tant j'y prends de plaisir. Elles me font voir la grâce signalée que Dieu a faite à son Eglise, particulièrement à ce royaume, de le garantir de si grandes et si pernicieuses erreurs, desquelles il courait grand hazard de se voir enveloppé par succession de temps, puisque tant de personnes de la capitale ville en étaient infectées, laquelle sans doute eût communiqué ce venin aux autres, si Dieu n'y eût pourvu comme il a fait, dont il soit béni à jamais ! Ce qui m'a fait gémir tant de fois, par l'appréhension que j'en avais, et particulièrement de voir que plusieurs prélats les appuyaient. On a écrit de Rome que les agents du jansénisme y avaient témoigné qu'ils acquiesçaient à la bulle, jusques à protester haut et clair à Sa Sainteté de leur acquiescement. Deo autem gratias qui semper triumphat nos in Christo Jesu !

Faites-moi, je vous prie, la faveur de m'envoyer la bulle imprimée tournée en français et croyez-moi, Monsieur...

ALAIN,
év. de Cahors.

Lettre 1641. — Arch. de l'évêché de Cahors, cahier, copie prise sur l'original.

1642. — A UN SUPERIEUR

19 juillet 1653.

Je vous prie de me donner votre avis sur ce que je dois faire à l'égard d'une de nos maisons où l'on a peine de ce que le supérieur est peu régulier, assiste rarement aux communautés, notamment à l'oraison, a peu de soin d'aider les âmes qui lui sont commises, non plus de paroles que d'exemple, à l'amour de la régularité et de leur perfection, et de ce qu'il est toujours à la campagne, et a à cet effet un cheval à l'étable, sans qu'il veuille qu'on l'occupe à autre chose. Je vous prie, Monsieur, de me donner votre avis sur cela. Il est au reste un homme accompli.

1643. — A MARC COGLEE, SUPERIEUR, A SEDAN

De Paris, ce 26^e juillet 1653.

Monsieur,

La grâce de Notre Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je suis en grande peine de votre maladie. Je vous ai recommandé à Dieu et aux prières de notre compagnie, à ce qu'il plaise à sa divine bonté de vous conserver, de vous rendre la santé et de vous faire la grâce de bien user de tous les états où vous serez. Je vous prie,

Lettre 1642. — Reg. 2, p. 175. La copie porte comme en-tête : « Apostille de la main de M. Vincent au bas d'une lettre, par laquelle il parle des défauts d'un supérieur en parlant à lui-même comme s'il parlait d'un autre. »

Lettre 1643. — L. s. — Dossier de Turin, original.

Monsieur, de faire de votre côté ce que vous pourrez pour vous rétablir, et de ne rien épargner pour cela.

La proposition que vous m'avez faite de l'épiscopat pour Sedan est un affaire à n'y penser jamais par aucun de nous, parce qu'il y a des difficultés presque insurmontables, particulièrement du côté de l'archevêque, qui ne consentira pas volontiers qu'on démembre son diocèse d'une ville si considérable, et du côté de la chose, en tant que, l'érection se faisant, il faudrait du revenu. Où le prendre? Il est vrai que le roi pourrait affecter à cela le revenu de quelque abbaye, mais c'est ce qu'il ne fera pas, pour le moins au temps où nous sommes.

Tirez sur nous ou nous faites tirer une lettre de change des 400 livres que nous avons reçues de M. l'abbé¹ pour l'érection de votre confrérie du Saint-Sacrement. Nous l'acquitterons, Dieu aidant, à point nommé. Je ne savais pas que notre procureur eût reçu cet argent, ni lui à quoi il était destiné.

Nos dames sachant que Sedan est le refuge des pauvres gens de la campagne que les gens de guerre chassent de leurs maisons, et que vous êtes surchargés de malades nécessiteux, vous ont ordonné cent livres par mois pour leur assistance, outre pareille somme que vous avez coutume de recevoir, de sorte que M. de Séraucourt² a ordre de vous envoyer 200 livres par mois.

Je vous remercie des autres avis que vous m'avez donnés par vos lettres.

Nous tâcherons de vous donner un prédicateur, quoiqu'il nous sera bien difficile. Le bon M. Dufour dirige notre séminaire, depuis que M. Alméras est parti pour la visite de nos maisons de Poitou et de Bretagne.

1. L'abbé de Mouzon.

2. Lieutenant criminel à Reims.

La sœur de feu M. David, prêtre de notre compagnie, est décédée depuis peu. M. Gérard, chapelain de Saint-Pierre de Mézières, son confesseur, m'a mandé qu'elle a laissé à notre maison de Sedan une rente qu'elle avait de ce côté-là, dont le fonds peut valoir 2.000 livres; c'est une obligation pour tant que nous sommes, particulièrement pour votre famille, de prier Dieu pour son âme, ainsi qu'elle l'a désiré et comme je vous en prie, après que je l'ai recommandée à notre communauté. Je pensais que ce fonds dont il parle fût un fonds de terre et une partie d'une ferme qu'ils avaient auprès de Sedan; mais il semble qu'il veuille dire que c'est un fonds d'argent constitué en rente.

Je vous prie, quand vous n'aurez plus à faire des remèdes du frère Sirven, de l'envoyer vers ledit sieur Gérard, qui est l'exécuteur testamentaire de la défunte, pour s'informer de cela et conférer avec lui de ce que nous avons à faire. Cependant je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, Monsieur, votre très humble serviteur.

VINCENT DEPAUL,
i. p. d. l. M.

1644. — A PHILIPPE VAGEOT, SUPÉRIEUR, A SAINTES

Du 27 juillet 1653.

Monsieur,

Certes votre lettre m'a beaucoup consolé, et encore plus la mortification que vous pratiquez en vous privant, pour l'amour de Dieu, du voyage que vous proposiez

de faire. Je ne doute pas que M. votre père ne reçût un grand contentement de votre visite, et avec raison ; mais aussi la gloire que vous donnez à Notre-Seigneur en demeurant là où il vous a mis, mérite d'être préférée, non seulement en tant qu'il nous conseille le renoncement des parents, mais en ce que par cet acte de vertu vous attirez sa protection sur les vôtres et plus de grâce sur votre personne. Je n'ai pas eu la moindre petite pensée contraire à l'affection que vous avez pour votre vocation. Vous avez aussi trop de connaissance des biens que vous y pouvez faire pour l'abandonner ; et moi je vous sais trop bon et trop reconnaissant des bienfaits de Dieu pour vous croire capable d'une telle légèreté.

1645. — A LA DUCHESSE D'AIGUILLON

[Entre 1649 et 1657¹.]

Madame,

Je pense, Madame, que, supposé que l'on trouve difficulté à fournir cette somme et d'établir ce fonds à Rome², qu'il faut attendre la seconde lettre, et cependant dire à Monseigneur le nonce la difficulté qu'on fait de deçà, à ce que M. Massari, secrétaire de la Congrégation de la Propagation, qui a écrit l'une des let-

Lettre 1645. — Recueil autographié, 2^e partie, p. 333.

1. Ces deux dates sont les dates extrêmes du passage de Denis Massari à la Propagande comme secrétaire de cette Congrégation. Le premier éditeur a cru, nous ne savons pour quel motif, que cette lettre était de janvier 1659.

2. Il se pourrait qu'il fût ici question du fonds destiné à assurer un traitement aux évêques qui devaient aller évangéliser le Tonkin et la Cochinchine.

tres, que je n'ai su lire, non plus que l'autre, examine dans ladite Congrégation s'il n'y a pas quelqu'autre moyen pour accommoder cette affaire. Notre-Seigneur est toujours dans les réponses que l'on fait selon que les choses sont, et les bénit, etc.

APPENDICES

1. — LETTRE DES EVÊQUES DE FRANCE AU PAPE INNOCENT X¹

[1651.]

Beatissime Pater,

Majores causas ad Sedem Apostolicam referre solennis Ecclesiae mos est, quem fides Petri numquam deficiens perpetuo retineri pro jure suo postulat. Æquissime huic legi obsequentes, de gravissimo circa religionem negotio Sanctitati Tuae scribendum esse censuimus.

Decennium est ex quo vehementissimis turbis Gallia magno nostro moerore commovetur, ob librum posthumum et doctrinam Reverendi Cornelii Jansenii, Yprensii episcopi. Tales quidem motus sedari oportebat tum Concilii Tridentini auctoritate, tum Bullae illius, qua Urbanus VIII, felicitis memoriae, adversus Jansenii dogmata pronuntiavit, et decreta Pii V ac Gregorii XIII in Baïum edita confirmavit. Atque hujus quidem Bullae veritatem ac robur novo diplomate vindicasti; sed quia nulli sigillatim propositioni certa censurae nota inusta fuit, locus etiamnum aliquis quorundam cavillis et effugio relictus est. Intercludendum autem penitus speramus, si, ut precamur, Sanctitas Tua quid hac in re sentiendum sit clare distincteque definiat. Obtestamur ergo ut has praesertim propositiones de quibus disceptatio periculosior ac contentio ardentior est Sanctitas Tua expendat et perspicuam ac certam de unaquaque sententiam ferat.

Prima. Aliqua Dei praecepta hominibus justis volentibus

1. Voir la lettre 1320.

et conantibus, secundum praesentes quas habent vires, sunt impossibilia; deest quoque iis gratia qua possibilia fiant.

Secunda. Interiori gratiae in statu naturae lapsae numquam resistitur.

Tertia. Ad merendum et demerendum in statu naturae lapsae non requiritur in homine libertas a necessitate, sed sufficit libertas a coactione.

Quarta. Semipelagiani admittebant praeventientis gratiae interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei; et in hoc errant haeretici, quod vellent eam gratiam talem esse cui posset humana voluntas resistere.

Quinta. Semipelagianum est dicere Christum pro omnibus omnino hominibus mortuum esse aut sanguinem fudisse.

Experta est nuper Beatitudo Tua quantum Apostolicae Sedis in gemini Ecclesiae capitis errore profligando valuerit auctoritas: continuo sedata est tempestas, atque ad Christi vocem et imperium venti et mare obedierunt. Quamobrem flagitamus, Beatissime Pater, ut clara firmaque de propositionum istarum sensu prolata sententia, cui Reverendus ipse Jansenius morti proximus opus suum subjecit, caliginem omnem discutias, animos fluctuantes componas, dissidia prohibeas, Ecclesiae tranquillitatem splendoremque restituas.

Dum haec spes mentibus nostris affulget, Sanctitati Tuae multos et prosperos annos, seculoque beatissimam aeternitatem Rex seculorum immortalis adjiciat, optamus ac volumus.

**2. — ALAIN DE SOLMINIHAC, ÉVÊQUE DE CAHORS,
A LA REINE ANNE D'AUTRICHE**

[2 juillet 1651. ¹]

Madame,

Il y a quelque temps que je priaï Monsieur Vincent de représenter à Votre Majesté, comme j'ai fait autrefois, combien

Appendice 2. — Arch. de l'évêché de Cahors, copie.

1. Voir lettre 1376.

il est important au service de Dieu et de son Église qu'après ma mort quelqu'un me succède en mon évêché; ce qu'ayant fait, Votre Majesté eut bien tant de bonté pour moi que de lui dire que je choisisse celui que je jugerais le plus propre pour cela, qu'elle le ferait approuver au roi; ce qui m'a obligé de faire faire des prières par tout mon diocèse et ailleurs, afin qu'il plût à Dieu me faire connaître celui qui lui serait le plus agréable pour cette charge. Et après avoir considéré ceux qui me sont venus en la pensée, examiné leurs qualités et pris conseil de personnes d'éminente piété, je me suis arrêté à Monsieur de Sarlat, pour les raisons que le sieur Vincent dira à Votre Majesté, Madame, si elle le lui permet, comme je l'en supplie très humblement, et de m'accorder cette grâce; en quoi elle rendra un très grand et très signalé service à Dieu et à son Église et m'obligera à continuer de lui offrir mes vœux et mes prières pour sa prospérité; ce que je ferai le reste de ma vie avec grande affection, comme étant par toute sorte de devoirs, Madame...

3. — SUPPLIQUE D'ACHILLE LE VAZEUX AU PRÉFET DE LA PROPAGANDE

[Vers décembre 1651¹.]

Eminentissimo e Reverendissimo Signore,

Essendosi preinteso che alcune persone Ecclesiastiche di Francia² cercano di ottenere per mezzo della Sacra Congregazione di Propaganda Fede la licenza di formar un nuovo corpo di Missionari in quel regno, e dubitandosi che ciò non sia di pregiudizio all' Istituto della Congregazione de' Sacerdoti secolari della Missione già istituita *apostolica auctoritate* nell'istesso regno, sotto il governo di Vincenzo di Paul, Superiore Generale di essa, e distesa ed impiegata da molti anni non solo in Francia, ed in altre provincie della

Appendice 3. — Arch. de la Propag. III *Gallia*, n° 200, f° 207. Cette supplique, adressée au nom de saint Vincent, est désavouée par lui dans ses lettres 1477 et 1478.

1. Le décret provoqué par cette supplique est du 17 décembre 1651. Nous en donnons le texte dans l'appendice 4.

2. M. de Ventadour.

Cristianità, a beneficio del popolo ed in servizio del clero, sotto l'autorità degli Illustrissimi Ordinarii, ma anche *in paribus invidelium*, sotto l'obbedienza di detta Sacra Congregazione. Detto Vincenzo, Superior Generale, umilissimo oratore dell'Eminenza Vostra, temendo con molta ragione che venendo a concedersi la suddetta licenza, la molteplicità di Congregazioni di Preti secolari, sotto una medesima denominazione e con medesimi impieghi, non rechi gran confusione, supplica umilissimamente l'Eminenza Vostra, si compiacca averci ogni buona considerazione, ed operare che in questo non si innovi cosa alcuna senza aver inteso il Superiore della Missione di Roma, e si riceverà per grazia singolare dall'Eminenza Vostra.

Quam Deus, etc.

Suscription: All'Eminentissimo e Reverendissimo Signore il Signor Cardinale Barberini per Vincenzo di Paul, Superiore Generale della Congregazione della Missione ³.

4. — DÉCRET DE LA PROPAGANDE

Decretum Sacrae Congregationis Generalis de Propaganda Fide habitae 17 decembris 1651.

Ponente Eminentissimo Domino Cardinali Barberino libellum supplicem D. Vincentii de Paulis, superioris generalis Congregationis Missionum in Gallia, petentis ut Sacra Congregatio dignetur nihil innovare super instantiis de erigenda alia simili Congregazione vel Collegio in dicto regno, Eminentissimi Patres dixerunt nullo modo esse permittendum ut multiplicentur similes Congregationes in eodem regno, ne ipsarum aemulationes in religionis praejudicium vertantur, ac propterea fuit petitioni favorevole responsum: nihil esse innovandum. Imo. si aliqua seminaria vel collegia in Gallia sint erigenda, eadem directioni et gubernio sacerdo-

3. Au dos de l'original sont ajoutés les mots: *Raccomandato dall'Eminentissimo Signore ambasciatore di Francia.*

Appendice 4. — Arch. de la Propagande III *Gallia*, n° 200, f° 287.

tum supradictae Congregationis committantur; alias Sacram Congregationem nullum super hujusmodi erectionibus dare consensum aut approbationem.

C. Card. PAMPHILIUS.

Dion. MASSARIUS, S. C. secret.

**5. — LETTRE DE MARIE-ANGÉLIQUE ARNAULD
A MADemoISELLE DE LAMOIGNON**

[Vers le 4 août 1652.]

Ayant appris, Mademoiselle, que M. Vincent a reçu une lettre de la reine de Pologne, par laquelle il dit qu'elle entend que les 12 000 livres qu'elle a envoyées soient distribuées par les dames de sa compagnie, je n'ai pas voulu différer davantage à vous dire que je suivrai d'aussi bon cœur ce nouvel ordre de la reine, que celui qu'elle avait donné auparavant à Mme des Essarts et qu'elle a encore confirmé depuis par la lettre du 9 juin, en réponse de ce que j'avais écrit à Sa Majesté, sur les pensées que j'avais eues pour la distribution de cette aumône, et où elle me fait l'honneur de me dire que j'en fasse ce que je jugerai le plus à propos pour le bien des pauvres.

Il est vrai, ma très chère Sœur, que ce changement m'a un peu surprise, vu principalement que je sais que l'intention de la reine n'est pas que ses aumônes soient si publiques et fassent un si grand bruit, et que je pense la connaître assez pour ne pas me tromper lorsque je me persuade qu'elle eût été aussi satisfaite que cette aumône eût été employée à secourir des besoins d'autant plus extrêmes et plus dignes de pitié, qu'ils sont connus de moins de personnes, qu'à subvenir à des nécessités publiques, qui sont très grandes, mais qui, étant sues de tout le monde, peuvent plus aisément trouver des secours dans la charité des gens de bien, qui, en se défaisant d'une partie de leur luxe et de leurs superfluités, comme ils y sont obligés, selon toutes les lois

Appendice 5. — *Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld*, t. II, p. 165. Cette lettre a trait à l'incident que raconte la lettre 1533.

de l'Église, y remédieront, comme je crois, sans beaucoup de peine.

Il me semble que, si Sa Majesté n'avait point eu d'autre dessein, sinon que cette aumône fût employée en ces sortes de bonnes œuvres dont les dames ont la direction, et non en d'autres, dont je puis connaître la nécessité, elle n'aurait point témoigné désirer que je prisse part à la dispensation de cette charité. Néanmoins, puisqu'on dit que ce nouvel ordre vient de Pologne et qu'il est plus conforme aux intentions de la reine que le premier, je n'ai garde de m'y opposer; et je trouverai fort bon que Mme des Essarts vous donne tout ce qui reste, pour en disposer comme il vous plaira.

Je suis, etc.

TABLE DES MATIÈRES

1206.	A M. Horcholle, 1 ^{er} avril 1650.	1
1207.	A Jacques Chiroye, 5 avril 1650	2
1208.	Louise de Marillac à saint Vincent [avril 1650]. . .	3
1209.	A Bernard Codoing, 10 avril 1650	6
1210.	A Benoît Bécu, 10 avril 1650.	9
1211.	A Louis Thibault, 12 avril 1650	10
1212.	A Gabriel Delespiney, 16 avril [1650].	11
1213.	A Gérard Brin, avril 1650.	15
1214.	A Gabriel Delespiney, 30 avril 1650.	16
1215.	A Louise de Marillac [avril ou mai 1650]	17
1216.	A un religieux [entre 1643 et 1652]	18
1217.	A Anne Hardemont, 9 mai 1650	20
1218.	A Louise de Marillac [1649 ou 1650]	21
1219.	A la Propagande [mai 1650].	22
1220.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 25 mai 1650.	24
1221.	A un prêtre de la Mission [1650]	25
1222.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent, 1650 . . .	26
1223.	A Denis Gautier, 3 juin 1650.	26
1224.	A Marc Coglée, 8 juin 1650	27
1225.	A Jean Midot, 8 juin 1650	28
1226.	Au supérieur de la maison de Gênes.	30
1227.	A un évêque [entre 1643 et 1652].	31
1228.	A Guillaume Cornaire, 15 juin 1650	32
1229.	A Marc Coglée [1650].	33
1230.	A Bernard Codoing, 22 juin 1650.	34
1231.	A Marc Coglée, 9 juillet 1650.	35
1232.	A René Alméras, 15 juillet 1650.	36
1233.	Au cardinal François Barberini, 15 juillet 1650. .	37
1234.	A Bernard Codoing, 17 juillet 1650,	38
1235.	Le P. Vitet à saint Vincent, 18 juillet 1650.	40
1236.	A Philibert de Brandon, 20 juillet 1650.	42
1237.	A Barthélemy d'Elbène [1650]	44
1238.	A M. Pasquier [1650]	45
1239.	A René Alméras, 5 août 1650.	46
1240.	A Louise de Marillac [entre 1647 et 1651].	47

1241.	A un évêque	47
1242.	A Marc Coglée, 13 août 1650.	48
1243.	A un prêtre de la Mission	52
1244.	A Mathurin Gentil, 16 août 1650.	54
1245.	A René Alméras, 19 août 1650	55
1246.	A François de Fleury, 19 août 1650	57
1247.	A Nicolas Pavillon, 20 août 1650.	58
1248.	A Louis Thibault, 20 août 1650.	60
1249.	Le P. Vitet à saint Vincent, 22 août 1650	61
1250.	A Bernard Codoing, 24 août 1650.	63
1251.	Au Pape Innocent X, 28 août 1650	65
1252.	Le P. Vitet à saint Vincent, 29 août 1650.	68
1253.	A M. Horcholle, 2 septembre 1650.	69
1254.	A Étienne Blatiron, 2 septembre 1650	70
1255.	M. La Ferrière-Sorin à s. Vincent, 4 sept. 1650. .	71
1256.	Le P. Vitet à saint Vincent, 5 septembre 1650 . .	73
1257.	A Étienne Blatiron, 9 septembre 1650	74
1258.	A la Mère Marie-Agnès Le Roy, 9 septembre 1650.	75
1259.	A un aumônier du roi [entre 1643 et 1652].	77
1260.	Au cardinal Mazarin, 14 septembre 1650	79
1261.	A Bernard Codoing, 14 septembre 1650	80
1262.	Au frère Jean Barreau, [16 septembre] 1650. . . .	81
1263.	A un prêtre de la Mission [1650, vers septembre].	83
1264.	A Guillaume Cornaire, 20 septembre 1650	83
1265.	A la Propagande [1650, vers septembre]	85
1266.	Un prêtre de la Mission à s. Vincent [26 sept. 1650].	88
1267.	Mazarin à saint Vincent, 29 septembre 1650. . . .	89
1268.	A Jacques Chiroye, 2 octobre 1650.	89
1269.	A Marc Coglée, 4 octobre 1650.	90
1270.	A Antoine Lucas, 6 octobre 1650	90
1271.	Au cardinal Antoine Barberini, 7 octobre 1650. .	91
1272.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 13 oct. 1650.	94
1273.	A Etienne Blatiron, 14 octobre 1650.	95
1274.	Des prêtres de la Mission à saint Vincent, [1650].	97
1275.	Au Pape Innocent X, 4 novembre 1650.	98
1276.	Au cardinal Pamphili, 4 novembre 1650	99
1277.	Au cardinal d'Este, 4 novembre 1650.	102
1278.	A Claude Dufour, 5 novembre 1650	103
1279.	A un évêque [entre 1643 et 1652].	105
1280.	Des prêtres de la Mission à saint Vincent [1650] .	106
1281.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent [1650]. .	106
1282.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent [1650]. .	107
1283.	Un ecclésiastique d'Orléans à saint Vincent . . .	108
1284.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent.	108
1285.	A la duchesse d'Aiguillon, 10 novembre 1650. . .	108
1286.	L. de Marillac à s. Vincent [entre 1649 et 1660]	110

1287.	A Étienne Blatiron, 24 novembre 1650.	110
1288.	A Marc Coglée, 26 novembre 1650	111
1289.	A Claude Dufour, 26 novembre 1650.	112
1290.	A Jacques Chiroye, 27 novembre 1650	112
1291.	Nicolas Pavillon à saint Vincent, 30 octobre 1650.	113
1292.	A Étienne Blatiron, 2 décembre 1650.	114
1293.	A Marc Coglée, 4 décembre 1650.	115
1294.	Le cardinal d'Este à s. Vincent, 4 décembre 1650.	116
1295.	Jean Dehorgny à saint Vincent, décembre 1650. .	117
1296.	Alain de Solminihac à s. Vincent, décembre 1650.	118
1297.	A Philippe Le Vacher [1650 ou 1651].	120
1298.	A une abbesse [entre 1643 et 1652]	123
1299.	A un religieux.	124
1300.	A Étienne Blatiron, 23 décembre 1650	125
1301.	A un prêtre de la Mission, à Saintes, 28 déc. 1650.	125
1302.	A Jean Dehorgny, 29 décembre 1650	126
1303.	A René Alméras, 29 décembre 1650	128
1304.	A Alain de Solminihac, 31 décembre 1650.	129
1305.	Des prêtres de la Mission à saint Vincent [1650 ou janvier 1651].	131
1306.	Des prêtres de la Mission à saint Vincent [1650 ou janvier 1651].	132
1307.	A René Alméras, 3 janvier 1651	133
1308.	Alain de Solminihac à s. Vincent, 4 janvier 1651.	135
1309.	Un prêtre de la Mission à s. Vincent [1650 ou 1651]	136
1310.	A Étienne Blatiron, 6 janvier 1651.	136
1311.	A Charles de Montchal [janvier 1651].	137
1312.	A René Alméras, 13 janvier [1651]	138
1313.	A Jean Barreau, 15 janvier 1651	140
1314.	A Christophe d'Authier, 15 janvier 1651.	141
1315.	A Lambert aux Couteaux, 15 janvier 1651.	143
1316.	Edme Deschamps à saint Vincent [déc. 1650 ou janv. 1651.	143
1317.	Des prêtres de la Mission à saint Vincent [1650 ou janv. 1651]	144
1318.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 25 janv. 1651.	145
1319.	Au comte de Chavigny, 27 janvier 1651.	147
1320.	A quelques évêques de France [février 1651]. . .	148
1321.	A Gabriel Desespiney, 4 février 1651	150
1322.	A N***, 5 février 1651	150
1323.	Louise de Marillac à saint Vincent [février 1651].	150
1324.	Alain de Solminihac à s. Vincent, 13 février 1651.	151
1325.	A Alain de Solminihac, 18 février 1651.	153
1326.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 1 ^{er} mars 1651.	155
1327.	A Etienne Blatiron, 4 mars 1651.	156
1328.	A Marc Coglée, 8 mars 1651	156

1329.	A Lambert aux Couteaux, 15 mars 1651	158
1330.	Aux sœurs de Saint-Etienne-à-Arnes, 18 mars 1651.	161
1331.	L. de Marillac à saint Vincent, 18 mars [1651] . .	162
1332.	A la sœur Jeanne Lepeintre, 22 mars 1651	163
1333.	Les administrateurs du grand hôpital du Mans, 22 mars 1651.	164
1334.	A un évêque [après 1638]	165
1335.	A Philibert de Brandon, 1 ^{er} avril 1651	166
1336.	A Balthazar Brandon de Bassancourt, 1 ^{er} avril 1651.	167
1337.	Aux supérieurs des maisons de la Congrégation de la Mission [avril 1651]	168
1338.	A Louise de Marillac [1651 ou 1652]	170
1339.	Le cardinal Spada à saint Vincent, 1651.	170
1340.	A un évêque.	171
1341.	Au R. P. Dinet, 14 avril 1651.	171
1342.	A sœur Anne Hardemont, 16 avril 1651.	172
1343.	A N***, 22 avril 1651	174
1344.	A un supérieur	174
1345.	A Pierre Nivelles, évêque de Luçon, 23 avril 1651.	175
1346.	Des prêtres de la Mission à saint Vincent [1651] .	181
1347.	L. de Marillac à s. Vincent.	182
1348.	A Louise de Marillac	182
1349.	A Marc Coglée, 26 avril 1651	182
1350.	Alain de Solminihac à s. Vincent, 26 avril 1651. .	184
1351.	A N***, 29 avril 1651.	187
1352.	A Louise de Marillac [1651]	187
1353.	Louise de Marillac à saint Vincent, 2 mai [1651].	188
1354.	A Marc Coglée, 3 mai 1651.	189
1355.	Au supérieur général de Saint-Maur, 4 mai . . .	192
1356.	A un curé du Mans, 7 mai 1651.	193
1357.	A Alain de Solminihac [mai 1651]	194
1358.	Un supérieur à saint Vincent	194
1359.	Les échevins de Rethel à s. Vincent, 8 mai 1651 .	195
1360.	Aux échevins de Rethel, 20 mai 1651.	196
1361.	A Jacques Desclaux, évêque de Dax, 21 mai 1651.	198
1362.	Louise de Marillac à saint Vincent [22 mai 1651].	199
1363.	Les échevins de Rethel à s. Vincent, 22 mai 1651.	199
1364.	Louise de Marillac à saint Vincent [23 mai 1651] .	201
1365.	A Jean Martin, 26 mai 1651.	202
1366.	A un supérieur	204
1367.	A Nicolas Pavillon et à Etienne Caulet [juin 1651].	204
1368.	A Jean Martin, 16 juin 1651	210
1369.	Louise de Marillac à saint Vincent [juin 1651] . .	212
1370.	A Louise de Marillac [juin 1651].	213
1371.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent [1651]. .	214
1372.	A François de Saint-Remy, 21 juin 1651	215

1373.	A Jean Martin, 23 juin 1651.	217
1374.	A Jean Martin, 30 juin 1651.	218
1375.	A Gabriel Delespincy, 1 ^{er} juillet 1651.	218
1376.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 2 juillet 1651.	219
1377.	Louise de Marillac à saint Vincent, 5 juillet 1651.	220
1378.	A Jean Martin, 7 juillet 1651.	222
1379.	A Jean Barreau, 1651.	224
1380.	A Jean Martin, 14 juillet 1651.	225
1381.	Les échevins de Rethel à s. Vincent, 17 juil. 1651.	226
1382.	A Jean Martin, 21 juillet 1651.	228
1383.	A Jacques Le Soudier, 22 juillet 1651.	229
1384.	A Nicolas Bonichon, 22 juillet 1651.	230
1385.	Edme Jolly à saint Vincent, 24 juillet 1651.	231
1386.	A la sœur Marie-Madeleine, 25 juillet 1651.	232
1387.	M. Simonnet à saint Vincent [entre 1650 et 1655].	233
1388.	A Jean Martin, 28 juillet 1651.	234
1389.	A sœur Anne Hardemont, 30 juillet 1651.	235
1390.	A Jean Martin, 4 août 1651.	236
1391.	A Antoine Sconin, 9 août 1651.	237
1392.	A François de Saint-Remy, 9 août 1651.	239
1393.	A Pierre de Saint-Remy, 9 août 1651.	239
1394.	A un prêtre de la Mission.	239
1395.	A sœur Henriette Gesseaume, 20 août 1651.	240
1396.	A François Boulart, 23 août 1651.	241
1397.	A Jean Martin, 25 août 1651.	242
1398.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 29 août 1651.	243
1399.	A sœur Marie-Madeleine, 4 septembre 1651.	245
1400.	A un prêtre de la Mission, 6 septembre 1651.	246
1401.	A la reine de Pologne, 6 septembre 1651.	246
1402.	Au cardinal Durazzo [septembre 1651].	249
1403.	A Étienne Blatiron, 8 septembre 1651.	251
1404.	A Jean Martin, 15 septembre 1651.	252
1405.	A Louise de Marillac [septembre 1651].	253
1406.	A Louise de Marillac, 19 septembre 1651.	255
1407.	A Louise de Marillac [septembre 1651].	256
1408.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent, 1651.	257
1409.	A Louis Thibault, 30 septembre 1651.	257
1410.	A sœur Anne Hardemont, 1 ^{er} octobre 1651.	258
1411.	A sœur Henriette Gesseaume, 1 ^{er} octobre 1651.	259
1412.	M. Souyn à saint Vincent [entre 1650 et 1655].	260
1413.	A Claude Dufour, 7 octobre 1651.	261
1414.	A Hugues Perraud, 15 octobre 1651.	262
1415.	A Marc Coglée, 18 octobre 1651.	263
1416.	A Christophe Monchia, 20 octobre 1651.	263
1417.	Nicolas Pavillon à saint Vincent, 26 octobre 1651.	265
1418.	A Nicolas Bagni, 27 octobre 1651.	266

1419.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 2 nov. 1651.	268
1420.	A la reine Anne d'Autriche, 3 novembre 1651.	269
1421.	A N***, 4 novembre 1651.	270
1422.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 8 nov. 1651.	270
1423.	La reine de Pologne à saint Vincent, 13 nov. 1651	271
1424.	A Mathurin Gentil, 22 novembre 1651	272
1425.	Louise de Marillac à saint Vincent, 25 nov. [1651].	274
1426.	A Pierre Watebled, 26 novembre 1651	276
1427.	A Jean-Baptiste Gilles, 28 novembre 1651	277
1428.	A sœur Jeanne Lepeintre, 29 novembre 1651	279
1429.	A un prêtre de la Mission	280
1430.	A Gilbert Cuissot, 9 décembre 1651	281
1431.	Un évêque à saint Vincent, 1651.	284
1432.	A une religieuse, 18 décembre 1651.	284
1433.	Au frère Jean-Pascal Goret, 19 décembre 1651	285
1434.	A Marguerite Deniac, 20 décembre 1651	286
1435.	A Lambert aux Couteaux, 21 décembre 1651	288
1436.	A Achille Le Vazeux, 21 décembre 1651.	292
1437.	A un Génovéfain, 21 décembre 1651	297
1438.	Louise de Marillac à s. Vincent, 21 déc. [1651].	298
1439.	A Mathurin Gentil, 24 décembre 1651	299
1440.	A N***, 2 janvier 1652.	300
1441.	Un prêtre de la Mission à saint Vincent [1652].	300
1442.	A un prêtre de la Mission, à Marseille	301
1443.	A la Propagande [janvier 1652].	301
1444.	A la reine Anne d'Autriche, 16 janvier 1652.	303
1445.	A Jean Martin, 19 janvier 1652.	304
1446.	A Étienne Blatiron, 19 janvier 1652	305
1447.	A Jean Gicquel, 21 janvier 1652	307
1448.	Au R. P. Boulart	308
1449.	Au R. P. Georges Barny, 24 janvier 1652	309
1450.	Alain de Solminihac à s. Vincent, 24 janvier 1652.	311
1451.	A un prêtre de la Mission, 25 janvier 1652	312
1452.	A Guillaume Delville, 25 janvier 1652	313
1453.	A l'évêque de Tréguier, 28 janvier 1652	314
1454.	A Lambert aux Couteaux [début de février 1652].	315
1455.	A Louis Thibault, 6 février 1652	316
1456.	A un ecclésiastique	316
1457.	A Lambert aux Couteaux, 16 février 1652.	318
1458.	A Étienne Blatiron, 16 février 1652.	321
1459.	Les échevins de Rethel à s. Vincent, 23 fév. 1652.	321
1460.	A Jean Gicquel, 28 février 1652.	322
1461.	Nicolas Pavillon à saint Vincent, 28 fév. 1652.	323
1462.	A Jacques Delville, 29 février 1652	324
1463.	A Lambert aux Couteaux, 1 ^{er} mars 1652	325

1464. Au vicaire général des Prémontrés réformés, 6 mars 1652	329
1465. A Nicolas Bagni, 7 mars 1652	330
1466. A Marc Coglée, 9 mars 1652	332
1467. A Emerand Bajoue, 10 mars 1652.	332
1468. A un évêque [1651 ou 1652].	334
1469. A la Propagande [mars 1652	335
1470. A la Propagande [1652, avant le 31 mars].	337
1471. A Lambert aux Couteaux, 15 mars 1652.	339
1472. A un prêtre de la Mission.	340
1473. A Lambert aux Couteaux, 22 mars [1652	340
1474. A Nicolas Sevin, évêque de Sailat, 23 mars 1652	343
1475. A Marc Coglée, 23 mars 1652.	345
1476. A N***, 23 mars 1652	346
1477. A Jean Dehorgny, 29 mars 1652	346
1478. A Achille Le Vazeux, 29 mars 1652.	347
1479. A Lambert aux Couteaux, 29 mars 1652	349
1480. Au frère Léonard Lamirois, [entre 1646 et 1660]	352
1481. A un prêtre de la Mission, à Troyes, 4 avril 1652.	353
1482. A Lambert aux Couteaux, 12 avril 1652.	355
1483. A Achille Le Vazeux, 12 avril 1652.	358
1484. A un prêtre de la Mission, à Saint-Méen, 16 avril 1652.	359
1485. A un prêtre de la Mission, 16 avril 1652.	360
1486. A Jean Dehorgny, 19 avril 1652.	363
1487. A Philippe Le Vacher et à Jean Barreau [1652]	364
1488. A Marc Coglée, 24 avril 1652.	366
1489. A Claude Dufour, 24 avril 1652.	368
1490. A la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, 25 avril 1652.	370
1491. Jean Le Vacher à s. Vincent [entre 1647 et 1660].	371
1492. A Jean Dehorgny, 2 mai 1652	373
1493. Au cardinal Antoine Barberini, 3 mai 1652	374
1494. A Lambert aux Couteaux, 3 mai 1652.	376
1495. Au coadjuteur de Montauban, 4 mai 1652.	380
1496. A un prêtre de la Mission.	380
1497. A Lambert aux Couteaux, 10 mai 1652	381
1498. A Mademoiselle de Lamoignon, 14 mai 1652.	381
1499. A Madame du Sault, 15 mai 1652.	383
1500. L. de Marillac à s. Vincent [mai ou juillet 1652].	384
1501. A Louise de Marillac [mai ou juillet 1652]	386
1502. A Lambert aux Couteaux, 17 mai 1652.	387
1503. Une sœur à saint Vincent [entre 1639 et 1660]	389
1504. A un prêtre de la Mission, 21 mai 1652.	390
1505. A Philippe Vageot, 22 mai 1652.	391
1506. A Achille Le Vazeux, juin 1652	393

1507.	A M. Maurisse, 8 juin 1652.	394
1508.	A un frère coadjuteur, à Richelieu, 12 juin 1652.	395
1509.	A Jean Dehorgny, 13 juin 1652.	397
1510.	A François Hallier et Jérôme Lagault, 21 juin 1652.	400
1511.	A Lambert aux Couteaux, 21 juin 1652.	403
1512.	Aux sœurs de Valpuseaux, 23 juin 1652	408
1513.	A une Visitandine, [juin ou juillet 1652].	410
1514.	Etienne Blatiron à saint Vincent [juillet 1652]	411
1515.	A Étienne Blatiron, 5 juillet 1652	417
1516.	A Lambert aux Couteaux, 5 juillet 1652	419
1517.	A François Hallier et Jérôme Lagault [1652 vers juil.]	422
1518.	A Mazarin [entre le 29 juin et le 17 juillet 1652].	423
1519.	A Mme d'Aiguillon [entre le 5 et le 24 juillet 1652].	424
1520.	Louise de Marillac à saint Vincent, 11 juillet [1652].	425
1521.	A Patrice Valois, 19 juillet 1652	426
1522.	Louise de Marillac à saint Vincent, 19 juillet 1652.	428
1523.	A Jacques-Raoul de la Guibourgère [vers 1652].	429
1524.	A la reine Anne d'Autriche [août ou juillet 1652].	429
1525.	A M. de Rameville [juillet 1652]	431
1526.	A Turenne [juillet 1652]	431
1527.	A Jean Gicquel, 24 juillet 1652.	432
1528.	A Patrice Valois, 25 juillet 1652	436
1529.	A Balthazar Brandon de Bassancourt, 31 juil. 1652.	440
1530.	A Mademoiselle David, 31 juillet 1652.	441
1531.	Jean Le Vacher à s. Vincent [entre 1648 et 1660].	443
1532.	A Claude Dufour, 3 août 1652	444
1533.	A Mademoiselle de Lamoignon, 4 août 1652.	445
1534.	A un prêtre de la Mission	446
1535.	A Jean Martin, 9 août 1652.	447
1536.	A Étienne Blatiron, 16 août 1652	448
1537.	A un frère coadjuteur, à Gênes, 16 août 1652.	449
1538.	Au cardinal Antoine Barberini, 16 août 1652	453
1539.	Au pape Innocent X, 16 août 1552.	455
1540.	A Nicolas Bonichon, 17 août 1652	460
1541.	Au chevalier de Chandenier, 19 août 1652.	461
1542.	A un prêtre de la Mission [vers le 22 août 1652].	462
1543.	A Étienne Blatiron, 30 août 1652.	463
1544.	A Nicolas Bonichon, 31 août 1652	464
1545.	A Césaire de Saint-Bonaventure, 31 août 1652.	466
1546.	Bertrand Ducournau à saint Vincent et réponses du saint [après 1645].	468
1547.	A un prêtre de la Mission.	469
1548.	A la reine de Pologne, septembre 1652.	469
1549.	A la reine Anne d'Autriche, 5 septembre 1652.	471
1550.	Louise de Marillac à saint Vincent [vers 1652]	472
1551.	Au cardinal Mazarin, 11 septembre 1652.	473

1552.	A Louis de Chandénier, 15 septembre 1652.	478
1553.	A Jean Dehorgny, 20 septembre 1652.	479
1554.	A Gérald Brin, 22 septembre 1652.	481
1555.	A Marc Coglée, 25 septembre 1652.	484
1556.	La reine de Pologne à saint Vincent, sept. 1652.	487
1557.	A Philippe Vageot, 2 octobre 1652.	487
1558.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 2 oct. 1652.	490
1559.	A Louis Thibault, 8 octobre 1652.	491
1560.	A la Propagande [1652, 1653 ou 1654]	493
1561.	A Marc Coglée, 15 octobre 1652.	495
1562.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 17 oct. 1652.	496
1563.	A Thomas Berthe, 19 octobre 1652.	498
1564.	Au cardinal Antoine Barberini, 25 octobre 1652 .	500
1565.	A Étienne Blatiron, 25 octobre 1652.	511
1566.	A un prêtre de la Mission [vers le 25 octobre 1652]	514
1567.	Dermot Duiguin à saint Vincent, 28 octobre 1652.	515
1568.	A Louis Doni d'Attichy, évêque d'Autun, 31 oct. 1652	517
1569.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 31 oct. 1652.	517
1570.	A un prêtre de la Mission [fin 1652]	518
1571.	Mademoiselle Pollalion à s. Vincent, 3 nov. 1652.	519
1572.	A Alain de Solminihac [novembre 1652]	520
1573.	Alain de Solminihac à saint Vincent [nov. 1652].	523
1574.	A la duchesse d'Aiguillon, 20 novembre 1652. . .	526
1575.	A la duchesse d'Aiguillon, 21 novembre 1652. . .	527
1576.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 21 nov. 1652.	528
1577.	A Nicolas Sené, 24 novembre 1652.	529
1578.	Au marquis de Châteauneuf, 2 décembre 1652 . .	532
1579.	A Marc Coglée, 10 décembre 1652.	533
1580.	A François Hallier, 20 décembre 1652	534
1581.	A N***, 26 décembre 1652	534
1582.	Au marquis de Poyanne, 1 ^{er} janvier 1653.	535
1583.	A Louise de Marillac [janvier 1653].	536
1584.	A Lambert aux Couteaux, 3 janvier 1653	537
1585.	A Marc Coglée, 11 janvier 1653.	542
1586.	A Jean Le Vacher, janvier 1653	544
1587.	Au R. P. Jean Garat, 1 ^{er} février 1652.	544
1588.	A la Propagande [février 1652].	546
1589.	A Étienne Blatiron, 14 février 1653.	548
1590.	A Étienne Blatiron, 21 février 1653.	548
1591.	A Lambert aux Couteaux, 21 février 1653.	549
1592.	A Etienne Blatiron, 28 février 1653.	551
1593.	Louise de Marillac à saint Vincent [mars 1653]. .	552
1594.	A Léonard Lamirois, 14 mars 1653.	553
1595.	François Charles à saint Vincent, 14 mars 1653. .	554
1596.	Louise de Marillac à saint Vincent, 20 mars [1653].	559
1597.	A Edme Menestrier, 23 mars 1653	560

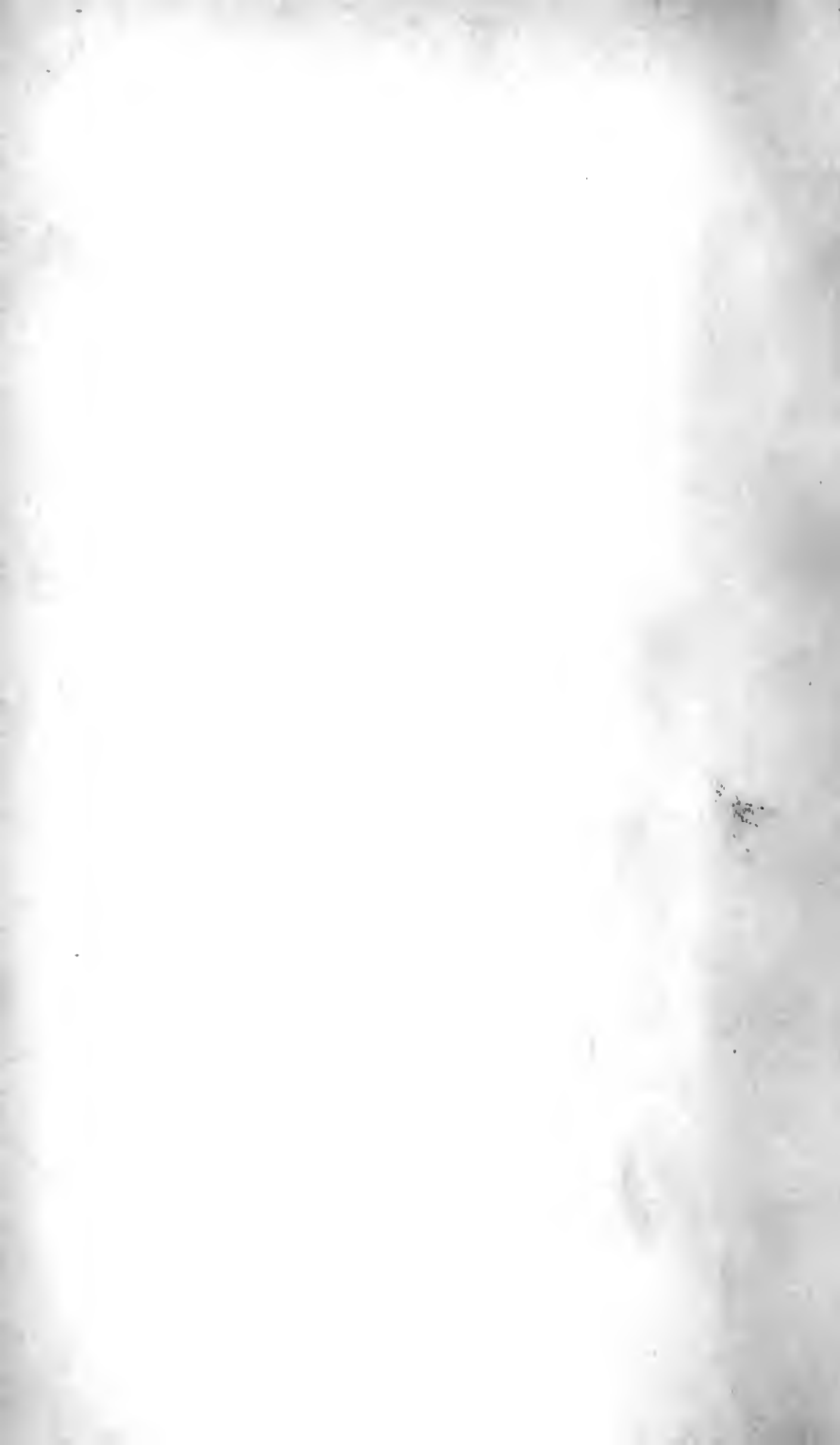
1598.	Alain de Solminihac à s. Vincent, 26 mars 1653.	563
1599.	Louise de Marillac à saint Vincent, 3 avril 1653.	564
1600.	A Antoine Drago, 4 avril 1653.	564
1601.	A Gérard Brin, 6 avril 1653.	567
1602.	A François Fournier, 6 avril 1653.	569
1603.	A Nicolas Talec, 9 avril 1653.	570
1604.	A Jean-Jacques Olier	572
1605.	A la duchesse d'Aiguillon, 13 avril 1653.	572
1609.	Au Père de Gondi [avril ou mai 1653]	573
1607.	A Étienne Blatiron, 18 avril 1653.	575
1608.	Jean Le Vacher à s. Vincent [entre 1648 et 1660].	575
1609.	A un Chartreux.	576
1610.	A Thomas Berthe, 25 avril 1653.	577
1611.	A un supérieur	580
1612.	A un prêtre de la Mission, à Gênes, 2 mai 1653.	581
1613.	A Emerand Bajoue, 3 mai 1653.	582
1614.	A la duchesse d'Aiguillon, 14 mai 1653.	585
1615.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 17 mai 1653.	588
1616.	A Mathurin Gentil, 24 mai 1653.	589
1617.	A Louise de Marillac [entre 1639 et 1660].	590
1618.	Étienne Blatiron à s. Vincent [entre 1645 et 1657].	591
1619.	A un frère coadjuteur, 29 mai 1653.	592
1620.	Au grand vicaire de Chartres, 29 mai 1653.	593
1621.	A sœur Cécile Angiboust, 30 mai 1653.	593
1622.	A un prêtre de la Mission, 4 juin 1653.	594
1623.	A un supérieur de séminaire	596
1624.	A Nicolas Guillot, 6 juin 1653.	598
1625.	Étienne Blatiron à s. Vincent [entre 1645 et 1657].	601
1626.	Les sœurs de Pologne à saint Vincent, 1653.	602
1627.	A Marc Coglée, 11 juin 1653.	603
1628.	A Jacques Le Soudier, 14 juin 1653.	606
1629.	Jérôme Lagault à saint Vincent, 15 juin 1653.	607
1630.	François Hallier à saint Vincent, 16 juin 1653.	610
1631.	A Nicolas de Buzenval, 18 juin 1653.	613
1632.	A Jean Dehorgny, 20 juin 1653.	614
1633.	A Emerand Bajoue, 21 juin 1653.	615
1634.	Jean Le Vacher à s. Vincent [entre 1648 et 1660].	618
1635.	A Philippe Vageot, 2 juillet 1653.	619
1636.	A Alain de Solminihac, 5 juillet 1653.	620
1637.	A Innocent X, juillet 1653.	623
1638.	A Jean Le Vacher, 15 juillet 1653.	625
1639.	A Jean Barreau, 18 juillet 1653.	626
1640.	A Thomas Berthe, 18 juillet 1653.	626
1641.	Alain de Solminihac à saint Vincent, 18 juil. 1653	627
1642.	A un supérieur, 19 juillet 1653.	628
1643.	A Marc Coglée, 26 juillet 1653.	628

1644. A Philippe Vageot, 27 juillet 1653	630
1645. A la duchesse d'Aiguillon [entre 1649 et 1657].	631

APPENDICES

1. Lettre des évêques de France au pape Innocent X. [1651].	633
2. Alain de Solminihac à la reine Anne d'Autriche [2 juillet 1651].	634
3. Supplique d'Achille Le Vazeux au préfet de la Pro- pagande [vers décembre 1651].	635
4. Décret de la Propagande, 15 décembre 1651.	636
5. Lettre de Marie-Angélique Arnauld à Mademoiselle de Lamoignon [vers le 4 août 1652].	637








~~~~~  
G. H. NEWLANDS  
Bookbinder  
Caledon East, Ont.  
~~~~~

